



**HAL**  
open science

## Transformer l'université en France après 1968 : l'Université de Nanterre 1971-1988

Cédric Le Cocq

### ► To cite this version:

Cédric Le Cocq. Transformer l'université en France après 1968 : l'Université de Nanterre 1971-1988. Education. Université de Nanterre - Paris X, 2021. Français. NNT : 2021PA100096 . tel-03636144

**HAL Id: tel-03636144**

**<https://theses.hal.science/tel-03636144>**

Submitted on 9 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Cédric Le Cocq

# Transformer l'Université en France après 1968 : l'Université de Nanterre 1971-1988

Thèse présentée et soutenue publiquement le 18 octobre 2021  
en vue de l'obtention du doctorat d'Histoire du monde contemporain  
de l'université Paris Nanterre  
sous la direction de Mme Sabine Effosse, professeure d'histoire économique et sociale  
contemporaine, et la codirection de M. François Chaubet, professeur d'histoire contemporaine

### Jury

Co-directeur de thèse	M. François Chaubet	Professeur d'histoire contemporaine Université de Paris Nanterre
Rapporteur	M. Jean-François Condette	Professeur d'histoire contemporaine Université d'Artois
Directrice de thèse	Mme Sabine Effosse	Professeur d'histoire économique et sociale contemporaine Université de Paris Nanterre
Examineur	M. Charles Mercier	Maître de conférences (HDR) Université de Bordeaux
Examinatrice	Mme Christine Musselin	Directrice de recherche CNRS Centre de sociologie des organisations de Sciences Po
Rapporteuse	Mme Emmanuelle Picard	Maître de conférences (HDR) ENS Lyon
Examinatrice	Mme. Emmanuelle Loyer	Professeur d'Histoire contemporaine à Sciences Po Paris

## Remerciements

*« Les peuples du passé n'étaient ni de mauvais gestionnaires incultes qui ne méritaient que d'être exterminés ou dépossédés [...] Ils étaient à notre image, dans l'obligation d'affronter des problèmes plus ou moins semblables aux nôtres. Ils étaient voués soit à la réussite soit à l'échec en fonction de circonstances similaires à celles qui nous destinent aujourd'hui à la réussite ou à l'échec. Malgré des différences entre les situations respectives, les similitudes sont encore telles que nous pouvons apprendre du passé »<sup>1</sup>*

*« Le courage, c'est de chercher la vérité, et de la dire »<sup>2</sup>*

Rédiger une thèse est forcément un travail acharné, de longue haleine et, qui, sans aucun doute, constitue un tournant dans une vie humaine : on ne ressort pas de cette expérience indemne, et il me faudra certainement encore plusieurs années avant de comprendre réellement ce que j'aurai appris au cours de cette épisode de quatre ans, réalisée au sein de l'université de Nanterre.

Un travail de thèse est, bien sûr, l'œuvre d'un chercheur en particulier, mais ce travail constitue aussi, indirectement, une œuvre collective puisque, seul, aucun chercheur ne pourrait mener à bien les études nécessaires la rédaction de son doctorat.

Ainsi, je voudrais tout d'abord remercier mes deux directeurs de thèse, madame Sabine Effosse et monsieur François Chaubet, pour leur accompagnement, leurs conseils et, tout simplement, pour le fait de m'avoir accordé leur confiance pendant toutes ces années. Je voudrais également remercier chaque membre du jury, pour leur lecture et leur attention portée à mon travail : Emmanuelle Picard, Jean-François Condette, Christine Musselin, Charles Mercier, Sabine Effosse, François Chaubet. Je voudrais enfin remercier Christophe Bénavent, de l'école doctorale, pour m'avoir soutenu mon projet de contrat doctoral à l'université de Nanterre pendant trois ans, suivie d'une année d'ATER, sans lesquelles il m'aurait été très difficile de mener à bien cette thèse.

Toujours sur un plan académique, je voudrais remercier les archivistes de l'université de Nanterre, ainsi que des archives départementales des Hauts-de-Seine, dont certains visages et certains me viennent actuellement en mémoire, et que je remercie, pour leur professionnalisme et leur gentillesse, au cours de la première phase de recherches et d'analyse d'archives. Ensuite, je voudrais remercier mes collègues de l'université de Nanterre, et de mon laboratoire, l'IDHES, et notamment sa directrice, Maude Simonet, pour sa bienveillance, même si mes habitudes de travail m'amenaient à ne jamais rester très longtemps dans les bureaux du laboratoire. Je souhaite aussi remercier mes collègues historiens et sociologues, avec qui je devais parfois préparer des TD, et avec qui j'ai pu gagner du temps mais aussi obtenir de beaux moments de conversations. Enfin, je voudrais ici rendre hommage à Jérôme Grondeux, qui fut, avec Alain Tallon, Eric Anceau et d'autres, parmi les enseignants de l'université et de lycée, à m'avoir appris à penser comme un historien, à avoir un avis critique sur les sources, et surtout, à prendre du recul sur les mentalités et les opinions des hommes et des femmes du passé, à ne pas calquer sur leur comportement des grilles de lecture qui sont les nôtres. Les hommes du passé agissaient en effet en fonction d'une logique qui était la leur, et il appartient aux historiens de restituer de façon neutre, précise et rigoureuse, ces anciennes façons de penser, sans les juger, afin d'expliquer le déroulement des événements passés. Agir ainsi est l'une de nos principales missions d'historien : et c'est une mission très agréable à accomplir, puisqu'il est tellement plus intéressant intellectuellement d'expliquer une subjectivité que de faire la morale !

Enfin, sur le plan personnel, je remercie profondément ceux et celles qui, par leur bienveillance,

---

1 Jared Diamond, *Effondrement*, Folio essais, p.25-26.

2 Jean Jaurès

leur écoute et aussi leur aide active, m'ont aidé « à tenir » moralement durant ce travail, et même à le peaufiner et à le corriger. Ainsi, je remercie tout particulièrement ma mère, Véronique Couteaux-Le Cocq, Sabine Pétilion et Alain Gobert pour leur correction, le temps qu'ils ont consacré à me corriger et à me conseiller, sur le texte même de la thèse. Ce fut un apport décisif à mes travaux.

Je remercie ensuite, bien sûr, mon père pour son aide technique. Je remercie mes proches, mes ami(e)s, pour leur gentillesse, leurs conversations et leur humanité. Je ne lance pas ici dans une énumération de noms et de prénoms, car, pour ce genre de choses si délicates à dire, je préfère leur dire en face.

Enfin, je remercie tout naturellement ceux et celles qui m'ont accordé un entretien au cours de cette thèse. Je remercie les nombreux témoins qui m'ont accordé de leur temps pour répondre à mes questions. Parmi ces personnes, je voudrais tout particulièrement remercier madame Michèle Estellé, qui fut pendant plus de 10 ans la directrice de cabinet de plusieurs présidents de l'université, et qui connaissait les rouages de l'université sur le bout des doigts, puisqu'elle avait consacré sa vie entière à cette établissement. En faisant le calcul, je dispose de plus de 8 heures d'entretien avec cette personne. Son témoignage de personnalité discrète, attachante et décisive, constitue un apport important à ma thèse mais aussi à mon approche du caractère humain. Madame Michèle Estellé nous a quitté en ce début de l'année 2021. Je suis vraiment désolé qu'elle ne puisse jamais lire ce travail. Mon hommage pour elle est donc particulièrement appuyé.

# Sommaire

Introduction générale

Partie I : Gouverner Nanterre

*Chapitre I : Les principales instances de l'université et le rôle central du président*

*Chapitre II : Le jeu politique complexe de la gouvernance universitaire*

*Chapitre III : Le maintien d'une culture de la contestation à Nanterre*

Partie II : Transformer les missions de l'université pour faire face à la massification

*Chapitre IV : Se donner de nouveaux moyens pour accomplir les missions traditionnelles*

*Chapitre V : Les nouvelles missions de l'université*

*Chapitre VI : Un bilan mitigé des transformations opérées*

Partie III : Rassembler des communautés différentes

*Chapitre VII : Les étudiants, une sociologie en évolution*

*Chapitre VIII : Les personnels administratifs, un corps invisible ?*

*Chapitre IX : Les enseignants-chercheurs : vers un corps homogène ?*

Conclusion générale

## **Abréviation**

AES : Administration, Économique et Sociale (formation pluridisciplinaire créée en 1974)

AJS : Association des Jeunes pour le Socialisme

ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche

BDIC : Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (aujourd'hui La Contemporaine)

BU : Bibliothèque Universitaire

CA : Conseil d'Administration

CAFB : Certificat d'Aptitude à la Formation de Bibliothécaire

CAPES : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire

CASU : Conseillers d'Administration Scolaire et Universitaire

CEVU : Conseil des Études et de la Vie Universitaire

CFTDT : Confédération Française Démocratique du Travail

CIRCE : Centre Informatique de recherche, d'enseignement, de gestion et d'études

CLERU : Comité de Liaison des Étudiants pour la Réforme Universitaire

CM : Cours Magistral

CNED : Conseil National de l'Enseignement à Distance

CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

CNU : Conseil National de l'Université

CPU : Conférence des Présidents d'Université

CROUS : Conseil Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales

CS : Conseil Scientifique

DAGIC : Délégation du ministère de l'Éducation Nationale à la coopération internationale

DEA : Diplôme d'Étude Approfondie

DERI : Département d'Études et de Recherche Interdisciplinaire

DESS : Diplôme d'Étude Supérieure Spécialisé

DEUG : Diplôme d'Étude Universitaire Général

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DU : Diplôme Universitaire

DUEL : diplôme universitaire d'étude littéraire

FLE : Français langue étrangère

FNEF : Fédération Nationale des Étudiants de France

GAJ : Groupe Action Jeunesse

GP : Gauche prolétarienne

GUD : Groupe Union Défense

HDR : Habilitation à Diriger des Recherches

IEP : Institut d'Éducation Permanente

IPES : Institut de Préparation à l'Enseignement Secondaire

LCR : Ligue Communiste Révolutionnaire

LEA : Langues Étrangères Appliquées

LLL : Liste des enseignements Libres de L'université

MARC : Mouvement d'Action et de Recherche Critique

MASS : Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales

OCI : Organisation Communiste Internationaliste

PCF : Parti Communiste Français

PRAG : Professeur Agrégé détaché dans l'enseignement supérieur

PS : Parti Socialiste

PSU : Parti Socialiste Unifié

RG : Renseignements Généraux

SNES-SUP : Syndicat National de l'Enseignement Supérieur

SSA : Sciences Sociales et Administration

TD : Travaux Dirigés

TP : Travaux Pratiques

UER/UFR : Unité d'Enseignement et de Recherche / Unité de Formation et de Recherche

UNEF : Union Nationale des Étudiants de France

UNEF-Renouveau : Union Nationale des Étudiants de France (tendance pro-PCF)

UNEF-US : Union Nationale des Étudiants de France (tendance pro-AJS)

UNI : Union Nationale Interuniversitaire

VLR : Vive La Révolution



## Introduction générale

En 2015, au travers d'une brochure publiée par son service communication, l'université de Nanterre se présentait comme « l'Université des possibles »<sup>3</sup>.

Dans cette publication, l'université s'affirme à la pointe de la modernité, telle qu'elle est définie par les services d'évaluation de l'enseignement supérieur en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle : dans cette brochure en papier glacé – illustrée de photos avec des personnes souriantes, aux attitudes apaisées – plusieurs pages soulignent « les formations innovantes » de l'université, la qualité des échanges internationaux de l'université, la qualité des formations, ainsi que « l'effervescence » du campus, « verdoyant » et bien équipé en infrastructures culturelles et sportives (théâtre, maison de l'étudiant, piscine universitaire...).

En réalité, malgré le souci d'apparaître comme originale et unique, l'université de Nanterre, dans cette brochure, ne fait que reprendre des codes, des aspirations, qui s'inspirent des différentes recommandations faites à l'université dans les divers rapports d'inspection des années précédentes<sup>4</sup>.

Ces rapports d'évaluation portent, en creux, l'exigence d'une université « compétitive » selon les critères définis par les classements internationaux, dont le plus connu est celui de Shanghai, ou encore par le processus de Bologne en 1999 : ces politiques ont créé, en une vingtaine d'années, l'idéal d'une université modèle, aspirant à l'excellence dans tous les domaines, ouverte à l'internationale, gouvernée de façon managériale, afin de former des étudiants qui seront les élites de demain<sup>5</sup>.

De la mémoire de Mai 68 à Nanterre, il ne reste plus qu'une photo en noir et blanc, certes en première page de la brochure, de Gilles Caron, où deux étudiants allongés et détendus, regardent un mur où il est tagué le slogan poétique : « Plutôt la vie ». Ce qui permet, selon la brochure, de rappeler que l'université de Nanterre est « un nom dans l'Histoire universitaire depuis les années 1960 », « un concentré d'engagement politique », qui offre aux étudiants « de développer librement leur personnalité », dans un souci « d'engagement solidaire et d'exemplarité sociale ». « Notre université est soucieuse de l'individu, du territoire et de l'avenir » déclare ainsi la brochure.

Que de chemin parcouru depuis cette époque !

En effet, rappelons qu'en 1973, le premier président de l'université, René Rémond ressentait le

---

3 « *L'université des possibles* », brochure publiée par le service de la Communication de Nanterre.

4 Par exemple, *L'université de Paris X-Nanterre*, rapport d'évaluation, octobre 2005, établi par le Comité National d'évaluation des Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, téléchargé le 25 mars 2021 sur le site [www.cne-evaluation.fr](http://www.cne-evaluation.fr).

5 Olivier Rey, Annie Feyfant, *Les Transformations des universités françaises*, rapport de recherche, Institut français de l'Éducation, unité veille & analyses. 2017, p.7-18.

besoin de rappeler, dans le bulletin d'information interne de l'université<sup>6</sup>, que l'université de Nanterre était « bien vivante » !

« Bien vivante » étant ici une façon de rappeler qu'après les événements de Mai 68, les très difficiles années 1969-1970 furent marquées par des émeutes et des violences politiques endémiques. En 1973, au sortir de la contestation des années 68, l'existence d'une université à Nanterre n'avait rien d'évident pour les contemporains : dans ce contexte troublé, où d'importantes mutations étaient en cours, la tenue des cours et la délivrance des diplômes étaient déjà perçues comme des exploits<sup>7</sup> !

## Une histoire de l'enseignement supérieur en pleine rénovation

On le voit, l'histoire des universités en France est mouvementée, et son passé mérite qu'on s'y attarde, d'autant plus qu'elle est en proie aujourd'hui à d'importantes évolutions et qu'elle occupe une place importante dans la société<sup>8</sup>, ainsi que dans l'actualité de notre pays<sup>9</sup>. Longtemps délaissée, cette histoire des universités et de l'enseignement supérieur commença à partir des années 1990 et 2000 à susciter de nombreux travaux<sup>10</sup>.

Actuellement, l'histoire de l'enseignement supérieur est étudiée sous trois angles : étudier l'histoire des universités revient ainsi à faire de l'histoire sociale (histoire des étudiants, histoire des enseignants)<sup>11</sup>, de l'histoire culturelle et scientifique (histoire des disciplines universitaires, histoire des intellectuels, histoire des sciences et de la recherche scientifique), ainsi que l'histoire politique et institutionnelle<sup>12</sup> (histoire des syndicats et des mouvements étudiants, histoire des universités et de leur impact à l'échelle locale et régionale, histoire des institutions et du fonctionnement de

---

6 1208W267 « Flash informations » n°4 de juin 73

7 Voir toute notre première partie sur la gouvernance de l'université de Nanterre.

8 D'après Antoine Prost, il y avait 2,2 millions d'étudiants en France en 2008-2009, voir « Une Histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *La Découverte* | « *Le Mouvement Social* », 2010/4 n° 233 | p.37.

9 En 2021, l'université française a été profondément transformée à la suite des lois LRU de 2007, Vidal de 2018, qui a institué la sélection à l'entrée de l'université. De la même manière, la gestion de la pandémie de COVID 19 à l'université, a régulièrement fait la une de l'actualité et a mis en évidence la précarité matérielle et morale d'une large partie des étudiants français. Par exemple, lire sur ce sujet : « *À l'heure du Covid 19, la rentrée à plusieurs vitesses des universités françaises* », article du Monde du 7 septembre 2020.

10 Pour évoquer l'historiographie de l'enseignement supérieur, on peut se reporter à Emmanuelle Picard, « L'histoire de l'enseignement supérieur français. Pour une approche globale », *Histoire de l'éducation*, n°122, article cité, et Olivier Rey, *L'Enseignement supérieur sous le regard des chercheurs*, Rapport de veille, de l'Institut national de pédagogie, 2005, ainsi que Olivier Rey, Annie Feyfant, *Les transformations des universités françaises*, rapport de recherche, Institut français de l'Éducation, unité veille & analyses. 2017. On peut également citer l'ouvrage de Jean-Noël Luc, Stéphanie Méchine, Emmanuelle Picard (dir.), *Les archives universitaires. De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche*, Paris, Éditions du centre d'Histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle, 2014. Dans ce dernier ouvrage, il est ainsi rappelé qu'entre 2003 et 2013, douze séminaires universitaires furent consacrés à l'histoire de l'université.

11 Emmanuelle Picard, op. déjà cité. Sur cette thématique, on pourra citer un ouvrage de synthèse relativement récent : Didier Fischer, *L'Histoire des étudiants en France*, Flammarion, Paris, 2000, p.16.

12 Olivier Rey, *L'Enseignement supérieur sous le regard des chercheurs*, Rapport de veille, de l'Institut national de pédagogie, 2005, p.25-30.

l'État)<sup>13</sup>.

Cette historiographie est donc relativement récente et beaucoup de sujets commencent à peine à être étudiés : par exemple, depuis 1994, la publication des résultats des enquêtes de l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) a permis la publication régulière de travaux sur le milieu étudiant, longtemps peu étudié<sup>14</sup>. L'étude de l'impact régional d'une université a fait l'objet d'un séminaire à l'université de Bordeaux, sous la direction du sociologue Georges Felouzi au début des années 2000<sup>15</sup>. D'une manière plus générale, depuis les années 1990, l'étude du fonctionnement de l'enseignement supérieur a fait l'objet des travaux fondateurs, notamment de la sociologue Christine Musselin<sup>16</sup>, donnant lieu notamment à de nombreuses études comparatives entre la France et d'autres pays européens, voire américains<sup>17</sup>. Plus récemment encore, on assiste à une multiplication des thèses sur l'enseignement supérieur et notamment sur ses structures de gouvernance<sup>18</sup>.

Pour les siècles précédents le XX<sup>ème</sup> siècle, l'histoire des universités est cependant un peu mieux connue : pour le XIX<sup>ème</sup> siècle, grâce aux travaux de Jean-François Condette<sup>19</sup>, nous disposons de plusieurs ouvrages de référence, ainsi que d'une historiographie déjà un peu ancienne, avec les

---

13 Emmanuelle, Picard, « L'Histoire de l'enseignement supérieur français. Pour une approche globale », *Histoire de l'éducation*, n°122, p.11.

14 Olivier Rey, *L'Enseignement supérieur sous le regard des chercheurs*, opuscule cité, p.6 à 18.. Parmi les travaux relativement récents et fondateurs sur la sociologie et l'histoire du milieu étudiant, Alain Coulon, *Le Métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire*, Paris, PUF, 1997. Valérie Erlich, *Les Nouveaux Étudiants*, Paris, Armand Colin, 1998. Concernant l'étude des mouvements sociaux étudiants, on peut mentionner également les travaux du GERME (Groupe d'Étude et de Recherches sur les Mouvements Étudiants). Bien sûr, il est à rappeler que le premier ouvrage de référence à avoir suscité l'intérêt des chercheurs pour les étudiants reste le livre de Bourdieu et Passeron : *Les héritiers, les étudiants et leur culture*, Paris, Les éditions de Minuit, 1964.

15 Olivier Rey, op. déjà cité, p.6. A Bordeaux, on peut citer les travaux du sociologue Georges Felouzi, notamment *Les Mutations actuelles de l'université*, parus au PUF en 2003. Travaux parus dans le cadre de son laboratoire, le LAPSAC (Laboratoire d'Analyse des problèmes sociaux et de l'Action Collective).

16 Les premiers travaux de Christine Musselin ont commencé avec Erhard Friedberg, avec qui elle publia, *En quête d'universités*, à L'Harmattan, au collection « Logiques sociales » en 1989 puis, en 2001, Christine Musselin publia un livre qui fit référence sur ce sujet : Christine Musselin, *La Longue marche des universités françaises*, Paris PUF, 2001. Par la suite, d'autres sociologues ont prolongé ses travaux, comme Stéphanie Mignot-Gérard, *Échanger et argumenter. Les dimensions politiques des universités françaises*, thèse de sociologie soutenue en décembre 2006, sous la direction de C. Musselin.

17 Parmi les travaux comparatistes, menés notamment en partenariat avec Christine Musselin, on peut mentionner Friedberg Ehrard, Christine Musselin, *Le Gouvernement des universités, perspectives comparatives*, L'Harmattan, 1992. Parmi les sociologues qui ont continué le travail de Christine Musselin, confrère Stéphanie Mignot-Gérard, *Échanger et argumenter. Les dimensions politiques des universités françaises*, sous la direction de Christine Musselin, thèse soutenue en décembre 2006.

18 Par exemple, on peut citer la thèse d'Aline Waltzing, *Pour transformer l'université. L'émergence de l'« évaluation » des universités en France et aux Pays-Bas, années 1980 et 1990*, sous la direction de Dominique Pestre, thèse de doctorat d'Histoire, soutenue à l'EHESS en juin 2020, ou encore la thèse actuellement en préparation à l'université de Toulouse 2 d'Etienne Bordes, *La Conférence des Présidents d'université (1971-2007). Une socio-histoire du gouvernement des universités*, sous la direction de Jacques Cantier et d'Emmanuelle Picard.

19 Jean-François Condette, *Histoire d'une faculté française : la faculté de Lettres de Lille, du transfert au transfert 1887-1974 les métamorphoses universitaire*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 1998. Nous pouvons aussi citer plusieurs ouvrages de référence sur les étudiants français du XIX<sup>ème</sup> siècle, Jean-Claude Caron, *Génération romantique. Les étudiants de Paris et le Quartier Latin (1814-1851)*, Armand Collin, Paris, 1991. Pierre Moulinier, *La Naissance de l'étudiant moderne (XIX siècle)*, Belin, Paris, 2002.

travaux de Georges Weisz<sup>20</sup>, ou encore l'ouvrage de référence de Christophe Charle sur les universitaires français au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>21</sup>. Quant à l'histoire des universités médiévales, celle-ci est traditionnellement mieux appréhendée grâce notamment aux travaux de Jacques Verger<sup>22</sup>.

Cependant, comme le souligne l'historienne Emmanuelle Picard, aucun grand travail d'ensemble sur l'histoire de l'enseignement supérieur n'a été encore entrepris, et beaucoup de sujets de l'enseignement supérieur restent peu ou presque pas étudiés<sup>23</sup> : parmi ces sujets peu évoqués, l'historienne souligne ainsi l'absence d'une réelle histoire du corps des universitaires<sup>24</sup>, l'absence d'histoire des instances nationales de l'enseignement supérieur, la quasi-absence d'une histoire du rôle des femmes universitaires<sup>25</sup>, ainsi que l'absence d'une histoire récente des universités autrement que parisiennes<sup>26</sup>. Une longue liste que l'on pourrait par la suite compléter : par exemple, la question de l'histoire de la pratique pédagogique concrète à l'université reste très peu étudiée<sup>27</sup>, tout comme l'histoire des cursus universitaires, l'histoire de l'organisation et de l'évaluation de la recherche universitaire, ou encore l'histoire du rapport entre entreprises et université.

De plus, soulignons que, si l'histoire de certains établissements d'enseignement supérieur est connue et ont fait l'objet de travaux récents approfondis<sup>28</sup>, la plupart des établissements d'enseignement

---

20 Georges Weisz, *The Emergence of Modern Universities in France (1863-1914)*, Princeton university press, Princeton, 1983.

21 Christophe Charle, *La République des universitaires*, Paris, Seuil, 1994.

22 Pierre Riché, Jacques Verger, *Maîtres et élèves au Moyen Age*, Pluriel, 2006, ou encore Jacques Verger *Histoire des universités au Moyen-âge*, PUF, Quadrige, 2013.

23 Emmanuelle Picard, opuscule déjà cité, p.32 et p.11. Cependant, Emmanuelle Picard rappelle que de nombreux travaux ont déjà été écrits sur ce sujet, mais qu'il reste encore beaucoup à faire : voir notamment, Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Le sens commun, 1984, Paris.

24 Même si Emmanuelle Picard a depuis consacré son habilitation à diriger les recherches, notamment sur ce sujet : Emmanuelle Picard, *La Profession introuvable : les universitaires français de l'université impériale aux universités contemporaines, Aux frontières des disciplines, contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles), dossier HDR*, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, présenté le 18 janvier 2020, garant, Christophe Charle. Sur l'histoire de la formation universitaire des historiens, nous pouvons également citer Olivier Dumoulin, *Profession historien, 1919-1939 : un métier en crise ?*, thèse de 3e cycle, sous la direction d'André Burguière, EHESS, 1983.

25 Mentionnons cependant l'article de Natalia Tikhonov Sigrist « Les femmes et l'université en France, 1860-1914, pour une historiographie comparée », *Histoire de l'éducation*, n°122, avril-juin 2009, p.53-70, ainsi que l'ouvrage de Rebecca Roggers et Pascale Molinier (sous la direction de), *Les femmes dans le monde académique*, PUR, 2016.

26 Emmanuelle Picard, op. cit p.14. Mentionnons également l'apparition du début d'une historiographie des universités africaines : Aimé Hounzandji, *Une université nationale en Afrique occidentale, Dahomey-Bénin 1944-1974*, L'Harmattan, Études Euraficaines, Paris, 2021.

27 Cependant, nous pouvons déjà mentionner les ouvrages, de Marie-Laure Viaud, *Les Innovateurs silencieux, histoire des pratiques d'enseignement à l'université, des années 1950 à 2010*, PUG, 2015 et d'Emmanuelle Annot et de Marie-Françoise Fave-Bonnet, *Pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur. Enseigner, apprendre, évaluer*, Paris, L'Harmattan, 2004.

28 Nous pensons notamment à l'histoire de l'université de Vincennes qui nous est désormais mieux connu : Charles Soulié, *Un Mythe à détruire ? Origines et destin du Centre universitaire expérimental de Vincennes*, Presses universitaires de Vincennes, 2012, ainsi que la thèse de Christelle Dormoy-Rajramanan, *Sociogenèse d'une invention institutionnelle : le centre universitaire expérimental de Vincennes*, thèse de sciences politiques, soutenue en 2014 à l'université de Paris-Nanterre, sous la direction de Bernard Pudal, École doctorale de droit et science politique, Groupe d'Analyse Politique.

supérieur reste méconnue, ou connu uniquement par le biais d'ouvrages souvent plus commémoratifs qu'historiques<sup>29</sup>.

C'est donc dans ce contexte historiographique que nous tentons ici d'apporter notre contribution à l'histoire de l'enseignement supérieur français, en évoquant l'histoire de l'université de Nanterre de 1971 à 1988 : 1971 correspondant ici à l'élection de l'historien René Rémond en tant que premier président de l'université de Nanterre. La date de 1988 faisant référence à la fin du premier mandat du président de l'université, Michel Imberty<sup>30</sup>. Nous faisons donc ici le choix de ne pas aborder spécifiquement les événements de Mai 68 à Nanterre, puisque ce sujet a déjà été beaucoup traité ailleurs<sup>31</sup>.

L'enjeu principal de notre sujet est, au contraire, de comprendre quel fut l'héritage, à court et moyen terme – sur une période de 20 ans - de Mai 68 au sein de la toute jeune université de Nanterre<sup>32</sup>, afin de permettre une meilleure compréhension des tendances de fond qui transformèrent alors l'ensemble de l'enseignement supérieur français.

Plus précisément, l'originalité de notre travail réside dans la volonté de comprendre le fonctionnement global d'un établissement de l'enseignement supérieur français, transformé pendant 20 ans par les nouvelles règles imposées par la loi Faure de novembre 1968, puis par la loi Savary de 1984, et surtout par l'évolution des mentalités issues des années de contestation des années 68<sup>33</sup>. Le choix de l'université de Nanterre pour étudier ces transformations n'est pas d'ailleurs un hasard, puisque cet établissement, fondé à la base en 1964 autour des bâtiments de la faculté de Lettres, était elle-même à la pointe des innovations de l'université française des années 60, et concentrait un grand nombre d'enseignants-chercheurs, soucieux de réforme et d'innovations<sup>34</sup> : avec le cas de Nanterre, nous souhaitons à la fois restituer un mouvement d'ensemble et comprendre une université précise, dans son contexte géographique - historique - humain propre.

---

29 Pour ne citer que quelques exemples : Jacques Girault, Jean-Claude Lescure, Loïc Vadelorge (sous la direction de), *Paris XIII, histoire d'une université en banlieue 1970-2010*, Berg International éditeurs, 2012, ou encore A Bienaymé, D. Roux, « Histoire de l'université de Paris-Dauphine 1968-2008 », *Commentaire*, n 122. 2008, ou encore John Burney, *Toulouse et son université*, Toulouse, Presses Universitaire Du Mirail, Paris, Édition du cnrs, Toulouse, 1988.

30 Président de l'université de Nanterre de 1983 à 1988, pour son premier mandat

31 Nous avons déjà évoqué de nombreuses sources concernant cette période. Mentionnons néanmoins quelques ouvrages, assez synthétiques à propos de Nanterre en 1968 : Jean-Pierre Duteuil, *Nanterre 1965-1966-1967-1968 Vers le mouvement du 22 mars*, Acratie, réédition, 2018, ou encore Philippe Artières, Michelle Zancarini-Fournel, sous la direction de 68, *une histoire contestée 1962-1989*, édition La Découverte, Paris, 2018.

32 Née de la fusion des deux facultés de lettres et de droit en 1970

33 Pour réaliser notre travail, nous nous sommes aussi appuyés sur la thèse d'Arnaud Desvignes, *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme (1968-1984)*, thèse réalisée sous la direction de Jean-Noël Luc et d'Emmanuelle Picard, soutenue à l'université de Paris IV en 2016.

34 Voir Pierre Grappin, *L'Île aux peupliers*, Presse Universitaire de Nancy, 1993, ainsi que Marie-Chantal Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain.

En réalisant ce travail de thèse, nous avons tenté d'éviter plusieurs pièges, qui auraient pu restreindre la portée historiographique de notre travail : nous revendiquons en effet un point de vue holistique sur l'histoire de l'université de Nanterre, c'est à dire que nous considérons que les différentes parties de l'université ont donc été chacune placées sous l'influence de l'évolution d'ensemble de l'établissement, et de l'enseignement supérieur français en général.

Ainsi, nous tenterons d'éviter de nous focaliser sur l'étude d'une discipline en particulier ou d'une seule UER, ou des seules instances centrales de l'université. Nous ne chercherons pas à rendre compte de cas particuliers, mais d'évolutions structurelles et globales. Dans notre thèse, nous tenterons également de nous prémunir d'une analyse court-termiste des évolutions de l'université, en insistant au contraire sur les évolutions structurelles de l'université, et en ne restreignant pas, par exemple, l'étude sur la période d'un seul mandat présidentiel, mais au contraire sur une période de 20 ans, soit quatre mandats présidentiels successifs<sup>35</sup>. Par ailleurs, nous aurons, dans ce travail, le souci de n'oublier aucun sujet ou aspect de l'université, comme la recherche ou le public étudiant de Nanterre, même si notre propos – on le verra – s'articulera autour de trois thématiques précises. Enfin, nous essayerons d'éviter la dérive du localisme et de restreindre notre sujet à une histoire purement nanterroise : en effet, dans notre étude, nous aurons surtout le désir de comparer l'université de Nanterre aux autres universités de France de la même époque<sup>36</sup>, alors que, dans le même temps, nous aurons à cœur d'étudier les liens entre Nanterre - instance locale - et le ministère de l'Éducation Nationale et sa politique nationale. Il s'agira surtout pour nous de voir comment les directives nationales et les grandes orientations politiques pouvaient s'appliquer concrètement sur le terrain de l'université, et si l'université de Nanterre disposait ou non d'une réelle autonomie à ce moment-là, dans un contexte de profondes transformations, marquées notamment par une hausse très importante du nombre d'étudiants<sup>37</sup>.

Plus précisément, notre travail reviendra premièrement sur l'étude des principaux mécanismes de gouvernance de l'université, en mettant en évidence les différents acteurs qui participent à la direction interne de l'université<sup>38</sup>, mais également en insistant sur l'existence d'une culture politique et administrative propre à l'université de ces années-là, tout comme nous reviendrons également sur

---

35 En l'occurrence, les mandats de René Rémond (1971-1976), Jean-Maurice Verdier (1976-1981), Carol Heitz (1981-83), et Michel Imberty (1983-1988).

36 Dans les limites de l'historiographie disponible.

37 Lors de la fondation de la faculté de Lettres, en 1964, Nanterre comptait 2400 étudiants, un peu plus de 10.000 en 1968, plus de 20.000 en 1971, avant d'atteindre environ plus de 30.000 étudiants en 1988, à la fin de notre recherche. Cf. annexe 6.

38 Notamment le rôle du président mais aussi rôle des élus syndicaux et les élus des conseils centraux, des conseils UER, mais aussi le rôle des services et du personnel administratifs dans le fonctionnement d'une université.

le rôle du ministère de l'Éducation Nationale<sup>39</sup> sur les décisions prises à l'université de Nanterre. C'est ainsi une histoire politique de l'institution universitaire dans son ensemble que nous voulons d'abord mener.

Ensuite, nous entendons mener une histoire sociale des missions de l'enseignement supérieur : par ces termes, nous désirerons étudier leur évolution à Nanterre durant ces années 70 et 80. Nous aurons ainsi le souci d'évoquer les missions d'enseignement de l'université – ses cursus de formations et sa pédagogie - sa pratique de recherche, ainsi que les conditions à la fois matérielles et intellectuelles de réalisation de celles-ci : c'est-à-dire que nous étudierons aussi bien les contraintes budgétaires et autres qui se sont exercées sur l'université, que les termes des débats politiques et intellectuels, les lois, les pratiques quotidiennes qui ont impacté ces mêmes missions universitaires durant cette période.

Enfin, nous souhaitons de mener une histoire sociale des publics de l'université ; l'université étant fréquentée par trois groupes sociaux bien distincts que sont les étudiants, les personnels administratifs, et le corps enseignant. Nous tenterons de montrer les évolutions respectives de ces trois groupes, leurs fonctions respectives, ainsi que l'évolution de leurs rapports conjoints. Nous aurons en effet à cœur de traiter de la question de l'existence d'un éventuel sentiment commun d'appartenance, ou au contraire un sentiment d'une anomie généralisée.

Finalement, notre travail cherchera à savoir si l'université de Nanterre s'est ou non transformée dans le sillage de Mai 68 et de la loi Faure. Et si oui, jusqu'à quel point.

A-t-on assisté durant cette période de 20 ans à une véritable « révolution » de l'université, ou au contraire, au maintien - sous une forme déguisée - des pratiques des facultés du XIX<sup>ème</sup> siècle, dans une université seulement beaucoup plus fréquentée ? L'université française, bousculée en 1968, est-elle finalement parvenue, dans les années 70 et 80, à se transformer suffisamment, afin de s'adapter à la massification de l'enseignement supérieur et aux nouvelles attentes de la société française ?

Pour l'étude de l'université de Nanterre spécifiquement, nous mettons cependant nos pas dans deux thèses qui furent consacrées au début de l'université de Nanterre : le premier travail académique et vraiment approfondi EST la thèse de Marie-Chantal Combecave-Gavet en 1999<sup>40</sup>, qui porta sur l'étude des premières années des deux facultés de lettres et de droit de Nanterre, jusqu'à l'élection de l'historien René Rémond à la tête de l'université en 1971. Son travail aborde essentiellement les conditions de la fondation et de la construction du campus de Nanterre, ainsi que sur les premières

---

39 Ou du sous-secrétariat d'État aux universités.

40 Marie-Chantal Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain.

expériences pédagogiques et administratives qui eurent lieu immédiatement après Mai 68.

Ensuite, nous mettrons nos pas dans ceux de Charles Mercier, qui est l'auteur d'une thèse sur le mandat de René Rémond à Nanterre de 1971 à 1976<sup>41</sup>. Cette thèse se concentre sur la figure de René Rémond, étudié à la fois sous l'angle de l'historien engagé<sup>42</sup> et sous l'angle du dirigeant universitaire influent<sup>43</sup>.

### ***L'histoire d'un établissement universitaire, inauguré en 1964 mais avant tout issu de Mai 68***

L'université de Nanterre est née en 1970 de la réunion de deux facultés déjà présentes sur le campus : la faculté de lettres, inaugurée en 1964, et qui fut pendant ses quatre premières années, dirigée par le doyen Pierre Grappin, un germaniste et ancien résistant<sup>44</sup>, et une faculté de droit et de sciences économiques, dont le bâtiment commence à être construit en 1966<sup>45</sup>.

Les facultés étaient les héritières directes du système facultaire hérité du premier Empire : fondée en 1808, l'Université Impériale avait ainsi pour but de reconstruire l'enseignement supérieur en France, après l'épisode révolutionnaire, qui avait aboli les vieilles universités médiévales - depuis longtemps déliquescents - en 1793<sup>46</sup>.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, ces facultés étaient de quatre types : il y avait des facultés de lettres, de droit, de sciences et de médecine. Chaque faculté était dirigée par un doyen, lui-même élu par ses collègues professeurs, mais l'autonomie de ces établissements, centrés sur une ou deux disciplines principales, était quasiment nulle face aux décisions du ministère, représentées dans chaque académie par un recteur<sup>47</sup>. Les programmes d'étude, ainsi que les programmes de recherche étant fixés par le

---

41 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (1968-1976)*, Thèse présentée à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, sous la direction du professeur Philippe Boutry, décembre 2011.

42 Cet aspect particulier de la thèse fut ensuite retouché par Charles Mercier dans un livre paru en 2016 : Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre. Les enfantements de 68. Contribution à l'histoire d'un universitaire et d'une université iconiques (1967-1976)*, Le Bord de l'eau, séries: « Documents », Lormont, 2016.

43 Sur cet aspect, voir l'autre livre de Charles Mercier : *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 68*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2015.

44 Pierre Grappin (1917-1995), doyen de la faculté de lettres de Nanterre de janvier 1965 à septembre 1968. Voir le document « Archives de la présidence de l'université de Nanterre, 2202W, répertoire numérique détaillé », disponible aux archives départementales des Hauts-de-Seine. Voir aussi son autobiographie, *L'Île aux peupliers*, Presse Universitaire de Nancy, Nancy, 1993.

45 Marie-Chantal Gavet-Combecave, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain, p.135. Philippe Malaurie fut le premier doyen de la faculté de droit de Nanterre, de novembre 68 à septembre 1969, voir le document « Archives de la présidence de l'université de Nanterre, 2202W, répertoire numérique détaillé ». Plus tard, l'IUT de la ville d'Avray sera associée à l'université de Nanterre, mais cette association ne sera que symbolique, et, dans les faits, jamais l'université n'aura à s'intéresser aux affaires de l'IUT et inversement. C'est pourquoi nous ne traiterons pas ici de l'IUT de la ville d'Avray dans cette thèse.

46 Jacques Verger (sous la direction de), *Histoire des universités en France*, Bibliothèque Historique, Privat, 1986, p.257. Voir aussi Weisz, *The Emergence of Moderne Universities*, p.137 et p.147.

47 Jacques Verger (sous la direction de), *Histoire des universités en France*, Bibliothèque Historique, Privat, 1986, p.269-272. Voir aussi, sur le cas de la faculté de Lille à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, Jean-François Condette, *La Faculté*



ministère, les facultés ne pouvaient guère ainsi prendre d'initiative : les différentes facultés d'une même ville pouvaient ainsi être regroupées sous l'appellation d'université, mais cette dernière restait une vague confédération de facultés, sans véritable pouvoir, ni contenu institutionnel. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les étudiants fréquentaient ainsi, avant tout, leur faculté, ou une grande école, si elles se trouvaient à Paris<sup>48</sup>. La Troisième République, positiviste – soucieuse de s'appuyer sur la science et désireuse de rattraper un retard scientifique et éducatif sur l'Empire Allemand que la guerre de 1870-1871 avait mis en évidence<sup>49</sup> – accentua tout particulièrement le développement des facultés en France : la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle se caractérisa ainsi par une augmentation du nombre d'étudiants, par la construction et le développement de facultés en province, de nombreuses chaires universitaires furent créées<sup>50</sup>. Cependant, la fréquentation des facultés restait alors le fait d'une étroite minorité de la jeunesse, et - malgré la hausse régulière des effectifs - la III<sup>ème</sup> République échoua également à réformer profondément le statut des facultés et des enseignants : pris entre le désir de maintenir un contrôle toujours étroit sur ces lieux d'enseignement et le désir de développer la créativité de ces établissements, les gouvernements républicains votèrent plusieurs lois qui, tout en amendant certaines pratiques, maintenaient pour l'essentiel le caractère très centralisé du système universitaire français<sup>51</sup>, qui ne fut véritablement modifié qu'à partir de la loi Faure de novembre 1968. Nous reviendrons sur ces différentes transformations dans notre premier chapitre.

Après 1945, la situation de l'enseignement en France – et de l'enseignement supérieur en particulier – changea très rapidement, davantage que pendant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette transformation s'explique, en effet, à la fois à cause de la croissance économique générale, du *baby-boom* des années 1945-1965, et surtout de la démocratisation et de la généralisation de l'enseignement secondaire<sup>52</sup>. Les effectifs étudiants explosèrent : ils furent multipliés par trois entre 1945 et 1968, passant de 123.000 étudiants en 1946 à 508.000 en 1968<sup>53</sup>. Le nombre d'enseignants de l'enseignement supérieur augmenta également, mais en règle générale, durant « les 30 Glorieuses », l'essentiel des efforts d'investissements de l'État se concentrèrent surtout sur l'enseignement

---

*des lettres de Lille de 1887 à 1945, une faculté dans l'Histoire*, Histoire, Septentrion, presses universitaires, 1999, p.70-71.

48 Christophe Charle, *Histoire des universités*, PUF, 2007, p.96. Cf. François Chaubet, *Histoire intellectuelle de la France (XIX-XX<sup>ème</sup> siècles)*, PUF, collection « Que sais-je ? », Paris, 2021.

49 *Ibid*, p.463-464.

50 Jacques Verger (sous la direction de), *Histoire des universités en France*, Bibliothèque Historique, Privat, 1986, p.328.

51 Christophe Charle, *La République des universitaires, 1870-1940*, Paris, Seuil, 1994, p.136-287. Voir aussi Weisz, op. cit, p.145-146.

52 Antoine Prost, *Éducation, société et politique, une histoire de l'enseignement en France de 45 à nos jours*, Tempus, Perrin, 2002, p.267-269 ou encore p.301-309.

53 Antoine Prost, *Éducation, société et politique, une histoire de l'enseignement en France de 45 à nos jours*, Tempus, Perrin, 2002, p.301-309.

secondaire et primaire<sup>54</sup>.

À Paris, ce décalage entre l'afflux de nouveaux étudiants et l'absence de locaux et de moyens en nombre suffisant provoqua la suffocation de l'ancienne Sorbonne, désormais surpeuplée<sup>55</sup>, ce qui favorisa notamment la contestation étudiante<sup>56</sup>. Le gouvernement gaulliste chercha alors à créer de nouvelles facultés à l'extérieur de Paris, afin de désengorger la Sorbonne : selon Pierre Grappin, le général De Gaulle lui-même eut ainsi ces mots révélateurs : « Nous ferons quatre universités : une au nord, une au sud, une à l'est, une à l'ouest ! »<sup>57</sup>. Ainsi commença à émerger l'idée de la création d'une nouvelle faculté de Lettres, afin d'amener hors de Paris, toute une partie de la population étudiante, notamment celle de l'ouest parisien huppé<sup>58</sup>.

Cherchant un lieu où construire cette nouvelle faculté de lettres, le ministère de l'Éducation Nationale se tourna alors vers le camp militaire de la Folie de Nanterre. En effet, avant 1964, ce camp militaire était un ancien terrain d'aviation, fondé en 1916 lors de la première guerre mondiale, afin d'amener et de réparer les avions de combat français autour de Paris<sup>59</sup>.

Le site en question était relié par une petite gare, qui se nommait « Nanterre-la Folie », car, à l'origine, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, cet espace était situé en pleine campagne et un aristocrate y avait fait bâtir « une folie », c'est-à-dire une maison de plaisance<sup>60</sup>. Très actif durant le premier conflit mondial, le terrain d'aviation fut également récupéré par l'occupant allemand pendant la seconde guerre mondiale, afin d'entreposer les épaves d'avions abattus, et d'en récupérer des pièces détachées<sup>61</sup>. Cependant, depuis 1945, ce site militaire végétait, perdant progressivement de l'intérêt, en tant qu'infrastructure militaire. Ce terrain de 32 hectares, entouré par des bidonvilles de la ville ouvrière et communiste de Nanterre, peuplé de hangars abandonnés et d'ordures, a été facilement concédé par le ministère de la Défense au ministère de l'Éducation Nationale.

La transaction du terrain entre les deux ministères, après quelques tracasseries administratives, eut lieu en 1963<sup>62</sup>, et des travaux furent rondement entrepris, sous la direction de l'architecte Jacques

---

54 Antoine Prost, *Éducation, société et politique, une histoire de l'enseignement en France de 45 à nos jours*, Tempus, Perrin, 2002, p.295-296.

55 Pierre Grappin, *L'Île aux peupliers*, op. cit, p.227.

56 Cédric Le Cocq, *Tenter la Révolution : le rôle de l'UNEF en mai 68*, mémoire de Master 2 (2012-2014), Université Paris-Sorbonne, sous la direction de Jérôme Grondeux, p.80. En novembre 1967, un important mouvement de grève étudiant a ainsi eu lieu à Paris, réclamant notamment des locaux et des moyens supplémentaires.

57 Pierre Grappin, *L'Île aux peupliers*, op. cit , p.229.

58 Marie-Chantal Gavet-Combecave, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, op. cit, p.559.

59 René Kerzreho René, *La Folie. Du camp d'aviation militaire à l'Université Paris X Nanterre 1916-1972* – Bulletin de la Société d'Histoire de Nanterre juin 2004, p.7-9.

60 René Kerzreho, *La Folie. Du camp d'aviation militaire à l'Université Paris X Nanterre 1916-1972* – Bulletin de la Société d'Histoire de Nanterre juin 2004, p.7.

61 René Kerzreho, *Ibid*, p.20-30 puis 7-9.

62 Marie-Chantal Gavet-Combecave, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972)*, op. cit, p.43.

Chauliat<sup>63</sup> : dès 1964, les premiers locaux de la nouvelle faculté de Lettres, sortirent de terre, et accueillirent les premiers étudiants<sup>64</sup>. En réalité, une grande partie des travaux restaient encore à faire, et durèrent jusqu'en 1970-1971<sup>65</sup>. La conception du campus illustre l'ambition du nouvel établissement : installation d'équipements sportifs de pointe, présence d'une cité universitaire pour accueillir sur place les étudiants, construction d'une double bibliothèque, fondation de deux facultés, l'une de Lettres, l'autre de droit – ces deux institutions devant rapidement apparaître comme des facultés à part entière, et non comme de simples succursales de l'université de la Sorbonne (et spécialement de sa faculté de Lettres et de sa faculté de droit). Pourtant, durant ces premières années, comme nous le verrons<sup>66</sup>, le campus de Nanterre heurta les contemporains et les médias de son temps, par sa laideur, sa boue omniprésente, l'hostilité de son environnement, mal desservi par les transports en commun<sup>67</sup>.

Néanmoins, ces difficultés n'entamèrent pas l'enthousiasme des enseignants venus enseigner dans cette nouvelle faculté<sup>68</sup>. En effet, une partie de ceux-ci étaient d'anciens professeurs de la Sorbonne, particulièrement désireux de profiter de ce nouveau campus et de cette nouvelle institution, pour contribuer à la rénovation de l'enseignement supérieur français. Ces professeurs réformateurs issus de l'ancienne Sorbonne, où les hiérarchies, les traditions – trop strictes – comme le nombre trop important d'étudiants, empêchaient, selon eux, toute possibilité de réformes<sup>69</sup>. Ces professeurs réformateurs, vite rejoints par leurs assistants, et un personnel administratif pour la plupart recruté sur place<sup>70</sup> avaient ainsi l'ambition de faire de Nanterre un lieu d'innovation pédagogique et scientifique<sup>71</sup>. Ce désir d'innovations passait par la velléité de développer le caractère pluridisciplinaire de ses enseignements, par la volonté de laisser une place importante aux « nouvelles » sciences sociales de l'époque (sociologie, psychologie, anthropologie...), et enfin par le désir de profiter du petit nombre d'étudiants, alors présents à Nanterre, pour permettre une

---

63 *Ibid.*, p.81-82.

64 *Ibid.*, p.94.

65 Les premiers bâtiments de la BU de Nanterre ouvrent en 1970. La nouvelle gare sera inaugurée en 1972. Voir pour cela notre chapitre IV.

66 Au cours de notre chapitre IV, qui évoque notamment la composition du campus de Nanterre.

67 Nous reviendrons sur ces points à la fois dans notre chapitre IV et dans notre chapitre VI.

68 Pierre Grappin, *L'Île aux peupliers*, *op. cit.*, p.239. Parmi ces professeurs réformateurs, nous pouvons citer notamment Paul Ricœur en philosophie, Guy Michaud en littérature, Didier Anzieu en psychologie. Pour ce dernier, voir le livre de témoignage qu'il a laissé sur Nanterre en 1968, sous un pseudonyme : Epistémon, *Ces idées qui ont ébranlé la France, Nanterre novembre 67-Juin 68*, Le monde sans frontières, Fayard, Paris, 1968.

69 Pierre Grappin, *L'Île aux peupliers*, Presse Universitaire de Nancy, 1993, p.235. Lire aussi : Paul Ricœur, *La critique et la conviction*, Pluriel, 2013, p.57, ou encore Charles Mercier, *Paul Ricœur, un philosophe à l'épreuve des transformations de la Sorbonne 1964-1970*, présent dans l'ouvrage de Loïc Vadelorge, Florence Bourillon, Stéphanie Méchine, *De l'université de Paris aux universités d'Île-de-France*, PUR, 2016, p.189.

70 Marie-Chantal Gavet-Combecave, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, thèse déjà citée, p.216.

71 Parmi les sources qui renseignent sur les espérances scientifiques et pédagogiques qu'avaient soulevé la création de la faculté de Nanterre, lire la Revue Esprit, *Dossier « Faire l'université »*, numéro spécial de mai juin 1964.

interaction plus grande entre ceux-ci et les professeurs, loin des cours d'amphithéâtre bondés de la vieille Sorbonne<sup>72</sup>.

Les premières années de la faculté de lettres de Nanterre se caractérisèrent donc par un accroissement du nombre de ses disciplines enseignées, de son personnel enseignant et administratif, par la continuation des travaux, mais aussi par un accroissement très important du nombre d'étudiants, qui devinrent rapidement plus nombreux que les capacités d'accueil initiales de l'établissement<sup>73</sup>. En 1967, la réforme Fouchet – qui fut pour l'essentiel une réforme des cursus universitaires – fit craindre aux étudiants de Nanterre une augmentation importante du taux d'échec aux examens, d'importants problèmes de compensation des notes entre l'ancien et le nouveau système, et, à terme, une sélection plus radicale à l'entrée de l'université<sup>74</sup> : cette réforme déclencha donc une grève étudiante en novembre 1967. Cette grève ne fit que renforcer la présence d'un noyau étudiants d'extrême gauche, déjà présents au sein de la faculté de Lettre, et que « l'affaire de la Cité U » avait déjà mis en évidence.

En effet, lors des premières années de la faculté de Nanterre, Pierre Grappin<sup>75</sup> avait souhaité s'appuyer sur le syndicalisme étudiant. Il souhaitait en effet pouvoir, à la fois apaiser les tensions et avoir un interlocuteur syndical étudiant représentatif pour renforcer l'intégration des étudiants à la faculté de Lettres. Ainsi, dès 1964, Pierre Grappin a entretenu des rapports favorables avec le principal syndicat étudiant de l'époque, l'UNEF, plutôt proche du PSU à l'époque. Durant les premières années de Nanterre, l'UNEF pouvait ainsi développer sur le campus ses actions et ses services<sup>76</sup>.

Or, avec le départ du premier responsable de l'UNEF, Jean-Luc Michaud, la ligne politique du syndicat se radicalisa rapidement, et dès 1967, l'UNEF, très puissante en 1966<sup>77</sup>, connut à Nanterre des déchirements internes importants à mesure que l'emprise de l'extrême gauche sur l'AGE (Association Générale des Étudiants, la section locale de l'UNEF) se renforçait<sup>78</sup> : cet essor de

---

72 Geneviève Dreyfus-Armand, Pierre Grappin, « La faculté de Nanterre de 1964 à 1968. Entretien avec Pierre Grappin », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11-13, 1988. Mai-68 : Les mouvements étudiants en France et dans le monde. p.101-101.

73 Initialement, la faculté de lettre avait été prévue pour 8000 étudiants. En 1968, on comptait environ plus de 11.000 étudiants, Marie-Chantal Gavet-Combecave, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, thèse déjà citée, p.78. Geneviève Dreyfus-Armand, Pierre Grappin. « La faculté de Nanterre de 1964 à 1968. Entretien avec Pierre Grappin ». pour la deuxième référence, p.101.

74 Antoine Prost, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°23, juillet-septembre 1989. Dossier : Mai 68. p.62-63.

75 Ancien résistant, ancien sympathisant communiste et ancien militant du SNES-SUP

76 Jean Luc Michaud, entretien du 3 mai 2018

77 Cette année-là, l'UNEF compta sur le site de Nanterre près de 800 adhérents sur environ 5000 étudiants, d'après Jean-Luc Michaud, entretien du 3 mai 2018.

78 Sous la coordination de Roger Barralis et de Jean-Claude Gillet, *Au cœur des luttes des années soixante, les étudiants du PSU, une utopie porteuse d'avenir ?*, publisud, 2010, p.260. Voir aussi Jean-Pierre Dutueil, « Les

l'extrême gauche, pour une large part trotskyste, mais aussi anarchistes<sup>79</sup>, est concomitant à ce qui se passe à la même période à l'UNEF au niveau national. Pour le dire rapidement, entre 1967-1968, se structure à Nanterre un noyau d'environ 150 militants d'extrême gauche<sup>80</sup> qui aspirent à une révolution sociale et politique d'ampleur, et ne se retrouvent plus dans la démarche réformatrice et syndicale d'antan.

Tout en restant très minoritaire, cette extrême gauche nanterroise va donc renforcer son influence au sein du milieu étudiant de Nanterre à la suite de l'affaire bien connue, dite « de la Cité-U » du 26 mars 1967 : ce soir-là, en effet, des étudiants montent dans la cité universitaire des filles pour l'occuper et dénoncer ainsi la discrimination sexuelle dont ils sont victimes. La police intervient, et l'évacuation de la Cité Universitaire se fait sans violence<sup>81</sup>.

Cependant, quelques jours plus tard, des sanctions disciplinaires tombent et se propagent sur le campus, la rumeur selon laquelle les autorités de la faculté disposent d'une « liste noire d'étudiants » à exclure de la faculté au nom de leurs opinions politiques<sup>82</sup>. La rumeur est confirmée par le professeur de sociologie, Lucien Febvre, mais elle s'avère, d'après nos recherches, sans fondement<sup>83</sup>. Pourtant, un nouvel état d'esprit se développe à partir de là à Nanterre, et une opposition de plus en plus vive – politique – se structure entre le noyau des étudiants engagés d'extrême gauche, convaincus d'être soumis à une logique de répression systématique de la part, à la fois du gouvernement, de la société capitaliste et de la faculté, et des autorités de la faculté de lettres elle-même, dépassée par la virulence de la contestation. Cela, alors qu'en 1965, une commission mixte professeurs-étudiants avait été créée pour justement donner la parole aux étudiants et évoquer les problèmes universitaires<sup>84</sup>.

L'engrenage s'accélère au début de l'année 1968<sup>85</sup> : le 22 mars de cette année, un groupe d'étudiants

---

groupes politiques d'extrême-gauche à Nanterre ». In: *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11-13, 1988. Mai-68 : Les mouvements étudiants en France et dans le monde, p.110-114.

79 Jean-Pierre Duteuil, *Nanterre, 1965, 66, 67, 68*, Acratie, 2018, p.21.

80 *Ibid*

81 Jean-Pierre Duteuil, *Nanterre, 1965, 66, 67, 68*, Acratie, 2018, p.84-85. Voir aussi Pierre Grappin, *L'île aux peupliers*, op. cit, p.243.

82 Jean-Pierre Duteuil, *Nanterre, 1965, 66, 67, 68*, Acratie, 2018, p.86.

83 Le compte-rendu de la séance du 27 janvier 1967 de l'Assemblée de la faculté de Nanterre (consultable aux archives départementales à la cote 1208W2) permet en effet de se rendre compte que la liste en question était une liste d'étudiants dispensés d'examen final en raison de leur notes de l'examen partiel. Cette liste d'étudiants a ensuite été considérée par le sociologue Henri Lefebvre comme la liste « noire » d'étudiants à exclure au nom de leurs opinions politiques.

84 Geneviève Dreyfus-Armand, Pierre Pierre, « La Faculté de Nanterre de 1964 à 1968. Entretien avec Pierre Grappin » *op. cit*, p.101.

85 Pour cette période, nous renvoyons notamment à Ludivine Bantigny, *1968. De grands soirs en petits matins*, Seuil, l'univers historique, 2018, ainsi qu'à Philippe Artières, Michelle Zancarini-Fournel, *68, une histoire contestée 1962-1989*, édition La Découverte, Paris, 2018.

d'extrême gauche – divers et spontanés, dont fait notamment parti Daniel Cohn-Bendit – envahit et occupe pour une nuit les locaux de la tour administrative<sup>86</sup>. Peu de dégâts sont à constater, mais c'est un scandale dans toute la France, qui - via le jeu de l'emballement médiatique - met en émoi l'opinion publique et révèle un malaise étudiant et des universités un problème politique important. Face à la multiplicité des incidents, des bagarres et des affrontements<sup>87</sup> - notamment avec les étudiants de la toute récente faculté de droit de Nanterre, plus conservateurs<sup>88</sup> - le doyen Grappin décide de lancer une procédure disciplinaire pour exclure plusieurs meneurs étudiants<sup>89</sup> : la contestation redouble, et l'envoi de la police sur le campus le 26 février 1968, renforce encore un peu l'unité des étudiants révolutionnaires contre elle.

Dans cette situation - confronté en plus de cela à une fronde d'une partie de son corps enseignant, preuve du caractère structurel que revêt désormais la crise de la faculté de Nanterre - le doyen Grappin préfère encore décider de fermer l'établissement le 2 mai. Ce qui amènera les étudiants de Nanterre à se rendre à la Sorbonne, avec d'autres de leurs camarades, pour dénoncer les mesures disciplinaires de la faculté de Nanterre à leur encontre, dans un meeting à la Sorbonne tenu le 3 mai 1968. La répression violente par la police provoquera par la suite les événements de Mai 68.

### **Nos sources et notre démarche**

Pour écrire cette histoire de l'université de Nanterre des années 70 et 80, nous avons réalisé un travail, qui s'est déroulé sur une période de quatre années, dont deux furent presque uniquement consacrées aux lectures nécessaires et à la collecte de sources : l'étude des sources nous a permis de constater la présence de multiples fonds d'archives liés à notre sujet, dont certains étaient encore peu étudiés lors des études précédentes réalisées sur l'université.

Les plus importants de ces fonds d'archives sont actuellement entreposés aux archives départementales des Hauts-de-Seine<sup>90</sup>. En effet, l'université de Nanterre a versé à ce département

---

86 Jean-Pierre Dutueil, *Nanterre, 1965, 66, 67, 68*, Acratie, 2018, p.149.

87 La police est ainsi intervenue le 26 janvier 1968 contre une manifestation anarchiste, suivi du 30 janvier d'une autre manifestation. Le 14 février, une pièce de théâtre fait aussi l'objet de perturbation. Le 15 mars, une manifestation a lieu dans le campus de Nanterre contre le règlement intérieur de la Cité-Universitaire. Les 17 et 18. Combecave Gavet, op. cit, p.648-649. On peut aussi noter que plusieurs professeurs sont alors également agressés : 15 février 1968, le cours d'Anzieu est envahi, suivi d'un pugilat avec Cohn Bendit. Le 2 mai 1968, un affrontement violent entre les étudiants contestataires et les autres, au moment d'un cours de René Rémond, où celui-ci reçoit finalement un banc dans les jambes, cf. Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques – 68-76*), documents, le bord de l'eau, 2016, p.34 et 41.

88 Charles Mercier, « Les « réactionnaires » à Nanterre aux lendemains de Mai 68 », *Histoire@politique*, n°37, janvier-avril 2019, p.4.

89 Le 26 février 1968, un étudiant est ainsi exclu de la faculté de Nanterre

90 Dont l'adresse, en 2020, se trouve être l'Hôtel du Département des Hauts-de-Seine, 57 rue des longues raies, 92 000 Nanterre

une première partie de ses archives en 1992, soit 280 boîtes<sup>91</sup>. Ce premier versement d'archives fut, les années suivantes, suivi par d'autres, au point que ce fut au sein de cette institution que nous avons trouvé l'essentiel de nos sources d'archives<sup>92</sup>. Ainsi, sauf précision contraire, lorsque dans notre étude, nous citerons une cote d'archive, cette dernière fera donc référence systématiquement aux archives départementales des Hauts-de-Seine. Plus précisément, aux archives départementales, beaucoup de nos archives viennent du fonds 1208W, qui évoque essentiellement les très riches années 1970 à Nanterre, ainsi que le début des années 1980. À ce même endroit, nous avons également consulté les fonds 2283W et 2202W, qui - mieux organisés - font référence davantage aux années 1980. Enfin, aux archives départementales, nous avons également collecté dans d'autres fonds d'archives plus secondaires de l'université, parmi lesquels nous y avons trouvé des documents plus techniques<sup>93</sup>.

La quantité impressionnante d'archives, souvent non classées comme nous le verrons, a nécessité la mise en place d'une méthode particulière de classement et d'analyse de celles-ci. Comme nous avons eu le désir d'être le plus exhaustif possible, afin d'avoir une vision d'ensemble de la période et de notre sujet, nous avons ainsi lu, classé et numérisé un nombre considérable de documents, dont nous avons gardé une copie sur des disques durs externes. Nous avons réalisé ainsi notre propre classement des archives départementales, afin de mettre en évidence les thématiques et les acteurs les plus saillants de la période. À ce propos, nous tenons ici à remercier les archivistes du centre départemental des Hauts-de-Seine pour leur aide et leur courtoisie.

Ce nombre très important d'archives renvoie, comme on peut l'imaginer, à une très grande diversité de types de documents. Ces derniers sont donc divers aussi bien par leur nature que par leurs auteurs, ce qui nous permet de faire plus facilement des recoupements d'informations. Nous disposons ainsi de beaucoup de documentations provenant des réunions officielles et institutionnelles de l'université : conseils d'université, conseils scientifiques, conseils des études et de la vie universitaire, dont les comptes-rendus ont fait l'objet d'un travail pluridisciplinaire annexe, réalisé avec l'équipe de linguistiques dirigée par Frédérique Sitri, actuellement professeure à l'université de Lorraine<sup>94</sup>. Pour Nanterre, nous disposons également de comptes-rendus de réunions plus informelles : travaux de commissions, réunions syndicales, colloques où l'université de

---

91 Frédéric Douat, « Le Fonds de l'Université de Paris X — Nanterre », *La Gazette des archives*, n°193, 2002. Archives et mémoires étudiantes : état des lieux (actes des deux premières journées d'études organisées par le GERME [groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants], 23 février 2000 à Nanterre et 6 juin 2001 à Paris) p. 119.

92 Par documentation primaire, nous évoquons les documents produits à l'époque même

93 Par exemple, pour 1282W, des procès-verbaux de commissions électorales

94 Nous avons fait notamment une communication sur ce sujet, dans le cadre du congrès des 11-14 septembre 2019 à l'université de Cergy-Pontoise de l'association latino-américaine de l'étude du discours.

Nanterre était représentée, voire des réunions en plus petits comités, comme des réunions des équipes présidentielles, ce qui a permis de réaliser quelques avancées<sup>95</sup>. Ces réunions mettent ainsi en lumière le jeu des différents acteurs universitaires et les différents niveaux de pouvoir au sein de l'université<sup>96</sup>.

Ensuite, nous avons également bénéficié de la présence, dans les archives de l'université, de très nombreux rapports internes, qui eurent souvent - à leur époque - peu de publicité, mais se sont avérés très utiles à notre propos. De plus, nous avons disposé, pour notre recherche d'une très nombreuse correspondance : correspondance papier des services centraux de l'université, des UER<sup>98</sup>, du secrétaire général de l'université et surtout l'intégralité de la correspondance des présidents de l'université<sup>99</sup>. Cette dernière étant particulièrement précieuse, notamment pour évoquer les liens entre Nanterre et les organismes extérieurs de l'université.

Enfin, nous avons étudié un nombre impressionnant de tracts<sup>100</sup>, de lettres, écrits par les syndicats et les organisations politiques présentes à Nanterre - tracts et écrits, rédigés par des étudiants, mais aussi par des enseignants et des personnels : ces documents permettent d'établir un point de comparaison avec des archives strictement universitaires mentionnées plus haut, et renseignent naturellement sur la nature des conflits présents dans le champ universitaire.

Pourtant - outre le volume considérable de ces archives disponibles - nous avons eu affaire à deux autres types de difficulté : la première difficulté fut, qu'en effet, malgré la masse des documents, certains pans entiers d'archives nous étaient indisponibles ou avaient probablement disparu<sup>101</sup>. La deuxième difficulté était que beaucoup d'archives s'avéraient particulièrement difficiles à contextualiser ou à aborder<sup>102</sup>, du fait que celles-ci étaient particulièrement mal classées et n'ont pas

---

95 Dans notre chapitre I, nous évoquerons ainsi le rôle de ces réunions d'équipes présidentielles, dont la compréhension de leur fonctionnement permet de mieux comprendre le pouvoir du président de l'université.

96 Pour ne citer que quelques cotes, nous pouvons ainsi mentionner que les cotes 1208W1 à 39 des archives départementales des Hauts-de-Seine rassemblent les cotes des comptes-rendus des conseils de la faculté, puis de l'université, de 1964 à 1983. Les cotes 1208W45 à 49 rassemblent, elles, par exemple les compte-rendus des réunions des conseils scientifiques de l'université durant les années 1977-1984.

97 Ainsi, par exemple un président d'université ne va pas se comporter de la même façon au sein de son conseil, qu'en petit comité, entouré de ses plus proches vices présidents.

98 Notamment les cotes 1208W133 à 136.

99 Correspondance disponible aux cotes 1206W160 à 171

100 Par exemple, le fond 1208W contient 8 boîtes d'archives de tracts, des cotes 1208W256 à 1208W264

101 À titre d'exemple, les archives départementales ne possèdent pas d'exemplaires des livrets offerts aux étudiants pour suivre leurs TD. Ce qui fut très dommageable pour nous, quand nous avons cherché à évaluer les pratiques pédagogiques des enseignants, comme nous le verrons dans notre chapitre VI. Nous savons aussi que des enseignants de Nanterre ont pu tenir entre eux, des assemblées générales ou des réunions plus informelles, mais aucun compte-rendu présent dans les archives ne mentionnent ces travaux (voir notre chapitre VI où nous évoquons quelques unes de ces réunions). D'autre part, ces fonds d'archives sont très pauvres en ce qui concerne les organisations syndicales locales, qui n'y ont pas laissé leurs archives, si ce n'est leurs tracts et leurs publications, qui ont été recueillis. Enfin, dernier exemple, si les archives départementales conservent de nombreuses copies d'examens ou des mémoires étudiants des années 1970, ceux-ci ont été pour la plupart jetés à partir des années 1980.

102 Cela fut particulièrement vrai, par exemple, pour les documents liés à l'administration interne de Nanterre, où



fait l'objet d'une présentation adéquate. Cette double difficulté provient du fait que, pendant longtemps, l'université de Nanterre ne bénéficia, ni d'un service d'archives digne de ce nom, ni de l'action d'un archiviste professionnel sur place, à l'université : en effet, malgré une circulaire du 26 mai 1970, obligeant les universités à verser leurs archives aux centres d'archives départementaux<sup>103</sup>, il faudra attendre 2006 pour que Nanterre se dote d'un poste d'archiviste à temps plein<sup>104</sup>. Auparavant, la gestion des archives était le fait d'appariteurs, non formés ou que l'on souhaitait « mettre au placard »<sup>105</sup>. Les archives étaient alors placées dans les sous-sols de l'université : à l'époque, l'accumulation d'archives n'avait ni plan, ni tri. Les oublis n'ont donc pas probablement été rares, et bien des papiers, des documents ont pu être jetés, sans justification, malgré leur éventuel intérêt historique<sup>106</sup>. Seuls les dossiers étudiants, ainsi que les archives de scolarité ont fait l'objet de soins plus méticuleux, car ces documents pouvaient faire l'objet d'une demande de reconnaissance de diplômes de la part d'anciens étudiants. Ce qui arrive encore régulièrement<sup>107</sup>.

Ces différents éléments nous invitent donc à une grande prudence, et nous donnent la mesure de la difficulté de la tâche : afin de compléter les archives de l'université du centre d'archives départementales, nous avons également consulté des archives et certains fonds, contenus à la BDIC, présente sur le campus de Nanterre, renommée depuis 2018 La Contemporaine. En effet, plusieurs personnes privées y ont déposé leurs archives, et notamment Pierre Grappin, le premier doyen de la faculté de Lettres de 1964 à 1968<sup>108</sup>. La bibliothèque La Contemporaine dispose aussi des archives syndicales, celles de l'UNEF des années 60<sup>109</sup>, ainsi que d'importants recueils de tracts des années 68<sup>110</sup> à 1986, année du mouvement étudiant contre la Loi Devaquet<sup>111</sup>. Nous avons également

---

beaucoup de noms de secrétaires, de responsables de services apparaissent, alors qu'il est difficile de les identifier, du fait de l'absence de travail d'archiviste préalable et parce que le nom de ces responsables change souvent au cours de nos deux décennies. Il nous a fallu, progressivement, reconnaître les noms de ces principales personnes.

103 Douat Frédéric, « Le Fonds de l'Université de Paris X — Nanterre », *La Gazette des archives*, n°193, 2002. Archives et mémoires étudiantes : état des lieux (actes des deux premières journées d'études organisées par le GERME [groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants], 23 février 2000 à Nanterre et 6 juin 2001 à Paris) pp. 116-122; p 119

104 Anne, Rohfritsch, « Commémorer une naissance, valoriser un service d'archives ? Les 40 ans de l'université de Nanterre », *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p.252.

105 Michèle Estellé nous rappela, qu'en tant qu'ancienne responsable des services généraux, elle avait nommé à la gestion des archives une agente administrative, plus connue pour son tricot que sa compétence en terme de gestion des archives. Entretien chez elle du premier novembre 2019, avec Gilbert Rodriguez.

106 À titre d'exemple, on peut mentionner le témoignage du technicien Jean-François Le Van, entretien du 26 mars 2019, qui avait commencé à mettre à la poubelle des archives audio-visuelles du télé-enseignement à Nanterre, avant de s'arrêter, juste à l'arrivée *in-extremis* d'un contre-ordre

107 Témoignage de monsieur Dubois, archiviste de l'université de Nanterre, en 2019.

108 F delta 1056- 1 et 2, Fond Grappin, La Contemporaine.

109 On trouvera notamment des documents sur les premières années de l'UNEF à Nanterre à la cote : F delta 1081/34

110 Par exemple F delta 813

111 À la cote, le très riche fond F delta 2177

consulté quelques archives aux Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine<sup>112</sup>, de la même façon que nous avons cherché à connaître et à visionner à l'INA (Institut National de l'Audio-visuel) toutes les archives audiovisuelles liées à l'université de Nanterre<sup>113</sup>. En 2019, nous avons également bénéficié de l'aide de l'archiviste de l'université Nanterre, M. François Dubois, qui nous a mis en relation avec les archives encore présentes à l'université de Nanterre<sup>114</sup>. De la même façon nous avons pu bénéficier de l'aide de plusieurs témoins de ces années-là, qui nous ont donné accès ponctuellement à leurs archives personnelles, notamment madame Christiane Guillard ou monsieur Patick Gibert. Nous les remercions ici également. Pour compléter ces témoignages personnels, nous avons également utilisé plusieurs sources, publiées sous forme d'ouvrages : en effet, nous avons pu bénéficier que certains universitaires de Nanterre avaient publié leurs mémoires. Ce qui nous fut utiles<sup>115</sup>. Enfin, aux archives départementales des Hauts-de-Seine, outre les archives de l'université, nous avons pu consulter les fonds relatifs aux Archives des Renseignements Généraux des Hauts-de-Seine<sup>116</sup> ainsi que les archives privées d'une ancienne étudiante de Nanterre, Bénédicte Lauras<sup>117</sup>, afin de varier les points de vue sur notre période et effectuer ainsi des recoupements d'informations pertinents.

De plus, nous avons complété ces archives, pour l'essentiel sous format papier, par des entretiens oraux avec d'anciens témoins : ainsi, grâce aux indications apportées par mes directeurs de thèse, nous nous sommes lancés dès novembre 2017 dans la réalisation d'entretiens - enregistrés - de différents témoins de cette période. À la fin de notre sujet, nous en étions à plus de quarante personnes interrogées (certains l'ont été plusieurs fois), dont le détail et le descriptif sont mentionnés en annexe. Nous avons ainsi eu à cœur d'interroger des profils très différents d'anciens témoins (professeurs et assistants, anciens présidents d'université, personnels administratifs, anciens

---

112 Archives nationales - Site de Pierrefitte-sur-Seine, 59 rue Guynemer, 93380 Pierrefitte-sur-Seine

113 Grâce à Christiane Guillard, ancienne responsable du télé-enseignement à Nanterre, nous avons pu apprendre que, pour les festivités des 60 ans de l'université, l'historien Francis Démier avait fait à l'INA un petit reportage sur l'histoire de Nanterre à partir d'archives de l'INA. Nous nous sommes appuyés sur ces travaux pour compléter ces travaux.

114 L'université de Nanterre, ayant réalisée déjà de très nombreux versements d'archives auprès du centre d'archives départementales des Hauts-de-Seine, ne dispose presque plus d'archives à proprement parler des années 1970 et 1980, sauf quelques éléments intéressants, comme le dossier presse, qui a été constitué visiblement par les services de l'université dès 1964, et qui rassemble sur un gros livre l'ensemble des articles de presse écrits sur Nanterre jusqu'en 1976. Cependant, l'université dispose encore de très nombreuses archives qui n'ont pas encore été classées, ou entièrement inventoriées, y compris les dossiers des personnels enseignants de Nanterre, et l'immense quantité de fiches étudiantes, qui, en 2019, étaient en train d'être numérisées.

115 Parmi ces ouvrages, nous pouvons citer : Pierre Riché, *C'était un autre millénaire, souvenir d'un professeur, de la commande à Nanterre*, Thallandier, Paris, 2008, René Rémond, *La Règle et le consentement*, Fayard, 1979 – que nous évoquerons longuement, ainsi que Guy Lachenaud, *Comme un arbre qui marche*, éditions Amalthée, 2018 ou encore Jean-Jacques Becker, *Un Soir de l'été 1942... souvenirs d'un historien*, Paris, Larousse, 2008.

116 Aux cotes 1346W 2, 2590W351 et 2590W134

117 Aux cotes 4J1, 5 et 6

étudiants, militants ou non, ainsi de divers disciplines), afin de reconstituer un panel le plus représentatif possible de l'université de Nanterre des années 70 et 80 : ces témoignages ont été, avec les archives universitaires entreposées à Nanterre, l'une de nos principales sources d'informations et nous ont permis de faire les progrès les plus remarquables. Ces sources orales nous ont permis d'appréhender le vécu subjectif des acteurs, leur mentalité, leur personnalité et leurs mobiles, tout en permettant d'accéder à des « savoirs informels » que les archives papiers n'évoquent que très peu<sup>118</sup>. En effet, au cours de notre travail, nous nous sommes aperçus que, dans le fonctionnement de l'université, les pratiques quotidiennes, les affinités personnelles, l'oralité – en un mot, les échanges informels entre individus – constituaient un pilier majeur du fonctionnement de notre institution. Ainsi, grâce aux entretiens individuels, nous avons pu reconstituer ce que fut le vécu quotidien de nombre d'anciens acteurs de l'université : beaucoup de conflits, d'évolutions majeures de l'Histoire de Nanterre ne deviennent ainsi réellement lisibles qu'à partir du moment où l'on cherche à être attentif aux « petites choses » de la vie quotidienne (connaissances interpersonnelles, parcours de vie, anecdotes personnelles, rapports et ressentis humains) - éléments que des rapports administratifs ou les comptes-rendus de réunion ne peuvent que très mal rendre compte - mais qui s'avèrent décisifs pour contextualiser, par exemple, certaines archives que nous avons retrouvées ou pour comprendre la réalité de certaines expériences de terrain.

Le nombre et la diversité de ces sources nous permet donc d'entreprendre le récit thématique de l'histoire de l'université de Nanterre de 1971 à 1988. D'abord, nous étudierons en effet les mécanismes de gouvernance de l'université.

Ainsi, nous verrons dans un premier temps par les quels moyens et par quels hommes l'université a été dirigée de 1971 à 1988, ce qui impliquera d'évoquer le rôle des différents présidents de l'université de Nanterre, mais aussi la contestation, ainsi que la culture politique propre au monde universitaire, faite de diplomatie et de respect des rapports de force.

Ensuite, nous étudierons la transformation des missions de l'université : dans cette deuxième partie, nous aurons à cœur d'évaluer l'impact concret des critiques formulées en Mai 68 et les différentes politiques qui ont ensuite eu lieu pour réformer l'université. Dans ce cadre, nous verrons les nouvelles missions que l'université de Nanterre a dû assumer à la suite de ces innovations (télé-enseignement, éducation permanente, création des laboratoires...), même si nous prendrons le temps de nuancer l'ampleur de ces transformations et de montrer la réalité des difficultés persistantes de

---

118 Cf. Florence Descamps, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone, De la constitution de la source orale à son exploitation*, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Paris, 2001, ou Florence Descamps (sous la direction de), *Les sources orales et l'Histoire – récits de vie, entretiens et témoignages oraux*, Bréal, Sources d'histoire, 2006, ou encore Florence Descamps, « L'entretien de recherche en Histoire : statut juridique, contraintes et règles d'utilisation », Centre d'histoire de Sciences Po, *Histoire@politique*, n°3, 2007, p.14.

l'université (et notamment financière).

Enfin, nous aurons le souci de nous intéresser davantage aux ressentis et aux réalités sociales des différents membres de l'université durant ces années-là. En effet, dans cette dernière partie, nous ferons l'histoire sociale des étudiants, des personnels administratifs et des universitaires de Nanterre. Nous aurons à cœur à mettre en évidence les grandes lignes d'évolution de ces trois groupes sociaux, afin de chercher à savoir si ceux-ci disposent d'une véritable identité commune ou si l'université de Nanterre constitue au contraire un lieu marqué par une très forte anomie.

## Première partie : Gouverner Nanterre

Pour comprendre en quoi les années 70 et 80 virent l'apparition d'une nouvelle étape dans l'histoire des universités françaises, il est d'abord nécessaire d'analyser et d'observer en quoi les mécanismes de gouvernement de l'université ont été radicalement transformés par la crise de Mai 68 et par le vote, puis l'application, de la loi Faure en novembre de la même année.

De 1971 à 1988, le nombre des étudiants à Nanterre a en effet fortement augmenté, passant de près de 20.000 étudiants en 1971 à près de 30.000 en 1988<sup>119</sup>. Durant ces années, l'université s'est également dotée de laboratoires (56 en 1991<sup>120</sup>), la pluridisciplinarité a été renforcée, les options ont été généralisées. De nouveaux cursus universitaires ont vu le jour à Nanterre<sup>121</sup>, ainsi que de nouveaux services et instituts complètement originaux, comme le télé-enseignement ou encore l'éducation permanente. Toutes ces transformations seront analysées en profondeur dans notre deuxième partie.

Cependant, il faut noter que ces innovations sont d'abord les conséquences directes de la transformation des deux anciennes facultés de droit et de lettre de Nanterre en une seule université pluridisciplinaire, cohérente et relativement autonome. Nous verrons que, durant ces années, quatre présidents se sont succédés à Nanterre<sup>122</sup>, et que leur personnalité, leur entourage, leurs choix furent décisifs dans le développement de leur établissement, alors que ces mêmes gouvernances eurent lieu dans des contextes difficiles pour l'université française. Ces dirigeants universitaires eurent ainsi à développer une double compétence : celle d'être efficaces dans leur prise de décision - à une époque notamment marquée par une grande pénurie budgétaire<sup>123</sup> - et celle, ensuite, de pouvoir apaiser les tensions dans une communauté universitaire toujours aussi vivement divisée politiquement, à la suite des contestations de 1968<sup>124</sup>.

Tous les présidents de l'université de Nanterre ont ainsi contribué à établir, avec leur équipe, une nouvelle culture de la gouvernance de l'université française. Ces pratiques institutionnelles sont à la fois propres à Nanterre, mais elles s'inscrivent néanmoins dans les termes des deux grandes lois d'orientation qui balisent notre période : celle, donc, de la loi Faure de novembre 1968, et celle d'Alain Savary, de janvier 1984. Par « culture de gouvernance universitaire », nous entendons

---

119 Cf. annexe 6

120 Voir chapitre IV

121 Comme les formations d'AES (Administration, Économie et Sociale) ou LEA (Langues Étrangères Appliquées).

122 L'historien René Rémond, de 1971 à 1976, le juriste Jean-Maurice Verdier de 1976 à 1981, l'historien de l'art Carol Heitz de 1981 à 1983, puis le psychologue Michel Imberty, de 1983 à 1988.

123 Cette pénurie sera analysée dans notre chapitre VI.

124 Notre chapitre III reviendra en profondeur sur ce dernier point.

l'ensemble des moyens et des ressources mis à la disposition des dirigeants de l'université, afin de pouvoir diriger leurs établissements et lui permettre de mener à bien leurs missions : par cette notion, nous soulignons le fait que diriger une université revient à connaître et à utiliser des institutions et des dispositifs légaux, mais aussi à savoir faire preuve de diplomatie et d'entregent ; gouverner une université est ainsi à la fois une activité formelle et informelle, qui implique souvent de comprendre des mécanismes subtils et des lois non-écrites<sup>125</sup> : les années 70 et 80 furent donc ces années où s'est établie, de façon empirique et improvisée, une nouvelle pratique de la gouvernance universitaire.

---

125 Dans cette perspective, nos travaux s'inscrivent également dans la démarche initiée par Friedberg Ehrard et Christine Musselin, dans leur livre : *Le Gouvernement des universités, perspectives comparatives*, paru en 1992, ou encore dans les pas de Stéphanie Mignot-Gérard et sa thèse soutenue en 2006 : *Échanger et argumenter. Les Dimensions politiques des universités françaises*, sous la direction de Christine Musselin.

## **Chapitre I : Les principales instances de l'université et le rôle central du président**

### **La loi Faure et la fondation de Nanterre**

Pour comprendre la façon dont on gouverne une université comme Nanterre dans les années 70 et 80, il nous faut d'abord revenir sur la loi Faure, et le contexte où celle-ci a été votée et appliquée.

Cette loi Faure trouve son origine dans les événements de Mai-juin 1968 eux-mêmes : en effet, une fois l'assemblée nationale dissoute le 30 mai, et la nouvelle majorité gaulliste élue, à la suite des élections des 23 et 30 juin 1968, le nouveau gouvernement<sup>126</sup> eut à cœur, sur ordre du général De Gaulle, de se lancer dans une grande loi de transformation de l'enseignement supérieur français. L'ancien président du conseil de la IV<sup>ème</sup> République, le centriste Edgar Faure, fut alors pressenti pour mener cette tâche à la tête du ministère de l'Éducation Nationale.

Dans son livre de témoignage<sup>127</sup>, Edgar Faure précisa que, dès le 14 juillet 1968, les grandes lignes de cette réforme avaient déjà été définies par le premier ministre, Couve de Murville, et le général De Gaulle. La nouvelle loi sur les universités devait ainsi parvenir à satisfaire trois objectifs principaux : proclamer l'autonomie des universités, instaurer la participation « réelle » des étudiants à la gestion des universités par l'élection libre de représentants étudiants dans les conseils d'université<sup>128</sup> et rénover, enfin, la pédagogie et l'offre de formation en général<sup>129</sup>. Cette réforme générale et radicale semblait alors, pour les dirigeants français, une priorité, tant il était vrai, qu'à l'époque, il paraissait plausible d'imaginer un retour, à très bref délai, d'une contestation étudiante dans les universités, et, avec elle, la crainte d'un retour d'un nouvel épisode quasi-révolutionnaire en France<sup>130</sup>. L'un des objectifs majeurs de cette réforme était donc d'isoler les étudiants révolutionnaires des autres étudiants, comme Edgar Faure l'avouera d'ailleurs lui-même<sup>131</sup>. Cependant, cette nouvelle loi d'orientation de l'université ne saurait être uniquement comprise comme une simple manœuvre stratégique, politicienne, et anti-révolutionnaire : en effet, comme nous le verrons, ce texte de loi, fondateur pour l'université française contemporaine, est également porteur des ambitions et des espérances, parfois contradictoires, de son époque ; il permet plusieurs

---

126 Dirigé par le nouveau premier Maurice Couve de Murville, ancien ministre des Affaires étrangères, qui remplace donc George Pompidou à ce poste.

127 Edgar Faure, *Ce que je crois*, Grasset, 1971

128 Faure, *Ce que je crois*. Dans son témoignage, Edgar Faure mentionne d'ailleurs une participation des étudiants, [qui excluait] « toute formule d'ordre consultatif ou symbolique », p.52.

129 *Ibid*, p.52.

130 Antoine Prost, *Éducation, société et politique, une histoire de l'enseignement en France de 45 à nos jours*, Tempus, Perrin, 2002, p.346. D'après cet auteur, le général De Gaulle aurait dit à Edgar Faure : « Tout ce que je vous demande, c'est que les étudiants ne se décernent pas eux-mêmes leurs diplômes ! »

131 Faure, *Ce que je crois*, op. cit, p.182.

lectures et interprétations<sup>132</sup>. Ce qui permettra, à certains égards, à Nanterre de devenir une université originale.

Tout juste nommé ministre, Edgar Faure rassembla autour de lui une équipe de conseillers polyvalents et hétéroclites, et des consultations informelles, voire secrètes, eurent lieu, avec presque tous les acteurs du monde universitaire, au mois d'août 1968<sup>133</sup>. La loi fut présentée dès septembre, avant d'être adoptée le 13 novembre 1968, sans aucune voix d'opposition et seulement l'abstention des députés communistes. En effet, ce projet de loi, particulièrement radical on le verra, avait engendré quelques grincements de dents à droite, mais l'intervention personnelle du général De Gaulle dissuada toute opposition explicite à la loi Faure au sein de la majorité présidentielle<sup>134</sup>.

Que prévoyait donc cette nouvelle loi d'orientation ? Essentiellement la transformation des anciennes facultés, mono disciplinaires, en UER (Unité d'Enseignement et de Recherche). Le regroupement de celles-ci devant donner lieu à la naissance d'universités autonomes et pluridisciplinaires. En effet, auparavant, le système universitaire français s'appuyait seulement sur quatre types de facultés, héritières de la période napoléonienne et de la III<sup>ème</sup> République : les facultés de Lettres, de droit, de science et de médecine<sup>135</sup>. Le contenu des formations était alors défini par la loi<sup>136</sup>. La séparation entre les matières était rigide, et le terme « d'université » ne renvoyait alors uniquement qu'à un vague regroupement de plusieurs de ces facultés, qui gardaient en réalité chacune leur prérogative<sup>137</sup>. Enfin, si chaque faculté était au quotidien administrée par un doyen, élu par les seuls professeurs d'université, la réalité du pouvoir dans ces établissements dépendait du recteur, c'est à dire le représentant du ministre de l'Éducation Nationale dans son académie. Ces facultés étaient donc dans une quasi-impossibilité de proposer des formations et des

---

132 Bruno Poucet, David Valence (sous la direction de), *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016, Rennes. Notez aussi les pages 425-426 de l'essai de René Rémond, *La Règle et le consentement* qui contient, lui, des éléments qui rappellent que cette loi Faure fut considérée, à son époque, comme une occasion inespérée pour l'université de se renouveler. René Rémond, *La Règle et le consentement*, Fayard, 1979, p.80.

133 Bruno Poucet, David Valence (sous la direction de), *La loi Edgar Faure*, op. cit, p.62 Lire aussi, Jacques de Chalendar, *Une loi pour l'université*, Desclée de Brouwer 1970, un témoignage direct sur la méthode du ministre, soucieux de faire remonter jusqu'au ministère, les différentes revendications exprimées lors de l'occupation des universités. Lire aussi Christelle Dormoy-Rajraman, « Mai 68 » : fenêtre d'opportunité pour un haut fonctionnaire au placard. Jacques de Chalendar et la politique universitaire », *Politix*, 2018/2 (n° 122), p. 187-220, qui permet également de revenir sur cette période. Lire enfin Edgar Faure, *Ce que je crois*, op. cit, p.81 ainsi que ce passage de notre précédent mémoire de Master 2, p 147, Cédric Le Cocq, *Tenter la Révolution : le rôle de l'UNEF en mai 68*, mémoire de Master 2 (2012-2014), Université Paris-Sorbonne, sous la direction de Jérôme Grondeux 2014, p.147.

134 Lire François Audigier, « Les débats parlementaires autour de la loi Faure : tensions et consensus à l'Assemblée Nationale, », dans Bruno Poucet, David Valence (sous la direction de), *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, op. cit, p.79-97.

135 Voir , Jacques Verger (sous la direction de), *Histoire des universités en France*, Bibliothèque Historique, Privat, 1986, p.269 et p.324.

136 *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, op. cit, p.13.

137 *Histoire des universités en France*, op. cit, p.332.



cursums innovants ou d'organiser par elles-mêmes leurs activités de recherche<sup>138</sup>.

La nouvelle loi innovait donc à plusieurs titres : en effet, si la loi rappelait que les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur avaient vocation à assurer une offre de formation, de favoriser le développement scientifique de la Nation<sup>139</sup>, il était aussi précisé par l'article 3 que ces universités seraient dorénavant constituées d'une fédération d'UER, potentiellement pluridisciplinaires<sup>140</sup>, et surtout autonomes par rapport au reste de l'État français<sup>141</sup>. Cette autonomie impliquait, notamment, la capacité donnée aux universités de créer leurs propres enseignements<sup>142</sup> et d'organiser, comme elles le souhaitaient, leur propre politique de recherche, notamment en répartissant à leur guise leur budget dévolu à cette question<sup>143</sup>. Ces universités, bien entendu, resteraient publiques et financées par l'État, mais cette autonomie nouvelle serait garantie par l'élection d'un conseil d'université, chargé de débattre et de trancher de toutes les décisions prises par l'établissement.

Avec l'élection de ce conseil d'université venait ensuite une autre innovation majeure : désormais, les étudiants<sup>144</sup>, ainsi que les personnels administratifs, comme toutes les catégories d'enseignants, seraient désormais appelées à élire leurs représentants au sein de ce conseil d'université, à la suite d'élections libres et démocratiques - alors qu'auparavant, seuls les professeurs d'université siégeaient dans les instances de la faculté<sup>145</sup>.

Enfin, pour assurer la réalité de cette autonomie et diriger l'établissement au quotidien, la loi Faure prévoyait l'élection par le conseil de l'université d'un président d'université : dans la loi Faure, son rôle ne reste encore défini qu'en termes vagues, puisque le texte de la loi dit surtout écrit qu'il doit appliquer les décisions du conseil et qu'il est garant de l'ordre public sur le site de l'université<sup>146</sup>. Or, avec l'apparition de la figure du président de l'université, le gouvernement interne des universités change profondément et structurellement, comme nous le verrons bientôt.

---

138 Bruno Poucet, David Valence (sous la direction de), *La Loi Edgar Faure, Réformer l'université après 1968*, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p.17 et Jacques Verger, *Histoire des universités en France*, op. cit, p.332. D'autres sources bibliographiques montrent que ce manque d'autonomie provoquait justement de nombreuses critiques à l'époque : par exemple, nous pouvons mentionner, l'essai du philosophe Georges Gusdorf, *L'université en question*, Payot, Paris, 1964, p.94 ou encore le numéro de la revue *Esprit* et son dossier « Faire l'université », numéro spécial de mai juin 1964. Cf. André D. Robert, *Autour de mai 1968, la pédagogie en question. Le colloque d'Amiens*, ADRESE/CIRNEF, « Les sciences de l'éducation – pour l'ère nouvelle », 2008, p. 27-45. On peut enfin consulter le témoignage autobiographique du premier doyen de la faculté de Lettres de Nanterre, Pierre Grappin, *L'île aux peupliers*, Presse Universitaire de Nancy 1993, pour voir qu'il ne mentionne ni les nouvelles formations, ni la gestion financière, contrairement à René Rémond qui, dans son essai sur Nanterre, multiplie les témoignages les transformations apportées sous son mandat à l'université.

139 Article I, Extrait du journal officiel de la République Française, du 13 novembre 1968, numéro 10579

140 Dans son article 6, la loi Faure insiste sur le fait que les universités sont pluridisciplinaires.

141 Article 3 de la loi.

142 Article 9 de la loi.

143 Article 19 de la loi.

144 L'article 14 de la loi précise explicitement ce droit des étudiants de voter aux élections universitaires.

145 Article 13

146 Article 15 de la loi.

Pourtant, une lecture plus fine de la loi laisse poindre la possibilité de donner plusieurs interprétations à cette notion d'autonomie : en effet, à plusieurs reprises dans le texte même de loi, il est précisé que le ministère peut intervenir directement à l'université. Par exemple, l'élection du président de l'université doit être validée par le ministère<sup>147</sup>. Le ministre de l'Éducation Nationale peut aussi suspendre l'action du conseil s'il estime la chose nécessaire<sup>148</sup>. De plus, les diplômes proposés par l'université doivent être validés, « habilités », par le ministère de l'Éducation Nationale pour pouvoir prétendre à être reconnus nationalement<sup>149</sup>, sinon on parle de « diplôme d'université », qui n'ont de valeur qu'au sein de l'établissement et pas sur le marché de l'emploi<sup>150</sup>. Ce dispositif d'habilitation oblige donc les établissements à placer leurs offres de formation sous le contrôle étroit du ministère. Autant de points qui feront débat tout au long de notre histoire et sur lesquels nous reviendrons.

Pourtant, à Nanterre, l'application de la loi implique de dépasser la division des deux facultés de Lettres et de droit, et de les unir, afin de former un établissement nouveau : c'est ce processus qui se met en place, dans des conditions difficiles, entre 1969 et 1970.

La première étape de la fondation de l'université réside dans l'organisation d'élections universitaires générales en février 1969 : il s'agit donc des premières élections où, les professeurs d'université comme les simples assistants, les personnels administratifs et les étudiants, sont appelés à voter, pour élire leurs représentants au sein des tous nouveaux conseils de onze UER<sup>151</sup> des deux facultés de Nanterre<sup>152</sup>.

Cependant, les élections de février 1969 sont l'objet de chahuts de la part de l'extrême gauche, qui conteste le principe même de ces élections<sup>153</sup>. Malgré cela, ces élections voient une importante participation, notamment de la part des étudiants<sup>154</sup> : c'est une victoire pour les partisans de la

---

147Article 15

148Article 18

149Article 20

150Nous reviendrons sur ce point dans notre chapitre II.

151D'après Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain, p.140. La liste des onze UER de l'université de Nanterre est fixée par un arrêté du 31 décembre 1968, qui reconnaît l'existence des UER qui suivent : Allemand-Russe, une UER de Langues Romanes, de Langues Anglaises, de Philosophie et d'esthétique, de Psychologie, de Sociologie, d'Histoire, de Géographie, de Droit et, enfin, de sciences économiques.

152Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (1968-1976)*, thèse présentée à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, sous la direction du professeur Philippe Boutry, décembre 2011, p.130.

153Nous évoquerons le rôle décisif de l'action de l'extrême gauche, à Nanterre, durant cette période dans notre chapitre III. Dans notre chapitre II, nous reviendrons également sur l'attitude des étudiants de Nanterre face à leur nouvelle participation aux instances de l'université.

154Marie-Chantal Combecave-Gavet, op. cit, p.633. La participation en février 1969 est d'environ de 43,6 % pour les étudiants en Lettres et sciences humaines, et de 66 % en droit et en économie.

réforme Faure. A la faculté de Lettres de Nanterre, le philosophe Paul Ricœur est élu doyen le 17 avril 1969, remplaçant ainsi l'helléniste Pierre Beaujeu, qui assurait l'intérim de la direction de la faculté de Lettres depuis la démission du doyen Pierre Grappin en novembre 1968<sup>155</sup>. Dans notre chapitre III, nous verrons combien le décanat de Paul Ricœur fut décisif et dramatique pour l'histoire de l'université de Nanterre, puisqu'il fut concomitant de l'intensification de la contestation d'extrême gauche sur le campus, débouchant sur la démission de Ricœur en mars 1970, puis son remplacement au poste de doyen de la faculté de Lettres par René Rémond en mai de la même année, dans un contexte de crise, largement médiatisé au niveau national.

Dans cette période troublée et violente, la décision fut cependant très vite prise d'entamer la fusion des deux facultés de droit et de Lettres, afin de créer l'université pluridisciplinaire de Nanterre : les premières réunions d'information pour définir ce nouveau projet d'université commencèrent dès mai 1969<sup>156</sup>, et le 20 juin 1969, un arrêté alla dans le sens de cette fusion et fixa la composition de la future université de Nanterre. Celle-ci serait donc désormais composée des onze UER déjà mentionnées, plus l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) de la Ville d'Avray<sup>157</sup>. L'idée de fusion des deux facultés avait provoqué quelques fortes réticences parmi certains des professeurs les plus conservateurs<sup>158</sup>, mais, finalement, c'est le ministère qui trancha et imposa la décision de la fusion<sup>159</sup>, notamment en publiant le décret de création de l'université de Nanterre le 20 janvier 1970<sup>160</sup>. Cette décision prise, de nouvelles élections universitaires furent alors organisées en avril 1970, afin d'élire les représentants de chaque corps à l'assemblée constitutive provisoire, qui avait pour but d'écrire les statuts du nouvel établissement<sup>161</sup> : du 27 mai 1970 au 1er février 1971<sup>162</sup>, les différentes sessions de cette assemblée aboutirent alors à la rédaction des statuts de la nouvelle

---

155 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit, p.131.

156 Combecave-Gavet, op. cit, p.142.

157 Comme mentionnée dans notre introduction, cette IUT ne fait pas partie de notre sujet, tant ses liens avec l'université de Nanterre relève du symbolique. L'IUT étant, en réalité, complètement indépendante du fonctionnement de l'université.

158 Parmi les opposants à la fusion des établissements, nous pouvons mentionner certains géographes de Nanterre, qui auraient préféré rejoindre l'université Paris-Dauphine plutôt que de rester à Nanterre (cf. Combecave-Gavet, op. cit, p.145), ainsi que le doyen de la faculté de droit de Nanterre d'alors, Philippe Malaurie. Ce dernier, comme les géographes, craignant fortement la mauvaise influence des étudiants révolutionnaires de la faculté de Lettres (Combecave-Gavet, p.146). À noter aussi que, si la quasi-totalité des professeurs de droit de l'université de Nanterre étaient hostiles à cette fusion, la très grande majorité des élus étudiants, assistants, maîtres-assistants et personnels administratifs de la faculté d'économie et de droit se sont montrés, dès le 19 mars, favorables à la fusion avec la faculté de Lettres. Cf. Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain, p.148. Pour d'autres informations sur les universitaires hostiles aux transformations d'alors au sein de l'université, cf. Charles Mercier, « Les "réactionnaires" à Nanterre aux lendemains de Mai 68 », *Histoire@Politique*, n° 37, janvier-avril 2019, p.4-5.

159 Dans cette entreprise, on peut notamment mentionner l'action particulière du conseiller d'Edgar Faure, Jacques de Chalendar, qui a insisté auprès du ministre pour relancer le projet de fusion. Cf. Combecave-Gavet, op. cit, p.146.

160 Décret n°70-58

161 Lors de ces élections, le taux de participation étudiant reste élevé, mais commence déjà à diminuer fortement : 38,2% en droit, 31,2 % en Lettres et sciences humaines. Cf. Combecave-Gavet, op. cit, p.153.

162 Consultable aux archives départementales à la cote 1208W5

université. Le 10 juin 1970, un juriste, Eugène Schaeffer, fut élu à la tête de cette assemblée constitutive provisoire, alors que, au même moment, René Rémond était donc doyen de la faculté de Lettres, et le juriste Jean-Maurice Verdier, doyen de la faculté de droit<sup>163</sup>. Ces deux derniers continuant à diriger chacun leur faculté respective, jusqu'à l'adoption des nouveaux statuts de l'université.

Une première mouture de ces statuts fut envoyée au ministère le 30 octobre 1970, avant d'être finalement adoptée le 24 décembre de la même année<sup>164</sup>.

Ces statuts nous permettent de comprendre rapidement les principales nouvelles instances qui gouvernent désormais l'université de Nanterre, et qui resteront, pour l'essentiel, les mêmes jusqu'à la fin de notre période<sup>165</sup>. Ces statuts, validés par le ministère, s'inscrivent donc pleinement dans le cadre de la loi Faure : ainsi, si l'université de Nanterre se donne, dans ses statuts, l'objectif de « [développer] de la recherche scientifique, la formation professionnelle, l'éducation permanente<sup>166</sup> et l'expansion culturelle »<sup>167</sup>, le plus important est de comprendre que, globalement, l'organisation de l'université tournera désormais autour de quatre instances bien définies.

La première de ces instances est donc le conseil de l'université. Composé de 80 membres en 1971, le conseil de l'université comprend les représentants des enseignants (30 élus en tout, soit 37,5% de l'ensemble des élus, dont 7,5 % de professeurs d'université), des étudiants<sup>168</sup>, des chercheurs (3 élus), du personnel administratif (10 élus en 1970, soit 12,5% du total des élus), ainsi que treize personnalités extérieures - certaines étant nommées de droit, d'autres étant élues<sup>169</sup>. Le conseil de l'université est l'instance centrale, décisive de l'institution : c'est lui qui tranche, en dernier recourt,

---

163 Jean-Maurice Verdier sera plus tard le successeur de René Rémond à la tête de l'université de Nanterre de 1976 à 1981.

164 Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques* – 68-76, p.211.

165 Avec une nuance de taille qui est, qu'en 1984, une nouvelle loi générale d'orientation sera adoptée : la loi Savary, mais nous verrons que, finalement, celle-ci amende davantage la loi Faure de 1968, qu'elle ne la transforme radicalement.

166 C'est à dire la formation continue des adultes et de salariés. Voir pour plus de détails notre chapitre V et notamment notre passage sur l'Institut de l'Éducation Permanente à ce propos.

167 Article 2 des statuts de l'université, consultable à la cote 1208W4. On notera que la formulation utilisée souligne, dès le début des statuts, le désir que se donne l'université de Nanterre de s'élargir à de nouveaux publics : notamment au public salarié et travailleur, comme le précisent les termes « d'éducation permanente » et de « formation professionnelle ». Ces termes, nous les étudierons dans notre chapitre V, reprennent des mots d'ordre de Mai 68 visant à ouvrir l'université plus largement au monde du travail.

168 On notera, au début des années 1970, un nombre très important d'élus étudiants, qui forment 30 % des élus du conseil en 1970

169 L'article 15 des statuts présente la répartition des élus par quorum, et l'article 22 présente les personnalités extérieures : parmi les membres de droit, nous pouvons mentionner le président du conseil général, le maire de Nanterre, le président de la chambre de commerce et d'industrie de la région parisienne, ainsi que deux représentants des syndicats de salariés de l'université et quatre personnalités extérieures finalement élues par le conseil de l'université au 2/3 de ses membres.

toutes les décisions majeures au sein de l'établissement. L'article 30 des statuts précise ainsi le rôle de ce conseil dans la répartition et le vote du budget, ainsi que la gestion des postes<sup>170</sup>, la détermination des conditions d'inscription des étudiants, et la validation de l'offre de formations proposées par l'université. La composition du conseil de l'université sera modifiée par la loi Sauvage du 21 juillet 1980, qui, comme un mouvement de balancier, favorisera à nouveau les professeurs d'université et les maîtres de conférences - jugés plus conservateurs – au détriment des élus étudiants et des élus personnels administratifs. Avec la loi Sauvage, les élus professeurs et maîtres de conférence constitueront alors près de 50 % des élus du conseil de l'université, contre 15 % d'élus étudiants et 5 % d'élus personnels administratifs<sup>171</sup>. Avec l'arrivée de la gauche en 1981, la loi Sauvage est abandonnée et la loi Savary de 1984 augmentera en revanche le nombre d'élus étudiants et de personnels administratifs, comme nous le verrons plus tard.

A ses côtés, le conseil scientifique, quant à lui, veille à l'organisation de la politique de recherche de l'établissement. Composé en revanche presque exclusivement d'enseignants-chercheurs<sup>172</sup>, le conseil scientifique a pour fonction de valider les conventions de recherche, d'approuver la création de nouveaux laboratoires, et de répartir le budget recherche en fonction de ces derniers<sup>173</sup>.

En 1971, conseil de l'université et conseil scientifique sont donc les deux instances centrales de l'université. Celles-ci restent cependant avant tout la fédération des différentes UER présentes à Nanterre, et, dans notre prochain chapitre, nous insisterons ainsi sur l'importance de ces UER : selon les statuts, ce sont les UER qui organisent en effet les différentes formations et diplômes de l'université, fixant les conditions d'enseignement, bien que ceux-ci doivent ensuite être approuvés par le conseil de l'université<sup>174</sup>. Les UER ont également une part importante dans l'organisation de leur propre politique de recherche, puisqu'elles disposent d'un budget propre pour cela, et peuvent réunir autour d'elles instituts et laboratoires<sup>175</sup>. Cependant, selon les statuts, il est fortement recommandé aux UER de collaborer entre elles, afin de favoriser la pluridisciplinarité<sup>176</sup>.

Le président de l'université est, donc, quant à lui, la quatrième instance de pouvoir au sein de l'établissement. Il remplace le doyen des anciennes facultés. Nous verrons cependant son rôle plus loin.

---

170 Notamment d'enseignants.

171 Les élus des maîtres-assistants constituant 15 % des élus du conseil, les personnalités extérieures 10 %. Cf. Le journal Officiel du 22 juillet 1980, n°0169.

172 À raison d'un délégué enseignant par UER, et d'un délégué pour vingt chercheurs, article 34, ainsi que quatre étudiants avec voix consultative et du conservateur de la bibliothèque et que 20 % de personnalités extérieures, cooptées par le conseil scientifique.

173 Article 38

174 Article 3 et 4

175 Article 7

176 Article 4

Ces nouveaux statuts transforment donc profondément les anciennes facultés de Lettres et de droit, qui existaient à Nanterre avant 1968<sup>177</sup>. Avec la loi Faure, le système facultaire, datant du XIX<sup>ème</sup> siècle, disparaît : auparavant, en effet, chacune des deux facultés de Nanterre, comme toutes les facultés de France, étaient en effet dirigées par un conseil principal, dit « conseil de la faculté »<sup>178</sup>, qui statuait sur les principales décisions à prendre pour la gestion quotidienne de l'établissement.

Le conseil de la faculté, constitué uniquement d'élus des seuls professeurs d'université (les moins nombreux, les plus âgés et plus importants hiérarchiquement)<sup>179</sup>, prenait ainsi les décisions budgétaires, décidait d'éventuelles actions à entreprendre en justice, les modalités d'assiduité des étudiants ou encore de l'élection des professeurs aux chaires vacantes de l'établissement<sup>180</sup>. A ce conseil de la faculté, s'ajoutait une assemblée de la faculté, où la question des enseignements était plus spécifiquement évoquée, notamment la préparation des examens<sup>181</sup>, la préparation des emplois du temps, voire les pratiques pédagogiques<sup>182</sup>. Dans cette assemblée, aucun étudiant, ni personnel administratif n'était représenté, ainsi qu'une grande partie des autres enseignants, qui n'y avaient qu'une voix consultative<sup>183</sup>.

De plus, avant la loi Faure, les facultés n'avaient que peu de marge de manœuvre face au ministère, puisque le contenu des programmes et des formations, l'organisation de la recherche, dépendait du ministère et de la loi, comme nous l'avons vu. Le recteur, en tant que représentant du ministre de l'Éducation Nationale dans son académie, avait d'ailleurs pour but, dans les deux facultés de Nanterre, de maîtriser le budget des facultés et de contrôler l'inscription des étudiants<sup>184</sup> : c'était donc le recteur qui, au nom du ministère, prenait les principales décisions dans les facultés<sup>185</sup>. La

---

177 Ces instances universitaires étaient encore organisées, en 1968, selon le décret sur l'organisation de les facultés et Écoles Supérieures du 28 décembre 1885.

178 Malgré l'autonomie très limitée des anciennes facultés, dont le fonctionnement dépendait en réalité beaucoup des décisions du ministère, comme nous l'avons vu. Soulignons ici que ces instances facultaires sont assez bien décrites, quoique de manière succincte, par un rapport de stage, réalisé par une étudiante, qui a travaillé à la faculté de Lettres de Nanterre, peu avant 1968, consultable dans les archives mêmes de l'université. Pour notre propos, cf. *Mémoire d'études*, (document consultable aux archives de l'université Nanterre) Rivalet, 1967, p.6. Pour ce conseil de faculté, voir aussi les explications données par Jean-François Condette, *La Faculté des Lettres de Lille de 1887 à 1945, une faculté dans l'Histoire*, Histoire, Septentrion, presses universitaires, 1999, p.63-62.

179 Les professeurs d'université, voir le chapitre IX pour la description précise des différents statuts universitaires.

180 Jean-François Condette, *Les chefs d'établissement, diriger une institution scolaire ou universitaire, XVII-XX<sup>ème</sup> siècle*, PUR, 2015, p.293.

181 La loi et le ministère fixant le contenu des formations, dans leurs grandes lignes, les facultés n'avaient qu'une faible marge de manœuvre pour définir leurs programmes et leurs pratiques d'enseignement propre, Condette, *Ibid*, p.293.

182 Condette, *La faculté de Lettres de Lille*, op. cit, p.64.

183 Rivalet *Mémoire d'études*, (archives de Nanterre), 1967, p.8. Cette source mentionne ainsi que les maîtres de conférence siègent également dans cette assemblée, mais que les maître-assistants ne sont représentés, eux, que par un seul représentant, qui n'a qu'une voix consultative. Les assistants, eux, c'est à dire l'essentiel du personnel enseignant de l'époque n'ont pas voix au chapitre.

184 Rivalet, *Mémoire d'études*, 1967, p.2. Cf. George Weisz, *The Emergence of Modern Universities in France (1863-1914)*, Princeton university press, Princeton, 1983, p.145-146.

185 Rivalet, *Mémoire d'études*, 1967, p.2. Cf. George Weisz, *The Emergence of Modern Universities in France (1863-1914)*, op. cit, p.147.

gestion quotidienne de la faculté revenait, elle, à un doyen, qui, élu par le conseil de la faculté, était donc forcément le représentant de ces mêmes professeurs d'université que l'on appelait à l'époque « les mandarins »<sup>186</sup>. L'élection du doyen devait d'ailleurs être approuvée par le ministère<sup>187</sup>. Le doyen se devait donc d'appliquer avant tout les décisions du ministère de l'Éducation Nationale, tout en consultant régulièrement ses pairs<sup>188</sup>. Le rôle du doyen était alors, essentiellement, administratif, c'est à dire que le doyen se devait de présider les conseils, d'assurer la tenue des examens et les fonctions de police au sein de son établissement<sup>189</sup>, voire d'engager les dépenses de la faculté, selon les postes, très restreints, attribués par la loi<sup>190</sup>. Avant 1968, la charge de doyen était donc généralement décernée à une personnalité consensuelle, ou particulièrement prestigieuse de la faculté. Souvent un universitaire déjà bien avancé dans sa carrière<sup>191</sup>. Le doyen, toujours secondé d'un accessoire<sup>192</sup>, était élu d'abord pour un mandat de trois ans initialement<sup>193</sup>, mais il arrivait fréquemment que, sur de longues périodes, de mêmes doyens fussent réélus par leurs collègues, souvent pour des périodes de quinze ans, de vingt ans, voire parfois davantage (jusqu'à 40 ans parfois !)<sup>194</sup>. Ce qui renforçait, comme on peut l'imaginer, potentiellement, l'inertie de la direction de la faculté, voire son immobilisme. Avec la loi Faure, ces pratiques de gouvernance universitaire changent en profondeur : le doyen de la faculté est remplacé par un président de l'université, aux responsabilités beaucoup plus étendues. Ce qui ouvre la voie à une métamorphose en profondeur de l'université française.

## René Rémond et la formation d'une culture présidentielle forte

Avec la loi Faure, l'université est désormais dirigée par un président, qui devient le principal dirigeant de l'université. Le président d'université a des pouvoirs particulièrement renforcés. Contrairement au doyen du XIX<sup>ème</sup> siècle, il dispose en effet de réelles marges de manœuvre et peut entreprendre la transformation de son établissement. Phénomène qui est particulièrement visible à

---

186 Cf. Robert Merle, *Derrière la vitre*, Gallimard, 1970. Ce roman, qui prétend s'appuyer sur la documentation amassée par Robert Merle, alors professeur d'anglais à Nanterre, permet de retranscrire un peu du vocabulaire, des attitudes et de la vie quotidienne de cette époque à Nanterre.

187 Jean-François Condette, *Les chefs d'établissement, diriger une institution scolaire ou universitaire, XVII-XX<sup>ème</sup> siècle*, PUR, 2015, p.293.

188 Rivalet, *Mémoire d'études*, (archives de Nanterre), 1967, p.8. Cf. Christine Musselin, *La longue marche des universités françaises*, Sciences sociales et sociétés, PUF, 2001, p.50.

189 Nous reviendrons sur ce point dans notre *chapitre* III, mais depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les doyens sont les seuls à pouvoir permettre à la police d'intervenir sur les lieux du campus universitaire

190 Jean-François Condette, *Les chefs d'établissement, diriger une institution scolaire ou universitaire, XVII-XX<sup>ème</sup> siècle*, PUR, 2015, p.294.

191 *Ibid*, p.305.

192 *Ibid*, p.315.

193 *Ibid*, p.294.

194 *Ibid*, p.304. Jean-François Condette, dans cet ouvrage, mentionne ainsi le cas d'un doyen de la faculté des sciences de Bordeaux, Jérémy Abria, qui fut sous la III<sup>ème</sup> République, doyen pendant 41 ans.

Nanterre : nous plaçons ici nos travaux dans les pas de ceux de l'historien Charles Mercier qui avait consacré sa thèse à René Rémond à Nanterre<sup>195</sup>, et nous allons chercher à savoir quels étaient les pouvoirs réels d'un président d'université à cette époque, et comment René Rémond, en tant que premier président de l'université de Nanterre de 1971 à 1976, a développé une véritable pratique de gouvernement et de gestion, qui sera reprise plus tard par ses successeurs.

D'après les statuts de l'université, le président de l'université est élu à Nanterre, comme le veut la loi, par le conseil de l'université<sup>196</sup>. Or, comme nous l'avons déjà mentionné, d'après ce qu'en disent les statuts de l'université de 1970, son rôle consiste avant tout à appliquer les décisions de ce conseil<sup>197</sup>. Plus précisément, d'après les statuts de l'université, c'est le président qui signe ainsi les contrats et les conventions au nom de l'université. C'est lui qui dirige les services administratifs de l'établissement, prépare également le budget, et ordonne notamment le paiement des salaires des employés de l'université, même si toutes ces décisions sont censées émaner des votes du conseil de l'université. Le président est également libre du choix de ses collaborateurs directs, mais ses deux assesseurs, c'est à dire ses deux principaux conseillers, doivent être cependant validés par le conseil pour pouvoir être nommés<sup>198</sup>. Le président doit aussi collaborer avec le Secrétaire Général de l'université, qui est le chef de l'administration, comme nous le verrons au chapitre II<sup>199</sup>, mais le président de l'université préside aussi, de droit, le conseil de l'université, et influence enfin la politique de recherche de l'établissement, puisqu'il préside également le conseil scientifique<sup>200</sup>.

Apparemment, à première vue, les fonctions dévolues au président de l'université restent donc assez classiques, si on les compare à ceux des doyens de faculté d'avant 1968 : pourtant, c'est moins dans les textes des statuts de l'université que dans la pratique de la gouvernance elle-même que l'on peut

---

195 Dans ce chapitre, nous allons faire beaucoup référence aux travaux de Charles Mercier, qui a déjà analysé le rôle de René Rémond à la tête de l'université de Nanterre. Charles Mercier a ainsi réalisé sa thèse sur la présidence de René Rémond à Nanterre (Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (1968-1976)*, Thèse présentée à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, sous la direction du professeur Philippe Boutry, décembre 2011), d'où il a tiré ensuite plusieurs ouvrages : Charles Mercier, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 68*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2015, ainsi que Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre. Les enfantements de 68. Contribution à l'histoire d'un universitaire et d'une université iconiques (1967-1976)*, Lormont, Le Bord de l'eau, séries: « Documents », 2016, et plus récemment, une biographie de René Rémond, Charles Mercier, *René Rémond, Biographie : une traversée du XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Salvator, 2018.

196 Article 10 des statuts de l'université de 1970, consultable à la cote 1208W4. C'est cet article 10 qui est essentiel dans la définition de la fonction de président de l'université.

197 Article 10 des statuts de l'université, même cote. Cf. Jacques Minot, Jacques Minot *Quinze ans d'histoire des institutions universitaires mai 68-mai 1983*, ministère de l'Éducation Nationale, direction de l'organisation et des personnels administratifs, ouvriers et de service, service de la formation administrative, 1983, p.17

198 Article 13 des statuts de l'université, même cote.

199 Article 42 des statuts, même cote.

200 Article 34 des statuts, même cote. Encore au début des années 2000, les prérogatives de président d'université restaient les mêmes, cf. Stefano Boffo, Pierre Dubois, Roberto Moscati, *Gouverner les universités en France et en Italie*, Paris, l'Harmattan, 2008, p.25-40.



constater l'ampleur des changements intervenus<sup>201</sup>. En effet, pour reprendre les observations d'une ancienne directrice de cabinet des présidents de Nanterre, madame Michèle Estellé<sup>202</sup>, le président de l'université exerce finalement une mission qui se résume à cinq tâches bien précises, à cinq champs d'intervention bien établis, qui font de lui le véritable dirigeant de l'établissement. En droit, mais surtout dans les faits.

En effet - à condition de bénéficier du soutien du conseil de l'université - le président exerce d'abord une fonction budgétaire décisive, puisque c'est lui qui dispose, en dernier ressort, du budget de l'université. Le président tranche les épineuses questions de la répartition des moyens en termes de budget et en termes de postes d'enseignants et de personnels administratifs entre les différentes UER et composantes de l'université.

Ensuite, le président, toujours avec le conseil de l'université, dispose également de ce que l'on pourrait appeler un pouvoir « pédagogique », puisqu'il a pour mission de préparer l'offre de formations de l'université. A ce titre, c'est le président qui valide - en dernier recours - les projets de formation, proposés par les UER, avant de les proposer au ministère pour habilitation.

Le président dispose également d'un pouvoir de police, puisqu'il est responsable de l'ordre public sur le campus, et est, à ce titre, le seul à pouvoir faire intervenir la police à l'université s'il le souhaite<sup>203</sup>. De plus, le président a ainsi également pour mission de maintenir le fonctionnement de l'université, malgré les grèves et les mouvements de contestation étudiante, et une bonne partie de sa mission consiste donc également à écouter les doléances des uns et des autres, à faire preuve de diplomatie, afin de maintenir une certaine stabilité au sein de son établissement<sup>204</sup>. Nous reviendrons notamment sur ce point dans notre chapitre III.

Le président a ensuite un rôle important dans la politique de recherche de l'université, puisque, là-

---

201 Beaucoup de contemporains semblent d'ailleurs avoir été très conscients de cette évolution et de cette nécessité de construire une nouvelle façon de diriger l'université. A ce titre, on peut citer l'existence d'un séminaire commun sur les nouvelles structures, organisé par l'université Paris-Dauphine, les 22 et 23 mars 1971, et auquel l'université de Nanterre, comme beaucoup d'autres, ont envoyé des représentants. Cf. 1208W218, « Compte rendu du séminaire de recherche sur les structures des universités, des 22 et 23 mars 1971 ».

202 Cette analyse, nous la tirons du témoignage de l'ancienne directrice de cabinet des présidents Imbert, Heitz et Verdier, madame Michèle Estellé, particulièrement bien informée sur ce sujet, puisqu'elle fut la première collaboratrice de trois présidents de Nanterre, de 1976 à 1988. Nous nous sommes entretenus notamment avec elle, le 20 mai 2019. Finalement, nous avons également eu l'impression que cette analyse s'est vérifiée avec nos autres entretiens, notamment avec l'ancien président Michel Imbert. Entretien du 1er octobre 2019. Cf. aussi l'interview de Michel Imbert de janvier 1988, paru dans la revue d'informations interne de l'université : « Nanterre informations », numéro 5 de janvier 1988, consultable à la cote 2203W8

203 Article 10 des statuts de l'université, consultable à la cote 1208W4

204 Dans notre chapitre III, VI, VIII et IX, nous verrons ainsi comment le président de l'université est ainsi constamment sollicité pour résoudre des problèmes, liés soit à des questions politiques générales, soit à des problèmes de moyens ou de personnes. Si le président ne prend pas garde, s'il ne fait pas assez preuve de diplomatie, il risque de provoquer au sein de l'université une situation de très forte tension, comparable à ce qui s'est passé en 1968. Michèle Estellé, dans son entretien du 20 mai 2019, insiste beaucoup sur ce point. Cf. aussi *Aimé Savard interroge René Rémond*, « Vivre notre Histoire », « les interviews », Le centurion, Paris, 1976, p.293.

encore, il est amené à en répartir, en dernier ressort, le budget-recherche de l'université et à valider, ou non, la création de nouveaux laboratoires de recherche, en s'appuyant bien sûr sur les délibérations du conseil scientifique.

Enfin, le président de l'université a un pouvoir considérable, attendu qu'il est le représentant de l'université auprès de tout organisme extérieur, c'est à dire auprès du rectorat, des collectivités territoriales et auprès des entreprises ou des universités étrangères<sup>205</sup>. Toute demande de subvention supplémentaire auprès du ministère passe en effet par lui, ainsi que toutes les démarches nécessaires pour l'habilitation nationale des diplômes, ou encore toute élaboration d'échange international<sup>206</sup>.

Ainsi, après 1968, le doyen n'est plus un simple « gestionnaire » administratif et le « *Primus inter pares* » parmi les autres professeurs d'université<sup>207</sup>. Le président de l'université dispose désormais d'un véritable pouvoir de direction de l'université. Il est le chef de son exécutif, voire, pourrait-on dire, son chef d'orchestre puisque si le président gouverne son université, son pouvoir est loin d'être absolu, et, dans notre chapitre deux, nous verrons comment et pourquoi un président doit surtout faire preuve de diplomatie et d'habileté si il espère gouverner son université.

Même si le président doit partager son pouvoir avec les différents conseils élus, il n'en reste pas moins, avec la loi Faure, que c'est désormais le président de l'université qui guide les débats au sein des différents conseils, et tranche toujours en dernier recourt les décisions les plus sensibles, puisqu'il dispose, au moins, de deux leviers qui désormais lui appartiennent en propre : le président possède en effet le pouvoir de décision budgétaire, ainsi que le pouvoir de représentation auprès du ministère qui fait que lui seul, peut faire reconnaître et faire approuver une décision de l'université auprès du ministère. Aucun autre membre de la communauté universitaire, aucune autre instance, ne dispose de ces deux leviers en même temps : avec la loi Faure, le président de l'université est donc le véritable chef de son établissement<sup>208</sup>. Il devient, selon plusieurs autres observateurs

---

205 C'est un point aussi revendiqué par René Rémond lui-même, cf. *Aimé Savard interroge René Rémond*, « Vivre notre Histoire », « les interviews », Le centurion, Paris, 1976, p.294-296.

206 L'objectif d'établir des relations internationales est évoqué dans les statuts de l'université, à l'article 3, Cf. Statut de l'université, adoptés le 20 janvier 1970, 1208W4. Nous verrons plus loin en quoi la correspondance présidentielle de René Rémond est, par exemple, révélatrice de l'importance de ce dernier aspect.

207 « Le premier entre ses pairs », le doyen étant finalement à égalité avec les autres professeurs d'université. Cette analogie est utilisée par Jean-François Condette, Jean-François Condette (sous la direction de), *Les chefs d'établissement, diriger une institution scolaire ou universitaire*, XVII-XX<sup>ème</sup> siècle, PUR, 2015, p.291.

208 Cette fonction de dirigeant, qui s'appuie sur un pouvoir budgétaire et sur un pouvoir de représentation de l'université, est encore revendiquée par Michel Imberty à la fin de son mandat : cf. « Mais à quoi sert donc un président d'université ? », « Paris X/10 », numéro 5 de janvier 1988 (consultable à la cote 2203W8), p.1 à 5. Document présent en annexe 2.

contemporains des événements, comparable à un maire dans sa grande ville<sup>209</sup>, à un préfet<sup>210</sup>, voire, même selon René Rémond lui-même, comparable au président de la V<sup>ème</sup> République au sein de son établissement<sup>211</sup> ! En conséquence, on peut estimer que le principal héritage de René Rémond à l'université de Nanterre doit être une pratique de la gouvernance, particulièrement marquée à Nanterre par son caractère centralisé et présidentieliste – surtout si on le compare à d'autres établissements français de la même époque, comme nous le ferons plus tard.

Il s'agit maintenant d'examiner désormais comment René Rémond a-t-il réussi à établir un tel pouvoir présidentiel au sein de l'université.

Comme l'avait déjà soulevé Charles Mercier<sup>212</sup>, René Rémond a dû faire face, au cours de son mandat, à deux forces d'opposition récurrentes : l'opposition de l'extrême gauche qui, au début des années 1970, tenta de déstabiliser l'université dans une optique révolutionnaire<sup>213</sup>, et une partie des professeurs de l'université, souvent des juristes, profondément hostiles aux transformations des institutions universitaires et des enseignements, et dont certains quitteront brusquement l'université en 1976, mettant ainsi l'institution en péril<sup>214</sup>.

Dans ce contexte difficile politiquement - auxquels s'ajoutent les difficultés budgétaires et les problèmes de gestion quotidienne - René Rémond dut rétablir le crédit et la stabilité des institutions universitaires et entamer rapidement la réforme de l'université de Nanterre, afin de confirmer la validité de l'autonomie nouvelle accordée à celle-ci après 1968. C'est notamment ce propos et cette thématique qui constituent l'armature d'un livre, qui est pour nous une source de première main, l'essai que René Rémond consacra à sa présidence de l'université Nanterre, *La Règle et le consentement*. La nature de cet ouvrage est ambivalente : il s'agit à la fois d'un livre de mémoire, où l'ancien président raconte son mandat, mais c'est aussi d'un livre de science-politique sur la façon dont une société sort d'une crise politique, puisque René Rémond analyse la situation de Nanterre au début des années 1970, comme révélatrice de toutes les tensions présentes dans la société

209 1208W149 « Note sans titre de Jacques Journier de Laurière, stagiaire de l'ENA à l'université de Nanterre, le 10 mars 1973 ». Ce document est intéressant, car il nous livre à chaud d'une personnalité ordinairement extérieure au monde universitaire, mais qui, pour les besoins de son stage, a été amené à fréquenter l'équipe présidentielle de Nanterre.

210 Aimé Savard interroge René Rémond, « Vivre notre Histoire », « les interviews », Le centurion, Paris, 1976, p.297.

211 René Rémond, *La Règle et le consentement*, Fayard, 1979, p.410.

212 C'est une idée que l'on retrouve, d'abord, dans un article de Charles Mercier, *Les "réactionnaires" à Nanterre aux lendemains de Mai 68*, Histoire@Politique, n° 37, janvier-avril 2019 [en ligne], ou encore dans le livre tiré de sa thèse : *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques – 68-76*), documents, le bord de l'eau, 2016

213 Nous reviendrons sur ce point dans notre chapitre III.

214 Sur ce dernier point, nous pouvons faire référence à un article très synthétique de Charles Mercier : Charles Mercier, « Les "réactionnaires" à Nanterre aux lendemains de Mai 68 », *Histoire@Politique*, n° 37, janvier-avril 2019

française de cette époque<sup>215</sup>. Il s'agit, en tout cas, pour nous, d'une source précieuse sur la façon dont on pensait gouverner une université à cette époque.

Cet ouvrage, ainsi que d'autres sources disponibles à l'université de Nanterre, permettent de retracer les stratégies que René Rémond déploya pour affirmer l'autorité présidentielle au sein de l'université de Nanterre, dans un contexte de fortes contestations étudiantes : en effet, René Rémond eut d'abord à cœur de se présenter, tout au long de son mandat, comme un président « indépendant »<sup>216</sup>, selon ses termes, c'est à dire un président indépendant de toutes pressions syndicales et politiques, afin d'apparaître comme le dirigeant consensuel de la toute nouvelle institution, alors bien divisée<sup>217</sup>.

Cette « indépendance » revendiquée impliquait notamment, pour René Rémond, d'apparaître comme un homme « au-dessus des partis », mais également comme un homme capable d'incarner un dialogue entre toutes les parties de son université : d'où le souci que René Rémond, dans ses Mémoires, de se présenter comme un homme ouvert au dialogue et à la collégialité, proche du terrain et ouvert en même temps aux sollicitations des différents acteurs de l'université<sup>218</sup>. Dans son essai, l'historien René Rémond fait même cette comparaison historique en disant que le président doit être, dans son université, comme à la fois Philippe II d'Espagne (1556-1598), qui régnait sur son immense empire de façon bureaucratique à partir de son bureau de son palais de l'Escorial, et comme Louis IX, Saint-Louis (1226-1270), dont la représentation populaire voulait qu'il gouvernât la France à cheval ou au plus près de ses sujets, rendant la justice sous un chêne<sup>219</sup>. Pour Rémond, cette comparaison voulait dire que le président se devait d'être capable de marier une gestion administrative de l'université, avec le goût des contacts humains. De plus, le fait que René Rémond se soit ainsi comparé à deux importants souverains de l'Histoire de l'Occident, n'est d'ailleurs sans doute pas anodin quant à la façon dont l'historien concevait lui-même son rôle de président d'université. Ses déclarations se vérifient cependant aussi dans sa pratique quotidienne de gestion de l'université<sup>220</sup>, comme nous le verrons.

---

215 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit, p.4.

216 Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit, p.169-171.

217 Une université politiquement très divisée, avec une forte minorité d'étudiants d'extrême gauche, une intersyndicale et un PCF, puissant à l'époque, à Nanterre, ainsi qu'un syndicat conservateur des universitaires, comme le syndicat autonome.

218 *La Règle et le consentement*, op. cit, p.169-171, mais aussi, *Aimé Savard interroge René Rémond*, « Vivre notre Histoire », « les interviews », Le centurion, Paris, 1976, p.293.

219 *La Règle et le consentement*, op. cit, p.166. « [Pour le président d'une université], il convenait de marier deux styles de gouvernement bien différents et qui caractérisent deux âges des sociétés politiques occidentales : le mode de gouvernement de Philippe II dirigeant son Empire de son bureau de l'Escorial, instaurant en Europe le premier système de gouvernement de type, pionnier de nos modernes régimes, administrant à distance[ ...] et le style de Saint-Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes ou des souverains itinérants de ville en ville à travers leurs États pour s'enquérir des besoins de leurs sujets et rendant leurs décisions sur le champ ».

220 Dans sa thèse consacrée aux premières années de l'université de Nanterre, Combecave-Gavet insiste en effet sur l'attitude amicale qu'utilisait souvent René Rémond, afin de séduire ses interlocuteurs, les appelant souvent « amis »,

Pour exercer sa fonction présidentielle, René Rémond a également su utiliser son charisme personnel, fait de sérieux, d'investissement et de bienveillance, qui a beaucoup marqué ceux qui l'ont connu à l'époque<sup>221</sup>. Ce qui a visiblement joué un rôle majeur à cette époque.

Cette volonté, pour le président, d'apparaître comme à la fois indépendant, accessible et ouvert d'esprit, se retrouve ainsi dans la composition de son équipe présidentielle. Cette équipe présidentielle est une sorte de gouvernement universitaire, composé de ce que l'on appellera plus tard les « vice-présidents », chargés d'aider le président à gouverner l'institution : bien qu'on y retrouve un très grand nombre de chrétiens de gauche<sup>222</sup>, René Rémond - lui-même catholique et ancien président des intellectuels catholiques de France<sup>223</sup> - a recruté une équipe présidentielle en réalité très variée, en terme de disciplines représentées, de rang hiérarchique, ainsi que d'origine politique et syndicale, afin de pouvoir affirmer la crédibilité de sa présidence<sup>224</sup>.

Comme assesses, René Rémond recruta ainsi l'historien Philippe Vigier, membre de la CFTD<sup>225</sup>, ainsi que le juriste Jean-Maurice Verdier, proche, lui, des socialistes<sup>226</sup> et ancien doyen de la faculté de droit de Nanterre, de 1970 à 1971<sup>227</sup>. La présence d'un juriste, parmi les assesses, c'est à dire les conseillers les plus proches du président, s'expliquait notamment par le désir de René Rémond de s'entourer de membres de l'ancienne faculté de droit de Nanterre, afin de mieux assurer la fusion sur le long terme des deux établissements de droit et de Lettres<sup>228</sup>.

Au sein de cette équipe, il est à noter que celle-ci comptait également un syndiqué du SNES-SUP, en la personne du maître-assistant helléniste, Guy Lachenaud. La présence d'un élu SNES-SUP est intéressante à souligner, car, à l'époque, le SNES-SUP était largement dominé par le PCF<sup>229</sup>.

---

par exemple., Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain, p.213-214. De même, d'autres témoins, comme le littéraire Jean-Yves Guérin, insiste également sur cette facilité d'accès de l'ancien président de l'université (entretien du 18 janvier 2018).

221 Entretien de Jean-Yves Guérin, du 18 janvier 2018, ou encore, entretien avec Michèle Estellé du 9 mai 2019, ou encore Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain, ou encore Pierre Riché, *C'était un autre millénaire*, sur la façon dont René Rémond présidait un conseil d'université, p.234.

222 Marie-Chantal Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain, p.197.

223 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques – 68-76*, documents, le bord de l'eau, 2016, p.28.

224 Au début des années 2000, ce genre d'habitude, cette capacité des présidents d'université d'essayer de représenter toutes les composantes de l'université dans leur équipe, était devenu courante : cf. Mignot, op. cit, p.49.

225 *Ibid*, p.210

226 Entretien du 20 mai 2019 avec Michèle Estellé.

227 Marie-Chantal Combecave-Gavet, op. cit, p.197, p.211.

228 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit, p.243.

229 Guy Lachenaud, *Comme un arbre qui marche*, éditions Amalthée, 2018, p.86-87 Guy Lachenaud étant chargé des études au sein de l'équipe présidentielle, sa présence à la direction de l'université permettait donc de faire comprendre aux personnels administratifs, aux enseignants et aux étudiants communistes et sympathisants, que ceux-ci n'étaient donc pas totalement exclus de l'université. Guy Lachenaud quittera d'ailleurs l'équipe présidentielle en 1973, à la suite d'un désaccord sur la gestion de la grève de 1972 sur la formation des enseignants.

L'équipe de Rémond comptait aussi « des conservateurs », comme M. Schneilin, chargé d'enseignement à l'UER d'allemand-russe et membre du syndicat autonome, classé à droite<sup>230</sup>. Ces deux enseignants étaient, tous deux, chargés des études, mais on trouvait également, parmi l'équipe présidentielle, des représentants de l'UER de français, comme le maître-assistant Daniel Ménager, chargé de l'animation culturelle, ou des professeurs de psychologie, comme Didier Anzieu et Robert Francès<sup>231</sup>.

On le voit, le recrutement de la première équipe présidentielle de Nanterre fut très diversifié, afin de faire en sorte, qu'au maximum, toutes les tendances, toutes les composantes de l'université aient l'impression d'être représentées à la tête de l'institution. Ce qui fut, plus tard, une habitude reprise par les successeurs de René Rémond<sup>232</sup>.

Cette équipe travailla de manière assidue tout au long de la période du premier mandat de René Rémond : celui-ci, d'ailleurs, avait établi des codes et de véritables rites, afin de pouvoir s'appuyer au maximum sur cette équipe présidentielle, à laquelle il déléguait régulièrement une partie de ses fonctions ou la préparation de certaines tâches. Ainsi, René Rémond, comme plus tard ses successeurs, prit l'habitude de réunir son équipe de façon hebdomadaire, pour au moins une matinée de travail, suivi d'un repas servi dans l'appartement de fonction du président de l'université, au sein de la tour administrative<sup>233</sup>. La réunion visait à permettre à l'équipe présidentielle préparer la semaine à venir. Le repas final avait, lui, pour but d'améliorer la cohésion de l'équipe après le travail, et de détendre un peu l'atmosphère<sup>234</sup>.

Pour illustrer ce à quoi pouvait ressembler ces réunions, nous pouvons mentionner certains comptes-rendus, très rares, que l'on trouve dans les archives de l'université, et qui évoquent les thématiques et les sujets abordés lors de ces réunions<sup>235</sup>. Ainsi, par exemple, la réunion de l'équipe

---

230 Combecave-Gavet, op. cit, p.210.

231 On retrouve notamment la composition de la première équipe présidentielle dans le premier numéro de la revue d'informations internes de Nanterre, « Nanterre-Informations », mai 1971, n°1, 1208W267 . Enfin, on notera que cette équipe de onze personnes ne compte qu'une seule femme, une chargée d'enseignement en droit, mademoiselle Stark, chargée de l'Éducation permanente.

232 Par exemple, l'équipe du président Carol Heitz (président de 1981 à 1983) comportait notamment un psychologue, Michel Imberty, un angliciste, Olivier Himy, et un juriste, Gérard Schneilin. Pour obtenir la liste des différents membres des équipes présidentielles de Nanterre jusqu'à 2003, lire « Archives de la présidence de l'université de Nanterre, répertoire numérique détaillé », du fond 2202. Lire également « Mais à quoi sert donc un président d'université ? », « Paris X/10 », numéro 5 de janvier 1988 (consultable à la cote 2203W8), p.1 à 5. Document présent en annexe 2.

233 Rémond, *La Règle et le consentement*, op. Cité, p.212. D'après Desvignes, cette habitude de réunir l'équipe présidentielle était assez fréquente à l'époque, le président de Rennes I, Claude Champaud, faisait de même : cf Desvignes, op. cit, p.295.

234 Rémond, *La Règle et le consentement*, op. Cité, p.212. Aujourd'hui, ce genre de pratiques semble assez courant, puisque, d'après Stéphanie Mignot-Gérard, au début des années 2000, près de 75% des présidents d'université menaient de telles réunions, cf. Mignot, op. cit, p.48.

235 On peut trouver au moins deux comptes rendus de ces réunions informelles à la cote suivante : 1208W213, pv de la réunion du 21 avril 1972 et réunion du 29 juin 1972

présidentielle du 29 juin 1972, fut consacrée à la question des retombées de la grève de 1972<sup>236</sup> et au bilan de cette première année de fonctionnement de l'université de Nanterre, celle de 1971 à 1972. Le compte-rendu de cette séance mentionne, qu'après les questions d'actualité, un débat s'ouvrit alors sur les conditions pratiques de la pluridisciplinarité, la politique internationale de l'université, ainsi que la possibilité d'établir des liens avec les lycées de la région, afin de mettre en avant l'offre de formations de Nanterre.

On le voit, le but de tous ces échanges était surtout de préparer l'équipe présidentielle aux prochains conseils d'université où étaient abordées toutes ces questions<sup>237</sup>. Ces réunions permettaient aussi aux dirigeants universitaires de faire le point sur les problèmes à venir, voire de faire le bilan de ce qui avait été accompli : ainsi, par exemple, à la fin de cette séance du 29 juin 1972, René Rémond reconnût ainsi même avoir créé, dès cette première année de gouvernance, un pouvoir présidentiel fort, centralisé<sup>238</sup>, qu'il justifiait par la nécessité de fonder une université autonome et pluridisciplinaire, à la place des deux facultés qui virent l'éclosion de la contestation étudiante en 1968.

À côté de ces réunions hebdomadaires, l'équipe présidentielle pouvait parfois également se réunir à l'extérieur de l'université, par exemple au restaurant des Loges à Saint-Germain-en-Laye, afin de dépayser un peu les participants et de favoriser ainsi la qualité des échanges. Cela deux-trois fois dans l'année<sup>239</sup>. Au cours de ces réunions, tous les sujets étaient abordés - l'objectif étant d'avoir un débat plus approfondi sur toutes les questions qui allaient être abordées à Nanterre, dans un climat plus détendu.

Il est à noter également que le président de l'université, à côté de son équipe « politique », est aussi entouré d'une équipe administrative de secrétaires<sup>240</sup>, dirigé par un chef de cabinet, dont le titre a longtemps été informel, avant de s'officialiser dans les années 80, lors du premier mandat du président Imberty<sup>241</sup> : ce chef de cabinet est, avec le secrétaire général de l'université que nous évoquerons plus loin, l'un des principaux collaborateurs du président. Au cours de notre période, cette fonction a été remplie par deux femmes, Colette Hazéra<sup>242</sup>, officiellement responsable des

---

236 Qui sera évoquée dans notre chapitre III

237 1208W213, PV de la réunion du 15 septembre 1972. Un point entier de cette séance est consacré à la préparation du prochain conseil de l'université

238 D'après le procès verbal, René Rémond tient même ce propos significatif : « J'ai été amené par les circonstances et la force des choses à donner un caractère très personnel à la fonction. Ne faut-il pas la dépersonnaliser davantage ? Faut-il prendre un peu de distance ? »

239 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit, p.247.

240 Une équipe de 9 secrétaires en 1976, cf. 1208W213 « présentation du service des affaires générales »

241 Entretien avec Michèle Estellé, du 20 mai 2019

242 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit, p.250.

services généraux lors de la présidence de René Rémond, puis par Michèle Estellé<sup>243</sup>, pour ses trois successeurs suivants. À notre époque, un chef de cabinet a un rôle très polyvalent. Il est l'intermédiaire entre le président de l'université et ses différents interlocuteurs à l'intérieur de l'université : le chef de cabinet s'occupe de l'agenda du président, règle une partie de sa correspondance, prépare ses dossiers et ses réunions. Il a, en réalité, une fonction très informelle de diffusion de l'information entre les différents acteurs de l'université<sup>244</sup>. La proximité du chef de cabinet avec le président fait parfois peser sur lui des soupçons de pouvoir occulte, parallèle au pouvoir « officiel » du secrétaire général<sup>245</sup>. Ce dernier, nous l'avons déjà évoqué, étant le directeur de l'administration de l'université, et, à ce titre, un interlocuteur de poids pour le président, comme nous le verrons au chapitre suivant.

Ces différentes équipes, qui entourent le président, lui permettent d'être tenu informé rapidement des récentes évolutions de son université et d'agir rapidement, prenant une avance certaine, par exemple, sur le conseil de l'université, qui se réunit moins régulièrement.

À Nanterre, cette centralisation du pouvoir entre les mains du président s'explique notamment par le fait que le président est élu au 2/3 des voix du conseil de l'université, pour un mandat de cinq ans, non immédiatement renouvelable<sup>246</sup>. Cette large élection a pour but de rendre le président de l'université d'autant plus légitime auprès des conseils, et René Rémond, lors de son mandat, a bénéficié effectivement d'un fort soutien de la part de son conseil d'université<sup>247</sup>. Cependant, il est intéressant ici de revenir sur la raison pour laquelle, à l'université de Nanterre, le président est élu au 2/3 des tiers, et non à la majorité absolue, comme dans d'autres universités : cela tient au fait qu'en 1970, la faculté de Lettres de Nanterre – avant sa fusion avec la faculté de droit en 1971 – s'était donc retrouvée sans doyen, après la démission du philosophe Paul Ricœur le 16 mars 1970. Agressé par des étudiants d'extrême gauche, le doyen Ricœur avait en effet démissionné et cette démission

---

243 Entretien avec Michèle Estellé, du 20 mai 2019

244 Lors de son entretien du 20 mai 2019, Michèle Estellé a ainsi évoqué comment, en tant que chef de cabinet, elle recevait les plaintes des différents professeurs de l'université, qui cherchaient ainsi à s'adresser au président lui-même. Le chef de cabinet devenait alors un intermédiaire de poids au sein de l'université, qui contribuait à contrôler l'accès au président de l'université

245 Michèle Estellé, lors de son entretien du 20 mai 2019, mentionna ainsi avoir reçu, au début des années 1980, plusieurs lettres anonymes de menace. Une même jalousie a également existé à propos de Colette Hazéra, voir sur ce point Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques (68-76)*, op. cit, p.254.

246 Article 10 des statuts, 1208W4

247 L'élection de 1971 fut particulièrement difficile face à Eugène Schaffer, ancien président de l'Assemblée Constitutive de Nanterre, qui disposait avec lui des voix des juristes. René Rémond dut surtout son élection, cette année-là, au ralliement du candidat de l'intersyndicale, Jean Dubois, à sa propre candidature : René Rémond fut finalement élu au cinquième tour d'élection président de l'université de Nanterre, avec 40 voix contre 17 pour Schaffer, contre 7 votes blancs. René Rémond n'eut ensuite cesse de s'appuyer sur cette majorité, cf. Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68*, op. cit, p.221.



avait pris une dimension nationale<sup>248</sup>. René Rémond, alors accessoire de Paul Ricœur, assura la charge de doyen par intérim, mais il fut rapidement poussé à prendre les devants, et à se présenter au poste de doyen de faculté - situation particulièrement périlleuse - à une époque où les coups d'éclat militants se succédaient aux émeutes étudiantes et aux affrontements avec la police et aux grèves. René Rémond, alors, accepta la proposition de devenir doyen, mais à l'unique condition d'être élu à la faculté de Lettres qu'au deux-tiers des voix, afin de lui assurer une meilleure légitimité, mais aussi afin d'obliger les élus et syndicalistes communistes à le soutenir, ou, du moins, à modérer les critiques qu'ils pouvaient lui faire<sup>249</sup>. René Rémond fut donc élu doyen de la faculté de Lettres de Nanterre le 27 mai 1970, et, plus tard, l'historien eut le désir de faire inscrire ce dispositif lors de la rédaction des statuts de l'université, afin de renforcer encore la stature du pouvoir présidentiel de l'université à venir comme nous le verrons par la suite.

L'action quotidienne du président de l'université illustre aussi l'étendue de son pouvoir. René Rémond, dans son livre, *La Règle et le consentement*, a ainsi reconstitué une journée de travail ordinaire d'un président d'université de Nanterre en octobre 1972<sup>250</sup> : ce jour-là, la journée du président commence à 9 h 30, le vendredi, par la réunion hebdomadaire de l'équipe présidentielle, que nous avons déjà évoquée. La réunion dure toute la matinée, et se conclut par un repas, qui se termine à 14 h 15. Alors, le président retourne ensuite à son bureau, et enchaîne rendez-vous, coups de téléphone, rédactions de lettres, et entretiens particuliers.

On le voit, cette description donne du président de l'université l'impression d'être un chef d'orchestre, très occupé et essentiel à la machine universitaire : le matin, le président recueille donc les informations fournies par ses conseillers et prépare avec eux les conseils à venir en leur répartissant différentes tâches en fonction de leur spécialisation respective (présider une commission, s'informer sur telle ou telle mesure gouvernementale, rédiger un rapport...).

L'après-midi, le président enchaîne sa journée avec une interview avec un journaliste de RTL, puis une séance de travail avec un secrétaire chargé de reconstituer les statistiques de Nanterre liées aux résultats aux concours de l'Éducation Nationale. On le constate dès lors : le président se doit être un homme de dialogue, et s'entretenir directement avec un maximum d'interlocuteurs, afin de traiter le plus possible les problèmes en amont, avant qu'ils ne s'aggravent – tout en entretenant des liens avec des personnalités extérieures à son établissement.

Ensuite, après l'interview, Rémond continue durant l'après-midi à alterner des tâches administratives

248 Nous reviendrons sur ce passage, décisif pour l'histoire de l'université, dans notre chapitre III.

249 Cf. Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit, p.172. Pour l'élection présidentielle de 1971 à l'université de Nanterre, on observe la même attitude des communistes, cf. Charles Mercier dans le même ouvrage, p.223.

250 On trouve cet exemple, dans *La Règle et le consentement*, op. cit, p.215-217. Même si, nous le verrons, il est aussi très probable d'imaginer que cet emploi du temps soit valable également pour les années 1980

avec des entretiens plus « politiques » : rédaction d'une liste du personnel administratif méritant de l'université sur une demande du ministère, rédaction de nombreuses lettres, rédaction de plusieurs avis sur la future composition des jurys de thèse, mais aussi entretien avec le vice-président chargé de l'éducation permanente, ainsi qu'avec le vice-président chargé de la vie culturelle sur le campus, afin de préparer la venue à Nanterre d'un membre du cabinet du secrétaire d'État aux Affaires culturelles.

Une fois l'après-midi terminée, le président assiste à deux réceptions, de 17 h à 19 h 30, au sein de son université : la première réception est un pot d'accueil à l'occasion de l'arrivée à Nanterre des nouveaux enseignants titulaires. La seconde réception est une petite cérémonie, au stade, où des prix sportifs sont remis à des étudiants de Nanterre. A chaque fois, ces occasions permettent à René Rémond de s'entretenir avec les différents membres de son université et de prendre contact avec la « base » de celle-ci, d'autant plus que le pot d'accueil de 17 h rassemble plusieurs directeurs d'UER, qui sont considérés par Rémond comme des interlocuteurs importants<sup>251</sup>. Dans ses mémoires, René Rémond conclut donc sa description, en disant que sa journée se termine finalement à 19 h 30, ce qui correspond environ aux dix heures de travail quotidiennes du travail présidentiel<sup>252</sup>, encore rallongées par le fait que René Rémond emporte encore du travail chez lui pour la soirée<sup>253</sup>.

Parmi les tâches quotidiennes du président de l'université, René Rémond insiste également beaucoup dans ses Mémoires sur la nécessité d'assister à des réunions : René Rémond estime ainsi à trente réunions par mois le nombre de réunions auxquelles le président de l'université est convié<sup>254</sup>.

Il s'agit pour le président, soit de présider les conseils (conseil de l'université, conseil scientifique...), soit d'assister à des réunions de commissions ou des réunions de nature variée : pour René Rémond, ces réunions représentent 30 % du temps présidentiel<sup>255</sup>. Ce temps donné aux réunions n'est pas rien, surtout quand on sait, en effet, que dans les années 1970, le conseil de l'université était habituellement particulièrement houleux et mouvementé, car l'enthousiasme de Mai 68 n'était pas alors retombée sur l'université et les oppositions idéologiques restaient très marquées<sup>256</sup>. René Rémond parvenait alors néanmoins à répartir le temps de parole, et à orienter le

---

251 Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit, p.216-217.

252 Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit, p.217.

253 *Ibid.* En 1988, le président Imberty dira consacrer 45 heures de présence sur le campus de l'université, cf. « Mais à quoi sert donc un président d'université ? », « Paris X/10 », numéro 5 de janvier 1988 (consultable à la cote 2203W8), p.1 à 5. Document présent en annexe 2.

254 Cf. aussi *Aimé Savard interroge René Rémond*, Vivre notre Histoire, « les interviews », Le centurion, Paris, 1976, p.292.

255 Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit, p.180.

256 Dans son entretien du 6 mai 2019, Michèle Estellé, qui a assisté à toutes les séances de ces conseils dans les années 70 en tant que secrétaire-dactylographe, mentionnait que les réunions étaient souvent « très animées », comparable à une « assemblée nationale », avec des oppositions marquées, des interruptions de séance, des cris, voire, parfois des insultes ou des interruptions quand, par exemple, une délégation d'étudiants envahissait le conseil de l'université.

débat, de façon à garder son calme et à faire de ce conseil un lieu décisionnaire. Cette donnée est importante, car, en maîtrisant le conseil de l'université en particulier, René Rémond parvenait à faire valider ses principales décisions par un organe qui avait été élu par des élections libres. Comme Edgar Faure lui-même, René Rémond était ainsi convaincu que, face à la contestation étudiante révolutionnaire des années 68, la seule façon de maintenir l'université était de jouer la légitimité des institutions élues sur la violence et l'intimidation des étudiants d'extrême gauche. Pour René Rémond, c'était seulement à ce prix, qu'il devenait possible d'établir « la règle et le consentement »<sup>257</sup> au sein de l'établissement, comme le souligne d'ailleurs le titre de son essai.

À côté de ces réunions incontournables, du conseil d'université et du conseil scientifique, René Rémond avait aussi institué, à Nanterre, d'autres types de réunions, plus informelles, notamment des réunions avec les directeurs des différentes UER : c'était pour René Rémond, l'occasion de prendre ainsi régulièrement le pouls de son université en consultant les représentants des différentes disciplines. C'était aussi, par là, un acte habile par lequel le président de l'université reconnaissait l'action et l'engagement de ces directeurs d'UER, toujours susceptibles de revendiquer une autonomie propre pour leur UER et de s'opposer à la présidence au nom de celle-ci<sup>258</sup>, comme nous le verrons dans notre chapitre II.

Enfin, en plus de ces réunions, le président était encore amené à diriger de très nombreuses commissions au sein de son université, elles étaient au nombre de seize dans les années 70 : un document de 1976 les récapitule<sup>259</sup>. La plupart de ces commissions découlait du fonctionnement du conseil de l'université, le conseil le plus important donc. Ces commissions avaient pour but de rassembler différents élus de ce dit conseil pour préparer certains sujets, faire des propositions en vue des séances qui allaient se tenir : bien évidemment, en tant que président de ces commissions, le président de l'université avait sur celles-ci un poids considérable. Parmi ces commissions, notons les plus importantes, comme la commission budgétaire, où le président, avec les autres élus, tranchait finalement le budget entre les différentes UER. À Nanterre, il y avait aussi la commission des études, qui préparaient les nouvelles offres de formation de Nanterre, avant que celles-ci soient finalement approuvées ou non par le conseil de l'université. Enfin, la commission administrative, qui avait pour but d'organiser les services administratifs de l'université et qui concernait surtout les conditions de travail du personnel administratif<sup>260</sup>.

---

D'ailleurs, Jean-Jacques Becker, dans son autobiographie, mentionne une invasion du conseil de l'université en 1975.

Les étudiants contestataires envahirent alors le conseil, pour célébrer la chute de Saïgon aux mains du Nord-Vietnam. Cf. Jean-Jacques Becker, *Un soir d'été 1942, souvenirs d'un historien*, Larousse, 2009, p.338.

257 Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit, p.143.

258 Les archives de Nanterre contiennent aussi quelques procès verbaux de ces réunions : comme ceux de la réunion du 17 mai 1974, 1208W149

259 1208W164 « Liste des instances dont la présidence revient au président de l'université »

260 Pour la description précise de ces commissions, cf. 1208W213 « présentation du service des affaires générales »

La correspondance de l'ancien président René Rémond est aussi utile pour nous faire une idée du rôle que pouvait avoir le président, notamment en tant que principal interlocuteur de l'université auprès du ministère et de tous les organismes extérieurs : à une époque, où l'université de Nanterre recevait près de 2000 lettres par jour<sup>261</sup>, le président Rémond a lui-même laissé dans les archives une somme impressionnante de missives, écrites en tant que président de l'université<sup>262</sup>. Sans vouloir être exhaustif, on s'aperçoit rapidement que la plupart de ces lettres présidentielles concernaient pour une bonne part des sollicitations auprès du ministère, du rectorat, du préfet des Hauts-de-Seine, afin de débloquer une subvention supplémentaire<sup>263</sup>, d'obtenir l'accréditation d'un nouveau diplôme ou encore une réponse sur une question quelconque<sup>264</sup>. Le président de l'université de Nanterre devait répondre également à de très nombreuses sollicitations de la part du ministère, toujours soucieux de se tenir informé de la situation à l'université, et d'exercer par là un contrôle sur l'établissement<sup>265</sup>. Beaucoup de lettres allaient en ce sens. Le président de l'université écrivait également beaucoup à d'autres interlocuteurs de l'université, comme les syndicats<sup>266</sup>, des responsables de collectivités territoriales<sup>267</sup>, à d'autres universitaires<sup>268</sup>, voire à d'autres présidents d'université, plus rarement à des chefs d'entreprise<sup>269</sup>. Enfin, de nombreuses concernaient aussi des plaintes d'étudiants adressées au président de l'université<sup>270</sup> : il s'agissait pour la plupart de soucis personnels d'étudiants, qui se plaignaient de telle ou telle mauvaise note ayant invalidé leur année.

Ainsi, comme nous l'avions mentionné, le président est désormais un acteur essentiel du gouvernement de l'université en ce qu'il est désormais devenu l'avocat de la cause de son établissement auprès du ministère : si le président de l'université n'est pas en effet toujours à l'origine des initiatives prises au sein de son université, en terme de création de nouvelles formations par exemple ou de constitution d'un nouveau service par exemple<sup>271</sup>, il n'en reste pas

---

261 Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit, p.207.

262 On retrouvera ces correspondances aux cotes : 1208W160 à 166

263 De très nombreuses lettres portent sur ce sujet, comme 1208x163, lettre du 14 février 1975 de René Rémond à Jean-Claude Salmon, directeur des affaires générales et financières, au secrétariat d'État aux universités

264 1208W164 Une lettre de René Rémond du 8 avril 1975 est ainsi relative au logement de fonction d'un personnel administratif de Nanterre

265 Par exemple, 1208W164, lettre du 7 mai 1975, de René Rémond au chargé de mission Christian Chabbert, sur l'état du matériel informatique à Nanterre

266 1208W163 Par exemple, lettre du 26 décembre 1974 de René Rémond adressée à la CGT sur la question de l'Éducation Permanente

267 1208W162 Lettre du 20 juillet 1973 sur la visite du représentant du département à Nanterre

268 1208W161 Y compris des universitaires étrangers, comme la lettre de René Rémond à Stephen R. Craubard, de l'université de Cambridge, du 22 décembre 1972

269 Voir notre chapitre II

270 1208W164 Lettre du 31 octobre 1975 de René Rémond à une étudiante se plaignant de sa notation

271 Ces éléments seront abordés aux chapitre IV et V notamment

moins que l'action du président de l'université devient indispensable dès lors qu'il faut solliciter la hiérarchie directe de l'université ou d'autres interlocuteurs extérieurs, afin d'obtenir des subventions supplémentaires pour son université. Sans lui, les projets lancés par l'université restent inachevés ou non-financés. C'est ce rôle, notamment, qui fait du président une personne fondamentale de l'université, mais, en creux, cette attitude souligne une autre donnée majeure : fondamentalement, dans une université publique sous-financée<sup>272</sup>, l'absence de financement suffisant, ou de ressources privées, restreint grandement, le principe d'autonomie de l'université proclamé par la loi Faure.

Cependant, là-encore, la personnalité de René Rémond a été décisive : comme l'a très bien montré Charles Mercier<sup>273</sup>, l'une des caractéristiques majeures de René Rémond a été d'avoir pu bénéficier, quasiment tout au long de son mandat, de la bienveillance des autorités ministérielles, à la fois parce que celles-ci étaient soucieuses de s'appuyer sur René Rémond pour rétablir le calme à Nanterre - considéré à l'époque comme un quasi-bastion révolutionnaire - mais aussi parce que René Rémond disposait d'un important réseau d'influences et de relations au sein des élites françaises<sup>274</sup>.

Ainsi, René Rémond, au cours de son mandat, a pu spécialement bénéficier de l'attention particulière de plusieurs ministres de l'Éducation nationale, ce qui lui a permis d'obtenir ainsi des rallonges budgétaires supplémentaires<sup>275</sup>, de même que René Rémond a également utilisé son influence auprès des médias pour se faire régulièrement l'avocat de la cause de Nanterre auprès de l'opinion publique. Ce pouvoir d'influence de René Rémond a ainsi eu beaucoup d'importance pour l'histoire de l'université.

Face à l'immense variété des tâches administratives à effectuer, à cause aussi d'un sous-encadrement administratif chronique<sup>276</sup>, il faut en revanche souligner le fait que la plupart des décisions du président de l'université et de son équipe furent néanmoins prises, généralement, dans une certaine précipitation, par à coup.

Dès 1970, les statuts de l'université avaient précisé que l'administration de l'université de devait de

---

272 Ce point sera évoqué dans notre chapitre VI

273 Charles Mercier, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de mai 1968*, op. cit, 2015

274 Cf. Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques – 68-76*, op. cit notamment p.28.

275 Charles Mercier, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de mai 1968*, . Plusieurs passages évoquent précisément les liens de René Rémond avec les différents ministres : p.45 : la position de René Rémond à l'époque de Guichard, p.83 les relations de René Rémond à l'époque de Fontanet, p.145 : le moment Soisson p.218 : avec Alice Saunier-Seïté.

276 Dans notre chapitre VII, nous reviendrons sur le manque chronique de personnel administratif, dénoncé par René Rémond lui-même, et qui a très probablement été dommageable au développement de l'université.

rédiger, chaque année, une synthèse des activités de l'établissement afin de pouvoir préparer une action de prospective<sup>277</sup>. Malgré cela, force est de constater que - tout au long de notre période - le président de l'université et son équipe n'ont en réalité que peu de temps pour préparer des projets sur le long et le moyen terme. Cette anticipation sur le long terme est d'autant plus moindre que - comme on le verra - l'autonomie des universités est finalement très limitée et qu'une très grande partie de la communauté universitaire (professeurs, personnels administratifs, étudiants) se désintéresse rapidement de la question de la réforme de l'université.

Cette absence de réflexion stratégique, de long terme, est l'une des grandes faiblesses du gouvernement universitaire, soulignée par plusieurs de nombreux témoins interrogés à posteriori<sup>278</sup>, mais également, dès les années 1970, par les services centraux de l'université elle-même<sup>279</sup> : ainsi, dans nos archives, il est très rare de trouver des plates-formes de projets pour les années à venir. Les candidats au poste de président de l'université ayant d'ailleurs eux mêmes des projets très flous pour l'établissement, comme nous le verrons.

En 1976, pour la fin du mandat de René Rémond, les instances centrales de l'université ont ainsi produit le seul programme construit de développement pluriannuel de l'université<sup>280</sup> : ce document mentionne effectivement plusieurs projets qui seront mis en place au cours des mandats des successeurs de René Rémond, comme la rénovation des cursus de l'université, le développement de la formation des maîtres ou encore de la formation continue... mais le caractère flou, non chiffré, de ces projets trahit encore une fois l'impréparation des services centraux de l'université, absorbés par la gestion de leurs tâches quotidiennes. Sur ce point, les choses ne changeront pas à Nanterre avec les successeurs de René Rémond<sup>281</sup> : les rares documents résumant la situation de l'université, adressés au ministère, se contentant de faire état difficultés présentes et des initiatives déjà prises par l'établissement, notamment à la suite des exigences formulées par ce même ministère<sup>282</sup>.

Par son charisme et sa méthode, René Rémond a su néanmoins installer à Nanterre un mode de gouvernement efficace de l'université : celui-ci s'incarne, d'abord, par le fonctionnement des

---

277 Article 3 des statuts de 1970 : « L'université s'assigne : [...] Établir un rapport annuel sur l'activité de l'université à l'usage des responsables de l'enseignement et de la recherche et de l'opinion publique », cf. 1208W4

278 Entretien avec Patrick Gibert, du 12 avril 2019, et Michèle Estellé, entretien du 6 mai 2019

279 1208W213 « Présentation du service des affaires générales », p.20.

280 On pourra le consulter à la cote 1208W213. En revanche, il semble que ce document n'est guère eu beaucoup de diffusion : Charles Mercier, lui-même, ne le mentionne pas par exemple.

281 Encore dans les années 1990, l'économiste-gestionnaire Patrick Gibert mentionnera, dans son entretien du 19 avril 2019, qu'il n'est pas coutumier pour les équipes présidentielles de préparer des programmations pour les plusieurs années à venir.

282 Parmi ces documents, citons 2202W24 : « Note à l'attention de monsieur le ministre délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur »

conseils prévus par la loi (conseils d'UER, d'université, scientifique), puis par l'action de l'équipe présidentielle, qui permet à René Rémond de se tenir informé efficacement tout en répartissant les différentes missions à mener à ses vice-présidents. René Rémond, grâce également à l'action de son secrétaire général d'alors, Guy Laurent, a également pu s'appuyer sur une administration universitaire centrale plus efficace, réorganisée par celui-ci<sup>283</sup>. Enfin, surtout, c'est sa pratique du pouvoir qui lui a assuré une réelle légitimité à l'université et a permis à Nanterre de se construire, à long terme, sur un pouvoir présidentiel fort : grâce à l'entregent de René Rémond et à ses qualités de diplomate, l'université de Nanterre a ainsi pu, durant ces années 1971-1976, retrouver une certaine stabilité, après les événements de Mai 68 et les émeutes des années 69-70. Finalement, ce que René Rémond parvient à installer à Nanterre au cours de son mandat, c'est une véritable interprétation complète du rôle de président de l'université, qui est originale à Nanterre, et qui s'inscrit dans le moule fixé par la loi Faure de 1968. Cette rénovation des pratiques de gouvernement universitaire a largement aidé à la réforme de l'université dans son ensemble, puisque, désormais, après 1968, c'est l'université qui prend des initiatives pour son propre développement<sup>284</sup>.

## **L'héritage de René Rémond : les mandats des présidents Verdier, Heitz et Imberty**

Le départ de René Rémond en 1976 n'apparaît pas vraiment comme une rupture nette au sein de l'histoire de l'université. Ce départ souligne au contraire la solidité des habitudes « présidentielles » que l'université a désormais pleinement adoptées.

Le successeur immédiat de René Rémond fut en effet Jean-Maurice Verdier, qui dirigea l'université de 1976 à 1981 : issu d'une longue famille de juristes, marié à une riche héritière de l'industrie textile<sup>285</sup>, Jean-Maurice Verdier commença à enseigner en Tunisie<sup>286</sup>, contribuant même à la rédaction de la Constitution de ce pays à son indépendance<sup>287</sup>, avant de se spécialiser dans le droit du travail, dont il devint un éminent spécialiste<sup>288</sup>. Sans doute très marqué par son passage dans la Tunisie coloniale, Jean-Maurice Verdier devint proche des socialistes et garda une sensibilité de gauche<sup>289</sup>, qui l'amena même à faire venir à Nanterre Eugène Descamps, ancien secrétaire général

---

283 Guy Laurent, entretien du 13 juin 2019, nous reviendrons sur ce point au prochain chapitre.

284 C'est un point soulevé par René Rémond lui-même. *Aimé Savard interroge René Rémond*, op. cit, p.300.

285 Entretien Jean-Maurice Verdier, du 14 juin 2018

286 Entretien Jean-Maurice Verdier, du 14 juin 2018

287 Entretien avec Guy Laurent du 13 juin 2019

288 Jean-Maurice Verdier fut le président de l'Association Française de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale de 1974 à 1991 et membre de la commission internationale d'expert de l'Organisation Internationale du Travail, de 1974 à 2000, cf. *La mémoire vivante de Jean-Maurice Verdier*, commémoration au Collège de France, du 21 juin 2019.

Article téléchargé le 2 novembre 2020 sur le site du Collège de France

289 Michèle Estellé, 2 septembre 2019

de la CFTD, à Nanterre, afin qu'il puisse enseigner le droit syndical dans cette université<sup>290</sup>. Arrivé à la faculté de droit Nanterre apparemment en 1969<sup>291</sup>, Jean-Maurice Verdier fut l'un des rares juristes à voir dans les événements et l'ambiance de mai 68 une occasion de transformer et de réformer l'université. Devenu doyen de la faculté de droit en 1970<sup>292</sup>, Verdier eut, comme René Rémond, à connaître les excès de violence de cette période, et à faire face, notamment, aux affrontements violents entre étudiants d'extrême gauche et d'extrême droite sur le site de la faculté de droit de Nanterre<sup>293</sup>. Ensuite, Verdier s'associa à René Rémond, devenant l'un de ses assesseurs, puis son successeur : sa présidence, en vérité, fut un véritable test pour Nanterre. Confrontée à la grève de 1976, elle-même massive, l'université de Nanterre connut ainsi cette année-là, à la suite de cette énième grève, la scission de son UER de droit qui, très majoritairement, quitta l'université de Nanterre pour rejoindre l'université de Paris V et son antenne de Malakoff. Cette scission, soutenue par la secrétaire d'État de l'époque Alice Saunier-Seïté, faillit provoquer la perte de Nanterre, en lui retirant une bonne partie de ses étudiants à une époque de très grande précarité budgétaire. L'initiative de Jean-Maurice Verdier fut, sur ce point, d'entamer une série d'actions en justice contre le secrétariat d'État et d'obtenir, de la part du Conseil d'État, l'annulation de cette décision et la recréation des postes perdus. Une fois l'UER de droit reconstituée sur de nouvelles bases, l'université de Nanterre put donc continuer son développement et garder son caractère pluridisciplinaire, qui s'avère finalement être véritablement l'une des marques de fabrique de l'université. Enfin, au crédit de Jean-Maurice Verdier et de son équipe, on peut également ajouter la création en 1978 de la Cellule Internationale de Nanterre, chargée d'établir des liens durables et des échanges entre Nanterre et différents établissements d'enseignement supérieurs étrangers. Cette création marque, on le verra, le début du développement véritable des relations internationales de l'université avec d'autres universités étrangères<sup>294</sup>.

Après le mandat de Jean-Maurice Verdier, ce fut au tour d'un historien de l'art, Carol Heitz, de devenir président de l'université de Nanterre, entre 1981 et 1983 : issu d'un parcours particulièrement atypique<sup>295</sup>, Carol Heitz a surtout laissé auprès de ses différents collaborateurs,

---

290 Entretien Jean-Maurice Verdier, du 14 juin 2018

291 Lire la présentation des différentes équipes présidentielles, dans le document « Archives de la présidence de l'université de Nanterre » 2202W, répertoire numérique détaillé, décembre 2011, consultable aux archives départementales des Hauts-de-Seine

292 Riché, op. cit, p.238.

293 Qui seront évoquées, là-encore, dans notre chapitre III.

294 Nous reviendrons sur ce point dans notre chapitre V.

295 Pierre Riché, *C'était un autre millénaire, souvenir d'un professeur, de la commande à Nanterre*, Thallandier, Paris, 2008 p.253. Selon le médiéviste, Carol Heitz serait ainsi né en 1923 en Roumanie, et il aurait été arrêté puis déporté par le régime fasciste Antonescu, avant de s'évader, puis de s'installer en France après la guerre, avant de devenir ouvrier métallurgiste, de reprendre ses études, de passer l'agrégation d'allemand, puis de se marier et d'entamer une carrière universitaire et une thèse en l'histoire de l'art.



ainsi que du personnel administratif, l'image d'un homme débonnaire, mais faible<sup>296</sup>. En ce sens, qu'étant incapable de dire non à qui que ce soit, Carol Heitz finissait par valider toutes les demandes qui lui étaient faites, y compris les plus contradictoires. Nous reviendrons notamment sur ce point au chapitre suivant, mais, pour Carol Heitz, il faut surtout retenir qu'il fut en réalité un président de « transition », entre la génération des universitaires, déjà âgés au début des années 80 et qui avaient connus Mai 68 en tant que professeurs d'université (de rang A), comme les psychologues Robert Francès ou Didier Anzieu, ou encore le professeur de littérature Michaud, arrivés à Nanterre dès 1965, et la nouvelle génération de dirigeants universitaires, qui avait été assistants et maîtres-assistants à cette époque, comme par exemple le futur président de Nanterre, le psychologue Michel Imberty<sup>297</sup> ou encore l'helléniste, Guy Lachenaud, arrivé - lui - à Nanterre en tant qu'assistant en 1967<sup>298</sup>. En effet, Carol Heitz ne put terminer son mandat à la suite de problème de santé<sup>299</sup> et laissa, en réalité, la gestion de l'université à Michel Imberty dès 1982<sup>300</sup>, avant de démissionner en 1983. En revanche, pour le personnel administratif, le mandat de Carol Heitz fut perçu comme positif, puisqu'il fut l'un des premiers présidents d'université à accorder les 35 heures à ces derniers, bien avant le vote de la loi Aubry de 1998<sup>301</sup>.

Enfin, le dernier président de l'université de Nanterre, dont nous pouvons évoquer le mandat, fut Michel Imberty (président de 1983-1988). Né à Besançon en 1943, fils d'enseignants du secondaire (père professeur de français et mère professeure de mathématiques), Michel Imberty monta à Paris après son baccalauréat en 1960 et suivit des études, à la fois de musique et de philosophie, avant d'entamer une thèse en psychologie de la musique, devenant assistant à Nanterre en 1966, puis professeur de psychologie dans cette même université en 1979<sup>302</sup>. Nous reviendrons par la suite sur les différentes responsabilités qu'il prit au sein de l'université, avant son élection à la tête de celle-ci en 1983, mais à l'actif de ces années passées à la tête de l'université, on peut souligner la réfection des murs et des salles du bâtiment des Lettres, réalisée vers 1984-1985<sup>303</sup>, à l'époque où ceux-ci étaient encore marqués par les graffitis de 1968 et dégradés par l'absence d'entretien sérieux depuis ces années-là<sup>304</sup>. Lors de ce mandat, furent aussi mises en place une recomposition des formations de premier cycle, notamment avec l'établissement des bi-Deug pluridisciplinaires dans de

---

296 Notamment entretien avec Michèle Estellé, du 6 mai 2019, ou encore Daniel Garnier, ancien secrétaire général de l'université, entretien du 23 octobre 2019

297 Michel Imberty, entretien du 1er octobre 2019

298 Guy Lachenaud, *Comme un arbre qui marche*, éditions Amalthée, 2018, p.35.

299 Michel Imberty, entretien du 1er octobre 2019

300 Michel Imberty, entretien du 1er octobre 2019

301 Entretien avec Jean-François Le Van, 26 mars 2019

302 Ces données biographiques nous ont été données par Michel Imberty lors de son premier entretien, le 14 juin 2019.

303 Michel Imberty, entretien du 1er octobre 2019. Nous évoquerons aussi cet élément-là dans notre chapitre IV.

304 Cf. Annexe 22.

nombreuses matières, comme le bi-Deug Économie-Anglais et le bi-DEUG (Diplôme d'Enseignement Universitaire Général) Droit-Anglais dès 1984, ou encore le développement de la formation des enseignants<sup>305</sup>. Enfin, c'est également sous son mandat, vers 1985-1986 que débuta la collaboration de Nanterre, avec le site de Saint-Quentin-en-Yvelines et celui de Mantes-la-jolie<sup>306</sup>. Première pierre, à partir de laquelle l'université de Nanterre contribua vers la fondation officielle de cette nouvelle université en 1991<sup>307</sup>.

De ces différents portraits nous devons surtout conclure que, malgré les difficultés, les successeurs de René Rémond garderont les pratiques et les habitudes du fondateur de Nanterre : les futurs présidents de l'université auront le souci d'apparaître comme consensuel et indépendant, de s'appuyer sur une équipe présidentielle large et diverse, d'utiliser les conseils et les commissions pour contrôler les décisions des UER et trancher les grandes décisions budgétaires, et surtout d'agir de façon à être le seul représentant de l'université auprès de tous les organismes extérieurs de Nanterre, et notamment du ministère. La réforme Savary de 1984, en permettant de rationaliser et d'unifier encore un peu plus les services administratifs centraux de l'université, contribuera également à ce renforcement du pouvoir de ces instances centrales.

Plusieurs fonds d'archives, en particulier, permettent d'illustrer la continuité de l'importance du pouvoir présidentiel dans les années post-René Rémond : il s'agit des dossiers thématiques que le président Verdier (1976-1981) a établi au cours de son mandat, constitués de correspondance et de documentations diverses, afin de se tenir informé des différentes questions qu'il avait à aborder en tant que dirigeant universitaire. Ainsi, dans ces fonds d'archives, plusieurs dossiers sont consacrés à la gestion des bibliothèques du campus<sup>308</sup> (le directeur de la Bibliothèque Universitaire étant en contact étroit avec le président<sup>309</sup>), de très nombreux documents portent également sur l'aménagement du campus, sur le budget de l'université<sup>310</sup> ou encore sur l'action de différentes

---

305 2202W24 : « Note à l'attention de monsieur le ministre délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur » Nous évoquerons longuement ce point lors de notre chapitre VI, qui évoquera la mutation des cursus à Nanterre

306 2202W24 : « Note à l'attention de monsieur le ministre délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur », p.7. Pour suivre cette affaire, voir plusieurs comptes-rendus de séance du conseil d'administration de Nanterre, des 12 janvier 1987, 16 mars 1987, 1er juin 1987, 5 octobre 1987, tous consultables à la cote 2283W43, ainsi que le compte-rendu de la séance du 17 décembre 1984 (cote 2283W47). Ce fut lors de cette dernière séance que Michel Imberty présenta au conseil d'administration de Nanterre de contribuer à l'implantation d'un site universitaire à Saint-Quentin-en-Yvelines, sur proposition du Syndicat Communal d'Aménagement de la Ville Nouvelle, afin d'initier des formations de premiers cycles en droit et en économie.

307 Histoire de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, « 22 juillet 1991, création officielle de l'université ! », consultée sur le site de l'université de l'université, le 2 novembre 2020.

308 Archives disponibles à la cote 1208W172

309 Nous évoquerons ce point plus précisément dans notre chapitre IV

310 Cote 1208W173

commissions de l'université<sup>311</sup>. D'autres dossiers évoquent également la correspondance avec les instances hiérarchiques supérieures de l'université, mais aussi avec d'autres institutions<sup>312</sup>, comme le CNESER<sup>313</sup> ou le CNRS<sup>314</sup>. Enfin, d'autres documents portent sur les conditions de vie des étudiants, qui écrivent au président, ou sur les conditions statutaires des enseignants-chercheurs et leurs revendications<sup>315</sup>. Comme la correspondance de René Rémond, ces dossiers illustrent les centres d'intérêt de son successeur, et, très rapidement, on constate que - comme son prédécesseur - Jean-Maurice Verdier fut un président qui dut s'occuper en permanence de plusieurs fronts en même temps, reprenant les habitudes de gestion de René Rémond pour appuyer son autorité.

Cependant, à mesure que les années du mandat fondateur de René Rémond (1971-1976) s'éloignèrent, un autre élément tendit également à disparaître à Nanterre : la revendication du caractère démocratique de la gestion de l'université, telle qu'elle avait été affirmée par la loi Faure en 1968, qui avait donné le droit de vote aux étudiants.

En effet, comme nous le verrons, la participation électorale des étudiants ne donna pas les effets escomptés - le taux de participation diminuant rapidement au cours des années 70 et 80 pour atteindre environ 20 % dès 1973<sup>316</sup>. Surtout, ces mêmes années 1976-1988 virent le retour du caractère « aristocratique » du gouvernement des facultés d'autrefois, puisque, avec les années, la réalité de la gestion de l'établissement se retrouva à nouveau entre les mains d'une petite minorité de professeurs et d'enseignants-chercheurs. Ce retour au pouvoir des professeurs d'université s'illustre, notamment, au moment des élections présidentielles de l'université<sup>317</sup>.

Ainsi, à Nanterre, si l'on analyse les élections présidentielles entre 1971 et 1983<sup>318</sup>, on s'aperçoit que c'est toujours au sein de l'équipe présidentielle sortante que se joue l'essentiel de l'élection : en effet, face à celle-ci, on ne trouve que le candidat de l'intersyndical de l'université<sup>319</sup>, qui présente son propre candidat, mais cette candidature n'a, en réalité, qu'un rôle de témoignage et ne vise qu'à faire

---

311 Cote 1208W177

312 Cotes 1208W175 et 177

313 Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : il s'agit d'un conseil national, créé par la loi Faure, pour rassembler les différents représentants (notamment syndicaux) de l'enseignement supérieur français et de la recherche, afin de conseiller le ministre sur les mesures à prendre et sur les réformes à venir.

314 Conseil National de la Recherche Scientifique.

315 Cotes 1208W177, 178, 179

316 C'est un point que nous évoquerons lors de notre chapitre II.

317 Ce caractère « aristocratique » du gouvernement des universités semble encore se vérifier au début des années 2000, si l'on en croit Stefano Boffo, Pierre Dubois, et Roberto Moscati, dans *Gouverner les universités en France et en Italie*, Paris, l'Harmattan, 2008, p.35, p.43-44, p.51-52. En 2004, ainsi, selon ces auteurs, 54 % des présidents d'université d'alors avaient déjà été auparavant vice-président de leur université avant de devenir président, et seuls 11 % des présidents d'université n'avaient jamais exercé une responsabilité importante au sein de leur établissement avant de devenir président.

318 Ce qui implique d'analyser quatre élections présidentielles : celles de 1971, de 1976, de 1981 et de 1983.

319 C'est à dire, pour l'essentiel les syndicats proches des communistes que sont la CGT et le SNES-SUP.

une démonstration de force<sup>320</sup>.

Ainsi, généralement, les élections présidentielles à l'université à proprement parler ne se jouent que lors d'une ou de deux séances du conseil de l'université, et n'intéressent personne en dehors des seuls membres du conseil, sans campagne électorale véritable<sup>321</sup>. Cela d'autant plus, qu'à la lecture des comptes-rendus de conseil de l'université, on s'aperçoit la plupart des candidats présentent de toute façon des programmes très similaires, donc difficiles à départager<sup>322</sup>. À Nanterre, durant cette période, l'essentiel de l'élection présidentielle se déroule, donc, pour l'essentiel, en coulisse entre les différents candidats, issus de l'équipe présidentielle sortante : ainsi, par exemple, en 1976 - à la fin du mandat de René Rémond - l'historien Philippe Vigier s'oppose au juriste Jean-Maurice Verdier<sup>323</sup>. Ce dernier ayant obtenu juste un peu plus de voix que son prédécesseur au premier tour<sup>324</sup>, Philippe Vigier décide alors de se retirer, et Jean-Maurice Verdier, seul candidat, est logiquement élu triomphalement au second tour<sup>325</sup>.

Pour l'élection présidentielle de 1981, qui vit l'élection de Carol Heitz au poste de président, nous connaissons davantage les coulisses de cette élection grâce au témoignage de l'ancien président Michel Imberty lui-même<sup>326</sup> : ce dernier nous a en effet raconté qu'en 1981, il avait voulu être candidat, poussé à cela par son ami, le juriste Jacques Phytillis. Sachant que Carol Heitz serait aussi

---

320 A noter quelques scores des candidats de l'intersyndical à différentes élections présidentielles : 29,2 % en 1971 avec le linguistique Jean Dubois, 33,3 % en 1976 avec Michel Arrivé et 26 % en 1983 avec madame Ullmo.

321 Entretien avec Michel Imberty 1 octobre 2019.

322 A titre d'exemple, mentionnons par exemple la séance du conseil de l'université du 23 février 1981, 1208W39, qui oppose notamment le psychologue Michel Imberty à l'historien de l'art Carol Heitz : lors de la séance précédant le vote, les deux candidats présentent leurs programmes devant les élus de l'université, et ceux-ci abordent sur les mêmes points, et défendent des positions très similaires (défense de la pluridisciplinarité, de l'autonomie de l'université, de la titularisation des personnels ATOS etc), un phénomène déjà observé lors des élections de 1971 et 1976.

323 Dans un entretien postérieur, en 2010, (Entretien consultable à la bibliothèque La Contemporaine *DVD 1688 Souvenirs d'un mammoth*, interviews de JJ Becker, de Verdier et de Joseph Hué, 2009) Jean-Maurice Verdier s'était présenté comme le candidat naturel de René Rémond, qui aurait voulu qu'un juriste succède à un historien, afin de consolider l'unité de Nanterre en donnant la présidence à un juriste. Cependant, d'après le témoignage de Guy Laurent, secrétaire général de l'époque, René Rémond aurait d'abord voulu voir l'historien Philippe Vigier lui succéder, du fait de leur relation amicale. Ce serait Guy Laurent qui aurait poussé Rémond à changer de décision, entretien du 13 juin 2019.

324 Lors de ce premier tour, Verdier avait eu 21 voix, Vigier 19 et Michel Arrivé, candidat de l'intersyndical, 21 voix. Deux personnes avaient aussi voté pour l'historien Robert Mandrou, qui n'était pas candidat, ainsi que 3 votes blancs et un vote nul, lire compte-rendu de la séance du 2 février 1976, consultable à la cote 1208W27.

325 Après le retrait de la candidature de Philippe Vigier, véritable adversaire de Verdier, le candidat de l'intersyndical, le linguiste Michel Arrivé, se retire également, au cours de la deuxième séance du conseil de l'université consacrée à l'élection du président, le 9 février 1976 : Jean-Maurice Verdier est alors seul candidat. L'ancien opposant à René Rémond, Eugène Schaeffer propose alors, au cours de cette séance, de demander à l'historien Robert Mandrou de se présenter, afin qu'il y ait plusieurs candidats, mais Robert Mandrou étant absent, cette demande est rejetée. Jean-Maurice Verdier est alors élu président de l'université de Nanterre, alors qu'il n'était plus que le seul candidat, avec 47 voix pour lui, soit près des ¾ des voix, 13 voix d'abstention, 2 nuls et une voix pour Philippe Vigier. Pour cette élection, lire les comptes-rendus des séances du conseil de l'université des 2 et 9 février 1976, à la cote 1208W27.

326 Entretien du 1 octobre 2019.

candidat, Michel Imberty profita donc d'un séjour en vacances, dans le Juras à Arbois<sup>327</sup>, pour rendre visite à Carol Heitz et évoquer avec lui l'échéance électorale à venir. Sûr de ses chances, et surtout du vote des professeurs de rang A - majoritaires au conseil - Carol Heitz aurait alors pris avec le sourire la déclaration de Michel Imberty de se présenter aux élections. D'après Michel Imberty, Carol Heitz lui aurait alors souhaité bonne chance, déclarant que « le meilleur gagne » - avant de proposer immédiatement après, à son interlocuteur, le marché suivant : si Carol Heitz était élu président, alors « naturellement », déclara t-il, il proposerait à son ancien rival le poste important de « vice-président aux moyens », c'est à dire le poste stratégique de chargé du budget et de la répartition des postes, afin de s'en faire un allié politique.

Ainsi, lorsque les élections eurent lieu à Nanterre, le 23 février 1981, Carol Heitz fut largement élu au poste de président par 30 voix en sa faveur, contre 9 pour Michel Imberty. Il y eut aussi 4 voix pour un autre candidat - le latiniste Charles Guiraud - 6 voix pour le vote blanc et un autre vote pour un candidat mineur<sup>328</sup>. Les élus communistes et sympathisants du conseil refusant de voter, puisque l'intersyndical n'avait sans doute pas eu le temps de préparer une candidature autonome<sup>329</sup>. A la suite de ces premiers résultats, Michel Imberty et Charles Guiraud se rallièrent à Heitz, qui fut ainsi largement élu à la prochaine séance du conseil de l'université<sup>330</sup> : comme promis, Carol Heitz nomma Michel Imberty vice-président chargé des moyens.

Ce caractère « aristocratique » du gouvernement de l'université se retrouve encore dans la composition des différentes équipes présidentielles. Celle-ci souligne encore la grande continuité des équipes d'enseignants-chercheurs qui, d'une décennie à l'autre, occupent les fonctions de gestion au sein de l'université<sup>331</sup> : la plupart des universitaires étant finalement assez contents de ne pas à avoir trop à s'investir<sup>332</sup>, les fonctions de gestion les plus importantes revinrent ainsi finalement toujours à un nombre restreint d'universitaires. Le profil de Michel Imberty est ainsi particulièrement révélateur de cette catégorie d'universitaires qui firent le choix de s'investir dans le fonctionnement de l'université : arrivé en 1966 à Nanterre en tant qu'assistant, Michel Imberty

---

327 Michel Imberty est originaire de Franche-Comté. D'après Imberty, Carol Heitz avait une maison de vacances à Arbois, Entretien avec Michel Imberty du 1 octobre 2019.

328 Un certain Terny.

329 Compte-rendu du conseil de l'université du 23 février 1981, consultable à la cote 1208W39.

330 Carol Heitz est élu au troisième tour, qui a eu lieu lors de la séance du 25 février 1981 (cote 1208W39), avec 45 voix en sa faveur sur 60 votants, 4 blancs et 12 refus de vote.

331 Au centre d'archives départementales des Hauts-de-Seine, nous pouvons consulter le document suivant : « Archives de la présidence de l'université de Nanterre, 2202W, répertoire numérique détaillé », dont l'introduction recense toutes les équipes présidentielles successives de Nanterre. Ainsi, pour notre période, nous voyons par exemple que le juriste Gérard Schneilin a été successivement dans toutes les équipes présidentielles, jusqu'en 1986, ou encore le psychologue Hubert Touzard, qui fut vice-président à l'information, puis à l'informatique de 1971 à 1977. Cf. annexe 17.

332 Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit, p.23

devint ensuite très jeune directeur de l'UFR de psychologie, à 28 ans, entre 1971 et 1974, avant de devenir membre du conseil de l'université en 1976<sup>333</sup>. Proche de René Rémond, Michel Imberty s'initia avec lui - et avec d'autres<sup>334</sup> - au maniement des rouages de l'université, puis, grâce à Carol Heitz, comme nous l'avons vu, il entra dans l'équipe présidentielle, avant de devenir président de l'université de 1983-1988.

D'un point de vue juridique, les institutions de Nanterre évoluèrent peu durant notre période, à l'exception de la loi Savary de 1984, votée après l'élection de François Mitterrand en 1981 : cette nouvelle loi s'inscrit dans la continuité de celle de la loi Faure de 1968 et ne fait qu'amender cette dernière. Ainsi, avec la loi Savary, les principes d'autonomie, de pluridisciplinarité et de participation sont, par exemple, réaffirmés<sup>335</sup>.

Avec la loi Savary, quelques innovations sont toutefois à noter : le conseil de l'université s'appelle désormais le conseil d'administration. Surtout les élus du personnel administratif le sont désormais pour 4 ans, les élus étudiants pour deux ans<sup>336</sup>. Au conseil d'administration, la loi Sauvage de 1980 (qui augmentait considérablement le nombre d'élus professeurs au détriment du nombre des élus étudiants et personnels administratifs) est abrogée. Avec la loi Savary, le nombre d'élus étudiants est alors augmenté tout comme le nombre d'élus du personnels administratifs - les élus étudiants constituant désormais 20 à 25 % de l'ensemble des élus du conseil et les élus du personnel administratif 10 à 15 % de l'ensemble des élus, pour encore 40 à 45 % d'élus des professeurs<sup>337</sup>. Ensuite, la loi Savary innove en créant parallèlement au conseil d'administration et au conseil scientifique, un troisième conseil, le CEVU (Conseil des Études et de la Vie Universitaire), chargé de préparer et de débattre des décisions qui seront ensuite prises au conseil d'université, notamment en terme de conditions d'étude<sup>338</sup>. Les pouvoirs du président de l'université sont également réaffirmés par la nouvelle loi, dans la mesure où le président est désormais élu par les trois conseils en même temps, et non plus par le seul conseil d'administration<sup>339</sup> : en élargissant le nombre des grands électeurs potentiels, l'autorité du président en ressort donc renforcé<sup>340</sup>. Enfin, on le verra, la loi inaugure également, sur le plus long terme, une nouvelle relation entre les universités et le ministère, puisque désormais la loi rend possible l'idée d'un contrat d'établissement pluriannuel,

---

333 Entretien avec Michel Imberty du 1 octobre 2019

334 Notamment les professeurs de psychologie, Didier Anzieu et Robert Francès.

335 Georges Minot, *Histoire des universités françaises*, Que sais-je ? Presses Universitaires de France, 199, p.79.

336 Minot, *Histoire des universités françaises*, op. cit, p.91.

337 Minot, *Histoire des universités françaises*, op. cit, p.90.

338 P 92 Minot, *Histoire des universités françaises*, p.92.

339 P 89 Minot, *Histoire des universités françaises*, p.89.

340 Michèle Estellé, entretien du 20 mai 2019.

afin de rendre possible l'établissement de projets entre le ministère et l'université plusieurs années<sup>341</sup>.

Pour Nanterre, la nouvelle loi est surtout perçue comme une incitation à centraliser encore un peu plus les services centraux de l'université, afin de parvenir à une plus grande rationalité de gestion<sup>342</sup>. Ainsi, avec la réforme Savary, plusieurs services et les différentes UER (devenues UFR, pour unité de formations et de recherches) de Nanterre sont ainsi réorganisées en 1985, au même temps que les statuts de l'université sont amendés pour s'adapter aux nouvelles exigences de la nouvelle loi : cette année-là, le nombre d'UER à Nanterre passe ainsi de 12 à 8<sup>343</sup>. Cette réduction du nombre d'UER s'opère surtout en sciences sociales, où plusieurs disciplines (histoire, ethnologie, sociologie, Administration, Économique et Sociale, Géographie, et Histoire de l'art) fusionnent afin de donner naissance à l'UFR SSA (Sciences Sociales et administration)<sup>344</sup>. Dès 1980, déjà, les UER de langues romanes et de langues germaniques et slaves avaient fusionné en l'UER GEROSLAV<sup>345</sup> dans cette même optique de rationalisation administrative<sup>346</sup>.

D'une manière générale, cette réorganisation profite surtout au pouvoir présidentiel, qui renforce quelque part son emprise sur l'université en rattachant directement au cabinet présidentiel plusieurs services centraux : ainsi, le service de communication de l'université (appelé « info dix »), le service des relations internationales, le service d'analyse des moyens (le SPAM<sup>347</sup>), des publications (Publidix) sont en 1985 directement reliés à l'équipe présidentielle, leur responsable étant directement redevables du président<sup>348</sup>. En 1988, à la fin de notre période, le président de l'université de Nanterre dispose ainsi d'une administration beaucoup plus centralisée qu'en 1971, et son pouvoir sur l'ensemble de l'établissement n'en est que d'autant plus renforcé<sup>349</sup>.

---

341 1208W186 « note d'information du 29 février 1984 ». Pour la sociologue Christine Musselin, c'est même le développement de cette logique de contrats pluriannuels, qui a permis la rénovation des universités françaises à la fin. Cf. Christine Musselin, *La Longue marche des universités françaises*, Paris PUF, 2001

342 1208W186 : Rapport sur l'application de la loi Savary : « note sur la réforme », du 30 janvier 1984, du secrétaire général Daniel Garnier. Dans ce texte, le secrétaire général de l'université insiste auprès du président, que la nouvelle loi vise à simplifier le fonctionnement de l'université en regroupant notamment différents services. Pour voir les modifications des statuts de l'université de Nanterre, sous l'effet de la nouvelle loi, cf. le compte-rendu du conseil d'administration du 4 novembre 1985, 2283W42.

343 « Inspection 1991, rapport d'évaluation », décembre 1991, 2308W25, p.13.

344 *Ibid*, p.13.

345 Pour langues Germaniques, Romanes et Slaves

346 Brochure « Un florilège d'événements pour les cinquante ans de l'université Paris-Ouest, La Défense », 2014, archives personnelles de Christiane Guillard

347 Ce service essentiel, qui a pour but de recenser les besoins budgétaires et de préparer le budget, sera surtout étudié lors de notre chapitre VI

348 « Inspection 1991, rapport d'évaluation, décembre 1991 », 2308W25, p.15. C'est à cette page que l'on retrouve cette analyse.

349 C'est aussi le sentiment partagé par Michel Imberty qui trouva les outils administratifs mis à sa position devenir plus puissants et précis à mesure que s'avançaient les années. Entretien du 1er octobre 2019.

## Nanterre, un mode de gouvernement universitaire original dans la France d'alors ?

Au cours de nos lectures, il apparaît que deux analyses divergent sur la question de la gouvernance des universités pendant les années 1970 et 1980 : selon la sociologue Christine Musselin<sup>350</sup>, les effets de la loi Faure ont ainsi été relativement secondaires sur le mode de fonctionnement et d'organisation des universités.

En effet, selon elle, les nouvelles UER n'ont souvent été que le nouveau nom donné aux anciennes facultés d'avant 1968, qui ont gardé les mêmes personnels et les mêmes enseignements : les nouvelles UER se sont alors surtout regroupées pour former des universités, mais ces regroupements se sont surtout faits au nom de principes d'appartenances politiques<sup>351</sup> plutôt qu'autour d'ambitions pédagogiques et de recherche précis. Il en résulte que ces nouvelles universités ont alors surtout eu des comportements « anomiques » selon Christine Musselin<sup>352</sup>, c'est à dire que chaque UER, au sein des universités, aurait continué à travailler de son côté, sans chercher à innover particulièrement.

L'historien Charles Mercier s'oppose, lui, à cette analyse, en tout cas pour ce qui concerne René Rémond à Nanterre : pour lui, le premier président de l'université de Nanterre a eu à cœur de développer un réel programme de développement universitaire<sup>353</sup>. Ainsi, est-ce que Nanterre, avec son pouvoir présidentiel relativement affirmé, fut-il un cas particulier parmi les universités françaises d'alors ?

Bien sûr, il est dans un premier temps important de souligner que le pouvoir du président d'une université française n'a rien à voir avec ce que peut être le président d'une université américaine.

Aux États-Unis, une grande diversité d'établissements existe sous la même étiquette d'université, avec des établissements publics (totalement autonomes mais recevant des subventions de l'État Fédéral), des établissements liés à l'un des États américains en particulier<sup>354</sup>, et des universités

---

350 Dont le point de vue s'illustre dans son ouvrage de référence : Christine, Musselin, *La Longue marche des universités françaises*, Sciences sociales et sociétés, PUF, 2001, mais aussi dans ses autres ouvrages écrits en collaboration avec Erhard Friedberg, comme, *En quête d'universités*, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », mai 1989 ou encore *Le Gouvernement des universités, perspectives comparatives*, L'Harmattan, 1992.

351 Christine, Musselin, *La Longue marche des universités françaises*, op. cit, p.59.

352 Christine, Musselin, *La Longue marche des universités françaises*, op. cit, p.17.

353 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (1968-1976)*, Thèse présentée à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, sous la direction du professeur Philippe Boutry, décembre 2011, p.572.

354 Les *State colleges*. Cf. Erhard Friedberg, Christine Musselin, *Le Gouvernement des universités, perspectives comparatives*, L'Harmattan, 1992, p.198. Cependant, l'ouvrage précise que, pour l'année 1989-1990, le montant total des subventions versées par les États américains est de moitié moindre que le budget fédéral aux Universités. p.247, Cet ouvrage présente, par exemple, le cas de la SUNY (State University of New York) en guise d'université liée à un état, *Ibid*, p.247.



totale­ment privées<sup>355</sup>. La distinction entre ces trois types d'établissement n'est pas très claire elle-même, puisque l'habilitation des formations dépend, non de l'État Fédéral, mais d'agences les plus souvent privées. Les universités américaines sont donc totalement indépendantes<sup>356</sup>, du point de vue aussi bien de leurs programmes d'enseignement et que du recrutements de leur personnel, ou des frais d'inscription. Dans ce cadre, l'État Fédéral, comme les différents États fédérés, subventionnent ces établissements de façon très variable, soit en donnant des bourses à certains étudiants, soit en versant directement de l'argent aux établissements ou en accordant des crédits pour tel ou tel programme de recherches<sup>357</sup>.

De plus, ces établissements universitaires américains sont également très divers de part leur taille et leur fonction : ainsi, en 1992, sur les 3587 établissements d'enseignement supérieur, 40 % d'entre eux accueillait moins de 1000 étudiants. Par ailleurs, aux États-Unis, on distingue plus nettement les *colleges*, établissements de premier cycle (première et deuxième année d'étude) des universités polyvalentes ou à dominante doctorale, qui n'accueillent que des derniers cycles<sup>358</sup>. Nous sommes donc de l'enseignement supérieur français, où l'État organise l'enseignement supérieur, en construisant ses universités à travers le territoire, en fixant un cadre national, à la fois pour ses diplômes, le recrutement de ses enseignants-chercheurs ou l'organisation interne des universités.

Ainsi, à la tête des universités américaines, plusieurs configurations se retrouvent, mais il est important de comprendre, qu'aux États-Unis, un président d'université est quelque part un bailleur de fond, qui doit multiplier les interlocuteurs afin de parvenir à faire financer son université<sup>359</sup>. Ce qui, nécessairement, lui donne un rôle essentiel au sein de l'université : en effet, aux États-Unis, il semble qu'une distinction soit bien établie entre la gestion, décentralisée, de chaque département ou de chaque campus, qui dispose souvent de sa propre administration locale<sup>360</sup>, et l'action du président de l'université, dont une bonne partie de l'attention est tournée vers l'extérieur de l'établissement.

Le président, qui est avant tout l'élu d'un conseil d'administration, et d'une communauté universitaire tout entière comme en France après la loi Faure<sup>361</sup>, doit chercher à trouver des partenariats avec des entreprises, l'État fédéral ou d'autres universités ; il doit également représenter l'université auprès des associations d'anciens étudiants de l'université, souvent de riches mécènes,

---

355 Erhard Friedberg, Christine Musselin, *Le Gouvernement des universités*, op. cit, distingue ainsi 55 % d'établissements privés, parfois issus de communautés religieuses, et 45 % d'établissements publiques), p.183.

356 Alain Touraine, *Université et société aux États-Unis*, Seuil, collection sociologie, Paris, 1972, p.170-171.

357 Erhard Friedberg, Christine Musselin, *Le Gouvernement des universités*, op. cit, p198. Pour l'année 1989-1990, les auteurs de cet ouvrage parlent d'un subventionnement des universités par le gouvernement fédéral de plus de 97,5 milliards de dollars, dont 27,1 % est allé directement aux universités, 28 % a été versé sous forme d'aides et de bourses aux étudiants, 7,2 milliards de dollars ayant été versés pour la recherche.

358 Erhard Friedberg, Christine Musselin, *Le Gouvernement des universités, perspectives comparatives*, op. cit, p.182.

359 Alain Touraine, *Université et société aux États-Unis*, op. cit, p.48-49.

360 Erhard Friedberg, Christine Musselin, *Le Gouvernement des universités, perspectives comparatives*, op. cit, p.130-131.

361 Alain Touraine, *Université et société aux États-Unis*, Seuil, collection sociologie, Paris, 1972, p.49.

les *alumni*, qui contribuent au financement de l'université en échange d'une influence sociale<sup>362</sup>. Dans ce système, le pouvoir du président est donc comparable à un celui d'un PDG, autant responsable devant son conseil d'administration, que devant ses collègues universitaires<sup>363</sup>. En France, le président de l'université est avant tout un fonctionnaire universitaire qui, élu par sa communauté, se doit de développer les missions de celle-ci dans le cadre d'un service public national, dont les contours sont fixés par la loi. Comparer donc l'université de Nanterre avec une université américaine des années 1970 et 1980 n'a donc pas tellement de sens pour notre propos.

Pour en revenir à la France des années 70 et 80, il nous manque également des travaux suffisamment détaillés pour pouvoir avancer un propos définitif sur cette question et réaliser ainsi une comparaison précise entre Nanterre et une autre université, du point de vue de son organisation. Cependant, la présence de quelques monographies ou d'ouvrages, ainsi que certaines archives nanterroises, nous permettent d'avancer quelques hypothèses.

Ainsi, l'originalité de Nanterre réside dans le fait que cet établissement bénéficie d'un campus qui permet de rassembler dans un seul et même endroit, sur une même surface, plusieurs bâtiments et des enseignements spécialisés différents. Ce contexte spatial favorise à la fois la pluridisciplinarité et une gestion centralisée de l'université : à l'extérieur de la région parisienne, en effet, on constate en revanche que, beaucoup d'universités, qui se sont fortement développées au cours des années 60, ont été construites à partir de facultés géographiquement très séparées les unes des autres, réparties sur des espaces très éloignés les uns des autres. Ce qui rend plus difficile toute forme d'homogénéisation<sup>364</sup>. De plus, on constate également, qu'en province, la diversité des disciplines proposées au sein d'une même université, est encore beaucoup plus grande qu'à Nanterre : à côté des Lettres et du droit et des sciences économiques, on retrouve en effet dans beaucoup d'universités de province, les anciennes facultés de science, de pharmacie et de médecine et, bien souvent, plusieurs autres instituts ou IUT (Institut Universitaire de Technologie)<sup>365</sup>. Dans cette situation, la perspective de donner à l'université une organisation centralisée devient plus difficile dans de nombreux établissements en province<sup>366</sup> : dans ce cadre, on peut comprendre alors la thèse de Christine

---

362 Alain Touraine, *Université et société aux États-Unis*, Seuil, collection sociologie, Paris, 1972, p.51.

363 Erhard Friedberg, Christine Musselin, *Le Gouvernement des universités*, op. cit, p.138.

364 Par exemple, à l'université d'Angers, le caractère éclaté des différents bâtiments de l'université fait que, durant les années 1970, il n'existe pas de salle suffisamment grande pour accueillir le conseil de l'université. , Yves Denechère et Jean-Michel Matz (sous la direction de), *Histoire de l'université d'Angers, du Moyen-Age à nos jours*, PUR, 2012, Rennes, p.225.

365 Parmi quelques exemples d'autres universités françaises étudiées : Sous la direction d'Anne Bidois, Olivier Feiertag et Yannick Marec, *L'université de Rouen, 1966-2016, Histoire d'une université nouvelle*, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2016, ou encore, sous la direction de Gérard Emptoz, *Histoire de l'université de Nantes*, Presses universitaires de Rennes, 1993, et enfin, Jean Quellien, Dominique Toulorge, *Histoire de l'université de Caen 1432-2012*, Presses universitaires de Caen, 2012

366 Par exemple, Paul Leroy, parlant de l'université de Grenoble dans les années 1980, souligne la faiblesse des

Musselin et d'Erhard Friedberg qui insistait sur le caractère faible et anémique des universités des années 1970 et 1980<sup>367</sup>, surtout quand il apparaît, qu'en province, que les UER de médecine disposaient d'un fonctionnement très différent des disciplines juridiques et littéraires et revendiquaient une très forte indépendance par rapport à ces dernières<sup>368</sup>.

Ainsi, à l'université de Picardie par exemple<sup>369</sup>, les anciennes facultés d'autrefois se sont juste transformées en UER, à quelques nuances près<sup>370</sup>, et semblent ne pas avoir changé leur fonctionnement interne. Par exemple, les statuts de l'université de Picardie ne mentionnent pas la pluridisciplinarité, et - surtout - le conseil scientifique de l'université de Picardie souligne, par sa composition, la domination des études médicales sur le reste des autres disciplines, puisque le conseil scientifique comporte au moins dix élus issus des rangs des sciences médicales, alors que les autres disciplines n'ont que six élus chacun<sup>371</sup>.

Les statuts de l'université de Picardie semblent également indiquer que le président y concentre moins de pouvoir qu'à l'université de Nanterre, puisqu'à l'université de Picardie, il est élu qu'à la majorité simple et voit son pouvoir encadré par une commission permanente, véritable « gouvernement de l'université », élu par le conseil de l'université, dans lequel siègent des élus étudiants et administratifs, et qui contrôlent au quotidien l'action du président<sup>372</sup> - alors qu'à Nanterre, le conseil de l'université ne dispose pas de ce pouvoir et, en général, valide les décisions du président de Nanterre. De plus, le président de l'université de Picardie n'a même pas le droit de

---

instances centrales de l'université par rapport aux UER/UFR, qui prennent l'essentiel des décisions, voir Paul Leroy dans « Contributions à une réflexion sur le pouvoir dans les universités françaises à partir de la réalité grenobloise ». Texte présent dans Erhard Friedberg, Christine Musselin, *Le Gouvernement des universités, perspectives comparatives*, L'Harmattan, 1992, p.95.

367 Par exemple, Erhard Friedberg et Christine Musselin, *En quête d'universités*, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », Paris, mai 1989, p.117-119, ou encore Christine Musselin, *La longue marche des universités françaises*, Sciences sociales et sociétés, PUF, Paris, 2001, p.61-63.

368 Dans un article écrit en 2009, Marc-Olivier Deplaude est revenu sur l'influence politique particulière que pouvait posséder les professeurs de médecine au sein de l'appareil d'État et du gouvernement au début des années 1970. Ce qui leur a permis d'obtenir un certain nombre de faveurs et de privilèges dont ne disposaient pas les autres enseignants universitaires : ce fut à ce titre que le Syndicat Autonome des Enseignants en Médecine (SAEM) obtint en 1971 l'instauration de la sélection et d'un numerus closus très sélectif à l'entrée des études médicales. Cf, Marc-Olivier Deplaude, « Instituer la sélection dans les facultés de médecine. Genèse et mise en œuvre du numerus clausus de médecine dans les années 68 », *Revue d'Histoire de la protection sociale*, 2, 2009, p.85-92. Dans la thèse d'Arnaud Desvignes, *Vers l'autonomie des universités*, il semble également que les UER de médecine-pharmacie disposaient d'une influence accrue au sein des universités de province, ce qui leur permettait d'exercer un contre-pouvoir puissant au président d'université, Cf. Desvignes, op. cit, p.295.

369 Les archives de l'université de Nanterre, déposées aux archives départementales, contiennent les statuts de certaines autres universités. Les universités, à l'époque, ont dû s'échanger leurs différents statuts, afin sans doute d'opérer des comparaisons. Les statuts de l'université de Picardie, qui datent de novembre 1973, sont consultables à la cote 1208W184

370 L'article 5 des statuts mentionne 12 UER, avec, d'une part, le droit et les UER de sciences sociales et de Lettres, l'IUT (institut universitaire de Technologie), et la médecine et les sciences, cote 1208W184

371 Article 47. À Rennes I, ce sont également les sciences et les études médicales qui sont surreprésentés parmi les élus dans le conseil d'université, cf. Desvignes, op. cit, p.237.

372 Article 39

vote dans les conseils<sup>373</sup>.

Ainsi, d'autres tendent également à nous faire penser que cette situation picarde se retrouve ailleurs, dans d'autres régions : dans beaucoup d'universités hors de l'Île-de-France, ce sont par exemple des médecins qui se retrouvent à la tête de ces universités<sup>374</sup>, preuve sans doute de l'importance des anciennes facultés de médecine dans la construction des nouvelles universités. D'autre part, dans certaines de ces universités, le pouvoir présidentiel est si faible, que ce sont encore les recteurs<sup>375</sup> ou encore les pouvoirs publics locaux qui prennent des initiatives pour lancer la construction de bâtiments nouveaux<sup>376</sup>.

D'ailleurs, dans les archives de l'université de Nanterre, nous avons également retrouvé une lettre de Jacques Body, président de l'université de Tours de 1971 à 1973<sup>377</sup>, qui justifie sa démission par le refus des différentes UER de s'associer ensemble, tout comme il dénonce également le ministère de l'Éducation Nationale, qui continue à traiter avec les UER, en se passant de l'autorité de l'université. Notons au passage, que Jacques Body, contrairement à René Rémond si soucieux « d'indépendance » et d'apparaître comme « au dessus des partis »<sup>378</sup>, revendique dans sa lettre son appartenance au SNES-SUP, le syndicat des enseignants-chercheurs du supérieur, à l'époque classé proche du PCF : cette appartenance se traduit dans sa lettre, du moins, par son refus du *numerus clausus* accordé aux études de médecine<sup>379</sup> ou encore la valorisation des élus étudiants, alors que de tels propos, on le verra, sont loin de se retrouver à Nanterre.

Des comparaisons sont également possible avec d'autres universités d'Île-de-France, plus proches

---

373 Article 38

374 Nous pouvons, par exemple, mentionner le cas de Maurice Maisonnet, qui fut président de l'université de Rouen de 1966 à 1976, et qui était à l'origine professeur d'hygiène, de médecine préventive et de santé publique, voir Sous la direction d'Anne Bidois, Olivier Feiertag et Yannick Marec, *L'université de Rouen, 1966-2016, histoire d'une université nouvelle*, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2016, p.77. Nous pouvons également citer le cas de Jean Roucher, gynécologue, président de l'université d'Angers de 1971 à 1972, Yves Denechère et Jean-Michel Matz (sous la direction de), *Histoire de l'université d'Angers, du Moyen-Age à nos jours*, PUR, Rennes, 2021, p.224.

375 Sous la direction d'Anne Bidois, Olivier Feiertag et Yannick Marec, *L'université de Rouen, 1966-2016, histoire d'une université nouvelle*, p.79. Dans ce passage, on s'aperçoit que le recteur de l'académie de Rouen dénonce, au début des années 1970, le rôle essentiellement protocolaire que joue alors le président de l'université, tout en dénonçant le développement séparé de chaque UER de l'établissement.

376 Par exemple, à Angers, le développement de l'université s'est heurté à la présence traditionnelle d'une faculté catholique. Ce fut essentiellement grâce à l'initiative d'élus locaux, comme le député de cette circonscription Jean Foyer, que fut initié la formation de l'université d'Angers. Dans les années 1970, les nouveaux bâtiments de l'université furent construits par la ville d'Angers elle-même, voir Yves Denechère et Jean-Michel Matz (sous la direction de), *Histoire de l'université d'Angers, du Moyen-Age à nos jours*, PUR, Rennes, 2012, p.212-213. À l'université de Grenoble, durant les années 1970, les directeurs d'UER correspondaient directement avec le ministère pour obtenir des rallonges budgétaires ou leur politique pédagogique, sans passer par l'intermédiaire du président de l'université. Preuve de la faiblesse de celui-ci, cf. René Favier, *Le roman de l'université, Grenoble 1339-2016*, PUG, 2017, p.216-217.

377 1208W183 Lettre de démission de Jacques Body du 9 octobre 1973

378 Cette expression n'est pas de René Rémond lui-même, mais nous l'utilisons, car elle semble bien rendre compte de la façon dont ce dernier concevait sa fonction

379 C'est à dire de la sélection des étudiants de médecine en première année. Lire pour cela, Marc-Olivier Deplaude, *Instituer la sélection dans les facultés de médecine. Genèse et mise en œuvre du numerus clausus de médecine dans les années 68*, Revue d'Histoire de la protection sociale, 2, 2009

géographiquement de Nanterre . À l'université de Paris XII Val-de-Marne, on retrouve ainsi huit UER (UER médecine, UER droit et sciences économiques, UER lettres, UER sciences à finalité biologique, médicale et écologique, UER IUT, UER institut d'urbanisme)<sup>380</sup>, mais là-encore, la surreprésentation du poids des études de médecine se ressent, par exemple, dans la constitution du conseil de l'université , puisque dans ce conseil, les études médicales sont représentées par neuf élus, professeurs d'université, contre quatre élus en lettres ou en sciences<sup>381</sup>. On y apprend qu'en 1972, l'université est également dirigée par un chef de service de CHU, Henri Mordor, et que, selon les statuts, chaque UER dispose de son budget<sup>382</sup>, ce qui est justement impossible à Nanterre<sup>383</sup>.

Ces différents éléments nous incitent donc à croire que, durant ces années 70 et 80, l'organisation interne de Nanterre tranchait plutôt avec le fonctionnement de la plupart des universités d'alors : si le propos de Christine Musselin, que nous avons évoqué, nous semble davantage correspondre aux autres universités françaises, Nanterre tend ici plutôt à faire figure d'exception, et apparaît au contraire comme un établissement dynamique et innovant, que cela soit du fait de son centralisme et de sa figure présidentielle forte, de sa pluridisciplinarité ou des nouvelles formations qui vont s'y mettre en place, comme nous le verrons au chapitre V et VI.

---

380 1208W184, présence des statuts de PXII, « *L'université de Paris Val de Marne* » 1972-1973, p.8.

381 *Ibid*, p.11.

382 *Ibid*, p.12.

383 Nous reviendrons sur ce point dans notre chapitre VI.

## **Chapitre II : Le jeu politique complexe de la gouvernance universitaire**

Nous entendons nuancer maintenant ce que nous venons d'établir dans le précédent chapitre : en effet, si le président est le véritable chef de l'exécutif de l'université, il ne peut l'être véritablement qu'à *condition* de savoir s'appuyer sur différents interlocuteurs en même temps et de jouer de diplomatie avec chacun d'entre eux.

En effet, plus qu'un président de la V<sup>ème</sup> République ou un préfet, nous préférons penser que le président de l'université est davantage le « chef d'orchestre » de son établissement – c'est à dire que son rôle consiste à gouverner en s'assurant surtout de la coordination des différents acteurs de l'université, comme un chef d'orchestre avec ses musiciens : le président de l'université peut entreprendre la transformation de son institution, sous réserve de ne pas rencontrer l'hostilité de trop d'acteurs en même temps et à condition de savoir ménager certains partenaires, internes ou externes de l'université, pour gouverner.

### **Les réelles limites de l'autonomie de l'université**

Cette nécessité d'être habile politiquement dans la gestion de l'université provient notamment du fait que celle-ci ne dispose que d'une autonomie assez restreinte vis à vis du ministère<sup>384</sup>, malgré les proclamations de la loi Faure<sup>385</sup>.

En effet, à cette époque il appartient alors aux différents présidents de l'université de Nanterre et à leur équipes d'agir, afin de faire valoir la réalité de cette autonomie universitaire, auprès du ministère et de son représentant local, le recteur d'académie<sup>386</sup>. Toutes ces archives soulignent bien la situation de dépendance de l'université vis à vis de sa hiérarchie : concrètement, l'université dépend ainsi du ministère pour son budget, pour sa réglementation (y compris interne), l'habilitation de ses formations, tout en étant soumise à un contrôle administratif général pointilleux<sup>387</sup>. D'ailleurs, au

---

384 Ou du sous-secrétariat d'État aux universités. Pour plus de facilité, nous utiliserons ici l'expression de « ministre de l'Éducation Nationale » pour désigner le ministère de rattachement de l'université dans les années 70 et 80.

385 L'article 3 de la loi du 12 novembre 1968 proclame en effet : « Les universités sont des établissements publics à caractère scientifique et culturel, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière », cf. Journal officiel de la République française, n°10579 du 13 novembre 1968, texte de la loi Faure. Voir aussi la thèse d'Arnaud Desvignes, *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme (1968-1984)* par Arnaud Desvignes, thèse réalisée sous la direction de Jean-Noël Luc et d'Emmanuelle Picard, soutenue à l'université de Paris IV en 2016. Cette thèse insiste également sur les limites de cette autonomie : lire notamment la deuxième partie de la thèse, p.191.

386 L'université de Nanterre a d'abord dépendu de l'Académie de Paris, avant de dépendre de l'Académie de Versailles, créée en 1972, à partir du du décret paru au journal officiel du 24 décembre 1971.

387 Un exemple d'un rapport général de l'université, écrit par les autorités de l'université, transmis au rectorat et au ministère « Note à l'attention de monsieur le ministre délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur » (sans doute 1986), écrite par Michel Imberty, président de Nanterre, 2202W24. A la cote 2283W3, on peut aussi trouver beaucoup de documents stipulant une logique de contractualisation entre l'université et le ministère : par exemple, « document de travail, projet de contrat-type entre l'université et le Ministère de l'Éducation Nationale », du 15 juin 1984 ou encore, dans la même boîte « Réponse au ministère sur la réforme du 1er cycle », lettre de Michel Imberty au ministre de l'Éducation Nationale du 22 novembre 1983.

cours de notre période, nous ne voyons pas particulièrement d'évolution significative concernant l'état des relations entre le ministère et l'université, même après le vote de la loi Savary de 1984.

L'université voit d'abord son autonomie limitée sur le plan financier : en effet, comme le rappelle l'article 26 de la loi Faure, « Les établissements publics à caractère scientifique et culturel disposent, pour l'accomplissement de leur mission, des équipements, personnels et crédits qui leur sont affectés par l'État ». Ce qui veut dire que les universités dépendent d'un financement public, et ne peuvent pas, d'ailleurs, fixer elles-mêmes le montant des inscriptions à leurs formations<sup>388</sup> : c'est en effet, la loi de finance - et donc l'État - qui fixe le montant des crédits de fonctionnement, d'équipement et de recherche des universités. À partir de cette loi de finance, le ministère dote financièrement les universités<sup>389</sup>. Ces établissements disposent librement de leurs budgets<sup>390</sup>, mais sont néanmoins tenus obligés de rendre des comptes régulièrement à l'inspection générale de l'Éducation Nationale<sup>391</sup>. Or, dans la pratique, cette autonomie est encore plus limitée, car si chaque université reçoit ainsi du ministère des postes d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs, ceux-ci restent fléchés et attribués à telle ou telle fonction ou à tel ou tel UER, et il n'est pas possible pour les dirigeants universitaires de l'époque de les répartir autrement – ce qui restreint la capacité de l'université à décider de sa propre politique<sup>392</sup>. De la même manière, puisque chaque université doit établir son budget à partir de la dotation de l'État, et que les universités ne peuvent déterminer par elles-mêmes le montant de leur frais d'inscription, les universités restent donc financièrement presque totalement dépendantes de l'État. En cas d'insuffisance budgétaire l'université se retrouve donc obligée de demander et de négocier une rallonge budgétaire auprès du rectorat et du ministère. Ce qui restreint d'autant sa prétention à l'autonomie. Dans notre chapitre VI, nous verrons ainsi que l'université de Nanterre, au cours des années 70 et 80, se retrouvera en manque constant de moyens, financiers et humains, pour assurer ses missions. Ce qui obligera les présidents de l'université à déployer des efforts d'imagination pour tenter de négocier des rallonges budgétaires auprès du ministère<sup>393</sup>.

---

388 Michel Imberty, entretien 1 octobre 2019.

389 Article 27 de la loi Faure. Voir aussi Minot, *Quinze ans d'histoire des institutions universitaires mai 68-mai 1983*, p. 31. op. cit. déjà cité.

390 L'article 29 de la loi le précise : « Chaque établissement vote son budget, qui doit être en équilibre et être public. »

391 Article 27 de la loi Faure.

392 Michel Imberty, entretien 1 octobre 2019, mais aussi 2202W30 « Document envoyé par Mme Mortureux à l'OCDE », lettre du 14 octobre 1985, écrite à l'occasion d'un colloque auquel a participé l'université. Cette lettre souligne également ce manque d'autonomie financière et l'incapacité de changer la répartition des postes de personnels enseignants-chercheurs.

393 Nous mentionnerons de nombreuses sources et de nombreux exemples pour illustrer ce dernier point : mais pour n'évoquer qu'un seul document révélateur de ces pratiques, citons la lettre du 28 juin 1973 de Rémond au Ministre de l'Éducation Nationale, direction chargée des universités et des Établissements d'enseignement supérieur et recherche, 1208W205.

L'université dépend ensuite du ministère pour l'habilitation de ses diplômes, c'est-à-dire la reconnaissance du caractère national de ceux-ci : en effet, avec la loi Faure, ce sont les universités qui, après consultation de leur UER, proposent les maquettes de leurs formations et de leurs nouveaux diplômes<sup>394</sup>. À charge ensuite pour le ministère de valider, ou non, ces formations et de leur reconnaître le titre de diplômes nationaux<sup>395</sup>. Si le diplôme proposé par l'université n'est pas reconnu par le ministère, il peut être néanmoins adopté, mais il ne garde alors qu'une valeur interne à l'université, et on parle alors de Diplôme Universitaire (DU).

À Nanterre, donc, le processus de formation et de préparation des nouveaux diplômes est riche d'enseignements car il occupe une grande partie du temps des dirigeants universitaires (équipe des UER comme l'équipe présidentielle)<sup>396</sup>. Surtout, ce processus de préparation et d'habilitation des nouveaux diplômes illustre bien le poids que jouait le ministère dans la préparation des enseignements même après 1968 : en effet, aux lendemains du vote de la loi Faure, l'espérance était grande chez certains dirigeants universitaires que le DU serait la norme, et le diplôme national, l'exception<sup>397</sup>. Or, dès 1971, il apparaît que c'est au contraire le Diplôme national qui devient la norme. En 1973, la réforme du DEUG, menée par le ministre Joseph Fontanet, fixe ce qui constituera la pratique de l'université française sur cette question : le ministère, avec le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), définit les grandes lignes et les principales caractéristiques de chaque formation ; à chaque université le soin d'adapter ses formations dans ce cadre général si elle souhaite voir ses formations habilitées<sup>398</sup>. À partir de 1984-85, le contrôle du ministère se renforça cependant sur Nanterre, et l'université dut, tous les quatre-cinq ans désormais, demander la revalidation de ses formations, afin de valider leur habilitation<sup>399</sup>. Plus précisément, le processus de « fabrication des nouvelles formations » commençait à Nanterre par les UER, qui proposaient, à partir du travail d'un certain nombre de professeurs, les plaquettes des nouvelles formations<sup>400</sup>. Celles-ci étaient ensuite discutées au sein de la commission des études<sup>401</sup>, qui permettait notamment aux membres du conseil de l'université et à la présidence

394 Article 19 de la loi Faure.

395 Article 20 de la loi Faure.

396 À titre d'information, il est très rare, au cours de notre période, qu'un seul conseil d'université ou de conseil d'UER ne consacre pas un point de ses débats à cette question.

397 Cf. Arnaud Desvignes, « Universités : une autonomie sous contrôle, l'exemple de la réforme des diplômes nationaux et du premier cycle (1968-1973) », p.157-166, présent dans Bruno Poucet, David Valence, (dir.), *La Loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016, Rennes

398 *Ibid*, p.166.

399 Entretien de Michel Imberty, 1 octobre 2019.

400 Article 4 des statuts de l'université, 1971, 1208W4. Pour consulter les archives qui évoquent directement la fabrication d'une nouvelle offre de formation, on peut citer par exemple les comptes-rendus de la commission des études, disponible en 1208W50 et 1208W51, et notamment le comptes-rendu de la séance du 25 novembre 1971, disponible en 1208W50.

401 Article 4 des statuts de l'université, 1971, 1208W4 encore. Cf. aussi les cotes 1208W50 et 51, qui contiennent les



d'amender et de corriger ces projets de diplômes avant qu'elles ne soient finalement adoptées par le conseil de l'université lui-même en séance plénière<sup>402</sup>. Cependant, comme nous venons de le voir, c'est au ministère que revenait finalement le pouvoir d'habiliter ou non ces formations. Si les formations n'étaient pas habilitées, alors c'était à l'université de revoir sa copie<sup>403</sup>.

Pour illustrer cette démarche, nous pouvons citer le cas du géographe Guy Burgel<sup>404</sup> qui nous rapporta comment il contribua à la mise en place des formations d'aménagement à Nanterre : entré en 1976 à l'université de Nanterre en tant que professeur de géographie, celui-ci constata l'épuisement des débouchés liés à l'enseignement, et notamment à l'agrégation de géographie.

Afin de renouveler les formations proposées par l'UER de géographie, Guy Burgel entra alors en contact avec les responsables de la SEMARG, communauté d'économies mixtes rassemblant des municipalités communistes de banlieue, comme Argenteuil et Sartrouville. La loi Defferre sur la décentralisation de 1982 permettait en effet aux municipalités d'avoir davantage de marges de manœuvre, et ces sociétés d'économie mixtes firent alors savoir qu'elles avaient un problème de recrutement de leurs cadres, d'ingénieurs capables de guider des aménagements pour la banlieue parisienne. Intéressé par la perspective de ces nouveaux débouchés pour ces étudiants et par la richesse du vivier d'entreprises proches de Nanterre, Guy Burgel établit donc de nouvelles formations pour répondre au besoin de formations de ces sociétés d'économie mixte : il obtint en 1978 la création d'une licence d'aménagement, suivie en 1979 d'une maîtrise d'aménagement, d'un DESS en 1985 et d'un DEA en 1991<sup>405</sup>. La réalisation d'un tel cursus complet fut pour Guy Burgel un motif de profonde fierté, même si cette formation spéciale ne regroupa encore que des effectifs étudiants restreints : en 1988-1989, quarante trois étudiants étaient inscrits en licence d'aménagement à Nanterre, alors que dix-huit étudiants s'inscrivaient en DESS sur les 120 demandes formulées<sup>406</sup>.

De plus, à notre époque, la faiblesse de l'autonomie de l'université s'incarne par les interventions du recteur d'académie au sein de l'université - le recteur étant le représentant du ministre au sein de son

---

archives pour la commission des études pour les années 1970.

402 Article 3 des statuts de l'université, 1971, 1208W4. Le conseil scientifique donne notamment son avis, déterminant, pour toutes les formations de troisième cycle, comme le montre le conseil de l'université du 30 janvier 1978, consultable au 1208W32.

403 Par exemple, lors de la séance du 29 septembre 1986 du conseil d'administration (cote 2283W43), l'université de Nanterre voit le ministère lui refuser un certain nombre d'habilitations pour une licence anglo-juridique, une licence germano-juridique, d'une licence et d'une maîtrise de psychologie, d'une licence et d'une maîtrise d'Études Théâtrales. Pour cette dernière dernière formation, c'est bien le ministère qui a refusé l'habilitation, qui avait pourtant été accordée par le CNESER. Face à ces refus d'habilitations, aucune de ces formations n'est mise en place, sauf la licence et la maîtrise d'Études Théâtrales en tant que DU.

404 Entretien du 14 juin 2018.

405 Selon ses dires, ces formations étaient inédites pour son époque.

406 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.93.

académie<sup>407</sup>. Depuis la loi du 12 juillet 1971, ses prérogatives ont été précisées : le recteur est responsable de la formation des maîtres dans son académie, et, surtout, il contrôle de fait les diplômes délivrés par les universités, au nom du monopole de l'État pour la collation des grades<sup>408</sup>. Le pouvoir d'intervention des recteurs va en réalité bien au-delà : le recteur fixe la limite des enceintes de l'université et du campus. Il peut intervenir sur la durée des vacances des personnels administratifs et il préside le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales<sup>409</sup>). Surtout, au quotidien, le recteur est le premier interlocuteur direct du président, notamment pour toute demande budgétaire supplémentaire. Il ratifie également les marchés publics de l'université et la création ou non des UER. Il a enfin un large pouvoir sur les nominations des personnalités extérieures de l'université et sur la gestion des carrières des personnels administratifs<sup>410</sup>. L'article 10 de la loi Faure précise d'ailleurs que le recteur peut « suspendre l'effet des délibérations [des conseils d'universités] pour des raisons graves, jusqu'à décision du ministre de l'Éducation Nationale qui doit statuer dans les trois mois »<sup>411</sup>, alors que l'article 18 précise qu'« en cas de difficulté grave dans le fonctionnement des organes statutaires ou de défaut d'exercice de leurs responsabilités, le ministre de l'Éducation Nationale peut prendre, à titre exceptionnel, toutes dispositions nécessaires ». À ce titre, « le recteur a qualité pour prendre toutes mesures conservatoires ».

Plus tard, René Rémond lui-même aura une formule pour exprimer son sentiment par rapport au caractère limité, en réalité, de l'autonomie accordé à l'université par la loi Faure : René Rémond, en effet, affirmera que si l'esprit d'autonomie de la loi Faure avait été comprise par les ministres de l'Éducation Nationale, c'était en revanche la bureaucratie de cette dernière qui a surtout imposé un contrôle rigoureux aux universités<sup>412</sup>. Une seule anecdote permet notamment d'illustrer ce propos : à la rentrée 1975, fut nommé à l'académie de Versailles un nouveau recteur, Pierre Albarède, particulièrement soucieux de réaffirmer l'autorité du ministère sur des universités, suspectées d'être tombées entre les mains des « marxistes »<sup>413</sup>. Ce nouveau recteur prit ainsi prétexte que René Rémond eut autorisé une équipe d'Antenne 2 pour réaliser un reportage sur le campus de Nanterre, afin de réaffirmer sa supériorité et son autorité. Le recteur reprocha alors au président d'avoir

---

407 Il ne faut pas confondre le rectorat et la chancellerie des universités. Cette dernière est un service du rectorat, chargé de gérer les biens immobiliers des universités. Le chancelier est nommé par le recteur, cf. Jacques Minot, p.37.

408 Jacques Minot, *Quinze ans d'histoire des institutions universitaires mai 68-mai 1983*, ministère de l'Éducation Nationale, direction de l'organisation et des personnels administratifs, ouvriers et de service, service de la formation administrative, 1983, p.35.

409 Le CROUS s'occupe notamment des aides sociales des étudiants et des bourses, et offre également certains services aux étudiants, comme la restauration universitaire ou encore les logements.

410 Jacques Minot, op. cit. cité, p.36.

411 Extrait du journal officiel de la République Française, du 13 novembre 1968, numéro 10579

412 Aimé Savard *interroge René Rémond*, *Vivre notre Histoire*, « les interviews », Le centurion, Paris, 1976, p.301.

413 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit. cité, p.267.

autorisé un tel reportage sans lui avoir demandé l'autorisation. Dans sa lettre de réponse du 31 octobre 1975, René Rémond menaçait alors, à mots couverts, Pierre Albarède de démissionner si le recteur ne lui reconnaissait pas suffisamment d'autonomie dans l'exercice de sa tâche. Le recteur recula donc, afin d'éviter d'aggraver ainsi la situation politique, déjà sensible, de Nanterre<sup>414</sup>. Cette anecdote prouve la nécessité pour chaque président de l'université de savoir s'affirmer face au rectorat si il entend bénéficier d'une réelle autonomie, qui reste de toute façon limitée et même mal délimitée.

D'ailleurs, au cours de notre période, l'action d'une secrétaire d'État aux universités, Alice Saunier-Seïté (1976-1981), souligne la capacité du ministère à s'imposer à l'université : arrivée à la tête de son sous-secrétariat avec le désir affirmé de réduire l'autonomie des universités - qu'elle considérait comme soumise à la gauche et aux « marxistes »<sup>415</sup> - Alice Saunier-Seïté réduisit au maximum l'influence du CNESER<sup>416</sup> (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'organe consultatif<sup>417</sup>). Elle refusa également l'habilitation des formations de seconds cycles proposés par les universités, pour imposer une réforme, dès 1976, qui n'avait pas l'aval de la Conférence des Universités<sup>418</sup> et qui restreignait drastiquement la liberté des universités de définir le contenu de leurs formations<sup>419</sup>. Enfin, Alice Saunier-Seïté soutint le départ de l'UER de droit, et autorisa les professeurs de celle-ci à quitter Nanterre pour l'université de Paris V<sup>420</sup>, ce que nous verrons dans notre chapitre V. Autant d'éléments qui tendent à souligner que, durant notre période, s'il le souhaite, un ministre de l'Éducation Nationale a largement le pouvoir de s'imposer aux universités.

Cette situation de dépendance de l'université pousse, nous l'avons vu, les différents présidents de l'université à tenter plusieurs moyens pour essayer de s'attirer les faveurs et l'écoute du ministère : la CPU (Conférence des Présidents d'Université) apparaît à ce titre comme l'une des organisations que les présidents d'université peuvent utiliser afin d'interpeller le ministre<sup>421</sup>.

414 En effet, comme nous le verrons dans notre chapitre III, René Rémond était devenu doyen de la faculté de Lettres de Nanterre en 1970, dans un contexte particulièrement tendu, caractérisé par le redoublement des violences de l'extrême gauche : rendre officielle la démission de René Rémond, c'était donc prendre le risque de relancer l'agitation dans l'université symbolique de Mai 68.

415 Alice Saunier-Seïté, *En première ligne, De la communale aux universités*, Plon, 1982, p.130.

416 Alice Saunier-Seïté, *Ibid*, p.135.

417 Que nous décrirons plus loin.

418 Nous reviendrons sur cette grève dans notre chapitre III, mais pour souligner le désir d'Alice Saunier-Seïté de gouverner seule, cf. Alice Saunier-Seïté, *En première ligne, De la communale aux universités*, op. cit., p.133.

419 La secrétaire d'État reconnaîtra elle-même cela : Alice Saunier-Seïté, *En première ligne, De la communale aux universités*, op. cit., p.132. Cf. aussi, Antoine Prost, *Histoire de l'Enseignement*, op. cit., p.396-397.

420 Antoine Prost, *Histoire de l'Enseignement*, op. cit., p.399.

421 Sur ce sujet, une thèse est d'ailleurs en cours de préparation, *La Conférence des Présidents d'université (1971-2007). Une socio-histoire du gouvernement des universités*, par Étienne Bordes, sous la direction de Jacques Cantier

La CPU est créée à la suite du décret du 24 février 1971 : il s'agit encore aujourd'hui d'une association des présidents d'université, représentant les universités et les intérêts de leur président au niveau national, afin de peser sur les décisions du ministère<sup>422</sup>. Dans notre chapitre VI, nous verrons comment les présidents de l'université de Nanterre, et notamment René Rémond, ont pu jouer sur cet outil pour faire avancer leurs demandes auprès du ministère, mais il est à noter, qu'à côté de la CPU, il existait également le CNESER, qui pouvait également apparaître comme un contrepoids au pouvoir du ministère<sup>423</sup>. Le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) est, lui, le conseil consultatif de l'enseignement supérieur français, créée par la loi Faure<sup>424</sup> : encore aujourd'hui, il a pour but de représenter les différents acteurs de ce secteur auprès du ministre<sup>425</sup>. Il doit être obligatoirement consulté pour les dotations budgétaires de l'université, les programmes, ainsi que l'habilitation des diplômés<sup>426</sup>.

LE CNESER et la CPU peuvent peser sur les choix du ministre, notamment en période de crise et de grèves : par exemple, ce fut suite à une séance plénière du CNESER du 10 décembre 1971 et de la CPU du 15 décembre 1971, que le ministre de l'Éducation Nationale de l'époque, Olivier Guichard, décida de généraliser les diplômes nationaux au détriment des DU (diplômes d'université)<sup>427</sup>. Cependant, dans notre chapitre III, nous verrons que c'est surtout la CPU, davantage que le CNESER, qui s'avère être en mesure de représenter un véritable contrepoids face aux décisions du ministère. En effet, lors des grèves de 1976 et de 1986, ce fut surtout le refus de la CPU de soutenir ces projets de réforme, qui a largement contribué à l'échec de celles-ci.

Cependant, outre l'action du ministère, un autre facteur limite également l'autonomie de Nanterre et les marges de manœuvre de ses dirigeants entre 1971 et 1988. Il s'agit de la faible intégration de l'université dans son environnement proche : ainsi, malgré plusieurs initiatives tout au long de la période, et la conscience de l'apport que pourrait représenter des alliances avec des institutions

---

et d'Emmanuelle Picard. Thèse en préparation depuis 2016 à Toulouse II.

422 Jacques Minot, *Quinze ans d'histoire des institutions universitaires mai 68-mai 1983*, ministère de l'Éducation Nationale, direction de l'organisation et des personnels administratifs, ouvriers et de service, service de la formation administrative, 1983, p.50.

423 Lire sur ce sujet, l'avis très acide d'Alice Saunier-Seïté.

424 Le CNESER est institué par l'article 9 de la loi Faure.

425 Le conseil est composé de 90 membres, dont 54 représentants des universités, notamment les délégués syndicaux des enseignants et des personnels administratifs.

426 Jacques Minot, *Quinze ans d'histoire des institutions universitaires mai 68-mai 1983*, ministère de l'Éducation Nationale, direction de l'organisation et des personnels administratifs, ouvriers et de service, service de la formation administrative, 1983 P.47-49.

427 En 1971, l'idée de généraliser les diplômes nationaux, au détriment des DU est prise, notamment à la suite des séances plénières du CNESER du 10 décembre 1971 et de la CPU du 15 décembre 1971. « Universités : une autonomie sous contrôle, l'exemple de la réforme des diplômes nationaux et du premier cycle (1968-1973) ? » Arnaud Desvignes p.57-166. et dans Bruno Poucet, David Valence (dir.), *La Loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016, Rennes, p.161.

locales<sup>428</sup>, notre université peina en effet, au cours de notre période, à développer des partenariats vraiment efficaces avec ces différents acteurs que sont les entreprises de la Défense, la municipalité de Nanterre et le département des Hauts-de-Seine – au point que les relations avec ces deux dernières institutions sont qualifiées uniquement de « mondaines » dans un document interne de l'université dans le milieu des années 70<sup>429</sup> !

Dans les années 60, les relations entre la mairie de Nanterre et les deux facultés de la ville ont été difficiles : dès 1963, la municipalité s'opposa en effet à l'idée de la création d'un centre universitaire, puisque cette démarche fut perçue comme une façon de retirer du territoire à la ville, qui désirait construire des logements sociaux à la place<sup>430</sup>. Cette hostilité initiale de la ville de Nanterre vis-à-vis de son université s'estompait cependant un peu avec le temps : au cours des années 1970 et 1980, des liens et des échanges eurent ainsi lieu entre la municipalité communiste et la présidence de l'université, mais ils restèrent très ponctuels et limités. Par exemple, en janvier 1972, le député-maire Raymond Barbet intervint auprès du ministre de l'Éducation Nationale, attirant l'attention du ministre sur les difficultés financières de l'université<sup>431</sup>, mais l'implication municipale n'alla pas au-delà de quelques actes symboliques<sup>432</sup> et resta modérée<sup>433</sup>. D'ailleurs, lorsqu'un mouvement social éclatait à l'université, la municipalité n'hésitait généralement pas à se mettre du côté des étudiants communistes, comme nous le verrons avec la grève de 1976.

Ainsi, selon l'avis de François Soulage, ancien assistant en économie à l'université de Nanterre, et surtout ancien conseiller municipal de Nanterre entre 1980 et 1992, la question de l'université n'a jamais été selon lui évoquée en douze ans de conseils municipaux. Selon lui, la ville de Nanterre n'a jamais pensé à réaliser des aménagements pour une population qui ne votait de toute façon pas aux élections municipales<sup>434</sup>. En 2005, le rapport d'évaluation de l'université soulignait encore la nécessité de créer des liens avec la ville de Nanterre<sup>435</sup>.

---

428 Lire notamment les ouvrages du géographe nanterrois Guy Burgel sur la question : Guy Burgel, *Paris X-Nanterre et le Grand Axe de La Défense. Chronique d'un rendez-vous manqué*. In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°62-63, 1994, ainsi que *Université et ville : Paris X-La Défense, le défi*, document, décembre 1993, Université de Paris X-Nanterre, laboratoire de Géographie Urbaine.

429 1208W213 « présentation du service des affaires générales » p 13. Cependant, il semble que ce manque de coopération des universités avec les autres acteurs locaux semble avoir été général dans les années 70 et 80, Christine Muselin, *La Grande course des Universités*, Sciences Po, Les Presses, 2017, p,169.

430 Marie-Chantal Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain, p.50.

431 1208W67, lettre de Raymond Barbet à René Rémond du 12 janvier 1972.

432 1208W213 « présentation du service des affaires générales » p.13, qui évoque des contacts avec la mairie, essentiellement pour des questions de voirie.

433 Selon Michèle Estellé, les relations se sont améliorées avec la mairie de Nanterre essentiellement pour des raisons politiques, lorsque Jean-Maurice Verdier, socialiste, devint président de Nanterre en 1976. Ensuite, dans les années 1980, des initiatives eurent lieu, notamment dans le domaine de la culture, avec l'achat d'un piano en commun, entre la mairie de Nanterre et l'université dans les années 1980. Ce qui reste très modeste. Entretien du 2 septembre 2019.

434 François Soulage, entretien du 19 octobre 2018, mais c'est aussi l'avis de Marie-Chantal Combecave-Gavet, op. cit., p.54.

435 Voir Rapport d'évaluation de l'université Paris X-Nanterre, d'octobre 2005, rédigé par le Comité National

Avec le Conseil Général des Hauts-de Seine - le département où se trouve l'université - les liens ont été plus importants, même s'ils sont aussi restés ténus : dès le début des années 1970, des démarches sont ainsi entreprises par l'université afin d'obtenir d'éventuelles subventions de la part du conseil général, à un moment où l'université connaît une situation de grave pénurie budgétaire. Or, effectivement, plusieurs petites subventions finissent par être versées à l'université de Nanterre à partir, au moins de 1972<sup>436</sup>. Mais le montant de ces aides est si faible, que l'on ne peut parler d'un soutien actif de la part du département<sup>437</sup>. Pour les années 1980, le nouveau président de l'université, Michel Imberty, nous a dit avoir voulu multiplier les démarches auprès du département et renforcer considérablement ce partenariat<sup>438</sup>. À partir de 1984, le département des Hauts-de-Seine commença effectivement à délivrer des allocations d'étude à des étudiants de Nanterre partant pour au moins un an à l'étranger<sup>439</sup>, mais le nombre total de ces bourses rend également cette démarche anecdotique : vingt étudiants en 1987 sont concernés par cette bourse, sur 30.000 étudiants<sup>440</sup>. Dans les années 1980, l'université a également pu bénéficier de prêts de certains locaux de la part du département, qui disposait de bâtiments, dont certaines salles ont pu être mises à la disposition de l'université<sup>441</sup>. Cependant, les relations avec le département ne sont pas toujours dépourvues d'ambiguïtés : dans les années 1980, l'université de Nanterre a ainsi vu d'un très mauvais œil la création de l'université privée, Léonard de Vinci, fondée à l'initiative de l'ancien président du conseil général des Hauts-de-Seine, Charles Pasqua. Preuve, d'après Michel Imberty, que le conseil général pouvait décider de finalement s'appuyer sur d'autres établissements d'enseignement supérieur que ceux du service public<sup>442</sup>.

Au début des années 1990, l'université se targue enfin d'entretenir des liens étroits avec les entreprises locales du secteur de la Défense<sup>443</sup> : en réalité, à la fin des années 1980, ces liens se

---

d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, téléchargé sur le site [www.cne.fr](http://www.cne.fr) le 12 mai 2021.

436 1208W177 lettre du préfet Hosteing du 17 mai 1973 au président René Rémond. Lettre par laquelle le préfet demande à ce l'usage de cette subvention soit justifiée par René Rémond.

437 1208W213, « présentation du service des affaires générales », p.13 évoque ainsi, pour 1974, que trois demandes de subvention ont été faites par l'université au département des Hauts-de-Seine : une demande de subvention pour une société d'étude Historique – la société Michelet – une subvention pour le ciné-club de l'université et une subvention pour les espaces verts de l'université. Pour l'année 1973, le montant de la subvention se monte à 250.000 francs, voir lettre de Rémond du 20 juillet 1973, 1208W177. Or, au même moment, le déficit de Nanterre se monte à 5 millions 531 francs, voir rapport financier du 3 mai 1973, voir cote 1208W177.

438 Entretien du 1 octobre 2019.

439 2202W30 lettre du 31 juillet 1987 de Michel Imberty à M. Graziani

440 2283W43 compte-rendu du conseil d'administration du 9 novembre 1987

441 Entretien du 1 octobre 2019 avec Michel Imberty.

442 Entretien du 1 octobre 2019, Michel Imberty.

443 Très révélatrice de cette tendance qui apparaît au début des années 1990, lire la brochure « L'université partenaire », consultable à la cote 1208W280. À partir de la fin des années 1980, les guides présentant Nanterre insistent

résumant surtout aux stages et aux liens que l'Institut d'Éducation Permanente de Nanterre a su développer des partenariats avec un certain nombre d'entreprises locales et d'organismes publics (3600 étudiants de Nanterre suivaient un stage en 1980. Pour 57 % d'entre eux, ces étudiants étaient des salariés du secteur privé, qui suivaient une formation au sein de l'Institut d'Éducation Permanente<sup>444</sup>, un institut que nous étudierons dans notre chapitre IV). En effet, à part l'Institut de l'Éducation Permanente et le CIOUX<sup>445</sup>, la plupart des formations, y compris du deuxième et du troisième cycle, sont conçues sans partenariat avec les entreprises : dans les années 70 et 80, l'université de Nanterre travaille peu avec les entreprises du quartier de la Défense. Pourtant, dès le mandat René Rémond, l'équipe dirigeante avait pris conscience du potentiel que représentait le quartier d'affaires de la Défense et des Hauts-de-Seine, et des initiatives avaient été prises dans ce sens, mais pour de maigres résultats. Au cours de notre période, la volonté de créer des liens avec les entreprises est régulièrement évoquée, mais sans que cela ne donne des résultats concrets<sup>446</sup>.

Parmi les initiatives qu'a prise l'université de Nanterre pour se rapprocher des entreprises locales, liées au quartier de la Défense, on peut évoquer l'organisation en 1981, à l'initiative du professeur d'économie Jacques de Bandt<sup>447</sup>, d'une table ronde dédiée aux relations entre l'université et l'entreprise<sup>448</sup> : les questions de l'alternance, de la recherche, de l'entrée dans la vie active devaient ainsi être évoquées au cours de cette table-ronde<sup>449</sup>. Cependant, si il semble que la table ronde ait pu se tenir, les différentes réactions suscitées par cette initiative modeste soulignent au contraire des difficultés structurelles qui existaient à l'époque, concernant l'édification de liens unissant les entreprises et l'université.

Du côté des universitaires, l'initiative de cette table ronde souleva en effet une vive réprobation d'une partie du corps des enseignants, notamment ceux du SNES-SUP (à l'époque proche du PCF), qui dénonça une « marchandisation » de l'université<sup>450</sup>, puisque qu'une telle initiative contribuait, selon eux, à placer l'université sous la coupe du patronat. D'autant, soulignait alors le SNES-SUP, qu'aucun représentant syndical ou de collectivité territoriale n'était représenté à cette table ronde<sup>451</sup>.

---

beaucoup sur cette dimension.

444 1208W186 « Note sans titre de Michel Imberty du 20/10/1983 »

445 Le Centre d'Information et d'Orientation de l'université de Nanterre travaille en effet régulièrement, durant ces années-là, avec les entreprises. En 1970, 500 entreprises ont été en effet contactées par ce service, voir votre chapitre V.

446 Voir Burgel Guy, *Université et ville : Paris X-La Défense, le défi*, document, décembre 1993, Université de Paris X-Nanterre, laboratoire de Géographie Urbaine, p.101-106. On peut également mentionner une lettre de René Rémond du 15 mai 1974 où René Rémond s'adresse à des chefs d'entreprises des Hauts-de Seine, afin de les inviter à s'associer à l'université de Nanterre.

447 2202W54 Lettre du 8 janvier 1981, lettre du professeur Jacques de Bandt

448 2202W54 brochure « X<sup>ème</sup> anniversaire de Nanterre »

449 2202W54 brochure « X<sup>ème</sup> anniversaire de Nanterre »

450 2202W54 tract du 26 janvier 1981 « SNES SUP Nanterre « Quel anniversaire ? »

451 *Ibid.* Dans son entretien du 2 septembre 2019, Michèle Estellé est revenue sur le fait qu'à cette époque, les universitaires étaient soucieux de maintenir leur indépendance par rapport au patronat, notamment en ce qui

Mais les réticences vinrent aussi du côté patronal : les archives contiennent en effet un nombre considérable de lettres de dirigeants d'entreprise s'excusant, pour ce jour-là, de ne pas pouvoir participer à cette réunion, prétextant chacun un manque de temps<sup>452</sup>. Cependant, l'usage de ce même prétexte, venant d'un nombre très important et très varié d'entreprises (Danone, Esso, Carrefour...) tend plutôt à démontrer la méconnaissance et le peu d'intérêt, voire le mépris, que monde patronal avait pour le monde de l'université. Chose qui avait beaucoup frappé le président Michel Imberty dans ses rares entretiens qu'il avait eus avec les dirigeants d'entreprises dans les années 80<sup>453</sup>.

## **Le président de l'université doit composer avec les directeurs d'UER et l'administration centrale**

Pourtant, toutes ces limites ne doivent pas nous amener à croire que le président de l'université de Nanterre ne dispose d'aucune marge pour réformer son établissement<sup>454</sup> : nous verrons dans notre chapitre III que les autorités universitaires de Nanterre ont appris malgré tout, avec le temps à consolider leur autorité face aux différentes contestations étudiantes. Nous étudierons dans nos chapitres V et VI comment l'université de Nanterre a pu renouveler en profondeur ses missions d'enseignement et de de recherches. Ainsi, même si nous dressons un tableau fortement nuancé de ces réformes universitaires<sup>455</sup>, il nous semble cependant faux de conclure à l'impuissance des dirigeants universitaires et des structures issues de la loi Faure, dans les années 70 et 80.

Durant ces années-là, des marges de manœuvre existèrent pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives à l'université et, à Nanterre, les équipes dirigeantes surent manifestement les utiliser.

Cependant, utiliser ces marges de manœuvre implique pour les présidents de l'université de Nanterre et leur équipe de devoir composer avec le pouvoir de leur propre administration centrale et des différentes Unités d'Enseignements et de Recherche (UER) de l'université, rebaptisés UFR (Unité de Formation et de Recherche) après la réforme Savary de 1984<sup>456</sup>.

---

concerne leur offre de formations : le désir des universitaires de garder la main sur ce qu'il devait constituer leurs enseignements était alors très fort.

452 Dans le fond 2202W54, on trouve ainsi énormément des lettres d'excuse de ce genre : parmi ces lettres, pour ne citer que quelques exemples, on trouve la lettre du 12 janvier 1981 de Michel Robatel du Groupement interprofessionnel Lyonnais. On trouve également celle du directeur des Ressources Humaines du groupe Danone (JL Donnadieu du 7 janvier), ainsi que la lettre de Denis Defforey pour le groupe Carrefour du 29 décembre 1980, mais on pourrait également évoquer les refus d'autres groupes, comme celui de Bruno Vallée, du groupe bancaire Zurich-France, du Printemps de Paris, d'Esso etc.

453 Entretien du 1er octobre 2019.

454 Pour Erhard Friedberg et Christine Musselin, l'université française des années 70 et 80 se caractérise par une très faible capacité de prise de décision et une très forte anomie interne, nous nuancions ce constat : voir leur livre, *En quête d'universités*, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », mai 1989, ou encore Christine Musselin, *La longue marche des universités françaises*, Sciences sociales et sociétés, PUF, 2001, p 60-64 ou encore Christine Musselin, *La grande course des universités*, Sciences Po, Les Presses, 2017, p.33-43.

455 Voir notre chapitre VI

456 René Rémond avait lui-même conscience qu'il était nécessaire de faire preuve de pragmatisme pour diriger une



En effet, dans un premier temps, les recoupements d'informations, d'archives et de témoignages, sur les jeux de pouvoirs, permettent de mettre en évidence le rôle, informel, mais essentiel de l'administration centrale qui constitue en quelque sorte un véritable pouvoir au sein de l'université.

Ce pouvoir s'illustre particulièrement lorsque l'on étudie le cas du secrétaire général de l'université, sorte de véritable « premier ministre » du président de l'université<sup>457</sup> : nous avons eu la chance de recueillir le témoignage de deux d'entre eux.

Au cours de notre période, trois secrétaires généraux se sont ainsi succédés à l'université de Nanterre : d'abord Guy Laurent, de 1971 à 1981, puis Daniel Garnier de 1982 à 1984 et, enfin Guy Saurel, de 1984 à 1989<sup>458</sup>.

Ces secrétaires généraux sont des CASU (conseillers d'administration scolaire et universitaire), c'est-à-dire des fonctionnaires de catégorie A<sup>459</sup>, hauts fonctionnaires de l'Éducation Nationale<sup>460</sup>. Nos entretiens avec Daniel Garnier et Guy Laurent nous font comprendre que des parcours et des motivations très différentes peuvent amener à exercer cette même fonction. Né en 1931, Guy Laurent a ainsi fait des études de philosophie, et après avoir obtenu son concours de CASU, il a commencé sa carrière dans l'administration rectoral, à la tête d'un service. Il entre à l'université de Nanterre en tant que « chargé de mission » en 1970, avant que sa situation ne soit clarifiée en 1971<sup>461</sup>. Guy Laurent avait exprimé son souhait d'aller à Nanterre, à la fois parce qu'il revendiquait le désir de participer à la réforme de l'université, mais aussi parce qu'il craignait qu'un officier militaire ne soit nommé à ce poste dans cette université en gestation<sup>462</sup>. En 1981, Guy Laurent a mis fin à ses activités de secrétaire général de Nanterre, pour devenir inspecteur général de l'Éducation Nationale. Daniel Garnier, lui<sup>463</sup>, a eu une carrière et une formation différentes, puisqu'il a fait l'Institut National d'Administration, avant d'entrer à l'ENA par concours interne en 1976. Ce fut lors du stage de la sortie de l'ENA que Daniel Garnier entra en contact avec Nanterre, puisqu'il passa son stage à l'université, sous la direction de Jean-Maurice Verdier qui l'avait affecté à la gestion du

---

université : voir *Aimé Savard interroge René Rémond*, Vivre notre Histoire, « les interviews », Le centurion, Paris, 1976, p.315.

457 Michèle Estelle, dans son entretien du 20 mai 2019, insista particulièrement sur ce rôle. Analyse que l'on retrouve chez Jacques Fournier de Laurière, cf. annexe 5.

458 Archives des Hauts-de-Seine, « Archives du secrétariat général », 2308W, répertoire numérique, qui contient une présentation de la fonction à Nanterre

459 1208W255 « Brochure sur les droits des ATOS »

460 Le poste de secrétaire général a été créé à la suite du décret du premier ministre du 30 novembre 1970. Archives des Hauts-de-Seine, « Archives du secrétariat général », 2308W, répertoire numérique, qui contient une présentation de la fonction à Nanterre.

461 Entretien du 13 juin 2019. Toutes les informations venant de sa biographie viennent de cet entretien, mais aussi d'un document écrit par Charles Mercier en 2012, et que l'on peut retrouver aux archives de Nanterre : « analyse-entretien GL2012-02-20 », qu'il a utilisé pour son entretien.

462 Entretien du 13 juin 2019.

463 Daniel Garnier, entretien du 23 octobre 2019. Toutes ces informations biographiques viennent de là.

domaine. Après un court passage au ministère de l'Éducation Nationale, à la direction des affaires financières, Daniel Garnier revint à l'université en tant que secrétaire général en 1982, prenant la suite de Guy Laurent. Dès 1984, Daniel Garnier quitta ce poste pour poursuivre sa carrière au sein de diverses administrations de l'Éducation Nationale.

Du point de vue de leurs activités, on pourrait qualifier les secrétaires généraux de véritables « d'éminence grise » du président de l'université<sup>464</sup>, choisi par ce dernier<sup>465</sup> : les statuts de l'université font en effet de lui le responsable de tous les services administratifs de l'université<sup>466</sup>.

Cette position l'amène concrètement à seconder le président dans toutes ses tâches, du fait de ses connaissances des rouages techniques de l'administration de l'Éducation Nationale<sup>467</sup> : le secrétaire général intervient ainsi aussi bien sur la préparation du budget de l'université<sup>468</sup>, que sur le processus de préparation des offres de formations<sup>469</sup>. En tant que responsable administratif, le secrétaire général supervise surtout les différents services de l'université, dirige les équipes du personnel administratif<sup>470</sup>, tout en prodiguant des conseils à la fois au président et à l'équipe présidentielle et aux directeurs d'UER en préparant et participant aux réunions. Le secrétaire général, enfin, contrôle toutes les opérations liées à la gestion du domaine, ainsi que les relations avec les autorités hiérarchiques de l'université<sup>471</sup>. Ces activités aussi diverses amènent, en réalité, le secrétaire général au surmenage : Daniel Garnier et Guy Laurent, tous deux, reconnaissent ainsi avoir travaillé près de 70 heures semaines pendant les années où ils étaient secrétaires généraux, habitant un appartement de fonction au sein de la tour administrative B de Nanterre<sup>472</sup>. Guy Laurent, d'ailleurs, abandonnera ce poste pour de graves raisons de santé, et afin également de ne pas mettre en péril sa vie de famille. D'un point de vue politique, le secrétaire général est donc le premier collaborateur du président, ce qui lui permet d'exercer sur lui une certaine influence.

---

464 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68*, op. cit., p.259.

465 Entretien du 20 mai 2019, avec Michèle Estellé. D'ailleurs, si l'on suit la thèse d'Arnaud Desvignes, *Vers l'autonomie des universités*, op. cit., p.273-274., ce genre de pratique était assez courant à l'époque : en général, des hauts-fonctionnaires de l'Éducation Nationale ou d'un autre ministère étaient nommés secrétaires généraux des universités, avec l'aval du président.

466 Article 4 des statuts de 1970, 1208W04

467 Le secrétaire général assiste presque à autant de réunions que le président de l'université.

468 Les commissions budgétaires de l'université, qui ont pour de préparer le budget, souligne le rôle du secrétaire général, et montre qu'il prépare et guide les débats sur ces questions, grâce à ses connaissances sur l'université : voir les commissions budgétaires, pour les années 1970, aux cotes 1208W59, 1208W60, 1208W61.

469 Entretien du 13 juin 2019, avec Guy Laurent : point très important, car nous verrons plus loin l'implication du secrétaire général dans la mise en place du système FOL en 1972, voir notre chapitre IV.

470 Entretien avec Guy Laurent du 13 juin 2019 : ainsi, l'une des premières tâches de Guy Laurent à Nanterre fut d'unifier les deux services administratifs différents, de la faculté de Lettres et de la faculté de droit, en une seule instance.

471 Entretien avec Guy Laurent, 25 octobre 2019.

472 Entretien avec Guy Laurent du 13 juin 2019 et Daniel Garnier, entretien du 23 octobre 2019.

En conséquence, une relation de confiance doit s'établir entre le président et son secrétaire général<sup>473</sup> : ce dernier, fonctionnaire de l'Éducation Nationale, peut en effet toujours quitter son poste et obtenir une mutation. Le secrétaire général doit donc, quelque part, disposer d'une certaine autonomie dans l'application des tâches qui lui sont avant tout fixées par le président de l'université. Lors de son entretien, Guy Laurent employa d'ailleurs une formule tout à fait révélatrice de cet état d'esprit : « Je suis servant, pas serviteur [du président] ! », revendiquant « servir un président, comme un acteur sert le texte d'un auteur »<sup>474</sup>. Ce qui implique en l'occurrence d'avoir ainsi un peu d'emprise sur les choix du président<sup>475</sup> : par exemple, lors de son premier entretien, Guy Laurent revendiqua son influence sur René Rémond. Selon ses dires, ce serait en effet Guy Laurent qui aurait convaincu René Rémond de faire entrer Jean-Maurice Verdier dans son équipe présidentielle, puis de le soutenir à sa succession à la tête de Nanterre<sup>476</sup>.

Cependant, le pouvoir de l'administration ne saurait se résumer à la seule figure du secrétaire général : le président de l'université, et son secrétaire général, peuvent également compter sur l'administration centrale de l'université pour exercer leur fonction. Cette administration centrale est appelée « services centraux » au cours de notre période<sup>477</sup> : ces « services centraux » sont donc placés sous la direction immédiate du secrétaire général de l'université, et donc du président, et permettent à celui-ci d'exercer un contrôle direct sur son établissement et d'effectuer des tâches administratives centrales.

Ces services centraux sont, en réalité, les héritiers directs des services centraux des facultés de Lettres et de droit de Nanterre<sup>478</sup>, avec souvent d'ailleurs un même personnel qui se retrouve au sein de ces mêmes services<sup>479</sup> : ces services comprennent donc un service budgétaire, qui prépare le

---

473 Assez rapidement, le secrétaire général obtient même le droit de signer certains documents à la place du président de l'université, notamment pour les montants de dépenses assez faibles : moins de 3000 francs en 1991, voir 2308W25 « Université Paris X-Nanterre, Rapport d'évaluation, 1991 », p.29.

474 Entretien avec Guy Laurent du 13 juin 2019.

475 Pour preuve le fait que le secrétaire général rédige fréquemment de nombreuses notes à l'attention du président, comme la note de Daniel Garnier du 30 janvier 1984, destinée à Michel Imberty, pour expliquer au président de l'université les nouvelles implications de la loi Savary (lettre consultable à la cote 1208W186)

476 Entretien avec Guy Laurent du 13 juin 2019

477 À la fin de notre époque, on distingue les services centraux des services communs, qui offrent des prestations spécifiques et sont souvent relativement autonomes au sein de l'université, comme par exemple la Bibliothèque Universitaire ou encore l'Institut de l'Éducation Permanente. Voir 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.199.

478 Archives de Nanterre, Mémoire d'études, Rivalet, 1967 (archives de l'université de Nanterre) : à partir de la page 22, présentation des différents services centraux par une ancienne stagiaire. Pour la présentation des services centraux lire aussi 1208W267, « Nanterre Information N°2 p 5 », d'octobre 1970, ainsi que *La quinzaine de Nanterre*, n°14 d'octobre 1979, p.2.

479 Rivalet, op. cit., p.57. A cette page, le rapport de stage mentionne Colette Hazéra, à la tête du service du personnel en 1967. Elle sera plus tard la directrice de cabinet officieuse de René Rémond, comme nous l'avons vu dans notre chapitre I.

budget et l'exécute ensuite, après que le budget ait été voté par le conseil de l'université<sup>480</sup>. À partir de 1970, un agent-comptable y est même intégré pour veiller à la légalité et à la rigueur des comptes<sup>481</sup>. À côté de ce service budgétaire, on trouve le service scolarité<sup>482</sup>, qui en 1967 comprend le service de la BU et de la documentation<sup>483</sup> : ce service est chargé de la lourde tâche d'inscrire les étudiants, de s'occuper de leurs bourses, de délivrer les diplômes et d'évaluer les dossiers d'étudiants transférés d'une autre université. Puis on trouve le service du personnel, chargé du recrutement, de l'avancement, de la titularisation, du paiement des salaires des enseignants-chercheurs et du personnel administratif<sup>484</sup>. Enfin, on observe le service des affaires générales, ou intérieures selon les époques, qui s'occupe du courrier, de l'entretien du campus et des bâtiments, du chauffage, des vigiles de l'université, de la reprographie et des impressions<sup>485</sup>. Cette dernière tâche finissant par donner lieu à l'apparition d'un service autonome<sup>486</sup>. Enfin, à partir de 1974, un nouveau service est créé, celui de l'informatique<sup>487</sup>.

À la fin de notre période, c'est donc un peu plus du tiers du personnel administratif de l'université qui est affecté à ces services centraux (253 personnes sur 651 personnels)<sup>488</sup> : comme on peut le deviner, ces services ont aussi un impact politique, puisque, avec leur développement, ceux-ci finissent par gagner en efficacité au cours de la période, au point que certains secteurs de l'université, perdent de leur autonomie au détriment des services centraux, désormais plus pointilleux. Nous verrons ainsi comment, par exemple, l'Institut d'Éducation Permanente a-t-il fini par accepter de contribuer, à partir des années 1980, au budget de l'université, alors que, pendant longtemps, cet institut ne contribuait financièrement en rien à l'institution<sup>489</sup>.

Mais si l'administration centrale de Nanterre est un outil indispensable au président, elle peut aussi être un contre-pouvoir au président<sup>490</sup>, au point que, dans notre chapitre VIII, nous verrons comment les différentes équipes dirigeantes tentèrent de s'appuyer sur les personnels administratifs et d'être particulièrement vigilantes à leurs attentes. Une anecdote illustre à la fois le poids et le rôle politique que pouvait jouer le personnel de l'administration centrale et le secrétaire général dans

---

480 Archives de Nanterre, Mémoire d'études, Rivalet, 1967 (archives de l'université de Nanterre). Pour la faculté de Lettres de Nanterre avant 1968 et la loi Faure. Voir p.22-23 et p.31.

481 1208W267 « Nanterre Information N°2 », d'octobre 1970

482 Rivalet, op. cit., p.28-29.

483 Rivalet, op. cit., p.30.

484 Rivalet, op. cit., p.57-58.

485 Rivalet. Voir aussi Michèle Estellé, qui a été responsable de ce service dans les années 1990, entretien du 20 mai 2019. p46-56.

486 En tout cas, en 1979, ce service apparaît comme indépendant : 1208W267 « La quinzaine de Nanterre », n°14 d'octobre 1979, p.2.

487 2202W56 « Note sur la politique informatique à l'université de Paris X Nanterre ».

488 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », p.21.

489 Voir notre chapitre VI

490 C'est notamment une analyse par un ancien stagiaire de l'ENA au sein de l'université de Nanterre, 1208W149 « Note sans titre de Jacques Journier de Laurière, stagiaire de l'ENA à l'université de Nanterre, le 10 mars 1973 ».

l'administration quotidienne de Nanterre : l'ancienne cheffe de cabinet Michèle Estelle<sup>491</sup> nous a ainsi raconté comment un jour, elle avait participé à une délégation du personnel administratif des services centraux qui était venu en bloc demander au président Carol Heitz de donner des consignes claires au secrétaire général de l'université de l'époque, Daniel Garnier. En effet, le président Heitz<sup>492</sup>, ayant la réputation de ne pas trancher les décisions, avait apparemment pris l'habitude de laisser son secrétaire général sans consigne, ce qui le rendait inopérant, et désorganisait tous les services de l'université. La présence de cette délégation, nous a dit Michèle Estelle, a ainsi mis le président Heitz devant le fait accompli et l'a obligé à gouverner Nanterre, désormais en association étroite avec Michèle Garnier. Preuve que, durant notre période, les agents de l'administration centrale de l'université peuvent aussi constituer un pouvoir et un moyen de pression au sein de l'université.

Pourtant, au sein de l'université, le seul véritable contrepoids de taille au pouvoir du président -outre une éventuelle contestation étudiante<sup>493</sup>- semble être le pouvoir des différents UER/UFR et de leur directeur respectif<sup>494</sup>. En effet, vu le nombre important de professeurs d'université, des maîtres de conférence et des maîtres-assistants au sein des conseils de l'université, et notamment du conseil de l'université<sup>495</sup>, il est impératif pour un président de l'université de Nanterre de s'appuyer et de prendre en compte l'avis des enseignants-chercheurs de l'université, et donc sur les UER.

À Nanterre, les UER furent donc formées à partir d'un arrêté du 31 décembre 1968. Ce fut à partir de ces UER que naquit officiellement l'université de Nanterre en 1970 : en 1971, on comptait ainsi à Nanterre 12 UER<sup>496</sup>, aux matières et aux disciplines aussi diverses que l'Histoire, les Lettres, les langues romanes, les sciences économiques et le droit.

Bien évidemment, ces UER étaient d'une importance vitale pour l'université. L'administration centrale de l'université dépendait en vérité, pour une bonne part, de l'administration de ses différentes UER pour réaliser au quotidien des tâches particulièrement lourdes et fastidieuses. La correspondance de ces différentes UER, ainsi que la lecture des différents comptes-rendus de leurs

---

491 Michèle Estelle, Entretien du 20 mai 2019

492 Le président Carol Heitz a été président de Nanterre entre 1981 et 1983

493 Que nous étudierons dans notre chapitre III

494 Rappelons qu'une université est considérée, depuis la loi Faure de 1968, comme un rassemblement de différentes Unités d'Enseignement et de Recherche -UER-, souvent centrées sur l'enseignement et la recherche d'une discipline en particulier. Après la loi Savary, ces UER sont renommées UFR (Unité de Formations et de Recherches) mais gardent les mêmes attributions. Pour plus de facilité, nous utiliserons ici uniquement le vocable d'UER, qui a été le plus fréquent durant notre période, mais ce que nous disons pour les UER est aussi valable pour les UFR.

495 En 1971, sur 80 membres du conseil d'université, 30 sont des enseignants-chercheurs, voir les statuts de l'université à la cote 1208W4

496 L'IUT de la ville d'Avray faisait aussi partie des UER de Nanterre, bien qu'elle ne fasse pas partie de notre sujet : pour les autres UER, cf. annexe 6. Pour la présentation des UER en 1971 : 1208W267 « Nanterre-Informations », n°3 de novembre 1971

conseils suffisent à nous faire une idée précise de leurs champs d'action<sup>497</sup> : en effet, comme le rappelait la loi Faure elle-même, c'étaient essentiellement aux UER à qui revenaient les tâches pédagogiques de l'université<sup>498</sup>. Ainsi, la préparation des emplois du temps, la gestion des salles, les calendriers des examens, la fixation des modalités de contrôle de connaissances<sup>499</sup>, la préparation des rattrapages, des examens, voire des stages étaient ainsi de leur ressort<sup>500</sup>.

Pour réaliser ces tâches administratives, les UER disposaient de leur propre budget, qui était un fragment du budget global voté par l'université, lui-même attribué par le ministère. En 1973, par exemple, les dépenses de ces UER, mises bout à bout, représentaient environ 14% des dépenses de l'ensemble de l'université<sup>501</sup> : la lecture de ces documents témoignent surtout du caractère essentiellement administratif et routinier des activités des UER, centrées principalement - nous l'avons vu - sur des tâches d'organisation concrète de l'enseignement<sup>502</sup>.

Cependant, les UER avaient aussi un rôle lié à la recherche, puisque les différents laboratoires de l'université étaient avant tout reliés à une UER<sup>503</sup>. D'autre part, il appartenait surtout aux UER de préparer les maquettes des nouveaux diplômés<sup>504</sup>, avant que ceux-ci ne soient validés par les instances centrales de l'université, comme nous l'avons vu plus haut.

L'organisme principal de chaque UER était donc son conseil, qui rassemblait depuis 1969 des élus

---

497 On trouvera, dans les fonds allant des cotes 1208W133 à 145 de très nombreuses boîtes d'archives contenant la correspondance entre les différentes UER et la présidence de l'université dans la période 1970-1983. Dans ces boîtes d'archives se trouvent de très nombreux comptes-rendus de conseils, ainsi que, souvent, les statuts de ces UER et de leurs différentes modifications. A la cote 1208W125, on trouvera les procès-verbaux des conseils de l'UER d'Histoire, en 1208W124, les comptes-rendus des conseils de l'UER de droit pendant les années 1970

498 Article 3 et 19 de la loi

499 C'est à dire les critères qui permettent de fixer les systèmes de notation, justifiant ou non l'obtention du diplôme. Une question souvent très technique.

500 Par exemple, 1208W134, ces missions sont décrites dans l'article 2 et l'article 14 des statuts de l'UER de sciences sociales, révisés par l'UER et son conseil le 13 janvier 1973 et adoptés par le conseil de l'université, le 22 janvier 1973 ou encore 1208W136 « Statuts de l'UER de Sciences psychologiques et de sciences de l'éducation, mis à jour le 7 juin 1978, adoptés par le conseil de l'université, modifiés en octobre 1980 ». Notons également que, selon plusieurs statuts d'UER de ces années-là, il était demandé de rédiger, chaque année, un rapport de leurs activités : l'un de ces rares rapports est consultable à la cote 1208W136 : « Rapport d'activités 1969-1970 » présenté par Didier Anzieu, directeur de l'UER de sciences psychologiques et de sciences de l'éducation, fait à Nanterre le 31 décembre 1970

501 Pour l'année 1973, où pour un budget total s'élevant à approximativement 15,8 millions de francs, le budget aggloméré des UER représentait, lui, environ 2,1 millions de francs. Cf. 1208W67 « résumé du compte financier de l'exercice 1973, présenté par R. Blanchet, agent-comptable »

502 Nous disposons par exemple du budget de l'UER de sciences économiques de Nanterre pour l'année 1973 : celui-ci s'élève à 123.900 francs pour cette année-là. Sur cette somme, 92.000 francs étaient des dépenses d'imprimerie et de fournitures diverses, notamment de bureau, dont 10.000 francs en achats de matériels - sous doute liés aussi à la bureautique. 11.120 francs étaient destinés aux réceptions et à des subventions diverses. Cf. 1208W137 « Budget prévisionnel de fonctionnement de l'UER de Sciences Économiques »

503 Voir par exemple les laboratoires de l'UER de Sciences sociales au début des années 1970 : cf. Christelle Dormoy-Rajramanan, « La sociologie nanterrienne « autour de 68 ». Entre expertise et contestation », *Revue d'anthropologie des connaissances* 2018/3 (Vol. 12, N°3), p. 481-511, ou encore, plus explicitement, l'article 3 des statuts de l'UER de psychologie en 1980, « Statuts de l'UER de Sciences psychologiques et de sciences de l'éducation, mis à jour le 7 juin 1978, adoptés par le conseil de l'université, modifiés en octobre 1980 », 1208W136

504 1208W4, article 4 des statuts de l'université

étudiants, professeurs et personnels administratifs<sup>505</sup> : c'était ce conseil qui élisait, pour une durée de trois ans, un directeur, et c'était ce même conseil qui validait les décisions de l'UER<sup>506</sup>. Le directeur de l'UER avait pour charge d'appliquer essentiellement les décisions du conseil d'UER<sup>507</sup>, et sauf dérogation particulière, le directeur d'UER devait être professeur, maître de conférence, ou maître-assistant<sup>508</sup>.

Élu par son conseil, le directeur d'UER était, en réalité - très souvent - un professeur d'université d'expérience, dont l'autorité dépendait souvent des services que celui-ci avait déjà offerts à l'institution dans son ensemble<sup>509</sup>. Majoritairement, ce directeur était, également secondé par d'autres enseignants de son UER<sup>510</sup> et il disposait enfin d'une décharge d'une partie de ses heures de cours pour effectuer ses tâches administratives supplémentaires - même si cette décharge s'avérait souvent insuffisante, aux vues du caractère chronophage de la charge de directeur d'UER<sup>511</sup>. Enfin, d'un point de vue plus politique, les directeurs d'UER avaient aussi un rôle important à jouer au moment des grèves étudiantes : ainsi, au cours de notre période, on a observé régulièrement les directeurs d'UER arbitrer, au sein de leur conseil, des débats sur la teneur de la grève en cours<sup>512</sup>, recevoir des délégations étudiantes, et réaffirmer le règlement intérieur lorsque celui-ci était outrepassé. Il arrivait aussi que le directeur de l'UER se fasse le porte-parole de leurs collègues enseignants lorsque ceux-ci avaient été molestés à la suite d'un mouvement étudiant<sup>513</sup>.

Ainsi, contrairement au président de l'université - qui restait à la tête d'une importante administration et disposait d'un réel pouvoir budgétaire et politique - le directeur d'UER continuait, lui, à être avant tout un *primus inter pares*, le premier entre ses pairs, car le directeur d'UER

---

505 Par exemple, en 1980, le conseil d'UER de psychologie comprend 22 membres, dont 11 professeurs d'université et maîtres de conférence, 5 maîtres-assistants, 1 assistant, 3 élus étudiants, 1 élu ATOS, 1 élu personnalité extérieure, « Statuts de l'UER de Sciences psychologiques et de sciences de l'éducation, mis à jour le 7 juin 1978, adoptés par le conseil de l'université, modifiés en octobre 1980 », 1208W136

506 Voir 1208W134, ces missions sont décrites dans l'article 2 et l'article 14 des statuts de l'UER de sciences sociales, révisés par l'UER et son conseil le 13 janvier 1973 et adoptés par le conseil de l'université, le 22 janvier 1973.

507 Pour ne citer qu'un seul exemple : l'article 21 des statuts de l'UER de psychologie en 1980. Statuts de l'UER de Sciences psychologiques et de sciences de l'éducation, mis à jour le 7 juin 1978, adoptés par le conseil de l'université, modifiés en octobre 1980 », 1208W136

508 Article 15 de la loi Faure

509 Ainsi, par exemple, Pierre Riché a été élu en 1970 à la tête de l'UER d'Histoire. Selon lui, cette élection était la conséquence de sa participation aux commissions qui avaient réuni étudiants et enseignant-chercheurs, en mai 68, cf Pierre Riché, *C'était un autre millénaire, souvenir d'un professeur, de la commande à Nanterre*, Thallandier, Paris, 2008, p.206.

510 Pierre Riché, op. cit., p.206.

511 Nous avons également pu bénéficier du témoignage de Gilbert Abraham-Froïss, ancien directeur de l'UER d'économie. Entretien du 8 novembre 2019

512 Pour la grève de 1972 par exemple à l'UER d'Histoire, Pierre Riché, *C'était un autre millénaire, souvenir d'un professeur, de la commande à Nanterre*, Thallandier, Paris, 2008 p.233.

513 Pour citer quelques exemples de cas où le directeur d'UER est intervenu d'abord directement, avant d'en faire part au président de l'université 1208W180 Lettre du 21 mars 1974 : lettre du directeur de l'UER de russe, José Johannet, à René Rémond, ou encore la lettre du 4 novembre 1975 : de Hilaire, directeur de l'UER d'économie à René Rémond. Ou encore, 1208W136 : « Rapport d'activités 1969-1970 » présenté par Didier Anzieu, directeur de l'UER de sciences psychologiques et de sciences de l'éducation, fait à Nanterre le 31 décembre 1970

dépendait donc beaucoup de l'assentiment de ses pairs pour administrer son UER. Une anecdote illustre cette situation : au début des années 1970, le directeur de l'UER d'Histoire, Pierre Riché, dû donner une note aux différents assistants de son UER. Il y a eu alors une levée de boucliers, de la part des enseignants de l'UER - choqués par cette perspective qui, il est vrai, contribuait à remettre en cause leur indépendance : placé dans cette situation, Pierre Riché se sentit obligé de mettre 18 sur 20 à tous ses assistants afin de ne pas être en porte à faux avec son équipe<sup>514</sup>.

En tout cas, la caractéristique principale des UER de Nanterre, comme nous l'avons vu dans notre chapitre précédent, était d'être soumises au présidentielisme assumé et au caractère très centralisé de l'administration nanterroise<sup>515</sup> : à Nanterre, hormis le droit comme nous le verrons, la très grande majorité des UER resta dans un état de subordination au président de l'université, et il y eut une distinction claire entre ce qui relevait des prérogatives des UER et ce qui relevait de la prérogative du président de l'université, et l'autorité de ce dernier sur ses UER restait très forte<sup>516</sup>. Ce fort centralisme semble être une originalité de Nanterre par rapport aux autres universités de l'époque<sup>517</sup>. Ainsi, au quotidien, un contrôle des UER était effectivement réalisé par les services administratifs centraux de l'université, qui se permettaient de prélever et d'étudier les différents procès verbaux des conseils d'UER - afin de veiller à ce que l'action de ces mêmes UER soit en conformité avec les décisions prises par les conseils centraux de l'université<sup>518</sup>. De la même manière, les services centraux contrôlaient les statuts des différents UER et décidaient finalement, ou non, de les valider<sup>519</sup> - ce qui eut pour conséquence de rendre les différentes UER de Nanterre relativement homogènes les unes par rapport aux autres<sup>520</sup>. Ces mêmes services centraux préparaient également

---

514 Pierre Riché, op. cit., P.211. D'après Mignot-Gérard, cette situation perdurait encore, au sein des universités françaises, au début des années 2000, voir sa thèse, p.57-61.

515 A l'université de Vincennes, les choses ont été très différentes : en 1969, un certain nombre d'UER, comme la sociologie ou la philosophie, refuse de participer aux élections universitaires. On aboutit alors à un système très éclaté où l'administration centrale de l'université, dans les années 1970, ne dispose strictement d'aucun pouvoir sur ces départements. Voir Charles Soulié (sous la direction de), *Un mythe à détruire ?*, presses universitaires de Vincennes, 2012 p.272-274. Dans sa belle de 2006, Mignot-Gérard, op. cit., souligne qu'il existait au moins trois types d'université en France : celles caractérisées par le pouvoir fort de la présidence et de l'administration centrale (p.111.), celles où le pouvoir appartient surtout aux directeurs d'UER/UFR (p.121.) et celles caractérisées de chaos administratif et de conflits récurrents entre la présidence et les directeurs d'UER/UFR (p.121.).

516 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68*, op. cit., p.262.

517 Dans sa thèse, Arnaud Desvignes évoque ainsi le cas de l'UER de médecine-pharmacie de l'université de Picardie qui, en 1973, a pu imposer ses propres statuts au président, et disposer ainsi d'une très forte autonomie au sein de l'établissement. Cf, Arnaud Desvignes, *Vers l'autonomie des universités*, op. cit., p.306-307.

518 Brochure « Présentation du service des affaires générales », p.6, 1208W213

519 1208W134 lettre de Ricœur au recteur Dehaussy, de l'académie de Paris du 2 décembre 1969. Dans cette lettre, le doyen Ricœur, en effet, après avoir contrôlé et ajouté quelques modifications aux statuts de l'UER de sciences sociales, demande au recteur s'il n'aurait pas lui-même des modifications à apporter. Preuve que les statuts de chaque UER sont ainsi contrôlés à la fois au niveau de l'université, mais également au niveau du rectorat, représentant du ministre au sein de son académie

520 C'est notamment ce qui ressort, par exemple, d'une comparaison entre les statuts de l'UER de psychologie (1208W136) et de Sciences Sociales (1208W134)



au président de l'université un dossier pour chaque UER, afin qu'il puisse disposer de suffisamment d'informations pour trancher sur plusieurs questions liées à aux UER en particulier<sup>521</sup>.

Enfin, d'un point de vue strictement budgétaire<sup>522</sup>, les UER de Nanterre ne disposaient que d'une très faible autonomie financière, et dépendaient, pour leur budget, d'un service de l'administration centrale de l'université, le SIAM, qui recevait les différentes demandes budgétaires, avant de renvoyer à ces mêmes UER les arbitrages budgétaires réalisés par les instances centrales de l'université. Une telle situation, un tel manque d'autonomie était même à l'époque souvent dénoncé par les différents rapports administratifs, qui analysaient alors la situation budgétaire de l'université<sup>523</sup>.

Une lettre de René Rémond, datée de 1974<sup>524</sup>, illustre bien cette domination des instances centrales et du président de l'université sur les différentes UER de Nanterre : dans cette lettre, René Rémond s'adresse au directeur de l'UER d'économie Pierre-Henri Derycke. Tout en étant avec lui très déférent et tout en lui rappelant l'autonomie nominale de l'UER<sup>525</sup>, René Rémond reprend cependant le directeur sur un point de détail, et lui reproche d'avoir fait acheter une presse U-Bix à 40.000 francs pour son UER. Pour René Rémond, cette décision est fâcheuse et correspond à une dépense illégitime : *« En l'occurrence, je me suis préoccupé de voir les UER s'engager dans une politique dispendieuse qui risque d'une part, de grever leur budget ultérieur et d'autre part, de conduire au suréquipement de l'université et par conséquent au sous-emploi du matériel dont elle dispose »* poursuit-il. Cette lettre montre donc que, dans le cadre de l'université très centralisée de Nanterre, la moindre dépense – même légale et autorisée par la loi et les statuts de l'UER – peut faire l'objet de réprimande de la part du président, qui se donne *de facto* le pouvoir de contrôler les dépenses et les actions des différentes UER<sup>526</sup>.

Cependant, un président d'université habile était aussi tenu de prendre régulièrement « le pouls » de ses directeurs d'UER. Il se devait même de s'appuyer sur eux en priorité pour réaliser n'importe

---

521 1208W213 Brochure « Présentation du service des affaires générales », p.6.

522 Nous reviendrons sur ce point dans notre chapitre VI

523 Par exemple, 2202W31 « rapport de vérification » de M.Benoît, sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre, de février 1984

524 La lettre se trouve dans le fond 1208W137. Le reste de la date est illisible.

525 En effet, selon l'article 2 des statuts de l'université, en 1971, La lettre commence donc en effet par ces mots « [Cher directeur] Entendez bien que, respectueux de l'autonomie des UER dans l'exercice de leurs initiatives pédagogiques et la gestion du budget qui leur est alloué par le Conseil de l'université...».

526 Au cours des mandats des autres présidents, il ne semble pas que les choses aient réellement changé. Au contraire, il apparaît que le pouvoir du président se soit même au contraire renforcé, notamment du fait de l'amélioration des services centraux, que nous avons déjà évoquée : ainsi, la correspondance de présidents Verdier et Heitz, consultable aux cotes 1208W166 à 171 va plutôt dans le sens. Juste un exemple de lettre : le 25 novembre 1976, Albert Memmi, directeur de l'UER de Sciences Sociales, se tourne ainsi vers le secrétaire général, Guy Laurent, afin de savoir quelles directives appliquer en terme de modalité d'évaluation des maîtrises (cote 1208W166).

quelle transformation de l'université<sup>527</sup> : dans notre chapitre précédent, lorsque nous avons décrit une journée-type de René Rémond, nous avons vu quel soin celui-ci prenait à fréquenter les différents directeurs d'UER et à se montrer attentif à leurs demandes. Bien d'autres indices vont dans ce sens<sup>528</sup>. Pourtant, nous ne voulons ici prendre qu'un seul exemple concret du souci des présidents de Nanterre de s'appuyer sur les directeurs d'UER : depuis le mandat de René Rémond, habitude fut en effet prise à Nanterre que le président organisât régulièrement des réunions de directeurs d'UER<sup>529</sup>. Par chance, nous avons pu retrouver l'un des rares comptes-rendus de ces instances informelles. Datée du 17 mai 1974<sup>530</sup>, une réunion des directeurs d'UER rassembla donc tous les directeurs d'UER de Nanterre, René Rémond et quelques membres de son entourage proche, dont le secrétaire général, Guy Laurent. Le contenu des échanges de cette réunion souligne bien ce que nous venons de dire : lors de cette réunion, tous les directeurs purent prendre la parole et évoquer librement les différentes thématiques qui leur tenaient à cœur – favorisant tout simplement un échange d'informations entre les instances centrales et les différentes UER<sup>531</sup>. Ensuite, il apparaît surtout que, lors des réunions, étaient évoqués tous les dossiers les plus importants du moment<sup>532</sup>. Au point de faire de cette réunion des directeurs une sorte de conseil d'université *bis*, où toutes les grandes décisions de l'université étant, en réalité, déjà discutées en petit comité entre les directeurs d'UER et le président, avant d'être tranchées en séance plénière<sup>533</sup>.

Cependant, à Nanterre, dans les années 70, un conflit va illustrer, en creux, l'importance de l'administration d'une UER dans le jeu politique interne de l'université : il s'agit du conflit chronique qui va opposer le président de Nanterre et l'UER de droit<sup>534</sup>. Ce conflit démarra en 1973 au moment de la réforme du DEUG : l'université devait alors proposer ses maquettes de formation selon les normes fixées par la loi. René Rémond tenait absolument à favoriser la pluridisciplinarité au sein des formations, notamment en permettant aux étudiants de choisir librement plusieurs options dans

---

527 Ce risque de conflits entre le président de l'université, d'une part, et les directeurs d'UER/UFR d'autre part, était encore bien présent au début des années 2000 : voir Mignot-Gérard, op. cit., p.68-78.

528 Les archives de la correspondance des présidents de l'université (consultable aux cotes 1208W160 à 171) regorgent de lettres où ceux-ci échangent directement avec les directeurs d'UER, ainsi que les cotes 1208W133-145

529 Ce qui semble être une originalité de Nanterre : en effet, dans d'autres universités, où le pouvoir présidentielle était beaucoup plus faible, ce genre de réunions n'est apparu qu'à partir des années 1990, comme à Grenoble, René Favier, *Le roman de l'université, Grenoble 1339-2016*, PUG, 2017, p.240.

530 Document conservé à la cote 1208W149

531 Michèle Estellé souligna dans son entretien du 20 mai 2019 la nécessité pour le président de prendre en compte très régulièrement l'avis des différents directeurs d'UER et des professeurs.

532 Par exemple, dans ce cas présent, était évoqué le problème des inscriptions administratives de l'année prochaine, l'adoption des projets DEUG et la réforme des troisièmes cycles de Nanterre

533 Michel Imberty, lui-même directeur de l'UER de psychologie au début des années 70, insista beaucoup sur l'importance de ces réunions au sein du gouvernement de l'université, entretien du 14 juin 2019

534 Voir Mercier, « Les « réactionnaires » à Nanterre, aux lendemains de Mai 68 », [Histoire@politique](#), n°37, janvier-avril 2019 [en ligne] p.12.

d'autres matières à côté de leur matière principale<sup>535</sup>. Alors que, dans la plupart des UER, les réticences à la pluridisciplinarité et au libre choix des options furent vite levées<sup>536</sup>. En droit, en octobre 1973, René Rémond dut imposer à l'UER de droit de revoir ses offres de formation pour qu'elles soient ensuite validées par la commission des études, puis par le conseil de l'université<sup>537</sup> : c'était, pour le coup, soumettre une UER de Nanterre aux décisions des instances centrales de l'université et empêcher celle-ci de faire ses plaquettes de formation comme elle l'entendait<sup>538</sup>.

Le 17 octobre 1973, le conseil de l'UER de droit vota une motion s'opposant au principe même de la pluridisciplinarité : « *le conseil d'UER n'entend pas affaiblir, ni discréditer la formation reçue par les étudiants en les incitant à substituer aux matières qui leur sont nécessaires ou utiles un échantillonnage incohérent, ce qui aurait pour résultat de les rendre également inaptes à l'exercice immédiat d'une profession et à la poursuite d'étude spécialisées* ». La motion se termina d'ailleurs par une formule ambiguë demandant, en fait, le départ de l'UER de droit de Nanterre, au nom de l'autonomie du droit<sup>539</sup>. Cependant, faute de soutien en haut lieu - au ministère - l'initiative de la scission fut vite abandonnée et l'UER de droit dut rester au sein de l'université de Nanterre, même si le mécontentement des professeurs de droit continua à être particulièrement vif, d'autant qu'au même moment l'UER de droit s'opposait aussi régulièrement à l'instauration du contrôle continu et à la limitation de l'enseignement en cours magistral<sup>540</sup>.

De nouvelles tentatives de scission eurent à nouveau lieu à l'initiative du nouveau directeur de l'UER de droit, Dominique Carreau, qui consulta des conseillers de Jacques Chirac, alors premier ministre, au printemps 1974 pour savoir si le ministère validerait l'hypothèse d'une scission de l'UER de Nanterre : le gouvernement s'opposa alors à cette demande, à nouveau, afin d'éviter l'éclatement de nombreuses universités en France. Ce qui aurait alors représenté une augmentation inutile des coûts de l'enseignement supérieur<sup>541</sup>. Cependant, une large majorité de professeurs d'université de droit de Nanterre restait favorable à l'idée d'une scission<sup>542</sup>. Finalement, il fallut

---

535 Système d'options

536 Pierre Riché, *C'était un autre millénaire*, op. cit., p.211, évoque des réticences à l'UER d'Histoire à propos de cette pluridisciplinarité, mais elles furent rapidement levées

537 Voir la lettre de René Rémond au directeur de l'UER de droit du 9 octobre 1973, 1208W140. Voir aussi l'entretien avec Guy Laurent du 13 juin 2019 : Dans cet entretien, l'ancien secrétaire général affirme le désir de René Rémond d'unifier Nanterre, notamment en donnant des cadres cohérents et communs aux formations qui y sont enseignées

538 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68*, op. cit., p.265. Il faut aussi noter qu'à cette époque, des tentatives de conciliation, de négociations ont eu lieu, mais qu'elles ont échoué, voir entretien avec Guy Laurent du 13 juin 2019

539 Charles Mercier, op. cit., p.266. La motion affirmait que le conseil de l'UER mandatait le directeur d'« *entreprendre toutes démarches utiles afin que l'UER de sciences juridiques et administratives lui permettent convenablement sa mission traditionnelle sans préjudice de la mise en place des nouvelles filières de formation* »

540 Entretien avec Guy Laurent du 13 juin 2019

541 Charles Mercier, op. cit., p.411.

542 Le 22 janvier 1976 fut diffusé à l'université un tract de l'intersyndicale du droit, regroupant en majorité les assistants et le personnel administratif de l'UER de droit, qui contesta l'idée d'une telle scission. D'où le fait que nous avançons l'hypothèse que la perspective d'un départ du droit à Nanterre ne faisait pas l'unanimité et était surtout

attendre 1976 et la grève contre la réforme du second cycle, pour voir la goutte d'eau faire déborder le vase : ce fut à cette occasion que l'essentiel de l'UER de droit fit scission de l'université de Nanterre pour s'installer à Malakoff, à l'université de Paris Descartes. Ce qui provoqua une crise majeure à Nanterre qui manqua de peu de provoquer l'effondrement de l'université, comme nous le verrons dans notre chapitre suivant.

## Le rôle politique et institutionnel des étudiants

Enfin, avec la loi Faure de novembre 1968, un nouvel acteur universitaire institutionnel apparaît : les étudiants eux-mêmes<sup>543</sup>. Nous tenons surtout ici à évaluer le double impact des élections étudiantes sur le fonctionnement de l'université et sur le rôle de ces nouveaux élus étudiants : est-ce que la « participation », promise par la loi Faure, a vraiment eu lieu ? A-t-elle donné les résultats escomptés ? Quel rôle eurent les élus étudiants au sein des conseils de l'université ?

Les premières élections à Nanterre des 24 et 27 février 1969 visèrent ainsi à élire les futurs représentants des étudiants au sein des conseils UER et des conseils transitoires de gestion de la faculté de Lettres et de la faculté de droit de Nanterre<sup>544</sup> – les étudiants étant appelés à voter au même titre que les professeurs et les personnels administratifs, ce qui était déjà perçu comme une petite révolution à l'époque<sup>545</sup> : cependant, ces premières élections furent perturbées par des militants d'extrême gauche, qui contestaient le principe même de ces élections. Durant celles-ci, un cheval, des poules furent ainsi mis en liberté afin de provoquer des perturbations et ainsi invalider le vote<sup>546</sup>. Des incidents plus graves eurent cependant lieu : des affiches électorales furent arrachées et brûlées<sup>547</sup>. Des coups, apparemment, furent portés sur certains candidats, et il y eut plusieurs tentatives d'intimidation de candidats<sup>548</sup>. Néanmoins, les élections parvinrent à se tenir. Les résultats restèrent valides et soulignèrent un fort taux de participation, pour une élection universitaire : 43 %

---

défendue par les professeurs d'université, plus conservateurs et au rang hiérarchique plus élevé. Voir Charles Mercier, op. cit., p.412, ainsi que l'entretien que nous avons eu avec l'ancien juriste de Nanterre, Géraud de Geouffre de La Pradelle, entretien du 18 janvier 2018

543 Il existait, certes, des délégués étudiants avant la loi Faure, apparus dans les années 20, mais ceux-ci restaient avant tout symboliques : voir Alain Monchablon, « Les premières élections de délégués étudiants à l'université de Paris, 1921-1939 » in *Les Cahiers du GERME*, n°29, 2010/2011, p.55.

544 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques – 68-76*), documents, le bord de l'eau, 2016, p.119.

545 Charles Mercier p.8-9, « Les « réactionnaires » à Nanterre, aux lendemains de Mai 68 », *Histoire@politique*, n°37, janvier-avril 2019 [en ligne]

546 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques – 68-76*), documents, le bord de l'eau, 2016, p.124.

547 L'ancien secrétaire général, Guy Laurent, nous a raconté cet événement, et comment il a dû « calmer le jeu », alors que certains étudiants, selon lui, n'étaient pas loin de le jeter dans ce feu. Entretien avec Guy Laurent du 13 juin 2019

548 1282W1 Télégramme d'Anne-Marie Wallon, candidate du Rassemblement des Étudiants pour la Participation, adressé à la commission électorale, le 3 février 1969, fait état de menaces physiques à son encontre.

de participation<sup>549</sup>, soit un peu moins que la moyenne nationale qui est de 50%<sup>550</sup>.

L'année suivante, en 1970, les étudiants durent élire leurs représentants au sein, à la fois des UER et de l'Assemblée provisoire constitutive de Nanterre – chargée d'élaborer les statuts de la nouvelle université<sup>551</sup>. Progressivement l'habitude d'organiser des élections fut prise : dans les années 1970, les élections étaient annuelles et les étudiants votaient le même jour<sup>552</sup> à la fois pour leurs représentants au conseil de l'université et pour leurs représentants aux conseils d'UER<sup>553</sup>. Après la loi Savary en 1984, les élus étudiants furent désormais élus pour deux ans, et les élections eurent alors lieu avec cette régularité<sup>554</sup>.

En tout cas, pour l'administration de l'université, l'organisation de ces élections constituait néanmoins une tâche particulièrement lourde à gérer : un service central de l'université de trois à quatre personnes en 1974 était même dédié quasiment uniquement à cette tâche. Ce service s'appelait le SIDU (Service des Instances et de la Documentation Universitaire)<sup>555</sup>, et vérifiait, sous la supervision d'une commission électorale, la légalité des dépôts de candidature, la légalité des programmes (qui ne devaient comporter ni insultes, ni propos racistes), les différentes déclarations individuelles de candidature<sup>556</sup>, l'établissement des listes électorales, ainsi que l'établissement de différentes règles, censées encadrées la campagne électorale (répartition des différents panneaux d'affichage, réservation des amphithéâtres par tel ou tel mouvement). Le tout, sous la supervision d'une commission électorale<sup>557</sup>. De telles démarches tendent plutôt à souligner le sérieux mis à l'organisation de ces élections étudiantes, et donc leur validité – et cela dès les années 70<sup>558</sup>.

Cependant, en 1969 et encore au début des années 1970, la question de la participation des étudiants aux élections ne faisait pas encore consensus parmi ces derniers. La lecture croisée des tracts des organisations étudiantes et de certains témoignages permettent de mieux comprendre ces débats,

---

549 Pour les taux de participation, cf. annexe 11.

550 Jacques de Chalandar, op. cit., p.138.

551 Marie-Chantale Combecave-Gavet, op. cit., p.153.

552 On peut retrouver facilement une grande quantité de tracts durant cette période du début des années 1970 concernant le déroulement de ces élections : à la Contemporaine, voir F delta 0824 : France, enseignement supérieur, Paris X Nanterre, mais aussi aux archives départementales : 1208W256 à 264, ainsi que les cotes 1208W180 à 182

553 1208W213 « Présentation du service des affaires générales », p.2.

554 Voir chapitre I

555 Entretien du 2 septembre 2019 avec Michèle Estellé. Cette dernière fut responsable du SIDU à partir de 1974 et jusqu'à 1976. En 1991, ce service existait d'ailleurs toujours avec le même nom (cf. « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation de 1991, 2308W25)

556 Certaines pouvaient être faussées, car il arrivait qu'il manquât de candidat, et que certains mouvements étaient susceptibles de tricher, et présenter des candidats qui n'étaient pas au courant de leur propre candidature.

557 On retrouve les archives de la commission électorale à la cote 1208W174.

558 À la fin des années 80, la pratique des élections semble être même complètement routinisée et acceptée. Lors du conseil d'administration du 14 décembre 1987, M. Genot, président de la commission électorale, affirme que les élections se sont tenues dans le calme et que les directeurs d'UER et des enseignants ont dû aider à la réalisation des tâches électorales, qui se sont déroulées sans incident, Cf. conseil d'administration du 14 décembre 1987, 2283W43

très virulents à cette époque<sup>559</sup>. Ainsi, en 1969 et 1970, une vive minorité d'étudiants de Nanterre s'opposait à l'organisation même de ces élections : il s'agissait, pour la plupart d'étudiants d'extrême gauche, dont les initiatives avaient déjà provoqué le 22 mars 1968 l'occupation de la tour administrative de la faculté, et dont les années 1969 et 1970 marquaient l'acmé de leur influence politique sur le campus de Nanterre<sup>560</sup>. Ces étudiants d'extrême gauche, notamment regroupés autour de l'UNEF US (Unité Syndicale, de tendance trotskyste lambertiste) à partir de 1971<sup>561</sup>, rejetaient donc en bloc le principe même des élections aux conseils de l'université, car ils voyaient dans ces élections une stratégie de diversion, voulue par le gouvernement et ses « alliés » de l'opposition bourgeoise<sup>562</sup>, afin de détourner les étudiants de la Révolution politique et sociale, de la lutte contre le système capitaliste, en donnant la fausse impression aux étudiants qu'il était possible de changer l'université sans pour autant bouleverser l'ensemble de la société.

Une brochure, publiée par un comité d'Action de l'UNEF, résume très bien cet argumentaire : intitulée « Les dessous de la réforme », datant de 1969<sup>563</sup>, la brochure dénonce, non seulement le fait que l'université continuera, malgré la loi Faure, à se donner pour mission de former les cadres des futures entreprises capitalistes et de l'administration bourgeoise<sup>564</sup>, mais la brochure dénonce également le fait que l'université sera toujours, avec la réforme, sous la coupe conjointe du patronat et des « mandarins », c'est-à-dire des plus vieux et influents professeurs de l'université : les « mandarins », selon la brochure, seront en effet encore majoritaires dans les conseils et pourront continuer à gérer l'université, alors que les représentants patronaux seront représentés au CNESER (Conseil National des Enseignements Supérieurs et de la Recherche), c'est-à-dire au conseil national de l'enseignement supérieur, chargé notamment d'évaluer et d'habiliter les diplômés. Selon eux, la réforme Faure Faure n'est qu'une illusion. Elle n'est qu'une fausse réforme : « *la Ré-FAURE-me est un manœuvre politique pour diviser le mouvement et l'endormir. Réformez vous ! Bonne nuit les*

---

559 Pour citer quelques tracts distribués à Nanterre durant ces années-là : « Non au référendum de Guichard ! À bas la cogestion ! Les étudiants ne voteront pas ! Unité des étudiants contre le gouvernement avec leur syndicat UNEF ! » de l'UNEF US, cf La contemporaine F delta RES 110 ou encore second entretien avec Alain Lenfant, du 26 avril 2019

560 Notre chapitre III revient en détail sur la définition de ceux-ci

561 L'extrême gauche nanterroise comprend aussi, au début des années 70, les étudiants du PSU, de la LCR et les maoïstes, notamment ceux de la Gauche Prolétarienne. Nous reviendrons sur leurs caractéristiques dans notre chapitre III.

562 Pour l'extrême gauche de l'époque, le PCF, comme l'opposition socialiste, n'est pas vraiment communiste, ni vraiment de gauche, puisqu'en acceptant les résultats des élections législatives de juin 1968, celle-ci a refusé de suivre le mouvement révolutionnaire, et a préféré « trahir le mouvement social », afin de conserver ses positions politiques. Voir Cédric Le Cocq, *Tenter la Révolution : le rôle de l'UNEF en mai 68*, mémoire de Master 2 (2012-2014), Université Paris-Sorbonne, sous la direction de Jérôme Grondeux, p.159.

563 Bibliothèque La Contemporaine, F delta 813 10 : « Sur les élections de 1969 »

564 Il s'agit là d'un thème classique de la contestation de mai 68 : nous pensons au trac fameux de 1968 Daniel Cohn-Bendit et de Jean-Pierre Duteuil, « Pourquoi les sociologues », 1208W256

*petits ! Nounours exploite pour vous !* » déclare ainsi la brochure. Dans ce cadre, les élections ne servent qu'à éteindre la contestation étudiante, en donnant l'illusion d'une co-gestion de l'université avec les professeurs : « *Les élections n'y changent rien. Elles ne sont qu'une fête morbide, on y assiste à son propre enterrement. Participer, c'est plébisciter sa propre IMPUISSANCE. C'est garantir un système qui nous exploite. Assez ! Les compromis, y en a marre ! Faisons crever le système au lieu de l'aider à survivre !* » Pour ces étudiants, le refus de voter aux élections, voire d'empêcher ces élections, va de pair avec le souci de relancer une action révolutionnaire, puisqu'ils ont vu dans Mai 68 le brouillon de la Révolution à venir.

Pourtant, toutes les brochures éditées à cette époque ne sont pas hostiles à l'idée de participation : au contraire ! On notera d'ailleurs que, durant ces premières élections de 1969-1970, de nombreuses brochures et tracts furent diffusées à Nanterre par des organisations étudiantes, afin d'expliquer le fonctionnement des élections<sup>565</sup>, voire de les justifier<sup>566</sup>. De fait, la récurrence et la diversité de ces brochures traduisent surtout l'intérêt du milieu étudiant d'alors pour cette pratique politique nouvelle<sup>567</sup>. Ainsi, en croisant l'étude de plusieurs sources, on se rend vite compte que l'analyse « révolutionnaire », favorable au boycott des élections étudiantes, était loin d'être hégémonique et, qu'au contraire, beaucoup d'autres étudiants trouvaient dans la perspective des élections étudiantes une opportunité politique à saisir : ainsi, ce début des années 1969-1970 virent l'écllosion de nombreux mouvements étudiants modérés et/ou réformistes, qui n'ont laissé que peu de trace dans les mémoires ou l'historiographie<sup>568</sup>.

Parmi ces mouvements « modérés », créés au début des années 1970, pour tenter de représenter les étudiants sur une ligne politique qui n'était ni révolutionnaire, ni favorable à l'UNEF-Renouveau – réformiste mais proche du PCF<sup>569</sup> - on peut notamment évoquer le Rassemblement des Étudiants

---

565 Tract CLERU « Étudiantes et étudiants de Nanterre, plusieurs listes vont solliciter vos suffrages » ! non daté précisément, vers 1970, cf La contemporaine F delta RES 110. Ou encore, toujours à la Contemporaine, F delta 813 / 10 suite « Analyse critique de la loi d'orientation », REP (rassemblement des étudiants pour la réforme)

566 On notera notamment la présence d'un tract CLERU, non daté précisément, mais datant de 1970 et au titre éloquent : « Préférez-vous voter ou préférez-vous cogner ? ». Le CLERU insistant, dans sa littérature d'alors, sur la nécessité de jouer le jeu de ce qu'ils appellent la « cogestion » de l'université, afin de sortir des violences des années post-68. Pour le tract, voir le fond, La contemporaine F delta RES 110

567 En 1976, René Rémond affirmait que 25 organisations étudiantes étaient ainsi présentes à Nanterre et disposait d'un local, cf *Aimé Savard interroge René Rémond*, Vivre notre Histoire, « les interviews », Le centurion, Paris, 1976, p.304.

568 Charles Mercier évoque cependant ces mouvements, mais sans les décrire : Charles Mercier *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques – 68-76*), documents, le bord de l'eau, 2016 P.122-123.

569 Pour avoir une bonne vision de l'UNEF vue par elle-même, voir René Maurice, *L'UNEF ou le pari étudiant*, Les éditions sociales, Notre temps, 1977

pour la Participation (REP)<sup>570</sup>, ou encore le Mouvement des Étudiants de Nanterre, créée en 1968<sup>571</sup>. À Nanterre, le mouvement plus important a été le CLERU (Comité de liaison étudiant pour la Rénovation universitaire)<sup>572</sup>, qui a justement eu son bastion électoral à Nanterre au tout début des années 1970<sup>573</sup> : évoquer ce mouvement dans cet ouvrage nous semble particulièrement intéressant, car le CLERU apparaît, à la lecture des nombreux tracts et brochures édités par lui, comme la tentative la plus sérieuse et la plus conséquente de construire un mouvement étudiant de masse, au niveau national, sur une ligne politique que l'on pourrait qualifier à la fois de centristes et de réformistes<sup>574</sup> – loin du cliché déclarant que tous les étudiants des années 68 étaient marxistes et révolutionnaires, surtout à Nanterre<sup>575</sup>.

Le CLERU a commencé ses actions à la faculté de Nanterre en octobre 1968, avant d'être créée officiellement au niveau national en mai 1969 « autour des principes de réforme permanente, d'indépendance politique, de refus de la violence ? inapte à résoudre les problèmes universitaires »<sup>576</sup>. Au cours de sa courte existence, le CLERU s'est ainsi donné une double identité, à la fois légaliste et réformiste : le réformisme s'illustre notamment par la production, par ce mouvement, d'un nombre important de brochures et de rapports, que l'on retrouve dans les archives<sup>577</sup>. Cette littérature du CLERU est intéressante pour l'historien, car elle témoigne de l'enthousiasme qu'a pu susciter à l'époque chez une partie des étudiants de Nanterre même la perspective de participer à la gouvernance de l'université et de la capacité des étudiants à s'intéresser à des propositions de réformes concrètes : par exemple, parmi les propositions portées par le CLERU, on trouve une proposition de réforme de la formation des enseignants, qui passerait par la suppression des concours du CAPES et de l'agrégation, vus comme anachroniques et décalés par rapport au métier d'enseignant. À la place, l'entrée dans le métier d'enseignant selon le CLERU serait accessible dès l'obtention du diplôme, et donnerait lieu à deux stages rémunérés en

---

570 Voir « Programme Rassemblement des étudiants pour la participation (REP) », consultable à la Contemporaine à la cote F delta 813/10

571 Lire le tract, « MEN » : « Le mouvement des étudiants de Nanterre », consultable à la Contemporaine, F delta 813 10 : « sur les élections de 1969 »

572 En 1973, le CLERU se transformera en CERA, Comité Étudiant de Réflexion et d'Action. Cf. 2590W35 « Rapport des RG du 29 juin 1973 : l'activité des groupements politiques étudiants pour l'année universitaire 1972-1973 à l'université de Nanterre »

573 En 1971, le CLERU fera une « percée » électorale importante à Nanterre, en obtenant 27 élus dans les conseils d'UER de l'université, sur 81 élus étudiants, soit le 1/3 des élus, devançant même l'UNEF-Renouveau (sous influence du PCF), qui ne rassemble cette même année que 20 élus sur Nanterre. Ce qui fait de Nanterre, en réalité, en 1971, un « bastion » du CLERU, puisque ce mouvement ne rassemble, cette année-là, que 2,8 % des élus étudiants en province, et seulement 10,1% des élus des UER des universités parisiennes. Voir notre annexe 11.

574 Nous avons pu notamment nous appuyer sur le témoignage de Jean-Yves Guérin, qui fut membre du CLERU à cette époque, et qu'il qualifia lui-même le CLERU de syndicat « Pro-Rémond » et réformiste, entretien du 18 janvier 2018.

575 Nous reviendrons sur la force de cette image dans notre chapitre VI

576 1208W267 « Nanterre information n°3 Novembre 1971 », qui contient une présentation des différents mouvements présents au sein de l'université

577 Notamment les 1208W256 à 264



établissement, de deux mois chacun (un stage en lycée, l'autre en collège). Une fois ces deux stages passés avec succès, l'étudiant pourrait ensuite passer un concours unique de l'enseignement, et se verrait ainsi titularisé, avec possibilité de poursuivre sa formation d'enseignant dans le cadre d'une formation continue<sup>578</sup>.

Pourtant, cette effervescence théorique n'a duré qu'un temps, et, confronté à une réduction de son influence électorale dès 1971 et à la baisse de la participation étudiante, le CLERU, devenu CERA (Collectif Étudiant de Recherche et d'Action) en 1973, va encore s'affaiblir à cette époque à la suite de divisions internes<sup>579</sup>, avant de ne plus avoir d'élus dans les conseils d'UER de Nanterre après 1976. Dans les années 80, il n'y aura plus d'organisations à vocation centriste à l'université, et ce seront essentiellement deux autres organisations qui rassembleront les voix des étudiants de droite à Nanterre, l'UNI (Union Nationale Interuniversitaire)<sup>580</sup> et le CELF (Collectif des Étudiants Libéraux de France)<sup>581</sup>.

Enfin, parmi les mouvements étudiants qui ont éclos du fait de ces élections, on peut aussi mentionner le MARC (Mouvement d'Action et de Recherche Critique)<sup>582</sup> : apparu également à Nanterre en 1969 sous le nom de MARC 200. Le MARC se développe à Nanterre et à travers la France avec le fort soutien de la CFTD, à l'époque en concurrence avec la CGT communiste et favorable à une ligne « auto-gestionnaire ». Dans son congrès fondateur de mars 1970, il en reprend la ligne politique et les thèmes<sup>583</sup>. À Nanterre, l'une des principales revendications de ce mouvement, mises en avant dans sa littérature, repose sur l'exigence de l'éducation permanente<sup>584</sup>, qui sera effectivement mise en place à l'université de Nanterre à partir de 1971. Très minoritaire, le MARC n'aura guère que quelques élus, dans les UER de l'université de Nanterre jusqu'en 1976,

---

578 La Contemporaine, F delta RES 110 : « Cleru Infos n°3, avril 1970 »

579 D'après les sources des Renseignements Généraux, de nombreux jeunes gaullistes, de l'Union des Jeunes pour le Progrès (UJP) vont tenter en 1973 d'infiltrer le mouvement. Pour éviter cette droitisation, le CLERU s'auto-dissout et se reforme sous le nom de CERA. Cf. 2590W35, rapport des RG sur le site de Nanterre du 14 mars 1973

580 Voir Nassera Mohraz, *L'UNI 1968-1988, Un creuset des droites radicales françaises à l'époque de la guerre froide*, mémoire de master 2, dirigé par François Audigier et Jean El-Gammal, université Nancy II, 2010

581 Dès mai 1968, s'était formée à Nanterre une organisation étudiante explicitement libérale, qui s'était formée en réaction à l'événement révolutionnaire : « L'Union des libéraux » a ainsi présenté toute une série de listes aux élections d'UER de l'université de Nanterre en 1971, critiquant le CLERU pour son caractère national et le « parachutage » de ses candidats aux élections. L'Union des Libéraux se distinguait aussi du CLERU en revendiquant la sélection à l'entrée de l'université, la quasi-privatisation de l'université (« suppression de l'affectation géographique, recrutement des enseignants au niveau de la faculté, démantèlement des statuts de fonctionnaires ») et par son opposition au contrôle continu. Présentation de ce mouvement, dans le Nanterre-Informations, n°3 de Novembre 1971, 1208W267

582 Pour le MARC, on peut se référer à Romain Vila, « Le couple Mouvement d'Action et de Recherche Critique (MARC)/CFDT face à la participation étudiante : une tentative de « troisième voie »? », *Les cahiers du GERME*, n°29, 2010/2011

583 Romain Vila, op. cit., p 67

584 La contemporaine, F delta 813 / 10 suite « Pour une éducation permanente et critique, pour une autogestion paritaire, pour l'interdisciplinarité, critique du rôle de la culture, critique de la structure des pouvoirs d'après la loi d'orientation »

avant de se reformer sous l'étiquette du MAS (Mouvement d'Action Syndicale) la même année<sup>585</sup> et de fusionner avec l'UNEF US pour former l'UNEF ID en 1980<sup>586</sup>. Le MARC présente donc pour nous l'originalité d'être à la fois de la gauche et favorable à la participation, sans pour autant être lié au PCF, comme l'était l'UNEF-Renouveau à l'époque : cela illustre, encore une fois, le dynamisme politique et syndical du monde étudiant du début de ces années 1970.

Pourtant, malgré cette effervescence, nous sommes ici tentés de souligner le relatif échec de ces élections universitaires à donner véritablement « la parole aux étudiants » et à faire de ceux-ci de véritables co-gestionnaires de l'université, comme l'avait espéré la loi Faure de 1968 : cette analyse nous semble particulièrement justifiée, à la fois par la diminution du taux de participation des étudiants après les premières années effervescentes post-68, et par la faiblesse du rôle des élus étudiants au sein des conseils d'universités.

Ainsi, ce qui est d'abord intéressant de souligner, c'est que lors des premières élections universitaires, la participation des étudiants fut tout à fait appréciable. À Nanterre, on note 43 % de participation pour les élections en 1969, 27,4% en 1971<sup>587</sup>. Ainsi, quelques années après l'instauration des élections étudiantes, l'enthousiasme est largement retombé, et le taux de participation tournait, dès 1973, autour de 20%-19% de participation. Ce taux stagnera à ce bas niveau jusqu'à la fin de notre période. Sur ce point, l'évolution de Nanterre est comparable à ce qui se passe sur les autres universités<sup>588</sup>. L'Histoire de cette participation étudiante est donc celle d'un échec, puisque, finalement, la participation des étudiants baisse rapidement, ainsi l'activisme électoral étudiant (diminution du nombre d'organisations étudiantes, division syndicale et diminution tendancielle des poids respectifs des deux principales organisations syndicales : l'UNEF-Renouveau et de l'UNEF Unité Syndicale<sup>589</sup>). Cela, alors que les élus étudiants jouent, dans les conseils, un rôle finalement secondaire.

Pour les contemporains, cette diminution du taux de participation aux élections étudiantes semble

---

585 A. Tourraine, F. Dubet, M. Wieviorka, *Les luttes étudiantes*, sociologie permanente, seuil, 1978, p.334 ainsi que Romain Vila, op. cit., p.72.

586 Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder, *Cent ans de mouvements étudiants*, Sylleps, Paris, 2007, p.110.

587 Cf. annexe 11.

588 Ainsi, d'après Arnaud Desvignes, le taux de participation aux élections d'UER est de 31,6% en 1970, et passe ensuite à 27,4% en 1971-1972, puis à 25% en 1973. Cependant, il y a des universités où le taux de participation s'effondre beaucoup plus rapidement, comme à Rennes I, où ce taux de participation s'effondre de 28,8% en 1970 à 13,9% en 1974. Cf. Arnaud Desvignes, *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme (1968-1984)*, op. cit., p.278.

589 Dans les années 50, l'UNEF regroupait près d'un étudiant sur deux. En 1971, lors de la scission, l'UNEF US revendique 16.000 adhérents et l'UNEF-Renouveau 21.000 adhérents, voir Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder, *Cent ans de mouvements étudiants*, Sylleps, Paris, 2007, p.101.

surtout s'expliquer par des raisons techniques : manque d'informations des étudiants, manque de bureaux de vote, difficulté d'accès aux urnes, durée réduite du temps du vote et faible publicité donnée aux débats de la période électorale<sup>590</sup>.

Il serait pourtant judicieux d'essayer d'expliquer cette baisse par des causes plus structurelles : René Rémond lui-même, dans son essai, tenta justement une interprétation sur cette question. Selon lui, outre le fait que ce faible taux de participation s'expliquait aussi parfois par des raisons techniques et le manque d'informations<sup>591</sup>, René Rémond insistait surtout de son côté sur l'existence d'un quorum lié à la participation des seuls étudiants, qui ferait de ceux-ci en réalité des sous-électeurs<sup>592</sup>. En effet, à cette époque, d'après la loi Faure<sup>593</sup>, seuls les étudiants voyaient le nombre de leurs représentants corrélé à leur taux de participation électorale : selon la loi Faure de 1968, il fallait que le taux de participation des étudiants aux élections soit de 60 % pour que tous les sièges dévolus aux élus étudiants soient attribués<sup>594</sup>. Pour Rémond, l'existence même de ce quorum n'encourageait pas les étudiants à se sentir considérés<sup>595</sup>.

De plus, pour expliquer la faiblesse du taux de participation, René Rémond insiste sur le fait, qu'après les années fondatrices de Nanterre, la tension politique est retombée, et la plupart des étudiants se sont surtout désintéressés de la gestion de l'université, ne laissant dans les conseils que les étudiants les plus « politisés ». Ce qui aurait renforcé, selon lui, l'écart entre la masse des étudiants et leurs élus<sup>596</sup>. Sans compter, rajoute René Rémond, que le renouvellement rapide du monde étudiant, soit presque intégralement tous les deux ou trois ans, n'aide en rien à la formation d'un groupe étudiant cohérent et conscient de lui-même<sup>597</sup>.

Pour nous, si ces analyses nous semblent pertinentes, nous serions également tentés d'expliquer la chute du taux de participation par deux autres facteurs : d'abord, nous voulons souligner que la faiblesse des organisations syndicales étudiantes de cette époque font qu'elles ne sont alors ni en mesure de former, suivre efficacement leurs élus, ni d'entretenir ainsi un lien réel entre l'action des élus et la masse des étudiants, par exemple par l'édition régulière de journaux ou autres. D'autre part, nous pensons que le caractère souvent très technique et peu politique de la plupart des

590 Le conseil de l'université de Nanterre évoque justement ce débat lors de sa séance du 14 mai 1979, cf compte-rendu disponible à la cote 1208W33. On peut aussi évoquer, dans la même logique, l'éditorial de Jean-Maurice Verdier dans la revue d'informations internes de l'université : « La quinzaine », n°17, de janvier 1980, 1208W267

591 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.386. Dans ce passage, René Rémond évoque notamment le fait que l'université peut aussi favoriser le vote par correspondance pour faciliter le taux de participation. Il est vrai, d'après Michelle Estelle, qu'à l'époque du mandat de René Rémond, l'université de Nanterre était l'une des rares à envoyer par correspondance le programme des différents mouvements étudiants aux adresses des étudiants, entretien du 2 septembre 2019

592 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.382.

593 Article 14 de la loi

594 Voir notre chapitre I

595 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.380-381.

596 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.388.

597 *Ibid*, p.387.

discussions qui se tiennent au sein des conseils d'universités (débat sur tel ou tel point des démarches visant à l'habilitation des diplômés, débat sur tel ou tel aménagement du campus ou encore débat sur tel ou tel point statut de fonctionnaire) n'aide en rien à attirer l'attention du public étudiant, alors que, comme nous l'avons vu, l'université n'a qu'une faible autonomie, et que les décisions les plus « politiques », les plus importantes, se prennent finalement à un autre échelon qu'à celui de l'université.

Au regard de tous ces éléments, nous serions donc tenté de conclure que ces élus étudiants n'auraient alors eu qu'un faible rôle au sein de l'institution universitaire : un rôle symbolique<sup>598</sup>.

Or, la lecture des compte-rendus de conseil tend en général à montrer que ces élus étudiants, lorsqu'ils sont présents et bien représentés, ont tendance à être actifs et à relayer leurs mots d'ordre syndicaux, notamment via des motions proposées à l'adoption dans tel ou tel conseil<sup>599</sup>, ou via leur présence aux diverses commissions<sup>600</sup>. Cependant, le fait qu'ils soient minoritaires les réduit le plus souvent à un rôle uniquement contestataire - bien qu'il puisse encore y avoir eu, ici ou là, quelques exceptions<sup>601</sup>. Ainsi, lorsque nous prenons les témoignages d'au moins deux présidents de l'université de Nanterre – René Rémond<sup>602</sup> et Michel Imberty<sup>603</sup> - il est intéressant de souligner que ceux-ci critiquent facilement le rôle de ces élus étudiants, leur reprochant à la fois leur faible légitimité – résultante d'un fort taux d'abstention - et leur proportion à représenter un parti politique de gauche, au travers de leur syndicat<sup>604</sup>. Cependant, en analysant justement cette double critique, et en la nuanciant, on peut pourtant découvrir quelle était l'utilité réelle de ces élus étudiants à cette époque : en effet, malgré la modestie de leur rôle qui leur est dévolue dans les conseils - malgré la faiblesse de la participation dans les années 70 et 80 - il semble que ces élus étudiants aient

---

598 Michèle Estelle, entretien du 6 mai 2019 : Michèle Estelle, l'ancienne directrice de cabinet de trois présidents successifs, n'avait gardé le souvenir que d'élus étudiants peu importants au sein des conseils. Selon elle, cette timidité provenait du fait que les étudiants avaient peur d'être sanctionnés par les professeurs, au niveau de leur note, à cause de ce qu'ils auraient pu dire en conseil

599 Pour citer quelques cas, où des élus étudiants proposent une motion à adopter par le conseil : 1208W133, conseil d'UER d'Administration (AES) du 9 décembre 1981. Dans ce conseil d'UER, les étudiants de l'UNEF ID proposent ainsi une motion contre la loi Sauvage de 1980, qui réduisait le nombre d'élus étudiants dans les conseils de l'université. La motion est très largement adoptée.

600 Par exemple, la séance du conseil d'administration du 4 juin 1984 commence par la répartition des élus étudiants aux différentes commissions de l'université : 3 élus étudiants sont ainsi désignés pour la commission de la médecine préventive et 2 élus étudiants sont également nommés pour la commission disciplinaire, voir compte-rendu du CA du 4 4 juin 1984, à la cote 2283W47

601 Dans notre chapitre V, nous évoquerons ainsi le cas de Jean-Yves Guérin, élu étudiant au début des années 1970 au nom du CLERU, et qui, grâce à cet engagement, a pu participer très tôt à la fondation de l'Institut d'Éducation Permanente

602 *La Règle et le consentement*, op. cit., p.382-383.

603 Entretien du 1 octobre 2019

604 Michel Imberty nous disait ainsi, lors de cet entretien, que parler avec l'UNEF ID revenait à parler avec le PS. Il s'agit là aussi d'une idée très courante à l'époque, et qui a permis de justifier la diminution de leur nombre dans les conseils, avec le vote de la loi Sauvage en 1980, cf Alice Saunier-Seïté, *En première ligne, De la communale aux universités*, Plon, 1982, p.137.

néanmoins joué un rôle important pour l'université, en tant qu'interlocuteurs privilégiés du mouvement étudiant en cas de grève et de contestations étudiantes.

Ainsi, contrairement à la période d'avant Mai 68, où les étudiants n'avaient pas de véritable représentant et où le dialogue social était de fait très difficile, la présence d'élus étudiants dans les conseils après 1968 permit de fait au président de l'université de Nanterre d'avoir des interlocuteurs légitimes et reconnus du mouvement étudiant, avec qui négocier en cas de remise en cause de « l'ordre universitaire ». Ces élus étudiants, qui bénéficiaient de leurs appareils syndicaux, apparaissaient dès lors comme des membres de plein droit de l'université, avec qui il devenait dès lors possible de négocier au moment des grèves étudiantes, potentiellement toujours dangereuses pour l'institution universitaire.

Cette capacité d'établir un tel dialogue fut particulièrement importante pour Nanterre au moment du mouvement Devaquet en 1986<sup>605</sup>. René Rémond lui-même avait déjà souligné cet aspect dans son essai consacré à sa présidence : « *Pour Nanterre, je porte témoignage que la reconstitution d'une vie collective n'a été possible et relativement rapide que parce que nous avons trouvé la collaboration de leaders étudiants qui avaient une forte personnalité et la confiance de beaucoup de leurs camarades. Je crains fort que, si se levait un jour une nouvelle tourmente sur l'université, nos successeurs ne rencontrent plus aucun interlocuteur responsable du côté des étudiants et que la tempête n'emporte des institutions rendues singulièrement fragiles par le retrait d'élus étudiants et l'absence d'assentiment* », déclara ainsi René Rémond, avant d'appeler lui-même au renforcement du rôle de ces mêmes élus étudiants<sup>606</sup>.

En somme, nous tenons ici à souligner le caractère particulièrement complexe du jeu politique universitaire : contrairement, semble-t-il, au fonctionnement d'une armée ou au fonctionnement d'une entreprise, où il est facile de sanctionner ou de renvoyer celui que les autorités considèrent comme un déviant, la gouvernance universitaire ne permet pas l'exercice d'une verticalité aussi nette. Il n'est pas possible, pour un président d'université, d'exclure aussi facilement tel ou tel acteur de l'université, surtout lorsque l'université se trouve dans un moment critique, par exemple comme ce fut le cas à Nanterre entre 1968 et 1970 : il appartient donc aux dirigeants de l'université, et au premier d'entre eux - le président de l'université - de gouverner avec diplomatie et habileté. Bien que le président de l'université détienne une fonction centrale et une autorité supérieure au sein de son université, du fait qu'il est finalement le seul en dernier recours à arbitrer les décisions budgétaires au sein de l'établissement et à représenter l'université auprès du ministère, il se doit de

---

605 Voir notre chapitre III

606 *La Règle et le consentement*, op. cit., p.383.

manipuler ce pouvoir avec précaution. L'université est une institution où les choses peuvent facilement se bloquer, les contestations de diverses sortes ressurgir, et où - peut être encore plus qu'ailleurs - toute initiative de changement doit obtenir l'assentiment des administrés afin de se mettre en place effectivement<sup>607</sup>. D'où, finalement, la présence à l'université de Nanterre - mais aussi très probablement dans toutes les universités de France de ces années-là - d'un jeu politique complexe entre un nombre important d'acteurs, qui doivent parvenir à un moment donné à travailler entre eux, s'ils espèrent « faire tourner » leur établissement. Somme toute, la culture politique universitaire est emprunt d'un certain goût du au compromis. Chose que l'on peut se surprendre à trouver au sein de la culture politique française en général !

---

607 Notre analyse doit beaucoup à la note rédigée par un ancien stagiaire de l'ENA à l'université de Nanterre : 1208W149 « Note sans titre de Jacques Journier de Laurière, stagiaire de l'ENA à l'université de Nanterre, le 10 mars 1973 »

### **Chapitre III : Le maintien d'une culture de la contestation à Nanterre**

Un point revient particulièrement lorsque nous abordons la question de la gouvernance de l'université de Nanterre avec d'anciens témoins<sup>608</sup> : il s'agit de la gestion de la contestation étudiante qui, durant notre période - si elle n'était jamais permanente - risquait à tout moment de revenir et de déboucher sur une situation de crise aiguë, capable de remettre en cause les institutions universitaires elles-mêmes.

Durant toutes ces années 70 et 80, l'université de Nanterre vit en effet et se développe, avec l'épée de Damoclès de la contestation étudiante au-dessus de sa tête.

D'ailleurs, c'est bien cette question qui reparaît régulièrement dans le livre que René Rémond a consacré à sa présidence, et qui structure toute sa théorie du dirigeant universitaire<sup>609</sup>. René Rémond, premier président de l'université de Nanterre, a en effet conceptualisé son action de dirigeant universitaire à partir de ce dilemme : comment construire, après Mai 68, une université autonome, dynamique et viable dans un climat de violences et de contestations étudiantes permanentes ? Comment restaurer du « consentement à la règle » dans cette situation ?

Selon l'avis même de l'ancienne directrice de cabinet des présidents Verdier, Heitz et Imberty, Michèle Estellé<sup>610</sup>, l'université de Nanterre serait ainsi une société avant tout politique, qui répercute en son sein tous les problèmes et débats politiques de la société française. Selon elle, l'université de Nanterre - loin d'être une tour d'ivoire, consacrée pieusement à l'étude et à la recherche - est au contraire une société française en miniature, qui vibre au diapason de la vie nationale : dans ce cadre, « la paix universitaire », pourrait-on dire, n'est jamais assurée totalement.

Il s'agit alors pour les dirigeants de Nanterre d'apprendre à gouverner l'université, alors que le milieu étudiant est toujours susceptible de se révolter.

À partir de là, pourquoi la contestation étudiante continue-t-elle activement à Nanterre tout au long des années 70 ? Quels sont les mouvements étudiants qui déstabilisent l'université de Nanterre dans ces années-là ? Quelles formes prennent ces mouvements sociaux ? Comment les autorités universitaires de Nanterre, au fil des différentes présidences, réagissent-elles à ces événements ? Parviennent-elles, finalement, à apaiser durablement les tensions ? Sont-elles parvenues à « rétablir la paix universitaire » ?

---

608 Notamment les entretiens avec Michèle Estellé, Michel Imberty, Jean-Maurice Verdier, Guy Laurent, Michel Garnier...

609 René Rémond, *La Règle et le consentement*, Fayard, 1979

610 Entretien du 6 mai 2019

## Les contestations des années 1970-1973 : le spectre jamais effacé de Mai 68

En 1970, René Rémond est ainsi appelé à reprendre la charge de doyen de la faculté de Lettres, après la démission de son prédécesseur, le philosophe Paul Ricœur, dans un climat de crise ministérielle, largement relayée dans les médias nationaux<sup>611</sup>. Le 27 février 1971, René Rémond est élu cette fois-ci à la tête de l'université de Nanterre, qui est donc la réunion de la faculté de Lettres et de la faculté de droit : à cette date, l'université apparaît alors, aux yeux de l'opinion publique, comme le fer de lance du mouvement étudiant ; le lieu d'où la contestation de Mai 68 était partie, mais d'où elle pouvait également très bien renaître à tout instant.

Cette situation était due à la présence à Nanterre d'un noyau dur d'étudiants d'extrême gauche, qui bénéficiait de la sympathie d'une partie du milieu étudiant. Cela provoqua, durant tout le début des années 1970, un climat révolutionnaire dont l'établissement eut du mal à s'en défaire.

Il serait fastidieux de rappeler ici toute la chronologie de tous les incidents, actions et mouvements de contestations, qui eurent lieu à Nanterre entre 1968 et 1970 : l'important est de comprendre ici, qu'au lendemain de Mai 68 jusqu'en 1973, il n'y eut pas un seul mois à Nanterre, qui ne soit ponctué par un incident, une grève, une bagarre, voire une émeute liée à la contestation étudiante. Une contestation étudiante, particulièrement marquée à cette époque, par le sceau de la violence physique et psychologique<sup>612</sup>.

Cette contestation radicale est, pour une grande part, la conséquence de forces étudiantes d'extrême gauche sur le campus de Nanterre.

Grâce aux rapports des RG (Renseignements Généraux)<sup>613</sup>, nous sommes en mesure de reconstituer ces différents groupes de l'extrême gauche à l'université de Nanterre, et d'en évaluer avec une certaine précision les différentes recompositions : d'une manière générale, nous retrouvons une extrême gauche bien implantée<sup>614</sup>, et que l'on peut à peu près résumer à cinq principales tendances.

La première de ces tendances d'extrême gauche serait l'extrême gauche trotskyste lambertiste, liée à l'OCI (Organisation Communiste Internationaliste), et qui durant les années 1970, prend le nom d'AJS (Association des Jeunes pour le Socialisme) pour sa branche jeunesse : ces étudiants

---

611 Voir notre chapitre I et VI

612 Bien plus tard, par exemple, René Rémond témoigna de la peur physique qu'il connaissait durant ces années-là à chaque fois qu'il se rendait à Nanterre, *Aimé Savard interroge René Rémond*, op. cit., p.313-314.

613 Consultables aux archives départementales, au fond 2590W35

614 Quoique très minoritaire. Nous parlons ici de groupes de militants très peu nombreux mais bien organisés. Pour l'année 1967, Jean-Pierre Dutueil évalue à 130-140 le nombre total de militants d'extrême-gauche à Nanterre, CF Jean-Pierre Duteuil, « Les groupes politiques d'extrême-gauche à Nanterre ». In: *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11-13, 1988. Mai-68 : Les mouvements étudiants en France et dans le monde. p.110.



lambertistes ont pris le contrôle de l'appareil de l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France) en 1971, ainsi que son siège rue Soufflot à Paris (d'où le nom « UNEF-Soufflot » qu'on lui donne ordinairement)<sup>615</sup>. Au début des années 1970, les lambertistes sont donc parmi les plus puissants des étudiants contestataires de l'université de Nanterre, même si l'on ne compte qu'un nombre restreint de militants : en 1973-74, une quarantaine de militants et une vingtaine de sympathisants<sup>616</sup>, soit environ les mêmes chiffres qu'en 1970<sup>617</sup>. Disciplinés, agissant souvent au nom de l'UNEF, les étudiants lambertistes ne participent pas aux élections, ainsi qu'aux actions de provocations violentes des années 1969-1971. Du moins en règle générale. En effet, à l'époque, les lambertistes tentent de renforcer leur influence sur le long terme – via notamment le syndicat étudiant – pour une révolution communiste à venir<sup>618</sup>.

Le deuxième groupe politique d'extrême gauche est l'autre tendance trotskyste de Nanterre : ceux de la LCR – Ligue communiste révolutionnaire – que l'on désigne également par le nom de leur principale revue « Rouge ». Les militants de cette organisation, eux-aussi particulièrement disciplinés d'après les RG et capables de mener des actions de provocation, rassemblaient environ 50 militants en 1973<sup>619</sup>, 40 en 1970-1971<sup>620</sup>. On les verra notamment présents dans de nombreux affrontements et actions d'agitations au début de la présidence de René Rémond.

Le PSU (Parti Socialiste Unifié) est, lui, le plus modéré de ces groupes<sup>621</sup> : beaucoup moins nombreux et influents que les autres groupes d'extrême gauche, ils ont une présence militante d'une vingtaine de membres en 1973-1974<sup>622</sup>, contre soixante en 1970-71<sup>623</sup>. On les verra en revanche actifs dans les grèves et les comités de lutte de cette époque.

Après eux, on trouve la quatrième tendance de l'extrême gauche, qui est le maoïsme : chez les maoïstes, on compte plusieurs groupes, comme la « Gauche Prolétarienne »<sup>624</sup> ; le plus actif et extrémiste d'entre tous<sup>625</sup>, ainsi que l'organisation « Vive la Révolution »<sup>626</sup>, et que l'on qualifie

---

615 Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (coordination), GERME, *Cent ans de mouvements étudiants, Syllepse, 2007*, p.100.

616 2590W35 « Physionomie de l'université à Paris X-Nanterre au cours de l'année universitaire 1973-1974 »

617 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70 71 »

618 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70 71 »

619 *Ibid*

620 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70 71 »

621 A l'époque, le PSU était sous l'influence de Michel Rocard, voir Christophe Nick, *Les Trotskistes*, Fayard, 2002, p.482.

622 *Ibid*

623 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70 71 »

624 Christophe Bourseiller, *Les Maoïstes, la folle histoire des gardes rouges français*, Document, points, Plon, 2007, p.150-151.

625 Ce mouvement de la « Gauche prolétarienne » est également qualifié en 1970 de « Mouvement du 27 mai »

626 Christophe Bourseiller, *Les Maoïstes, la folle histoire des gardes rouges français*, Document, points, Plon, 2007, p.186-187. Ce groupe maoïste sera même, en février 1970, à l'origine d'une tentative de créer une « crèche sauvage » à l'université, afin d'accueillir aussi bien les enfants des immigrés des bidonvilles que des ouvriers de Nanterre, cf. Collet, *Nanterre, du bidonville à la cité : les trois âges des luttes pro-immigrés : une sociohistoire de Nanterre (1957-2011)*, p.217-263.

également parfois de « maos-spontex » du fait de leur désir de s'appuyer sur la spontanéité des masses populaires pour lancer la contestation<sup>627</sup>. Enfin, beaucoup moins nombreux, on trouve parmi les groupes maoïstes du groupe de « l'Humanité Rouge » (qui est aussi le nom de leur journal). Peu actifs sur le campus de Nanterre. Très implantés à Nanterre (une centaine de militants environ en 1970<sup>628</sup>), les maoïstes ne sont malgré tout guère très nombreux, mais ils disposent surtout d'une aura qui permet de recruter, pour telle ou telle action « coup de poing » occasionnelle, un certain nombre de sympathisants. Surtout, les maoïstes sont capables à cette époque de rameuter sur le campus un nombre assez important de leurs camarades de région parisienne<sup>629</sup>. Concernant les maoïstes, le plus important est en revanche de comprendre que, durant ces années 1969-1971, ce sont surtout les militants maoïstes qui, de tous ces groupes d'extrême gauche, sont les plus violents et les plus jusqu'au-boutistes dans leur action ; cette violence (insultes, agressions physiques, bagarres avec des barres de fer...) s'explique par le choix des maoïstes d'alors de provoquer des incidents à Nanterre, et ailleurs, afin d'engendrer une répression policière, capable d'entraîner à son tour une réaction étudiante et populaire de plus grande ampleur, qui mènera droit au soulèvement étudiant, comme ce fut le cas en Mai 68<sup>630</sup>.

Cette même stratégie de la violence révolutionnaire, très révélatrice de ce début des années 70, finira cependant rapidement par isoler les maoïstes des autres tendances de l'extrême gauche, et expliquera finalement le rapide déclin de ce mouvement politique avec la mort de Pierre Overnay en France en 1972<sup>631</sup> : à Nanterre, ce déclin est aussi perceptible dès 1971, et en 1973, les RG ne dénombrent que 10 militants maoïstes sur le campus, soit dix fois moins que trois ans auparavant<sup>632</sup>.

Enfin, le dernier groupe d'extrême gauche que l'on peut mentionner est celui des militants anarchistes, qui n'ont laissé que peu de traces de leur passage : n'ayant - bien sûr - jamais eu d'élus étudiants, les anarchistes ont d'ailleurs laissé relativement peu de tracts dans les archives de Nanterre, surtout comparées aux trotskystes et aux maoïstes<sup>633</sup>. Au cours des années 70, les rapports

---

627 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70 71 »

628 *Ibid* dont 60 pour « Vive la Révolution »

629 Un rapport des RG du 29 juin 1973 (2590W35) mentionne d'ailleurs que les maoïstes, s'ils ne sont pas présents sur le campus, savent obtenir une réelle influence en cas de coup dur.

630 Christophe Bourseiller, *Les Maoïstes, la folle histoire des gardes rouges français*, Document, points, Plon, 2007 p.188, et p.193 mais aussi Mercier, op. cit., *René Rémond et Nanterre*, p.138.

631 Pierre Overnay était un militant maoïste, tué en 1972 par un vigile de Renaud Billancourt à la suite d'une bagarre : cette mort, violente, conséquence d'une stratégie de la tension adoptée par l'extrême gauche, marqua les esprits et signifia un recul de l'usage de la violence physique dans l'activisme d'extrême gauche des années post-68, voir notamment Hervé Hamon, Patrick Rotman, *Génération*, Tome II, les années de poudre, éditions du seuil, 1988, p.383.

632 *Ibid*

633 On trouvera de très nombreux tracts de la période, aux archives départementales des Hauts-de-Seine, aux cotes suivantes : 1208W180,181,182, ainsi qu'aux cotes 1208W256 à 264, sans compter également, quelques fonds particulièrement pertinents à la Contemporaine de Nanterre, notamment : F delta 0824

des RG soulignent néanmoins la présence de ces militants anarchistes, parfois violents, mais dont les noms et les organisations varient énormément ; ils sont également peu nombreux en règle générale : en 1973-1974, on trouve par exemple la Fédération Anarchiste qui compte 5 militants cette année-là<sup>634</sup>.

En dehors de leurs organisations respectives, ces militants d'extrême gauche – au début des années 70 – disposaient à Nanterre d'une culture commune et de réseaux, d'associations, qui leur permettaient de s'organiser et de se coordonner au-delà de leurs différences idéologiques, tout en parvenant à s'adresser à un public plus large que les militants habituels. En effet, durant ces années-là, l'extrême gauche nanterroise militait politiquement notamment au travers de comités de luttes, qui leur permet de coordonner une action précise, sur un thème consensuel - au-delà des différences de chapelle, qui les opposaient. Par exemple, en décembre 1970, ce sont organisés à Nanterre les « Comités de base du Secours Rouge », et qui réunissaient maoïste, PSU, LCR et lambertistes. Le « Secours Rouge » visait avant tout à organiser la lutte contre la répression policière et à appeler à la libération d'étudiants arrêtés par la police<sup>635</sup>. C'est dans le cadre de ces comités de secours rouge que, par exemple, a pu être organisé des actions de masse, comme les perturbations de cours liées à l'affaire Foyer ou la lutte contre la banalisation du campus en mars 1970. Événements que nous évoquerons plus tard<sup>636</sup>.

Quelles idées défendaient l'extrême gauche nanterroise à cette époque ? Qu'espérait-elle de ces actions violentes ?

La littérature prolifique des tracts diffusés et des revues militantes ronéotypées à la va-vite<sup>637</sup> nous renseignent sur ce point bien davantage que certains témoignages d'anciens militants qui, depuis, ont bien souvent réécrits et réinterprétés leur histoire en prenant de l'âge, gommant ou minimisant leur engagement de leur jeunesse. Cette littérature militante d'extrême gauche rappelle en effet, sans cesse, un certain nombre de thèmes mobilisateurs et un discours idéologique cohérent, que nous tentons de résumer ici : au début des années 1970, ces mouvements d'extrême gauche étaient convaincus que le capitalisme connaissait une situation de crise, qui lui serait fatale. La possibilité d'établir une société juste et égalitaire était donc, selon eux, à portée de main. Seulement, toujours selon eux, dans cette situation de crise, les dirigeants et responsables capitalistes accentuaient la répression à tous les niveaux pour maintenir leur pouvoir. Cette répression s'observait notamment à

---

634 *Ibid*

635 2590W35 Rapport du 29 juin 1973 : l'activité des groupements politiques étudiants pour l'année universitaire 1972-1973 à l'université de Nanterre

636 La Contemporaine, F delta 824-9 « Secours rouge » du 1 décembre 1970.

637 À la Contemporaine, la cote F 824 compile un nombre très important de tracts distribués à Nanterre à cette époque

l'université par l'envoi de la police sur le campus, mais aussi par l'organisation d'élections étudiantes – qui n'était, pour ces militants, qu'une diversion afin de discréditer les contestataires et de maintenir intacte l'autorité des « mandarins » sur leurs étudiants. Une sélection stricte et massive à l'entrée de l'université devait, selon eux, parachever ce dispositif de répression. D'où la nécessité pour les étudiants de se mobiliser, afin de mener à terme un mouvement révolutionnaire, très souvent pensé dans l'héritage de la révolution russe de 1917<sup>638</sup>. Ce qui est, en cela, distingue l'extrême gauche étudiante française du mouvement de contestation étudiant américain, davantage structuré autour de la lutte contre le racisme, du refus de l'envoi du contingent au Vietnam et de la transformation des mœurs<sup>639</sup>. Ce fut dans cette ambiance particulière, où toute l'extrême gauche d'alors était convaincue que le Grand Soir était tout proche<sup>640</sup>, que le congrès de l'UNEF décida par exemple, en décembre 1968, de transformer le syndicat étudiant majoritaire de l'époque en « mouvement révolutionnaire de masse »<sup>641</sup>.

La lutte des étudiants contestataires de ce début des années 70 ne se résumait donc pas simplement à une contestation de telles ou telles pratiques universitaires, ou de telle ou telle mesure gouvernementale : pour les étudiants contestataires de cette époque, leur lutte était dans le sens de l'Histoire et s'oppose à toute une société et à toute une économie capitaliste et répressive qui est, selon eux, sur le point de s'effondrer. Dans ce cadre, pour beaucoup de militants de cette tendance, les questions et les problèmes universitaires étaient finalement assez secondaires<sup>642</sup>, car ils ne mettaient en évidence que les dysfonctionnements et les injustices d'une société contre laquelle il fallait lutter dans son ensemble<sup>643</sup>. Il est important de comprendre que, dans ces années-là, la mobilisation des étudiants contestataires portait avant tout sur des motifs politiques, avec des visées révolutionnaires<sup>644</sup>. L'objectif de ces violences et de ces incidents pendant les années 1969-1970 à

---

638 Parmi toute la littérature d'extrême gauche qui circulait à Nanterre durant ces années-là, nous pouvons par exemple citer le « Bolcho libéré », revue du comité d'action droit science économique, consultable à La Contemporaine, F delta 824 2-3-4, et qui est assez représentative de ce courant et évoque assez bien les idées évoquées plus haut.

639 Cf. Marie-Christine Granjon, *L'Amérique de la contestation : les années 60 aux États-Unis*, les presses de Sciences Po, 1985. Selon cette autrice, le mouvement de contestation commença en 1964 sur le campus de Berkeley pour réclamer la possibilité d'expression politique sur le campus de l'université, voir p.184. Sur cette question, voir aussi Alain Touraine, *Université et société aux États-Unis*, Seuil, collections sociologie, Paris, 1972,

640 C'est dans ce contexte qu'Alain Geismar, Serge July, Erlyne Morane écrivent en 1969 un livre intitulé *Vers la guerre civile*. Dans son autobiographie, l'historien Jean-Jacques Becker mentionna cet ouvrage et l'influence qu'il avait eu, Jean-Jacques Becker, *Un Soir de l'été 1942, souvenirs d'un historien*, Larousse, 2009, p.298-299.

641 Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (coordination), GERME, *Cent ans de mouvements étudiants, Syllepse*, 2007, p.97. Ainsi que Cédric Le Cocq, *Tenter la Révolution : le rôle de l'UNEF en mai 68*, mémoire de Master 2 (2012-2014), Université Paris-Sorbonne, sous la direction de Jérôme Grondeux.

642 C'est ce qu'affirment, notamment, plusieurs militants dans un reportage assez révélateur de la période : *Les résidents de Nanterre*, consultable à l'INA, 2<sup>ème</sup> chaîne (reportage du 26 03 1968, diffusé à l'ORTF, une émission de Pierre Charpy et Henri Marque, réalisé par Gérard Herzog, Claude Ventura et Victor Franco), où l'on voit un certain nombre de militants d'extrême gauche de Nanterre prendre la parole

643 *Ibid*

644 Cette logique militante reste celle encore d'une grande partie de l'extrême gauche, y compris à la fin des années 70.

Nanterre était ainsi essentiellement d'attaquer les autorités universitaires, afin de les déconsidérer et de transformer à terme les universités en avant-garde du combat révolutionnaire.

Laissons-par exemple la parole au comité de grève de Nanterre de 1973<sup>645</sup> : « Avec l'ensemble de la jeunesse scolarisée, par centaines et centaines de milliers de nos grèves [...] nous affirmons [...] notre résistance contre toutes les formes d'embrigadement de la jeunesse, notre combat contre toutes les casernes. [...] Nous nous trouvons solidaires des ouvriers en lutte contre l'exploitation patronale, et en particulier des OS<sup>646</sup> de Renault - Billancourt et de Peugeot -Saint-Étienne, agressés par une milice patronale... [...]. L'ampleur des luttes qui ont précédé les vacances, la permanence et l'extension des luttes ouvrières, tout indique que le combat des étudiants de Nanterre n'est pas un combat isolé d'arrière-garde. [...] De ce point de vue, le 1er Mai peut être l'occasion de faire progresser l'unité avec les travailleurs dans la lutte contre le gouvernement. Au nom de la loi, le gouvernement des droites réprime, mais ce faisant, il se met hors la loi des travailleurs, étudiants, lycéens, collégiens. Le gouvernement des droites est minoritaire, aujourd'hui, tous ensemble nous pouvons gagner ». Dans cette optique, pour beaucoup de militants d'extrême gauche, la stratégie de la tension est préférable : si les autorités universitaires appelaient la police, alors beaucoup de militants d'extrême gauche pensaient pouvoir mobiliser les étudiants de leur côté, et les mobiliser contre la répression policière, afin de susciter à terme un mouvement révolutionnaire.

Bien sûr, à côté de ces organisations d'extrême gauche, on retrouvait les organisations de gauche, comme le PS, mais ces autres organisations de gauche n'ont guère d'influence à l'université, même si elles ont pu organisé régulièrement des meetings ou des débats<sup>647</sup> : dans le milieu étudiant, seul le PCF, via l'UNEF-Renouveau, avait en effet un poids parmi les étudiants de gauche<sup>648</sup>. Durant ces années-là, le PCF et l'UNEF-Renouveau ont été très actifs et ont provoqué des grèves, mais ces deux organisations ont, en revanche, toujours refusé de jouer la stratégie de la provocation, menée par l'extrême gauche : durant ces années 1970-1973 - face aux incidents provoqués par l'extrême gauche (qui, par ailleurs, détestait le PCF) - le PCF se contentait à chaque fois de renvoyer dos à dos l'extrême gauche et le gouvernement de droite, accusés de mener une action délétère, afin de dissuader la masse des étudiants à s'engager « dans la lutte pour ses légitimes revendications »<sup>649</sup>.

---

Voir notamment A. Tourraine, F Dubet, Z. Hegedus, M. Wieviorka, *Lutte étudiante*, sociologie permanente, seuil, 1978, p.346-347.

645 La Contemporaine, F delta 824, « bulletin du Comité de Grève de mars 1973 »

646 Ouvriers spécialisés

647 Par exemple, lettre de Jean-Michel Grosz, secrétaire des Étudiants Socialistes de Nanterre (PS) à René Rémond, non-datée, mais datant probablement de 1975. Dans cette lettre, Grosz demande la possibilité d'organiser des réunions au sein de l'université, archive consultable à la cote 1208W262

648 Voir chapitre II

649 La ligne du PCF de l'époque se lit dans les tracts distribués par les militants de l'UEC (Union des Étudiants communistes) ou de l'UNEF Renouveau, voire dans les pages de *l'Humanité*. Pour citer un tract, on peut prendre l'exemple de celui conservé en 1208W180 « Il faut déjouer la provocation » et « Des luttes étudiantes et des manœuvres du pouvoir » du 26 mars 1971

Dans cette optique, on comprend mieux les agissements de l'extrême gauche nanterroise : l'une de ses stratégies consistait à s'en prendre directement aux enseignants et aux dirigeants de l'université. Par exemple, nous pouvons citer quelques incidents ayant eu lieu entre novembre et décembre 1968, avant même l'arrivée de René Rémond aux responsabilités et aux lendemains même de Mai 68 : dès le 8 novembre 1968, la salle 20 du bâtiment C de sociologie est ainsi occupée par un comité de lutte, qui réclame l'obtention d'une salle et d'un accès téléphonique gratuit pour l'organisation de leurs actions militantes<sup>650</sup>. Le 25 novembre 1968, c'est une soutenance de mémoire de maîtrise qui est interrompue par une action militante d'extrême gauche, qui dénonce la présence d'un ingénieur issu du privé, travaillant pour le groupe Dassault, dans le jury du mémoire<sup>651</sup>. À cette occasion, le professeur de géographie, Jean Bastié, est alors séquestré par ces mêmes militants de sociologie, pour dénoncer l'arrestation de quatre de leurs camarades dans le Quartier Latin<sup>652</sup>. Quelques jours plus tard, le 27 septembre 1968, ce même géographe, Jean Bastié, dénonce dans un rapport envoyé au doyen Pierre Beaujeu le fait que ce jour-là, trois étudiants modérés se sont fait agresser par les étudiants d'extrême gauche, sans réaction notable des autres universitaires<sup>653</sup>. Le 31 janvier 1969, ce sera au tour de l'historien Pierre Chaunu de se voir interdire l'accès à l'université de Nanterre, alors qu'il y avait été invité pour participer à une soutenance de thèse de troisième cycle à l'Institut d'Amérique latine. Sa venue ayant provoquée des échauffourées entre policiers, appariteurs et militants d'extrême gauche<sup>654</sup>. Enfin, le 26 novembre 1968, une Assemblée Générale de 600 personnes dénonce la nomination de l'ethnologue Eric de Dampierre à la tête de l'UER de sociologie. Cette dernière est rapidement paralysée par l'action des militants révolutionnaires ; à chaque fois, en effet, le département de sociologie est à la pointe de la contestation<sup>655</sup>. Le doyen de la faculté de Lettres Jean Beaujeu est alors forcé de venir à cette Assemblée Générale. Il y finit conspué, humilié, victime de jets de tomates sur sa personne<sup>656</sup>.

Ce climat d'intenses contestations et de violences cible, à la fois des autorités universitaires et le gouvernement, mais aussi la figure même de l'enseignant en tant que tel, considéré comme un agent

---

650 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconique – 68-76*, documents, le bord de l'eau, 2016, P.109.

651 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconique – 68-76*, documents, le bord de l'eau, 2016, p.110.

652 *Ibid*, P.110.

653 *Ibid*, p.144.

654 *Ibid*, p.116.

655 Voir Christelle Dormoy-Rjraman, « La Sociologie nanterroise « autour de 68 » Entre expertise et contestation », *« Revue d'anthropologie des connaissances »*, 018/3 volume 12, N3, pages p.481 à 511.

656 *Ibid*, p.111.

du pouvoir, un « chien de garde » censé diffuser un « savoir-bourgeois »<sup>657</sup> : d'où ces attaques qui ciblent spécifiquement les enseignants en tant que tels. À chaque fois, il s'agit donc d'interrompre un cours, soit pour imposer un message politique aux étudiants présents, soit afin de discréditer le professeur lui-même et de l'humilier, en tant que symbole d'une autorité morale.

Là-encore, nous ne tenterons pas, de tenir une liste exhaustive de ces agressions, mais citons néanmoins quelques exemples afin de reconstituer l'ambiance de cette époque : par exemple, on peut noter que le 21 janvier 1969, un tract salue avec un enthousiasme morbide la mort d'un professeur, monsieur Elabi, à la suite d'une maladie<sup>658</sup> - ce qui scandalisa la communauté universitaire. Autre exemple, quelques années plus tard, le 19 mars 1971, le cours du professeur de grec Fradas est troublé par des étudiants, qui entrent dans son cours, et l'empêche de prendre la parole<sup>659</sup>. Le 26 mars de la même année, c'est au tour du cours d'allemand du professeur Bertrand d'être perturbé par des étudiants anarchistes, qui voulaient entrer dans le Cours Magistral pour annoncer un meeting. Une première fois repoussés, ces étudiants anarchistes reviennent plus tard dans l'amphithéâtre, et provoquent cette fois-ci une bagarre avec les enseignants, dont monsieur Bertrand, qui finit blessé. Cette violence conduit à une grève immédiate des enseignants de l'UER d'études slaves et germaniques jusqu'au 1er avril 1971<sup>660</sup>.

Cependant, dans ce registre d'agressions, l'épisode le plus connu reste celui du séminaire de René Rémond du 29 avril 1969, où ce dernier, à l'époque accessoire du doyen Ricœur, est pris à parti par soixante étudiants, qui envahissent son séminaire, qui l'insultent, le menacent physiquement, afin de l'obliger à démissionner de son poste d'accessoire. La situation se tend jusqu'à ce qu'une bagarre éclate. René Rémond finit par s'enfuir, roué de coups<sup>661</sup>.

Durant ces mêmes années 1969-1971, des épreuves et des partiels sont également régulièrement perturbés, toujours par des militants d'extrême gauche : par exemple, les 30 mars et 1er avril 1970, les examens de droit des étudiants de première et deuxième année sont ainsi troublés par des contestataires, qui utilisent des feux de Bengale (des fusées éclairantes) et de la fumée, afin de rendre impossible la tenue des examens<sup>662</sup>.

Ces chahuts et incidents s'intensifient d'ailleurs en période d'élections : comme nous l'avons vu dans le chapitre II, l'extrême gauche étudiante du début des années 70 reste en effet à cette époque fidèle à son principe « d'élections, pièges à cons ». Elle va chercher à empêcher l'organisation de ces

---

657 Ce point sera à nouveau évoqué dans notre chapitre VI

658 *Ibid*, p.113.

659 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70-71 »

660 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70-71 »

661 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.263.

662 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70-71 »

élections, considérées – à juste titre d'ailleurs – comme des moyens de canaliser la contestation étudiante.

Ainsi, durant les premières élections étudiantes, du 25 février 1969, l'extrême gauche tenta à Nanterre de les interrompre, en faisant circuler un cheval à travers les couloirs de l'université<sup>663</sup>. Des pressions et intimidations sur des candidats de droite eurent également lieu ce jour-là<sup>664</sup>. Prisonniers de cette situation, les autorités universitaires nanterroises tentèrent très tôt de se tourner vers le ministère de l'Éducation Nationale afin de trouver une solution : cela amena, dès le 14 décembre 1968, par exemple, à une réunion au ministère, en présence du ministre Edgar Faure, et de responsables nanterrois comme le doyen Jean Beaujeu<sup>665</sup> (à l'époque doyen par intérim de la faculté de Lettres) et René Rémond. De cette réunion, sortit la nécessité d'établir un contrôle des cartes étudiantes à l'entrée de la faculté, car il était alors convenu que les « éléments perturbateurs » venaient forcément de l'extérieur de l'université.

Le 15 décembre 1968, 2.200 policiers encerclèrent donc le campus Nanterre pour effectuer ce contrôle des cartes, mais cela fut perçu par de nombreux étudiants comme un acte de provocation ; des affrontements eurent alors lieu entre étudiants et appariteurs, et le SNES SUP, le syndicat enseignant majoritaire, dans une AG, décida alors de suspendre les cours<sup>666</sup>. Le contrôle des cartes fut, dès lors, abandonné.

Cet épisode nous permet d'ailleurs d'illustrer la situation très délicate des dirigeants universitaires de Nanterre durant ces années-là : ceux-ci étaient en effet pris entre les injonctions du ministère de l'Éducation Nationale - qui incitait à appeler la police - et, d'autre part, le milieu universitaire lui-même, qui redoublait de contestations à chaque fois qu'une « mesure répressive » semblait être prise ! Chaque mesure de répression provoquait ainsi, en réaction, un mouvement de contestation plus important encore. Il devenait dès lors risqué d'appeler la police, et cela, les dirigeants universitaires de Nanterre – de René Rémond à Pierre Grappin<sup>667</sup> - en eurent très vite conscience. Prises dans ce dilemme insoluble, les autorités universitaires de Nanterre tenteront surtout, dans ces années-là, de mener « une stratégie de défense passive » de l'université.

---

663 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit., p.38.

664 Nous avons en effet vu que plusieurs professeurs, dont Jean Bastié, le professeur de géographie chef du file des professeurs conservateurs, membre du syndicat « Autonome », mais la récurrence, dans ces années-là, de lettres indiquant ce type d'agressions semble indiquer, qu'effectivement, ce genre de pratiques en période électorale ont dû avoir lieu : cf. 1282W1 lettre du 5 février 1969 de Jean Bastié

665 Un professeur de grec qui, après la démission de Pierre Grappin en novembre 1968, assura l'intérim du poste de doyen à la faculté de Lettres jusqu'à l'élection de Paul Ricœur en avril 1969

666 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit., p.111.

667 Geneviève Dreyfus-Armand, Pierre Grappin, *La Faculté de Nanterre de 1964 à 1968. Entretien avec Pierre Grappin*. In: « Matériaux pour l'histoire de notre temps », n°11-13, 1988. Mai-68 : Les mouvements étudiants en France et dans le monde. pp.104. Voir aussi *Aimé Savard interroge René Rémond, Vivre notre Histoire*, « les interviews », Le centurion, Paris, 1976, p.313.



Cette stratégie de défense passive consistait à faire tourner l'université en tant qu'institution coûte que coûte, et à refuser tout combat direct avec les contestataires, pour éviter au maximum d'appeler la police et d'éviter ainsi de rentrer dans le jeu de la provocation/répression en répondant aux violences de l'extrême gauche. Dès qu'un incident éclatait, l'équipe présidentielle, voire les enseignants et les administratifs eux-même, faisait ainsi venir, de tout le campus, leurs collègues sur le lieu de l'incident violent, afin que leur seule présence - passive - suffise à faire comprendre le caractère minoritaire et déplacé de l'action des militants d'extrême gauche<sup>668</sup>.

C'est cette stratégie qui est clairement énoncée par René Rémond, au sein du conseil de la faculté de Lettres du 18 novembre 1970<sup>669</sup> : après avoir rappelé la gravité de la situation, l'homme - qui est donc à l'époque doyen de la faculté de Lettres - énonce ainsi trois principes censés guider l'action des autorités universitaires de Nanterre durant la crise.

Le premier principe est ainsi le refus de la violence : « Même si nous décidons de ne pas riposter dans tous les cas, nous devons les condamner et faire ce qu'il est possible pour les limiter et même en interdire le renouvellement ».

Le second principe est celui du « maintien de la liberté de l'enseignement » : « On ne peut pas admettre qu'il y ait de bons et de mauvais enseignants, idéologiquement ou politiquement » déclare René Rémond devant les élus du conseil. « Plutôt fermer la faculté que d'attenter à la liberté d'expression des enseignants durant leur cours », affirme-t-il tout de suite après.

Le troisième principe, enfin, est celui du « maintien de la cohésion des enseignants et des étudiants ». Ce qui implique de continuer, le plus possible, à maintenir les enseignements, tout en maintenant l'unité des étudiants et des professeurs, qui doivent marquer la désapprobation de la violence – y compris les étudiants politiquement proches de l'extrême gauche, mais s'opposant à leurs méthodes : le but était de désavouer les groupes politiques violents en montrant à quel point les étudiants d'extrême gauche étaient isolés du reste du corps universitaire. Cette dernière attitude visait ainsi notamment à éviter tout état de panique, tout en appelant les étudiants, les enseignants et les administratifs à agir en commun, afin de montrer leur désapprobation par rapport à la violence politique.

---

668 Ce caractère minoritaire de l'extrême gauche de Nanterre est, à la fois souligné par les élections étudiantes, que nous avons mentionné au chapitre II, mais aussi par les sondages, y-compris en sociologie, qui était censée être un « bastion » des étudiants d'extrême gauche : en 1972, à la suite d'un sondage réalisé à cette époque, 24% seulement des étudiants de sociologie de Nanterre se revendiquaient de l'extrême gauche, 19 % du PSU, 14% du PCF et 27% pour la droite ! Voir Christelle Dormoy-Rjraman, « La Sociologie nanterrienne « autour de 68 », Entre expertise et contestation », « *Revue d'anthropologie des connaissances* », 018/3 volume 12, N3, pages p.497.

669 La Contemporaine, F delta 813, conseil de la faculté de Lettres du 18 novembre 1970. Toutes les citations qui suivent viennent de ce document

Cette stratégie, ainsi nettement formulée dès 1970, semble avoir « infusée » au reste du corps universitaire. C'est ce que souligne, par exemple, une anecdote de l'ancien secrétaire général de l'université, Guy Laurent<sup>670</sup>, qui raconte que, durant cette période, il a été amené à intervenir, un jour, en période d'élection, alors que des étudiants d'extrême gauche avaient mis le feu aux montagnes de bulletins de vote, jetés par terre. Guy Laurent, en tant que figure d'autorité, est alors pris à parti par des étudiants qui lui disent « Tu veux tomber dans le feu ? » et le menacent ainsi de le jeter dedans. Alors particulièrement inquiet, Guy Laurent trouve la parade en utilisant sa formation en philosophie pour parler de Gaston Bachelard et de sa psychanalyse du feu, afin de détendre l'atmosphère et de parler d'autre chose. Ce jour-là, Guy Laurent ne fut pas, alors, personnellement agressé et le personnel d'entretien put alors éteindre le début d'incendie. Ainsi, on le voit, cette stratégie de défense passive s'imposa petit à petit et fut reprise, y compris par des directeurs d'UER comme Didier Anzieu, directeur de l'UER de psychologie en 1970<sup>671</sup>.

Ainsi, en cette année 1970, la contestation étudiante d'extrême gauche connaît à Nanterre son acmé véritable.

Peu avant, en effet, l'élection du philosophe Paul Ricœur, au poste de doyen de la faculté de Lettres<sup>672</sup> – n'avait en rien changé rien à la situation : bien au contraire ! L'échec de Paul Ricœur – très apprécié des étudiants dont beaucoup de leurs élus avaient voté pour lui<sup>673</sup> – plongea avec lui Nanterre dans l'un des épisodes les plus critiques de son histoire. En effet, le nouveau doyen devint très rapidement une cible privilégiée de l'extrême gauche, subissant longuement les coups et les insultes de ces derniers : le 23 janvier 1970, par exemple, son bureau fut envahi par des militants maoïstes, qui le menacèrent, et exigèrent de lui qu'il fasse son autocritique.

Charles Mercier, dans le livre qu'il a consacré à cette période, décrit en détail cette agression-intimidation, révélatrice de cette époque : « Les assaillants enfoncent la porte, balayent tous les papiers des dossiers sur le bureau et s'assoient dessus, écrasant leurs mégots sur le tapis, arrachant les rideaux ; Ricœur leur demande ce qu'ils veulent et se dit prêt à discuter. Il s'entend répondre par une flopée d'injures »<sup>674</sup>.

Cette ambiance pesa donc sur le doyen Ricœur qui, comme Pierre Grappin avant lui, se retrouva

---

670 Entretien du 13 juin 2019

671 Cette stratégie de défense passive est reprise en détail dans le rapport d'activité de l'UER de psychologie : « Rapports d'activités 1969-1970 », p.13-15, Didier Anzieu, 1208W136

672 Le 17 avril 1969

673 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit.. On se souvient que Jean-Yves Guérin avait même affirmé que le CLERU s'était engagé pour René Rémond, alors qu'en 1971, le CLERU était le premier syndicat étudiant à Nanterre, entretien du 18 janvier 2018, p.134.

674 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit., p.142.

prisonnier entre la tentation d'appeler la police et ainsi garantir la sécurité de tous, et son désir de maintenir, malgré tout - jusqu'au bout - la possibilité d'un dialogue avec les contestataires étudiants<sup>675</sup>.

Le 28 janvier 1970, Paul Ricœur, fut à nouveau victime d'une nouvelle agression : après avoir été à nouveau insulté, Paul Ricœur reçut une poubelle sur la tête de la part d'un étudiant<sup>676</sup>, avant de faire un infarctus. Cet infarctus fut provoqué par le stress de la situation - bien sûr - mais aussi par son surmenage, lié à ses tâches administratives en tant que doyen, à son travail d'enseignement et de recherche, ainsi que par son travail de direction de thèse (80 en 1970<sup>677</sup>). Le récit de cette agression, très médiatisée, scandalisa de façon unanime la presse, et renvoya aussi une image catastrophique de l'université de Nanterre, qui fut alors perçue comme une université où régnait définitivement l'anarchie : par exemple, le journal *Le Parisien* évoquera ce jour-là cet événement en ces termes « *Les enragés ne veulent pas perdre le contrôle de Nanterre !* »<sup>678</sup>.

Face à cette aggravation de l'agitation étudiante, qui le visait désormais personnellement, le doyen Paul Ricœur décida à la fin du mois de février 1970 de banaliser le campus ; c'est-à-dire de permettre à la police d'intervenir sur le campus sans avoir, au préalable, l'autorisation express du doyen.

Cette décision - qui supprimait donc les franchises universitaires datant du Moyen-Age, qui empêchaient la venue de la police dans un lieu d'étude sans l'autorisation du doyen – fut justifiée par Paul Ricœur lui-même dans un communiqué publié le 25 février 1970 : « Depuis les incidents dont j'ai été moi-même victime, deux affrontements graves au moins se sont produits au cours desquels des coups ont été portés qui étaient susceptibles de donner la mort ; des groupes armés de matraques et de barres de fer manœuvrent sur le domaine et dans les bâtiments, sans que les autres organisations d'étudiants qui répugnent à ces méthodes de style fasciste soient en mesure de s'y opposer ; ils molestent leurs adversaires politiques, saccagent leurs locaux et suppriment pour tous les libertés d'expression qu'ils confisquent pour eux-mêmes. Il en résulte qu'à n'importe quel moment un meurtre peut être commis ». En effet, plusieurs jours auparavant, le 12 février, une bagarre entre étudiants du PCF et trente militants maoïstes, armés de barres de fer, avait failli finir par le meurtre de l'un d'entre eux<sup>679</sup>.

---

675 Ce désir d'un dialogue avec les étudiants, commun à une partie des enseignants de Nanterre – souvent de gauche – est bien restitué dans le roman de Robert Merle, *Derrière la vitre*, p.80 et 81.

676 *Ibid*, p.148.

677 *Ibid*, p.143.

678 Dans notre chapitre VI, nous montrerons comment Nanterre eut du mal à se défaire de cette mauvaise image

679 *Le Figaro* et *le Monde* du 12 février 1970

Ainsi, dès le 27 février 1970, la police se massa aux abords du campus, afin de pouvoir intervenir à tout moment et éviter toute agression. Le jour même, la police intervint, ce qui provoqua des affrontements : la Gauche Prolétarienne (maoïste) érigea ce jour-là des barricades et rameuta les autres groupes d'extrême gauche à son secours, notamment l'autre groupe maoïste de « Vive la Révolution ». Les étudiants furent alors choqués par la violence, et se rangèrent majoritairement du côté des militants d'extrême gauche, perçus comme les agressés<sup>680</sup>. Le mécanisme de la solidarité face à la répression policière avait encore fonctionné !

Les 2 et 3 mars, des combats reprirent sur le campus : les contestataires contrôlèrent rapidement les bâtiments et lancèrent, à partir des toits, des projectiles sur les policiers, venus sécuriser le site universitaire. La police piétina et reçut injures et projectiles, et ne bougea pas, alors qu'autours, 2000 à 3000 étudiants huaient la police ! Puisque la banalisation ne concernait que le terrain du campus même et non les bâtiments<sup>681</sup>.

Mais, le soir de ce 3 mars, la police chargea vers 17 h 30-18h. Épuisés et brisés psychologiquement d'avoir ainsi été pris pour cible, les policiers ne se retinrent plus, saccageant plusieurs voitures aux abords des bâtiments universitaires, en hurlant « A mort !! ».

La charge de la police les amena alors au restaurant universitaire, où s'étaient mélangés étudiants « apolitiques » et militants d'extrême gauche. Dans cette cantine, de nombreux étudiants se retrouvèrent ainsi frappés, tabassés par la police : au soir du 3 mars, on compta 87 blessés<sup>682</sup>.

Un témoignage illustre la violence de cette répression policière disproportionnée de ce soir-là : en février 1971<sup>683</sup>, en effet, le doyen de la faculté de Droit, Jean-Maurice Verdier reçut une lettre d'un père de famille, expliquant que son fils Jean Pringault, victime de cette violence policière ce soir-là, ne pouvait plus faire d'étude, parce qu'il ne pouvait plus parler, puisque toutes ses dents de devant avaient été arrachés jusqu'à la racine. Ce qui avait nécessité plusieurs opérations, et au moins un an de soin à la clinique Péreire.

Excédé par cette situation – qui n'a fait qu'aggraver les tensions - et toujours aussi épuisé, le doyen de la faculté de Lettres, Paul Ricœur, démissionna alors peu de temps après, le 16 mars 1970.

René Rémond assura l'intérim, dans les circonstances que nous avons évoquées dans le chapitre I, et se fit finalement élire doyen de la faculté de Lettres le 27 mai 1970, avant d'être élu un an plus tard président de l'université de Nanterre, en 1971.

---

680 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit., p.149.

681 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit., p.150.

682 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit., p.154. La narration de ces événements vient de là

683 Lettre du 3 février 1971 consultable à la cote 1208W180

Pourtant, là-encore, l'élection d'un nouveau doyen ne suffit pas à elle seule à rétablir la situation. Les premiers temps de la direction de René Rémond en tant que doyen de la faculté de Lettres furent en effet marqués par deux remises en cause graves de l'ordre public sur le campus de l'université.

La première affaire fut, en effet, celle dite du « resto U » (pour restaurant universitaire)<sup>684</sup> : cette mobilisation visait à mettre fin au système de contrôle des cartes étudiantes, qui se faisait à l'entrée du Restaurant Universitaire, afin d'éviter que les travailleurs immigrés et les habitants du bidonville puissent y manger de façon gratuite.

Dès la rentrée 1970-71, donc, les barrières de bois, installées à l'entrée pour faciliter ce contrôle, furent brûlées par des militants d'extrême gauche. Le 4 novembre 1970 débuta une campagne de boycott du restaurant Universitaire, avec piquets de grève et distribution de sandwiches aux étudiants, afin de les sensibiliser sur la situation des travailleurs immigrés. Cette action déboucha le jour-même sur la constitution d'une Assemblée Générale<sup>685</sup>.

À la suite de cette réunion, cinquante militants maoïstes prirent donc l'initiative d'attaquer la tour de l'administration de l'université en lançant des pavés sur ses vitres, avant de s'emparer de l'historien Philippe Vigier, l'assesseur<sup>686</sup> du doyen Rémond, afin de l'obliger - lui et deux autres maîtres-assistants dont l'un fut frappé<sup>687</sup> - à faire leur autocritique devant une Assemblée Générale, c'est à dire à recevoir une humiliation publique de la part des étudiants.

L'historien Philippe Vigier ne se sortit de cette situation insoluble qu'en simulant une crise cardiaque<sup>688</sup>.

Face à cette déconvenue, l'AG décida alors de donner l'ordre de chasser les « flics » du Restaurant Universitaire, en l'occurrence les appariteurs chargés de surveiller les cartes étudiantes : attaqués par les militants maoïstes, armés de barre de fer, les vigiles et le personnel de la cantine se replièrent au premier étage. Les militants maoïstes finirent par partir, alors qu'au sein de l'extrême gauche, des critiques - formulées par le PSU et la LCR - s'adressèrent déjà aux maoïstes, accusés d'utiliser la violence de façon excessive et contre-productive<sup>689</sup>.

Quelques jours plus tard, le 6 novembre, un étudiant reconnu comme maoïste fut aperçu au restaurant universitaire en train de prendre des photographies, en vue de monter une opération à

---

684 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70-71 »

685 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70-71 »

686 C'est à dire le premier adjoint

687 La Contemporaine, F delta 813, conseil de la faculté de Lettres du 18 novembre 1970

688 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit., p.190.

689 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit., p.149.

venir : l'étudiant fut alors saisi par le personnel du restaurant universitaire, qui le retint prisonnier. Une trentaine de militants maoïstes intervinrent alors, prêts à se battre - suivie par une foule de 800 étudiants qui, curieuse ou en colère, rajouta au désordre. Le directeur du CROUS, monsieur Jonas, fut bousculé. La police arriva alors, s'interposa, et obtint la libération de l'étudiant contre la dispersion de l'attroupement.

L'affaire du Resto Universitaire connut son dernier rebondissement le 15 novembre 1970 lorsque les militants maoïstes s'en prirent au directeur du Restaurant Universitaire, monsieur Bidondo. Il fut insulté, et les militants tentèrent de l'emmener avec eux contre son gré, avant de se rétracter : ce dernier événement fut le déclencheur d'une grève parmi le personnel du restaurant qui dura jusqu'au 4 décembre 1970<sup>690</sup>. Après cette date, le restaurant universitaire put reprendre son fonctionnement normal.

Le dernier événement majeur qui termina l'acmé de la contestation d'extrême gauche fut l'affaire dite de « Jean Foyer »<sup>691</sup>. Jean Foyer était un professeur de droit et un homme politique français (1921-2008) qui, en 1970, donnait des cours de droit fiscal à la faculté de droit et d'économie de Nanterre. En novembre 1970, donc, ce cours de droit fiscal devint la cible de l'extrême gauche de Nanterre, qui vit là l'occasion de punir l'homme qui avait créé la cour de sûreté de l'État et contribué à l'établissement de la Françafrique par la signature des accords franco-tchadien de 1966, en tant que ministre de la coopération du général De Gaulle<sup>692</sup>. Ainsi, les cours de Jean Foyer devinrent l'occasion d'affrontements, de bagarres, voire d'émeutes, qui firent la une de l'actualité à cette époque<sup>693</sup> : le 4 novembre 1970, par exemple, le cours de Jean Foyer fut ainsi perturbé une première fois par une vingtaine d'étudiants, la plupart du temps des maoïstes. Le 6 novembre 1970, eut lieu une nouvelle interruption du cours : cette fois-ci, une cinquantaine d'étudiants entrèrent dans la salle, s'emparent du micro du professeur en criant « Foyer négrier ! », obligeant celui-ci à fuir par la porte de derrière. Le 13 novembre 1970, une véritable bagarre se déclencha entre une centaine de militants d'extrême gauche et le groupe de cinquante professeurs et étudiants venus soutenir Jean Foyer « au nom de la liberté d'enseignement et d'expression »<sup>694</sup>.

Au soir de cette journée, choquée, la communauté des professeurs de droit de Nanterre décida de suspendre les cours jusqu'au 19 novembre.

---

690 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70-71 »

691 On retrouve une bonne synthèse de ces événements dans les archives des RG : 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70-71 »

692 C'est notamment l'analyse reprise par les RG : 2590W35 « Synthèse de l'activité estudiantine à l'université de Paris X pour l'année 70-71 »

693 L'INA conserve, par exemple, plusieurs reportages sur cet événement : 13 11 1970 : 2<sup>ème</sup> chaîne, JT 20 H, Situation à Nanterre, ou encore l'interview de Jean Foyer, JT 20 H, 1<sup>ère</sup> chaîne, le 14 11 1970

694 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit., p.196.

Cette dernière journée fut particulièrement médiatisée : par exemple, ce jour-là, l'ORTF pro-gouvernementale dans son journal de 20 heures à la première chaîne<sup>695</sup>, présenta Jean Foyer comme la victime des agressions des étudiants, soutenu malgré tout par la grande majorité des étudiants de Nanterre qui « ne demandait qu'à travailler », et par ses collègues enseignants, « excédés par les coups et les injures », comme le précisait un professeur anonyme interrogé dans le reportage.

Ce reportage contenait également le témoignage de Jean Foyer, qui affirmait que deux professeurs avaient été blessés, ainsi qu'un étudiant, suite aux affrontements avec l'extrême gauche.

Dans le reportage, Jean Foyer comparait alors leur action aux ratonnades des nazis, avant d'appeler le gouvernement à prendre ses responsabilités.

Le 20 novembre, les incidents reprirent dans les cours de Jean Foyer, alors qu'un accord avait été trouvé entre Jean-Maurice Verdier, doyen de la faculté de droit, et l'extrême gauche, qui avait promis de ne pas intervenir en échange de tout absence de présence policière. Or, ce 20 novembre, l'annonce de policiers venus inspecter les cartes - mais disposés à l'extérieur du bâtiment du cours de Foyer - mit le feu aux poudres : vers 10 h 30, une bagarre éclata Jean Foyer fuit à nouveau par une porte dérobée, et la police finit par s'en aller, mais on dénombra 7 blessés chez les policiers et 3 chez les vigiles. Deux étudiants furent interpellés, et 2000 étudiants contestataires se réunirent finalement en meeting, dans l'après-midi, dans l'amphithéâtre B de Nanterre, sur le thème de « la lutte contre la violence policière ». Le doyen de la faculté de Droit, Jean-Maurice Verdier<sup>696</sup>, se rendit alors à cette AG, où il fut pris à parti pour avoir fait appeler la police, malgré sa promesse de ne le pas le faire. Jean-Maurice Verdier expliqua à son tour que la police n'avait pas vocation à intervenir et avait eu ordre de rester à l'extérieur des bâtiments.

Maoïstes et anarchistes proposèrent alors de séquestrer Verdier, mais les trotskystes de la LCR et de l'AJS, ainsi que le syndicat enseignant SNES SUP s'y opposèrent, en vertu de la parole donnée<sup>697</sup>.

Une nouvelle grève des cours commença alors, de la part des enseignants de droit, au nom de la liberté de l'enseignement ; le 23 novembre, le recteur de l'académie de Paris – Jean Mallet – demanda à Verdier d'interrompre tous les cours à la faculté de droit et d'économie jusqu'au 30 novembre.

Dans cette ambiance tendue, le 26 novembre 1970, le front élargi de la droite et de l'extrême droite étudiante (FNEF, CLERU, GUD, R9) défila à Paris pour réclamer la liberté de l'enseignement.

Le 30 novembre 1970, finalement, un dernier cours de Jean Foyer eut lieu le samedi matin à Nanterre, devant très peu d'étudiants : le cours ne fut pas perturbé. Quelque temps plus tard, Jean

---

695 Archive INA

696 Futur président de l'université de Nanterre, 1976-1981

697 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit., p.196.

Foyer demanda sa mutation à la Paris II-Assas<sup>698</sup>. L'affaire Foyer était terminée.

L'affaire Foyer fut l'un des derniers grands moments vraiment violents que connut l'université de Nanterre au début des années 1970 : malgré leur médiatisation, ces événements marquent en effet le pas de l'effervescence de l'extrême gauche en France à cette époque, et à Nanterre en particulier. En effet, ces années 1969-1970 s'avérèrent décevantes pour l'extrême gauche qui, malgré les risques encourus et leur détermination, ne sut pas mobiliser durablement les étudiants à Nanterre<sup>699</sup>. Ainsi, dès 1973<sup>700</sup>, les RG notèrent le déclin de l'audience des organisations d'extrême gauche, dont les mots d'ordre et les Assemblées Générales regroupèrent de moins en moins de monde. Les étudiants de Nanterre étant de plus en plus lassés, voire excédés par des violences sans débouchés politiques, et de moins en moins réceptifs aux appels à la lutte contre la répression policière : le contexte politique avait donc tout simplement évolué.

En effet, à cette époque, le taux de participation des étudiants aux élections universitaires continua à être relativement bon<sup>701</sup> : ce qui reste le signe que, sans doute, dans leur grande majorité, les étudiants de cette époque aient été soit indifférents à la politique en général, soit qu'ils faisaient davantage confiance au jeu des élections afin de porter leurs aspirations. Ce constat amena à la marginalisation de la partie la plus violente de l'extrême gauche de Nanterre - en l'occurrence, les maoïstes - au profit des organisations trotskystes, davantage conscientes du risque de se couper de la base étudiante et davantage soucieuses de réorienter leur action via le syndicalisme. Ce qui fut notamment le cas avec l'UNEF US (Unité Syndicale), dominée par les lambertistes<sup>702</sup>. Désormais, l'extrême gauche continuera à avoir une influence sur l'université, mais une influence de plus en plus marginale<sup>703</sup> : elle veillera à radicaliser des mouvements de grève plutôt qu'à lancer des actions « coups de poing » isolés, en rassemblant pour le combat tous ses militants comme ce fut le cas avec l'affaire Jean Foyer. Surtout, l'extrême gauche à Nanterre ne se sentira plus jamais assez forte pour tenter de lancer, à elle-seule, le début d'une agitation révolutionnaire. Finalement, la stratégie de défense passive de l'université – qui a consisté à jouer sur la durée – en cherchant en permanence

---

698 Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit., p.205.

699 Cela se lit par exemple, dans les rapports des RG consacrés à l'université de Nanterre : 2590W35 « Rapport du 29 juin 1973 : l'activité des groupements politiques étudiants pour l'année universitaire 1972-1973 à l'université de Nanterre »

700 *Ibid*

701 Voir chapitre II

702 Un tract, notamment, de la LCR est assez révélateur de ce changement d'attitude, qui semble s'être opéré fin 1971, voir 1208W210 le tract « Halte aux provocations ! », du 10 décembre 1971. C'est aussi un point évoqué dans A. Tourraine, F.Dubet, Z.Hegedus, M.Wieviorka, *Lutte étudiante*, sociologie permanente, seuil, 1978, p.346.

703 A la fin de ce chapitre, nous verrons même comment elle fut marginalisée à l'époque du mouvement contre la loi Devaquet de 1986



à calmer le jeu, tout en assurant la bonne marche de l'université, a manifestement fonctionné.

Pourtant, la contestation étudiante à Nanterre ne se termina pas à la fin de l'année 1970.

En effet, à Nanterre, les années 1972 et 1973 furent marquées non pas par des actions militantes violentes d'avant-garde, mais par des mouvements de grèves classiques contre des réformes gouvernementales.

La première de ces grèves fut celle contre le projet de création du CFPM (Centre de Formation Professionnelle des Maîtres) en 1972. Dès avril 1970, un projet de loi avait en effet été déposé. Ce projet de loi, porté par le ministre de l'Éducation Nationale, Olivier Guichard, visait à transformer la formation initiale des professeurs certifiés : il s'agissait de créer, pour les futurs professeurs du secondaire, des centres de formations professionnelles, distincts des universités, et accessibles à partir de bac +2, à la suite d'un concours à la fois écrit et oral. Le motif invoqué de cette réforme était d'améliorer la formation pédagogique des enseignants du secondaire, dont le poids de la formation académique était jugé excessif, et se réalisait au détriment de l'apprentissage de la pédagogie elle-même. Point essentiel : ces centres de formations des maîtres auraient ainsi été les seuls à pouvoir préparer le CAPES.

En décembre 1971, cette réforme - qui avait fait l'objet d'une concertation et d'une reformulation - rencontra une vive opposition lorsqu'elle fut débattue au Parlement : en effet, ce projet de réforme rencontra une double opposition. D'abord, celle du monde enseignant et universitaire, puis celle des étudiants eux-mêmes.

En effet, les universitaires (ou du moins une partie d'entre eux) contestaient la réduction drastique de la part de l'enseignement théorique des futurs professeurs certifiés, qui se limiterait désormais à une simple formation de premier cycle de deux ans - alors que ces mêmes centres de formation professionnelle des maîtres n'étaient pas placés sous la direction d'universitaires et étaient même distincts de l'université<sup>704</sup>. De leur côté, les étudiants (du moins, les étudiants engagés) voyaient d'un très mauvais œil une réforme qui, dans les disciplines de langues, de lettres et de sciences humaines, opéraient une sélection à bac +2, et faisaient en sorte que – pour ces matières – seuls les étudiants ayant obtenu leur concours d'entrée à l'institut pouvaient à terme espérer passer le CAPES<sup>705</sup>, et ainsi obtenir ce qui restait le principal débouché professionnel pour ces matières. Pour ces étudiants, la réforme était donc d'autant plus critiquable que la création de ces centres de formation professionnelle des maîtres risquait de créer en plus une véritable rupture entre les étudiants souvent

---

704 On retrouve ces arguments, notamment dans le rapport présenté au conseil de l'université de Nanterre le 1 février 1972, voir compte-rendu de la séance, à la cote 1208W15

705 La Contemporaine, F 824 14 « Contre le projet de CFPM, agir tout de suite », tract de l'UNEF Nanterre du 9 février 1972

d'origine populaire - davantage soucieux de trouver un travail au plus vite, et se tournant ainsi vers le CAPES après une formation théorique courte - et les étudiants d'origine plus aisée, pouvant suivre une formation théorique plus complète (à bac + 3, bac + 4), et pouvant ainsi obtenir l'agrégation. Le concours souvent nécessaire, dans les faits, pour pouvoir à terme enseigner dans le supérieur<sup>706</sup>.

Ces deux motivations poussèrent ainsi à la formation d'une assez large coalition d'acteurs, ayant chacun leur raison de s'opposer : lors de la présentation de cette réforme au conseil de l'université de Nanterre, le 1 février 1972, le projet de loi fut ainsi repoussé de façon unanime par les membres du conseil, moins l'abstention du président René Rémond qui cherchait sans doute à ménager sa relation avec le ministre de l'Éducation Nationale<sup>707</sup>.

Le jour même, donc, un mouvement étudiant de grève débuta à Nanterre contre le projet de loi.

Au 9 février 1972, ce mouvement s'était déjà propagé à plusieurs UER, et ce jour-là, René Rémond écrivit une lettre aux étudiants de Nanterre, afin de tenter de les rassurer et d'éviter, dans la mesure du possible, toute radicalisation du conflit, ainsi que la formation de piquets de grève – ayant pour but d'interdire aux étudiants de continuer la poursuite des cours. Ce qui aurait entraîné de nouveaux conflits<sup>708</sup>, mais pas de violence. Le mouvement de grève étant, du reste, assez populaire<sup>709</sup>.

Alors que le mouvement de grève était quasiment général à Nanterre, le 11 février, la Conférence des Présidents d'Universités obtint la suspension de l'application de la réforme le 16 de ce mois ; ce qui permit au président René Rémond d'envoyer aux étudiants de Nanterre une nouvelle lettre, les appelant à la fin du mouvement. Le lendemain, René Rémond alla même à une assemblée générale afin de réitérer ce message d'appel à la fin des hostilités. À partir de cette date, il sembla que le mouvement s'essouffla progressivement, et une reprise des enseignements eut lieu autour du 6 mars 1972<sup>710</sup>.

En 1973, enfin, Nanterre connut une grève plus courte et moins dure, contre la loi Debré : en effet, cette loi de 1973 visait à restreindre et limiter les sursis au service militaire proposés aux étudiants<sup>711</sup>. Cette loi mobilisa surtout la jeunesse des lycées, mobilisant près de 500.000 grévistes

---

706 Mercier, Charles, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 68*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2015, p.55.

707 Mercier, Charles, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 68*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2015, p.56.

708 René Rémond, *La règle et le consentement*, op. cit., p.331.

709 Nous tenons ces deux informations d'une lettre de René Rémond du 13 avril 1972, adressée au ministre de l'Éducation Nationale1208W165

710 *La Croix*, « Monsieur René Rémond appelle à la reprise « totale » des enseignements », du 6 mars 1972

711 Voir Karel Yon, *La Ligue communiste et le mouvement lycéen contre la loi Debré (printemps 1973) : rôle et place d'une « avant-garde » dans le mouvement de masse*, mémoire présenté à l'Institut d'Etudes politiques de Paris,

entre le 22 mars et le 10 avril 1973, soit une mobilisation record chez les lycéens, à une époque particulièrement marquée par un état d'esprit anti-militariste<sup>712</sup>.

À Nanterre, les étudiants se mobilisèrent moins contre la loi Debré, que contre l'instauration du DEUG voulue par le ministre de l'Éducation Nationale, Joseph Fontanet.

En effet, en 1973, l'instauration du DEUG fit planer la possibilité d'une sélection drastique entre la première et la deuxième année<sup>713</sup> ; ce qui déclencha un mouvement de contestation – il est vrai de faible ampleur - portée par les deux UNEF<sup>714</sup>, ainsi que par l'extrême gauche en général. Le 15 mars 1973<sup>715</sup>, des premières AG furent ainsi organisées à Nanterre,, mais ne donnèrent lieu qu'à des mouvements de grèves sporadiques et des interruptions de cours de 48 heures<sup>716</sup>, notamment à partir du 19 mars<sup>717</sup>. Ces actions s'arrêtèrent définitivement le 3 mai 1973<sup>718</sup> et l'instauration du DEUG ne constitua pas une véritable rupture dans l'organisation des cursus de formations, dans l'université de l'après-mai 68<sup>719</sup>.

## **Le maintien d'une culture de la violence politique à Nanterre**

Quelque part, malgré l'apparente « normalisation » de la contestation étudiante, la violence politique continua à marquer, régulièrement, le milieu étudiant de Nanterre durant les années 70 et 80. Encore une fois, malgré toutes les initiatives visant à rendre la vie politique plus démocratique et pacifiée à l'université, de nombreux incidents et bagarres continuèrent à émailler la vie politique étudiante, et ce, au moins, jusque dans le milieu des années 80, au point de faire partie intégrante de la culture politique étudiante.

Cette violence politique s'illustra, par exemple, par la récurrence des bagarres et des intimidations qui opposèrent des militants étudiants entre eux, et que certaines archives de l'université de Nanterre nous permettent de reconstituer, essentiellement par des lettres de plainte adressées à la présidence de l'université, mais aussi par les RG - qui surveillaient de près le campus dans les années 1970 grâce à la présence d'une camionnette patrouillant sur le campus et par des indicateurs<sup>720</sup>. Ce qui

---

préparé sous la direction d'Olivier Fillieule, 1999, p.84-85.

712 Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (coordination), GERME, *Cent ans de mouvements étudiants, Syllepse, 2007*, p.104.

713 Sous la direction de Louis Gruel, Olivier Galland, et Guillaume Houzel, *Les étudiants en France, histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, presses universitaires de rennes, 2009. Cette crainte s'observe aussi dans le bulletin du comité de cette grève que nous avons conservé : *La Contemporaine*, F delta 824, bulletin du Comité de Grève de mars 1973, p.122.

714 L'UNEF en 1971 connut une scission, séparant le principal syndicat étudiant en deux branches : l'une, lambertiste (l'UNEF Unité Syndicale) et l'autre, plus proche du PCF (l'UNEF Renouveau)

715 *Revue Ile-de-France du 21 mars 1973*

716 *Le Monde* du 27 avril 1973 « La rentrée dans l'enseignement »

717 *La Contemporaine*, F delta 824, bulletin du Comité de Grève de mars 1973

718 *Le Figaro* du 3 mai 1973 « Reprise générale dans les lycées et les universités »

719 Voir chapitre VI

720 2590W35, dans ce fond d'archives, il existe un dossier présentant le car banalisé qui servait à faire des rondes sur le

nous fournit aussi des informations très utiles sur ces sujets sensibles.

Cette violence politique étudiante prit plusieurs formes, et notamment la forme d'agression physique sur un militant isolé : par exemple, pour ne prendre qu'un seul cas parmi tant d'autres, en 1971, l'étudiant Georges Mansuy, président du CLEN (Comité de Liaison des Étudiants de Nanterre), se plaignit dans une lettre adressée au président de l'université d'une agression par une dizaine d'étudiants de la Cause du Peuple (maoïstes) qui lui avait laissé une arcade sourcilière ouverte<sup>721</sup>.

Dans cette culture de la violence, les locaux tenus par les syndicats et les organisations étaient aussi régulièrement l'objet d'attaques, d'incendies, voire de cambriolages : par exemple, le 3 mars 1971, le local du groupe des étudiants modérés, le CLERU – dans le bâtiment E - fit l'objet d'un pillage, avec dossiers et affiches volés. Ce qui constitua, à l'époque, la deuxième attaque de ce genre depuis le début de l'année<sup>722</sup>. Entre le 29 et le 30 novembre 1971, ce sera au tour du local de la FNEF (Fédération Nationale des Étudiants de France, droite-extrême droite) de faire l'objet d'un saccage, ainsi que celui d'autres organisations conservatrices, comme le GUPO, le R9, l'association des Étudiants Salariés<sup>723</sup>. Le 3 décembre 1971<sup>724</sup>, une note des RG précisa que ce jour-là, 20 jeunes des cités alentours, âgés entre 14 et 18 ans, dirigés par 5 ou 6 militants maoïstes, ont saccagé le local de la Corporation de Droit<sup>725</sup>. Ils étaient armés de cocktails Molotov, de couteaux et de lames de rasoirs<sup>726</sup>, et ont provoqué 14 blessés, dont 4 graves<sup>727</sup>.

Les bagarres furent aussi le fait de groupes d'extrême gauche et d'extrême droite, qui s'affrontèrent entre eux : ainsi, le 3 décembre 1973, les RG notèrent l'attaque du local trotskyste « Révolution » par l'extrême droite et signalent quelques heurts sans gravité<sup>728</sup>. Autre exemple : à Nanterre, le 16 janvier 1974, des militants d'extrême gauche (LCR et groupe révolution) et d'extrême droite (le GUD) se battirent lors de la campagne électorale pour les élections d'UER des 23 et 24 janvier<sup>729</sup>.

Au début des années 70, cette violence politique se fait donc souvent à l'arme blanche, mais parfois avec des armes plus développées : signe de ces temps, par exemple, une note des RG de 1973 mentionna que des étudiants d'économie à Nanterre fabriquaient, au sein de l'université, des engins fumigènes artisanaux, afin de les lancer sur la police – quitte à les utiliser en tant que grenades

---

campus de Nanterre, ainsi que les modalités des patrouilles des agents sur le site

721 1208W180 Lettre du 3 novembre 1971, de Georges Mansuy, président du CLEN

722 1208W180 Lettre du 3 mars 1971

723 1208W210 Lettre non datée de Jacques A. Zighera

724 2590W35 Rapport du 3 décembre 1971

725 S'affirmant apolitiques, les organisations « corporatives » étudiantes sont en réalité souvent conservatrices. À noter que d'autres cas de cambriolage sont également mentionnés à la cote 1208W210

726 1208W210 « La corpo attaquée aux cocktails Molotov ! »

727 1208W210 Lettre de Pierre Trincal, du 25 février 1972.

728 2590W35 Physionomie de l'université à Paris X-Nanterre au cours de l'année universitaire 1973-1974

729 2590W35 Rapport RG du 16 janvier 1974

offensives<sup>730</sup>.

Enfin, les appariteurs, en tant que représentants de l'administration de l'université, furent aussi souvent pris à parti par les étudiants d'extrême gauche et agressés au début des années 1970 : par exemple, le 4 février 1970, quatre appariteurs furent agressés par des étudiants maoïstes, arrêtés et forcés de faire leur « autocritique » devant une assemblée générale de 50 étudiants maoïstes<sup>731</sup>.

Ce style de violence psychologique – instituée par des militants se revendiquant de la Révolution Culturelle chinoise, et qui vise avant tout à l'humiliation de la victime – est d'autant plus paradoxal pour des militants se revendiquant de la justice sociale, qu'il portait avant-tout sur de simples personnels non armés, souvent de conditions sociales modestes, souvent assez âgés<sup>732</sup>, et dont le rôle principal consistait surtout à ouvrir les portes des amphithéâtres.

Heureusement, durant ces années-là, la contestation étudiante d'extrême gauche pouvait également prendre des formes plus pacifiques et folkloriques : par exemple, le 12 mars 1971, près de 200 étudiants manifestèrent ce jour-là à Nanterre pour faire valoir la nomination d'un inconnu à la tête de Nanterre, à la place de René Rémond. Appelé simplement « Manuel », le nouveau président de Nanterre était un clochard, que la foule des étudiants d'extrême gauche avait proclamé président de l'université. Brandissant « Manuel » comme un chef, porté par la foule, les manifestants défilèrent à travers le campus, en scandant des slogans hostiles à René Rémond ; Manuel mangea alors gratuitement à la cantine de l'université, avant de s'installer temporairement sur le fauteuil du président et visiter l'ensemble de l'administration de l'université. René Rémond n'étant pas présent sur le campus. Finalement, la foule se dispersa progressivement dans l'après-midi. Aucune violence ou dégradation ne fut constatée<sup>733</sup>.

Cette culture politique de la violence n'était pas complètement ignorée des contemporains : régulièrement, la presse mentionna ces bagarres et ces violences politiques qui eurent lieu à l'université de Nanterre. Dans son édition du 5 décembre 1977, *Le Monde* signala ainsi que deux étudiantes du syndicat de droite UNI avait déposé plainte, après que leurs tracts avaient été arrachés et que leurs personnes aient été victimes de coups, ayant nécessité des soins à l'infirmerie.

Les bagarres politiques pouvaient naître aussi de question palestinienne : le 3 décembre 1974, vers 11 heures au bâtiment d'économie et de droit, une bagarre opposa ainsi un groupe d'étudiant pro-

---

730 2590W35 Rapport du 6 avril 1973

731 L'Humanité du 4 janvier 1970

732 René Rémond, *La règle et le consentement*, Fayard, 1979, p.245.

733 1208W210 rapport anonyme du 12 mars 1971.

sionistes et un groupe d'étudiants d'extrême gauche d'une quinzaine de personnes ; la bagarre ayant commencé lorsque les sionistes ont commencé à placarder des affiches : ceux-ci, environ deux fois moins nombreux, finirent finalement par fuir le campus en RER<sup>734</sup>.

À partir des années 80, il sembla néanmoins que le climat se soit amélioré, et que les violences politiques – liées à l'apaisement des idéologies – aient été moindres, même si l'on relate encore des incidents et des bagarres entre militants syndicaux : ainsi, par exemple, le 22 novembre 1985, plusieurs lettres soulignèrent la présence d'une bagarre entre S.V (nom anonymisé) de l'UNEF avec plusieurs étudiants des corporations étudiantes comme « Lame de fond » et « Juri X », à propos d'affiches arrachées par le militant de l'UNEF, à moins que ce ne soit le militant de l'UNEF qui ne fut victime d'une agression<sup>735</sup>. Pour cette même année-là, les archives mentionnent aussi une bagarre entre un militant du PCF et un militant du PCI (trotskyste lambertiste)<sup>736</sup>, ou encore une autre bagarre entre un militant de l'UNEF, L.V, qui reçut un coup de tête de la part d'un militant de la CGT<sup>737</sup>. En 1988, enfin, le local enseignant de la CFTD fut saccagé par l'UNI, ce qui fut vertement dénoncé par le conseil d'université lors de sa séance du 7 mars 1988<sup>738</sup>.

Ces événements que nous venons de citer (dont la liste n'est sûrement pas exhaustive) ne doivent pas pour autant donner l'impression d'une université paralysée par la violence et la lutte politique, tout au long au moins des années 1970 et 1980 : prenons le temps de nuancer notre propos.

En effet, dès les années 70, la pratiques des élections entra dans les mœurs. La très grande majorité des étudiants adoptèrent une attitude pacifique et les conflits politiques prirent une autre forme. La violence politique devint ainsi, à l'université de Nanterre, secondaire et épisodique à partir de 1970-1971, y compris durant les périodes de grève étudiante<sup>739</sup> : l'évocation de ces affrontements doit surtout nous éviter de faire preuve de toute forme d'angélisme, mais également nous montrer à quel point le risque d'un retour de la violence politique était toujours envisageable à cette époque, dans la mentalité des acteurs d'alors.

Un bémol cependant à cela : durant les années 70 et 80, la lutte contre l'extrême droite et ses raids

---

734 2590W35 Rapport du 3 décembre 1974

735 2202W47 Lettre du 22 novembre 1985 du responsable de « Juri X », lettre du 22 novembre 1985 de V. S, militant de l'UNEF.

736 2202W47 Lettre du 25 avril 1985, non signée

737 2202W47 Lettre du 26 avril 1986, de Bénédicte Bonnot

738 2283W43 Compte rendu du CA du 7 mars 1988. Rappelons, qu'après la loi Savary, le conseil de l'université est renommé « conseil d'administration »

739 C'est ce qui ressort des témoignages des enseignants et des étudiants qui ont travaillé à Nanterre durant ces années-là, et qui précisent tous que, pour l'essentiel, ces incidents restaient anecdotiques. Par exemple, entretiens avec Michel Sot du 20 novembre 2017, avec Pascal Ory du 9 janvier 2018, ou encore Christiane Guillard du 14 mai 2019

violents continuèrent à agiter les esprits et à maintenir vivante - plus que tout autre chose - cette culture de la violence politique étudiante à Nanterre. En effet, Nanterre - en tant que bastion du mouvement étudiant de gauche aux yeux de l'opinion publique - devint très vite la cible de l'extrême droite, qui réalisa régulièrement dans les années 1970 des raids particulièrement violents. L'objectif de ces raids - menés par des organisations d'extrême droite groupusculaires (comme le GUD, l'Action Française, voire Occident autour de 1968) - était de semer la terreur parmi les militants de gauche et d'extrême gauche, afin de pouvoir à terme espérer « la conquête » politique de l'université, en décourageant leurs opposants par la force. Cela, à une époque où l'extrême droite, elle, était convaincue que le PCF était sur le point de prendre le pouvoir en France, avec une avant-garde d'extrême gauche à la manoeuvre<sup>740</sup>.

Des raids d'extrême droite avaient déjà eu lieu à Nanterre avant 1968<sup>741</sup>, mais - après cette date - le premier grand raid d'extrême droite sur l'université de Nanterre eut lieu le 19 janvier 1970.

Ce raid nous est notamment transmis par le témoignage de l'historien Bernard Lugan, connu par son livre *Mai 68, vu d'en face*<sup>742</sup>. Toujours d'extrême droite, convaincu d'avoir participé en son temps à une geste chevaleresque, Bernard Lugan donne cependant le détail de son raid à l'université de Nanterre : à l'origine de ce raid, nous dit Bernard Lugan, l'objectif était seulement de distribuer des tracts sur le campus de Nanterre. Mais aux vues les pratiques de l'époque, il est permis d'en douter<sup>743</sup>. Ce jour-là, donc, les 16 militants d'extrême droite - Lugan est membre de l'Action Française - sont ainsi pris à parti par des étudiants, qui les insultent dès leur arrivée sur le campus de Nanterre. Face au climat qui devient houleux, les militants se replient dans le bâtiment de droit, derrière les baies vitrées, menacés, déclare Lugan, par une centaine d'étudiants armés de piques, de barres de chantier, de crochets<sup>744</sup>. Dans le bâtiment de droit, les militants d'extrême droite dressent une barricade et s'arment de néons cassés, comme d'une matraque, et finissent par se battre au corps à corps avec les étudiants ; l'un des membres du commando est grièvement blessé à la tête et saigne abondamment.

Pris au piège, la petite troupe finit par fuir par la chaufferie, guidée par un employé de l'université : la police arrive à ce moment, ajoutant au désordre, et des étudiants d'extrême gauche commencent à

---

740 Bernard Lugan, *Mai 68, vu d'en face*, Balland, 2018, p.29.

741 Alain Lenfant, « Anti-impérialisme et anti-fascisme à Nanterre ». In: *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11-13, 1988. Mai 68 : Les mouvements étudiants en France et dans le monde. p.130-131.

742 Édition Balland, 2018. Dans son livre, p.67. Lugan donne la date du 16 janvier 1970 pour son raid effectué à Nanterre. Or, la presse de l'époque - si elle évoque l'événement - donne surtout la date du 19 janvier. Voir par exemple l'édition du journal *Combat* du 20 janvier 1970.

743 Voir notamment Frédéric Charpier, *Génération Occident*, Seuil 2005

744 Lugan, *Mai 68, vu d'en face*, op. cit., p.72.

se confronter à la police. Dans la confusion, la petite troupe finit par prendre le RER<sup>745</sup>.

Après cette intervention, Nanterre connaîtra plusieurs raids de l'extrême droite sur son campus, même si – rappelons le – ces événements restent sporadiques et exceptionnels, ils contribuent cependant à unifier régulièrement les groupes politiques de gauche et d'extrême gauche, et même au-delà, la grande majorité des étudiants de Nanterre, sensibles à cette question.

Quelques années après le raid de 1970, l'université de Nanterre fut ainsi victime d'une autre attaque de l'extrême droite : le 22 novembre 1973, c'est ainsi le GAJ (Groupe d'Action Jeunesse)<sup>746</sup>, un autre groupe d'extrême droite, qui mena un raid sur le campus de Nanterre.

Arrivant vers midi, casqués et armés de manches de pioche, la quarantaine de militants du GAJ distribuèrent des tracts dans le bâtiment de lettres, avant de se heurter à une vive résistance des étudiants, notamment des militants d'extrême gauche qui chassèrent le commando, après une bagarre. À 16 heures, à Nanterre, se tint une AG commune de toutes les forces de gauche et d'extrême gauche sur le thème de l'antifascisme, et le 23 novembre, 1200 étudiants de Nanterre défilèrent dans la ville, exigeant la dissolution des groupes d'extrême droite<sup>747</sup>. En 1979, l'université de Nanterre connût également un autre raid, du GUD cette fois-ci, le 6 novembre de cette année : arrivé à 10 h 10, le commando du GUD – une vingtaine de personnes, armées et casquées – débarqua dans le bâtiment F, de droit, et blessa un étudiant de Nanterre, qui fut emmené à l'hôpital<sup>748</sup>.

Le dernier grand raid d'extrême droite sembla avoir eu lieu le 15 décembre 1980.

Nous évoquons ainsi particulièrement en détail cet épisode, apparemment anecdotique, parce qu'il nous est à la fois bien connu grâce aux témoignages écrits que plusieurs vigiles de l'université de Nanterre laissèrent de cet événement<sup>749</sup>, mais également parce qu'il nous apparaît comme particulièrement révélateur du niveau de violence, potentiellement meurtrière, que pouvait prendre ces affrontements : particulièrement brutal, ce raid du GUD (Groupe Union Défense), d'une cinquantaine de militants, déstabilisa effet l'université de Nanterre, qui fut alors transformé en champs de bataille l'espace d'une matinée.

À 10 h, ce jour-là, un groupe d'environ 40 à 50 militants du GUD et de la FEN (Fédération des Étudiants Nationalistes), venus de l'université de Paris II-Assas, entrèrent en tenue de combat au

---

745 *Ibid*, p.78.

746 Lié au mouvement solidariste français

747 2590W35 « Rapport du 13 décembre 1973 »

748 2202W47 Note du 6 novembre 1979, destinée au président

749 2202W47 « Rapport du brigadier Jean Colombo au chef des vigiles du 15 décembre 1980, compte-rendu du vigile Claude Rozand (Rozau ?) du 15 décembre 1980 »



sein du bâtiment des lettres, où ils commencèrent à distribuer des tracts.

Alors que la tension était à son comble, un étudiant de Nanterre cria « le fascisme ne passera pas », et les étudiants du GUD se retrouvèrent alors encerclés d'une foule hostile. Les vigiles de l'université – qui, visiblement, ne s'étaient pas sentis capables d'expulser ces militants - tentèrent de s'interposer, et renvoyèrent les militants du GUD dans l'amphithéâtre B où un cours se tenait, pour éviter un combat direct ; malgré cela, un affrontement violent eut lieu, notamment à l'initiative des militants trotskystes qui menèrent l'assaut, rejoints par une partie des étudiants de l'amphithéâtre<sup>750</sup> : des chaises furent lancées, ainsi que des poubelles auxquelles feu fut mis. Les étudiants se battirent ensuite à coup de barre de fer et de matraques. Dans l'affrontement, des vitres furent cassées, et un vigile fut blessé, l'une de ses côtes fracturée. Cependant, les vigiles affirmèrent avoir sauvé plusieurs étudiants, en proie à leurs opposants (au moins un étudiant de l'OCI et un étudiant du GUD), et qui étaient en train de se faire passer à tabac. Au risque sans doute de se faire tuer, nous disent les sources. Finalement, très rapidement, les militants du GUD s'enfuirent, mais vingt militants d'extrême droite finirent par être envoyés au commissariat à la fin de la journée.

Particulièrement médiatisé, cet événement fut évoqué à la télévision<sup>751</sup>. Il fit l'objet d'une question au Sénat<sup>752</sup>, ainsi que d'une tribune dans *Le Monde*<sup>753</sup> le 17 décembre, et provoqua une manifestation de réaction, hostile au GUD, place de la Concorde.

On le voit, l'université de Nanterre connut un moment décisif de son histoire dans l'immédiat Mai 68 : davantage qu'en 1964 (date de l'ouverture des premiers bâtiments de la faculté de Lettres) ou davantage qu'en 1968, c'est entre 1969 et 1973, que se constitua l'identité de Nanterre, ainsi qu'une certaine pratique de sa gouvernance. Face à un contexte sensible - désarmés et démunis - les dirigeants de l'université, et surtout René Rémond, durent apprendre à réguler ce milieu étudiant, potentiellement explosif. Cette régulation passa par la constitution de nouvelles institutions universitaires, qui pouvaient s'appuyer sur la légitimité du suffrage étudiant – argument central pour René Rémond<sup>754</sup> – mais aussi, on l'a vu, par l'habitude, prise vers 1970, de mener une résistance passive à la pratique politique de la violence : refuser au maximum d'appeler la police, maintenir coûte que coûte le fonctionnement normal d'une université, mettre en évidence – par la mobilisation du nombre – le caractère minoritaire des entreprises extrémistes... furent d'autant d'outils utilisés par

---

750 2202W47 Procès verbal d'un maître assistant, Mouillard, déposé au commissariat de Nanterre le lundi 15 décembre 1980 à 12 h 45, lettre de Pierre Ebreuil, vigile du 16 décembre 1980

751 TF1, dans son journal de 20 heures du 15 décembre 1980, et FR3, dans son édition du 17 décembre 1980. Sources consultées à l'INA

752 Du sénateur PS Robert Pointillon, dont on retrouve la question concernant cet événement à la cote 2202W47

753 L'article s'intitule « *L'attaque* »

754 Argument largement évoqué dans ses mémoires, *La Règle et le consentement* op. cit.

René Rémond et ses successeurs durant les crises qui menacèrent l'université.

Ces outils furent d'autant plus efficaces qu'ils épousèrent l'évolution du milieu étudiant nanterrois lui-même, moins sensible, avec les années, aux discours idéologiques radicaux et révolutionnaires.

Nous venons cependant de lire les limites de cette stratégie de défense passive, menée par les autorités universitaires : jusqu'à la fin de notre période, des violences politiques secouèrent régulièrement la vie politique de l'université.

## **La question de l'insécurité : une autre forme de remise en cause du pouvoir des autorités universitaires**

Un autre difficulté politique se pose en plus à Nanterre durant ces années 1971-1988 : ce fut celui de la sécurité des biens et des personnes sur le campus de l'université. Une forte délinquance se manifesta ainsi sur le campus durant notre période, et posa à ce titre un grave problème de gouvernance. La « paix universitaire » ne fut pas ainsi seulement menacée par des questions politiques et idéologiques, elle fut aussi perturbée par une forte délinquance endémique – même si, là encore, le contexte particulier de Nanterre explique en partie cette situation.

Particulièrement vive, cette délinquance se manifesta essentiellement par des vols à la tire ou de pickpocket, généralement d'argent et de porte-monnaie<sup>755</sup>, ou des vols impliquant des agressions physiques, notamment des vols de sacs à main par des voleurs à mobylette<sup>756</sup>. Certains vols pouvaient avoir lieu en plein milieu de journée ou en fin d'après-midi ; les voleurs entrant tout simplement dans les bureaux de l'université pour effectuer leurs rapines<sup>757</sup>. Cette délinquance impliquait également des cambriolages fréquents des bâtiments universitaires<sup>758</sup>, des rodéos de motocyclettes<sup>759</sup>, des dégradations de biens publics<sup>760</sup>, voire des agressions physiques pouvant aller jusqu'à la tentative de viol<sup>761</sup>. Plus rarement, des bagarres éclataient avec ces délinquants, qui s'en

---

755 1208W210 Lettre de O. Daniel, du 19 juin 1974 adressé au secrétaire général de Nanterre

756 La cote 1208W210 est particulièrement riche de ces témoignages : la plupart du temps, il s'agit de lettres d'étudiants et de professeurs écrivant à l'administration et au président de l'université pour se plaindre du méfait dont ils ont été victimes. Nous ne citons ici que quelques exemples, assez représentatifs, tirés des archives. Pour les années 80, on trouvera des documents équivalents à la cote 2202W40

757 1208W210 Lettre de Jean Hilaire du 24 janvier 1974

758 1208W210 Lettre du 8 mars 1977 de Joseph Hüe, responsable de la bibliothèque, évoquant une opération de vandalisme à la BDIC, ou encore une lettre du 26 novembre 1975, du même fond, constatant un cambriolage au laboratoire d'Ethnologie (vol de matériel électronique comme des magnétophones)

759 Michel Sot, entretien du 20 novembre 2017

760 1208W210 Lettre du 13/03/ 1972 « Compte rendu d'incidents », où de jeunes délinquants cassent les balais des femmes de ménage

761 1208W210 Plusieurs lettres mentionnent ce qui ressemble à une tentative de viol sur une jeune étudiante (lettre du secrétariat général de l'université du 24 juillet 1973). René Rémond écrivant alors au recteur pour minimiser la portée de l'incident (lettre du 24 juillet 1973). Mais d'autres cas, la même année, soulignent ce genre de tentatives était plus régulier que René Rémond ne veut bien le dire (lettre du 19 juin 1973 de Yves Bottineau évoque un autre cas, dans le même carton d'archive). Enfin, le « Rapport sur la délinquance pendant la période avril-juin 1970 » (La

prenaient aussi bien aux étudiants, qu'au personnel administratif et aux enseignants-chercheurs<sup>762</sup>. À cela s'ajoutait, vers la fin des années 1970<sup>763</sup>, le trafic de drogues qui se développait sur le campus, devenant un fait avéré et presque commun durant les années 80<sup>764</sup>. L'historien Michel Sot nous a ainsi dit que, durant ces années-là, la cafeteria du bâtiment C servait de lieu rendez-vous pour les dealers de Nanterre, qui venaient sur le campus avec de grosses voitures *Mercedes*<sup>765</sup>. Pour être plus précis, mentionnons désormais un cas particulier d'agression : lors de la nuit du 28 mai 1971, le parvis du bâtiment F fit ainsi l'objet vers 23 h 30 d'une tentative de cambriolage par trois individus. Le gardien de nuit remarqua cette intrusion et fit appel au concierge de l'université, qui arriva sur les lieux, avec le gardien de nuit, armé de sa carabine. Ainsi arrêtés, les trois cambrioleurs furent confiés à la police, qui intervinrent, mais sans entrer sur le campus, afin de respecter les franchises universitaires. Quelques heures plus tard, cependant, ce furent trois autres délinquants - armés de matraques et de couteaux à pain - qui vinrent à l'université, afin de venger leurs camarades : le concierge, qui a écrit les lettres qui témoignent de cette histoire, fut alors terrifié et laissa entendre dans sa dernière lettre avoir démissionné dans la foulée à la suite de cet incident<sup>766</sup>.

Cette délinquance, d'après l'opinion unanime des témoins et des sources, s'explique par la grande proximité de l'université avec le bidonville de Nanterre, remplacé progressivement au cours des années 1970 par des barres HLM. Cette évolution prendra du temps : en effet, l'essentiel de la résorption du bidonville a eu lieu en 1971, avec l'installation de logements préfabriqués<sup>767</sup>, mais ces logements ne seront à leur tour enlevés que vers le milieu des années 80<sup>768</sup>. Cette situation sociale particulièrement difficile fit que, durant cette période, de très nombreux adolescents de ces quartiers, âgés entre 10 à 18 ans<sup>769</sup>, considéraient le campus comme « un terrain de chasse » – le mot est le René Rémond lui-même – car le campus était alors fréquenté par des étudiants issus de milieux plutôt aisés et sans défense, dans un campus qui était ouvert à tous les vents et présentait de

---

Contemporaine, F delta 824-9) mentionne également ce sujet.

762 1208W210 « Note pour monsieur le président de la commission des libertés », du 1 décembre 1970

763 Cependant, dès 1973, on trouve des lettres évoquant la présence de groupes de drogués sur le campus. Par exemple, nous avons la lettre de F. Beslay du 9 janvier 1973, évoquant le cas de sa fille, étudiante en droit à Nanterre, qui a subi la mauvaise influence d'un groupe de marginaux drogués sur le campus de l'université.

764 Entretien avec Michèle Estellé du 20 mai 2019. Ce qui semble être confirmé par le fond 2202W40, qui contient de nombreuses lettres signifiant que du cannabis a pu être retrouvé à travers l'université : voir lettre du brigadier Jean Colombo du 4 novembre 1981.

765 Entretien du 20 novembre 2017

766 1208W210 deux lettres du 28 mai 1971 du concierge Marrat (ou Monot), écriture peu lisible

767 Muriel Cohen, « Bidonvilles de Nanterre : une destruction en trompe l'oeil », *GISTI* | « *Plein droit* » 2011/1 n° 88 | pages 32 à 36, p.34.

768 Muriel Cohen, « Bidonvilles de Nanterre : une destruction en trompe l'oeil », *GISTI* | « *Plein droit* » 2011/1 n° 88 | pages 32 à 36, p.34-36.

769 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.242.

très nombreuses entrées et issues, alors que la police - du fait des franchises universitaires - ne pouvait pas pénétrer dans l'université sans avoir auparavant obtenu l'autorisation express du président de celle-ci. La police redoutait, par ailleurs, de pénétrer dans un lieu où elle risquait, depuis Mai 68, d'être particulièrement mal vue des étudiants<sup>770</sup>. Le campus était d'autant plus sensible, du point de vue de la sécurité, qu'il comportait une Cité Universitaire, soit plus de 1400 à 1500 chambres. Ce qui impliquait donc la présence d'une population étudiante pouvant se déplacer le soir ou la nuit : de nombreuses agressions eurent alors lieu à ces heures où le campus, mal éclairé, était encore moins bien protégé<sup>771</sup>.

Les autorités universitaires ont eu ainsi très tôt conscience de la gravité de ce problème d'insécurité et de ce contexte particulier : dès le 6 novembre 1968, le doyen par intérim de la faculté de Lettres, Jean Beaujeu, écrivit une lettre à ce propos au ministre de l'Éducation Nationale<sup>772</sup>.

Il est difficile cependant de donner un chiffre, même approximatif, du nombre d'agressions et de vols qui ont pu alors avoir lieu sur le campus de Nanterre : le 15 décembre 1970, la commission des Libertés de Nanterre donna par exemple le chiffre 35 cas de plaintes (officiellement formulées) sur la période avril-juin 1970, sur trois mois<sup>773</sup>. Ce qui fait environ dix plaintes par mois.

En tout cas, la seule chose que l'on puisse dire est que ce chiffre de la délinquance est important, et que, sans doute, au début des années 1970, pas une semaine ne se passait sans qu'un incident lié à l'insécurité ne soit signalé : en effet, si les archives contiennent plusieurs cartons remplis de lettres de plainte d'étudiants, attestant ainsi l'importance et la régularité de ce type d'incidents, de nombreux témoins interrogés bien plus tard affirment également d'avoir été soumis à un fort sentiment d'insécurité sur le campus.

Par exemple, on peut citer le cas de Jean-Claude Kuperminc, ancien étudiant de Nanterre en AES (Administration, Économique et Social) de la fin des années 70 : lors de son entretien<sup>774</sup>, il nous a effectivement raconté comment il s'était fait voler son portefeuille. Une fois le vol constaté, Jean-Claude Kuperminc avait alors demandé à des individus « louches », n'appartenant pas à l'université où il pourrait retrouver son portefeuille. Ils lui ont alors indiqué les toilettes, où ce dernier a pu retrouver son portefeuille, mais sans son argent.

À la même période, l'ancienne étudiante en italien, Michèle Matha<sup>775</sup>, nous fit savoir dans son

---

770 Michel Sot, entretien du 20 novembre 2017

771 Michèle Estellé du 20 mai 2019, confirmé par le compte-rendu de la commission suivante, La Contemporaine, F delta 824-9 « Rapport sur la délinquance pendant la période avril-juin 1970 »

772 Archives Nationales, cote 20020476 / 301, lettre du 6 novembre 1968

773 La Contemporaine, F delta 824-9 « Rapport sur la délinquance pendant la période avril-juin 1970 »

774 Entretien du 21 juin 2019

775 Entretien du 10 mai 2019

entretien que, lorsqu'elle vint pour la première fois à l'université, elle fut particulièrement marquée par la présence, sur le sol de la gare, de personnes droguées et affalées sur le sol.

Venant des bidonvilles, puis des HLM, pour une large part ayant des origines maghrébines<sup>776</sup>, ces délinquants ont pu semer une peur réelle à travers toute l'université, au point de poser un problème politique aux autorités universitaires, qui voyaient ainsi leur autorité remise en cause sur leur propre campus par des éléments extérieurs à l'université<sup>777</sup>.

Cette délinquance endémique, cependant, ne doit pas nous faire croire pour autant à une université livrée en permanence à des actes de violence, où ne régnerait ni foi, ni loi ; là-encore, il s'agit d'une difficulté parmi d'autres que connaissait l'université, et il semble que les nanterrois de l'époque se soient, finalement, habitués à cela dans une certaine mesure. Cependant, cette délinquance aboutit à une situation où règne un vif sentiment d'insécurité, qui influence tous les comportements : par exemple, à la fin des années 70, les étudiants d'italien, comme Michèle Matha nous le disait, ne sortait pas sur campus de Nanterre, le soir, autrement qu'en groupe, sans pour autant jamais n'avoir été eux-mêmes victimes d'agression<sup>778</sup>.

Sur ce sujet, pourtant, les autorités universitaires eurent des marges de manœuvre très limitées : ne disposant pas de réel pouvoir réglementaire sur la question de la sécurité (les commissions disciplinaires ne pouvant juger ces cas de droit commun), les différents présidents de l'université de Nanterre durent s'adapter pour tenter de résoudre, ou de diminuer, l'étendue de ce problème, d'autant qu'au début des années 1970, certains militants d'extrême gauche (maoïstes) tentèrent de s'associer à ces jeunes délinquants, afin de les manipuler pour servir leur agitation politique<sup>779</sup>.

Par exemple, le 3 décembre 1971, l'association corporative de Droit de Nanterre (classée à droite) fut agressée et leur local saccagé par une vingtaine de délinquants<sup>780</sup>, encadrés par une poignée de militants maoïstes<sup>781</sup>.

Disposant donc de peu de moyens financiers et législatifs, les différents présidents de Nanterre se sont donc contentés de restreindre les accès au campus, d'accroître le nombre de lampadaires pour améliorer l'éclairage la nuit. Ils ont également chercher à augmenter le nombre des vigiles et,

---

776 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.242. René Rémond lui-même précise que cette origine venait du fait que, beaucoup de délinquants, avaient des parents habitants dans le bidonville de Nanterre.

777 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.241. Et p.244. Voir aussi 2202W40, lettre du président de l'université, Carol Heitz, du 13 novembre 1981 au recteur de l'académie de Versailles, qui synthétise la situation au début des années 80

778 Entretien du 10 mai 2019 avec Michèle Matha

779 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.243. Voir aussi Christophe Bourseiller, *Les maoïstes, la folle histoire des gardes rouges français*, Document, points, Plon, 2007, p266.

780 2590W35 lettre du 2 décembre 1972,du commissaire divisionnaire au directeur départemental des RG

781 2590W35 message de 18 h 55 des RG, du 3 décembre 1971

surtout à se coordonner avec la police pour améliorer la sécurité à Nanterre<sup>782</sup>. Pourtant, vis-à-vis ce dernier point, les résultats semblent avoir été décevants : Michel Imberty, l'ancien président de l'université de Nanterre entre 1983 et 1988, nous a ainsi fait part d'une réunion avec la police de Nanterre<sup>783</sup>. Alertant sur le danger que représentaient les dealers de drogue, Michel Imberty ne reçut alors que cette réponse : « nous n'arrêtons pas les dealers, car nous cherchons à remonter la filière ». Ce qui fut ressenti par Michel Imberty comme un aveu de quasi-impuissance : lors de cette réunion, en effet, le commissaire de police expliqua à Michel Imberty que le fait d'arrêter les dealers et de les mettre en prison ne faisaient que les radicaliser et les rendre plus prestigieux aux yeux de leurs confrères (la prison servant alors d'école du crime). Michel Imberty nous affirma ainsi que cette réunion, comme la coopération avec la police en général, n'offrit que peu de retombées en général sur le domaine de la sécurité. Ce qui semblait déjà le cas à l'époque de René Rémond (1970/1971-1976) : René Rémond raconta en effet, dans ses mémoires, que les représentants de la police se mirent à sourire lorsque fut évoqué le cas de la délinquance à l'université de Nanterre – les policiers affirmant qu'il y avait bien pire ailleurs<sup>784</sup>.

Pourtant, il y eut une vive collaboration entre la police et l'université de Nanterre. Michèle Estellé, à l'époque responsable du service des Moyens Généraux de l'université, reconnut par exemple que l'université eut ainsi à inscrire des policiers en tant qu'étudiants, afin de faciliter leur infiltration dans le milieu étudiant pour accéder aux filières de drogue.

À noter, enfin, qu'à côté de la réponse sécuritaire, un président de l'université de Nanterre en particulier, Jean-Maurice Verdier (président de l'université de Nanterre de 1976 à 1981) tenta d'apporter une réponse sociale à cette question : en effet, afin de diminuer la délinquance, il fit des rapprochements avec la DASS des Hauts-de-Seine, mais cela semble aussi avoir été peu concluant<sup>785</sup>.

Donc, sans une intervention de la police rigoureuse, cette délinquance resta endémique sur le campus de Nanterre, même si René Rémond affirma avoir vu réduire la délinquance à la fin de son mandat. Pourtant, on peut douter que cette baisse fut effective : non seulement la plupart des agressions et des vols n'ont pas été répertoriés - donc il est difficile de conclure sur ce point<sup>786</sup> – de

---

782 Cette stratégie est évoquée dès 1970 : La Contemporaine, F delta 824-9, « Rapport sur la délinquance pendant la période avril-juin 1970 »

783 Entretien du 9 octobre 2019. Cependant, à noter que le téléphone n'a pas hélas enregistré cette partie-là de l'entretien

784 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.242.

785 2202W40 Lettre de Verdier à Jean Lemoine, Directeur de l'Administration Sanitaire et Sociale des Hauts-de-Seine, du 7 avril 1978

786 La Contemporaine, F delta 824-9 « Rapport sur la délinquance pendant la période avril-juin 1970 » Lors de cette réunion de la commission Liberté, où fut lu ce rapport, la question des plaintes non formulées fut évoquée.

plus l'université, tout au long de la période, connut un manque chronique de moyens en termes de personnels pour résoudre ce problème. En effet, pour assurer sa propre mission de sécurité, l'université ne disposait que d'un personnel très limité : pour l'essentiel constitué d'appariteurs, c'est-à-dire d'agents habilités à entretenir le matériel de l'université et ouvrir les portes des cours et des amphithéâtres - et dont la présence était censée assurer une surveillance, ainsi qu'une petite équipe de vigiles et de gardiens, pour une part envoyée par le rectorat, et d'autre part recrutée par une société privée de gardiennage, avec laquelle Nanterre avait passé un contrat<sup>787</sup>. Pourtant, ces effectifs restèrent toujours insuffisants, surtout pour une université qui rassemblait 20.000 étudiants en 1970 et 30.000 étudiants en 1988<sup>788</sup>. Cette carence de postes est d'ailleurs soulignée par des rapports administratifs à ce sujet : par exemple, en 1970, Nanterre ne comptait que 3 appariteurs pour la journée<sup>789</sup>, alors, qu'à la fin des années 80, l'équipe sera à peine plus étoffée, puisque - outre 12 appariteurs et 5 concierges<sup>790</sup> - l'université pourra surtout compter sur deux équipes de six vigiles<sup>791</sup>.

D'une manière générale, à la lecture de tous ces éléments, il est difficile que de ne pas croire qu'au fond, les autorités universitaires de Nanterre ne cédèrent pas à une forme de fatalisme. Dans ses Mémoires, René Rémond lui-même conclut d'ailleurs sur ce sujet par une litote « le phénomène [de la délinquance] fut réduit jusqu'à tomber au-dessous du seuil à partir duquel une collectivité cesse de le tolérer <sup>792</sup>».

Cependant, si les autorités de l'université de Nanterre ne surent pas répondre efficacement et durablement à cette question de l'insécurité, ils parvinrent cependant à résoudre un autre problème d'ordre public : celui du « souk » de Nanterre.

Le début des années 70 vit ainsi le développement d'un marché informel le long des couloirs des lettres ; des stands de commerçants ambulants vinrent en effet s'installer le long du grand couloir qui reliait alors en un bloc tout le bâtiment des lettres. Le déplacement étant aisé, le flux d'étudiants important (le campus étant ouvert à tout vent), des vendeurs installèrent ainsi leur stand, vendant crêpes, sandwiches, livres d'art, bijoux et objets artisanaux<sup>793</sup>, ainsi que, semble-t-il, de la drogue, mais dans une bien moindre mesure<sup>794</sup>. L'établissement du souk fut mal perçu par certains

---

787 Entretien avec Michèle Estellé du 20 mai 2019. Voir aussi 2202W40 Lettre du président de l'université, Carol Heitz, du 13 novembre 1981 au recteur de l'académie de Versailles, qui synthétise la situation au début des années 80

788 Cf. annexe 6.

789 1208W210 lettre du 17 juin 1970, de la secrétaire générale Geneviève Laroque

790 Pour les seuls bâtiments de l'université, 2202W40 rapport sans date « Compte rendu de la première phase de l'étude « prévention des actions de malveillance au centre universitaire de Paris X Nanterre » de la société SERETE

791 Michèle Estellé du 20 mai 2019

792 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.246.

793 Entretien avec Isabelle Weill, le 15 février 2018, où elle évoque avec force détails cet élément

794 Michèle Estellé du 20 mai 2019

professeurs, mais il fut plutôt bien accueilli par les étudiants et le personnel administratif, qui se plaignaient du manque de commerces et de l'isolement, voire de la tristesse du site universitaire<sup>795</sup> ; étudiants et personnels administratifs voyaient donc d'un meilleur œil ce souk qui était au moins une animation, doublée d'un service utile, surtout en cas de longues files d'attente devant la cantine<sup>796</sup>.

Pourtant, ces commerces posèrent vite des problèmes de circulation, voire d'hygiène (certains entreposant ainsi de la nourriture dans les toilettes !<sup>797</sup>). Ce qui amena l'université à réglementer plus strictement cette pratique vers 1982, d'autant que le « souk », pour le regard extérieur, renvoyait à une mauvaise image de marque, faisant croire que l'université était un bastion de désordre et d'anarchie. Sans doute, exista-t-il des tentatives pour réguler le souk dès la fin des années 1970, mais elles furent en tout cas inefficaces<sup>798</sup> ; la véritable régulation du « souk » de Nanterre vient donc en 1982, lorsque le président Carol Heitz prit un arrêté le 21 octobre<sup>799</sup>, fixant en termes clairs cette régulation : aucune vente de nourriture ne fut plus désormais autorisée, chaque vendeur devait payer une cotisation à l'université pour pouvoir vendre sur le campus, et l'emplacement du stand était enfin fixé par l'université, qui se donnait d'ailleurs le droit de faire des contrôles, de déplacer le stand de vente ou de le supprimer, si problème.

Peut-être qu'il y eut-il encore quelques difficultés à appliquer ce règlement à un souk, puisque ce même arrêté fut reproduit quelques années plus tard<sup>800</sup> : en tout cas, la réduction et le contrôle du souk – impensables jusqu'au milieu des années 70 (René Rémond ne l'évoque même pas dans ses mémoires) - soulignent en tout cas un certain renforcement du poids des autorités universitaires sur l'espace du campus au fil du temps.

## **La grève de 1976 et la scission du droit**

La contestation étudiante à Nanterre - ainsi que la question de sa « gestion » par les autorités universitaires - connut un véritable tournant durant l'année 1976 : cette année fut ainsi celle d'une double crise pour Nanterre qui vit là son existence menacée - près de six ans seulement après l'unification de la faculté de Lettres et de la faculté de droit.

Cette année-là, l'université dut en effet faire face, à la fois par un mouvement de grève étudiant particulièrement « dur » et étendu sur la durée<sup>801</sup>, alors que l'université dut également faire face au

---

795 Entretien avec Michèle Estellé du 20 mai 2019

796 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.298.

797 Entretien avec Isabelle Weill, le 15 février 2018

798 2202W40 lettre du 15 novembre 1979 du brigadier Jean Colombo

799 1208W210 « Arrêté », voir aussi 1208W210 « Note à l'attention de la commission budgétaire de l'université Paris X »

800 2202W39 Arrêté de 1985 de Michel Imberty portant sur le même sujet

801 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.335. Dans ce passage, Rémond souligne la dureté particulière de cette grève.



départ d'une grande partie des enseignants de droit de l'université, marquant de ce fait le risque de dilution de l'institution elle-même.

Reprenons les faits depuis le début : au début de l'année 1976, une proposition de réforme du second cycle (bac +3 à bac + 5) fut présentée par la secrétaire d'État aux universités, Alice Saunier-Seïté.

La justification principale de cette réforme était, qu'avec l'aggravation du chômage en France, il était nécessaire de transformer les enseignements du second cycle universitaire, afin de les professionnaliser davantage, pour éviter le chômage des étudiants diplômés<sup>802</sup>. Cette réforme du second cycle comportait plusieurs aspects : dans un premier temps, la réforme maintenait apparemment une large autonomie aux universités dans la formation de leurs cursus : seul le volume horaire minimale/maximale de chaque formation étant fixé par la loi<sup>803</sup>. Pourtant, l'essentiel de la réforme tenait en deux mesures bien précises : la première, la plus importante de toutes, comportait la révision des habilitations accordées aux diplômes proposées par les universités, par l'intermédiaire d'un comité d'experts comprenant des représentants du patronat. Le second aspect de la réforme visait à permettre aux universités de pouvoir réaliser une sélection des étudiants à l'entrée du second cycle, si ceux-ci provenaient d'une autre université<sup>804</sup>. Comme nous l'avons déjà mentionné, ces deux mesures furent à l'origine de l'un des plus importants mouvements sociaux étudiants des années post-mai 68 : démarré au mois de février 1976<sup>805</sup> dans les universités de province, le mouvement étudiant se propagea aux grandes universités parisiennes.

L'une des caractéristiques les plus intéressantes de cette contestation fut que la grève étudiante de 1976 fut à la fois le dernier grand mouvement étudiant des années 68, et le premier mouvement de contestation des années 80 et suivantes. C'est-à-dire une contestation, désormais moins tournée vers des objectifs révolutionnaires que vers un désir de défendre l'accès de l'université dans un contexte de pénurie budgétaire et de chômage de masse, comme nous le verrons avec le mouvement Devaquet de 1986.

En effet, en 1976, la mobilisation étudiante se développe à partir de plusieurs mots d'ordre : refus de la mainmise du patronat sur l'enseignement via les comités techniques, refus de la sélection ainsi que de la remise en cause de l'égalité des universités devant le diplôme délivré<sup>806</sup>, mais également

---

802 Alice Saunier-Seïté, *En première ligne, de la communale aux universités*, Plon, 1982, p.132.

803 Didier Fischer, *Histoire des étudiants de France*, Flammarion, 2000, Paris, p.459.

804 Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, tome IV, depuis 1930*, tempus, Perrin, édition de 2004, p.397.

805 L'arrêté lançant la réforme datant du 16 janvier 1976

806 En effet, la possibilité de sélectionner les étudiants venant d'une autre université soulignait, en fait, que les diplômes

refus d'abandonner certaines filières (artistiques, intellectuelles), que la nouvelle réforme risquait de dévaluer, voire de supprimer, au risque qu'elles apparaissent comme n'offrant pas ou peu de débouchés professionnels<sup>807</sup>. En effet, le risque de suppression de certaines filières avait vu le jour à partir du 25 février de cette année, où certaines formations mal dotées, et jugées peu « rentables » s'étaient vues retirer leur habilitation sur décision du secrétariat d'État<sup>808</sup>.

À ces mots d'ordre étudiant, se joignaient ceux de nombreux universitaires qui critiquaient également cette réforme parce qu'elle remettait en cause l'autonomie des universités et, donc, leur capacité à choisir leur propre enseignement. En effet, contrairement au mouvement de Mai 68, où les professeurs avaient été extérieurs à la contestation (parfois observateurs bienveillants, parfois hostiles), cette fois-ci, les enseignants-chercheurs, notamment à Nanterre, se montraient, dans leur ensemble, assez largement critiques quant à la réforme du second cycle<sup>809</sup> : un texte, notamment, est assez révélateur de la position des enseignants. Il s'agit du rapport de la commission des Études – composée de professeurs de Nanterre - consacré à l'analyse de cette réforme.

Ce rapport critique est présenté au conseil de l'université le 15 mars 1976<sup>810</sup> : issue donc des enseignants-chercheurs de Nanterre, cette critique de la réforme souligne surtout qu'une telle loi constitue une atteinte à l'autonomie des établissements, dont les formations seront contrôlées pour moitié par des « experts », complètement extérieurs au monde de l'éducation. Elle souligne un certain nombre de formations déjà proposées risquent à terme d'être supprimées, du fait justement de ces comités d'études, trop spécialisés, qui risqueraient de remettre en cause le caractère pluridisciplinaire de nombreuses formations.

Pourtant, pour comprendre vraiment l'ampleur de ce mouvement, il faut aussi prendre en compte deux facteurs importants : le premier, c'est la peur du chômage, qui commençait à préoccuper les étudiants. Beaucoup d'entre eux considéraient en effet que la réforme du second cycle contribuerait à fermer l'accès à l'université sur le moyen terme à un grand nombre, alors que les moyens alloués à celle-ci étaient insuffisants et subissaient les contrecoups d'une austérité jugée injuste<sup>811</sup>. Ce « ras-de-bol » face à la pénurie budgétaire s'était manifesté dès le début de l'année universitaire par des

---

délivrés n'étaient pas de la même valeur d'une université à l'autre

807 Charles Mercier, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire au lendemain de Mai 68, histoire de la France au XIX et XX<sup>e</sup> siècle*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2015, p.226.

808 Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, tome IV, depuis 1930*, tempus, Perrin, édition de 2004, p.397.

809 Entretien du 14 mai 2019 de Christiane Guillard

810 1208W28 Compte-rendu du conseil d'université du 15 mars 1976

811 Nicolas Carboni, op. cit., p.532. Pour la secrétaire d'État, la réforme ne posait pas de problème en soi, seul le désir d'agitation révolutionnaire et le conservatisme des syndicats marxistes d'enseignant justifiait cette réforme, cf. Alice Saunier-Seïté, *En première ligne*, op. cit., p.132.

actions sporadiques à travers toute la France : par exemple, à Jussieu, une mobilisation avait eu lieu contre l'amiante présente à l'université, en janvier 1976, alors qu'au même moment, une grève des loyers avait éclaté dans les cités universitaires à cause de la dégradation des conditions de logements<sup>812</sup>.

Le second facteur ayant aggravé cette crise est, sans doute, enfin, le comportement de la secrétaire d'État aux universités, Alice Saunier-Seïté elle-même : promue à la tête de ce nouveau ministère, la nouvelle ministre mène, en effet, une politique en rupture avec ses prédécesseurs, mettant fin avec la relative autonomie dont bénéficiaient les universités depuis la loi Faure, afin de renforcer le pouvoir du ministère sur ces dernières, dans un net désir de tourner la page de Mai 68 et de restreindre « l'emprise de la gauche » sur les universités<sup>813</sup>.

Ce qui amena notamment, la ministre à soutenir plusieurs scissions d'universités – toujours afin de permettre à des UER conservatrices de devenir indépendantes : comme ce fut le cas, par exemple à Clermont-Ferrand, le 31 janvier 1976, où 5 UER « conservatrices » (droit, économie, dentaire-odontologie, médecine) obtinrent de la nouvelle ministre la possibilité de séparer des UER, davantage ancrées à gauche, du reste de l'université de Clermont-Ferrand (notamment, langues et sciences humaines et sociales<sup>814</sup>). La secrétaire d'État permit cette scission, malgré l'opposition de la CPU<sup>815</sup>. En effet, avec Alice Saunier-Seïté, la rupture avec le monde universitaire et ses dirigeants est profonde : Alice Saunier-Seïté était issue d'un milieu modeste. C'était une ancienne institutrice, qui avait ensuite réalisé une thèse en géographie, avant de devenir rapidement doyenne de la faculté de Brest, puis la première femme rectrice en 1973, grâce notamment à l'influence de son mari, Jérôme Seïté, inspecteur général de l'Éducation Nationale et responsable de la Franc-Maçonnerie<sup>816</sup>. D'après Charles Mercier, Alice Saunier-Seïté ne « craignait » donc pas les universitaires<sup>817</sup>, et n'hésita donc pas à s'immiscer dans leurs affaires, et à avoir avec eux un rapport hiérarchique (du fait de son passé de rectrice), alors que, jusque-là, depuis 1968, l'habitude des gouvernements avait été de laisser une large autonomie au fonctionnement des universités, et de s'appuyer sur le savoir-faire gestionnaire des universitaires<sup>818</sup>. Par exemple, très rapidement, Alice Saunier-Seïté entra en conflit avec la CPU (la Conférence des Présidents d'Université) en montrant ostensiblement qu'elle ne recherchait, ni leur soutien, ni leurs conseils<sup>819</sup> et réduisit les séances du

---

812 Sous la direction de Louis Gruel, Olivier Galland, et Guillaume Houzel, *Les Étudiants en France, histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, presses universitaires de rennes, 2009, p.112

813 Charles Mercier, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire au lendemain de Mai 68, histoire de la France au XIX et XX eme siècle*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2015, p.220.

814 Nicolas Carboni, op. cit., p.540.

815 Charles Mercier, *Autonomie, autonomies*, op. cit., p.221.

816 *Ibid*, p.219.

817 *Ibid*

818 Charles Mercier, *Autonomie, autonomies*, op. cit., p.219.

819 Charles Mercier, *Autonomie, autonomies*, op. cit., p.237. A cette page, on apprend même qu'Alice Saunier-Seïté dira

conseil consultatif de l'enseignement supérieur, le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) au strict minimum légal<sup>820</sup>.

À cela s'ajoutait l'attitude de la ministre elle-même, dont les écarts de langage étaient également un motif de vexations et de provocations récurrent : en 1979, Alice Saunier-Seïté fera par exemple fermer le site de l'université de Vincennes pour le transférer à Saint-Denis. Aux critiques formulées à l'encontre de cette proposition, la secrétaire d'État répondra : « De quoi se plaignent-ils ? Leurs nouveaux bâtiments seront situés entre la rue de la Liberté, l'avenue Lénine et l'avenue de Stalingrad, et ils sont chez les communistes »<sup>821</sup>. Ce qui était une provocation quand on sait que beaucoup de professeurs de l'université de Vincennes étaient d'extrême gauche et s'opposaient donc au PCF, alors que le site de Saint-Denis restait beaucoup moins bien desservi et prestigieux que celui de Vincennes !

Pour le cas de Nanterre, ce changement de ministre de tutelle eut des conséquences très lourdes : autant René Rémond avait eu, durant son mandat de président, l'oreille attentive des différents ministres de l'Éducation Nationale qui s'étaient succédés, qu'avec Alice Saunier-Seïté, leur relation fut exécration<sup>822</sup>. Quant à Jean-Maurice Verdier, nouveau président de Nanterre élu depuis le 9 février 1976, celui-ci partit d'ailleurs avec un handicap supplémentaire, puisqu'il était ostensiblement un sympathisant socialiste, et qu'il était ainsi directement perçu comme un opposant par la nouvelle ministre<sup>823</sup>. Ainsi, le nouveau président de l'université de Nanterre ne disposait, au ministère, de presque aucun crédit. Issu des rangs socialistes, Verdier sera d'ailleurs critiqué, au cours de son mandat, à plusieurs reprises pour être perçu comme beaucoup moins indépendant par rapport aux syndicats que ne l'était René Rémond, son prédécesseur<sup>824</sup>.

Dans ce contexte particulier, une grève étudiante débuta donc : dès le 28 janvier 1976, à Nantes, Tours, Toulouse<sup>825</sup>, Amiens, Poitiers et Rennes. La grève portait à la fois contre ce qui était perçue comme « l'ingérence patronale dans l'université », mais aussi par la peur du chômage et de la sélection motivaient les manifestants. En effet, en province, la crainte de la sélection était rendue encore plus forte, dans la mesure où les étudiants des universités de province craignaient de devenir

---

même à la CPU, en septembre 1976 « on n'est pas au parlement, j'ai des rendez-vous plus importants ».

820 Alice Saunier-Seïté, *En première ligne*, op. cit., p.135.

821 Claude-Marie Vadrot, « Quand Vincennes déménage à Saint-Denis », *Politis*, n° 30 avril 2008.

822 Charles Mercier, *Autonomie, autonomies*, op. cit., p.221. D'après Mercier, Alice Saunier-Seïté disait même à propos de Rémond : « Je lui mordrai les couilles », tant, pour Alice Saunier-Seïté, Nanterre représentait l'université d'extrême gauche qu'il s'agissait de soumettre

823 Michel Imbert, entretien du premier octobre 2019

824 Pierre Riché, *C'était un autre millénaire, souvenir d'un professeur, de la commande à Nanterre*, Thallandier, Paris, 2008, p.239.

825 Le 10 février à Toulouse II-Le Mirail

les futurs cibles prioritaires des dispositifs de sélection à l'entrée du second cycle lorsqu'ils voudraient postuler dans une université parisienne<sup>826</sup>. De ce fait, la grève fut très active dans de nombreuses petites universités de province, qui craignaient d'être particulièrement victimes de la sélection lors du transfert de dossier d'une université à une autre : par exemple, la grève commença à Rennes II le 4 février, avec arrêt des cours, sur le thème de la lutte « contre la réforme, pour une allocation d'étude, pour l'augmentation du nombre de places au CAPES et à l'agrégation et à la titularisation des maîtres auxiliaires ». Le 27 février, la grève s'étendit à Rennes III, et à chaque fois, toutes les forces de gauche et d'extrême gauche furent extrêmement mobilisées : des maoïstes (en grand déclin) comme ceux de *L'Humanité Rouge* à la LCR, la FEN, la CFTD et les deux UNEF (communiste « Renouveau », et trotskyste lambertiste, « Union Syndicale »)<sup>827</sup>.

Au premier mars, le mouvement de grève s'étendit aux universités d'Orléans, de Limoges, de Grenoble, de Bordeaux I avec occupation des locaux. Le 2 mars, c'est au tour de l'université de Provence d'être occupée<sup>828</sup>. Cependant, ce fut souvent l'UNEF-« Renouveau » (en majorité communiste) qui joua un rôle moteur dans le déclencheur de la grève, à la fois localement et nationalement : ainsi, c'est l'UNEF-Renouveau qui organisa les États-Généraux de la mobilisation, regroupant plus de 3500 personnes les 3 et 4 mars 1976<sup>829</sup>. Les 9 et 10 mars virent également de très grosses journées de mobilisations, et le 11 mars<sup>830</sup>, la secrétaire d'État Alice Saunier-Seïté chercha à minimiser l'étendue de la grève et menaça d'empêcher la délivrance des diplômes universitaires si celle-ci perdurait. Ce qui raviva l'opposition envers la secrétaire d'État<sup>831</sup>.

À partir de cette date, les mobilisations prirent de plus en plus d'ampleur. Outre des manifestations locales, des nouveaux moyens d'actions furent mis en œuvre : comme, le 18 mars, où le doyen de l'UER de droit de Clermont-Ferrand fut séquestré dans locaux, alors que le 16 mars, 800 étudiants avaient bloqué la RN10 à Bordeaux et, qu'à la suite de divers incidents, la bibliothèque de l'université avait été incendiée<sup>832</sup>. Assurément, d'un point de vue politique et syndical, le mouvement étudiant se structurait autour de deux pôles opposés : d'un côté la mouvance proche du PCF, avec le SNES SUP et l'UNEF Renouveau – soucieux de réaliser un mouvement de masse, contre la

---

826 Charles Mercier *Autonomie, autonomies*, op. cit., p.225.

827 Nicolas Carboni, *L'Agitation étudiante et lycéenne de l'après-Mai 1968 à 1986. Du cadre national à l'exemple clermontois*, Thèse de Doctorat, soutenue en 2006 sous la direction de M. Mathias Bernard, p.545. Cette thèse est particulièrement bien informée sur le déroulement de la grève, au niveau national, en 1976.

828 Carboni, op. cit., p.548.

829 *Ibid*, p.546.

830 *Ibid*, p.549.

831 *Ibid*, p.550.

832 *Ibid*, p.551.

réforme, dans le respect de la légalité – et de l'autre, la branche d'extrême gauche, notamment animée par la LCR, qui allait chercher à radicaliser le mouvement, afin de l'amener progressivement à devenir un mouvement révolutionnaire. Ce fut la LCR, notamment – avec d'autres mouvements - qui alla organiser la coordination nationale étudiante, des 13 et 14 mars 1976, afin de créer « une assemblée nationale des AG de France », pour contourner les appareils syndicaux et ainsi radicaliser le mouvement de grève<sup>833</sup>. Mais cette initiative ne porta pas les fruits escomptés.

Le 5 avril, alors que la période des vacances de printemps aurait pu provoquer l'essoufflement de la grève, celle-ci reprit de plus belle, souvent accompagnée d'occupation des universités, comme à Amiens<sup>834</sup> : le 5 avril, on nota des mouvements de grève notamment dans les universités d'Amiens, Saint-Étienne, Grenoble, Brest, Paris XIII- Villetaneuse... le 6 avril, ce fut au tour d'Aix-en-Provence, Orléans, Bordeaux III d'être en grève<sup>835</sup>. Le 8 avril, la manifestation devant le rectorat à Clermont-Ferrand – notamment portée par des éléments maoïstes et trotskystes - dégénéra en affrontements avec la police : 12 étudiants furent envoyés à l'hôpital, et des militants tentèrent d'étendre le mouvement aux usines Michelin. Le 9 avril, la manifestation tourna encore à la bataille de rue, où 2000 étudiants affrontèrent 200 CRS<sup>836</sup>. Cette journée ouvrit ainsi la voie à d'autres situations d'émeutes, qui se généralisèrent à d'autres universités : le 12 avril à Lille, le 13 avril à Toulouse, le 15 avril à Paris<sup>837</sup>. Ce 8 avril marqua aussi, dans les universités, le début d'un contre-mouvement hostile aux grèves : le 8 avril, à Aix-en-Provence, une manifestation du GUD (extrême droite) se heurta à l'UNEF-Renouveau. Le 14 avril, ce fut à Science Po Bordeaux qu'une bagarre éclata également sur ce thème<sup>838</sup>.

Dans ce climat, la Conférence des Présidents d'Université réaffirma, de façon claire, son opposition à la réforme le 15 avril – alors que 150.000 étudiants manifestèrent contre la réforme ce même-jour<sup>839</sup>. Ce qui représentait, pour le gouvernement, un camouflet politique supplémentaire, d'autant que le mouvement social étudiant était déjà bien soutenu par la gauche. En effet, le refus de la CPU de soutenir la réforme soulignait que, même les responsables universitaires de premier plan, ne voyaient pas le bénéfice de la nouvelle loi, et promettaient – de façon implicite – qu'ils seraient peu

---

833 Sous la direction de Louis Gruel, Olivier Galland, et Guillaume Houzel, *Les Étudiants en France, histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, presses universitaires de rennes, 2009, p.113. Ce livre reprend la même analyse

834 Charles Mercier *Autonomie, autonomies*, op. cit., p.228.

835 Nicolas Carboni, op. cit., p.557.

836 Nicolas Carboni, op. cit., p.562-563.

837 Nicolas Carboni, op. cit., p.561.

838 *Ibid*, p.579.

839 Nicolas Carboni, op. cit., p.575.

motivés à l'appliquer<sup>840</sup>. Ce qui encouragea les grévistes.

Le 23 avril, débutèrent des négociations avec Alice Saunier-Seïté, l'UNEF Renouveau et le SNES-SUP : rapidement, le projet de loi fut vidé de son contenu. Les comités techniques, accusés d'être à la solde du patronat, devinrent uniquement consultatifs et des moyens supplémentaires furent décidés. L'objectif pour le gouvernement est alors de tout faire pour rétablir le calme dans les universités : en effet, dans son édition du 28 avril 1976, *Le Canard Enchaîné*, souligna que, depuis une semaine, le cabinet du premier ministre, Jacques Chirac, était lui-même en contact avec les dirigeants universitaires afin de les inciter à appeler au calme, et à reprendre le possible le cours normal de leurs activités, quitte à donner des financements supplémentaires aux universités<sup>841</sup>.

À Nanterre, les cours reprurent le 19 mai. Le même jour que Créteil, Nice, Paris VII et Grenoble I, qui étaient parmi les dernières universités à avoir arrêtées la mobilisation<sup>842</sup>.

Après une série de rencontres entre les syndicats et le secrétariat d'État, le mouvement prit cependant encore un mois pour se terminer au niveau national : l'extrême gauche accusant l'UNEF-Renouveau et le SNES SUP d'avoir trahi le mouvement<sup>843</sup>. Certaines universités commencèrent à mettre fin à la grève à partir du 13 mai, comme à Dijon ou Paris XIII-Villetaneuse<sup>844</sup>. Le 12 mai 1976, la secrétaire d'État invita recteurs et présidents d'université à allonger la durée des cours pour ne pas perdre l'année<sup>845</sup> ; apparemment, l'affaire était terminée, mais nous verrons que la question de l'organisation des examens posera d'autres problèmes.

À Nanterre, la grève a été très dure et a duré longtemps ; pour la presse de l'époque, l'université de Nanterre a même été considérée à la pointe de la contestation, et la comparaison de la grève de 1976 avec celle de Mai 68 était régulièrement faite dans les journaux<sup>846</sup>.

Dès le 22 janvier 1976, à Nanterre, des tracts de l'UNEF Renouveau furent ainsi distribués, appelant à la mobilisation contre la réforme du second cycle<sup>847</sup>. Un mois après le début de la grève nationale, Nanterre devint l'une des premières universités d'Île-de-France à se mettre en grève : le 2 mars

---

840 Charles Mercier, *Autonomie, autonomies*, op. cit., p.228.

841 Charles Mercier, *Autonomie, autonomies*, op. cit., p.231.

842 Carboni, op. cit., p.580.

843 1208W182 Tract 17 mai 1976 de la LCR : « 3 mois de mobilisations, la plus importante depuis 1968 »

844 Carboni, op. cit., p.580.

845 Prost, Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, tome IV, depuis 1930, tempus, Perrin, 2008, p.398.

846 Voir notamment, sur ce sujet, la remarque du *Monde* du 27 mai : « *Greva Nanterre, verdiero pontifice* », qui a pour sous titre : « Que se passe t-il à l'université de paris Nanterre ? Promue au rang d'un stéréotype depuis un certain 22 mars 1968, elle ne cesse, depuis cette date, et qu'il arrive, pour les uns de dériver, et de sombrer, et, pour les autres, de dominer la scène universitaire française : une citadelle (rouge, cela va de soi) »

847 1208W182 « Non à la réforme du second cycle, engageons la lutte » UNEF. À noter ici, que les fonds de tracts habituels, présents dans les archives départementales, contiennent peu de documents concernant la grève de 1976 ; ce qui provoque un manque problématique de sources primaires pour notre sujet.

1976, la grève commença à Nanterre<sup>848</sup>, organisée par l'UNEF- Renouveau (pro-PCF) avec le soutien de la CGT et du SNES SUP (également favorables au PCF). Le 3 mars, une AG réunit ainsi à l'amphithéâtre B1 plusieurs milliers d'étudiants et, le lendemain, le 4 mars, des délégués de Nanterre furent envoyés à la coordination nationale étudiante. Ce même 4 mars, une AG vota une grève d'une heure. Le lendemain, le 5 mars, 5000 étudiants de l'université de Nanterre allèrent manifester devant le secrétariat d'État en chantant l'Internationale<sup>849</sup>. Le 8 mars, selon certaines sources favorables au mouvement<sup>850</sup>, près de 2500 étudiants de Nanterre étaient mobilisés, soit un peu plus de 10 % des effectifs totaux.

Ce même 8 mars 1976, le mouvement de grève envoya une délégation au conseil de l'université<sup>851</sup>. Rapidement, la délégation finit en une occupation du conseil. En conséquence, le conseil de l'université de Nanterre vota la motion de l'intersyndicale : « Le conseil de l'université exige une réforme démocratique du 2<sup>ème</sup> cycle et de l'enseignement en général, réforme qui doit être élaborée avec les représentants des étudiants, des enseignants et des travailleurs. Il affirme son opposition à la réforme actuelle du 2ème cycle contre laquelle les organisations syndicales et la commission des études ont déjà pris position. Il demande au secrétariat d'État aux universités l'abrogation de l'arrêté du 16 janvier 1976 l'instituant et apporte son soutien à la lutte des étudiants sur ce point ». Personne ne vota contre ce texte, qui était largement soutenu par la quasi-totalité des élus : seuls trois enseignants critiquèrent la méthode employée et s'abstinrent, trouvant que la présence d'une délégation affaiblit l'autorité du conseil. Pourtant, l'attitude du président Jean-Maurice Verdier à ce conseil sembla plutôt souligner que, ni lui, ni la plupart de ses collègues, n'avaient le désir de s'opposer aux étudiants grévistes, dont ils partageaient au fond le point de vue. En effet, celui-ci, lors de ce conseil, avait laissé entrer la délégation, lui avait donné la parole, et lui avait permis de débattre de la motion à voter, malgré la présence d'un ordre du jour déjà existant et particulièrement chargé. Le 14 mars, des premiers piquets de grève furent installés par l'UNEF Renouveau, et les autorités universitaires décidèrent de suspendre alors les examens partiels qui étaient prévus en économie, afin d'éviter tout incident et affrontements entre grévistes et non grévistes<sup>852</sup>. Le 15 mars, le conseil de l'université de Nanterre réaffirma officiellement l'opposition de l'université à la réforme<sup>853</sup>.

---

848 Le journal, L'éveil des Hauts-de-Seine du 11 mars 1976

849 Mercier, Charles *Autonomie, autonomies*, op. cit., p.227.

850 Le journal, L'éveil des Hauts-de-Seine du 11 mars 1976

851 1208W28 Compte-rendu du conseil d'université du 8 mars 1976

852 La Montagne, du 14 mars 1976

853 1208W175 « Prise de position du conseil de l'université de Paris X sur l'arrêté de deuxième cycle »



Au lendemain des vacances de printemps, à Nanterre, comme un peu partout dans les universités françaises, la mobilisation contre la réforme battit son plein : le 5 avril, l'université de Nanterre fut occupée<sup>854</sup> le 14 avril, une AG très suivie se tint dans les locaux de l'université ; mais il sembla que, progressivement, à partir de ce moment-là, la tension soit montée d'un cran : ce même jour, le journal d'extrême droite *Minute* mentionna des affrontements et des agressions de la part notamment de la LCR, qui violenteraient des militants de l'UNI, traînés sur le sol<sup>855</sup>. Bien sûr, il s'agissait surtout pour ce journal d'extrême droite d'insister sur les débordements du mouvement social, afin de le discréditer, et il est très probable que le niveau de violence ait été en réalité beaucoup, plus faible que dans les années de l'immédiat post-68. Néanmoins à la lecture de la presse, il sembla que des bagarres et des agressions, notamment vers des étudiants non-grévistes, se soient multipliées avec la prolongation de la grève<sup>856</sup>. Sur ce dernier point (celui de la violence), le conseil de l'université votera, le 15 mai, une motion regrettant et s'émouvant des « violences et des incidents » qui eurent lieu durant le mouvement, mais sans préciser lesquels<sup>857</sup>.

C'est surtout, en revanche, vers la mi-mai, que la lassitude s'installa et, face au risque de perdre l'entièreté de l'année universitaire, les opposants à la grève montèrent de plus en plus au créneau : le 19 mai, l'ancien doyen de la faculté de Droit, Philippe Malaurie, publia dans le *Figaro* une tribune intitulée « *Nanterre en question* » dans lequel il déclara que « le naufrage de Nanterre [était] maintenant consommé » et appela à une déssectorisation des étudiants en Droit de Nanterre, afin que ceux-ci puissent s'inscrire ailleurs. Le même jour, une tribune dans la même veine fut publiée dans *Le Monde*, intitulée « Paris X à la dérive » où des étudiants hostiles à la grève, prirent la parole pour appeler à la fin du mouvement qui, selon eux, n'a apporté aucun débouché politique et s'est déroulé dans un climat de tensions détestables. Assurément, à la fin du mois de mai, les AG et assemblées de département ne rassemblèrent plus qu'entre 1000 à 1800 étudiants grévistes, dont 500 à 600 particulièrement mobilisés dans les comités de grève, ce qui était très faible par rapport aux 21.000 étudiants inscrits<sup>858</sup>. Les rapports des RG soulignaient, en effet que, si la grève continuait à Nanterre durant le mois de mai 1976, c'était essentiellement parce que la plupart des étudiants restaient tout simplement chez eux<sup>859</sup>, alors que les autorités refusaient, à côté de cela, de mettre fin aux AG et au

---

854 1208W182 « Historique du règlement de la session de contrôle continu en juin 78 à l'université de Paris X Nanterre »

855 1208W166 Cependant, on note une lettre, datée du 13 avril 1976, écrite par le responsable de l'UNI à Nanterre, mentionnant l'agression d'un de ses militants qui a dû se faire hospitaliser le 8 avril.

856 *Le Monde* du 27 mai 76 : « *Greva Nanterre, verdiero pontifice* »

857 1208W28 Compte-rendu du conseil d'université du 15 mai 1976

858 2590W35 Rapport des RG du 25 mai 1976, poste 1, « Physionomie de Nanterre à l'issue de deux mois et demi de grève »

859 2590W35 Rapport RG du 25 mai 1976, poste 1 « Physionomie de Nanterre à l'issue de deux mois et demi de grève »

mouvement de grève par l'envoi de vigiles<sup>860</sup>.

À Nanterre, l'épisode de la grève de 1976 ne se termina donc pas simplement : en effet, la question de l'organisation des examens de fin d'année – d'ordre, apparemment purement administratif – devint à Nanterre, en cette fin d'année universitaire 1975-1976, un problème particulièrement politique, du fait de l'opposition des professeurs conservateurs et de l'action d'Alice Saunié-Seïté.

En effet, à la mi-mai, l'université de Nanterre tenta de faire passer les examens de fin d'année aux étudiants, malgré les presque trois mois d'interruption de cours : au niveau national, Alice Saunié-Seïté avait déjà affirmé son désir de renforcer le pouvoir central du ministère en ordonnant aux recteurs d'académie d'organiser ces examens de fin d'année. Ce qui constituait dès lors une restriction très importante donnée à l'autonomie des universités, puisque, auparavant, celles-ci organisaient leurs propres examens par elles-mêmes<sup>861</sup>. Dans ce cadre, l'équipe présidentielle de Nanterre négocia assez rapidement, avec le rectorat de Versailles et les UER de l'université, les modalités de ces partiels : il fut alors décidé de faire passer les examens de l'année en deux fois, avec les premiers examens en juin, et le reste des rattrapages en septembre. Le but était donc de proposer aux étudiants, et notamment aux étudiants grévistes, un examen qui serait, dans sa première mouture, allégé, et dans sa seconde expression, plus complet. Ce qui permettrait notamment aux étudiants de bénéficier d'un rattrapage.

Or, en droit surtout, les professeurs très largement hostiles à la grève, se prononcèrent pour un examen général en septembre, ce qui excluait la possibilité d'un rattrapage. Cette modalité obligea également les étudiants à réviser l'ensemble de leurs connaissances, y compris sur des sujets qu'ils n'avaient pas pu travailler en cours, du fait de la grève : la justification officielle de cette seconde modalité d'évaluation, était qu'il s'agissait du seul moyen de ne pas dévaluer le diplôme<sup>862</sup>. En vérité, il s'agissait davantage de « sanctionner » les étudiants que d'adapter le programme aux circonstances présentes, d'autant que, dès le 4 mai 1976, le président Verdier avait fait savoir par une lettre qu'avec l'accord du rectorat, il était possible d'organiser des sessions en juin, ainsi que de garder le contrôle continu<sup>863</sup>.

Dès le 1 mai 1976, donc, d'après Jean-Maurice Verdier, la grève servit de détonateur à nombre de professeurs de droit qui prirent prétexte de cet événement pour quitter l'université avec leur poste. C'est à dire qu'avec le départ des juristes, l'université perdait également définitivement ses postes

---

860 *Ibid*

861 Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, tome IV, depuis 1930*, tempus, Perrin, édition de 2004, p.398.

862 Cette question technique est bien évoquée dans un article de *La Croix* du 19 mai 1976.

863 1208W166 lettre du président Verdier du 4 mai 1976

d'enseignants en droit, qui n'étaient pas normalement remplacés<sup>864</sup>. Le 19 mai, ce fut ainsi le juriste Philippe Malaurie qui publia dans *Le Figaro* une tribune intitulée « *Nanterre en question* », afin de souligner que l'université de Nanterre avait été un échec et d'appeler ainsi au départ des professeurs de droit de Nanterre.

En mai-juin 1976, s'enclencha ainsi une véritable « guerre médiatique » opposant au sein de l'université de Nanterre les professeurs de droit scissionnaires : les premiers s'exprimèrent notamment dans le *Monde* et le très socialiste *Quotidien de Paris*, les seconds essentiellement au travers du *Figaro* : en effet, au-delà de la querelle proprement nanterroise, l'affaire prit une tournure politique nationale, puisque Nanterre incarna, non seulement Mai 68, mais aussi la réforme de l'université depuis celle-ci.

En effet, l'affaire de la scission du droit permit à une partie de la droite de faire le procès de la loi Faure de novembre 1968 : selon eux, pour le dire de façon synthétique, l'université était devenue un lieu de chaos, d'anarchie et de laxisme, où il était devenu littéralement impossible de travailler et où la liberté d'expression des professeurs était remise en cause par des militants d'extrême gauche<sup>865</sup>. D'où la réponse des universitaires favorables à l'université de Nanterre, qui prirent régulièrement le contre-pied des arguments avancés par leurs opposants : insistant sur la diversité et la qualité des formations, quasiment toutes habilités par le secrétariat d'État, le dynamisme des 40 centres de recherche (souvent pluridisciplinaires) de Nanterre, la qualité de l'enseignement universitaire, rénovée par le développement du contrôle continu, la généralisation des options, ainsi que l'adaptation aux débouchés<sup>866</sup>. Au travers de Nanterre, c'est donc un conflit politique et idéologique entre la gauche et la droite qui s'est ouvert. D'où son retentissement à cette époque.

Face à cette remise en question de l'université de Nanterre, René Rémond prit sa plume le 27 mai 1976, pour publier sa tribune dans le *Figaro*<sup>867</sup> : contestant directement les propos de Malaurie, René Rémond revendiqua le prestige de l'université de Nanterre, qui avait su, au contraire, prouver qu'il était possible d'adapter et de rénover l'université française après Mai 68. Pour justifier son propos, René Rémond mentionna les 70 formations de 3<sup>ème</sup> cycle de Nanterre reconnues au niveau national, ainsi que la qualité de sa recherche scientifique, et le fait même que les formations de droit avaient

---

864 Voir DVD 1688 « souvenirs d'un mammouth », interviews de Jean-Jacques Becker, de Verdier et de Joseph Hüe, 2009 Pour « 40 ans de Nanterre », en 2010.

865 Révélateur de cette position, l'article « *Nanterre ou les raisons d'un départ* », publié dans *Le Figaro* du 17 novembre 1976. Voir aussi Saunier-Seïté, Alice, *En première ligne, De la communale aux universités*, Plon, 1982, p.130.

866 Les axes de cette contre-offensive médiatique sont notamment préparés dans la correspondance du président Verdier, lire notamment sa lettre du 3 juin 1976, destinée aux universitaires nanterrois, visant à répondre à l'offensive faite contre Nanterre. La lettre est consultable à la cote suivante : 1208W166

867 La tribune s'intitule « Le malaise d'une génération »

pu se développer à Nanterre. La grève de 1976 n'était pas, poursuivait René Rémond, le seul problème de Nanterre, mais bien « un drame national », puisque pour René Rémond, cette grève de 1976 n'avait pas de fondement et que, selon lui, les étudiants n'avaient rien obtenu.

Cependant, cette « guerre médiatique » ne permit pas de convaincre la plupart des professeurs de droit de rester à Nanterre : le 23 juin 1976, Alice Saunier-Seïté reconnût à l'Assemblée Nationale la désectorisation des étudiants de Nanterre, qui désormais pouvaient s'inscrire où bon leur semblait<sup>868</sup>. À la rentrée d'autonome 1976, la plupart des professeurs de droit de Nanterre avait alors quitté l'université, pour rallier l'université Paris V-Descartes, qui avait ouvert une antenne à Malakoff. Ce mettait en péril la survie même de l'université, puisque le droit représentait environ 20 % des étudiants de Nanterre, et que leur apport permettait de faire bénéficier à Nanterre de l'image précieuse d'université pluridisciplinaire<sup>869</sup>. De même, à cette époque, l'existence du droit à Nanterre apportait également des subventions supplémentaires à l'université, absolument vitales dans la situation d'austérité qu'elle connaissait alors - d'autant que les déclarations d'Alice Saunier-Seïté laissait croire, à terme, à une désectorisation totale de Nanterre pour permettre, pour chaque discipline, aux étudiants de la région de pouvoir s'inscrire ailleurs<sup>870</sup>.

Par la suite, pendant plusieurs années, l'université de Nanterre dut ainsi « faire tourner » le droit, grâce au dévouement spécial des rares enseignants, restés sur place – qui eurent à enseigner beaucoup plus que prévu – soutenus par certains collègues de province, venus spécialement enseigner à Nanterre, parfois bénévolement, pour combler les manques et permettre aux étudiants de suivre leur formation<sup>871</sup>. À cela, s'ajoutait la solidarité des autres UER de l'université de Nanterre qui ont contribué à la survie du droit, en transférant à cet UER, un certain nombre de leurs heures complémentaires, c'est-à-dire des budgets supplémentaires afin de permettre le paiement des heures supplémentaires des enseignants de droit<sup>872</sup>. En effet, pour beaucoup d'enseignants-chercheurs nanterrois ayant vécu cette période, ce départ des professeurs de droit, en 1976, résonnait comme une « trahison »<sup>873</sup> de la part des juristes scissionnaires. Sur ce point, la scission de 1976 renforça

---

868 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (68-76)*, thèse soutenue en décembre 2011 sous la direction de Philippe Boutry, p.747.

869 Michel Imberty, entretien du premier octobre 2019

870 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (68-76)*, thèse soutenue en décembre 2011 sous la direction de Philippe Boutry, P.747.

871 Voir interview de Verdier dans, DVD 1688 « souvenirs d'un mammoth », interviews de JJ Becker, de Verdier et de Joseph Hué, 2009 Pour « 40 ans de Nanterre », en 2010. Consultable à La Contemporaine.

872 Michel Imberty, entretien du premier octobre 2019. Vue l'importance de ces heures complémentaires, à l'époque, pour financer certaines filières peu pourvues en poste, on comprend aisément que cette décision était loin d'être négligeable

873 Entretien du 14 mai 2019 avec madame Guillard ou encore l'entretien, 18 janvier 2018 avec Géraud de la Pradelle

donc l'unité du groupe des professeurs et enseignants-chercheurs de Nanterre.

Finalement, les cours de droit restèrent assurés à Nanterre, et cela, alors que Nanterre avait conservé l'essentiel de ses effectifs étudiants dans cette discipline l'année suivante : avant la scission, Nanterre comptait en effet 5.900 étudiants en droit. En 1976-1977, 5.600 étaient restés à Nanterre<sup>874</sup>. En définitive, la décision de la désectorisation des étudiants en droit de Nanterre sera cassée par le Conseil d'État le 9 mai 1977, et la décision du transfert des professeurs de droit, de Paris X à Paris sera également cassée par ce même conseil d'État le 30 mars 1979, à la suite de la décision du président de Nanterre d'attaquer le secrétariat d'État pour « erreur manifeste d'appréciation »<sup>875</sup>.

À la suite de ces deux décisions de justice – qui permirent durablement à l'université de Nanterre de conserver ses formations de droit – Jean-Maurice Verdier négocia personnellement avec la secrétaire d'État aux universités la « recreation » des postes de professeurs de droit de l'université : ne pouvant obliger, en effet, les professeurs de droit partis à Malakoff de revenir à Nanterre – ce que Verdier ne voulait tout simplement pas – ce dernier obtint d'Alice Saunié-Seïté qu'elle recréât, avant la fin du mandat de Verdier en 1981, autant de postes de professeurs que ceux ayant quitté Nanterre en 1976. Ce qui se fera en trois fois, aboutissant finalement au même nombre de postes de professeurs de droit en 1981 qu'en 1976<sup>876</sup>.

Tout compte fait, l'année 1976 constitue, pour notre sujet, un point essentiel : elle marque, à la fois la difficulté structurelle de gouverner l'université de Nanterre, la permanence de la contestation étudiante et la fragilité des institutions universitaires, mais également la profondeur des opérations de réforme engagées à l'université de Nanterre. En effet, le départ des professeurs de droit, en 1976, marque également l'exil et la défaite politique des principaux opposants aux innovations pédagogiques et institutionnelles que nous évoquerons en détail dans la deuxième partie de ce travail : l'ouverture pluridisciplinaire, l'instauration du contrôle continu et la modernisation de la pédagogie. A ce titre, la scission du droit à Nanterre en 1976 est le signe le plus sûr de la profondeur des transformations qui ont eu lieu durant les années 1970<sup>877</sup>.

---

874 1208W166 « Note concernant la situation des effectifs au 19 novembre 1976 »

875 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre, et l'université, les enfantements de Mai 68*, thèse Paris I, décembre 2011, sous la direction de Philippe Boutry, P.749.

876 Voir DVD 1688 « souvenirs d'un mammoth », interviews de JJ Becker, de Verdier et de Joseph Hué, 2009 Pour « 40 ans de Nanterre », en 2010. Cependant, il faudra attendre 1988 pour voir à nouveau le nombre d'étudiants en droit augmenter à Nanterre. En 1991, le rattrapage des effectifs étudiants de Nanterre n'était pas encore totalement accompli, voir « le rapport d'évaluation de Nanterre de 1991 », 2308W25, p.12.

877 Charles Mercier, « Les « réactionnaires » à Nanterre aux lendemains de Mai 68 », article déjà cité, p.13.

## La dernière crise étudiante : le mouvement contre la loi Devaquet de 1986

La dernière grande mobilisation étudiante qu'a connu l'université de Nanterre au cours de notre période fut celle de la grève contre la loi Devaquet lors des mois de novembre et de décembre 1986. L'intérêt de cet événement est multiple pour notre sujet puisqu'il marque, à Nanterre, la fin des pratiques et la culture de la contestation issues de Mai 68, tout en rappelant que la question de la démocratisation de l'enseignement supérieur – et donc la question de la sélection à l'entrée de l'université – reste la pierre angulaire de tout débat sur l'université en France.

Dix ans après la grève de 1976, l'université de Nanterre se retrouve donc en 1986 dans un contexte politique et social bien différent de la fin des années Giscard d'Estaing : le 16 mars 1986, les élections législatives donnent une large victoire à la droite<sup>878</sup> et permet au Front National de faire également son entrée au Palais Bourbon avec la constitution d'un groupe de trente-cinq députés.

Un gouvernement de cohabitation se met donc en place, et Jacques Chirac devient premier ministre : ce dernier cherche à accentuer la politique libérale initiée par François Mitterrand et même à opérer une véritable révolution néolibérale, à l'instar de Donald Reagan aux États-Unis et de Margaret Thatcher au Royaume-Uni.

Cette orientation politique, concernant l'enseignement supérieur, consiste à revenir sur la loi Savary de 1984, jugée « laxiste et autoritaire à la fois » par la droite : laxiste parce qu'elle ne prévoit aucune mesure de sélection à l'entrée de l'université, autoritaire parce que cette loi - particulièrement longue et complexe, de 70 articles - limite, selon le nouveau gouvernement, l'autonomie des universités en la plaçant sous la surveillance d'une bureaucratie ministérielle tatillonne<sup>879</sup>.

Pour le nouveau gouvernement, en effet, la France compte en 1986 plus de 900.000 étudiants, contre 500.000 en 1968 : ce quasi-doublement des effectifs est le produit de la démocratisation de l'enseignement secondaire des années 60 et 70, mais, selon la majorité d'alors, une telle explosion des effectifs risque de faire couler les universités<sup>880</sup>, qui doivent désormais être transformées pour s'adapter aux exigences du marché de l'emploi, des demandes en formation des entreprises, tout en coûtant moins cher aux contribuables, puisque l'État a désormais vocation à diminuer son champ d'intervention et ses dépenses. C'est dans cet esprit que René Monory est nommé à la tête de

---

878 131 sièges pour l'UDF et 155 sièges pour le RPR sur 577 députés.

879 Carboni, Nicolas, *L'Agitation étudiante et lycéenne de l'après-Mai 1968 à 1986. Du cadre national à l'exemple clermontois*, op. cit.. Voir aussi p 49-50, Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, éditions Odile Jacob, 1988, Paris, p. 678.

880 Devaquet, *L'Amibe et l'étudiant*, op. cit., p.111-114.

l'Éducation Nationale et Alain Devaquet, ministre délégué à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur en mars 1986 : à ce dernier est confié la tâche de réaliser cette grande réforme de l'université.

Cependant, la genèse de la loi est marquée par l'influence des tendances les plus conservatrices et les plus libérales de la nouvelle majorité : l'UNI (Union Nationale Inter-universitaire) et le GERUF (Groupe d'études et de rénovations sur l'université française) rassemblent des personnalités politiques et universitaires de droite de premier plan, comme le député Jean Foyer<sup>881</sup> ou encore le juriste Roland Drago, qui aspirent à tourner la page à la fois de Mai 1968 et de 1981 à l'université. Ce qui implique, pour eux, qu'un certain nombre de mesures doivent être prises : la réaffirmation de la prééminence des professeurs de rang A dans les conseils, la possibilité de sélection des étudiants à l'entrée de l'université et l'autonomie de gestion et de recrutement des personnels autre qu'enseignants, ainsi que la grande autonomie donnée aux universités dans la formation de leurs cursus<sup>882</sup>. Pour le conseiller de Jacques Chirac à l'Éducation et vice-président de l'UNI, Yves Durand, il faut à terme développer pour l'université « une vision de marché », que l'on peut interpréter comme une possible future privatisation à terme de l'université, d'autant que l'UNI parle déjà de « renoncer au mythe de la gratuité des études supérieures »<sup>883</sup>. Un premier projet de loi est déposé en ce sens par Jean Foyer le 11 avril 1986<sup>884</sup>.

Ce premier projet de loi est remanié par Alain Devaquet, qui cherche à rassurer les universitaires et réécrit la loi dans un sens plus modéré<sup>885</sup> : sont conservés, par exemple, dans son article 31, la garantie donnée à tout bachelier d'obtenir une inscription dans l'enseignement supérieur, ou encore le maintien du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), qui auraient dû, selon le premier projet, être démembrés et rattachés à des universités<sup>886</sup>.

C'est donc ce projet de loi remanié qui finit par être proposé le 12 juin et évoqué au conseil des ministres le 11 juillet 1986, alors que la loi Savary avait été déjà abrogée le 10 avril : ce second

---

881 Celui dont nous avons mentionné déjà les mésaventures à Nanterre

882 Louis Gruel, Olivier Galland et Guillaume Houzel (sous la direction de) *Les Étudiants en France, histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, presses universitaires de rennes, 2009, p.158.

883 Carboni, op cité, p.692-693.

884 Devaquet, *L'Amibe et l'étudiant*, op. cit., p.50. Dans ses mémoires, Devaquet insiste particulièrement sur le caractère très malthusien de la politique de Jean Foyer au sein du GERUF. Ainsi, d'après une brochure du GERUF, intitulée *La Renaissance* de début 1986, la question de la réforme de l'université française est posée en ces termes : « Comment faire le tri entre ce qui peut vivre et ce qui dépérit ? »

885 Pierre Favier, Martin-Roland, *La Décennie Mitterrand, tome 2, les épreuves 1984-1988*, Seuil, 1996. Dans ses mémoires, Alain Devaquet raconte en détail les luttes d'influence qui l'ont opposé au GERUF et comment il a essayé d'influencer Jacques Chirac pour modérer la réforme : p.47-52, p.54 à 59, p.136-140.

886 Carboni, op cité, p.696.

texte est donc un texte de compromis obtenus quitte à verser dans l'incohérence.

Par exemple, dans son article 31, la loi prévoit la possibilité d'une sélection des étudiants à l'entrée de l'université, en fonction des conditions librement fixées par celle-ci, mais garantit dans le même temps, à chaque bachelier le droit à une formation d'enseignement supérieur. Le recteur, pouvant « le cas échéant, procéder à l'inscription (de l'étudiant) » en outrepassant la décision de l'université.

Autre exemple d'incohérence, les droits d'inscription sont fixés librement, mais à des « niveaux raisonnables et contrôlés par le gouvernement ». Ce qui revient à dire tout et son contraire<sup>887</sup>.

Enfin, la loi prévoit de maintenir le cadre national des diplômes mais encourage, dans le même temps, la délivrance des diplômes locaux, intitulés du nom de l'université<sup>888</sup>.

Le flou, voire la confusion, caractérise donc ce texte, qui permet plusieurs lectures - sauf en ce qui concerne le gouvernement interne des universités, où la barre est fixée clairement à droite : le CEVU (Conseil des Études et de la Vie Universitaire) est supprimé, car il permettait aux syndicats - notamment étudiants - d'être davantage représentés, alors que la part des professeurs de rang A - les professeurs d'université, les plus gradés au sein de l'université et souvent les plus âgés - ont, avec la nouvelle loi, vocation à représenter 40 % du total des élus des conseils de l'université, contre 25 % des maîtres de conférence et seulement 15 % d'étudiants et 5 % de personnels administratifs<sup>889</sup>.

La nouvelle loi Devaquet change ainsi, en profondeur les rapports de force au sein des conseils universitaires, puisque, à l'époque de la loi Savary de 1984, les élus étudiants et personnels administratifs pouvaient constituer entre 30 à 60 % des membres du conseil !<sup>890</sup>

Pourtant, malgré les nombreuses imprécisions et contradictions du texte, plusieurs éléments pouvaient donner l'impression, aux contemporains, que l'application de la loi reviendrait à adopter l'interprétation la plus radicale de celle-ci : en 1985, déjà, le ministre Jean-Pierre Chevènement avait proposé un projet de sélection du second cycle et réalisé une hausse des droits d'inscription de 32 % entre 1985 et 1986<sup>891</sup>. Indice, sans doute, de l'état d'esprit qui régnait alors au ministère de l'enseignement supérieur, d'autant qu'Alain Devaquet, lui-même plus tard dans ses mémoires, indiquera que, selon lui, la hausse des frais d'inscription était, à terme, inévitable, si l'on désirait accueillir un nombre toujours plus important d'étudiants<sup>892</sup>.

---

887 Selon l'ancien ministre, les universités auraient eu le droit « d'orienter » les étudiants, c'est à dire de limiter les places disponibles et de refuser l'arrivée de certains étudiants, même si le principe du baccalauréat comme sésame d'entrée à l'université aurait été maintenu. Alain Devaquet, *L'Amibe et l'étudiant*, op. cit., p.126-138.

888 Pour Alain Devaquet, le principe d'autonomie impliquait donc le principe de concurrence entre les universités, qui devaient fournir en conséquence des diplômes de plus ou moins grande qualité, Alain Devaquet, *L'Amibe et l'étudiant*, op. cit., p.98-100, ainsi que p.149-150.

889 Article 4 de la loi

890 Article 35 de la loi Savary de 1984

891 Carboni, op.cit., p.682.

892 Devaquet, *L'Amibe et l'étudiant*, op. cit., p.111-114.



La loi Devaquet rencontre bien évidemment l'hostilité des syndicats, et notamment de la CGT et du SNES-SUP : le CNESER – conseil consultatif de l'enseignement supérieur – rejette le texte le 1 juillet 1986, à vingt-sept voix contre vingt-quatre et deux abstentions, mais plus intéressant, la Conférence des Présidents d'Université (la CPU) récusé également le projet de loi le 26 juin<sup>893</sup>. En octobre 1986, une pétition de quarante présidents d'université en fonction et de vingt anciens présidents, dont René Rémond, est même signée contre la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université<sup>894</sup>. Le témoignage de l'ancien président Michel Imberty est éclairant sur ce sujet<sup>895</sup> : ce dernier nous a en effet évoqué la forte hostilité des présidents d'université, véritables « notables universitaires », dont la plupart avaient souffert durablement de mai 68 et de l'agitation des années 70. « Il ne faudrait pas qu'ils [la majorité de droite proposant le projet de loi] cassent la baraque ! » nous a ainsi dit Michel Imberty pour résumer la position de ses collègues, mentionnant au passage que le président de Paris II Assas lui-même – pourtant très à droite – s'était prononcé contre la loi pour cette raison. L'absence de soutien de la part de la CPU jouera, comme en 1976, un rôle dans l'échec de la loi.

À la rentrée de septembre 1986, l'UNEF ID, elle-même, ne croit cependant pas à la mobilisation et appelle à négocier, mais c'est sur l'intervention de son aile de gauche radicale, LEAS, proche de la LCR, que celle-ci finit par lancer des AG au mois d'octobre 1986. Au cours de ce mois, quelques journées ponctuelles de grève émaillent les universités, notamment le 21 octobre ou le 24 octobre<sup>896</sup> - mais à Paris XIII-Villetaneuse le mouvement est plus suivi, et le 13 novembre 1986, c'est dans cette université qu'une grève de longue durée est lancée, sous la direction de l'UNEF ID et de sa dirigeante locale, Isabelle Thomas. Dès lors, l'événement devient national : les Assemblées générales (AG) se succèdent, surtout dans les universités de province et les petites universités de banlieue, où les étudiants craignent, plus qu'ailleurs, une sélection à l'entrée du second cycle qui leur fermerait les portes d'université plus prestigieuses. À Caen, le 15 novembre, une première centralisation des AG (d'universités telles que Rouen, Le Mans, Amiens, Lille, Nantes, Clermont-Ferrand, Censier, Tolbiac) appelle à la grève à travers toute la France. Les jours qui suivent, l'appel est entendu et des grèves éclatent à Jussieu le 21 novembre, à Censier, Saint-Denis<sup>897</sup>.

À Nanterre, le mouvement de grève se lance avec un léger temps de retard, puisque les premières

---

893 *Ibid*, p.142-144.

894 Carboni, op. cit., p.699.

895 Entretien du 1 octobre 2019

896 Carboni, op.cit., p.706.

897 *Ibid*, p.709.

tentatives de lancer la grève, dès le 24 octobre, avaient été un échec<sup>898</sup> : le 29 octobre, une réunion se tient à l'Amphi B2, à 12 h à l'appel d'un collectif non-syndical, sur des mots d'ordre exigeants dès le début le retrait du projet de loi. La loi est critiquée, d'après le tract qui annonce la réunion, au motif qu'elle serait inégalitaire puisqu'elle introduirait la sélection à l'entrée de l'université et entre les cycles, la fin du caractère national (et donc équivalent) des diplômes, et la hausse des frais d'inscription, actant finalement le désengagement financier de l'État auprès de l'université<sup>899</sup>. Depuis quelque temps, en effet, un comité de lutte s'est formé à Nanterre, animé par des libertaires et surtout par l'UNEF ID, hégémonique depuis les dernières élections étudiantes : c'est seulement le 19 novembre que Nanterre plonge dans la grève, à la suite d'une AG, qui a voté la grève après l'intervention d'étudiants de Villetaneuse, où ces derniers avaient appelé à l'aide leurs camarades de Nanterre sous les ovations du public<sup>900</sup>. Il faut attendre le 26 novembre<sup>901</sup> pour que les syndicats du personnel administratif rejoignent les étudiants, à la fois parce que ceux-ci craignent une aggravation de leur condition de travail et redoutent également la baisse de leur représentativité dans les conseils<sup>902</sup>. Le 1er décembre, le conseil d'administration de l'université adopte une motion s'opposant à la loi Devaquet<sup>903</sup>.

Le 22 novembre, une nouvelle AG du mouvement se rassemble à la Sorbonne. 3000 délégués étudiants y sont présents, et une coordination nationale étudiante se forme le 27, organisant le mouvement de façon pérenne en réunissant de façon régulière les délégués des différents comités de grève de France. Au niveau national, les journées d'action s'enchaînent : de grandes manifestations sont organisées le 25 novembre, mais c'est surtout le 27 où la manifestation rassemble 200.000 personnes à Paris et 400.000 personnes en France. Toutes ces manifestations sont très pacifiques. Cette dernière journée est vue par les étudiants engagés comme un véritable succès, mais l'absence de réponse, donnée par le gouvernement, la volonté de celui-ci de ne rien céder, amène quelques jours de flottement chez les étudiants, qui se remobilisent cependant pour les journées du 2 et du 4 décembre. Le 2 décembre, Jacques Chirac déclare vouloir réécrire le texte, alors que des opérations d'occupation des universités ont déjà eu lieu, comme à Nanterre le 1er décembre où 200 étudiants

---

898 2202W37 Article de Jean-Yves Guérin, dans *Esprit* en janvier 1987, article du 20 novembre 1986

899 Tract du 29 octobre 1986, anonyme, 2202W47

900 2202W37 Article de Jean-Yves Guérin, dans *Esprit* en janvier 1987, article du 20 novembre 1986

901 Cote 2202W47 lettre du comité de grève du 26 novembre 1986

902 La loi prévoyait en effet un renforcement du pouvoir des instances centrales de l'université sur le personnel administratif ; ce qui pouvait amener à terme à une remise en cause du statut de fonctionnaire du personnel administratif, fixé à l'échelle nationale.

903 Conseil d'administration du 1er décembre 1986, 2283W43. Le texte de la motion est cependant très soucieuse du maintien de l'ordre sur le campus et préconise tout refus de la violence. On notera par ailleurs le fait que, sur 19 membres du conseil ayant approuvés cette motion, 12 se sont abstenus et 3 ont voté contre. Ce qui souligne également, sans doute, une forte réserve chez beaucoup d'enseignants-chercheurs de l'université, membres du conseil, et sans doute hostiles au mouvement de grève.

emménagent la nuit dans leur université<sup>904</sup>. Cependant, à la fin de la manifestation du 4 décembre, des violences policières et des incidents avec les manifestants font ressurgir le spectre soixante-huitard de la répression policière. Vingt CRS et quarante-et-un manifestants sont alors blessés, dont trois sérieusement, notamment François Rigal, étudiant anarchiste en géographie à Brest, qui perd son œil<sup>905</sup>. Ces violences policières fortifient le mouvement, qui bénéficie déjà d'un fort sentiment de sympathie au sein de la population étant parvenu à mobiliser à Paris un cortège de 8 kilomètres de long, de Bastille à Nation, et entre 300.000 et 500.000 manifestants, le 4 décembre<sup>906</sup>.

Le 5 décembre, une autre manifestation, plus petite, rassemble à Paris 20.000 personnes contre la répression policière au cri de « Chirac matraque, t'es- pas un démocrate ! »<sup>907</sup>. René Monory reprend le dossier et annonce l'organisation d'une réunion avec des délégués de la coordination étudiante afin « d'expliquer la loi » ; ce qui ne répond pas aux attentes du mouvement. Dans la nuit du 5 au 6 décembre 1986, des affrontements ont lieu à Paris entre des manifestants violents et la police. La Sorbonne occupée est évacuée. Un étudiant de l'université de Paris-Dauphine, Malik Oussekin, qui rentrait de soirée, est frappé mortellement par la police. Dès le 6 décembre, les médias titrent sur cet événement, et font passer en boucle des images de solidarité, de deuil et d'horreur vis-à-vis de la mort de cet étudiant<sup>908</sup>.

Le 8 décembre, Jacques Chirac décide d'abandonner le projet de loi - dans un climat de grand recueillement : le président de l'Assemblée Nationale, Jacques Chaban-Delmas, décide en effet, de suspendre les travaux le 6 décembre, le RPR (le Rassemblement Pour la République) annule un bal qui avait été prévu pour célébrer ses dix ans d'existence, et, enfin, le président de la République, François Mitterrand, décide, lui, d'aller visiter la famille de la victime.

L'émotion est aussi grande à l'université de Nanterre, car le 8 décembre, dans une lettre adressée à la communauté universitaire, le président de l'université Michel Imberty résume la pensée du plus grand nombre<sup>909</sup> : « *Notre réponse commune doit être digne, calme, mais ferme et sans concession. Tous ensemble nous devons exiger l'honnêteté et la clarté de l'enquête, l'accomplissement de la justice, l'interdiction des brigades motorisées et la mise hors d'état de nuire des groupuscules notoirement connus prônant et pratiquant l'agression raciste et anti-jeune, et des provocateurs de tout bords.* ». Le même jour, du 8 décembre, le personnel arrête une heure de travailler ainsi que les étudiants et les professeurs, pour honorer la mort de Malik Oussékin<sup>910</sup>. L'UFR SSA (Sciences

---

904 BDIC F delta 2177, « gazette de Nanterre » n 0 du 2 12 86

905 Carboni, op. cit., p.746.

906 Sous la direction de Louis Gruel, Olivier Galland, et Guillaume Houzel, *Les Étudiants en France, histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, presses universitaires de rennes, 2009, p.161.

907 Carboni, op. cit., p.749.

908 Archive INA journal de France 3 « Soir 3 » du 06 12 1986

909 Lettre de Michel Imberty du 8 décembre 1986, conservée au 2202W47

910 2202W47 Tract CGT du 8 décembre « Un étudiant est mort »

Sociales et Administration) vote également le même jour une motion condamnant la mort de Malik Oussékine<sup>911</sup>. Au niveau national, le 10 décembre, la coordination nationale étudiante s'auto-dissout, après une dernière manifestation<sup>912</sup>.

Le mouvement de l'hiver 1986 se caractérise donc par la victoire politique des étudiants mobilisés, qui obtiennent durablement l'absence de hausse des frais d'inscription à l'université et l'absence de procédure directe de sélection. Cependant, pour notre histoire, ce mouvement de contestation est encore plus intéressant si on l'analyse sous l'angle de sa culture politique et de ses pratiques de contestation : la mobilisation des étudiants en 1986 souligne nettement la fin d'une certaine façon de contester l'université et la société, telle qu'elles avaient été établies à partir de Mai 68.

En 1986, en effet, le mouvement étudiant est différent de celui de 1968 pour au moins trois raisons. Dans un premier temps, la contestation étudiante de 1986 agit, sans chercher à remettre en cause la direction de l'université qui, en échange, laisse faire le mouvement avec une distance bienveillante. Ensuite, le mouvement étudiant de 1986 se caractérise par son refus d'adhérer à telle ou telle branche partisane - il refuse les étiquettes politiques et aspire à s'organiser contre un objectif simple, clair et consensuel : uniquement le retrait de la loi Devaquet. Enfin, le mouvement de 1986 se caractérise par son légalisme, sa non-violence et son désir d'auto-organisation démocratique.

Deux témoins de l'époque soulignent l'importance de cette évolution et la décrivent avec une grande acuité : Jean-Yves Guérin, professeur de français, spécialiste d'Albert Camus et formateur à l'Institut de l'Éducation Permanente de Nanterre au début des années 1970<sup>913</sup>, et Nelcya Delanöe - ancienne enseignante d'anglais à l'université.

Le témoignage que celle-ci a laissé dans les archives<sup>914</sup> et les deux articles que Jean-Yves Guérin a publiés dans la revue *Esprit*<sup>915</sup>, nous sont très précieux, puisqu'ils sont des témoignages directs des événements, écrits par des enseignants, plutôt de gauche<sup>916</sup>, marqués par leur expérience de Mai 68 et des années 70, et qui – du fait de leur expérience - sont d'autant plus surpris par ces nouvelles façons d'agir. Jean-Yves Guérin résume ainsi assez bien ce propos par cette formule : « Nanterre n'est pas en grève, il y a de la grève à Nanterre »<sup>917</sup>.

---

911 202W47 Motion du 8 décembre

912 Carboni, op. cit., p.752.

913 Nous reviendrons sur son expérience à l'éducation permanente dans notre chapitre IV

914 Témoignage de Nelcya Delanöe pour novembre 86, disponible en F delta 2177, à la Contemporaine. C'est Nelcya Delanöe, elle-même, qui a rassemblé les documents

915 2202W37 Revue « *Esprit* » de janvier 1987, article rédigé par Jean-Yves Guérin le 20 novembre 1986, et article publié en octobre 1986, également sur le mouvement Devaquet, consultable aux archives à la cote 2202W47

916 On ne souvient notamment du rôle clé de Jean-Yves Guérin dans le développement de l'éducation permanente, d'autant qu'il a été par la suite membre de la CFTD.

917 2202W37 Revue *Esprit* de janvier 1987, article rédigé par Jean-Yves Guérin le 20 novembre 1986

Par ces mots, monsieur Guérin insiste sur le fait que le commencement de la grève n'a pas signifié une interruption brutale des cours ; Les cours, et les TD peuvent avoir lieu . Les opposants à la grève peuvent s'exprimer et diffuser leurs tracts, comme l'UNI ou le CLEF (Collectif des étudiants libéraux de France). Le débat est libre, et les grévistes tentent de convaincre leurs congénères de les rejoindre – alors, qu'auparavant, le blocage de l'université par une minorité, amenait la masse des étudiants à ne pas s'engager et à rester chez eux.

Nelcya Delanöe, de son côté, raconte en effet les échanges libres et contradictoires qui ont eu lieu au sein des AG, et rapporte comment ses TD sont devenus des lieux d'échanges et de débats, où les étudiants grévistes profitaient de l'occasion pour élargir le débat à « l'égalité, 1789 et la deuxième guerre mondiale »<sup>918</sup>. Une étudiante, au sein du TD, est par exemple favorable à la loi, au nom de la « loi du plus fort » : son positionnement provoque des réactions outrées, mais elle continue à s'exprimer librement néanmoins. L'ambiance restant libre et décontractée. D'après Nelcya Delanöe, seuls les enseignants, et notamment les professeurs de rang A, ont abandonné l'université et n'y viennent plus. Certains enseignants apportent leur soutien et leur expertise dans des AG, mais cela reste marginal<sup>919</sup> ; les étudiants, seuls, sont fortement mobilisés. Nelcya Delanöe précise que c'est environ 5 à 6000 étudiants de Nanterre qui défilent dans la rue, ce qui représente alors un gros tiers des effectifs de l'université .

Jean-Yves Guérin relate même que le 26 novembre<sup>920</sup> un référendum est organisé dans chaque UER, pour ou contre la loi Devaquet : on dénombre quatre mille votants – ce qui représente une forte participation surtout par rapport aux élections universitaires classiques – et les élections ont été tenues dans le calme, avec liste d'émargement, contrôle des cartes étudiantes et vote en isoloir. Les résultats indiquent que, sur ces votants, 87 % des étudiants étaient contre la loi, y compris en droit et en économie. Matières jugées pourtant plus conservatrices. Pour reprendre l'expression de Jean-Yves Guérin, on peut même dire que « ce mouvement se permet d'être tolérant ».

Enfin, le légalisme et le souci de non-violence des grévistes s'illustrent dans un certain nombre de petits gestes, réalisés tout au long du mouvement : par exemple, le respect des locaux – les étudiants refusant de peindre sur les murs et de coller leurs affiches sur les murs<sup>921</sup>, ou encore la négociation des conditions de l'occupation de l'université avec la présidence. Nous reviendrons sur ce point.

Animés par le désir de rester non-violents, les étudiants de Nanterre rédigent un tract qui définit la façon de manifester : intitulé « le code du bon manifestant »<sup>922</sup>. Ce tract préconise que, pour éviter

---

918 La Contemporaine F delta 2177 « Nanterre la Folie, complexe universitaire, notes désordonnées » de Nelcya Delanöe

919 2202W37 Revue Esprit de Janvier 1987, article rédigé par Jean-Yves Guérin le 20 novembre 1986

920 2202W37 Revue Esprit de Janvier 1987, article rédigé par Jean-Yves Guérin le 20 novembre 1986

921 2202W37 Revue Esprit de Janvier 1987, article rédigé par Jean-Yves Guérin le 20 novembre 1986

922 David Assouline et Sylvia Zappi, *Notre Printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre-décembre 1986*, La

tout dérapage, les manifestants doivent partir et revenir tous ensemble de la manifestation, apporter à boire et à manger, apporter de quoi se protéger de la pluie, et refuser toute provocation et garder une bonne ambiance, afin de donner un visage présentable et humain de la mobilisation<sup>923</sup>.

On est donc loin de mai 68 et des violences du début des années 1970 !

L'autre souci de la mobilisation est d'organiser la lutte étudiante de façon indépendante des partis et des syndicats et de façon presque autogérée.

Nelcya Delanöe<sup>924</sup> nous raconte dans le détail comment les étudiants ont su s'organiser pour lutter contre la loi Devaquet : les grévistes se rassemblent en Assemblée Générale (pour l'ensemble de l'établissement) ou en Assemblée locale (par UFR), avant de s'organiser de façon autonome en différentes commissions, comme la commission action – qui fait le planning – la commission réflexion, qui prépare les arguments contre la loi, la commission médias qui vise à populariser la lutte, la commission d'occupation des locaux, de récupération des cours, et enfin de sécurité. Autant d'occasion d'inciter les étudiants à s'engager et à mener une action, capable à la fois d'être massive à l'université mais aussi reconnue et respectée en dehors. D'où le désir de solliciter les médias afin de donner une bonne image du mouvement : des concerts sont organisés, ainsi que des collectes d'argent<sup>925</sup> pour favoriser la structuration du mouvement – la mairie de Nanterre ayant même contribué à ces collectes<sup>926</sup>. Le mouvement lui-même est organisé au niveau national par une coordination nationale, qui est l'assemblée comprenant les délégations de toutes les universités en lutte de France.

Les témoins de l'époque sont également marqués par le désir de refuser toute étiquette politique et toute affiliation à un syndicat : l'UNEF-ID, principal syndicat étudiant, est censé participer au mouvement, mettre ses militants à la disposition de la mobilisation, tout en respectant les institutions de celle-ci<sup>927</sup>. Jean-Yves Guérin précise que tout propos jugé sectaire est hué dans les AG. Les thèmes politiques révolutionnaires (lutte en faveur du Tiers-Monde, évocation de la lutte des classes...) sont écartés, à l'exact contraire de Mai 68 : l'ancien formateur à l'Éducation Permanente précise même « Les derniers trotskystes, avec leur langue de bois, sont regardés comme des martiens auxquels on demande d'être brefs ». Nelcya Delanöe va jusqu'à souligner que sur 5000

---

découverte, 1987, p.187.

923 Alain Devaquet lui-même reconnaîtra cet aspect-là aux manifestations : Devaquet, *L'amibe et l'étudiant*, op. cit. , p.244.

924 La Contemporaine F delta 2177 « Nanterre la Folie, complexe universitaire, notes désordonnées » de Nelcya Delanöe.

925 La Contemporaine F delta 2177 « Gazette de Nanterre » n°0 du 2 décembre 1986.

926 Cote 2202W47 Lettre du comité de grève du 26 novembre 1986.

927 C'est là l'analyse à chaud de Jean-Yves Guérin

à 6000 étudiants mobilisés, vingt environ se revendiquent d'un parti politique, et affichent leurs actions et leurs analyses d'après ce point de vue.

Pourtant, en creusant un peu, on s'aperçoit que les choses sont plus contrastées : le témoignage de l'ancien président de l'université, Michel Imberty, est sur ce point très clair<sup>928</sup>. Selon lui, c'est l'UNEF-ID – dont de nombreux membres étaient au Parti Socialiste – qui a lancé le mouvement et qui l'a structuré<sup>929</sup>. Lors de l'occupation de l'université, nous a-t-il dit, ce sont les militants de l'UNEF-ID qui se sont arrangés avec lui pour fixer l'encadrement de l'occupation, d'autant plus que l'UNEF-ID bénéficiait de son service d'ordre<sup>930</sup>. On peut donc penser que les rares éléments de l'extrême gauche - voire des casseurs - ont dû alors être noyés dans la masse, et l'occupation de l'université fut donc tranquille et bon enfant<sup>931</sup>. L'université acceptant même de payer le chauffage et l'électricité pour ces journées-là<sup>932</sup>.

En règle générale, les instances de l'université ont donc plutôt soutenu et encouragé le mouvement : ainsi, comme nous l'avons déjà évoqué, au conseil d'administration du 1 décembre 1986, une motion, déposée par le SNES-SUP, condamne la loi Devaquet. D'ailleurs, une autre motion proposée également ce jour-là valide la nécessité d'aménager les épreuves, les contrôles et les rattrapages à venir pour les étudiants grévistes. Cette motion est largement approuvée à 30 voix contre 3<sup>933</sup>. Seule une minorité de membres du Conseil d'Administration s'oppose donc au mouvement de grève, et en règle générale, la direction de l'université - plutôt proche des socialistes<sup>934</sup> – fut surtout soucieuse de maintenir l'ordre et d'éviter les blessés sur le campus<sup>935</sup>. Les souvenirs de Mai 68 et des grèves des années 1970 étant encore très frais.

En revanche, au vu du succès de la mobilisation, il serait exagéré de reprendre au mot près les déclarations de la droite de l'époque, qui ne voyait dans la mobilisation qu'une manipulation de la gauche et de ses militants<sup>936</sup> : si l'UNEF-ID a su mettre ses militants et son savoir-faire au service du mouvement, il n'a pas pour autant obtenu la direction de la Coordination Nationale, et la popularité de la grève a très clairement dépassé les capacités de mobilisation ordinaire du

---

928 Entretien du 1 octobre 2019.

929 Alain Devaquet partage aussi cet avis : Devaquet, *L'Amibe et l'étudiant*, op. cit., p.240-241.

930 Ce qui semble également se vérifier à l'échelle nationale, voir Cécile Chambraud, « L'UNEF-ID dans le mouvement ». In: *Politix*, vol. 1, n°1, Hiver 1988. Mobilisations étudiantes, automne 1986. p.47.

931 Entretien avec Michel Imberty du 1 octobre 2019, mais aussi la « Gazette de Nanterre », n°0 du 2 décembre 1986, à La Contemporaine F delta 2177.

932 La Contemporaine F delta 2177 « Gazette de Nanterre » n 0 du 2 12 86

933 Motions conservées au 2202W47.

934 Anecdote racontée par Michèle Estellé, entretien du 2 septembre 2018.

935 Entretien avec Michel Imberty du 1 octobre 2019.

936 Tract de l'UNI « Nanterre doit éclater », sans date, consultable à 2202W47

syndicat<sup>937</sup>. La « Gazette de Nanterre »<sup>938</sup> – véritable organe de la grève étudiante, peut-être animée par des libertaires – n'évoque d'ailleurs pas l'UNEF, et insiste au contraire sur la dimension auto-gérée de la coordination étudiante. La grève de 1986 a donc rassemblé bien au-delà des seuls étudiants politisés. Ce qui lui a permis d'être forte et beaucoup plus audible pour le reste de la population<sup>939</sup>.

À Nanterre, en 1986, le mouvement contre la loi Devaquet referme donc le cycle des contestations révolutionnaires, inauguré en 1968 : pour un temps, l'université de Nanterre cesse d'être ce lieu d'affrontements idéologiques forts et marqués, souvent portés par des militants d'extrême gauche rencontrant un écho parmi une fraction des étudiants.

Les grèves et les mouvements étudiants continueront à avoir lieu au cours des décennies à venir (notamment contre le CPE<sup>940</sup> en 2005 et contre la LRU<sup>941</sup> en 2007), car désormais – dans un contexte de chômage et d'inégalités de plus en plus fortes – l'université et l'espérance d'un diplôme restent des enjeux politiques forts. Pour autant, la portée de ces grèves n'auront jamais le même impact que celles de Mai 68 et le but de ces grèves, loin d'abattre le gouvernement et la société « bourgeoise » en tant que telle, vise à défendre l'université comme un service public, accessible au plus grand nombre.

---

937 Devaquet, *L'Amibe et l'étudiant*, op. cit., p.242. L'ancien ministre finira lui-même par reconnaître que cette grève était davantage issue d'un mouvement de peur d'une génération, face à l'avenir et au chômage de masse, que d'une manipulation d'un parti politique en particulier.

938 Revue qui apparaît le 2 décembre 1986, et dont les numéros sont accessibles aux cotes F delta 2177 de la BDIC et F 2202W47 des Archives Départementales.

939 C'est ce désir d'être a-partisan qui fut notamment mis en avant lors des différentes motions de la coordination étudiante au cours du mouvement, notamment lors de la coordination des 6 et 7 décembre 1986. D'autre part, au cours du mouvement, des représentants de l'UNEF-ID, comme Isabelle Thomas, ont pu être mis en minorité par la Coordination Nationale. Cf. Cécile Chambraud, « L'UNEF-ID dans le mouvement ». In: *Politix*, vol. 1, n°1, Hiver 1988. Mobilisations étudiantes, automne 1986, p.48-50.

940 Contrat Première Embauche.

941 Liberté et Responsabilités des Universités.



## Seconde partie : Transformer les missions de l'université pour faire face à la massification

Les années 1971-1988 constituent une période charnière de l'Histoire de l'université française, et le cas de l'université de Nanterre en est l'une des plus pertinentes illustrations : Mai 68 - nous l'avons vu - rebat les cartes du pouvoir au sein de la direction de l'université et de ses rapports de force internes ; une nouvelle façon de gouverner l'université voit le jour, sans pour autant parvenir à rétablir entièrement « la paix universitaire », mais ce ne sont là que quelques aspects des nombreux changements qui concernent l'université à cette époque.

En effet, l'autre changement majeur porte sur les missions que l'université se donne à elle-même : l'augmentation massive et rapide du nombre d'étudiants au cours des années 60 (128.000 étudiants en 1947 à 508.100 étudiants en 1968<sup>942</sup>) suscite, dès cette période, une intense activité d'analyses et de réflexions de la part des universitaires et des intellectuels, mais aussi de la part des étudiants eux-mêmes. La réflexion porte alors sur la façon dont l'université doit désormais accomplir ses tâches, et sur le sens même de sa mission. Le modèle - datant du XIXe siècle - d'une université fabriquée pour les élites, préparant des formations pour les métiers « d'élite »<sup>943</sup>, apparaît dès lors comme dépassé ; après 1968, la fonction de l'université n'est plus évidente : il faut désormais réinventer l'université dans l'optique d'un enseignement destiné aux masses. De 1971 à 1988, l'identité de l'université française - ses missions et sa façon de les accomplir - changent en profondeur.

Ces transformations des missions universitaires, au cours de ces vingt années, relèveront aussi bien de réformes politiques - évoquées dans le débat public - que de mutations progressives et silencieuses, que l'on ne peut remarquer que si l'on étudie le fonctionnement universitaire de près, durant une longue période, sur une échelle géographique restreinte, comme celle de l'université de Nanterre.

---

942 Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, tome IV, Perrin, 2004, p.311.

943 L'ouvrage de François Guizot, *Essais sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*, Maradam, 1816, Paris, est très révélateur de cette mentalité

## **Chapitre IV : Se donner de nouveaux moyens pour accomplir les missions traditionnelles**

### **Une aspiration à la transformation de la pédagogie**

La transformation de l'université passe d'abord par une réforme pour mieux répondre à ses missions traditionnelles : enseigner et rechercher étaient les deux principales missions attribuées aux universités depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ces missions demeurent, mais la façon de les accomplir est redéfinies au cours de la période des années 1971 à 1988.

En effet, la mission d'enseignement de l'université est d'abord mise à rude épreuve en Mai 68. Cette mission d'enseignement est critiquée de toute part, dans ses modalités comme dans sa finalité, et le professeur est descendu de son piédestal ; cette crise de l'enseignement universitaire est mise en évidence par toute une littérature d'universitaires, d'étudiants, de syndicalistes qui, dès les années 60, avaient décortiqué ce qui n'allait pas dans l'université. Cette littérature nombreuse avait acté la crise de celle-ci, et avait proposé des solutions.

Nous ne tenterons pas d'être exhaustif sur ce sujet, mais nous désirons rappeler quelques points saillants de cette démarche intellectuelle, pour mieux en évaluer les conséquences sur l'enseignement à Nanterre après 1968.

Le *Manifeste pour une réforme démocratique de l'enseignement supérieur*, publié par l'UNEF en 1964, peut être considéré comme la première critique en règle de l'université traditionnelle et de ses enseignements : dans ce texte, tourné contre les réformes engagées par le régime gaulliste, le principal syndicat étudiant dénonce précisément un certain nombre de pratiques, coupables à ses yeux d'incarner l'immobilisme et l'archaïsme de l'université.

Parmi ces « méthodes rétrogrades », sont dénoncées par exemple l'absence d'orientation« inexistante ou revêtant des formes aberrantes<sup>944</sup> ». Pour l'UNEF, l'information donnée aux étudiants est également insuffisante pour s'orienter au sein d'un cursus, alors que l'enseignement est surtout marqué par « le dogmatisme du cours magistral [qui] entraîne une absence d'enseignement méthodologique et fait que le savoir transmis ressemble trop souvent à une accumulation de connaissances ». De plus, l'UNEF condamne précisément l'isolement de l'étudiant, qui ne peut bénéficier d'explications de la part d'un professeur, dont le cours d'amphithéâtre est bien souvent surchargé. Le cours des Travaux Dirigés (TD), censé être plus concret, n'est pas différent d'un autre cours magistral d'après l'UNEF, puisque le professeur y conserve le monopole de la

<sup>944</sup> P.7 du Manifeste, le Manifeste est téléchargeable sur le site [www.institut-tribune-socialiste.fr](http://www.institut-tribune-socialiste.fr)

parole et n'émet pas un enseignement interactif avec les étudiants. Pour l'UNEF, l'ensemble des études se résume donc à du bachotage individuel, au vu de l'examen de fin d'année. L'agrégation et la thèse elles-mêmes sont « avant tout des vérifications des capacités individuelles à accumuler un stock de connaissances »<sup>945</sup>. Enfin, conséquences logiques de cette accumulation de connaissances sans réflexion, ces études aboutissent d'ailleurs - pour l'UNEF - à une absence de débouchés clairs et suffisants pour la masse des diplômés<sup>946</sup>.

Face à cette situation pédagogique insuffisante, voire critique, l'UNEF préconise le principe suivant : le but de la formation universitaire est d'apprendre à apprendre. Pour l'UNEF, « l'enseignement doit permettre [au contraire] aux étudiants de faire preuve d'initiative, il faut rompre définitivement avec les rapports actuels entre la théorie et la pratique dans l'université, remédier à l'absence de liaison entre ces deux types d'enseignement et au trop peu d'intérêt attaché à l'enseignement pratique<sup>947</sup> ». Pour accomplir ce principe, le travail de groupe doit être privilégié : « les étudiants doivent être initiés au travail en groupe, ce mode de travail constituant un aspect important de l'activité professionnelle<sup>948</sup> ». Les cours magistraux doivent être supprimés, ou du moins limités à quelques conférences et à des distributions de photocopies et de manuels, car l'essentiel du travail de l'enseignement supérieur est le travail en petit groupe. Pour atteindre cet idéal, l'UNEF a mis en place, entre 1962 et 1964, à la Sorbonne, plus de 250 GTU (Groupe de Travail Universitaire). Ces GTU, lancés par des militants syndicaux, étaient de petites réunions spontanées d'étudiants, qui devaient s'associer librement, et se partager des notes de cours, des fiches de lecture, des exercices et des exposés<sup>949</sup>. L'espérance de l'UNEF était alors de rendre les étudiants autonomes et de développer leur esprit critique ; les enseignants devant avoir un rôle, à terme, d'accompagnement et d'encadrement de ces GTU, qui deviendraient dès lors l'essentiel de l'enseignement universitaire, complété par des stages et un contrôle continu<sup>950</sup>.

Ces options sont évoquées au moment de la publication d'un numéro spécial de la Revue « Esprit », de Mai-Juin 1964, dont on a pu dire qu'il a été l'une des inspirations de la création de l'université de Nanterre<sup>951</sup> : dans ce numéro, Paul Ricœur<sup>952</sup> reprend un certain nombre de ces revendications dans

---

945 *Manifeste*, op. cité, p.5.

946 *Manifeste*, op. cité, p.4.

947 *Manifeste*, op. cité, p.16.

948 *Ibid*

949 Marie-Laure Viaud, *Les Innovateurs silencieux, histoire des pratiques d'enseignement à l'université des années 50 à 2010*, Presses Universitaires de Grenoble, 2015, p.75.

950 *Manifeste*, op. cit., p.18.

951 Marie-Chantal Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain, p.185.

952 Philosophe et futur doyen de la faculté de Lettres de Nanterre en 1969

son article « Faire l'université », justifiant par exemple l'action des GTU<sup>953</sup>. Un peu avant, dans ce même numéro, d'autres universitaires avaient eux-aussi acté la nécessité d'adapter la pédagogie et l'enseignement à un public devenu plus large<sup>954</sup>.

On le voit, ces quelques textes soulignent donc la présence, au sein de l'université française, d'une vive critique à l'encontre de la pédagogie universitaire : mais pourquoi celle-ci semblait si critiquable à la fin des années 60 ?

Nous disposons d'un témoignage très intéressant sur ce que pouvaient être concrètement cette pédagogie et cet enseignement universitaire d'avant 1968 – l'historien médiéviste Michel Sot nous l'a ainsi raconté<sup>955</sup> : après avoir fait un an de Khâgne et d'Hypokhâgne en 1961-1962, celui-ci entre en licence d'Histoire à la Sorbonne en 1963, d'où il en sortira agrégé en 1967.

La description qu'il donne de ses enseignants et de leurs cours d'amphithéâtre reste particulièrement frappante et permet de comprendre en quoi l'enseignement universitaire de cette époque pouvait faire l'objet de telles critiques : au début des années 60, la licence d'Histoire servait à préparer trois certificats sur trois périodes différentes (Antique, Médiévale, Moderne-Contemporaine). Les Travaux Dirigés (TD) s'organisaient alors autour d'exposés, corrigés par un maître-assistant, mais qui ne donnaient pas lieu à une note. Le seul examen avait lieu en fin d'année, d'où leur faible utilité des TD et le fait que ceux-ci étaient assez peu suivis. Les cours magistraux, eux, étaient considérés comme le cœur de l'enseignement. Ils étaient cependant des spectacles, nous a dit Michel Sot, portant sur des sujets à la pointe de la recherche « comparable à ce que l'on ferait aujourd'hui en séminaire en doctorat », nous expliqua ainsi Michel Sot : par exemple, une année, le sujet pouvait être « Humanisme et Renaissance au XV-XVI<sup>ème</sup> siècle », mais le professeur n'abordait que le cas d'un seul imprimeur vénitien de la période, Aldo Manuce<sup>956</sup> - sachant que ce même professeur d'université attendait de ses étudiants qu'ils maîtrisassent par eux-mêmes toute l'Histoire de la Renaissance.

Ainsi, à l'époque, les cours magistraux étaient peu adaptés aux besoins des étudiants, surtout des plus jeunes, et collaient - au contraire - aux dernières avancées de la recherche du professeur : autre exemple, Michel Sot nous a également raconté qu'il avait assisté à un cours sur l'Histoire de l'Église italienne au Moyen-âge. Une année entière était donc consacrée à l'Histoire de l'Église à Milan au Moyen-Age, l'autre année à l'Église à Florence, une enfin une troisième année à Venise. Le professeur enseignait les fruits de ses recherches personnelles sur le sujet - à charge pour les

---

953 « Faire l'université », *Esprit*, numéro de Mai-Juin 1964, p.1166.

954 Ibid, p.866.

955 Ancien professeur à Nanterre et à Paris IV-Sorbonne, entretien du 20 novembre 2017

956 1449-1515

étudiants de tout connaître sur la période traitée.

Le cours magistral était donc disjoint des attendus demandés à l'étudiant et de ce qu'il avait à apprendre. Selon Michel Sot, l'historien du christianisme antique, Henri Irenée-Marrou, avait déclaré lui-même à son amphithéâtre « le cours, c'est un tout petit bout de ce que vous avez à faire sur la question ! », poursuivant « Ne venez pas en cours, en deux heures de bibliothèque, vous avez fait beaucoup plus ! »<sup>957</sup>. Certains enseignants, d'après Michel Sot, observaient bien que les étudiants ne comprenaient rien à ce qu'on leur racontait en amphithéâtre, mais la logique de l'époque était donc que les étudiants lisent, travaillent par eux-mêmes, afin de construire leur propre savoir presque sans l'apport d'un professeur : cette logique peut sembler extrêmement originale, à une époque marquée par « une secondarisation de l'enseignement supérieur »<sup>958</sup>, mais au XIX<sup>ème</sup> siècle et jusque dans les années 60, cette façon d'être étudiant était perçue comme justement le garant de la liberté de l'enseignement.

Ainsi, le philosophe et universitaire Georges Gusdorf justifie en 1964 cette façon de faire : critiquant les GTU de l'UNEF, dans un livre consacré à la crise de l'université, il déclare « À force de réflexion à contre-sens, on découvrira que l'étudiant doit se diriger lui-même et prendre en charge l'avancement de ses propres études »<sup>959</sup>. Pour lui, « *l'université* (il l'écrit en italique) *n'est pas une pouponnière, ni une biberonnerie, mais le lieu propre des Hautes Études*<sup>960</sup> », c'est-à-dire que l'étudiant, comme l'universitaire, doivent étudier et chercher la vérité de façon désintéressée, grâce avant tout à leur propre travail et à leurs propres lectures et non en répétant mécaniquement un cours : « L'étudiant, qui œuvre pour la formation supérieure de l'esprit, doit être libre de ses activités et maître de son emploi du temps » explique ainsi Georges Gusdorf. « À l'université, le professeur donne un enseignement personnel, fruit de réflexions, de patience, de loisir ; et le travail de l'étudiant est aussi un travail personnel, poursuivi, pour l'essentiel, dans la solitude »<sup>961</sup>. L'absence d'encadrement strict est donc le garant que l'étudiant trouvera la vérité par lui-même, et explorera librement le champ des connaissances.

Le point de vue de Georges Gusdorf est intéressant, car révélateur de ce que pensaient de nombreux professeurs universitaires à la veille de Mai 68 : pour eux, cette pédagogie traditionnelle n'était pas

---

957 D'après Paul Gerbod, l'absentéisme des étudiants dans les amphithéâtres était même perçu comme une chose normale dans le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Voir Paul Gerbod, « Les étudiants et leurs études », *Revue française de pédagogie*, volume 52, 1980

958 Marie-Laure Viaud, *Les Innovateurs silencieux*, op. cit., p.201, évoque le fait qu'à partir des années 1990, les enseignants universitaires auraient cherché à s'adapter à un public étudié massif, moins armés intellectuellement et scolairement que ses prédécesseurs : ce qui aurait amené de nombreux enseignants à simplifier leurs cours, surtout en premier cycle.

959 Georges Gusdorf, *L'Université en question*, Pavot, Paris, 1964, p.128.

960 *Ibid*

961 Les deux citations peuvent se lire en p.129.

à changer, puisqu'elle faisait partie de l'identité même de l'université. Laisser l'étudiant étudier seul permettait le libre épanouissement du savoir - même si cette conception de l'enseignement faisait l'impasse sur les très nombreux prérequis nécessaires pour accomplir cette voie.

Quant au déroulement du cours d'amphithéâtre lui-même, Michel Sot précise<sup>962</sup> que ces « cours [étaient] admirables plus qu'efficaces » ; c'était souvent donc du grand spectacle ; les universitaires étaient de « très grands orateurs », et n'hésitaient pas à se mettre en scène, par des effets de manche ou des tournures de phrase ; ce qui n'empêchait pas, par ailleurs, parfois, la présence de cours très pédagogiques et adaptés aux étudiants, tels que ceux de Paul Lemerle, professeur d'Histoire byzantine<sup>963</sup>. Avant 1968, à l'université, il était donc admis que les étudiants devaient donc travailler avant-tout par eux-mêmes, et devaient s'appuyer sur leur propre bagage culturel (bourgeois?) pour réussir. Il était tout aussi admis que l'essentiel de l'enseignement ne se faisait pas en classe, mais à la bibliothèque, et que les étudiants devaient se préparer, presque seuls, pour une épreuve en fin d'année, consistant dans une dissertation ou un commentaire de texte en trois ou quatre heures, suivi d'un examen à l'oral devant le professeur même d'amphithéâtre. La session de rattrapage étant en septembre.

Le témoignage de Michel Sot souligne donc la nécessité qu'ont ressentie un certain nombre d'acteurs à réformer l'université à la veille de Mai 68. Alors que l'injonction à une meilleure pédagogie et à un enseignement plus adapté aux étudiants date de la fin du XIXe siècle<sup>964</sup>, dans les faits, beaucoup restait à faire à la fin des années 60. D'où l'organisation, par le ministère de deux colloques qui ont beaucoup marqué les universitaires, les syndicalistes et les réformateurs à cette période : celui de Caen de 1966 et celui d'Amiens de 1968.

Dans un contexte marqué par une prise de conscience de la nécessité de réformer le système éducatif français (la réforme Berthoin faisant passer la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans date de 1959), un premier colloque se tient à Caen en 1966, organisé à l'initiative de l'Éducation Nationale afin de proposer des pistes pour une réforme de l'université. L'idée de renforcer les liens avec l'industrie<sup>965</sup> est alors évoquée, mais c'est surtout le colloque d'Amiens des 15 au 17 mars 1968 que de nombreuses propositions sont formulées pour la réforme de l'université, avec une idée forte :

---

962 Toujours dans l'entretien du 18 novembre 2017

963 D'après l'opinion de Michel Sot

964 Jean-François Condette, *La Faculté des Lettres de Lille de 1887 à 1945, une faculté dans l'Histoire*, Histoire, Septentrion, presses universitaires, 1999

965 Christelle Dormoy-Rajramanan, *L'ouverture de l'Université vers le monde extérieur autour de 1968 : entre consensus partiel, polarisation et compromis*, Formation Emploi, Revue française de sciences sociales, 132, octobre-décembre 2015, Enseignement supérieur et mondes économiques : de nouveaux éclairages, p.26.

abandonner une conception intellectualiste et encyclopédique de la culture<sup>966</sup>.

Au cours de ce colloque, l'accent est aussi mis sur la nécessité de rendre la pédagogie plus active, d'ouvrir l'université au monde extérieur, d'établir une éducation permanente pour les salariés et de réformer la formation des maîtres<sup>967</sup>.

Pourtant, les événements de Mai 68 accélèrent brutalement cette prise de conscience d'une nécessité d'une transformation en profondeur de la pédagogie et de l'enseignement à l'université.

En 1968, la faculté de Lettres de Nanterre est occupée à partir du 14 mai<sup>968</sup> : les plus radicaux des étudiants vont à Paris pour manifester, les indifférents restent chez eux, mais une partie des étudiants restent à Nanterre pour occuper l'université et justement participer à des commissions : ces commissions rassemblent étudiants et enseignants, afin de réfléchir aux modalités de la rénovation universitaire<sup>969</sup>. Des propositions sont alors formulées pour réformer l'enseignement et le rapport étudiants-professeurs<sup>970</sup>. Elles portent la trace des réflexions des années antérieures, et elles contribueront grandement à changer les mentalités sur le long terme, au cours des années 70 et 80.

En mai-juin 1968, à Nanterre, en Histoire, se tient ainsi une commission (comprenant l'historien René Rémond) qui rend un rapport, promouvant quatre principes nouveaux pour la transformation de l'enseignement : la pluridisciplinarité, l'étude de façon thématique de l'Histoire, la fin de la séparation des étudiants entre les différentes années (l'enseignement se faisant par le biais de séminaire ouvert à tous), et enfin, le paritarisme (à savoir que les étudiants puissent avoir leur mot à dire sur le choix des thèmes à étudier)<sup>971</sup>.

Pour l'enseignement de l'économie à Nanterre, nous avons également conservé en intégralité l'un des rapports de ces commissions de réformes de l'enseignement - grâce à l'entremise de Patrick Gibert<sup>972</sup>, professeur d'économie et de gestion<sup>973</sup>. Patrick Gibert était alors assistant en économie à

---

966 André D. Robert, « Autour de Mai 68, la pédagogie en question. Le colloque d'Amiens », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 2008/3 Vol. 41 | p.32.

967 *Ibid*, p.34.

968 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques - 68-76*, documents, le bord de l'eau, 2016, p.64.

969 Espistemon (Didier Anzieu), *Ces idées qui ont ébranlé la France : Nanterre (novembre 1967-Juin 1968)*, Fayard, 1968, Paris, p.75-76.

970 Dans le fond Grappin, conservé à La Contemporaine, on trouve un certain nombre de documents écrits en juin 1968, et qui font état de plusieurs analyses, formulées par les assistants et les jeunes enseignants de Nanterre durant la période d'occupation de la faculté de Lettres : parmi ces rapports, mentionnons le « rapport sur les problèmes du premier cycle dans les facultés de Lettres », écrit Ch. Senninger, et dont certaines propositions et analyses font notamment écho au Manifeste de l'UNEF, voir Fond Grappin, 1056.2

971 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques - 68-76*, documents, le bord de l'eau, 2016, p.69.

972 Entretien Patrick Gibert 12 avril 2019, où nous avons évoqué le contexte et le contenu du document

973 Obtenir l'un de ses rapports est assez exceptionnel, puisqu'en règle générale, ces documents ont été assez peu archivés, ou ont été classés de façon dispersée dans des archives personnelles

Nanterre. Comme René Rémond et d'autres étudiants et enseignants, il a alors contribué à écrire une plate-forme de propositions, censées transformer l'enseignement de l'économie à Nanterre. Ce rapport de la commission « réforme sciences économiques » mentionne ainsi deux écueils à éviter : la culture générale et le caractère non-concret de l'enseignement, d'une part, et l'hyper spécialisation, d'autre part<sup>974</sup>. En effet, si le rapport mentionne que le but des études en économie est de permettre au futur diplômé de trouver un emploi, ces études doivent malgré tout favoriser « un esprit critique et d'initiative vis-à-vis des problèmes économiques, sociaux et politiques ».

Ce qui implique, selon ses rédacteurs, la chose suivante : « À maintes reprises, dit le rapport, les membres de la commission ont insisté sur la nécessité de la mise en place de programme et d'une pédagogie permettant la libre contestation par les étudiants de ce qui est leur est enseigné <sup>975</sup>».

Cette possibilité de critiquer l'enseignement implique une refonte la pédagogie. Le rapport donne des pistes pour rénover celle-ci : fin des cours magistraux et fin de la dualité Cours magistraux /Travaux Pratiques, remplacés par un « triptyque Conférences, Cours dirigés, Travaux Pratiques »<sup>976</sup>. Ce qui impliquerait l'organisation de conférences hebdomadaires ou ponctuelles, « naturellement suivi d'un débat ». Les TD seraient dès lors des approfondissements de ces cours, l'assiduité ne serait pas obligatoire, et le but de ces TD seraient de faire travailler les étudiants en groupe. L'enseignant serait renommé « animateur » et enseignerait surtout les méthodes de travail de recherche, la maîtrise d'une bibliographie : les Travaux Pratiques seraient alors le cœur de l'activité de l'étudiant, associé à ses condisciples. L'évaluation serait continue - et non plus renvoyée seulement à la fin de l'année universitaire - et se composerait d'un contrôle, sous forme de dissertation, tous les deux à trois fois par an, suivi surtout par le rendu d'un travail de réflexion et de synthèse. Des stages sont aussi envisageables, de même que des options, prises dans d'autres matières : il ne serait pas envisageable, d'après la commission, que l'étude de l'économie se fasse sans cours de droit, de mathématiques, de comptabilité ou de langue.

Un autre rapport, de la même époque à Nanterre, reprend un certain nombre de ces thèmes : la commission « contenu idéologique de l'enseignement » publie son rapport le 5 juin 1968<sup>977</sup>. Là encore, le bachotage et le cours magistral sont perçus comme les signes d'une domination intellectuelle des étudiants et de leur passivité intellectuelle : la peur de la note renforce cela, et - à par de rares exposés en TD - la commission dénonce également les photocopiés inutiles, ainsi que

---

974 « Division de science éco de Nanterre » : rapport de la commission « réforme sciences économiques », Archives personnelles de Patrick Gibert, p.3. Cf. annexe 4.

975 *Ibid*, p.4.

976 *Ibid*, p.5.

977 BDIC/ La Contemporaine F delta 1061 (10) /6 : fond Mauppeou-Abboud, « Rapport de la commission contenu idéologique de l'enseignement, du 5 juin 1968 ». Notre analyse s'appuie notamment sur ce document.



l'examen « qui n'est qu'un test de mémoire et une répétition machinale des cours ».

Enfin, en lettres, la commission invite à multiplier les contacts avec toutes les activités en rapport avec la littérature (théâtre, cinéma, musique) et à multiplier les stages à l'extérieur de l'université, précisant, même, naïvement : « Un mois par an dans les usines » !<sup>978</sup>

En somme, la critique de Mai 68 de l'enseignement universitaire se résume en quatre points ; quatre critiques que l'on retrouve, quelle que soit la discipline étudiée, et que l'on peut résumer à grands traits.

La première revendication des étudiants contestataires, c'est l'aspiration à casser la hiérarchie entre professeurs et étudiants. En effet, pour les contestataires, l'étudiant n'a pas à répéter ce que dit son enseignement, car, agir ainsi, reviendrait à répéter une idéologie dominante ; l'étudiant doit apprendre à développer son esprit critique et progresser par le débat et l'émulation intellectuelle, plus que par le bachotage, qui est considéré comme le mal suprême. Enseignement et recherche, à l'université, ne doivent plus être si strictement séparés : l'étudiant doit être celui qui doit produire le savoir, tout en apprenant. L'enseignement doit ainsi être repensé pour parvenir à cet idéal.

La deuxième revendication des étudiants, c'est l'accent mis sur la nécessité de développer son esprit critique : là encore, la confiance accordée à la parole des enseignants ne va plus de soi. Un droit à la parole peut être revendiqué - allant jusqu'à la consultation des étudiants pour élaborer les programmes à étudier, comme en Histoire. Cela va même plus loin. L'aspiration au développement de l'esprit critique est envisagée, par ces étudiants, comme quelque chose d'indissociable de la critique sociale et politique en général. L'université est perçue par beaucoup comme un lieu où les professeurs travaillent à fabriquer une justification de l'ordre social : développer dans les études, l'esprit critique reviendrait à détruire cette coercition<sup>979</sup>.

Troisième revendication, c'est l'aspiration à un enseignement plus pratique, moins théorique - cela est particulièrement vrai en économie : un enseignement trop théorique est alors considéré comme mensonger, inutile, et justement éloigné de la critique politique. Régulièrement, la pluridisciplinarité est revendiquée comme moyen de réformer les études, parallèlement à une reformulation des sujets étudiés.

Enfin, quatrième point - le plus important - les rapports de ces commissions insistent surtout sur la

---

978 BDIC/La Contemporaine Fond Grappin : cote F delta 1056 (1) (5-9) « Centre de relation et d'informations » bulletin officiel n°3, Rapport de la commission pédagogique du 20 mai 1968. Notre analyse s'appuie notamment sur ce document.

979 C'est notamment le sens que l'on peut donner au tract de Daniel Cohn-Bendit et de ses camarades sociologues : « Pourquoi des sociologues ? » (écrit en 1968 et conservé notamment dans le fond 1208W256), où ces derniers affirment refuser de devenir les cadres de la société capitaliste future, utilisant leur position sociale et leurs savoirs-faire professionnels et intellectuels, à maintenir l'exploitation.

manière de rendre l'enseignement plus actif pour les étudiants : le cours magistral est unanimement décrié, le travail de groupe mis en valeur comme une solution, de même que le contrôle continu, puisqu'il ouvre la voie à d'autres formes d'évaluations, et donc d'exercices possibles à effectuer.

## **La mise en place du contrôle continu et le développement de la pluridisciplinarité**

Le contrôle continu et la pluridisciplinarité constituent dès lors les premières réponses que les facultés de lettres et de droit de Nanterre<sup>980</sup> vont apporter à cette critique radicale de l'enseignement universitaire, formulée à l'époque de Mai 68 : par contrôle continu, il faut donc comprendre la possibilité d'évaluer l'étudiant tout au long du semestre, et non plus seulement par un examen de fin d'année - et par pluridisciplinarité, il faut comprendre la possibilité donnée à chaque étudiant de prendre librement un certain nombre d'options au sein d'autres disciplines que la sienne propre.

Plusieurs années furent nécessaires pour installer le contrôle continu : celui-ci, d'ailleurs, ne naît pas directement de Mai 68. De la fondation de la faculté de Lettres en 1964 à l'année 1966<sup>981</sup>, l'enseignement et la validation des connaissances à Nanterre découlaient en effet du système universitaire classique, qui dataient du XIXe siècle, et que nous avons déjà évoqué : l'étudiant était évalué par des examens de fin d'année et quelquefois également par des examens de fin de semestre.

Ces examens prenaient généralement la forme d'un exercice à l'écrit, puis d'un passage à l'oral.

Ces modalités de vérification des connaissances s'inscrivaient donc dans un contexte où l'on pensait qu'une bonne partie du travail de l'étudiant devait se faire seul

À partir de 1967, s'applique donc à Nanterre la réforme Fouchet ; celle-ci complexifie déjà l'évaluation des étudiants, puisqu'elle ouvre la possibilité d'évaluer les étudiants en partie sur des épreuves partielles, en cours d'année. En effet, désormais, il est prévu que les deux-tiers des enseignements soient composés de travaux dirigés (TD)<sup>982</sup> ; beaucoup de ces TD ne délivrent que des notes « blanches », c'est-à-dire ne comptant pas normalement dans la moyenne<sup>983</sup>, même si, dans les faits, on admet que les étudiants de première année n'ayant pas eu au moins 9/20 au TD sont dispensés d'examens de fin d'année<sup>984</sup>. Ainsi, naît – avant même mai 1968 – une timide pratique du contrôle continu.

---

980 L'université de Nanterre étant fondée en 1970 officiellement

981 1208W221 « Rapport sur le service du contrôle des connaissances », destiné à Mr. Laurent, du 26 mai 1971 : ce rapport est l'une de nos principales sources sur ce sujet

982 Marie-Laure Viaud, *Les Innovateurs silencieux, histoire des pratiques d'enseignement à l'université des années 50 à 2010*, Presses Universitaires de Grenoble, 2015, p.81.

983 1208W221 « rapport sur le service du contrôle des connaissances », destiné à Mr. Laurent, du 26 mai 1971

984 Archives de l'université, mémoire d'Evelyne Rivalet, p.32.

À Nanterre, c'est autour de l'année 1968-1969 que les choses commencent à changer, sous l'influence directe des idées émises lors de l'occupation de la faculté : Pierre Beaujeu, le doyen par intérim de la faculté de Lettres de Nanterre – après la démission de Pierre Grappin – réunit en mars 1969 une commission, dite Rondeau, pour harmoniser les structures existantes<sup>985</sup> ; cette commission établit une Charte Pédagogique<sup>986</sup>, qui inscrit le principe d'une évaluation des étudiants sous la forme d'un système mixte, fait de contrôle continu, complété par un système d'examens en fin d'année<sup>987</sup>.

Problème : il y eut tant d'étudiants qui vinrent se présenter aux épreuves en 1969 qu'il fut alors très problématique de bien enregistrer les résultats de chacun<sup>988</sup>. Le conseil transitoire de l'université changea dès lors de politique pour l'année suivante, 1969-1970, en proposant aux étudiants de choisir le contrôle continu par défaut. Le contrôle final étant réservés aux étudiants salariés ou empêchés, ou aux étudiants ayant faits la demande express<sup>989</sup>. Dès lors, à partir de 1970, le contrôle continu fut la règle pour l'essentiel des étudiants de Nanterre – mais l'application de ce principe rencontra dans les faits des résistances et fut soumis à des exceptions assez nombreuses, sur lesquelles on reviendra.

L'autre changement majeur, au sein de l'organisation des enseignements à Nanterre, fut l'essor de la pluridisciplinarité par offrant la possibilité aux étudiants de prendre davantage d'options au sein de leur cursus. Parallèlement à la mise en place du contrôle continu, l'autre projet des réformateurs de Nanterre fut donc la mise en place de ce que l'on a appelé plus tard le système « FOL », c'est-à-dire un système où le cursus de chaque étudiant, quelle que soit sa discipline, serait constitué de cours jugés « fondamentaux » (F), d'options obligatoires (O<sup>990</sup>) et de cours choisis librement par l'étudiant dans des UER différentes de la sienne (L, pour libre). Ce système FOL, ainsi que le contrôle continu, est officiellement mis en place à la suite de l'adoption de la Charte pédagogique de l'université le 30 octobre 1972<sup>991</sup>.

Pour l'ancien secrétaire général de Nanterre, Guy Laurent<sup>992</sup>, ce système avait pour but d'ouvrir l'esprit des étudiants et de favoriser des reconversions ; l'ancien secrétaire général cita, lors de son

---

985 1208W221 « rapport sur le service du contrôle des connaissances », destiné à Mr. Laurent, du 26 mai 1971

986 Qui sera définitivement adopté en 1972

987 Combecave-Gavet, op. cit., p.420-421.

988 1208W221 « rapport sur le service du contrôle des connaissances », destiné à Mr. Laurent, du 26 mai 1971.

989 C'est notamment le cas à la faculté de droit et d'économie : 1208W221 « Arrêté du conseil transitoire de gestion sur le gestion des aptitudes et des connaissances »

990 À choisir parmi une liste restreinte d'enseignements

991 1208W18 30 octobre 1972, séance du conseil de l'université

992 Entretien du 25 octobre 2019

entretien, par exemple, l'avantage qu'il y aurait pour de futurs juristes de suivre des cours de d'Histoire. D'après l'ancienne directrice de cabinet des présidents Verdier, Heitz et Imbert, madame Michelle Estellé<sup>993</sup>, ce système avait également pour objectif de favoriser même, à terme, l'insertion professionnelle des étudiants, en évitant de trop les spécialiser.

Une telle politique, aussi radicale, semble cependant être caractéristique à Nanterre : en effet, Arnaud Desvignes mentionne qu'il y eut, aussi bien à l'université de Picardie qu'à l'université de Paris VII, une volonté d'élargir les options et de favoriser la pluridisciplinarité. Cependant, dans ces deux universités, jamais un système comparable au système « FOL » ne fut adopté, et le nombre d'options proposés resta dans ces deux universités très restreint<sup>994</sup>.

Quoiqu'il en soit, la mise en place de ce système FOL fut un véritable casse-tête administratif. Chaque UER dû transmettre sa liste de cours et de formations disponibles (appelées alors Unités de Valeur) - ce qui fut fait le 30 juin 1969<sup>995</sup> - mais il fallut également et surtout centraliser les choix des différents étudiants. Les dossiers papiers traditionnels des étudiants – avec leurs notes - étaient alors complétés par des feuillets détachables, avec à chaque fois les notes obtenues pour chaque option. Il revenait ensuite aux services centraux de calculer systématiquement la validation ou non de l'année de l'étudiant, en fonction du poids de chaque option par rapport aux matières fondamentales. D'où un travail titanesque et très délicat à réaliser, surtout avec des dossiers contenant de multiples feuillets pouvant se perdre ! Afin de permettre une rationalisation absolument nécessaire de ces tâches, il fut décidé d'informatiser ce travail, avec un système de fiches perforées par ordinateur, appelé « mécanographie : les UER établirent des listes d'étudiants passant le contrôle final. Pour les autres, il fut établi des listes alphabétiques, avec notes et options choisies par les services centraux. L'habitude fut donc prise par l'administration centrale, et notamment le service de diplôme, de collecter ces informations, d'inscrire les étudiants, de reporter les résultats et de mettre au point des dispositifs permettant un calcul rapide des résultats. Paradoxalement, l'une des conséquences imprévues du système FOL, fut donc de renforcer le pouvoir de l'administration centrale sur les UER, tout en faisant entrer à l'université l'usage de l'outil informatique – qui devint dès lors indispensable à la gestion ordinaire de l'université, comme le

---

993 Entretien du 2 septembre 2019

994 Arnaud Desvignes, *op. cit.*, p.347-350. Ainsi, p.349, Arnaud Desvignes évoque par exemple le nombre restreint d'options offertes aux étudiants en Histoire à l'université de Picardie en 1972-1973 : on ne compte alors que cinq options disponibles, dont deux de géographie, d'une d'histoire de l'art, d'une de civilisation ibérique et une, enfin, de civilisation contemporaine. Rien à voir, donc, avec le système FOL, qui permettait, par exemple, à un étudiant en Histoire à Nanterre de prendre, aussi bien, une option en droit, en économie ou en russe au même moment.

995 1208W221 « rapport sur le service du contrôle des connaissances », destiné à Mr. Laurent, du 26 mai 1971. Ce document revient longuement sur les difficultés que nous mentionnons ici.

souligna lui-même l'ancien secrétaire général Guy Laurent<sup>996</sup>.

Cependant, même au cours des années qui suivirent, les problèmes administratifs – liés à ce système d'options – ne furent pas entièrement réglés : la hausse spectaculaire des UV disponibles (77 en 1968-1969, 820 en 1970-1971)<sup>997</sup> obligea les UER à faire remonter des informations et à se coordonner – ce qui fit de la question des modalités des contrôles de connaissances et du système FOL un serpent de mer, qui revint régulièrement hanter les conseils de gestion et d'université<sup>998</sup> jusqu'à sa suppression en 1984. Date à laquelle le système FOL est supprimé pour un système d'options plus restreint, mais permettant de passer plus facilement d'une filière à une autre<sup>999</sup>.

D'ailleurs, tout au long de notre période, au fur et à mesure des années, si les principes du contrôle continu et du système d'options se maintiennent, des entorses sont commises régulièrement à leur rencontre : les grèves empêchent souvent le déroulement complet du contrôle continu<sup>1000</sup>, certaines UER maintiennent des examens finaux pour tous en plus du contrôle continu – comme en droit<sup>1001</sup>. D'autres UER diminuent considérablement le poids du contrôle continu en faveur de l'examen final, comme en chinois et en arabe où - pour la session de 1979-1980 - le contrôle continu ne compte que pour 20 % de la note<sup>1002</sup>. Enfin, dans certaines UER, on parlera de « faux contrôle continu », comme en économie, où d'après l'économiste et gestionnaire, Patrick Gibert, le contrôle continu se résumait bien souvent à un seul contrôle en TD au cours des années 70 et 80<sup>1003</sup>.

En rendant obligatoire l'assiduité au TD, le contrôle continu<sup>1004</sup> – on le voit – rompt avec la tradition de l'étudiant appelé à s'instruire par le cours magistral et le travail à la bibliothèque ; le contrôle continu apparaît comme un puissant facteur de changement et contribue à la réforme de l'enseignement universitaire, au même titre que le développement des options, qui renforce la pluridisciplinarité au sein de Nanterre. Dès lors, on constate que la mission d'enseignement de l'université n'est plus la même après Mai 68, et s'est adaptée, au moins théoriquement, à la nécessité d'éduquer une masse toujours nombreuse d'étudiants.

---

996 Entretien du 25 octobre 2019

997 1208W221 « rapport sur le service du contrôle des connaissances », destiné à Mr. Laurent, du 26 mai 1971.

998 À chaque année, surtout au moment de grève, les UER et les équipes présidentielles produisent des documents fixant ces modalités de contrôle de connaissance, comme le montrent les documents « Modification dans le contrôle des connaissances en 1978-1979 »

999 Cf. le compte-rendu du conseil de l'université du 6 février 1984, 2283W47.

1000 Gilbert Abraham-Frois, lors de son entretien du 8 novembre 2019, avait expliqué que les grèves étudiantes, régulières à cette époque, avait limité de beaucoup le contrôle continu, et avait obligé à restreindre le plus possible ce système de notation, qui impliquait une certaine constance dans le déroulement des épreuves

1001 Entretien de Guy Laurent du 25 octobre 2019

1002 1208W97 « Modalités de contrôle de connaissance pour l'année 1979-1980 »

1003 Entretien Patrick Gibert 12 avril 2019

1004 1208W221 « Arrêté du conseil transitoire de gestion sur le contrôle des aptitudes et des connaissances » article 7

## Une recherche pluridisciplinaire et innovante ?

La mission de recherche et de l'essor des savoirs, traditionnelle à l'université, est également réformée et renouvelée à l'époque des années 70 et 80. En effet, entre 1971 et 1988, on assiste à Nanterre au renforcement progressif du poids des laboratoires, et au passage d'une recherche atomisée à une recherche de plus en plus organisée collectivement. Sur ces deux aspects, la pratique universitaire se trouve donc encore radicalement transformée.

Dès la loi Faure de novembre 1968, celle-ci réaffirme en effet la mission de recherche confiée à l'université dès son premier article : « Les universités et les établissements auxquels les dispositions de la présente loi seront étendues ont pour mission fondamentale l'élaboration et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes. » Une telle consigne se retrouve bien évidemment dans les statuts de l'université, dans son article 2 : « L'université de Paris X-Nanterre a pour objectifs fondamentaux, dans le cadre des missions de l'enseignement supérieur définies à l'article 1 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, le développement de la recherche scientifique, la formation professionnelle, l'éducation permanente et l'expansion culturelle »<sup>1005</sup>

Pour animer cette politique de recherche, un conseil scientifique est créé dès la fondation de l'université en 1970 : appelé « Conseil Scientifique », ce conseil est, avec le conseil de l'université, l'une des deux principales instances de direction de l'établissement, comme nous l'avons vu dans notre premier chapitre. Sont membres de ce conseil<sup>1006</sup> le président de l'université de Nanterre, son vice-président à la recherche, un délégué par UER, les délégués des chercheurs à raison d'un délégué pour vingt chercheurs - soit au minimum quatre délégués - ainsi que des personnalités extérieures, non-enseignants à l'université de Nanterre, et invitées à participer aux travaux du conseil, « en raison de leur compétence scientifique ou en tant que membres d'instances nationales scientifiques. » Ces personnalités extérieures composeront le cinquième du conseil, et comprendront par exemple le conservateur en chef de la bibliothèque universitaire de Nanterre.

Enfin, rappelons que le conseil scientifique se donne pour tâche, d'après l'article 38 des statuts de l'université, « de déterminer les programmes de recherche et [de] répartir les crédits correspondants inscrits au budget de l'université ». Ce qui revient principalement, on le verra, à répartir les fonds budgétaires, à valider ou à modifier les conventions signées par les différents laboratoires de l'université, à donner son avis sur les recrutements de personnels scientifiques de l'université, à

---

<sup>1005</sup> On pourra retrouver ces statuts de l'université, avec de nombreuses archives relatant sa rédaction, aux archives départementales à la cote 1208W4

<sup>1006</sup> Article 34

contrôler les activités des laboratoires et à décider de leur ouverture ou de leur fusion. Désormais, l'université dispose de son budget-recherche comme elle l'entend, et le contrôle de ses dépenses se fait désormais *a posteriori*, et non plus *a priori*<sup>1007</sup>. Il est à noter cependant que l'existence d'un tel conseil scientifique n'est en rien une originalité à Nanterre, puisque ce même conseil scientifique découle de l'article 13 de la loi Faure qui, avait défini les conseils scientifiques par leur capacité à déterminer les programmes de recherche et la répartition des crédits. Finalement, en 1973, on comptait près de 30.000 laboratoires dans les universités françaises<sup>1008</sup>.

Ce qui est en revanche important à noter, c'est que la création du conseil scientifique s'accompagne, aussi bien à Nanterre, qu'à l'échelon national, de la création de laboratoires dans lesquels s'effectue désormais la recherche : auparavant, à la faculté de Nanterre comme en France en général, il existait certes, avant 1968, des organisations proches de ce que l'on pourrait qualifier de laboratoires et que l'on nommait des instituts<sup>1009</sup>. Mais, avant 1968, l'essentiel de la recherche se faisait encore largement seul, ou autour d'un professeur d'université et de ses assistants, qui disposait de son propre budget et dirigeait sa propre politique de recherche. Les laboratoires se résumaient souvent aux seules actions de recherche d'un ou de deux professeurs d'université<sup>1010</sup>.

Plus précisément, avant 1968, la faculté de Lettres de Nanterre recevait une dotation globale de recherche, qui était ensuite distribuée en fonction des différents départements, et ensuite aux différents professeurs via leur laboratoire. Par exemple, en 1966<sup>1011</sup>, le conseil de la faculté de Lettres de Nanterre annonce avoir reçu pour cette année 100.000 francs de dotation par l'État pour sa politique de recherche (sur les 140.000 francs demandés). Ces 100.000 francs sont complétés par 50.000 francs de dotation accordée à la faculté de Lettres « pour ses travaux pratiques », soit en tout 150.000 francs pour la recherche sur un budget total de 1 million 182.000 francs (soit environ 12 % du total). Cette somme de 150.000 francs est ensuite distribuée aux différents départements de l'université, et ensuite aux professeurs. Avant 1968, les instances centrales de la faculté n'avaient donc que très peu de moyens pour piloter la recherche, et se contentaient souvent d'appuyer les

---

1007 Voir Arnaud Desvignes, « L'autonomie des universités et le financement de la recherche au lendemain du vote de la loi Faure (1968-1976) », Armand Colin, *Carrefours de l'éducation*, n°48, 2019 p.25.

1008 2202W31 « Rapport sur les structures et sur les problèmes financiers de la recherche scientifique en milieu universitaire », de juillet 1973, de Mr. Dumas.

1009 Conseil de la faculté de Nanterre, du 6 décembre 1965 : 1208W1, Institut de Mythologie, d'Institut d'étude des problèmes du langage, Institut d'étude des civilisations, Institut d'étude du Bas Empire Romain, Institut d'Histoire économique et sociale, Institut de la France au XX<sup>ème</sup> siècle, Institut d'histoire de l'Amérique latine et anglo-saxonne, Institut de Recherches sur la région parisienne, Institut d'études géographiques de l'Europe Centrale et Orientale, Institut d'étude de l'altération des roches cristallines ;

1010 Archives de l'université : Mémoire de maîtrise d'étude d'Evelyne Rivalet, p.58. Voir aussi Aimé Savard, René Rémond, *Aimé Savard interroge René Rémond : vivre notre histoire*, le centurion, Paris, 1976, p.299, où René Rémond évoque justement cet aspect-là

1011 Compte-rendu de conseil consultable au 1208W1, conseil de la faculté du 8 janvier 1966

activités individuelles des chercheurs. A l'époque, la politique de recherche aboutissait donc à financer, en grande partie, les travaux ou la publication d'ouvrages de tels ou tels professeurs, travaillant la plupart du temps seul<sup>1012</sup>.

En 1964, la Revue *Esprit*<sup>1013</sup> recensait déjà les lacunes et les critiques que les enseignants-chercheurs adressaient à cette façon traditionnelle d'organiser la recherche : outre la dénonciation du poids trop lourd des tâches d'enseignement et d'administration<sup>1014</sup>, les universitaires dénonçaient également le manque de personnel subalterne d'assistants de recherches, de collaborateurs techniques, de secrétaires et de documentalistes - trop souvent absents - ainsi que le « saupoudrage » des moyens, qui rendait impossible ou très lente la constitution pour les chercheurs de bibliothèques, de centres de documentation ou la réalisation d'enquêtes poussées<sup>1015</sup>. Plusieurs chercheurs, lors de ce numéro de 1964, revendiquaient même la possibilité d'une année sabbatique pour se consacrer uniquement à la recherche, afin d'éviter le décalage - telle qu'elle se produit d'après les auteurs - entre l'enseignement et la recherche. L'organisation plus régulière de séminaires d'échanges entre chercheurs était également souhaitée<sup>1016</sup>. Cependant, selon la Revue, le problème central restait le suivant : d'après les participants à la revue, la recherche - à cette époque au sein de l'université française - restait atomisée. Chaque chercheur travaillant dans son coin, sur une infinité de sujets, il n'existait pas, au sein de l'université française - disent ces chercheurs - de structures capables de coordonner et d'unifier les efforts des uns et des autres<sup>1017</sup>. En 1964, dans cette même revue, le sociologue Jean-William Lapierre entrait alors dans le vif du sujet : « La principale réforme, dit-il, consisterait à éviter le gaspillage des investissements et la dispersion des moyens, en instituant des organismes nationaux de coordination des projets et des centres de recherches », ajoutant « Une certaine concentration des équipements de base, qui sont très coûteux, est nécessaire [...] [La création de ces centres de recherche] suppose que chaque faculté ne prétende pas couvrir tout le champ des recherches possibles dans tous les domaines, mais que puissent se développer normalement, dans quelques villes universitaires, pour chaque spécialité, des centres de recherches où seraient concentrés les investissements affectés à une discipline scientifique déterminée. [...]

---

1012 D'ailleurs, dans nos archives, il semble que ces habitudes aient encore cours au début des années 1970 : le 28 avril 1970, le sociologue Henri Mendras, spécialiste du monde rural, écrit à René Rémond pour que la faculté de Lettres finance directement une enquête de sociologie en Bourgogne. René Rémond lui répond le 27 mai 1970 en disant que ce système n'est plus au goût du jour et qu'il doit désormais faire ses demandes de financement à son laboratoire ou à son UER. Les lettres sont consultables à la cote 1208W134

1013 Dans son édition de Mai-Juin 1964 : « faire l'université », numéro spécial. Nous évoquons spécialement ce numéro en tant qu'il semble résumer assez clairement les principales critiques que formulaient les universitaires à l'encontre de l'université française avant 1968.

1014 *Ibid*, p.777.

1015 *Ibid*, p.780.

1016 *Ibid*, p.780.

1017 *Ibid*, p.788.



Cette spécialisation universitaire, sans laquelle la recherche ne pourra jamais passer du stade artisanal au stade industriel de son développement, suppose à son tour que puissent se former, dans telle ou telle faculté, et dans telle ou telle discipline, des équipes d'enseignants et de chercheurs capables de travailler ensemble, de s'entendre sur les projets, les orientations et les méthodes »<sup>1018</sup>.

La principale réponse à ces critiques, formulées au cours des années 60, sera donc la constitution de laboratoires de recherches : à l'université de Nanterre, comme ailleurs, la création et la gestion de ces centres constitueront une grande part de la politique de recherche des établissements au cours des années 70 et 80.

Pour recenser et décrire régulièrement les actions des différents laboratoires de Nanterre, nous disposons dans les archives de l'université d'une revue, régulièrement mise à jour, par les soins des services centraux de Nanterre : il s'agit de la brochure « Le Point sur la recherche »<sup>1019</sup>.

La lecture de cette brochure nous permet de comprendre le fonctionnement de ces laboratoires : un laboratoire correspond à une équipe de chercheurs, partageant la même spécialité et travaillant sur des thèmes de recherche commun. Le nombre de chercheurs varient entre cinq et quarante. Généralement, ils sont entre dix et vingt chercheurs confirmés et titulaires<sup>1020</sup>. Le laboratoire est souvent associé à un UER en particulier - chaque UER dispose généralement de plusieurs laboratoires – et chaque laboratoire est dirigé par un directeur, élu selon des modalités qui lui sont propres. Les directeurs de laboratoire sont presque toujours des professeurs d'université, souvent de grand prestige, et généralement des hommes<sup>1021</sup>.

Le laboratoire est donc la plus petite entité administrative, dans laquelle s'effectue le travail de recherche : le laboratoire finance des projets de recherche (par exemple, remboursement de frais de déplacement), des publications (avec parfois la publication d'une revue scientifique propre, comme le laboratoire de géographie urbaine qui publie sa revue « Villes en parallèle »), et met à la disposition des chercheurs le matériel scientifique nécessaire à leurs recherches - notamment de la documentation, du matériel scientifique<sup>1022</sup>, voire une bibliothèque qui lui est propre<sup>1023</sup>. Le laboratoire organise aussi des colloques<sup>1024</sup>, des échanges internationaux et des séminaires internes.

---

1018I bid, p.789.

1019 Consultable aux archives de Nanterre (à la cote 2017065/4), où l'on recense six numéros, recoupant les années de recherche, allant de 1970 à 1983.

1020 Le Point sur la Recherche, n°1, pour l'année 1970, consultable aux archives de Nanterre (à la cote 2017065/4)

1021 D'après « le Point sur la Recherche », cité plus haut, on compte en 1970, trois femmes à la tête de laboratoire contre 37 hommes.

1022 Par exemple, en 1975, le laboratoire d'ethnologie de Nanterre possédait quatre machines à écrire, un appareil de reproduction, un appareil de projection, ainsi qu'un atelier à dessin, « étude d'une formation élémentaire de recherche », du 23 octobre 1975, 1208W125.

1023 Le géographe Guy Burgel, dans son entretien du 14 juin 2018, a longuement évoqué ses liens avec son laboratoire de géographie urbaine.

1024 Les revues d'informations internes de l'université, consultable à la cote 1208W267, comme « Nanterre-

Le laboratoire signe également des conventions avec des organismes extérieurs pour assurer un financement ou une coopération scientifique, et encadre enfin les doctorants préparant leur thèse<sup>1025</sup>.

Pour nous faire une idée plus précise de ce que pouvait représenter la recherche à Nanterre dans ces années-là, nous prendrons l'exemple de deux laboratoires dans des matières aussi différentes que le Droit et l'Ethnologie. Ainsi, grâce à un rapport d'activité portant sur les années 1971-1976<sup>1026</sup>, nous pouvons retracer l'action de l'institut de recherche, placé sous la direction du juriste Jean-Maurice Verdier, président de l'université de Nanterre de 1976 à 1981. Celui-ci, en effet, a été à la tête de l'institut de recherche sur l'entreprise et les relations professionnelles, un laboratoire fondé en 1971 et spécialisé en Droit.

Cet institut s'était donné initialement pour mission d'étudier, aussi bien d'un point juridique que d'un point de vue pluridisciplinaire, les tensions liées au monde du travail et à l'organisation de l'entreprise en tant qu'institution. Au cours de ses premières années d'existence, l'institut de recherche sur l'entreprise et les relations professionnelles s'est donc attaché à étudier spécifiquement les problèmes liés à la présence de main d'œuvre étrangère dans les entreprises françaises, et les incidences de cette présence sur cette relation de travail. Ce qui a impliqué, nous précise le rapport, en 1972, le recensement de la documentation juridique (lois, arrêtés et jurisprudence)<sup>1027</sup> relative à l'immigration, et l'établissement d'un recueil de références classées par thèmes. La réalisation de ce travail initial, par les juristes, a permis de mettre en évidence la présence de discriminations légales, portant sur les travailleurs étrangers, notamment en terme d'accès aux instances représentatives du personnel. Ce qui a incité l'équipe de recherche à étudier par la suite la participation des travailleurs étrangers aux institutions représentatives des salariés en France. Ce qui donna lieu, en 1972 et en 1973, à la publication de différents articles dans des revues spécialisées. Dès 1973, la recherche dans cet institut prend une tournure pluridisciplinaire : cette année-là, un contrat est signé avec une sociologue, Maryse Tripier, afin de conduire une enquête sur les entreprises de métallurgie de la région parisienne employant une main d'œuvre étrangère. Les juristes, désormais, s'appuyèrent sur l'enquête de la sociologue, afin d'évaluer l'impact des lois sur la réalité du quotidien. Une autre partie de l'institut travailla lui dans le cadre d'une convention signée avec le Centre National

---

Informations » ou « la revue Paris X/10 » dans les années 1980, recensent régulièrement ces colloques organisés à l'université : ainsi : les 14 et 15 mai 1987, le littéraire Jean-Yves Guérin organisa par exemple un colloque sur « Albert Camus et le Premier Journal Combat entre 1944 et 1947 », voir la revue « Paris X/10 du 1 mai 1987, consultable à la cote 2203W8

1025 1208W205 Lettre de Robert Mandrou aux directeurs des centres de recherche, datée du 1er septembre 1972. Cette lettre récapitule assez bien les objectifs que doivent atteindre les centres de recherche et les laboratoires de l'université.

1026 Rapport d'activité présent dans les archives départementales, dans les dossiers personnels du président Verdier, consultable à la cote 1208W179

1027 C'est ce que l'on peut logiquement déduire, d'après le rapport

d'information pour le progrès économique, afin de mener des études sur les conditions d'ouverture au droit congé formation, l'application aux cadres du droit à la formation et le statut du salarié au congé formation. Dès 1974, les méthodes des juristes de Nanterre changèrent, puisque leur désir d'étudier les conséquences directes de la réglementation les amenèrent à procéder à des interviews de travailleurs immigrés et à participer cette même année à un colloque pluridisciplinaire à la Sorbonne. En 1975, l'institut débuta l'informatisation de ses résultats. Pour l'année 1977, conclut le rapport, l'institut prévoyait enfin une multiplication de ses partenariats, comme celui du laboratoire d'économie et de sociologie de l'université d'Aix Marseille, ou encore l'Institut Travail et société de Paris IX Dauphine, dirigé par Jacques Delors. Une convention fut même signée avec la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, qui dépend du premier ministre, afin de financer l'institut à hauteur d'une subvention de 180.000 francs. Enfin, au cours de la période 1971-1976, la publication d'articles spécialisés resta soutenue, avec en moyenne deux à trois articles publiés par an dans la presse spécialisée ; la tendance étant nettement à la hausse ; et en 1975, Jean-Maurice Verdier publia même un rapport sur le nouveau Droit relatif au licenciement, ainsi que plusieurs contributions à de nombreux ouvrages.

On le voit, durant ces années, les activités de recherche de Nanterre renvoyaient à des sujets d'étude et des centres d'intérêt très divers, ainsi qu'à une intense activité d'éditions et de publications, qui témoignent d'un grand dynamisme de la recherche et souvent de l'essor de la pluridisciplinarité parmi celles-ci<sup>1028</sup>.

Cependant, nous avons désormais le souci d'établir comment les instances centrales de l'université et l'équipe présidentielle ont pu alors piloter la politique de recherche de l'université. Comme en effet le disait l'économiste Christian Bidard<sup>1029</sup>, ancien membre du conseil scientifique de 1985 à 2013, il était très difficile pour les élus et les dirigeants de l'université d'avoir une vue d'ensemble précise de l'ensemble de la recherche à Nanterre, puisque chaque chercheur continuait à avoir sa spécialité, et que chaque matière continuait à être traversée par des débats épistémologiques et idéologiques bien spécifiques : par exemple, en économie, au cours des années 1970-1980, l'économétrie prit de plus en plus de place au sein de l'économie, la détachant encore un peu plus des sciences humaines. Ce qui correspondait également à l'essor d'un enseignement libéral de l'économie à Nanterre, remplaçant progressivement les théories keynésienne<sup>1030</sup>. Il était difficile dès lors, pour les dirigeants universitaires, de se faire une représentation mentale claire de toutes ces

---

1028 En annexe 3, nous renvoyons à la reproduction d'un bilans d'activité de différents laboratoires de Nanterre au cours de ces années 1970.

1029 Entretien du 18 février 2019

1030 Christian Bidard, Entretien du 18 février 2019 et François Soulage, entretien du 19 octobre 2018

matières, qui continuent à évoluer durant notre période avec des logiques et des enjeux qui leur sont propres.

Pourtant, pour diriger cette politique de recherche, le conseil scientifique et les différentes équipes présidentielles semblent avoir eu à peu près la même politique au cours des années 1970-1980.

Dans l'avant-propos présentant le numéro deux du « Point sur la recherche »<sup>1031</sup>, le président René Rémond présente sa politique concernant les activités de recherche pour l'année 1973 : refuser le saupoudrage des moyens, encourager le travail en équipe, éviter les doubles emplois des personnels administratifs et répartir le plus harmonieusement les effectifs entre les laboratoires<sup>1032</sup>, soutenir les efforts entrepris sans pour autant interdire tout espoir de déboucher sur de nouvelles formations.

Ces mêmes mots d'ordre seront réitérés par le président Michel Imberty en mai 1986, lors de la sixième édition du « Point sur la Recherche »<sup>1033</sup> ! Durant ces mêmes années, les différents rapports, concernant la programmation de la politique de recherche, se caractérisent également par leur répétitivité concernant les objectifs à suivre<sup>1034</sup>.

De 1971, à 1988, la politique de recherche de Nanterre semble donc avoir été la même : les instances centrales de l'université ont donc surtout chercher à concentrer leur action autour de la réalisation de quelques grands chantiers, afin de donner à tous les centres de recherche des outils pouvant leur être utiles : l'université a établi vers 1974<sup>1035</sup> un service de publications, afin que Nanterre puisse publier ses propres revues scientifiques. En 1968 avait déjà été créé à Nanterre le fichier central des thèses. Ce service avait pour mission d'enregistrer toutes les thèses et sujets de thèses réalisées à Nanterre et en France, et cela dans toutes les matières : le principe étant de permettre à tout doctorant ou tout chercheur confirmé de pouvoir consulter le répertoire des doctorats d'État inscrits en France, en fonction d'un thème donné, soit en se déplaçant soi-même, soit en écrivant au service. Ce fichier central des thèses sera entièrement automatisé en 1990<sup>1036</sup>.

Pour influencer la recherche à l'université à Nanterre, le président s'appuie donc essentiellement sur

---

1031 Consultable aux archives de l'université.

1032 1208W217 « Programme universitaire de redéploiement et de développement », 1975

1033 Consultable aux archives de l'université

1034 Voir notamment les documents suivantes : 1208W217 « Programme de développement des activités d'enseignement et de recherche » 1976-1980 Programme d'investissement triennal 1976-1979 » « programme universitaire de redéploiement et de développement (1975), ainsi que 2283W4 « La gestion de la recherche », note introductive, G. Bourliaud, du 9 juillet 1975, « Rapport présenté le 8 avril 1975 au conseil scientifique sur la visite des centres effectué de novembre 74 à février 1975 »

1035 En 1974, une lettre de Rémond du 11 décembre, consultable en 1208W162, mentionne des crédits pour établir ce service des publications. En 1976, la publication d'un rapport « Programme de développement des activités d'enseignement et de recherche » 1976-1980, consultable aux archives départementales à la cote 1208W217, affirme qu'un tel service des publications est déjà en fonctionnement

1036 2202W50 « Réponse à Enquête de l'Express en 1984 »

son vice-président chargé de la recherche, qui est généralement aussi le président du conseil scientifique, ainsi sur l'action de ce dit conseil, qui dispose d'un réel pouvoir budgétaire : les séances du conseil scientifique (CS) sont généralement consacrées à la question de la répartition des fonds de recherche entre les différents laboratoires. Le conseil scientifique joue également un rôle moteur dans la signature d'une convention de recherche entre un laboratoire et un organisme extérieur, potentiellement capable de financer la recherche : le conseil scientifique aide enfin à trouver des conventions aux laboratoires, vérifie les contreparties liées à celles-ci et approuve finalement la signature de la convention<sup>1037</sup>. Ces conventions – qui apportaient de l'argent aux laboratoires – jouèrent un grand rôle dans le développement de la recherche à cette époque<sup>1038</sup>. Le Conseil scientifique est représenté, entre deux séances, par une commission permanente à la recherche, assistée par trois commissions du conseil scientifique : la commission budgétaire, la commission d'agrément (qui valide ou non la création de nouveaux laboratoires et donnent son avis sur les conventions), et la commission des publications (qui définit les publications à publier)<sup>1039</sup>.

Pourtant, dans les faits, et d'après les témoignages de très nombreux anciens acteurs, il semble que l'autonomie de ces laboratoires par rapport aux injonctions et aux recommandations du pouvoir universitaire central ait été très grande<sup>1040</sup>.

L'ancien président Michel Imberty souligne, par exemple<sup>1041</sup>, que les instances de l'université n'avaient aucun pouvoir pour estimer le travail de recherche des universitaires, qui était évalué par le Conseil National de l'Université (CNU), dont les conclusions impactaient directement la carrière des chercheurs, permettant par exemple leur promotion. Les avis de la présidence de l'université, eux, ne comptaient pas dans la promotion des chercheurs. De la même manière, nous a-t-il dit ensuite, à cette époque, les budgets alloués de recherche à chaque discipline étaient fléchés par le ministère, avec une faible marge de manœuvre pour le conseil scientifique pour départager telle ou telle matière. Ces différents budgets, d'ailleurs, évoluaient peu d'une année sur l'autre : l'allocation était recalculée tous les cinq ans, en fonction du nombre d'enseignants chercheurs et du nombre de thèses d'État et de thèses du 3e cycle<sup>1042</sup>, et souvent l'université procédait à une même répartition de ses propres budgets de recherche entre les différents laboratoires, afin d'éviter tout conflit<sup>1043</sup>. Pour

---

1037 On retrouvera les comptes-rendus de ces conseils aux cotes 1208W45-49 des archives départementales.

1038 Entretien avec Guy Laurent du 25 octobre 2019

1039 1208W167 « La quinzaine février » 78 n°4 « La recherche à Nanterre ». Notre analyse reprend les données de ce numéro.

1040 Cette situation semble être générale, dans les universités françaises, au début des années 1970. Ce dont se plaint un rapport administratif de la Cour des Comptes de l'époque : 2202W31 « Rapport sur les structures et sur les problèmes financiers de la recherche scientifique en milieu universitaire », de juillet 1973, de Mr. Dumas, p.44.

1041 Lors de son entretien du 1 octobre 2019

1042 1208W224 « Allocation de base pour le fonctionnement de la recherche université en 1974 »

1043 Christian Bidard, entretien du 18 février 2019. Cette situation est d'ailleurs dénoncé par un rapport administratif :

Michel Imberty, l'un de ses soucis en tant que président a surtout été de veiller à conserver, au maximum, la diversité des matières et des disciplines qui faisaient l'objet de recherche, y compris quand la diminution des effectifs étudiants dans certaines matières - comme le Russe - aurait pu justifier la suppression de telle ou telle filière : la pluridisciplinarité restait, à ce titre, la marque de fabrique de Nanterre.

L'importance de l'autonomie des laboratoires est également corroborée par les témoignages de deux anciens secrétaires généraux de Nanterre : Daniel Garnier, secrétaire général de 1981 à 1983<sup>1044</sup>, parlait d'une véritable « opacité » des laboratoires, surtout quand ceux-ci étaient dirigés par des personnalités fortes, toujours soucieuses de leur indépendance. Pour Daniel Garnier, l'action des services centraux se bornait à encadrer les conventions signées avec des organismes extérieurs et à vérifier leur bonne exécution. Ceux-ci, d'ailleurs, étaient souvent flous quant à l'usage de l'argent ainsi obtenu. Ce qui fut d'ailleurs reproché par un rapport de la Cour des Comptes en 1987<sup>1045</sup>. Preuve encore une fois de la très grande autonomie et de la grande indépendance dont bénéficiait les laboratoires de recherche en ce temps-là.

Pour contrôler les laboratoires de Nanterre et vérifier un bon usage des fonds, l'équipe présidentielle pouvait, entre autre, procéder à des visites : ainsi de novembre 1974 à février 1975, pour la première fois, Robert Mandrou, président du conseil scientifique de Nanterre, appointa un agent des instances centrales pour visiter tous les centres de recherches et laboratoires de l'université<sup>1046</sup>.

La première difficulté que rencontra l'historien Robert Mandrou, précise-t-il dans son rapport, fut la difficulté d'accéder à certains centres, puisque certains centres n'étaient pas basés à l'université de Nanterre même, et qu'il fallut s'accorder sur les emplois du temps afin de pouvoir visiter les quarante laboratoires que comptent l'université. Ces visites permirent à Robert Mandrou de repérer l'existence d'un seul centre de recherche fantomatique<sup>1047</sup>, où la directrice affirma ne se rendre à Nanterre que durant les élections, et où le matériel de recherche n'était visiblement que peu utilisé. Ce laboratoire fut fermé l'année suivante, indiqua ce rapport.

Pour l'économiste Christian Bidard<sup>1048</sup>, ce fut surtout le CNRS qui, en proposant des conventions de recherche ainsi que la labellisation de certains laboratoires, incita le plus les laboratoires de Nanterre à se réformer eux-mêmes : le label CNRS devint, d'après lui, le meilleur moyen de

---

2202W31 « Rapport sur les structures et sur les problèmes financiers de la recherche scientifique en milieu universitaire », de juillet 1973, de Mr. Dumas, p.19.

1044 Entretien du 23 octobre 2019

1045 2283W6 « Rapport de la Cour des Comptes de 12 juin 1987 »

1046 Visite racontée dans l'un de ses rapports destiné au conseil scientifique, présenté le 8 avril 1975, consultable aux Archives départementales 2283W4

1047 Le nom de ce laboratoire n'est pas précisé

1048 Entretien du 18 février 2019

financer sa recherche au cours des années 80. Le fait de pouvoir associer son laboratoire au CNRS impliquait cependant de moderniser le fonctionnement interne, par l'organisation de séminaires réguliers par exemple, et de publier davantage, et donc de recenser de façon plus rigoureuses les livres et les articles écrits par les chercheurs.

D'une manière plus globale, on comprend dès à présent que les activités de recherche à Nanterre ont connu, au cours des années 70 et 80, un essor et une progression presque continu, du fait de la mise en place des laboratoires et donc d'une meilleure organisation de la recherche : en 1991, l'université de Nanterre revendiquait cinquante-six centres de recherches, dont quinze associés au CNRS et dix recommandés par le ministère de l'Éducation Nationale<sup>1049</sup>. Auparavant, l'université comptait quarante centres de recherche en 1970<sup>1050</sup> et quarante-quatre centres de recherche en 1976<sup>1051</sup> - dont neuf centres associés au CNRS pour l'année 1975<sup>1052</sup>. Sans compter les laboratoires de l'IUT de Nanterre qui ne font pas partis de notre sujet.

Pourtant, cet essor ne va pas sans laisser un certain nombre de problèmes non-résolus : la lecture des différents rapports, concernant la recherche à Nanterre, souligne ainsi régulièrement le manque de locaux à l'université de Nanterre pour accueillir les laboratoires ; le rapport d'évaluation de l'université en 1991 pointe que seuls 4600 m<sup>2</sup> sont affectés pour accueillir les équipes de recherche, « ce qui est notoirement insuffisant »<sup>1053</sup>. De plus, ces mêmes rapports soulignent régulièrement le manque de moyens financement<sup>1054</sup> (d'autant que l'inflation, au cours des années 70, ronge progressivement des budgets de recherche qui, eux, n'augmentent pas<sup>1055</sup>), et également le manque de personnels administratifs et techniques qualifiés<sup>1056</sup>. De plus, en étudiant de façon un peu plus approfondie le fonctionnement de ces laboratoires, il apparaît également que le travail de recherches dans ces instances reste, pour une bonne part, individuelle et anomique<sup>1057</sup>.

---

1049 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », p.48.

1050 Le Point sur la Recherche numéro 1.

1051 2202W55 Réponse à Enquête de l'Express en 1984

1052 1208W178, CPU, « commission de la recherche, enquête réalisée par JF Kahane »

1053 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », p.49.

1054 « Le point sur la recherche » numéro 2, consultable aux archives de l'université (à la cote 2017065/4)

1055 1208W224 « Allocation de base pour le fonctionnement de la recherche université en 1974 »

1056 1208W217 « Programme universitaire de redéploiement et de développement » (1975)

1057 En 1972, lors d'une réunion de l'équipe présidentielle de Nanterre, Guy Lachenaud se plaint que la recherche reste très anomique dans les laboratoires de Nanterre, les chercheurs restant très isolés les uns des autres et se retrouvent à devoir mener d'importantes activités purement administrative (réunion du 29 juin 1972 consultable à la cote 1208W213). Le caractère anomique de la recherche à Nanterre est également mis en avant par une étude de sociologie de 1980 : H. Reuter, P. Tripier, D. Lahon, *Le Travail de recherche dans l'université structures et déterminants*, Centre de documentation et de recherche en sciences sociales groupe de formation-emploi, Université de Paris X, 1980, p.47-55. Selon eux, ce caractère anomique de la recherche provient du fait que les chercheurs sont avant tout sélectionnés à partir de leur travail de thèse, qui est un travail individuel, et les pousse par la suite à agir seul. Arnaud Desvignes, « L'autonomie des universités et le financement de la recherche au lendemain du vote de la loi Faure (1968-1976) », article cité, mentionne qu'en 1976, 92% du budget de financement recherche était versé, non pas en fonction des programmes de recherche des universités, mais en fonction des effectifs enseignants, p.29.

Cependant Nanterre, durant ces années 70 et 80, se caractérise par une très grande gamme de disciplines qui font l'objet de recherche : on y trouve de très nombreux laboratoires de Droit, d'économie, de sciences humaines et sociales que l'on pourrait qualifier de classiques - telles que l'Histoire, les Lettres, la philosophie - mais également de sciences sociales plus récentes - telles que l'ethnologie, l'éthologie, la psychologie et les sciences de l'éducation. Nanterre se caractérise enfin par un large choix de langues enseignées et qui font l'objet d'un laboratoire de recherche : anglais, espagnol, langues slaves et germaniques, études italiennes.

La répartition des budgets entre ces différentes disciplines donne une idée de leur importance relative au sein de l'université de Nanterre, car il existe en effet une très grande disparité des moyens entre les différents laboratoires : en 1991, le rapport d'évaluation de l'université nous rapporte que les laboratoires qui sont reconnus par le CNRS disposent en moyenne d'un budget annuel moyen de 100.000 francs, les laboratoires seulement recommandés par le ministère de l'Éducation Nationale ont 50.000 francs pour, alors que certains laboratoires, quatre, ne touchent que 5000 francs de subvention<sup>1058</sup>.

Pour l'année 1975, nous disposons des chiffres précis des budgets mis à la disposition de chaque laboratoire<sup>1059</sup> : les laboratoires de Droit disposent d'un budget total de 52,500 francs (cinq laboratoires pour environ 4,5 % du budget total), les laboratoires d'économie de 154.000 francs (pour quatre laboratoires, pour 14 % du budget total), les langues de 25.000 francs (soit 2 % environ du budget total pour trois laboratoires), les sciences humaines « classiques » de 340.500 francs (soit 30 % du budget total, mais pour 13 centres), et les sciences sociales « nouvelles » (dont sociologie, archéologie, cinéma, psychologie et ethnologie) de 528.500 francs (près de 48 % du total, mais pour 15 centres). Soit une dotation globale de recherche de 1.100.500 francs, mais on notera que c'est dans les sciences sociales et littéraires que l'on trouve les centres les plus petits et moins financés : comme le laboratoire d'esthétique qui ne touche que 4000 francs de subvention, alors que les sept laboratoires liés à la psychologie touchent à eux-seuls un budget de près de 309.300 francs, soit près du tiers du budget total de la recherche.

Au niveau national, l'université de Nanterre reste pourtant une université tout à fait importante.

Ne serait-ce que du point de vue des financements de sa recherche : en 1973, l'université touche une allocation pour sa recherche de 958.000 francs<sup>1060</sup>, ce qui représente à peu près le triple de Paris II-

---

1058 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation » p.48.

1059 1208W211 « Étude sur le coût de la recherche dans les universités françaises » liste des moyens mis à la disposition des centres, de JL Barbolosi, G ; Bourliaud, G. Hamard. Septembre 1975.

1060 1208W224 « Allocation de base pour le fonctionnement de la recherche université en 1974 »



Assas, (314.000 francs), et un peu moins l'équivalent au budget recherche des deux principales composantes de la Sorbonne, Paris I et Paris IV (508.000 francs en 1973 pour Paris IV, 864.000 francs pour Paris I). Nanterre est d'ailleurs mieux financé que Paris VIII-Vincennes, qui touche 657.000 francs pour cette même année. En revanche, le budget de Nanterre reste de beaucoup inférieur à celui de Paris VI - université spécialisée dans la médecine, la biologie ou la chimie et la physique - et qui s'élève à 18.369 millions de francs.

En 1991, l'université de Nanterre garde une certaine renommée dans l'étude des sciences sociales, notamment en Histoire, en ethnologie et en psychologie - mais également en philosophie, le laboratoire de Pierre Ricœur était également très prestigieux - ainsi qu'en économie et en Droit<sup>1061</sup>.

Si on compare avec d'autres universités, on voit que la spécialisation de Nanterre dans les sciences humaines, le droit et l'économie demeure marquée : à Angers, par exemple<sup>1062</sup> - comme dans beaucoup d'universités de province - l'université comporte des enseignements et des laboratoires de recherche en médecine et pharmacie, ainsi qu'en sciences comme chimie ou la biologie, comme l'institut des plantes médicinales (ce qui rend possible le financement de la recherche par des entreprises, qui se fait ici à hauteur de 30 %<sup>1063</sup>), mais également un enseignement et des activités de recherche en droit et en sciences sociales. Pourtant, à Angers, contrairement à Nanterre, se maintiendra toujours une grande dispersion des équipes : 70 laboratoires, pour des petites équipes de 3 à 5 chercheurs en moyenne, alors que de tels effectifs sont très rares à Nanterre.

## **Les modifications du campus de Nanterre, l'essor de l'informatique et l'extension des bibliothèques**

La transformation des missions traditionnelles de l'université, à Nanterre, au cours des années 1970 et 1980, n'est pas distincte de la transformation de l'université en tant que lieu géographique, avec ses infrastructures et son campus.

### ***L'aménagement du campus***

En effet, comme nous l'avons mentionnée dans l'introduction de cet ouvrage, l'originalité de Nanterre est d'avoir été édifié dans le contexte des années 60 et au sein d'un territoire particulier : la faculté de Lettres de Nanterre – dont la première pierre fut posée le 5 novembre 1963 - a en effet la particularité d'avoir été construite sur un ancien terrain militaire d'aviation.

C'est en effet en 1916<sup>1064</sup>, que le ministère de la Défense de l'époque décide de la construction d'un

---

1061 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », p.48-49.

1062 Yves Denechere et Jean-Michel Matz (sous la direction de), *Histoire de l'université d'Angers, du Moyen Age à nos jours*, PUR, 2012, Rennes, p.232-237.

1063 *Ibid*

1064 René Kerzreho *La Folie. Du camp d'aviation militaire à l'Université Paris X fait Nanterre 1916-1972* – Bulletin

camp d'aviation dans les abords de la capitale : son objectif était de recueillir les appareils de guerre endommagés, afin d'en récupérer des pièces détachées, des moteurs, pour les besoins de la Première Guerre mondiale. La réalisation de telles missions nécessita la construction d'une première gare.

Ce camp reste en activité durant l'entre-deux-guerres, avec l'établissement d'un casernement dès 1920 de 700 hommes. En 1940, le site est bombardé, et fut récupéré par les Allemands, qui le réaménagèrent, et l'utilisèrent exactement pour les mêmes missions que celles de la Première Guerre mondiale : par voie ferrée, arrivaient ainsi à Nanterre des épaves d'avions abattus, que des techniciens démontaient afin de récupérer des pièces, des métaux lourds et de l'aluminium<sup>1065</sup>.

C'est seulement bien plus tard après, en 1962, que le préfet de la Seine décida d'implanter l'université sur ce site, après 3 années de négociation entre le ministère de la Défense et le ministère de l'Éducation Nationale. Trois années au bout desquelles le ministère de la Défense concéda le terrain à l'Éducation Nationale<sup>1066</sup>. En effet, cela faisait déjà depuis plusieurs années que le site végétait et ne servait que de lieu de stockage de matériels aéronautiques<sup>1067</sup>.

Pour la ville de Nanterre, nous l'avons vu, l'établissement de l'université fut mal accepté : en effet, la ville de Nanterre était à l'origine un bourg rural, maraîcher, qui s'industrialisa à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, avant de devenir communiste en 1935. Confrontée dans les années 60 à l'extension des bidonvilles sur son sol<sup>1068</sup>, la municipalité perçut en effet l'arrivée de l'université comme un corps étranger au sein du monde ouvrier ; un corps empiétant et volant de l'espace à la municipalité<sup>1069</sup>.

Cependant, malgré cette hostilité et ce territoire inhospitalier, sont ouverts en octobre 1964 – après neuf mois de travaux - les premiers bâtiments A et B (tour de l'administration), ainsi que le premier restaurant universitaire, selon des plans pensés par l'architecte Jacques Chauliat<sup>1070</sup>.

En 1965, c'est au tour des derniers bâtiments de la faculté de Lettres, C, D et E d'être ouverts ; l'ensemble forme une rangée de bâtiments, uni par un même corridor. En revanche, sur l'immense

---

de la Société d'Histoire de Nanterre juin 2004 p.9, on trouvera dans cet article toutes un historique sur l'usage du terrain militaire avant la construction du campus

1065 *Ibid*, p.20.

1066 *Ibid*, p.49.

1067 Article de Géraud Kerhuel « Nanterre-université : rigueur et préfabrication en réponse à l'urgence » extrait de *De L'Université de Paris aux universités d'Île-de-France* Sous la direction de Florence Bourillon, Éléonore Marantz, Stéphanie Méchine et Loïc Vadelorge , Presses universitaires de Rennes, 2016, p.51.

1068 En 1966, on estime que 1200 familles habitent le bidonville de Nanterre, cf Muriel Cohen, « Bidonvilles de Nanterre : une destruction en trompe-l'œil », *GISTI, Plein-Droit*, n°88 de 2011, p.33.

1069 Marie-Chantal Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain, p.50.

1070 Article de Géraud Kerhuel « Nanterre-université : rigueur et préfabrication en réponse à l'urgence » extrait de *De L'Université de Paris aux universités d'Île-de-France* Sous la direction de Florence Bourillon, Éléonore Marantz, Stéphanie Méchine et Loïc Vadelorge, Presses universitaires de Rennes, 2016, p.50.

campus de 32 hectares<sup>1071</sup>, le terrain fut longtemps laissé à l'état de chantier, avec une boue omniprésente, des carcasses de voitures qui traînaient, alors que restaient érigés ci-et là quelques bâtiments de l'ancien terrain d'aviation<sup>1072</sup>.

Les témoins de l'université de Nanterre dans les années 60 gardèrent tous un souvenir très fort de ce chaos des premières années, de sa laideur, ainsi que des bidonvilles qui entouraient la faculté, et la difficulté qu'il y avait à se déplacer : pour n'évoquer qu'un seul exemple et qu'une seule anecdote, on peut rappeler ce que racontait le philosophe Paul Ricœur qui, lorsqu'il arriva, pour la première fois pour visiter le site alors en construction, le chauffeur de taxi refusa de l'y emmener arguant que, pour aller à un tel endroit, il fallait, non une voiture, « mais une péniche de débarquement ! »<sup>1073</sup>.

Sur le campus de Nanterre, s'érigèrent par la suite en 1967 les bâtiments de Droit et d'économie F et G, perpendiculaires aux bâtiments de la faculté de Lettres, ainsi que la même année un centre culturel, un terrain en sport, et un second restaurant universitaire s'ouvrirent. Puis, une piscine en janvier 1968, enfin en 1970 la bibliothèque universitaire et de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine<sup>1074</sup>. Ces travaux seront finalement complétés à l'été 1971 par la destruction du mur d'enceinte, qui faisait auparavant le tour du campus, et par la création de la gare RER en mars 1972, qui permit de relier Nanterre à Paris en quinze minutes - rompant ainsi l'isolement de Nanterre vis à vis de Paris, vécu au début par beaucoup d'étudiants et d'enseignants comme un bannissement de la capitale<sup>1075</sup>. En 1971, débutèrent les travaux de résorbions du bidonville de Nanterre (même si il fallut attendre 1980 pour voir les dernières familles du bidonville obtenir un logement HLM après de longues années dans des habitations en pré-fabriquées)<sup>1076</sup>.

Longtemps, en effet, le site ne fut accessible qu'en voiture, qu'en bus ou par le train, via la liaison ferroviaire Paris-Saint-Lazare-Saint Germain. Ces moyens de transport n'étaient pas aussi efficaces que le RER. Auparavant, le bus ne réalisait, par exemple, qu'un seul service direct toutes les heures avec Paris, et cela seulement de 8 h 10 à 17 h 15<sup>1077</sup>.

---

1071 Combecave-Gavet, op. cit., p.119.

1072 Comme nous le montrent les photos consultables aux fonds Pierre Grappin de la BDIC, F delta 1056 1-4, voir aussi annexe 23.

1073 Paul Ricœur, *La Critique et la conviction, Entretien avec François Azou et Marc de Lavay*, Hachette littérature, p.58. Mais nous pouvons aussi citer Jean-Jacques Becker, *Un soir de l'été 1942*, op. cit., p.299.

1074 René Kerzreho, *La Folie. Du camp d'aviation militaire à l'Université Paris X fait Nanterre 1916-1972* – Bulletin de la Société d'Histoire de Nanterre juin 2004, p.49, ainsi que P 21 PARIS X Nanterre *L'université* 1991, ouvrage commémoratif de l'université, consultable à la cote 1208W280

1075 René Rémond, *La Règle et le consentement*, Fayard, 1979, p.72.

1076 Muriel Cohen, « Bidonvilles de Nanterre : une destruction en trompe-l'oeil », *GISTI, Plein-Droit*, n°88 de 2011, p.32 à 36.

1077 Paris X Nanterre, *L'Université*, 1991, ouvrage commémoratif de l'université, consultable à la cote 1208W280, p.50.

Ensuite, après 1972, peu de nouveaux travaux notables furent entrepris : le campus fut en effet progressivement mieux aménagé, à la suite de petits travaux, réalisés au fur et à mesure - sans cependant qu'une stratégie globale de l'aménagement du campus ait été dégagée<sup>1078</sup>. En effet, seuls quelques travaux - financés directement par un budget spécial accordé par le rectorat - permirent progressivement de réaliser des améliorations, à la marge, du campus : par exemple, furent réalisés des travaux d'isolation thermique et sonore de l'université, de modernisation de la chaufferie, voire de réfection des murs, afin d'en effacer les graffiti<sup>1079</sup>.

Sur ce dernier point, le problème parut longtemps comme insoluble : l'université de Nanterre, haut lieu de Mai 68, vit très rapidement ses murs de ses bâtiments A, B, C, D (consacrés aux lettres et aux sciences humaines) entièrement recouverts de graffitis, d'affiches, de panneaux de toute sorte, dégradant ce lieu tout en lui donnant une originalité visuelle inoubliable<sup>1080</sup>. Grâce aux photos prises notamment par Gilbert Rodriguez, ancien bibliothécaire de Nanterre - et dont certaines sont présentes en annexes - nous pouvons nous faire une idée assez précise du sentiment assez particulier, que devaient ressentir les étudiants et les universitaires qui fréquentaient Nanterre, et qui devaient travailler ainsi entre deux fresques murales militantes et des murs couverts d'affiches et de slogans politiques d'extrême gauche, ou encore de propos fantasques, scabreux, ou scatologiques<sup>1081</sup>. Durant les années 70, des tentatives de repeindre les murs eurent lieu, mais - aux dires de René René Rémond lui-même<sup>1082</sup> - cela semblait peine perdue, tellement les murs à nouveau blancs étaient tagués à nouveau. Le sentiment général des autorités universitaires et des personnels administratifs fut alors plutôt d'accepter cet état de fait<sup>1083</sup>, voire de revendiquer ces fresques comme le témoignage d'une époque historique ou d'un folklore local particulièrement créatif. Il fallut attendre 1986 pour que, pour la première fois, les murs furent repeints et restèrent propres longtemps<sup>1084</sup>, malgré la récrimination de certains enseignants qui s'étaient attachés aux dessins muraux<sup>1085</sup> : signe, sans doute, d'une certaine évolution des mentalités et de la fin du cycle ouvert par Mai 68.

---

1078 En effet, le programme de développement des activités d'enseignement et de recherche pour 1976-1980 ne mentionne pas ces nouvelles constructions, 1208W213

1079 2202W41 « Constructions, évoque notamment les devis, écrits par les services administratifs, pour les années 1977, 1978 et 1988 »

1080 Pour être plus précis, si l'on se fie aux textes de certaines fresques murales, on serait tenté de dire que beaucoup de ces graffitis et de ces fresques datent de 1976, puisque nombre de ces dessins dénoncent Alice Saunié-Seïté et sa réforme de 1976

1081 Cf. Annexe 22.

1082 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op.déjà cité, p.292.

1083 Entretien de Gilbert Rodriguez du 1 novembre 2019

1084 Entretien de Gilbert Rodriguez du 1 novembre 2019

1085 2202W41 Lettre du 1er août 1985, écrite par un collectif d'universitaires, qui contactèrent également Jack Lang pour faire valoir la préservation du patrimoine contestataire de Nanterre au moment où les autorités universitaires s'apprêtent à effacer les graffitis

## ***L'établissement des bibliothèques***

Par ailleurs, l'un des points forts de l'aménagement du campus de Nanterre reste ses bibliothèques : l'université de Nanterre, au cours de notre période, va ainsi se doter d'une bibliothèque universitaire (BU) de haut niveau, ainsi que des archives de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC), complétées par l'installation d'une dizaine de bibliothèques spécialisées présentes dans l'enceinte de l'établissement.

En 1964, en effet - dès les premières années de la faculté de Lettres - débuta l'action d'une petite équipe de bibliothécaires qui parvint à établir les premiers éléments de la future bibliothèque universitaire (BU) de Nanterre. Le bâtiment de la bibliothèque universitaire ne sera mis en chantier qu'à partir de 1967<sup>1086</sup>, mais avant même sa construction, des salles s'ouvrent dans les bâtiments A et D, afin d'offrir aux étudiants de premier cycle la possibilité d'avoir accès à des manuels et au minimum d'ouvrages indispensables pour poursuivre leurs études<sup>1087</sup>.

La petite équipe, dirigée par Joseph Hüe, s'attela donc à acheter des livres, à accueillir les premiers étudiants, alors que commença la grande vague de contestations des années 68.

Les premiers bâtiments de la Bibliothèque Universitaire s'ouvrirent entre l'été 1969 et l'été 1970 : ce nouveau bâtiment comprenait deux niveaux, pour une superficie initiale de 10.000 m<sup>2</sup>, six salles de lecture de 2300 places et de l'espace pour un million d'ouvrages, grâce à une tour centrale de soixante mètres de hauteur, située au cœur de l'ensemble<sup>1088</sup>. Le transport des livres et des documents était assuré par un système original de convoyage pneumatique et par des bandes transporteuses. La BU proposa, dans les années 1970, la possibilité d'emprunter deux à trois ouvrages par étudiant, et pour une durée de deux semaines<sup>1089</sup>. Les horaires allant de 10 h à 19 h du lundi au vendredi, et de 9 h à 12 h, le samedi<sup>1090</sup>.

Au sein du même bâtiment, se trouve également la BDIC (Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine), qui est un centre d'archives et une bibliothèque de recherche, consacrée à l'Histoire Internationale des XIX et surtout XX<sup>e</sup> siècle siècle : à l'origine ouvert à partir des fonds et des documents récoltés par Camille Bloch et son mari durant la Première Guerre Mondiale, la BDIC devient dès 1917 un centre d'archives nationales, longtemps placé sous la direction de l'historien Pierre Renouvin, spécialiste des relations internationales. Installée dans les

---

1086 D'après une chronologie, faite par l'université, consultable à la cote 1208W213, le projet de la création de la BU de Nanterre a été présenté par Georges Pompidou dès octobre 1965

1087 1208W211 Bilan des activités 1964-1973 : on y trouve beaucoup d'éléments sur le début de la bibliothèque

1088 Joseph Hue, *Philosophie d'une veille du XX<sup>ème</sup> siècle, 1964-1998*, Campus Nanterre, Invalides Paris, p.5.

1089 Entretien Gilbert Rodriguez / avec Michèle Estellé, chez elle 1 novembre 2019

1090 1208W211 « Bilan des activités 1964-1973 »

enceintes du château de Vincennes durant l'entre-deux-guerres, la BDIC subit des dégâts à la fin de la deuxième guerre mondiale, avant d'être finalement déplacée sur le campus de Nanterre en 1970<sup>1091</sup>. La mission de la BDIC est différente de celle de la BU : si cette dernière vise avant tout à mettre à la disposition des étudiants - et des enseignants - les ouvrages nécessaires à leurs études, la BDIC vise, elle, avant tout à accumuler des archives, venant du monde entier, pour toute la période contemporaine (Première et Deuxième Guerre mondiale, mouvement sociaux divers à travers le monde, étude de la Guerre Froide et relations diplomatiques en Europe) et se destine prioritairement aux chercheurs. La BDIC, contrairement à la BU, est un établissement inter-universitaire, autonome, qui collabore avec les universités de Paris I, Paris VIII et Paris X-Nanterre<sup>1092</sup>, et dispose à notre époque d'une annexe au musée des Invalides à Paris.

Ainsi, progressivement, la BU de Nanterre, comme la BDIC, accumule au fil des années un stock important de livres et de périodiques : la BU de Nanterre compte par exemple 3000 ouvrages en 1964<sup>1093</sup>, puis 192.500 ouvrages, 1500 titres périodiques en 1973<sup>1094</sup>, et finalement 300.000 livres et 2.300 collections de périodiques en 1981<sup>1095</sup>. En 1979, une étude permet de montrer que la BU de Nanterre, comme la BDIC, soutiennent la comparaison avec les bibliothèques universitaires les plus prestigieuses, au niveau régional comme au niveau national<sup>1096</sup> : en 1979, la BU de Nanterre compte ainsi 259.163 livres, soit près du quart de l'ensemble des ouvrages détenus à l'époque dans toutes les bibliothèques universitaires de la ville de Paris. A titre de comparaison, la bibliothèque de l'université de Paris IV-Sorbonne ne compte alors en 1979 que 101.987 livres, Paris I-Panthéon Sorbonne et sa bibliothèque 42.343 livres, Paris VIII environ 100.000 livres. Seule la bibliothèque centrale de la Sorbonne dépasse de loin la bibliothèque universitaire de Nanterre avec ses 1 million 958.532 livres, ainsi que la Bibliothèque Sainte-Geneviève et ses 2 millions 700.000 livres. Par rapport à ces deux derniers établissements de la région parisienne, la BDIC est loin derrière, et ne compte que 344.000 livres, mais se distingue en revanche par ses archives inédites.

En définitive, selon un rapport d'évaluation de 1991, la bibliothèque universitaire de Nanterre

---

1091 On trouvera un petit historique de la BDIC à la cote 1208W94 « Note de Blum du 20 mars 1975 ». Sur cette dernière, on peut lire l'article nécrologique que Le Monde lui a consacré, à sa mort en 2005 : « Véronique Blum, ancienne directrice de la BDIC » par Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la BDIC, publié le 14 avril 2005

1092 Son conseil est composé pour moitié de représentants des conseils universitaires de ces trois entités. Voir 1208W91, « État de la BU en 1981 »

1093 Joseph Hüe, Voir DVD 1688 « souvenirs d'un mammoth », interviews de Jean-Jacques Becker, de Verdier et de Joseph Hüe, 2009 Pour « 40 ans de Nanterre »

1094 1208W211 « Bilan des activités 1964-1973 »

1095 1208W91 « État de la BU en 1981 » : rapport de J. Hue le 30 novembre 1981

1096 A la cote 1208W94, on trouve une enquête statistique de 1979, effectuée par le secrétariat d'État aux universités, et plus particulièrement la sous-direction aux bibliothèques, qui affirme qu'en 1979, les bibliothèques universitaires de France comptent, en tout, 1 million 046.000 livres pour les bibliothèques universitaires de Paris. Les autres chiffres qui suivent viennent tous de cette même étude.

apparaît comme l'un « élément fort du dispositif pédagogique et scientifique de l'université »<sup>1097</sup>, et reste même une bibliothèque « relativement privilégiée » au niveau national, pour un espace total d'accueil et de stockage à la fin de notre période de 15.000 m<sup>2</sup>, et près de 260.000 ouvrages stockés, dont 8 à 10.000 achetés chaque année.

À côté de ces deux principales bibliothèques, l'université de Nanterre dispose également de bibliothèques secondaires, liées à une UER ou à un centre de recherche : en 1977<sup>1098</sup>, on compte six bibliothèques « secondaires » pour les matières de lettres, sciences humaines (sociologie, psychologie...), Histoire Géographie, Droit, Langues et Sciences Économiques, pour un ensemble de 92.000 ouvrages. En 1980, ce chiffre passera à 20 bibliothèques<sup>1099</sup>, et comportera en 1981 25 agents pour administrer ces services<sup>1100</sup>, qui rassemblent au final près de 143.000 ouvrages et 854 abonnements à périodiques<sup>1101</sup>. Ces bibliothèques spécialisées sont généralement issues de la volonté des UER et des laboratoires de recherche de Nanterre de disposer chacun de leur propre centre de documentation : malgré une volonté de la part de la BU de se coordonner avec ces petites bibliothèques, jamais une réelle concertation ne verra le jour<sup>1102</sup> ; ce qui sera d'ailleurs l'occasion de doublons dans l'achat de livres<sup>1103</sup>, voire à des gaspillages, comme au début des années 2000, avec le départ en retraite du géographe Guy Burgel, qui a amené à la dilapidation de la bibliothèque de son laboratoire, dont les fonds n'ont pas été intégrés ni à la BU, ni à une autre bibliothèque, mais jetés à la poubelle<sup>1104</sup>. Preuve que jamais, au fond, il n'exista une réelle politique globale de la documentation à l'échelle de l'université.

Pour illustrer ce que pouvait être une bibliothèque d'UER, nous disposons d'un rapport datant de 1981<sup>1105</sup> : cette bibliothèque présentée par le rapport est celle de philosophie qui, bien sûr, est d'une taille bien plus petite que celle de la BU. Elle a pourtant la particularité d'avoir été dirigée pendant un an par un assistant en philosophie, Jean-Marie Guillaume, qui annonce dans son rapport pour l'année 1980-1981, que 316 étudiants ont emprunté des livres à sa bibliothèque, qui ne compte que 3450 ouvrages. Selon ses termes, 680 étudiants auraient alors fréquenté plus ou moins assidûment la bibliothèque, qui comprend deux salles, dont l'une d'étude, l'autre de lecture, pour 25 places assises. Cette bibliothèque est ainsi si régulièrement fréquentée, qu'elle se trouve quasiment entièrement

---

1097 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », p.217.

1098 1208W91 « Étude générale octobre 1977 »

1099 1208W91 « Tableau des effectifs ATOS »

1100 Ces agents n'étant pas des bibliothécaires à proprement parler, mais des ATOS, des personnels administratifs

1101 1208W91 « État des BU en 1981 »

1102 Gilbert Rodriguez le 1<sup>er</sup> novembre 2019

1103 Entretien Gilbert Rodriguez au premier novembre 2019

1104 Entretien du 14 juin 2018

1105 1208W91 Rapport de Jean-Marie Guillaume pour le département de philosophie, et sa bibliothèque

remplie aux heures des repas du midi, entre 11 heures et 14 heures. Outre son rôle de bibliothèque, ces deux salles jouent aussi un rôle dans la formation de l'identité de l'UER de philosophie, puisqu'elle sert aussi aux enseignants pour se rencontrer, organiser des colloques, réaliser le conseil d'UER - d'où sans doute son désir de rester autonome par rapport à la BU. Ces bibliothèques spécialisées dépendent administrativement de leur UER ou d'un laboratoire.

La BU, elle, est dirigée autrement : celle-ci possède une certaine autonomie de gestion par rapport à l'université de Nanterre, tout en faisant partie de cette institution.

En effet, la BU de Nanterre reste sous la tutelle du conseil d'université et doit en conséquence appliquer ses décisions, selon la directive du 23 décembre 1970<sup>1106</sup>. Mais la BU dispose de son propre conseil, qui se réunit plusieurs fois par an pour s'occuper des questions propres à la bibliothèque. Ce conseil est composé de dix membres élus du conseil de l'université, de dix représentants du personnel et de quatre personnels extérieurs : ce conseil vote le budget, analyse les besoins de la BU, et définit l'organisation des collections, ainsi que la politique d'achats des ouvrages, mais - entre deux conseils de la bibliothèque universitaire<sup>1107</sup> - le véritable pouvoir à la BU, comme à la BDIC, appartient au directeur, qui assume au quotidien la gestion des personnels, des bâtiments, du mobilier, anime la recherche et l'établissement des catalogues et ordonne les dépenses.

Le fondateur de la BU de Nanterre, et pendant très longtemps son directeur, s'appelait Joseph Hüe<sup>1108</sup> : né le 29 mars 1932, fils d'un administrateur foncier, Joseph Hüe poursuivit des études en lettres classiques à Caen, puis à Paris, obtint une licence de lettres classiques, avant de devenir bibliothécaire à la BNF en 1963 à la suite d'un concours. Dès l'année suivante, il se retrouva à devoir diriger l'équipe de bibliothécaires de la toute jeune faculté et fut ainsi directeur de la BU de 1964 à 1985, puis de la BDIC de 1984 à 1998<sup>1109</sup>.

L'une des constances de Joseph Hüe, semble-t-il, fut d'avoir notamment chercher à moderniser son institution en faisant entrer l'informatique dans le fonctionnement de la bibliothèque : selon l'ancien bibliothécaire Gilbert Rodriguez<sup>1110</sup>, les activités de bibliothèque ont été particulièrement modifiées

---

1106 Alban Daumas, « Les Bibliothèques universitaires », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1973, n° 7, p. 316-327.

1107 1208W211 « Bilan des activités 1964-1973 »

1108 Mort en 2019. Nous avons auparavant essayé de le contacter pour un entretien, mais par mail, son épouse nous a alors écrit qu'il était déjà très malade.

1109 Joseph Hue, *Philosophie d'une veille du XXe siècle, 1964-1998*, Campus Nanterre, Invalides Paris. p.13. Cet ouvrage rare peut être considéré comme une sorte de compte-rendu/autobiographie professionnelle de l'ancien directeur.

1110 Entretien du 1 novembre 2019



par l'introduction de l'informatique. La BU a même été, selon lui, en pointe dans ce domaine. Auparavant, disait-il, les livres contenaient entre leurs pages une fiche cartonnée, dont un exemplaire devait être gardé lors de l'emprunt de l'ouvrage et déposé dans un cardex, c'est à dire un système de tiroirs, qui impliquait donc une gestion manuelle des entrées et des sorties des ouvrages, ainsi qu'une lourde infrastructure pour écrire et s'occuper des lettres de relance et récupérer les ouvrages en retard. Cela, à cette époque, le classement et d'organisation rationnelle des fonds étaient également manuscrites et manuelles. La numérisation des catalogues de livres fait donc partie des révolutions du métier de bibliothécaires durant cette période. En 1976, est par exemple mentionnée la mise en place d'instruments informatisés<sup>1111</sup>. Un service audio-visuel apparaît également cette année, alors qu'il était déjà en germe depuis 1974. Se crée également cette année-là un service informatique à la bibliothèque, avec deux dactylocodeurs, et il faudra attendre 1980-81 pour qu'un référencement et un catalogage des livres se fasse de façon informatisée, avec un appareil IBM 528<sup>1112</sup>. Un autre enjeu pour la BU consistait à établir une collaboration étroite avec les enseignants pour fixer avec eux un programme d'achats d'ouvrages, afin de mieux définir les collections de livres à Nanterre : mais, malgré des tentatives de Joseph Hüe - comme une lettre du 13 juin 1978<sup>1113</sup> l'atteste, où celui-ci demande aux directeurs d'UER de bien vouloir participer à des commissions de spécialités avec les conservateurs - cette coordination n'exista pas entre enseignants-chercheurs et conservateurs pour l'achat des livres, sauf de façon occasionnelle et informelle<sup>1114</sup>.

Pourtant, le vrai problème fut que la BU, comme toutes les autres instances de l'université, a également souffert de pénurie budgétaire : entre 1979 et 1984, l'achat de livres s'arrête presque tout à fait<sup>1115</sup>. Les quelques budgets de la bibliothèque universitaire que nous disposons nous indiquent que la BU, comme la BDIC, a en réalité beaucoup souffert des coûts d'entretien du bâtiment, qui se sont aggravés au cours des années : alors que les  $\frac{3}{4}$  des ressources de la BU proviennent des subventions du ministère, ainsi que des droits d'inscription des étudiants, 80 % des dépenses en 1974 sont consacrées à l'entretien des locaux<sup>1116</sup>.

En cause notamment la hausse des dépenses de chauffage<sup>1117</sup> : comme tous les bâtiments de l'université de Nanterre, ceux-ci ont été mal isolés - alors que la hausse des prix du pétrole devient manifeste dans les années 70, et que la BU ne dispose par pour autant de budget supplémentaire. Ce

---

1111 1208W91 « Commission de coordination sur la documentation à l'université, 23 juin 1975 »

1112 1208W91 « État de la BU en 1981 »

1113 1208W91 Lettre du 13 juin 1978 de Joseph Hüe

1114 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.219.

1115 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.217.

1116 1208W211 « Projet de budget de la BU pour 1974 »

1117 383.814 francs de chauffage pour l'année 1971-1972

problème de chauffage est considéré, par le directeur de la BU lui-même, comme l'une des causes principales de l'arrêt de l'achat de nouveaux livres entre 1970 et 1973<sup>1118</sup>. En conséquence, le 8 juin 1973, le conseil de l'université vote une motion condamnant la suppression des achats de nouveaux livres et la dégradation des conditions de travail et de lecture, due aux difficultés budgétaires<sup>1119</sup> : entre le 5 et le 20 novembre 1973, d'ailleurs, à l'appel des organisations syndicales, la BU de Nanterre ferme, en guise de protestation<sup>1120</sup>. Parallèlement à cette pénurie budgétaire la BU a dû faire face de façon moindre au vol de livres, qui a toujours existé : en 1991, ces pertes et ces vols d'ouvrages sont estimés autour de 1000 ouvrages environ chaque année, soit l'équivalent de 13% des ouvrages achetés annuellement<sup>1121</sup>.

Pourtant, la BU de Nanterre reste l'un des points forts de l'université au cours de cette période, du fait de sa taille et de la richesse de ses fonds : malgré ses difficultés, elle a su se moderniser et s'intégrer dans le quotidien des étudiants - d'autant que l'action de la BU continue à être complétée par l'action des bibliothèques d'UER toujours actives, et que la BDIC reste un haut lieu pour la recherche en sciences humaines. En 1991, près du 1/3 des étudiants de Nanterre fréquentent et empruntent assez régulièrement des livres à la bibliothèque, alors que seuls 6000 étudiants de Nanterre sur 30.000 que comptent l'université n'y vont pas du tout<sup>1122</sup>.

### ***Le développement de l'informatique***

Enfin, l'outil informatique est le dernier élément notable à mentionner concernant la modification des infrastructures de l'université. Cette transformation de l'université par l'arrivée de l'appareil informatique est radicale, durable, mais elle se réalise aussi et surtout de façon progressive et silencieuse : en effet, quoique très peu évoqué par l'historiographie<sup>1123</sup>, l'informatisation contribue largement à transformer les pratiques universitaires dans les années 70 et 80, bien avant même l'explosion des outils informatiques dans les années 1990 et 2000.

L'informatique avait, on l'a vu, déjà modifié en profondeur le métier de bibliothécaire. Elle a aussi largement contribué à la modernisation de l'université et à la rationalisation de sa gestion administrative : le désir d'implanter l'informatique à l'université date de 1969 quand le doyen de la faculté de Lettres de Nanterre Jean Beaujeu, adresse au recteur une lettre évoquant le besoin

---

1118 1208W91 Lettre de Hüe du 19 décembre 1974

1119 1208W211 Motion du 8 juin 1973

1120 1208W211 Tract syndical non daté

1121 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », p.219.

1122 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », p.217.

1123 A notre connaissance, Charles Mercier n'évoque pas l'outil informatique dans sa thèse qu'il a consacré à René Rémond et Nanterre.

d'utiliser des méthodes informatiques pour les besoins administratifs de Nanterre, notamment en ce qui concernent les inscriptions<sup>1124</sup>. En 1974 est ainsi créé le Centre Informatique de recherche, d'enseignement, de gestion et d'études (appelé CIRCE, ou encore centre de calcul)<sup>1125</sup>, afin d'aider avant tout l'université à rationaliser ses actes de gestion, qui ont été rendus encore plus complexes avec l'adoption du système FOL (Fondamental/Options/Libres), qui permet à chaque étudiant de réaliser un certain panachage de ses enseignements parmi plusieurs matières proposées. Ce CIRCE est d'abord pensé comme un service très centralisé à l'université, qui ne dispose pas des moyens de multiplier les appareils et souhaite les utiliser de façon optimale, pour des missions précises. Ainsi, jusqu'aux années 1980 ni les UER, ni les centres de recherche ne disposeront d'ordinateur. En effet, en 1974, et tout du long des années 1970, l'université de Nanterre est dotée de seulement deux ordinateurs, de taille cependant importantes<sup>1126</sup> : il s'agit d'un IBM 34 et d'un Mitra 15 arrivé en avril 1974, achetés à la suite d'une décision ministérielle<sup>1127</sup>. Le premier ordinateur est utilisé vers le milieu des années 1970 pour la recherche et les tâches de gestion. Le second sert à l'enseignement<sup>1128</sup>, mais son usage pédagogique entre 1975 et 1980 reste encore restreint, et se limite à un enseignement en économie, en géographie, en MASS (Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales) et en AES (enseignement d'Administration Économique et Sociale), et pour des effectifs restreints : près de 750 à 900 étudiants en 1980<sup>1129</sup>. Ce qui en soi, constituait un progrès, puisqu'ils n'étaient que 59 étudiants à avoir affaire à l'enseignement de l'informatique en 1974-1975<sup>1130</sup>.

Cependant, jusque vers le milieu des années 80, ce sont surtout des tâches bureaucratiques que l'on va chercher à informatiser : le début de la constitution des fichiers étudiants date de 1971-1972<sup>1131</sup>, puis l'équipe informatique dut réaliser des programmes afin de délivrer des diplômes<sup>1132</sup>, et enfin réaliser par le site des tâches liées à la préparation des examens, à l'inscription des thèses et à l'établissement des listes électorales<sup>1133</sup>. En 1975, cependant, l'usage administratif de l'informatique fait pleinement partie des habitudes de l'université<sup>1134</sup>.

---

1124 1208W224 Lettre du 31 mars 1969, « implantation d'un ordinateur »

1125 2202W56 « Note sur la politique informatique à l'université de Paris X Nanterre ». Ce petit document nous donne quelques éléments contextuels et historiques concernant l'installation de l'informatique à Nanterre.

1126 Guy Laurent, entretien du 25 octobre 2019

1127 2202W56 « L'utilisation du Mitra 15 »,

1128 2202W56 « Note sur la politique informatique à l'université de Paris X Nanterre ». D'après Albert Gueissaz, ce sont également dans les années 70 que l'informatique commence à se développer dans les universités, afin de remplir avant-tout des tâches administratives : cf Albert Gueissaz, *Les mondes universitaires et leur informatique*, CNRS sociologie, CNRS éditions, 1999, p.48.

1129 2202W56 « L'utilisation du Mitra 15 »

1130 1208W82 Conseil de l'informatique, séance du 7 février 1975

1131 1208W224 « L'informatique à l'université de Nanterre, éléments de réflexions »

1132 Michèle Estellé Entretien du 2 septembre 2019

1133 1208W224 « Exploitations réalisées durant l'année universitaire 75 76 »

1134 1208W82 Conseil de l'informatique, séance du 7 février 1975

La difficulté pour la petite équipe d'informaticiens de Nanterre fut qu'ils durent, à la fois utiliser ces machines aux performances évidemment très restreintes (le Mitra 15, par exemple, avait une mémoire centrale limitée à 128 ko<sup>1135</sup>), tout en ayant à inventer leur propre programmation<sup>1136</sup>. Ce qui les obligeait à faire preuve d'une certaine polyvalence, malgré des moyens en termes de machines et de personnels limités. Au cours des années 80, l'équipement informatique s'étoffe, même si nos sources deviennent dans le même temps moins loquaces<sup>1137</sup> : en 1983, débutent en effet les premiers stages obligatoires en enseignement de l'informatique à l'UER d'économie<sup>1138</sup>, alors que cette même année vit l'apparition d'un premier DESS en informatique et l'achat de nouveaux matériels (en l'occurrence d'ordinateurs Mini 6)<sup>1139</sup>. L'accroissement du parc informatique de Nanterre s'étend notamment à la suite du « Plan Informatique pour tous » adopté par le ministère de l'Éducation Nationale le 25 janvier 1986, et en 1988, à l'occasion d'une répertorisation de l'ensemble des biens informatiques, il s'avère que l'université possède au moins 20 ordinateurs, et que ceux-ci dotent des services de plus en plus divers, aussi bien des UFR, que des services centraux et des centres de recherche<sup>1140</sup>.

---

1135 2202W56 « L'utilisation du Mitra 15 »

1136 Guy Laurent, entretien du 25 octobre 2019

1137 Ces années 1980 correspondent à une première massification de l'informatique dans les universités, cf. Gueissaz, *op. cit.*, p.55-59-61.

1138 1208W82 séance du 11 mars 1983

1139 Séance du 24 juin 1983 et séance du 31 janvier 1983 pour les nouveaux achats de matériels

1140 2283W6 « Répertoire du 11 juillet 1988 »

## **Chapitre V : Les nouvelles missions de l'université**

Cette transformation de l'université, du fait de la massification des effectifs, passe également par le développement de nouvelles missions, qui changent en profondeur l'identité et le fonctionnement de l'institution universitaire : à côté des missions classiques de l'université du XIX<sup>e</sup> siècle (enseignement et recherche) qui se sont-elles mêmes transformées, c'est en effet toute une panoplie de pratiques nouvelles qui viennent s'ajouter aux savoirs-faire traditionnels après l'onde de choc de 1968. Cet onde de choc fait notamment entrer à l'université des publics, des professionnels qui auparavant n'y avaient pas leur place. Au cours des années 70-80, à Nanterre, c'est ainsi au moins quatre nouvelles missions viennent s'ajouter au fonctionnement universitaire classique.

### **L'éducation permanente**

La première relève de l'éducation permanente. L'idée de l'ouverture de l'université à d'autres secteurs de la société - au monde des ouvriers et aux travailleurs - fait en effet partie des revendications régulièrement exprimées au cours de la contestation de mai 68<sup>1141</sup>. Cette revendication est reprise par la loi Faure de novembre 1968 qui, dans son article 24, mentionne également la nécessité pour l'université de ne plus seulement s'adresser au public étudiant, mais aussi d'ouvrir ses cours à un public plus large, notamment de salariés, afin de leur fournir une éducation qui serait permanente, continue de la vie professionnelle et même privée. À Nanterre, cette critique de l'université « bourgeoise », au recrutement bourgeois, isolée sur elle-même, garante de la reproduction sociale<sup>1142</sup>, va aboutir à la formation d'un Institut d'Éducation Permanente (IEP) en 1970/71.

En effet, l'idée de faire entrer des travailleurs, des non-bacheliers et des ouvriers à l'université est évoquée dès le 12 septembre 1968 lors d'une réunion<sup>1143</sup> : alors qu'une masse importante d'étudiants, de personnels, d'assistants, de professeurs et de maîtres-assistants est réunie en salle du conseil, à la tour B, sous la direction de Jacques de Chalendar, conseiller du ministre de l'Éducation Nationale<sup>1144</sup>, ce dernier propose, en fin de réunion, de répondre à la ségrégation sociale universitaire par l'établissement d'un centre d'éducation permanente. Le but de ce centre serait de

---

1141 On pourra lire cette aspiration à la fusion étudiant-ouvrier, au sein de l'université, parmi les tracts rassemblés par Alain Schnapp et Pierre Vidal-Naquet, *Journal de la commune étudiante*, notamment celui de « La Sorbonne aux travailleurs », p.264.

1142 Voir notre chapitre précédent

1143 Compte-rendu de la réunion conservée en 1208W150

1144 Pour comprendre ce personnage, Christelle Dormoy-Rajraman, « « Mai 68 » : fenêtre d'opportunité pour un haut fonctionnaire au placard. Jacques de Chalendar et la politique universitaire », *Politix*, 2018/2 (n° 122), p.187-220.

donner un enseignement universitaire à un public non-étudiant. L'idée suscite l'intérêt d'une équipe de huit personnes, dont le doyen par intérim Jean Beaujeu, qui forme immédiatement une commission pour étudier le projet. Plus tard, des noms tels que Paul Gaillard et Yves Sorbon en lettres, Jean Claude Filioux<sup>1145</sup> en sciences de l'éducation, ainsi que des élus étudiants du MARC et du CLERU<sup>1146</sup>, qui se joignent aux travaux de la dite-commission.

Cette commission se réunit à plusieurs reprises au cours de l'année 1969, et le 19 février 1970<sup>1147</sup>, la commission de l'Éducation Permanente adopte finalement une motion fixant les objectifs de la nouvelle institution : afin de casser le « ghetto universitaire », il doit exister au sein de l'université une porte d'accès pour tous les publics exclus habituellement de l'université. Pour les membres de la commission, cette porte d'accès à la connaissance et à l'enseignement supérieur, doit être un institut particulier au sein de l'université de Nanterre : l'Institut de l'Éducation Permanente. L'Institut doit ainsi s'ouvrir au public le plus large, précise la motion : aux « salariés, aux personnes ayant cessé toute activité professionnelle ou désirant les reprendre, » et aux jeunes gens non-bacheliers. A ce public particulier, généralement exclus de l'enseignement supérieur, l'Institut doit leur offrir des « capacités » pouvant amener à terme aux diplômes de l'Éducation Nationale. La motion rappelle que l'institut doit s'ouvrir à tous, « sans aucune espèce de discrimination de titres, de diplômes ou de degrés de savoir ». D'une manière générale, l'éducation permanente « vise à mettre à la portée de chacun [...] un moyen de développement optimum de ses facultés de connaître, de comprendre, de penser, ainsi que de communiquer dans la société où il vit, pour l'y rendre plus libre et plus responsable ». La gratuité des formations est en conséquence l'un des principes majeurs pour le futur institut ; la commission propose également que la taxe d'apprentissage, payée par les entreprises, serve directement à financer cet institut. La gratuité de l'enseignement a aussi pour corollaire une révision de la relation enseignant-enseigné et de la pédagogie - selon une perspective contestatrice, commune dans ces années de l'immédiat post-68 : « L'entreprise de ce type d'éducation en direction des catégories sociales les plus modestes, mais aussi les plus importantes en nombre, jamais tentée jusqu'alors, exige un changement radical dans les méthodes de diffusion de la culture et des connaissances » rappelle la motion. Ce qui, selon des réunions précédentes<sup>1148</sup>, impliquait la possibilité du débat, la pratique du séminaire, la participation active des enseignés – considérés comme des auditeurs, loin de toute volonté d'infantilisation. Syndicalistes, industriels, journalistes, étudiants pouvant, au même titre que les universitaires, prodiguer leur formation.

---

1145 Jean-Yves Guérin, entretien 18 janvier 2018

1146 Marie-Chantal Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain, p.518.

1147 1208W150 « motion adoptée à l'unanimité par la commission de l'éducation permanente » le 19 février 1970, les citations qui suivent viennent de là.

1148 1208W150 réunion du 7 octobre 1968

Parmi les formations que pourraient fournir l'institut, la commission évoque des cours d'expression orale et écrite du français et des langues étrangères, un accès aux sciences humaines, sociales et politiques, ainsi qu'au droit, à l'économie, et une initiation aux mathématiques : « La liste n'étant nullement limitative » conclut la motion.

Lors des réunions précédentes, en effet, plusieurs mesures et projets avaient été évoqués, afin d'attirer les travailleurs à l'université <sup>1149</sup> : établissement de formations syndicales, ouverture d'un ciné-club, enseignement théâtral, histoire de l'art... toute une panoplie de formations pensées pour émanciper les travailleurs et les armer intellectuellement pour les luttes syndicales, politiques, ou tout simplement pour l'émancipation individuelle. On parle bien « d'éducation permanente », pour souligner cette aspiration au savoir désintéressé, et rappeler que, pour la société post-68, l'individu existe au-delà de sa dimension économique. Pour reprendre l'expression d'un ancien membre de ces réunions <sup>1150</sup>, les participants à cette commission étaient partagés entre un désir de favoriser l'éclosion d'un mouvement révolutionnaire et un désir, plus diffus, d'émancipation, de transformation universitaire par l'établissement d'une mission nouvelle pour les universités : la diffusion de l'éducation aux plus défavorisés.

Avant la proclamation de cette motion, cinq réunions avaient donc été organisées <sup>1151</sup> : au cours de ces réunions, les syndicats CGT et CFTD avaient été invités à donner leur avis, ainsi que leur caution de « force prolétarienne » pourrait-on dire, au projet, et un débat avait opposé les deux organismes dès la réunion du 17 septembre 1969 <sup>1152</sup>. Pour la CGT, la priorité était de former les cadres et les techniciens des Hauts-de-Seine en mathématiques, en langues étrangères, en informatique et en sciences économiques – afin de permettre à des salariés déjà bien installés dans leur entreprise, de progresser dans leur carrière. Pour la CFTD, priorité au contraire devait être donnée aux salariés les moins favorisés et aux militants syndicalistes : il fallait mettre en place des formations en expression française, en formation sociale et donner des cours de notions économiques de base, ainsi que des formations afin d'animer des groupes. Le caractère « non directement professionnel » de la formation est également davantage mis en avant par la CFTD : ce qui aura de l'importance, car - puisqu'au cours de son évolution - ce seront surtout des militants de la CFTD qui s'impliqueront dans l'Éducation Permanente et en marqueront ses orientations <sup>1153</sup>.

---

1149 1208W150 réunion du 7 octobre 1968

1150 Jean-Yves Guérin, entretien du 18 janvier 2018

1151 Le 9 juin, le 2 octobre et en novembre 1969 le 17 septembre 1969 et le 21 juillet 1969

1152 Cette réunion préparatoire, ainsi que les autres, est mentionné dans les archives 1208W150 « commission permanente »

1153 Michèle Estellé Entretien du 2 septembre 2019

Ce désir de formation continue tout au long de la vie professionnelle ne sort pas de nulle part, et s'inscrit à la suite d'un certain nombre de réformes, initiées après 1945 : déjà en 1957, un droit de congés pour formation syndicale avait été adopté dans les entreprises<sup>1154</sup>. Le souci d'améliorer la formation des salariés et des ouvriers, dans un contexte de forte croissance économique et industrielle, avait amené les pouvoirs publics à soutenir cette revendication syndicale d'une amélioration des savoirs-faire professionnels tout au long de la vie active<sup>1155</sup>. Les lois des 31 juillet et 28 décembre 1959 élargit cette notion de « formation continue » en créant un premier fond d'indemnisation pour les formations, mais c'est la loi du 18 décembre 1963, qui avait amené à la création un fond national pour l'emploi, capable de financer certaines formations et rétribution des stagiaires. Un tel ensemble de dispositifs est encore et surtout complété à l'époque du gouvernement gaulliste-social de Jacques Chaban-Delmas qui, grâce à l'action d'un haut-fonctionnaire au Plan, proche de la CFTD - Jacques Delors - fait surtout voter la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle continue, qui oblige les entreprises à former leur personnel en y consacrant chaque année 1 % de leur masse salariale<sup>1156</sup>. Cette loi s'explique par le désir de changement et de réforme sociale de l'après mai 68, qui avait déjà permis la signature de l'accord syndicats-patronats, du 9 juillet 1970, sur la reconnaissance d'un temps de formation sur le temps de travail, et d'un contrôle des Comités d'Entreprise sur les formations professionnelles continues.

La loi de 1971 est très importante pour l'éducation permanente de Nanterre, dans la mesure où de très nombreuses entreprises et d'organismes publics vont notamment se tourner vers les universités pour accomplir cette formation qu'elles ne peuvent assurer elles-mêmes : en France, cette loi de 1971 permet l'accroissement sensible de la formation continue, puisqu'en 1972, seuls 10,7 % des salariés avaient participé à un stage, alors que ce taux avait atteint 17,2 en 1976<sup>1157</sup>.

Plus précisément, pour les universités, c'est la circulaire du 26 avril 1972 qui fixe les grandes lignes de la pratique de la formation continue : d'après le décret, ce sont aux universités de chercher des financements de la part d'organismes (entreprises, associations, collectivités territoriales...), afin d'obtenir des contrats et réaliser une formation du personnel, en bénéficiant de la loi de juillet 1971 sur la formation continue<sup>1158</sup>. En contrepartie, ces universités disposent d'une grande autonomie de

---

1154 Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, op. cit., p.690.

1155 Dans le livre qu'il a consacré Raymond Vatiez, *Ouvrir l'école aux adultes, une mission originale à l'Éducation Nationale 1970-1974, Histoire et mémoire de la formation*, L'Harmattan, 2008, le haut-fonctionnaire qui a développé l'éducation permanente, parle très précisément de ce désir de concilier progrès social et développement économique

1156 Prost, op. cit., p.691.

1157 Prost, op. cit., p.693. D'autre part, il est important de noter que d'autres universités développent également des instituts d'éducation permanente à la même époque, notamment à l'université de Grenoble : voir René Favier, *Le roman de l'université, Grenoble 1339-2016*, PUG, 2017, p.321.

1158 Jacques Denantes, *Les universités françaises et la formation continue 1968-2002*, L'Harmattan, 2006, p.59.



fonctionnement et d'enseignement, à condition de s'adapter à ce nouveau public et à leurs besoins spécifiques. Pour aider au démarrage de ces formations, le ministère de l'Éducation Nationale propose un contrat de financement d'un an de ces nouvelles structures, non-renouvelable, avant que des conventions tripartites, universités, entreprises et ministère ne se mettent en place pour fixer les formations nécessaires<sup>1159</sup>. Les entreprises payent à leurs salariés des formations auprès des universités, et ensuite, le ministère s'engage à aider à son tour les universités par des subventions.

Inaugurée officiellement le 20 mars 1971<sup>1160</sup>, pour des premiers cours ayant lieu en avril de la même année, l'Institut d'Éducation Permanente (IEP) connaît dès ses débuts une première épreuve d'importance, un véritable baptême du feu : l'IEP de Nanterre espérait, nous l'avons vu, un financement public de ses activités de formation, afin d'en garantir son indépendance et sa gratuité. Or, la circulaire de 1972 met fin rapidement à cette espérance et conduit, très tôt, les formateurs très politisés de Nanterre à se lancer dans une véritable course aux contrats et aux conventions auprès des entreprises ; ce qui n'avait pas été prévu. Incité par le juriste Verdier et par le président René Rémond<sup>1161</sup> à démarcher des entreprises pour les convaincre d'établir des contrats, l'équipe de l'IEP entre très tôt dans une véritable crise existentielle et politique<sup>1162</sup>. En effet, ceux qui aspiraient à compléter, voire à transformer, la pratique universitaire de l'intérieur, dans une démarche militante se retrouvent donc à chercher des contrats auprès des « capitalistes » dont ils ont horreur.

Pourtant, la fin du financement public de l'institut oblige la direction de l'institut, et notamment sa première directrice, Maximilienne Gautrat, à mener une « pêche aux contrats » dès les années 1972-1973 et à faire preuve de dynamisme, afin tout simplement de maintenir les formations et le paiement des formateurs, même si à l'époque, beaucoup d'enseignants travaillaient dans cet institut de façon bénévole<sup>1163</sup>. Raymond Vatier - le haut-fonctionnaire qui a été chargé par le ministre de l'Éducation Nationale de développer l'éducation continue - revient sur le livre qu'il a consacré à cette époque sur le choc des cultures qui a alors opposé, selon lui, les universitaires et le monde patronal<sup>1164</sup> : il y a eu une incompréhension entre les universitaires, qui ne voulaient pas collaborer avec des entreprises au nom de la liberté de leur enseignement et de la dimension « désintéressée » de celle-ci, et les responsables d'entreprises, qui affichaient de leur côté un indifférence pour des

---

1159 *Ibid*, p.60.

1160 1208W150 « Proclamation de l'IEP »

1161 Marie-Chantal Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain, p.536.

1162 Denantes, op. cit., p.54-55, et entretien avec François Soulage du 19 octobre 2018

1163 Jean-Yves Guérin, entretien 18 janvier 2018

1164 Vatier, op. cit., p.166.

universitaires dont les savoirs étaient jugés inutiles et coupés de leur réalité. Les archives semblent plutôt confirmer ce constat. En 1973, en effet, le rapport d'activité de l'IEP<sup>1165</sup> souligne la première rencontre d'agents de Nanterre avec le représentant du CNPF (Centre national du Patronat Français) : celui-ci, cordial, signifie aux chargés de mission de l'IEP de Nanterre sa méfiance face aux formations de Nanterre. Un peu auparavant, au sein du même rapport, ces mêmes chargés de mission avaient insisté pour que l'institut ne fasse plus de rabais sur les tarifs de ses formations, afin de ne pas « travailler gratuitement pour les patrons ».

Pourtant, les contrats finissent par être signés, et des réunions tripartites se tiennent régulièrement<sup>1166</sup> - ce qui permet à l'IEP de se maintenir en touchant notamment des subventions du ministère. Dès les années 1972, 73, 74 - comme semblent l'indiquer les rapports annuels de l'institut<sup>1167</sup> - cette pratique de « la pêche aux contrats » devient tout à fait comprise et acceptée. Des chargés de mission, payés par le ministère, sont nommés régulièrement à l'IEP de Nanterre pour mener à bien ces démarches<sup>1168</sup>. Le directeur et les agents de l'IEP mentionnent ainsi, dans leur rapport, des participations à des expositions – comme celle de 1975, à Porte-Maillot, sur l'Expo-formation<sup>1169</sup> - afin trouver de nouveaux clients, ainsi que des actions de porte à porte, de la distribution de brochures<sup>1170</sup>, des émissions radio<sup>1171</sup> ou des réunions organisées par le service d'orientation de l'université. Cette recherche des contrats avec les entreprises permet de capter de nouveaux publics et garantit du même coup l'indépendance de l'institut, en multipliant les contrats, afin de ne pas être sous l'emprise d'une entreprise en particulier<sup>1172</sup>. La pratique de la « pêche aux contrats et aux formations » est donc rapidement entrée dans les mœurs ; dès 1973, 1974, elle est évoquée telle quelle dans les rapports annuels et représente une part importante du budget : ainsi, pour l'année 1980/81<sup>1173</sup>, 21 % des revenus de l'institut viennent de subventions régionales, 50 % viennent des conventions, et 15 % sont des frais de stage, payés par ceux qui suivent les formations<sup>1174</sup>. De plus,

---

1165 1208W151 « rapport année 1973 »

1166 Une de ces réunions a été conservée, via un compte-rendu, pour l'année 1974

1167 Conservé en 1208W150

1168 18 janvier 2018, entretien avec Jean-Yves Guérin : tout en précisant que ces démarches donnaient parfois des résultats décevants puisque les chargés de mission étaient parfois des universitaires ou des doctorants, bien davantage occupés à leur thèse ou à leurs travaux universitaires.

1169 1208W151 « Rapport annuel 1974-1975 », p.9.

1170 D'après la même source, pour l'année 74-75, c'est environ 600 plaquettes envoyées à des PME pour que l'IEP trouve ses formations. Les PME concernées par ces prospectus étaient principalement à Courbevoie, Clichy, Levallois-Perret, Neuilly, Issy-les-Moulineaux.

1171 L'émission s'appelait « la vieille s'éveille » sur France-culture, animé par Dominique Rémy, cf 1208W151 « rapport annuel 1975 », p.9.

1172 Idée évoquée lors du rapport annuel de 1975, 1208W151

1173 1208W151 « Rapport annuel 1980-81 »

1174 L'essentiel des frais de l'institut étant les frais pour payer les enseignants : l'IEP bénéficiant des locaux de l'université. En 1980-81, d'après le rapport annuel, disponible au 1208W151, le paiement des enseignants constituaient 70 % des dépenses de l'institut.

dès 1973<sup>1175</sup>, l'université compte sur la qualité de ses formations pour se distinguer des autres universités. L'ancien directeur du centre de 1975 à 1978, François Soulage<sup>1176</sup>, souligne d'ailleurs la bonne image dont bénéficiait l'institut, grâce notamment à ses tarifs bas et son image de dévouement et d'aide sociale, voire de désintéressement, que les formateurs mettaient dans leur travail. Quant aux dernières réticences envers les entreprises privées, celles-ci tombèrent avec l'aggravation du chômage, au cours des années 70 puisque, désormais, beaucoup de formateurs de l'IEP vont en effet considérer que leur centre et leurs activités doivent continuer, malgré les « compromissions », afin de faire fonctionner un service, qui sera sans doute le seul à fournir des formations à des chômeurs, qui pourront dès lors peut-être retrouver un emploi<sup>1177</sup>.

Plus précisément, quelles étaient ainsi les formations délivrées par l'IEP au cours des années 70-80, et quel en était le public ? Sans pouvoir être exhaustif<sup>1178</sup>, on peut répondre à grands traits à ces questions à partir de la correspondance interne de l'IEP, de ses brochures et de ses rapports annuels. Trois grands types de public fréquentent l'IEP ; à chaque type de public, correspond des enseignements appropriés.

Dès le début de l'éducation permanente<sup>1179</sup>, le premier type de public visé est celui des étudiants aspirant à passer l'examen spécial d'entrée à l'université : ce dispositif, prévu par le décret du 27 novembre 1956, vise à permettre aux jeunes gens de moins de 21 ans<sup>1180</sup>, n'ayant pas obtenu leur bac, de pouvoir entrer à l'université en réussissant un examen, établi par l'université elle-même.

Cette épreuve, composée généralement de trois à quatre épreuves, orales et écrites, d'histoire, de géographie, de lettres, de mathématiques ou de philosophie<sup>1181</sup>, a pour but de mettre à niveau les futurs étudiants et de sélectionner des jeunes gens qui, tout en étant motivés et capables, n'auraient pas obtenu leur bac. Dès 1972, l'IEP établit donc un cursus d'un an de formations générales, appelées tout simplement « préparation à l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université »<sup>1182</sup>, afin de préparer ces jeunes gens à réussir l'examen. Comparables à un enseignement de lycée, ces cours étaient les plus faciles à établir pour les universitaires.

Pour retranscrire l'ambiance et le contenu de cette formation, nous pouvons à présent présenter le

---

1175 1208W151 « Rapport annuel de 1973 », p.1.

1176 Entretien du 18 octobre 2018

1177 Alain Lenfant, entretien du 26 avril 2019

1178 Dans la mesure où il semble que certaines formations apparaissent et disparaissent. Ce qui rend d'autant plus compliqué la comptabilité, par exemple, du public ayant fréquenté l'institut année par année.

1179 1208W50 « Rapport de la commission d'éducation permanente du 15 août 1968 »

1180 Cet arrêté est modifié en 1969, elle oblige alors à avoir plus de 24 ans, ou 20 ans et deux ans d'expérience professionnelle, d'après Denantes, p.55-54.

1181 Jean-Yves Guérin, entretien du 18 janvier 2018

1182 Examen Spécial d'Entrée à l'Université (ESEU)

parcours d'un des tous premiers enseignant de cet institut : Jean-Yves Guérin, ancien professeur de Littérature française moderne et contemporaine à l'université de Marne-la-Vallée (1994-2004) puis de Paris III (2004), nous a expliqué sa participation au tout début de l'éducation permanente et son développement lors d'un entretien réalisé avec lui le 18 janvier 2018.

Ayant soutenu un mémoire de maîtrise en octobre 1969, Jean-Yves Guérin s'inscrit à Nanterre pour réaliser son doctorat. Là, en tant qu'élu étudiant-doctorant, il siège au conseil d'université, où il a vent, de la part de Jean-Claude Filioux, professeur en sciences de l'éducation, des travaux de la commission d'Éducation Permanente. Étant donné que Jean-Yves Guérin est alors membre du CLERU - un syndicat de centre-droit favorable à l'éducation permanente - il décide de contribuer aux premières réunions de la Commission, avant de commencer à enseigner dans le cadre de l'éducation permanente dès 1971. En 1972, il met en place cette fameuse préparation à l'Examen Spécial d'Entrée à l'université<sup>1183</sup> : enseignant à un « niveau [comparable au] bac », il enseigne le français et la littérature, en préparant avec ses étudiants – pour l'examen - des commentaires de texte et des dissertations. Jean-Yves Guérin enseigne alors à des petits groupes de vingt à vingt-cinq étudiants, dont généralement quinze parviennent à passer l'examen et à s'inscrire à l'université. Ce qui constitue un net progrès, puisqu'en 1968, la commission d'éducation permanente précisait que ce taux de réussite, avant la création de cette préparation, n'était que de 20 %<sup>1184</sup>. Fièrement, Jean-Yves Guérin nous mentionna, lors de son entretien, des cas de jeunes étudiants, ayant obtenu ce concours, qui finiront brillamment leurs études pour finir enseignants, certifiés ou agrégés. Jean-Yves Guérin évoqua aussi des étudiants au profil plus atypique et exceptionnel : notamment, le cas d'un homme de 78 ans qui souhaitait reprendre des études en russe. En effet, au fil des années, les critères d'âge ont évolué et permis l'entrée à la préparation à l'Examen Spécial, aux femmes mariées, âgées entre quarante et cinquante ans – ayant terminées tôt leurs études – et qui souhaitaient les poursuivre, afin d'enrichir leurs activités de femmes au foyer. Jean-Pierre Rioux, maître-assistant en histoire dans les années 70, nous a décrit plus longuement ce nouveau type public des ESEAU<sup>1185</sup>, composées pour une grande part de travailleurs, notamment de ces femmes qui cherchaient à accomplir leurs études à l'université – quelques années avant leur retraites comme postières ou hôtesses de l'air.

Ces femmes étaient, d'après Rioux, appelées « les panthères grises ». Elles avaient, disait-il, une très grande motivation et un enthousiasme certain à reprendre leurs études, ainsi que de très grandes qualités autodidactes : il semble que leur surnom provenait de leur soif de savoir, car – pour Jean-Pierre Rioux – ces femmes aspiraient surtout à reprendre des études, pour s'affirmer en tant qu'esprits critiques et autonomes.

---

1183 Toutes les informations concernant Jean-Yves Guérin proviennent de son propre témoignage

1184 1208W150 « Rapport d'août 1968 », p.5.

1185 Jean-Pierre Rioux, entretien du 4 septembre 2019

En tant qu'organisateur de cette formation pour l'examen spécial d'entrée, Jean-Yves Guérin a dû établir un système de pré-sélection par dossier des étudiants. Cette pré-sélection par dossier était suivie d'un entretien avec le candidat : Jean-Yves Guérin nous a expliqué, après des débats internes, qu'il a été décidé d'accepter presque tous les dossiers, de ne faire qu'une sélection laxiste, à l'exception de ceux qui avaient arrêté trop tôt leurs études (« bac moins 4 » nous a-t-il dit).

Jean-Yves Guérin, concluant sur ce point, a alors souligné qu'il avait gardé de très bons souvenirs de cette époque, expliquant le taux d'échec par les mêmes causes que pour les formations classiques : surcharge de travail lié à un emploi salarié ou le décalage entre le niveau réel de l'étudiant et les attendus de l'examen. Chaque année, cette préparation à l'ESEU fournissait à l'institut entre cent cinquante à deux étudiants aux cours des années 1970-1980<sup>1186</sup>. En 1991, ces effectifs étaient les mêmes<sup>1187</sup>.

Le deuxième public, concerné par l'institut, était celui des salariés ou des chômeurs, qui – via des conventions avec des entreprises ou des organismes publics – finançaient les activités de l'IEP de Nanterre : pour ces salariés, l'Institut d'Éducation Permanente va finir par proposer une gamme très variée de formations à visée professionnelle<sup>1188</sup>.

Ces formations prenaient souvent la forme de stages, de quelques jours – deux à cinq jours maximum, généralement trois – qui pouvaient avoir lieu à Nanterre ou au sein des entreprises.

Pour les années 1974 et 1975<sup>1189</sup>, les rapports annuels sont suffisamment complets pour restituer une vue d'ensemble de ces formations. En 1975<sup>1190</sup>, on peut ainsi mentionner qu'EDF, IBM, Solex et Total ont sollicité l'IEP pour des cours de psychologie, Électronique Marcel Dassault pour des cours d'économie. La même année, le Crédit du Nord, le Centre national de Transfusion sanguine, les Assedics des Hauts-de-Seine ont, eux, sollicité l'IEP pour des cours de droit et d'expression française. Peugeot a également sollicité Nanterre pour des cours de préparation à l'examen spécial à l'entrée de l'université, la Société des Vins de France pour des cours d'informatique, et enfin la Caisse des dépôts et consignation et l'EHPAD ont requis les services de l'IEP pour des cours de droit<sup>1191</sup>. On notera, durant ces années-là, l'importance des formations en psychologie proposées aux

---

1186 Jean-Yves Guérin, entretien du 18 janvier 2018

1187 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.199.

1188 La diversité de ces formations, ainsi que leur manque de lisibilité et l'état des archives, ne nous permettent que d'esquisser les grands principes de ces formations professionnalisantes.

1189 Consultable à la cote 1208W151

1190 1208W151 « Rapport d'activité annuel de l'année 1974-75 », p.6-10.

1191 En 1986, un rapport présenté au conseil d'administration évoque la situation de l'IEP (rebaptisé CEP) et met en évidence, encore, le poids des partenaires publics de l'institut : la DASS des Hauts-de-Seine, le ministère de la culture, le conseil général, la région, et les ASSEDIC. Compte-rendu du CA du 29 septembre 1986, consultable à la cote 2283W43

entreprises par l'IEP : il faut comprendre qu'au sein de l'institut, c'étaient les psychologues qui animaient des formations de vente ou d'animation d'équipes. On parlerait aujourd'hui de « management »<sup>1192</sup>. Bien sûr, l'IEP travaillait avec des petites entreprises – cela était d'ailleurs davantage souhaité par les directeurs et les agents de l'IEP, qui craignaient toujours l'emprise des grandes entreprises sur l'IEP<sup>1193</sup>. Les ASSEDIC représentaient également un partenaire de choix pour l'IEP, dans la mesure où les formations des chômeurs étaient payées via cet organisme.

Ces formations professionnelles pouvait également être plus régulières, d'une vingtaine de matinées de cours<sup>1194</sup>, ou impliquaient parfois la réalisation d'un cursus complet, pouvant ouvrir à des capacités, une reconnaissance d'un savoir-faire professionnel précis. Par exemple, à la rentrée 1974-1975, l'institut prévoyait la création d'une formation « Formation des formateurs », avec enseignement de droit et des sciences de l'éducation, destinée à former des formateurs d'entreprise. La même année, l'IEP annonce l'ouverture d'une formation à l'information sexuelle, destinée aux enseignants du secondaire, aux assistantes sociales, aux moniteurs de colonie de vacances, avec intervention d'un psychologue, un physiologiste et d'un enseignant ayant eu une expérience de terrain sur ce sujet, afin de préparer ces équipes scolaires à donner les nouveaux enseignements d'informations sexuelles en classe 6 et 5<sup>ème</sup>, correspondant aux innovations du programme d'alors. Ces formations pouvaient aussi viser la préparation à un concours : par exemple, dès 1974, sur proposition du rectorat de Versailles, une formation est ainsi créée à l'IEP pour préparer un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires<sup>1195</sup>. Une préparation au concours du CNTFP (Centre national de formation pour la collectivité territoriale) était également présente<sup>1196</sup>.

Ces formations pouvaient aussi déboucher sur des diplômes d'université, ouvrant accès à la formation initiale, classique, à l'université de Nanterre : à partir de 1980<sup>1197</sup>, sont créées à l'Institut des licences d'université, telles que les licences « création et gestion des PME », technologie, mention gestion de revenus coopératifs, mutualistes et associatifs », des licences de technologie « mention chef de projet commerce internationale », des licences de civilisation d'Afrique noire, des licences de prévention des risques naturels en montage, ou encore des licences de technologie mention décision et implantation informatique. Pour ces stages « longs », professionnels, près de la

---

1192 *Ibid*

1193 Marie-Chantal Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain, p.536.

1194 Par exemple, le rapport annuel de 1974, que l'on retrouve à 1208W151, mentionne 20 matinées de cours d'espagnol. Ces cours pouvaient avoir lieu les week-ends ou durant les vacances

1195 1208W151 « Rapport annuel 1974 », p.18-20.

1196 Alain Lenfant entretien du 26 avril 2019

1197 2202W55 Réponse du 31 juillet 1984

moitié concernait cependant les langues<sup>1198</sup>.

En somme, on le voit, ces formations à buts professionnels, se rassemblent en six grandes catégories : des cours de français et de perfectionnement de l'expression écrite, des cours de mathématiques appliquées - qui comprendront, de plus en plus, des cours d'informatique<sup>1199</sup> - des cours de gestion et d'économie, et enfin des cours de sciences sociales.

Enfin, le dernier public concerné par l'éducation permanente était les auditeurs libres : souvent des personnes âgées. En effet, dès 1973, des cycles de conférences ont commencé à avoir lieu après que des accords entre l'IEP (Institut d'Éducation Permanente) et des municipalités aient été signés, avec par exemple les villes de Nanterre ou de Puteaux. Ces conférences, relayées par des associations locales, étaient basées sur de larges sujets, de culture générale, et n'avaient pas pour but de donner une qualification, ni de s'inscrire dans une démarche professionnelle. Par exemple, au cours de l'année 74-75, cinq conférences ont eu lieu, sur le Cameroun, le Pérou et l'Équateur, l'évolution de l'architecture, les relations entre jeunes et personnes du troisième âge ou encore l'histoire du féminisme de la Révolution jusqu'à nos jours<sup>1200</sup>. En janvier 1975, ces conférences gratuites aboutissent à la création d'une « l'université du troisième âge »<sup>1201</sup>, qui régularise ce système de cours, contre une cotisation annuelle de trente francs. Possibilité est donc offerte aux retraités des Hauts-de-Seine d'assister aux conférences de l'université. Les conférences continuent à se tenir, et des formations sont conventionnées avec des entreprises, comme la MGEN, pour des cours d'histoire de l'art, d'anglais, d'allemand, gymnastique pour ses retraités. En 1975, cent-cinquante de ces retraités sont directement concernés par ces formations, portant au total à quatre cent personnes le public « troisième âge » de l'institut en 75 -76.

En termes d'effectifs, l'IEP proposait en 1980-1981 douze formations professionnalisantes pour un public de 1638 stagiaires, soit environ 1000 personnes se formant dans le cadre d'une entreprise et plus de 500 chômeurs, alors que 250 étudiants préparaient l'examen spécial d'entrée à l'université et que 250 retraités et auditeurs libres suivaient les conférences de l'IEP<sup>1202</sup>. En 1983<sup>1203</sup>, c'étaient 3588 stagiaires qui sollicitaient les formations professionnelles de l'institut. Environ 60% des stagiaires venaient de la part d'une entreprise privée<sup>1204</sup>. Les contours sociologiques de ce public peuvent être

---

1198 1208W150 « Rapport annuel 1973 » p.7-8. Pour consulter l'ensemble des formations proposées en 1974 par l'Institut, voir annexe 15.

1199 Entretien avec François Soulage du 18 octobre 2018

1200 1205W151 « rapport annuel 1975 », p.33.

1201 1205W151 « rapport annuel 1975 », p.32.

1202 1208W151 « Rapport annuel 1980-1981 », p.1-5.

1203 2202W55 « Réponse du 31 juillet 1984 »

1204 1208W186 lettre de Michel Imberty du 20 octobre 1983, p.2.

reconstitués grâce à une enquête menée par un étudiant en physiologie pour l'année 1972<sup>1205</sup> : 36, 5 % des auditeurs de l'institut avaient alors entre 25 à 42 ans, 23 % avaient entre 25 à 44 ans, pour 27 % seulement avaient moins de 25 ans. 60 % des stagiaires de l'IEP étaient des femmes, et ils étaient à 96 % français. Célibataires à 37 % et mariés à 57 %, les  $\frac{3}{4}$  des auditeurs de l'IEP ne suivaient qu'une matière. De tels chiffres renvoient l'image d'un institut qui a été très tôt fréquenté par des salariés ayant déjà une assise solide au sein d'une entreprise et qui souhaitaient seulement acquérir des compétences professionnelles supplémentaires afin de progresser dans leur métier.

Pour ce qui est de sa gestion, l'IEP relève d'un conseil qui lui est propre, et qui élit, avec l'accord du président, un directeur, nommé pour deux ans<sup>1206</sup>. Très autonome dans sa gestion comme dans la fabrication de ses formations, l'institut ne parvient pas cependant à devenir une « université dans l'université », dans la mesure où les présidents successifs de l'université lui refusent tout net toute possibilité de délivrer des diplômes nationaux<sup>1207</sup>. Au cours des années 80, l'autonomie de l'institut est même légèrement restreinte, étant donné que les services centraux obtiennent de l'IEP qu'elle contribue au budget général de l'université<sup>1208</sup>.

Le plus grand problème de l'institut restera la précarité de ses enseignants, très largement payés par des vacations, à l'heure. Certes, conservant sur ce point la logique contestatrice et égalitaire de ses débuts, l'IEP rémunérera toujours au même taux tous ses enseignants, quels que soient leur statut<sup>1209</sup>. Cependant, l'institut peinera longtemps à payer ses formateurs et à entretenir une véritable équipe. Les premiers emplois enseignants titulaires arrivent en 1979, mais il n'y a que trois postes. Jean-Yves Guérin est recruté à ce titre, sans doute du fait de son investissement et de sa longévité. Cependant la grande partie des enseignants, recrutés dans le milieu syndical et militant, restent précaires : comme ce fut le cas, par exemple, d'Alain Lenfant<sup>1210</sup>.

Ancien étudiant d'économie à Nanterre, militant LCR jusqu'en 1976, Alain Lenfant termine une thèse d'économie en 1980 puis entame une succession de petits travaux alimentaires dans le marketing dans les années 70, avant d'entrer à l'Institut d'Éducation Permanente en 1979. Alain Lenfant ne sera cependant jamais titularisé à l'Institut d'Éducation Permanente, malgré sa

---

1205 1208W150 « Rapport 1973 », p.15-16.

1206 1208W150 « Projet de statut pour l'institut », non daté

1207 Michèle Estellé, ancienne directrice de cabinet des présidents Verdier, Imberty et Heitz, entretien 2 septembre 2019

1208 Entretien avec l'ancien président Michel Imberty du 2 octobre 2019. En 1986, cette habitude de l'Institut de contribuer aux dépenses de l'université est déjà actée, voir Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'université de Nanterre du 29 septembre 1986, consultable à la cote 2283W43. Cependant, notons enfin qu'un rapport de mars 1984 de l'inspection des finances pointait la très large autonomie de l'Institut, pour la critiquer, considérant que celle-ci avait peu de lien avec le reste de l'université, voir 2202W31, « Rapport de vérification » de mars 1984 de G.Berthoin, p.22-23.

1209 Denantes, op. cit., p.54-55.

1210 Alain Lenfant, entretien 26 avril 2019



participation active à des cours donnés en économie dans le cadre de formations professionnalisantes, ou dans le cadre de l'examen spécial d'entrée à l'université. Ce sera au CNRS qu'il finira par trouver un poste d'ingénieur de recherche en 1997.

Manquant d'enseignants, l'une des stratégies de l'Institut d'Éducation Permanente a été de solliciter des enseignants de l'université titulaires (professeurs, maîtres de conférences/ maître-assistant) ou non (assistant), afin ceux-ci réalisent une partie de leurs heures d'enseignement à l'Institut d'Éducation Permanente. Et ceci non seulement pour des raisons de coût, mais aussi pour des raisons de prestige et de niveau d'enseignement. Parmi les enseignants titulaires ayant donné des cours à l'IEP, on trouve par exemple l'historien Jean-Pierre Rioux, qui donnait ainsi, dans les années 70, deux heures de cours par semaine à l'IEP sur ses huit heures d'enseignement hebdomadaire<sup>1211</sup>. En général, cependant, les résultats furent décevants : peu d'enseignants titulaires vinrent en effet durant ces années donner des cours à l'IEP, occupés qu'ils étaient à autre chose, ou tout simplement occupés à donner cours dans les formations classiques.<sup>1212</sup>

Malgré les contrats, le paiement des enseignants de l'éducation permanente resta très chaotique. Longtemps, au cours des années 1970, l'enseignement fut perçu comme du bénévolat au sein de l'IEP. Progressivement, ces cours furent payés, mais avec difficulté comme nous l'a raconté l'ancien directeur de l'institut de 1975-1978, François Soulage<sup>1213</sup> : le retard dans le versement des salaires pouvait atteindre jusqu'à trois mois. La cause de ce retard venait de l'administration universitaire.

En effet, les entreprises payaient leurs formations, mais les procédures administratives pour reverser les salaires aux enseignants posaient problème, car le statut des enseignants prodiguant de l'IEP n'était pas clairement établi : ni fonctionnaires à part entière, ni directement des salariés ou vacataires de l'université, il fallait à chaque fois que le directeur de l'IEP s'investisse pour obtenir que l'administration de l'université reverse une partie de l'argent des contrats aux formateurs.

Pour pallier le problème du recrutement des enseignants – sans doute l'une des conséquences directes de la précarité et des mauvais salaires – l'institut va se montrer très souple dans ses

---

1211 Jean-Pierre Rioux, entretien du 4 septembre 2019

1212 1208W151 le rapport annuel de 1974-1975 reconnaît qu'il n'y a eu que 50 enseignants qui ont participé cette année aux formations de l'institut. Pour l'année prochaine, l'institut se donne le double d'enseignement. Pour l'année 74-75, deux détachements d'enseignement de Nanterre avait été obtenu pour l'institut. Généralement, les enseignants de Nanterre qui faisaient cours à l'institut étaient payés, en heures complémentaires, en plus de leur service et de leur salaire normal. Généralement, l'attitude des enseignants de Nanterre à l'égard de l'institut se résume à de l'indifférence (Guérin, entretien du 18 janvier 2018). En 1986, 11 enseignants se consacrent à temps plein à l'IEP, 50 enseignants titulaires de l'université contribuent également à ses enseignants, ainsi qu'une centaine de vacataires, voir le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'université de Nanterre du 29 septembre 1986, consultable à la cote 2283W43

1213 Dans un entretien du 19 octobre

recrutements : souvent, les dossiers des enseignants recrutés sont choisis en faveur de relation interpersonnelle ou d'affinité politique et syndicale. L'IEP est perçue, tout au long des années 70 et 80, comme l'un des repères de la CFTD<sup>1214</sup>, où parfois certains devenaient formateurs sans avoir parfois les compétences requises.<sup>1215</sup> Et cela, alors qu'au sein du conseil de l'institut, les syndicats CGT et CFTD perdent du poids, au profit des directeurs de l'IEP et des coordinateurs de formations, qui disposent d'une large autonomie dans leur travail, et cooptent leurs membres.<sup>1216</sup> Cette réputation de l'IEP d'être proche de la CFTD alla jusqu'à susciter l'intérêt des RG (Renseignements Généraux) qui, au cours des années 70, publièrent plusieurs rapports sur l'IEP de Nanterre<sup>1217</sup>. Sans mener plus loin leur enquête.

En 1991, cependant, d'après le rapport d'évaluation de l'université<sup>1218</sup>, l'institut – renommé Centre d'Éducation Permanente en 1986 – était l'un des plus importants services communs de l'université, évoluant avec un succès de plus en plus marqué : en 1991, les conflits d'ordre moraux et idéologiques étaient largement oubliés. Cette année-là, 2000 étudiants suivaient les formations générales de l'éducation permanente, dont 1500 personnes les formations « inter-âges » et 200 à 250 personnes les licences professionnelles proposées par l'université alors que 3290 personnes suivaient des stages, en lien avec les formations et le suivi de l'institut. Le tout pour une université de 28.000 étudiants<sup>1219</sup>. En 1991, une partie de ces formations était directement prise en main par les UFR. Le reste était assuré par les onze enseignants de l'institut, et des vacataires, avec parfois l'aide de 71 enseignants de l'université, qui acceptaient d'assurer une partie de leurs heures dans le cadre de l'IEP. En 1991, l'institut bénéficiait alors de treize personnels pour son administration et d'un budget en augmentation régulière : 4,500.000 francs en 1984<sup>1220</sup>, 5.600.000 francs en 1986<sup>1221</sup>, 8.200,000 francs en 1988<sup>1222</sup>, 10.300.000 en 1990. 5 % de ce budget était prélevé par l'université pour participer aux frais généraux de l'établissement (électricité, eau...).

L'IEP fait ainsi partie très tôt de l'image et de l'identité de Nanterre : le bulletin d'information interne

---

1214 Michèle Estellé, entretien du 2 septembre 2019 et Jean-Pierre Rioux, entretien du 4 septembre 2019.

1215 Jean-Yves Guérin, entretien du 18 janvier 2018.

1216 Entretien avec Michèle Estellé, 2 septembre 2019.

1217 2590W35 « Rapport du 14 février 1974 »

1218 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991. Nous avons déjà mentionné ce document. Tous les chiffres qui suivent viennent de ce document.

1219 *Ibid*, p.203.

1220 2202W55 Réponse du 31 juillet 1984

1221 Dont 3500.000 francs venant des frais d'inscriptions, 1200,000 francs issus des convention, 7.000,000 francs issus de fonds publics (État, région, département). Voir le compte-rendu du conseil d'administration du 29 septembre 1986, qui évoque la situation de l'IEP en 1986, à la cote 2283W43

1222 Dont 2,000,000 francs de fonds publics, 2 millions de francs issus des conventions, et 4 millions francs issus des frais d'inscriptions.

de l'université de Nanterre évoque souvent les actions de son institut, les guides étudiants mentionnent également cet institut et invitent le public à s'intéresser à ses formations.

Cependant, comme le soulève une étude réalisée en 2001<sup>1223</sup>, l'institut souffrit cependant, bien après notre période, de se sentir séparé et méprisé du reste de l'université. En 2001, ses enseignants n'étaient toujours pas reconnus comme tels par leurs collègues de Nanterre, du fait qu'ils ne faisaient pas de recherche, malgré la volonté, à plusieurs reprises, de l'institut d'apparaître également comme un centre de recherche<sup>1224</sup> : l'IEP reste cependant jusqu'au bout un institut mal considéré, relégué à la préparation de l'examen d'entrée, au troisième âge et à la formation professionnelle<sup>1225</sup>.

## **Le télé-enseignement**

Avec l'éducation permanente, le télé-enseignement et l'enseignement par correspondance constituent l'autre mission - radicalement originale - que se donne l'université de Nanterre après 1968<sup>1226</sup>. Dès 1967, l'université de Nanterre possède en effet un service chargé de cette mission.

En 1968, l'enseignement par correspondance n'était pourtant pas nouveau : débuté en 1877, l'enseignement à distance a longtemps répondu au désir de la petite classe moyenne d'accéder à une formation, tout en continuant à travailler pour toucher un salaire<sup>1227</sup>.

Initié dans le secteur privé, l'enseignement par correspondance possède à partir de 1939<sup>1228</sup> sa propre branche publique, avec la création du Centre National d'Enseignement par Correspondance, qui deviendra plus tard le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance). Ce centre avait été créé dans le contexte tragique de la deuxième guerre mondiale, afin de permettre aux enfants déplacés de poursuivre leurs études, secondaire et primaire. Après la guerre, des liens s'établissent entre universités et le CNED : les étudiants suivent les cours via des photocopiés envoyés par le CNED, mais vont à l'université passer leur examen. Afin de pallier le manque de locaux et d'enseignants, ce même CNED fonde en 1959<sup>1229</sup> un service d'enseignement à distance appelé le CNTE (Centre national de Télé-enseignement). Le but de cette organisation est de compléter les cours par correspondance, en utilisant les nouveaux moyens d'informations, qui se démocratisent alors à l'époque : les étudiants par correspondance suivent alors leur enseignement via leurs photocopiés,

---

1223 Denantes, op. cit., p.218.

1224 En 1980, d'après le rapport annuel de l'institut (consultable à la cote 1208W150), le directeur Patrick Thomas avait voulu créer un centre de recherche à l'institut.

1225 En 1986, ce sont ces enjeux qui sont évoqués par le conseil d'administration : voir le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'université de Nanterre du 29 septembre 1986, consultable à la cote 2283W43

1226 Par télé-enseignement, nous voulons dire l'enseignement par correspondance, via l'usage du multimédia (radio, cassettes audio, et même télévision).

1227 Jean-Pierre Lehnish, *L'enseignement à distance*, Presses universitaires de France, 1981, p.3.

1228 *Histoire du CNED depuis 1939, brochure de l'Éducation Nationale*, 2009, p.9.

1229 *Ibid* p.23.

mais de plus en plus via également la télévision et surtout la radio. Depuis 1948, en effet, la Sorbonne émet ses propres émissions de radio, constituées de cours retransmis sur les ondes<sup>1230</sup>, mais c'est en 1963, que la direction ministérielle chargée des universités - membre du ministère de l'Éducation Nationale – décide de créer des centres de télé-enseignement parmi cinq facultés de lettres, sur la base de volontariat<sup>1231</sup> : Paris, Bordeaux, Lille, Nancy et Strasbourg. C'est ainsi que se développe l'habitude, pour une partie des universitaires, de donner des cours via la radio, avant même la création de la faculté de Lettres de Nanterre en 1964. C'est ainsi le 6 décembre 1967<sup>1232</sup> que le service du CNTE de la Sorbonne est transféré à la toute jeune faculté de Lettres de Nanterre : à l'époque, la Sorbonne collabore avec le CNED pour les étudiants de province, d'outre-mer et de région parisienne souhaitant suivre leur enseignement à distance<sup>1233</sup>. Or, en 1967, par décision du ministère<sup>1234</sup>, ce service est transféré à la faculté de Lettres de Nanterre, avec un collègue littéraire d'enseignants, chargé notamment de réaliser les émissions radiodiffusées. Probablement, une telle décision a été motivée par le désir de désengorger la Sorbonne, tout en fournissant aux universitaires réformistes de Nanterre la possibilité d'avoir des pratiques pédagogiques originales pour l'époque.

Ce service de télé-enseignement est donc dans un premier temps intégré à la faculté de Lettres, avant de faire partie intégrante de l'université de Nanterre après sa fondation officielle en 1970. Toujours en lien avec le CNED jusque en 1984<sup>1235</sup>, ce service, appelé « Radio-Nanterre » dans les années 1970, est placé sous la responsabilité d'un enseignant déchargé de ses enseignements pour se consacrer à la planification des cours radios de son établissement<sup>1236</sup>. À côté de la direction du service, la cohérence de chaque formation est assurée par l'action d'un enseignant-coordonateur, nommé pour chaque discipline et chaque UER (Unité d'Enseignement et de recherche) qui participe au télé-enseignement<sup>1237</sup> : déchargé d'une seule heure de cours annuel pour assurer ce service, le coordinateur est payé en heures complémentaires<sup>1238</sup>, en plus de son service habituel.

Ce coordinateur a pour fonction de rédiger le fascicule pédagogique de la discipline, de coordonner le passage des émissions radios et de veiller à la cohérence de la formation proposée par

---

1230 Chantal Achère, *Histoire de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED), Distances et médiations des savoirs [En ligne]*, 6 | 2014, p.1.

1231 *Ibid*, p.2.

1232 Lettre de Grappin au recteur de Paris, archives personnelles de Christiane Guillard

1233 1 208W111 « Rapport du 19 novembre 1969 sur le CNTE »

1234 Archives nationales 2010498/11, Lettre du 22 mai 1967 du ministère de l'Éducation Nationale à Pierre Grappin.

1235 Entretien Christiane Guillard du 15 avril 2019

1236 Chantal Achère, *Histoire de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED), Distances et médiations des savoirs [En ligne]*, 6 | 2014, p.4.

1237 2202W50 lettre du 28 janvier 1986 sur ce sujet et qui présente les caractéristiques du coordinateur.

1238 Équivalent à heures complémentaires.

correspondance, tout en répondant au courrier des étudiants. L'existence d'un coordinateur par matière enseignée explique ainsi en partie la diversité des pratiques d'enseignement au sein du télé-enseignement à cette époque. L'action de ce coordinateur avait ainsi pour but de faire en sorte que la qualité des formations par correspondance soit de qualité équivalente aux formations faites sur le site de Nanterre même : l'objectif était de préparer les étudiants par correspondance à réussir un examen de fin d'année de même valeur que celui passés par les étudiants présents.

Pour bénéficier de cet enseignement à distance, les étudiants s'inscrivaient donc au préalable à l'université, où ils réalisaient successivement leur inscription administrative, puis pédagogique, avant de s'inscrire au service du télé-enseignement de Nanterre pour profiter du dispositif spécial des cours par correspondance<sup>1239</sup>. Ensuite, ces étudiants recevaient au cours de l'année les cours photocopiés via le CNED et écoutaient les cours d'enseignants de Nanterre, retransmis par radio France - avant de passer leurs examens de fin d'année. Les dates, les horaires et les intitulés des émissions étaient généralement transmis par courrier aux étudiants, via une brochure distribuée au début d'année dont les archives conservent plusieurs exemplaires<sup>1240</sup>. Cependant, à cette époque, il était difficile pour tous les étudiants par correspondance d'écouter leurs cours sur des plages laissées libres par France Bleue, le soir, entre 17 h et 20 h 30 généralement, pour des cours de 30 minutes en moyenne ou d'une heure<sup>1241</sup> - généralement pour un total de 105 heures d'émission diffusées dans l'année par le service<sup>1242</sup>.

Ainsi, un sondage d'avril 1971 réalisé par le service de Radio-Nanterre<sup>1243</sup> indiquait que sur les 1000 étudiants du CNTE, 59 % seulement suivaient les émissions, alors que 3 % ne pouvaient pas capter les ondes, que 16 % n'avaient pas de récepteur et que 21 % n'étaient libres à ces heures. Seuls 1 % des étudiants ne s'étant pas informés de l'heure des émissions. En 1968-69, ces résultats étaient plus décevants encore : seuls 40 % des étudiants suivaient alors les émissions, pour 56 % qui ne pouvaient pas les suivre, et 4 % qui n'étaient pas informés.

Pour remédier à ce problème, vers 1973/1974<sup>1244</sup>, l'université de Nanterre parvient à améliorer cet enseignement en dupliquant de façon autonome les enregistrements de ses propres émissions de

---

1239 2202W50 « rapport relatif à l'organisation du TEU Paris X Nanterre » du 15 décembre 1981, p.1-2.

1240 Aux cotes 2202W50 ou encore 1208W111 des archives départementales des Hauts de Seine.

1241 Fréquence 864 pour Paris, ces horaires varient un peu en fonction des époques, voir les guides radios pour les étudiants et les enseignants, consultables aux archives départementales des Hauts de Seine, 2202W50 / 1208W221

1242 2202W50 le « rapport relatif à l'organisation du TEU Paris X Nanterre, année 81-82 » mentionne 105 h de cours radio, p.4.

1243 Sondage contenu à la cote 1208W141

1244 1208W217 « rapport annuel de 1973-1974 », car il est pour la première fois mention de budget, comprenant les matériels de reproduction de cassettes

radio, sous forme de cassettes qu'elle envoie par courrier directement à ses étudiants<sup>1245</sup>. Ainsi avec ces cassettes il était possible de manquer une émission radio, ou tout simplement pouvoir réécouter cette dernière, tranquillement, à la maison avec le lecteur de cassette. Les étudiants pouvaient assimiler, réécouter, prendre des notes plus facilement sur les cours - d'autant que certains enseignants pouvaient parler vite dans le cadre d'une émission radio<sup>1246</sup>. Huit à douze cassettes étaient généralement envoyées dans l'année par matière enseignée<sup>1247</sup>. En 1980, Nanterre produisait 3000 cassettes audio dans l'année<sup>1248</sup>. Ce chiffre passe à 14.800 en 1983<sup>1249</sup> et s'élève à 100.000 cassettes dans le cours des années 1990<sup>1250</sup>.

L'entretien que nous avons eu le 26 mars 2019 avec Jean-François Le Van - à l'époque technicien audiovisuel au télé-enseignement - souligne que le service de Radio-Nanterre a eu enfin le désir en 1981 de profiter de la libéralisation des ondes, voulues par le nouveau pouvoir socialiste. L'idée était d'utiliser un canal radio pour créer une radio universitaire nationale, qui aurait pu diffuser ses enseignements à travers la France. Or, l'absence de volonté politique au ministère, nous a-t-il dit, a empêché l'éclosion de ce projet, que l'on ne retrouve pas mentionné dans les archives de l'université.

Par ailleurs, toujours dans ces années 70 et 80, pour les étudiants qui le souhaitaient - à côté des cours radio - il était également possible de souscrire à un contrôle continu par correspondance, constitué souvent par l'envoi de huit devoirs dans l'année, d'un dossier noté par un enseignant, ainsi que d'un contrôle sur table dans le semestre. A ce titre, on peut citer le projet de formation de licence proposé par les enseignants d'histoire en 1977<sup>1251</sup> : pour cette troisième année de formation, les enseignants professeurs d'histoire prévoyaient, par exemple, par semestre et par matière principale un devoir sur table de quatre heures suivi d'un dossier à rendre par option et par TD, et enfin un examen oral en mai-juin. Pour les étudiants qui passaient le contrôle continu par correspondance, des stages étaient également généralement prévus, afin d'établir un contact direct avec les étudiants et de répondre aux questions, aux problèmes méthodologiques rencontrés par les étudiants : ce même projet de formation de 1977 prévoyait ainsi cinq rencontres réalisées au cours de l'année universitaire. En octobre, pour une première prise de contact, et en décembre, en février et en mars : à chaque fois, la journée se déroulait sur six heures et comprenait les entretiens avec les

---

1245 D'abord, ces cassettes étaient soumises à une caution et restaient propriétés de Nanterre. Par la suite, elles ont été données aux étudiants, tout simplement pour alléger la logistique, entretien Christiane Guillard du 15 avril 2019.

1246 Entretien du 26 mars 2019 avec Jean-François Le Van.

1247 1208W141, c'est le cas pour la licence d'Histoire « Projet de formation de licence par correspondance en histoire » 10 février 1977

1248 Entretien Le Van 26 mars 2019.

1249 2202W50 « Rapport relatif à l'organisation du TEU Paris X Nanterre », p.2-3. Il y avait 23.650 cassettes en 1981, d'après ce rapport.

1250 Chiffre donné par Jean-François Le Van, entretien du 26 mars 2019.

1251 Consultable à la cote suivante 1208W141, au archives départementales des Hauts-de-Seine

enseignants, la correction de devoirs-maison et le contrôle sur table. La dernière rencontre étant l'examen final en mai et juin. Largement irréguliers et bénévoles dans le début des années 70<sup>1252</sup>, ces stages tendent à se généraliser chaque samedi ou mercredi au cours des années 80<sup>1253</sup>. Pour le reste, les étudiants avaient la possibilité de poser des questions via courrier, soit au service de Radio-Nanterre pour les problèmes d'ordre technique ou administratif<sup>1254</sup>, soit directement au coordinateur de la formation, pour des questions liées plus spécifiquement au cours.

L'organisation des enseignements par radio n'était pas chose facile : à l'époque, Nanterre ne disposait pas de son propre studio de radio. Il fallait alors organiser l'enregistrement des émissions radios directement à Radio France, pour que l'émission – annoncée depuis le début de l'année par l'envoi d'un programme – soit diffusée à l'heure et au jour prévu sur les ondes généralement de France Bleue<sup>1255</sup>. Ces enregistrements radiophoniques représentaient souvent des contraintes : pour l'enseignant, il était nécessaire de respecter un format de 30 minutes de cours, avec un débit de voix plus lent, de suivre méticuleusement ses notes, et de limiter la liberté de son propos afin de correspondre exactement au sujet du cours défini au début de l'année<sup>1256</sup>... Ces contraintes étaient généralement mal vécues par les enseignants. Certains certains trouvaient, d'ailleurs, les techniciens de radio fort peu compréhensifs à leur égard<sup>1257</sup>. De plus, ces cours, rétribués comme des heures complémentaires, étaient souvent payés avec du retard<sup>1258</sup> Et ce, pour un travail qui impliquait généralement de fournir des documents à côté du cours radiodiffusé<sup>1259</sup>. Les enregistrements devaient enfin être réalisés trois semaines avant la première diffusion<sup>1260</sup>, ce qui n'était pas toujours le cas, et les enregistrements tardifs de cette émission posaient parfois à l'ORTF et au service de « Radio-Nanterre » des problèmes de logistiques particulièrement délicats<sup>1261</sup>.

Administrer ces enseignements par radio revenait donc à trouver parmi les enseignants ceux qui étaient prêts « à jouer le jeu » du télé-enseignement. Ces derniers, qui passaient donc à la radio,

---

1252 1208W111 « rapport du 13 janvier 1970 »

1253 2202W50 lettre du 28 janvier 1986.

1254 Par exemple des cassettes défectueuses.

1255 Entretien du 26 mars 2019 Jean-François Le Van.

1256 Voir le memento de 1974 consultable à la cote 1208W221

1257 Entretien avec la linguiste Danièle Leeman, du 25 janvier 2019, qui a participé à cette mission.

1258 1208W221 « rapport au ministre de l'Éducation Nationale du 28 novembre 1973 ». Dans le même dossier, présence d'un document « Memento du professeur de radio-Nanterre » qui précise les tarifs de ces émissions radios : 520 francs pour un heure de cours radiodiffusé avec documents d'accompagnement. 416 francs pour le même titre de travail, pour un maître de conférence, un maître-assistant ou un assistant.

1259 1208W221 « Memento du professeur 1974 1975 », et Danièle Leeman, professeur de français de Nanterre, me l'a aussi confirmé lors de son entretien du 25 janvier 2019.

1260 1208W221 « Memento du professeur 1974 1975 »

1261 Entretien du 26 mars 2019 Jean-François Le Van, qui devait parfois amener lui-même les enregistrements à Radio-France la veille pour le lendemain.

correspondaient à différents profils : selon Jean-François Le Van<sup>1262</sup>, c'étaient souvent des universitaires soucieux d'arrondir leur fin de mois<sup>1263</sup>, mais aussi parfois des universitaires qui n'aimaient pas le contact avec les étudiants. D'autres encore participaient au télé-enseignement à la fois par curiosité et par désir de toucher et d'aider socialement un public étudiant différent et souvent plus précaire que la moyenne<sup>1264</sup>. Souvent, grâce à un certain nombre de postes fléchés par le ministère pour le télé-enseignement, certains enseignants faisaient le choix de consacrer plusieurs heures de leur service annuel au télé-enseignement<sup>1265</sup>. Sur la durée, le nombre d'enseignants participant au télé-enseignement augmente au long de la période, en lien avec l'augmentation des effectifs étudiants et le nombre de matières proposées : si en 1970, on comptait dix-sept enseignants participant au télé-enseignement<sup>1266</sup>, le chiffre monta à 79 en 1985<sup>1267</sup> et 110 en 1991<sup>1268</sup>.

Sur le long terme, les effectifs du télé-enseignement s'accroissent également, malgré quelques irrégularités: en effet, si la tendance est à la hausse des effectifs du télé-enseignement sur le long terme, cette progression reste en dents de scie. On compte ainsi en 1968-1969, 708 étudiants inscrits au télé-enseignement à Nanterre, 731 en 1974-1975, 644 en 1983-1984, et enfin 2222 étudiants en 1989-1990<sup>1269</sup>.

Les années 80 voient le changement de nom à plusieurs reprises de ce service, ainsi que son essor spectaculaire. Longtemps appelé, faute de mieux, « Radio-Nanterre », le service est ainsi renommé à plusieurs reprises au cours des années suivantes : comme 1982 où ce service s'appelle désormais le Télé-enseignement Universitaire de Paris X (TEUX) en 1982. Ce changement de nom cache cependant une grande continuité dans la mesure où, depuis 1981/1982<sup>1270</sup> jusqu'à la fin de notre période, ce service est dirigé par la germaniste Christiane Guillard<sup>1271</sup>.

Arrivée à l'origine en 1970 à Nanterre en tant qu'assistante d'allemand, Christiane Guillard ne se tourne vers les activités de télé-enseignement que vers 1979. Cependant, son arrivée à la tête de ce service est une rupture en soi, puisque - auparavant - les personnes nommées à ce poste ne l'étaient que pour quelques années. Son mandat est également important pour le télé-enseignement à

---

1262 Entretien du 26 mars 2019 Jean-François Le Van.

1263 2205W50 lettre au ministère du 28 juin 1985, évoque la faiblesse du paiement des heures, leur caractère très hiérarchisée et le retard dans les paiements.

1264 Entretien avec Danièle Leeman, du 25 janvier 2019.

1265 Entretien du 26 mars 2019 Le Van.

1266 1208W221 lettre du 9 mars 1970

1267 2202W50 « Programme émissions radio 1985-1986 »

1268 2308W25 « Rapport sur l'université de Nanterre en 1991 », p.206.

1269 Cf. annexe 16.

1270 1208W111 présence d'un arrêté du 21 septembre 1983 : autorisation permanente de signature donnée à Guillard.

1271 Christiane Guillard, entretien du 15 avril 2019 déclare avoir pris la direction du service en 1983, pourtant dès 1981, on trouve des documents la mentionnant comme directrice de radio-Nanterre, du 15 décembre 1981, d'après 2202W50.



Nanterre, puisqu'il correspond à l'essor considérable de ce service, qui s'illustre par deux aspects différents et complémentaires : d'une part, la modernisation de l'équipement du télé-enseignement et, d'autre part, la prise de distance de celui-ci avec les services proposés par le CNED.

Cette prise de distance vis à vis du CNED s'explique à la fois pour des raisons économiques et des raisons pédagogiques : économiques, puisque depuis 1981, le service du télé-enseignement obtient de la commission budgétaire de l'université la possibilité de lever des « droits spécifiques » sur les inscriptions des étudiants à distance pour financer une partie des coûts liés à l'envoi de la correspondance<sup>1272</sup>. De tels droits rendent le service moins dépendant du CNED, tout en poussant celui-ci à réclamer un partage des frais plus avantageux pour lui<sup>1273</sup>. A ce problème économique – qui rend la collaboration avec le CNED moins rentable – s'ajoute un problème pédagogique plus sérieux encore : d'après Christiane Guillard<sup>1274</sup>, le CNED distribuait des photocopiés aux étudiants, qui ne changeaient pas d'une ligne en dix ans. D'où, souvent, soit des problèmes d'archaïsmes dans le cours, de fautes non corrigées dans les photocopiés, ou de cours du CNED tout simplement déphasés par rapport à ce qui était enseigné par la radio<sup>1275</sup>. Entre 1980 et 1984, des négociations ont eu lieu pour remédier à ce problème, mais en 1984, d'après Christiane Guillard, faute d'accord, le télé-enseignement de Nanterre entame sa rupture avec le CNED pour la quasi-totalité de ses formations. Désormais, Nanterre produira ses propres photocopiés, assurera ses propres examens et formations sans l'aide aucune du CNED.

Une telle indépendance du télé-enseignement de Nanterre est donc avant tout la conséquence de l'amélioration notable de l'équipement et du personnel du télé-enseignement de Nanterre : depuis le début de sa création, ce service du télé-enseignement de Nanterre reçoit en effet l'essentiel de ses revenus du ministère lui-même, de la direction des Enseignements Supérieurs en particulier.

C'est à cette direction que le service du télé-enseignement doit rendre des comptes, alors que les liens avec la présidence de l'université ne se renforcent surtout qu'autour des années 80<sup>1276</sup>, avec une correspondance plus suivie et des relations informelles plus fréquentes, comme des visites de l'équipe présidentielle au sein des locaux du télé enseignement<sup>1277</sup>. Mais ces derniers restent

---

1272 2202W50 Lettre du 28 juin 1985 du ministère de l'Éducation Nationale « Enseignement à distance – année 1985-1986 » mentionne cette aide. Jean-François Le Van est lui-aussi revenu dans son entretien sur cette question des droits spécifiques.

1273 Entretien avec Christiane Guillard du 15 avril 2019

1274 Entretien déjà cité.

1275 Ce propos a été tenu dans l'entretien déjà cité, mais il semble corroboré par plusieurs archives 1208W221 réunion du 11 janvier 1972.

1276 2202W50 « Rapport relatif à l'organisation du TEU Paris X-Nanterre 1981/1982 »

1277 Voir *Histoire de la FIED*, op. cit., p.3.

relativement lointains et ne participent pas à la gestion quotidienne du service<sup>1278</sup>. Ainsi, dans les années 70 et 80, le service reste financé au trois quarts par des subventions spéciales du ministère - de façon moindre par les frais d'inscriptions spécifiques des étudiants à distance, et de façon symbolique par le budget général de l'université<sup>1279</sup>. Le service de télé-enseignement de Nanterre se dote donc au cours des années 80 d'un nouveau matériel et de nouveaux personnels : alors qu'elle ne disposait que de quelques ronéos et d'un service de duplication de cassettes à la fin des années 70<sup>1280</sup>, « Radio-Nanterre » finit par être équipée d'un studio complet d'enregistrement en 1984<sup>1281</sup> ainsi que d'une photocopieuse en 1979<sup>1282</sup>, d'une petite imprimerie en 1981<sup>1283</sup>, qui lui permet donc de se passer du CNED, comme nous l'avons vu - mais aussi de Radio-France pour l'enregistrement des émissions, puisqu'à partir de 1984, Nanterre produit ses propres émissions radios grâce à son studio. Le service s'accroît donc nettement autour des années 80, avec pour illustration l'augmentation régulière des subventions du ministère : en 1986-1987<sup>1284</sup>, c'est plus de 7398 heures de cours qui étaient payés pour le télé enseignement à Nanterre, dont 105 heures d'émissions radios. 88 % de ces cours étaient financés par les crédits spéciaux du ministère, et le reste était assuré par les obligations de services normaux des enseignants. En 1985, ce n'était que 2804 h qui étaient financées<sup>1285</sup> et seulement 159 heures en 1975<sup>1286</sup>. De plus, au fil des années et surtout dans les années 1980, le personnel administratif du service augmente : en 1991, le service compte quatorze personnes pour le personnel administratif et technique, dont un cadre de catégorie A et une personne de catégorie B<sup>1287</sup>. En effet, de tels personnels techniques s'avèrent indispensables au fonctionnement de ce service : vers le milieu des années 80, au sein des archives, la présence d'un organigramme nous indique par exemple le fonctionnement au quotidien du télé-enseignement et le rôle que les personnels pouvaient y jouer<sup>1288</sup>. A cette date, vers 1985, six personnes travaillaient au quotidien pour accompagner Christiane Guillard, dont deux secrétaires pour la coordination des enseignements et la comptabilité, une secrétaire pour la correspondance avec les étudiants et trois techniciens pour la reproduction et l'envoi des cassettes et des photocopiés. Sans compter, bien sûr, les enseignants-coordonateurs et les enseignants qui participaient directement aux cours. On comprend ainsi mieux pourquoi, en lisant les rapports annuels de ce service, combien pouvait peser

---

1278 Entretien avec Michel Imberty 11 octobre 2019

1279 2202W50 Présence de nombreux comptes-rendus de budget pour les années 80, notamment pour l'année 84 85

1280 1208W221 Lettre de 1975 de René Rémond

1281 Entretien avec Christiane Guillard du 15 avril 2019

1282 2202W50 « Rapport relatif à l'organisation du TEU Paris X-Nanterre » 81/82, p.1.

1283 2202W50 *Ibid.*

1284 2202W50 lettre du 3 février 1987, adressée au ministère

1285 2202W50 « Enseignement à distance – année 1985-1986 » du 28 juin 1985

1286 1208W221

1287 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation » de 1991, p.206.

1288 Organigramme présent en 2202W50

le manque de personnel pour le maintien du télé-enseignement<sup>1289</sup>.

Du point de vue des matières enseignées, on note une très grande continuité ; un même bloc de matières, les plus prisées, reste enseigné en priorité aux étudiants à distance. Les lettres, l'histoire, les langues (espagnol, anglais, allemand), la philosophie sont parmi les formations enseignées les plus importantes. Au début, d'autres matières ont pu être enseignées, comme le russe ou les lettres classiques, avant d'être abandonnées, sans doute au vue du faible nombre d'étudiants par rapport aux efforts réalisés par les enseignants. Cependant, la direction du télé-enseignement a régulièrement eu le souci de s'ouvrir à de nouvelles formations, comme la LEA qui commença à être enseignée en 1982. Ces formations, pendant longtemps, ne concernaient que les premiers cycles. Les masters par correspondance ne se mettront eux en place que bien plus tard, vers la fin des années 90 : c'est en 1998-1999<sup>1290</sup> que sera par exemple accessible l'enseignement d'un master 1 en Histoire par un enseignement par correspondance.

Pour l'enseignement du droit, en revanche, la situation est différente : le télé-enseignement étant à l'origine un service associé à la faculté de Lettres, seuls les enseignants de lettres et de sciences humaines se sont investis dans les cours radiodiffusés. Les juristes de Nanterre, eux, ont préféré travailler avec leurs collègues des autres facultés parisiennes de droit, afin de contribuer au Centre Audiovisuel des universités de Paris<sup>1291</sup> : il s'agit d'une association de plusieurs universités de droit dont Paris I, Paris II, Paris XI, Paris XIII et Nanterre, disposant de son propre matériel de duplication des cassettes et de ses propres plages radios. Ces universités ont travaillé ensemble à fournir des formations de premier cycle. Les comptes-rendus des conseils de cette association montrent que, chaque année, c'était une université différente qui était chargée de l'organisation des examens<sup>1292</sup>. Ainsi, en 1973-1974, sur 520 étudiants ayant fréquenté ce centre, quatre-vingt-trois venaient de Nanterre, contre soixante-deux en première année et vingt et un en seconde année<sup>1293</sup>

Les archives montrent que l'université de Nanterre s'est par la suite détachée d'une telle collaboration, puisque les dernières archives portant sur ce dispositif date de 1976. La raison de cette rupture nous reste encore inconnue, sans doute est-elle liée à la scission du droit à Nanterre cette année-là. En tout cas, le fait que les juristes de Nanterre n'aient pas voulu participer au télé-enseignement de Nanterre, ou n'étaient peut être même pas au courant de l'existence de ce centre,

---

1289 2202W50 « Rapport annuel relatif à 81/82 », p.1.

1290 Le Van, entretien du 26 mars 2019 : c'est en 1998-1999, seulement, qu'apparaît le premier master par correspondance, en Histoire

1291 1208W111 « Présence des statuts de l'association »

1292 1208W111 « Compte rendu du 1 octobre 1971 »

1293 1208W221 « Brochure audio-visuelle »

souligne à quel point la soudure entre les enseignants de l'ancienne faculté de Lettres et de l'ancienne faculté de droit restait encore incomplète dans les années 70.

Pour en revenir au service de télé-enseignement de Nanterre, le public étudiant qui assistait au télé-enseignement était bien défini par les textes qui précisaient les conditions d'inscription : tous ne pouvaient prétendre à suivre un enseignement à distance, car il y avait la crainte, chez certains enseignants, que les étudiants désertent leurs cours présentiels si on leur ouvrait trop grandes les portes de l'enseignement à distance<sup>1294</sup>. Ainsi, au cours des années 70 et 80, le télé-enseignement est précisément réservé qu'aux seuls étudiants salariés (travaillant plus de 20 h par semaine), aux jeunes mères de famille, aux chômeurs ainsi qu'aux étudiants ne pouvant se rendre à l'université pour raison de santé ou de mobilisation de service militaire<sup>1295</sup>. D'après les témoignages recueillis, la plupart des étudiants qui suivaient le télé-enseignement étaient de jeunes travailleurs qui n'avaient pas la possibilité de suivre un enseignement à Paris<sup>1296</sup>, et qui, tout en venant de la région parisienne, préféraient se satisfaire de ces cours par correspondance à Nanterre<sup>1297</sup>. C'est donc un public socialement plus précaire qui suit le télé-enseignement, ce qui accroissait la motivation des enseignants participants. A ce titre, on peut citer l'expérience de l'historien de Nanterre, Pierre Riché qui dans ses mémoires<sup>1298</sup>, raconte comment il lui est arrivé d'aller en prison pour faire passer à un étudiant par correspondance emprisonné son examen oral<sup>1299</sup>. Ces cas d'étudiants-prisonniers étaient très rares. De plus, il est à noter qu'une partie du public du télé-enseignement à Nanterre était aussi constituée d'auditeurs libres, qui soit s'inscrivaient directement dans le service, soit bénéficiaient librement des émissions audibles à la radio<sup>1300</sup>.

Cette précarité de cette frange étudiante, et le manque de rapport étroit avec l'enseignant explique que les étudiants du télé-enseignement aient des taux de réussite aux examens moins élevés que la moyenne : en 1980-81<sup>1301</sup>, en licence de philosophie, on assiste par exemple à un taux de 60 % de

---

1294 Jean-François Le Van, entretien du 26 mars 2019.

1295 1208W111 et 2202W50 présence d'une lettre de Christiane Guillard en 1975

1296 Entretien avec Jean-François Le Van du 26 mars 2019. En 1976 77, un sondage relève que le travail salarié était l'une des raisons qui poussaient à 57, 6 % des étudiants à prendre un cours par correspondance, avec 16 % pour l'éloignement et 14,9 % pour avoir un complément d'enseignement, voir Lehnisch, *L'Enseignement à distance* PUF, p.11.

1297 Cependant, d'après une lettre de René Rémond de 1970 contenue dans le dossier 1208W111, le service du télé-enseignement a accueilli dans les années 1968-1970, une large partie des étudiants par correspondance de France et d'outre-mer soit 1200 personnes, avant de se restreindre à la seule région parisienne en 1970.

1298 Pierre Riché, *C'était un autre millénaire, souvenir d'un professeur, de la commande à Nanterre*, Thallandier, Paris, 2008, p.206.

1299 Bien qu'il s'agisse là d'un cas très particulier. Chaque année, moins de 10 étudiants étaient en prison et devaient suivre un examen que l'on faisait passer dans la prison même. Jean-François Le Van, entretien du 26 mars 2019

1300 Le Van, entretien du 26 mars 2019.

1301 2202W50 « Statistiques des examens de licence 1980-1981 », fait à Nanterre le 19 janvier 1982

échecs en moyenne, pour 37 % d'admis et 3 à 2 % de non-admis, alors qu'en général, le taux d'échec à une formation en présentielle est de 50%. Pour l'anglais, la même année, ce taux de défaillance aux examens est de 40 % de défaillants, pour un taux équivalent d'admis.

Malgré cette limite, le service du télé-enseignement à Nanterre reste l'un des éléments qui marque l'originalité de l'université de Nanterre dans les années 70-80 : en effet, même à l'échelle nationale, toutes les universités ne disposent pas d'un système de cours par correspondance qui s'appuie sur des appareils de télé-enseignement. Ainsi, en 1973<sup>1302</sup>, seules Aix Marseille I, Bordeaux III, Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille III, Nancy II, Reims, Rennes II, Strasbourg II, Toulouse II (Besançon, Dijon, Nancy, Reims II, Strasbourg II se sont regroupés), de même que Caen et Rennes II, font du télé-enseignement avec Nanterre. Or, à cette même époque, Nanterre propose une gamme de formations au moins comparables aux autres universités : en 1976<sup>1303</sup>, Nanterre propose ainsi des formations en lettres, philosophie, histoire, allemand, anglais et espagnol, soit autant que Lille III ou Bordeaux III, et bien davantage que les centres de Besançon (Histoire, Mathématiques appliquées aux sciences sociales) ou Rouen (Allemand et lettres), tout en disposant d'un nombre d'heures d'émissions radios particulièrement importantes par semaine : pour l'année 1973<sup>1304</sup>, Nanterre fournit treize heures h de cours radios dans l'année par semaine, distançant les huit heures heures de Paris I et II, huit heures heures de cours pour Clermont-Ferrand, et, en général, dix heures de cours pour Nancy, Toulouse, Caen, Rennes II, Lille III et Strasbourg II. Ajouter au fait que Nanterre - dans les années 70 - compte chaque année près de 600 à 1200 étudiants en télé-enseignement, pour 5000 étudiants participent au CNTE au niveau national<sup>1305</sup>, et on comprend alors que Nanterre est l'un des secteurs les plus dynamiques du télé-enseignement de cette époque.

Enfin, pour clore ce sujet, notons que le télé-enseignement à Nanterre a été l'occasion de progrès techniques et d'un élargissement des pratiques de télé-enseignement : en effet, à Nanterre, dans le cadre de la croissance qui caractérise ce service au cours des années 1980, une sonothèque est mise en place en 1986. Le principe était de permettre aux étudiants ou aux auditeurs libres d'éditer des cassettes des émissions qui étaient passés à la radio. En effet, beaucoup d'auditeurs libres - qui n'avaient parfois rien à voir avec Nanterre, écrivaient au service du télé-enseignement pour obtenir un duplicata de l'émission qu'ils avaient entendue à la radio. Ne pouvant fournir ce service, ni aux

---

1302 1208W221 Le bulletin d'information 210 : du 15 avril 1973, « Le télé-enseignement universitaire ».

1303 1208W178 « Le télé-enseignement universitaire » octobre 1976

1304 1208W221 Le bulletin d'information 210 : du 15 avril 1973, « Le télé-enseignement universitaire ».

1305 Jean-Pierre Lehnisch, *L'enseignement à distance*, Presses universitaires de France, 1981 p.11.

auditeurs libres, ni aux autres étudiants de Nanterre, Jean-François Le Van nous a raconté comment il avait eu l'idée de constituer cette sonothèque pour dupliquer un certain nombre d'émissions déjà présentes à Nanterre et de les mettre à la disposition du public à la Bibliothèque Universitaire. Malgré la résistance initiale de la directrice de la BU, qui n'imaginait pas que les cassettes puissent avoir leur place dans une bibliothèque, Jean-François Le Van - avec l'aide de l'intervention de Michel Imberty - a donc mis à la disposition des étudiants cette sonothèque, qui a très bien fonctionné puisque, « une cassette sur un sujet donné pouvait être dix fois plus empruntée qu'un livre parlant du même sujet » nous disait-il.

Enfin, en 1986, le télé-enseignement à Nanterre va jouer un rôle majeur dans la fondation de la Fédération Inter universitaire de l'Enseignement à Distance (FIED). En effet, en 1986, dans le cadre EATDU (European Association of Teaching Distance Universities)<sup>1306</sup>, le ministère se rend compte qu'il n'existe pas de coordination entre les différentes unités de télé-enseignement de France<sup>1307</sup>, et décide donc d'inciter celle-ci à former une association, afin notamment de permettre la formation d'une sonothèque commune et des échanges d'émissions radios à travers la France. Ce système va aboutir à ce que dans les années 80, les cours et cassettes radios du télé-enseignement s'échangent à travers les différentes bibliothèques de France. La FIED, devenue un acteur incontournable de l'enseignement à distance en Europe, aura son siège pendant 20 ans à Nanterre<sup>1308</sup>.

## La mission de l'orientation des étudiants

La mission de l'information et de l'orientation des étudiants est une autre grande innovation de ces années 70-80 à l'université de Nanterre : en effet, dès 1968, la loi Faure confiait aux universités une mission d'orientation et d'information des étudiants quant à leurs débouchés professionnels<sup>1309</sup>.

Ce qui, à l'époque, avait de quoi bousculer certains universitaires, puisqu'une telle mission ne se posait pas dans l'université du XIX<sup>ème</sup> siècle : à l'époque, les facultés de droit devaient alors former aux métiers d'avocat et de juriste, les facultés de médecine au métier de médecin et les facultés de lettres aux métiers de l'enseignement secondaire<sup>1310</sup>. Pendant longtemps, la question de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants n'était donc pas une question universitaire à proprement parler et beaucoup d'universitaires s'en désintéressaient<sup>1311</sup>. Cette mission de

---

1306 Entretien du 15 avril 2019 Christiane Guillard.

1307 Chantal Achère, *Histoire de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED)*, Distances et médiations des savoirs [En ligne], 6 | 2014, p.12.

1308 Entretien du 15 avril 2019 Christiane Guillard.

1309 Ce devoir d'orientation apparaît dès l'article premier de la loi, ainsi qu'à l'article 24.

1310 Sous la direction de Jacques Verger, *Histoire des universités en France*, Bibliothèque Historique, Privat, 1986, p.269.

1311 Entretien avec Michèle Estellé, ancienne directrice de cabinet des présidents Verider, Heitz et Imberty, entretien du

l'orientation était très peu présente au sein de l'Éducation Nationale avant la création de l'ONISEP en 1970.

Historiquement, dans les universités, une ébauche de service d'orientation avait cependant existé sous la forme du Bureau Universitaire de Statistiques, qui avait été créée en 1933 en raison de l'aggravation du chômage des intellectuels en France dans le sillage de la crise de 1929. Fondée avec le soutien de l'UNEF, ce bureau avait eu pour premier objectif d'établir des données statistiques sur les débouchés offerts aux jeunes diplômés, grâce à des enquêtes et à l'établissement de statistiques. Continuant son travail durant la guerre 1939-1945, le BUS cesse d'être une association privée, et devient en 1946 un établissement public, qui s'étend en province et en outre-mer<sup>1312</sup>.

Cependant, dans le contexte de l'après-1945, marqué par l'augmentation massive des effectifs étudiants, les perspectives d'insertions professionnelles ne sont plus les mêmes, et une réflexion globale est amorcée dès les années 60<sup>1313</sup> pour réfléchir aux débouchés qu'offrent les diplômés à caractères généraux délivrés par les universités. Le problème du manque de débouchés pour les jeunes diplômés ressort alors de façon criante lors de la crise de Mai 68<sup>1314</sup> et met le ministère de l'Éducation Nationale et les universités devant la nécessité d'évoluer - aussi bien dans les pratiques que dans les mentalités - pour reformuler le contenu de leurs formations et favoriser une mission d'information et d'orientation des étudiants.

Pour Nanterre, au sein de la direction de la faculté de Lettres, il est évident que désormais, l'établissement doit s'investir dans la mise en place d'un service commun capable d'accomplir cette mission d'information : dès juillet 1969<sup>1315</sup>, le BUS (Bureau universitaire des Statistiques, service du ministère de l'Éducation Nationale) envisage la création d'une antenne à Nanterre, afin d'accomplir cette mission. Paul Ricœur et son équipe<sup>1316</sup> poursuivent cette voie et relancent à plusieurs reprises le projet, via des lettres et via des échanges informels avec des personnes bien placées au ministère, comme l'inspecteur général Bruyère et madame Rance, responsable du BUS de l'Académie de Paris. Le but de ces sollicitations était d'obtenir des moyens matériels et du personnel pour monter un tel

---

2 septembre 2019

1312 Une description du BUS est disponible sur le site [www.francearchives.fr](http://www.francearchives.fr), Bureau Universitaire de Statistiques, consulté le 21 mai 2021.

1313 Au sein de l'immensité de la bibliographie sur ce sujet, on peut se contenter de citer le numéro spécial de mai-Juin 1964 de la Revue Esprit « Faire l'université », qui a l'avantage de faire le tour des questionnements de l'époque.

1314 Cette crainte du chômage est évoquée via la question de la mise en place d'une sélection à l'entrée de l'université, et quand aux débouchés, ceux-ci sont surtout critiqués pour transformer l'étudiant en futur cadre exploiteur : Schnapp, Vidal-Naquet, *Journal de la Commune étudiante*, op. cit., avec notamment le tract « Quelle révolution ? » p.554.

1315 1208W221 Lettre du 21 juillet 1969 de mr. Chamboulant

1316 1208W96 Correspondance, voir lettre de Ricœur du 15 novembre 1969, de Lequillier du 22 septembre 1969 et du 11 septembre 1969.

service spécialisé : Nanterre ressent alors la nécessité d'obtenir l'aide d'une documentaliste et d'un conseiller d'orientation à temps plein, ainsi que l'envoi d'une documentation et de meubles - le tout accompagné d'un subventionnement annuel spécifique de 22.525 francs - afin de permettre le lancement de ce service. Nanterre, faculté alors en grande difficulté budgétaire, attend du ministère qu'il lui fournisse le nécessaire ; la faculté se contentant de ne prêter que des locaux.

Un tel service d'orientation et d'information est donc mis en place en 1970 à l'époque de la fusion entre Nanterre-lettre et Nanterre-droit : le 8 novembre 1970<sup>1317</sup> Roger Nykerk, maître-assistant de sociologie à Nanterre, propose à Schaeffer<sup>1318</sup>, président de l'Assemblée Constituante de l'université de Nanterre, une première mouture des statuts de ce service d'information. Ces premiers statuts donnent, dans un premier temps, des missions très larges à ce service, appelé « Centre d'accueil, d'emploi, d'information et d'orientation de l'université ». Ce service vise à informer les étudiants sur des questions très larges, aussi bien l'orientation et les débouchés professionnels, le contenu des formations, la présentation des différentes filières (notamment aux lycéens souhaitant s'inscrire à Nanterre), mais également les loisirs disponibles, les offres d'emplois, de stages, les informations concernant l'aide sociale, l'offre culturel et le service militaire. Les premiers statuts de ce service mentionnent que le celui-ci est dirigé par un directeur nommé par le président de l'université avec l'accord du conseil de l'université, ce directeur est presque toujours un maître-assistant : ce dernier doit gérer le centre, en lien avec le conseil du centre d'orientation, qui doit se réunir au moins trois fois par an, et où siègent six élus étudiants, quatre membres du personnel de service, quatre personnalités extérieures et 4 enseignants. Ce conseil a surtout le pouvoir de voter le budget ; en réalité, dans les archives, on ne trouve pas les comptes-rendus de ce conseil. Un indice sans doute du peu de pouvoir que celui-ci avait.

Le premier responsable du centre d'orientation s'appelait Roger Nykerk. Né en 1928 (mort le 5 mars 1980)<sup>1319</sup>, il avait d'abord mené des études de lettres, avant de réaliser un doctorat de sociologie en 1966. Assistant de sociologie à Nanterre depuis 1970, il avait reçu la charge d'administrer le tout nouveau service d'orientation. Mission pour laquelle il va se donner corps et âme, travaillant « au minimum » 15 heures par jour pour soutenir ce service jusqu'à épuisement, puisqu'il démissionnera en 1973<sup>1320</sup>. Le cas de Roger Nykerk est l'une des conséquences que pouvait amener le manque budgétaire, mais c'est aussi une illustration du fait que beaucoup de services et d'instruments n'ont

---

1317 1208W96 Lettre du 19 novembre 1970 de Nykerk

1318 À l'époque, président de l'Assemblée Constitutive de l'Université de Nanterre.

1319 Présence du CV de Roger Nykerk en 1208W221

1320 1208W221 Lettre de Nykerk, du 17 février 1973



été mis en place que grâce au dévouement de fonctionnaires oubliés et trop souvent invisibilisés.

Ainsi, contrairement aux espérances formulées à l'époque du doyen Ricœur, ce nouveau service se retrouve au début quasiment sans moyen et presque sans subventionnement de la part du ministère : la correspondance de Roger Nykerk, premier responsable de ce service<sup>1321</sup>, atteste donc du caractère improvisé des premières années. Accompagné de trois secrétaires, mises à la disposition par l'université à mi-temps, Roger Nykerk doit faire face à un manque criant de moyens matériels et d'argent. La salle du service, située en C20, fait certes 200 m<sup>2</sup>, mais reste quasiment vide en termes de mobilier. Nykerk doit lui-même apporter sa propre machine à écrire, emprunter des meubles à des UER de Nanterre ou à la bibliothèque universitaire, et payer de sa propre poche les déplacements et les frais liés aux invitations de personnalités extérieures<sup>1322</sup>. Très rapidement, Nykerk envisage de demander à prélever un « droit spécifique » sur les frais d'inscription des étudiants, afin de pouvoir subventionner son nouveau service<sup>1323</sup>. Frais qui ne seront pas mis en place finalement. En 1971<sup>1324</sup>, Nykerk sollicite à nouveau l'université pour lui fournir un matériel de base, nécessaire au fonctionnement minimal du centre : en l'occurrence, deux machines à écrire ainsi que des meubles de classement, de même qu'une hausse du budget - pour les frais notamment de documentation et de déplacement. Pour l'année suivante, Nykerk réclame un budget doublé et un service de dix personnes, dont une secrétaire, une hôtesse, trois chargés de mission pour mettre à jour la documentation et établir des liens avec d'autres organismes d'orientation et les entreprises.

Au cours des années 70, la correspondance interne, ainsi que les rapports annuels du service, renommé « CIOUX » (Centre d'Information et d'Orientation de l'Université Paris X) vers 1974<sup>1325</sup>, souligne les besoins constants du service en termes de moyens et en termes de personnels : pour l'année 1974-1975, le service - bien que désormais dirigé par Hugo Touzard, maître-assistant de psychologie - ne compte encore que sept personnes, dont l'enseignant chargé de sa direction et Françoise Gerbod, une enseignante en lettres. Ces enseignants sont aidés d'une secrétaire, d'un documentaliste, une conseillère d'orientation et d'un stagiaire pour la constitution du budget. Mais cette équipe, dès l'année suivante, ne compte que cinq postes, dont un à temps partiel. Tout au long des années 70 et 80, le CIOUX ne dispose donc que d'un personnel réduit, et fluctuant au fil des années, pour une université toujours en pleine croissance<sup>1326</sup>

---

1321 Trouvable dans le fond 1208W221.

1322 1208W221 Présence d'une lettre du 25 mai 1971 de Roger Nykerk

1323 Idée déjà présente dans les statuts du service, écrits en 1970

1324 1208W221 Lettre du 18 mai 1971

1325 Pas de date précise ou document expliquant cette modification, mais à partir de 1974, les rapports parlent du CIOUX.

1326 20.000 étudiants en 1972, 30.000 en 1991.

Dans son édition du 27 septembre 1972, « France-Soir » dresse ainsi un tableau accablant du centre d'orientation à Nanterre, dans un article au titre sensationnaliste : « En un an à Nanterre, grâce à 3 fonctionnaires sans moyens, 1000 jeunes ont trouvé un emploi ». Dans son article, le journaliste met ainsi en opposition le manque caricatural de moyens avec les résultats obtenus malgré tout : grâce au dévouement « philanthropiques » de trois fonctionnaires, plus de « 1000 étudiants » auraient trouvé un emploi, déclare ainsi le journal; en dépit du dénuement de la salle dans laquelle se tient le dispositif d'orientation : quelques tables, pas d'armoire, un seul téléphone qui sonne sans arrêt. Seul le dévouement encore une fois, précise le journaliste, des secrétaires et de Roger Nikerk, directeur du centre, parvient à faire tenir le service ; Roger Nikerk travaillant quinze heures par jour. Ce sous-financement du CIOUX est encore plus criant si on le compare à d'autres centres d'orientation universitaire : en effet, grâce à une enquête interne du ministère de mai 1974<sup>1327</sup>, nous disposons de données nous permettant de mettre en évidence le fait que le centre d'orientation de Nanterre restait sous-financé, y compris par rapport aux autres centres d'orientation à l'échelle nationale. Pour cette année 1974, Nanterre ne compte même pas de conseillers d'orientation<sup>1328</sup>, alors que la plupart des universités comme Besançon, Nice, Toulouse I bénéficiaient de conseillers à temps pleins ou partiels (comme Paris V qui en comptait deux, Paris XIII un, Paris IV un). En ce qui concerne les personnels administratifs, Nanterre en compte trois pour cette année 1974. Ce qui est dans la moyenne de la région parisienne.

D'une manière générale, dans ce contexte de l'après-68, une partie des manques de moyens concernant l'orientation - observables à l'échelle nationale - s'explique aussi par le caractère original et nouveau de cette mission, puisque l'ONISEP a été créée en 1970 : en 1973, vingt-cinq universités disposaient d'un centre d'orientation<sup>1329</sup>. Fréquenter les centres d'orientation est alors une chose neuve, une pratique nouvelle pour les étudiants : une note d'information interne du ministère du 22 avril 1977<sup>1330</sup>, souligne ainsi que la fréquentation des centres d'orientation augment de 374 % par rapport à 1970.

L'action du CIOUX de Nanterre finit par être davantage financée par le ministère à partir d'une convention signée le 14 octobre 1973<sup>1331</sup> Mais c'est vraiment à partir des années 80, que ce financement par le ministère devient vraiment effectif et régulier, même si le service continue à tourner également avec un financement au moins aussi important de la part de l'université elle-

---

1327 1208W221 « Enquête lancée auprès des cellules d'information et d'orientation de mai 1974 » du 2 mai 1974

1328 28 heures semaines.

1329 1208W221 « Informations rapides »

1330 1208W265 « Note d'information n°77 du 22 avril 1977 »

1331 1208W221 « Enquête de mai 1974 sur l'état de l'orientation en France, fait par le gouvernement »

même : en 1986-1987, le budget du service s'élève à 115.00 francs de revenus, dont 80.000 francs viennent de la subvention du ministère<sup>1332</sup>. Pour 1985-1986<sup>1333</sup>, par contre, le financement du service par l'université est de 101.000 francs pour 80.000 francs issus du ministère. Le budget est donc multiplié par 10 par rapport aux années 1970.

Ces problèmes de financement restent donc structurels tout au cours de notre période. Malgré la hausse significative du budget du service, celui-ci reste très largement sous financé pour une université qui, à la fin des années 80, compte plus de 30.000 étudiants. D'où des conflits : ainsi, en septembre 1981, le CIOUX menace de fermer ses portes plusieurs jours, affirmant que le manque de personnels rend impossible la réalisation des missions qui lui sont assignées<sup>1334</sup>. En 1991, de même, dans le rapport d'inspection de l'université de Nanterre<sup>1335</sup>, le manque de moyens et de personnels reste toujours signalé. Au final, comme le souligne le témoignage de Michel Garnier, ancien secrétaire général de Nanterre de 1982 à 1984<sup>1336</sup>, malgré sa bonne volonté, ce service – travaillant de façon autonome au sein des services centraux - restait définitivement sous-dimensionné par rapport à la masse d'étudiants et manquait de personnels qualifiés.

Malgré le manque de moyens, le CIOUX tente d'assurer ses missions au cours de la période.

Encore une fois, grâce aux rapports d'activité rédigés par le CIOUX - destinés au ministère et à la présidence de l'université - nous avons une idée assez fine des actions menées par ce service au cours des années 70-80<sup>1337</sup>. On peut grouper ses actions en trois grandes catégories

La première mission du CIOUX consistait à mener une intense activité d'information envers les étudiants et les lycéens, principalement aux périodes d'inscription et de ré-orientation<sup>1338</sup>. Les agents du CIOUX répondaient alors aux questions des étudiants concernant l'organisation des études (choix des options, recherche d'équivalence...), ainsi qu'aux questions concernant les débouchés de chaque filière, notamment les entreprises qui employaient ou les propositions de concours accessibles à partir des diplômes. Une hôtesse répondait aux questions les plus courantes<sup>1339</sup> à l'accueil du centre. Il était également possible pour les étudiants d'obtenir, dans la mesure de la

1332 2283W87 « Rapport Annuel 1986-1987 », p.18.

1333 2202W20 « Rapport annuel 1985-1986 », p.17.

1334 1208W171 Lettre et pétition du 29 septembre 1981 adressées au président Carol Heitz.

1335 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.215-216.

1336 Entretien du 23 octobre 2019.

1337 Pour les années 1980, nous n'avons qu'un seul rapport, disponible dans les archives : 2202W20 « Rapport annuel 1985-1986 ».

1338 2202W50 Une lettre de décembre 86 évoquant cette question

1339 Le rapport de l'année 1977-1978 mentionne quelques unes de ces questions courantes : que faire avec un DEUG de droit ? Quelles sont les écoles de notariat niveau bac, comment travailler à l'étranger ? Débouchés en géo, en AES ? Existe t-il une liste d'entreprises privées ? Comment devenir luthier ? Ou verrier ? Comment accompagner des enfants en Angleterre ? Que faire des études d'architecture ? Quel programme d'études théâtrales à Nanterre ? Quel est le montant d'une bourse ? Où trouver des emplois saisonniers ? » Cet aspect disparaît progressivement au début des années 80. Par exemple, 1208W80 « Guide de l'étudiant 1982 1983 »

disponibilité des conseillers d'orientation, des entretiens individuels avec les étudiants. En 1980, le rapport annuel mentionne 170 de ces entretiens, pour 390 en 1985<sup>1340</sup>, même si le manque de personnels et de conseillers d'orientation disponibles obligeait souvent les étudiants à programmer des rendez-vous trois ou quatre semaines en avance<sup>1341</sup>. Ces entretiens pouvaient déboucher sur des procédures de réorientation. Auquel cas, le CIOUX intervenait pour aider les étudiants en réalisant un dossier : pour 1975-1976, le rapport d'activité annuel mentionne ainsi que 1000 dossiers ont été traités pour des cas de réorientation<sup>1342</sup>. Le centre s'occupe aussi d'orienter et d'aider les étudiants étrangers présents à Nanterre, les aidant aussi bien à l'inscription qu'aux démarches administratives. Le souci de s'informer du contenu des formations et des débouchés locaux a donc impliqué que le CIOUX constitue et mette à jour très régulièrement des bases d'informations portant sur ces points, et accumule dans le même temps une documentation, à base de journaux, de revues spécialisées et de brochures ONISEP pour informer les étudiants<sup>1343</sup>. D'abord, sur des questions proprement scolaires et professionnelles, puis sur des questions plus générales, liées à tous les aspects de la vie étudiante<sup>1344</sup>. C'est en 1974, précisément, que le CIOUX entame véritablement ce travail de constitution de documentation, grâce à l'action d'une chargée de mission, madame Prax. Cependant, en 1991, le rapport d'inspection de l'université de Nanterre soulignera le fait que nombre de ces fiches entreprises et formations restent non mises à jour<sup>1345</sup>. Le CIOUX est donc l'un des services les mieux informés de l'université de Nanterre. Ce qui l'amène à produire également, chaque année, le guide étudiant de l'année universitaire. Enfin, débordant de cette mission d'information, le CIOUX a même tenté d'établir, au début des années 70, un service de photocopies des cours, comme le faisait l'UNEF dans les années 60, afin de permettre aux étudiants de rattraper les cours qu'ils n'avaient pu suivre. Cependant, la résistance de certains enseignants, comme l'historien François Bluche, fait arrêter dès 1973 ce dispositif, car ce dernier trouvait qu'il s'agissait là d'une façon de réaliser la vente forcée de ses cours<sup>1346</sup>.

La seconde mission du CIOUX était de créer des liens avec les entreprises : souvent, plusieurs réunions étaient organisées chaque année pour faire connaître aux entreprises le potentiel des étudiants formés à Nanterre, ainsi que les cursus de l'université. Ces mêmes entreprises pouvaient

---

1340 2202W20 « Rapport d'activité 1985-1986 », p.8.

1341 2202W20 Lettre du 26 novembre 1987 de la directrice du CIOUX

1342 1208W221 « Bilan d'activité 1975-1976 », p.7.

1343 1208W221 « Rapport d'activité et et début du centre 1971-72 »

1344 A noter que, durant les années 70, ce travail d'informations des étudiants déborde très largement de la question des études et de l'insertion professionnelle, puisque conformément à ses statuts de 1970, le CIOUX informe les étudiants sur les activités de loisirs, d'aide sociale et de service militaire. Cela cesse avec les années 80, où l'information se restreint au champ des études et de l'insertion professionnelle.

1345 2305W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation » 1991, p.216.

1346 1208W221 Lettre de François Bluche du 23 février 1973

transmettre ensuite au CIOUX des offres de stages<sup>1347</sup>, voire des offres d'emplois temporaires ou définitifs. Dès le début des années 70, le CIOUX est ainsi déjà particulièrement connu pour pouvoir aider à la recherche d'emplois saisonniers<sup>1348</sup>. Déjà, en 1970, 500 entreprises étaient contactées par le service pour qu'ils transmettent leur demande de stage<sup>1349</sup>. En 1974, le CIOUX revendique ainsi 154 emplois trouvés dans l'année<sup>1350</sup>, et 150 stages en 1980<sup>1351</sup>, 425 en 1982-1983, 661 en 1984-1985 et 748 en 1985-1986<sup>1352</sup> pour 300 stages en 1976-1977<sup>1353</sup>. Ces stages concernent des filières et des milieux professionnels très différents : des stages dans des entreprises d'enquête comme BVA, pour les étudiants en psychologie, des stages dans des agences de tourisme ou des stages à American Express pour les étudiants en langues, ou encore des stages au journal « *L'équipe* », dans des lycées agricoles pour des étudiants en lettres, et enfin, par exemple, des stages au Crédit Agricole pour les étudiants en économie<sup>1354</sup>. Le désir de créer des liens avec les entreprises amène la direction du CIOUX à animer très régulièrement des réunions avec ces dernières : en 1975-1976, des réunions sont organisées par le directeur du centre d'orientation, Abraham Fois, avec des représentants d'IBM, Uap, Renault, Monoprix et BNP<sup>1355</sup>. Plus tard, des tables rondes seront organisées, comme celle « Quelle formation pour vos futurs cadres ? » en 1987, à destination des entreprises<sup>1356</sup> - quand il ne s'agit pas de réunion avec des professionnels, afin qu'ils puissent échanger directement leurs expériences : pour l'année 76-77, 4 réunions ont été organisées avec des éducateurs spécialisés et des assistantes sociales par exemple.

À partir de 1983, à côté des stages dans les entreprises, le CIOUX entreprend également de mettre sur pied des stages internes, afin d'aider les étudiants à acquérir des savoirs-faire pour entamer une démarche de recherche d'emploi : des stages sont ainsi progressivement mis en place pour apprendre à rechercher des informations dans la documentation ONISEP, à rédiger un CV, etc<sup>1357</sup>.

Enfin, troisième mission, le CIOUX réalise chaque année, parfois en lien avec des UER de psychologie ou de sociologie, des enquêtes sur l'insertion professionnelle des étudiants de Nanterre<sup>1358</sup>. Le CIOUX envoie alors des questionnaires à d'anciens étudiants de Nanterre, afin de

1347 En 1971-1972, dès cette deuxième année d'existence, le CIOUX revendique dans son rapport annuel, consultable en 1208W221, la mise en place de stages.

1348 2202W20 Réponse au questionnaire de 1983

1349 1208W221 Rapport d'activité du centre d'infos de PX

1350 1208W221 « Rapport d'activité 17 mai 1974 », p.2.

1351 1208W171 Lettre du 21 septembre 1981

1352 2202W20 « Rapport d'activité 1985 1986 », p.8.

1353 1208W221 « Rapport Annuel d'activité 1975-1976 », p.12-13.

1354 1208W221 « Rapport annuel en 1971-1972 »

1355 1208W221 « Bilan d'activité 1975-1976 », p.30-33.

1356 2283W87 « Rapport annuel 1986-1987 », p.12.

1357 D'après les Guides étudiants, distribués par le CIOUX au début de l'année universitaire, c'est en 1982, que le CIOUX commence à proposer aux étudiants ce type de stages. Ces guides sont consultables à la cote 1208W280.

1358 2283W87 « Rapport d'activité du CIOUX en 86 87 », p.14-15.

tenter d'établir des statistiques sur leur insertion professionnelle, branche par branche – quitte à compléter l'envoi de ces questionnaires par des entretiens individualisés.

Le centre dispose d'un public relativement diversifié et aux besoins variés : au début des années 70, les questions portant sur l'orientation et les diplômes concernent près de la moitié des démarches, avant d'en devenir la quasi-totalité au cours des années 80. Pour l'année 74-75, le centre compte 3000 étudiants reçus dans l'année par le centre, pour une moyenne d'une cinquantaine d'étudiants aidés par jour. Parmi ces 3000 étudiants, 2500 venaient pour des questions concernant les études et les débouchés. Ces chiffres restent modestes, par rapport à la masse des étudiants qui fréquentent Nanterre au même moment il y avait 20.000 étudiants à Nanterre<sup>1359</sup>.

Dans les années 70, la plupart des personnes qui sollicitent le centre sont des étudiants de Nanterre, qui se répartissent à peu près équitablement, en fonction des années, entre le Droit, Science économique et Lettres et Sciences humaines<sup>1360</sup>, avec cependant un fort pourcentage d'étudiants de première année, qui cherchent soit à découvrir l'université ou à se réorienter.

En revanche, ce qui surprend les auteurs des rapports, c'est justement la forte proportion d'étudiants ayant déjà eu une licence (bac +3) et plus, et qui cherchent à s'orienter ou à changer de cursus, s'apercevant du blocage des débouchés. Cette surprise devant l'inquiétude d'étudiants diplômés cherchant un travail, fait écho au thème de la crainte du chômage, qui transparait désormais dans la presse, les discours publics de l'époque ou encore les archives de l'orientation<sup>1361</sup>.

Dans les années 80, le public qui fréquente le centre croît. En 1981, c'est 100 à 140 étudiants qui fréquentent le centre<sup>1362</sup> par jour, contre 50 dix ans plus tôt. Cette augmentation s'explique, avec l'arrivée d'étudiants venant de l'université Saint Quentin en Yvelines, où un centre d'orientation n'existe pas encore – et par l'arrivée d'un public de chômeurs et de salariés, qui sollicite également de plus en plus le CIOUX<sup>1363</sup>. En 1986, le rapport annuel pointe que, désormais, seule la moitié des étudiants qui fréquentent le CIOUX à cette époque sont des étudiants de Nanterre. 20 % des salariés ou des chômeurs, le reste étant des lycéens ou des étudiants des centres mentionnés plus haut.

Enfin, pour assurer ses missions, le CIOUX au cours des années parvient à tisser tout un réseau de relation avec différents types de partenaires et d'acteurs : non seulement les entreprises, comme nous l'avons vu, mais encore des villes, afin que celle-ci – via leurs services municipaux, transmettent des informations sur leurs entreprises et leurs débouchés. Dès 1971-1972, des échanges

---

1359 Combecave-Gavet, op. cit., p.73.

1360 1208W221 « Bilan d'activité 1975-1976 », p.5-6.

1361 1208W221 « bilan d'activité 1975-1976 », p.3.

1362 1208W171 Lettre du 29 septembre 1981

1363 2202W20 Lettre du 26 novembre 1987

s'établissent avec les villes de Le Chenzy, Nanterre, Boulogne, Rueil, Neuilly<sup>1364</sup>. À partir de 1974, des échanges s'établissent avec des centres d'orientation d'autres universités, comme celle Paris IX-Dauphine, Lyon II et Caen<sup>1365</sup>. Plus secondairement, en 1974, des contacts sont pris avec l'ONISEP, et - dans la mesure du possible - le CIOUX tente de travailler avec des associations étudiantes comme « AVENIR » pour AES, « AIESSEC » pour les sciences économiques, surtout afin de créer des réseaux d'anciens étudiants qui auraient pu établir une passerelle entre l'université et les entreprises<sup>1366</sup>. Cependant, ce qui transparaît en premier lieu dans les rapports annuels, c'est le souci du CIOUX à établir des correspondances et des échanges avec les lycées et les services d'orientation de son bassin de recrutement, l'Ouest Parisien et les Hauts-de-Seine : par exemple, en 1975-1976<sup>1367</sup>, le CIOUX revendique des réunions aussi bien avec des proviseurs de lycées qu'avec les centres d'orientation des lycées, pour un total de plus de dix-sept réunions dans les lycées et un public touché de 1149 lycéens. Ces réunions ont pour but de présenter les formations à Nanterre et d'inciter les lycéens à venir s'y inscrire. Les conseillers d'orientation de Nanterre poursuivent ce travail en participant également à des forums sur l'emploi et les études. Cependant, très régulièrement, pour assister aux réunions dans les lycées, le CIOUX sollicite la présence d'enseignants universitaires, et tente même d'établir un correspondant enseignant pour chaque UER. Ce désir apparaît très tôt dans les rapports, mais même en 1991, cette association du CIOUX avec les UER - ce désir d'associer les universitaires aux tâches d'orientation et de présentation de leur filière - reste très irrégulière et limitée<sup>1368</sup>.

## Les échanges internationaux

Enfin, la dernière nouvelle mission qui vient s'ajouter aux missions traditionnelles des universités, au cours des années 70-80, est celle de l'organisation des relations internationales.

Certes, au Moyen-Age et à la Renaissance, les universités avaient tissé entre elles des liens nombreux et complexes ; la naissance des universités avait même été un événement européen, à l'échelle de la chrétienté, où la mobilité des enseignants et des étudiants, ainsi que l'usage systématique du latin, avait permis l'éclosion d'une véritable culture universitaire européenne commune, cosmopolite et humaniste, dont l'écho est parvenu jusqu'à nous, jusqu'à l'usage même du nom d'Érasme, pour qualifier le programme européen d'échanges des étudiants<sup>1369</sup>.

---

13641208W221 « Rapport sur les activités du centre 71-72 »

1365 Par exemple, en 1208W221 « Compte rendu d'une visite à l'orientation de Dauphine : du 14 mai 1974 »

1366 2202W20 « Rapport d'activité 1985 1986 », p.13.

1367 1208W221 « Bilan d'activité 1975-1976 », p.41.

1368 2305W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation » 1991, p.216.

1369 Jacques Verger : *les universités au Moyen-Age*, PUF et Christophe Charle, Jacques Verger, *Histoire des*

À l'époque moderne, en revanche, avec les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, les universités s'étaient repliées sur elle-même, derrière leurs barrières nationales ; ce repli avait été lui-même préparé par les guerres de religion qui avaient opposé Catholiques et Protestants au XVI<sup>e</sup> siècle, mettant à bas l'idée d'une communauté chrétienne et européenne des savoirs<sup>1370</sup>. Cette fin des échanges avec l'extérieur s'était accompagnée du renforcement des pouvoirs politiques royaux sur les universités<sup>1371</sup> et avait presque séparé les savants européens entre eux jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, malgré la permanence des échanges ponctuels et des visites d'intellectuels à intellectuels à travers le continent. On peut penser, dans ce cadre, à Jean-Paul Sartre qui fit un voyage d'études en Allemagne en 1933 à l'Institut Français de Berlin : preuve que, tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, les universitaires, les intellectuels et les savants européens n'avaient cessé de se lire les uns les autres, d'échanger et de s'inspirer mutuellement, malgré le jeu des nationalismes.

L'après 1945 fait cependant renaître un important désir d'échanges et de collaborations scientifiques, au niveau même des universités : en 1950, est constituée l'Association Internationale des Universités, sous l'égide de l'UNESCO, afin de recréer ces liens inter universitaires malgré le contexte de la Guerre Froide<sup>1372</sup>. En 1961, est créée l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), à l'initiative d'universitaires du Canada<sup>1373</sup>, afin d'établir des échanges de recherches entre universitaires et étudiants, dans le cadre de la Francophonie.

Dans cette optique, la loi Faure du 12 novembre 1968 mentionne dans son article 2 que ce sont aux universités que reviennent l'initiative de créer ces liens de coopérations internationales, « notamment avec les universités partiellement ou entièrement de langue française » précise la loi. L'université de Nanterre, dans ses statuts, reconnaît également la nécessité d'établir des relations internationales<sup>1374</sup>. Pourtant, il faudra attendre la circulaire du 5 décembre 1972 pour qu'une politique plus volontariste soit initiée par le ministère, afin de rappeler aux universités cette dimension de leurs travaux<sup>1375</sup> : cette circulaire rappelle que c'est aux universités elles-mêmes d'organiser leurs programmes d'échanges et d'établir dans le même temps leur service d'accueil des étudiants étrangers. Le tout sous la tutelle du conseil de l'université et de son président.

À Nanterre, cependant, on accumule du retard sur cette question : en décembre 1968, une note du

---

*universités*, Que Sais-je.

1370 Christophe Charle, Jacques Verger *Histoire des universités*, Que Sais-je, p.37.

1371 Christophe Charle, Jacques Verger, *Histoire des universités*, Que Sais-je, p.39.

1372 Michel Deveze, *Histoire contemporaine de l'université, de Pékin à Berkeley, en passant par Paris*, SEDES, 1976, p.336.

1373 Deveze, op. cit., p.341.

1374 Article 3 des statuts, adoptés le 20 janvier 1970 ; consultable à la cote 1208W4.

1375 2202W52 « Présentation de la circulaire du 5 décembre 1972 »



recteur Jean Roche incite la faculté de Lettres à développer ses relations internationales<sup>1376</sup>. En 1976, le rapport de développement pluriannuel de l'université ne mentionne pas les relations internationales<sup>1377</sup>.

Il faudra attendre le 12 janvier 1978 pour que se tienne la première réunion de la Cellule Internationale de Nanterre, qui marque la création d'un service, au sein de l'administration centrale de l'université, chargé d'instituer ces échanges<sup>1378</sup> : lors de cette réunion inaugurale, qui s'est tenue sous la direction du président de l'Université - Jean-Maurice Verdier - le problème du retard de Nanterre sur la structuration de sa politique internationale a été clairement évoqué. Ce retard s'explique par la genèse difficile de l'université et la multiplicité des tâches qui étaient déjà à accomplir, mais - désormais - la direction de l'université se donne pour objectif de multiplier ces programmes d'échanges et de collaborations universitaires, à la fois pour améliorer la recherche et l'enseignement, mais aussi afin de « rationaliser les moyens car les crédits sont plus aisément obtenus par des actions concertées entrant dans le cadre d'accords internationaux », précise le compte-rendu. D'après le témoignage de l'ancienne directrice de cabinet du président Verdier, Michèle Estellé<sup>1379</sup>, la création de ce service, au sein des services centraux, relevait également tout simplement d'un désir de mettre de l'ordre parmi toutes les initiatives préexistantes. Elle nous a expliqué qu'il arrivait alors que des diplômes ne soient pas délivrés à cause de cours déjà réalisés à l'étranger, et dont le service de la scolarité ignorait même l'existence !

Auparavant, les échanges internationaux - les programmes notamment scientifiques et de recherche, l'organisation de colloques - dépendaient en effet des universitaires eux-mêmes, voire de laboratoires à laboratoires, d'UER à UER. Ces échanges étaient souvent ponctuels et organisés de façon anarchique. Par exemple, on note l'existence d'une convention signée, avec l'université de Berlin en 1974, mentionné dans un rapport de développement de l'université, mais dont on ne retrouve pas de trace par la suite dans les archives<sup>1380</sup>. Effectivement avant même mai 1968, les comptes-rendus des conseils et des assemblées de la faculté de Nanterre portaient la trace de ces échanges limités dans le temps et en nombre de personnes. Ces échanges n'étaient pas recensés par aucune instance centrale de l'université. Ils n'étaient reconnus ou subventionnés qu'après coup - au cas par cas - à la suite directement d'un vote au sein du conseil de l'université ou de la faculté<sup>1381</sup>.

---

1376 20000387/47, consultable aux Archives Nationales, « Sur la nécessité de l'intérêt d'organiser les relations internationales universitaires » du 2 décembre 1968

1377 1208W217 « Rapport de développement pluriannuel de l'université 1976 »

1378 1208W186 « Compte-rendu de la réunion du 12 janvier 1978 »

1379 Entretien du 2 septembre 2019

1380 1208W217 « Programme de Développement des activités d'enseignement et de recherche de 76 à 1980 »

1381 1208W1 Par exemple, le Conseil de la faculté du 16 janvier 1965 reconnaît que, dans son budget annuel, la faculté de Nanterre envoie sur ses fonds propres dix de ses professeurs à l'étranger, en échange de six professeurs étrangers

Ces relations internationales, avant 1978, prenaient également d'autres formes, plus informelles, que les archives universitaires ne mentionnent pas : par exemple, l'ancien secrétaire général de Nanterre de 1970 à 1981, Guy Laurent<sup>1382</sup>, nous a raconté qu'il avait été le président l'Amicale des Secrétaires Généraux de France, et qu'une de ses initiatives avait été d'organiser un voyage au Québec pour initier des échanges outre-Atlantique. De là, des échanges d'expériences, notamment sur l'organisation des cursus, et une découverte d'une autre culture universitaire, davantage décontractée. Des échanges amicaux et informels avec l'étranger se trouvaient donc en toile de fond, déjà, à l'université française, au cours de ces années 70. Ils restaient cependant minoritaires.

Ce n'est donc qu'en 1978 que l'on peut dire que l'université de Nanterre se dote d'une véritable politique internationale : la cellule censée mener cette politique est dorénavant placée sous la direction d'un vice-président, ainsi que de plusieurs secrétaires<sup>1383</sup>. Pour le reste, l'initiative d'entamer des échanges internationaux revient encore aux enseignants, aux directeurs d'UER, voire au président de l'université : lors du conseil de la cellule internationale de Nanterre du 6 décembre 1985<sup>1384</sup>, il est rappelé que ce sont effectivement ces acteurs qui doivent établir de prime abord les contacts, formuler des programmes d'échanges et établir une estimation de leur coût, avant que la cellule internationale n'y mette de l'ordre et vienne conclure officiellement la convention, pour entamer enfin la démarche auprès des ministères et financer et exécuter concrètement celles-ci.

Pour initier ces relations, l'université a pu même organiser des missions, en dépêchant à l'étranger son vice-président délégué aux relations internationales : à l'exemple d'Armand Himy, professeur d'anglais, lors de sa mission aux États-Unis du 23 novembre au 10 décembre 1984<sup>1385</sup>.

Cependant, la lecture des archives laisse entrevoir le maintien de difficultés dans la mise en œuvre d'une politique internationale à l'université. D'après une note du 9 décembre 1982, signée par le président Imberty<sup>1386</sup>, ces difficultés relèvent de deux raisons, très liées : la première, c'est encore et toujours la faiblesse des moyens ! L'université reçoit une subvention de la part de l'Éducation Nationale (plus particulièrement de la Direction Centrale des Relations Internationales), mais cette somme n'est que de 50.000 francs pour 1981. La seconde difficulté, c'est que - justement - pour obtenir des subventions supplémentaires, l'université doit interpeller plusieurs autres partenaires que sont les deux ministères de la coopération et des affaires étrangères. Pour la cellule internationale de

---

qui viendront les remplacer.

1382 Entretien le 25 octobre 2019

1383 2458W18 « Rapport d'activité sur les relations internationales 1987 1988 »

1384 Le compte-rendu est consultable à la cote 2202W52

1385 Nous possédons son rapport de mission, déposé au 2202W52.

1386 1208W187 « Note sur les relations internationales » du 9 décembre 1982

l'université, une telle diversité d'acteurs est problématique puisqu'elle implique d'apprendre plusieurs façons de solliciter des subventions, en échange de subventionnements qui se font souvent au cas par cas et qu'il va falloir chercher à renouveler régulièrement.

En 1988<sup>1387</sup>, ce seront plus de 502.000 francs qui seront consacrés à ce service, largement subventionné par des organismes extérieurs : tel que le Conseil Général, à hauteur de 300.000 francs par (qui désormais est le principal mécène de la politique internationale), par la DAGIC (délégation du ministère de l'Éducation Nationale à la coopération internationale) à hauteur de 80.000 francs, alors que le budget propre de l'université ne finançait ce service qu'à la hauteur de 120.000 francs. Dès le 12 mars 1979, la revue d'informations interne de Nanterre, « La Quinzaine de Nanterre » fait le point sur les premières conventions déjà signées par l'université<sup>1388</sup> : près de 10 universités étrangères ont alors des liens avec Nanterre<sup>1389</sup>.

Les archives nous permettent d'illustrer ces conventions citées ci-dessus par un cas particulier : celui des échanges entre l'université de Nanterre et d'Annaba en Algérie<sup>1390</sup>. Cette convention est signée le 5 décembre 1977<sup>1391</sup> ; elle marquera le début d'une relation durable avec l'université de Nanterre, puisqu'en 1988, le rapport annuel du service international, renommé délégation aux relations internationales, mentionnera le maintien des relations avec cette université, tout en soulignant le déclin des activités à cause de la diminution de son financement<sup>1392</sup>. Entre-temps, ces échanges ont concerné deux aspects différents : d'une part, ces échanges ont concerné l'envoi d'enseignants de l'université de Nanterre à Annaba, pour des cours d'économie, de droit et de langues et de civilisations anglo-américaine, d'autre part, ces échanges ont également impliqué le soutien logistique et technique de la bibliothèque universitaire de Nanterre à l'édification et à l'organisation de la bibliothèque universitaire d'Annaba.

En effet, l'équipe de la bibliothèque universitaire de Nanterre a beaucoup contribué à aider et à former leurs collègues algériens sur plusieurs années : dès 1978<sup>1393</sup>, c'est Joseph Hüe, directeur de la BU de Nanterre, qui a établi un plan pour créer une bibliothèque à la hauteur des besoins de l'université d'Annaba, soit 200.000 ouvrages. Ce plan - qui impliquait la définition des fonds de

---

1387 2458W18 « Rapport d'activité sur les relations internationales 1987 1988 »

1388 Disponible au 1208W227

1389 Voir annexe 12.

1390 L'ancienne cité antique d'Hippone, où Saint-Augustin officiait, au V<sup>ème</sup> siècle, en tant qu'évêque

1391 1208W188 Convention-bilan de la coopération avec Annaba Nanterre (rapport signé par J. Hue, le 27 novembre 78). On notera que l'article cité au-dessus ne mentionne pas l'existence de cet accord ; preuve du caractère sans doute imparfait de la recension des conventions déjà signées par la cellule.

1392 2458W18 « Rapport d'activité sur les relations internationales 1987 1988 »

1393 1208W188 « Convention-bilan de la coopération avec Annaba Nanterre (rapport signé par J. Hue, le 27 novembre 78) »

livres nécessaires - a été calqué sur le modèle de Nanterre <sup>1394</sup>, et a été suivi par l'établissement de formations et de stages pour le personnel des bibliothécaires algériens : pour la seule année 1978, on peut mentionner la présence d'un stage à Nanterre du futur directeur de la bibliothèque d'Annaba, ainsi que de quatre Algériennes, se préparant au certificat - français - d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires pour décembre 78. Quant aux enseignements de droit, d'économie et de langues et de civilisations anglo-américaine, une réunion est tenue à Annaba, les 20 et 21 juin 1978 <sup>1395</sup>, avec la présence notamment de Jean-Maurice Verdier, Dominique Strauss-Kahn (professeur d'économie alors à Nanterre) et de Joseph Hüe, directeur de la bibliothèque universitaire de Nanterre. Lors de cette réunion, est organisé l'envoi à Annaba de cinq enseignants de Nanterre, pour une succession de cours s'étendant sur huit semestres, pour des modules d'une trentaine d'heures d'enseignement à chaque fois. Ces cours, en deuxième et troisième année, généralement, concernaient des matières aussi diverses que fondamentales, telles que la macroéconomie, l'économétrie (cours de Dominique Strauss-Kahn) ou encore la phonétique, le droit international. En 1982, la coopération continue <sup>1396</sup>, avec cette fois-ci, l'établissement de formations en magistères pour les matières déjà mentionnées, sous la supervision d'enseignants nanterrois. L'université de Nanterre semble donc avoir joué un rôle décisif dans le développement de l'université d'Annaba.

Nous conservons quelques éléments concernant les conditions dans lesquelles les universitaires de Nanterre partaient en mission : d'après un petit memento, conservé dans les archives <sup>1397</sup>, les enseignants de Nanterre - après de lourdes démarches administratives auprès de l'université de leur université <sup>1398</sup> et celle d'Annaba, ainsi que ministère des affaires étrangères <sup>1399</sup> - étaient défrayés de leur frais, cumulaient leur salaire et un supplément versé par l'État algérien, et étaient logés sur place à l'hôtel. Cependant, ces « missionnaires » (enseignants en mission, c'était l'expression de l'époque) avaient la responsabilité de la correction des copies. Copies qu'ils pouvaient renvoyer par lettres.

Dès son édition du 12 mars 1979, *La Quinzaine* de Nanterre - que nous avons déjà évoqué - mentionne cette collaboration avec Annaba comme étant exemplaire de ce que Nanterre aspire à réaliser via ses relations internationales.

Le service des relations internationales se développe et, en 1988, dans son rapport annuel d'activité,

---

1394 L'université d'Annaba achetant, d'après le rapport, les mêmes nouveaux livres que Nanterre.

1395 1208W188 « Bilan de l'application de la convention 1977 78 »

1396 1208W187 « Note du 9 décembre 1982 de Michel Imberty »

1397 Toujours en 1208W188

1398 L'autorisation formelle et écrite d'absence devait être signée par le président de l'université lui-même.

1399 Le départ et le retour en France de l'universitaire devaient être signalés par télégramme au ministère 4 jours avant le voyage, un télégramme pour l'aller, un autre pour le retour.

la délégation aux relations internationales fait une nouvelle fois le point sur l'état de ses conventions : cette fois-ci, Nanterre revendique quarante conventions<sup>1400</sup>.

Trois remarques, cependant, sont pertinentes pour comprendre cet état des lieux en 1988 : d'abord, il faut souligner le caractère désormais très intégré du versant international de la politique universitaire au début des années 80. Désormais, il est en effet entré dans les mœurs et dans les habitudes de développer des conventions à l'étranger, selon des rouages et des démarches administratives désormais bien connues (rencontre avec les pairs étrangers, rédaction et négociations de conventions, demandes de subventionnement, réalisation et renouvellement des conventions). Ensuite, il faut noter, malgré tout, le caractère encore très limité des échanges, en termes de population étudiante effectivement impliquée par ces dispositifs : en tout, malgré quarante conventions, regroupant plus de cinquante universités, ce ne sont finalement que 162 étudiants de Nanterre, souvent en second et troisième cycle, qui feront un voyage d'étude au cours de cette année. Un chiffre très bas par rapport au 30.000 étudiants de Nanterre en 1991<sup>1401</sup>.

Cependant, si l'on s'appuie sur les dires de l'ancien président de Nanterre, Michel Imberty (président de 1983 à 1988)<sup>1402</sup>, ces chiffres peuvent s'expliquer par le choix d'une « politique des petits pas »<sup>1403</sup>, engagée par l'université. En effet, l'objectif était de créer durablement des liens avec des établissements étrangers : malgré la bonne image qu'avait Nanterre à l'étranger<sup>1404</sup>, de nombreuses barrières ne pouvaient être dépassées qu'avec des moyens financiers supplémentaires, ainsi que du temps et une évolution des mentalités. Michel Imberty mentionne, à ce titre, l'exemple de la réticence de certains enseignants en économie de Nanterre à reconnaître l'équivalence de leurs cours avec certains enseignements à l'étranger, et cela même dans les années 80 : ce qui freinait, à Nanterre, la délivrance du diplôme et la validation des maquettes de formation. Enfin, soulignons le poids prépondérant des échanges avec les universités européennes, qui sont - de loin - les premières universités avec lesquelles Nanterre a des relations : bien sûr, l'Histoire et la géographie expliquent cette proximité, qui amène Nanterre à envoyer ses étudiants principalement dans des universités européennes. La création du programme Erasmus, en 1987, n'a fait que renforcer cette disposition par la suite<sup>1405</sup>.

Au niveau national, une histoire de ces échanges universitaires reste à écrire : pourtant, en sortant

---

1400 Cf. annexe 12.

1401 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p50-51

1402 Entretien du 1 octobre 2019.

1403 C'est son expression.

1404 Selon ses dires.

1405 Entretien du 1 octobre 2019 avec Michel Imberty. Sur la création du programme Erasmus, cf. Patrick Fridenson, *La politique universitaire en France depuis 1968, La Découverte*, « Le mouvement social », 2010/4 n° 233 | pages 47 à 67, p.7.

un peu du cadre strictement nanterrois, on se rend compte que cet essor des échanges internationaux universitaires correspond à une évolution nationale.

En effet, le décret de 1972 a eu également des retombées parmi d'autres universités françaises, qui ont dû également apprendre à conventionner et à financer leurs projets universitaires, chacun à son rythme : l'université d'Angers a établi son premier jumelage en 1977 avec l'université de Pise, suivie par l'université d'Osnabrück en 1978, puis avec celle de Saint Jacques de Compostelle, d'Abidjan, de Dakar, et de Libreville au cours des années suivantes<sup>1406</sup>. L'université de Nantes, elle, est en avance puisqu'elle dispose dès le début des années 70 d'un « Centre des échanges et des relations universitaires internationales » : à Nantes, les échanges de délégations d'étudiants et d'enseignants nantais débutent dès 1972-1973 avec l'université de Düsseldorf en Allemagne. À Nantes, cependant - comme à Nanterre - ce sont surtout la fin des années 70 et le début des années 80 qui voient l'accélération de ce processus : en 1979, l'université de Nantes signe une convention avec l'université d'Ottawa, celle de Waterloo en 1984, de Québec et de Montréal en 1985, de Chicoutinimi, de Rimouski et de Trois Rivières (au Québec) en 1981. L'université de Laval est conventionnée en 1988, l'université de Łódź (Pologne) en 1980, le centre d'Étude de Shanghai en 1985, l'université de Taïwan en 1988, d'Ajou en Corée du Sud en 84 etc<sup>1407</sup>.

Ainsi, les années 1971-1988 ont effectivement vu la transformation en profondeur des missions de l'université française : celles-ci ne se résument plus seulement à des missions d'enseignement, destinées à des étudiants classiques, et de recherche. Les missions de télé-enseignement, d'orientation, d'éducation permanente et de relations internationales mobilisent désormais les équipes universitaires, aussi bien les UER que la présidence de l'université ; ces nouvelles missions ont introduit à l'université des publics nouveaux, ainsi qu'un personnel nouveau totalement inimaginables au XIX<sup>ème</sup> siècle, voire avant 1968 : conseillers d'orientation, salariés, personnes plus âgées en reprise d'étude, chefs d'entreprises (travaillant avec le service d'orientation), personnes du troisième âge assistant aux stages de l'Éducation Permanente et étudiants salariés... Ce sont autant d'acteurs qui complexifient le jeu universitaire et remettent en cause l'image d'une université, « tour d'ivoire », isolée des évolutions du reste de la société.

---

1406 Yves Denechère et Jean-Michel Matz sous la direction de), *Histoire de l'université d'Angers, du Moyen Age à nos jours*, PUR, 2012, Rennes, p.238.

1407 Sous la direction de Gérard Emptoz, *Histoire de l'université de Nantes*, 1993, Presses universitaires de Rennes p.330-331.

## **Chapitre VI Un bilan mitigé des transformations opérées**

La transformation des missions de l'université ne doit pourtant pas nous amener à croire à une métamorphose idyllique de celle-ci.

Cette transition d'une université d'élite du XIX<sup>ème</sup> siècle à une université de masse ne s'est pas déroulée de façon complète et aboutie sur seulement vingt ans. En 1988, en effet, l'université de Nanterre - comme sans doute toutes les autres universités de France - rencontre, dans la transformation de ses missions, de très nombreuses difficultés et des limites. En effet, ces transformations se heurtent à deux difficultés principales : d'abord, l'absence réelle d'efforts financiers, à la hauteur des innovations pédagogiques et institutionnelles de l'université de l'après-Mai 68, et, d'autre part, le maintien de certains archaïsmes, qui empêchent régulièrement les transformations entamées d'aboutir pleinement. Au cours de ces années 70-80, beaucoup de belles promesses restent ainsi lettres mortes et beaucoup d'initiatives sont abandonnées, malgré l'enthousiasme qu'elles avaient suscité à leur début. En 1988, la mutation de l'université vers une institution de masse reste donc incomplète par bien des aspects, et offre même par certains côtés des résultats décevants.

### **Les transformations limitées par le manque de financement**

Le premier de ces problèmes rencontrés est la carence budgétaire que connaît l'université tout au long de notre période. Cette carence budgétaire est à très nombreuses reprises évoquée et commentée dans les sources. Elle saute aux yeux, en effet, dès que l'on s'approche des archives ou que l'on prête attention aux témoignages, aussi bien ceux des étudiants, des universitaires, des syndicalistes mais également ceux des inspecteurs généraux de l'Éducation Nationale. Pourtant, cette dénonciation du manque de moyens devient si répétitive et si générale - elle devient à ce point un topos du discours sur l'université - qu'il nous paraît indispensable de revenir en détail sur cette question, afin de tenter de démêler les mythes et les postures politiques des réalités concrètes.

Le constat du manque de financement accordé à l'université nous paraît indubitable, du fait de la variété des sources et des éléments qui vont en ce sens : par exemple, dès 1965, le budget de la faculté de Lettres de Nanterre est déficitaire et souffre d'un manque de financement<sup>1408</sup>. Dès 1972, les rapports d'inspection de l'Éducation Nationale soulignent régulièrement le manque de moyens accordés à l'université<sup>1409</sup>. Sur la période allant 1971 à 1983, c'est ainsi à sept reprises que le conseil

1408 1208W1, conseil de la faculté du 16 janvier 1965

1409 Archives Nationales, 19870199/16 « Enquête sur la situation financière à Nanterre en mai 1972 par monsieur. Seité, inspecteur général », mais également 1208W69 : « Note sur la situation financière de l'université de Paris X-

de l'université de Nanterre refuse de voter le budget, afin de ne pas avaliser une situation de pénurie jugée inacceptable. Le recteur a alors dû intervenir à chaque fois afin de rétablir l'état des finances, au nom du ministère<sup>1410</sup>.

Par la suite, au cours des années 80, cette situation de pénurie et de rejet du budget reste la norme<sup>1411</sup>. Bien qu'en 1985, 1986, 1987 le budget de l'université n'est pas déficitaire et se retrouve équilibré, même si les difficultés budgétaires se trouvent loin d'être alors résorbées<sup>1412</sup>. En revanche, le budget se retrouve à nouveau en déficit pour l'année 1988<sup>1413</sup>.

Plus précisément, la constitution même d'un budget pour l'université de Nanterre révèle l'état de précarité dans lequel se trouve l'université durant cette période : en effet, de 1971 à 1988, le budget de l'université de Nanterre est préparé par trois agents<sup>1414</sup>. En l'occurrence le chef des services financiers, le secrétaire général, ainsi que l'agent comptable<sup>1415</sup>. Ceux-ci, via un service appelé le SPAM (service de programmation et d'analyse des moyens) reçoivent les demandes budgétaires des différentes UER et des différents services de l'université, dont la BU et la BDIC : ces demandes sont ensuite rassemblées, puis débattues lors de différentes commissions budgétaires, qui sont généralement au nombre de trois ou quatre dans l'année<sup>1416</sup>.

Lors de ces commissions budgétaires - où siègent le chef des services financiers, le secrétaire général et des élus du conseil de l'université - le rôle du président de l'université, suppléé par son vice-président chargé des moyens, est alors décisif dans la décision de la répartition des fonds<sup>1417</sup>. Le but de cette commission budgétaire est donc de proposer un premier budget prévisionnel, qui devra être voté par le conseil de l'université, lors de sa séance annuelle du vote du budget.

Si ce budget est rejeté - ce qui arrive souvent - celui-ci est alors repris en main par le recteur, et ce

---

Nanterre » septembre 1975, par l'inspection générale de l'administration de l'Éducation Nationale,

1410 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre », p.5.

1411 2202W30 « Une université littéraire dans la crise »

1412 1208W186 Note sans titre de Michel Imberty du 20 octobre 1983. Dans cette note, le président de l'université tente de faire le point sur la situation de son université.

1413 2308W25 « Rapport d'inspection de l'université en 1991 », p.36. Pour les années 1980, rappelons qu'en France, elles restent également marquées par d'importants manque de moyens : voir Didier Lapeyronnie, Jean-Louis Marie, *Campus Blues, Les Étudiants face à leurs études*, Seuil, 1992, p.150-151.

1414 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre », ce document retrace, p.5, rapport qui décrit la démarche de la constitution d'un budget. A la cote 2308W25, le rapport d'inspection de l'université en 1991 décrit aussi cette démarche. On peut également s'appuyer sur la note « Une université littéraire dans la crise » à la cote 2202W30. Par la suite, les comptes-rendus des commissions budgétaires confirment et illustrent cette démarche, comme nous le verrons par la suite

1415 L'opération commence en avril pour l'année budgétaire suivante, 2202W30 « Une université littéraire dans la crise »

1416 On trouvera les archives de ces commissions, aux cotes 1208W59, 60, 61, pour les années 70 et 2283W85, 86, 87 pour les années 80, de même que certains documents préparatoires de ces commissions en 1208W205, 206, 2017

1417 Comme nous l'avons déjà mentionné dans notre premier chapitre



dernier dispose donc des pleins pouvoirs budgétaires sur l'établissement, pour former un budget et l'imposer à l'université. Dans ce cas, une rallonge budgétaire est généralement accordée et permet de boucler le budget. Cependant, les présidents successifs de l'université de Nanterre désapprouvent généralement cette méthode, perçue comme dangereuse pour l'autonomie de l'université, puisqu'elle vise à remettre au recteur le pouvoir de décider du sort de l'université<sup>1418</sup>.

Pourtant - même lorsque le budget est voté par l'université - le manque d'argent est tel à Nanterre, qu'en règle générale, l'exécution de ses dépenses se fait au jour le jour, sans budget préétabli. Concrètement, durant les années 70 et 80, le budget de l'année exécutée de l'université - que l'on trouve dans les archives sous le terme de « comptes financiers »<sup>1419</sup> - ne correspond pas toujours au budget réel de l'établissement : le budget initial de l'université ayant été en effet insuffisant, celui-ci a donc dû sans cesse être complété par des rallonges et des subventions exceptionnelles. De 1971 à 1988, le budget voté est si insuffisant pour couvrir les frais, que les autorités universitaires doivent dépenser l'argent au cours de l'année en jonglant soit avec le déblocage d'une subvention spéciale au dernier moment, soit avec le règlement en retard de ses factures. Cette précarité est si aiguë qu'un rapport d'inspection conclura son propos en ces termes : « Le plus regrettable est d'ailleurs, sans doute [à Nanterre], que personne dans l'université ne connaisse véritablement [la] situation [budgétaire]<sup>1420</sup> ». Concrètement, l'université exécute l'essentiel de ses dépenses sans jamais savoir réellement à l'avance les budgets dont elle dispose<sup>1421</sup>.

Ainsi, si l'on se réfère aux seuls comptes financiers, le budget de l'université progresse, passant de 15.159.000 francs en 1972<sup>1422</sup> à 90.267.620 francs en 1988<sup>1423</sup>. Pourtant, de tels chiffres rendent mal compte du poids de l'inflation, et surtout des rallonges successives et des trouvailles comptables qu'il a fallu mettre en place au cours de l'année pour compléter le budget au quotidien. La gestion financière de l'université reste donc particulièrement précaire et chaotique, du fait du manque de financement public et des dépenses qui augmentent structurellement, notamment à cause du nombre de plus en plus élevé d'étudiants.

Pourtant, malgré cela, la gestion financière de l'université est souvent qualifiée de « bonne » dans la plupart des rapports d'inspection<sup>1424</sup> : preuve, sans doute, du fait qu'à l'époque, toutes les universités

---

1418 Aussi bien René Rémond que Michel Imberty ont fait part de leur désapprobation par rapport à cette méthode : *La Règle et le Consentement, 1979*, Fayard, Paris et Michel Imberty, entretien du 1 octobre 2019, p.202.

1419 Consultables, pour les années 70, aux cotes 1208W65, 66, 67, 68, à 1208W72

1420 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre », p.54.

1421 2283W6 rapport de la cour des comptes, page 2, mais aussi 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre »

1422 1208W65 Dossier 1972

1423 2308W25 « Rapport d'inspection de l'université en 1991 », p.31.

1424 2283W6 « Rapport de la cour des comptes Rapport de la Cour des Comptes, deuxième chambre, du 12 juin 1987 »

de France devaient avoir à faire face à ce même type de pénurie, et qu'il n'était donc guère surprenant d'avoir à cette époque une université dépensant son argent sans vrai budget prévisionnel fiable.

Ce manque de moyens s'explique, quand on s'attache particulièrement à décrire les sources d'entrées d'argent de l'université de Nanterre, ainsi que ses dépenses. Pour les recettes de l'université, celles-ci sont avant tout issues des dotations de l'État (c'est-à-dire de subventions publiques)<sup>1425</sup> : celles-ci prennent en grande partie la forme d'une « subvention de fonctionnement », versée à Nanterre pour l'entretien de ses infrastructures et le déroulement des cours. Or, durant notre période, le mode de calcul de cette dotation de fonctionnement est particulièrement défavorable à l'université de Nanterre : en effet, dès 1972, le montant de la subvention - tel qu'il est défini dans les textes<sup>1426</sup> - est corrélé à la fois au nombre d'étudiants, mais aussi à la matière que ceux-ci étudient, ainsi qu'à la surface de l'établissement. Ce mode de calcul est défavorable à Nanterre pour les deux raisons suivantes. Premièrement, effet, les matières étudiées à Nanterre sont parmi celles qui « rapportent le moins » de subvention : d'après Charles Mercier<sup>1427</sup>, en 1972, l'État versait chaque année, aux universités pour sa subvention de fonctionnement, 180 francs par étudiant en droit, 200 francs par étudiant en lettres, contre 900 francs par étudiant en sciences expérimentales. Ces dernières matières n'étant pas présentes à l'université, Nanterre reçoit donc un financement moindre comparativement à d'autres universités, malgré l'importante hausse du nombre d'étudiants.

Deuxièmement, durant notre période, la subvention de fonctionnement est aussi corrélée à la surface de l'université. Or, d'après les textes<sup>1428</sup>, en 1972, une université reçoit 30 francs par m<sup>2</sup> bâti pour seulement 30 centimes par m<sup>2</sup> non bâti. Ce qui fait que l'université de Nanterre, qui dispose d'un grand campus avec beaucoup de terrain non-bâti, reçoit une subvention moindre par rapport à d'autres universités, plus petites mais contenant moins d'espaces verts à entretenir<sup>1429</sup>.

À cette première subvention de fonctionnement, l'État verse aussi une subvention de recherche, ainsi qu'une subvention pédagogique (pour l'achat du matériel pédagogique), et des heures complémentaires, pour payer les heures supplémentaires des professeurs<sup>1430</sup>, sur lesquels nous

---

1425 2202W31 Inspection générale des finances, « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre »

1426 1208W67 : pour le dossier 1972, memento sur le calcul de la subvention

1427 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68*, (1968-1976), thèse déjà citée, p.579.

1428 1208W67 memento sur le calcul de la subvention, 1972

1429 1208W67 memento sur le calcul de la subvention, 1972

1430 Les heures complémentaires sont donc des dotations « brutes » d'argent, confiés à l'université pour payer les heures supplémentaires des enseignants-chercheurs

reviendrons. En 1988, par exemple, les subventions de fonctionnement et de surface représentaient pour Nanterre plus de 29,7 millions de francs, alors que les autres subventions (dont celle de la recherche) représentaient 15,3 millions de francs. Les dotations d'État et les subventions publiques constituaient donc en 1988 près de 50 % du budget total de l'université<sup>1431</sup>. En 1978, cette part était encore plus importante, et s'élevait à 71,1 % du budget<sup>1432</sup>.

À côté de ces dotations d'État, l'université de Nanterre touche également des droits universitaires, à savoir des droits d'inscription, complétés progressivement par quelques autres frais divers - payés par les étudiants à leur inscription pour bénéficier de services supplémentaires, comme l'accès aux installations sportives par exemple. Ces frais supplémentaires, comme les frais d'inscription en général, sont très étroitement encadrés par la loi, mais Nanterre finira par utiliser ces derniers comme d'un levier pour tenter de limiter le déficit : par exemple, en 1991, les frais d'inscription au DEUG s'élevaient à 378 francs par an, auxquels s'ajoutaient 118 francs pour bénéficier de certains services de l'université, comme la bibliothèque ou le service de télé-enseignement<sup>1433</sup>. En 1988, ces droits d'inscription représentaient 16 % des recettes totales de l'université<sup>1434</sup>.

Enfin, l'université touche également la taxe d'apprentissage<sup>1435</sup>, payée par les entreprises, ainsi que diverses autres sources de revenus annexes, qui vont progressivement se développer à Nanterre.

Parmi ces sources de financement annexes, on peut mentionner le rôle joué par l'IEP, dont une petite partie des sommes des contrats de formation est prélevée par les services centraux pour contribuer au financement de l'ensemble de l'université. En 1988, ce taux de prélèvement sur les contrats de formation est de 5 %<sup>1436</sup> et, cette année-là, les prestations extérieures de l'université rapportent à celle-ci près de 9 millions de francs, soit près de 10 % de ses recettes. Toujours parmi ses revenus annexes, l'université de Nanterre prélève également un peu d'argent sur les contrats de recherche des laboratoires de l'université, c'est-à-dire sur les contrats de financement payés par des organismes publics ou par des entreprises, à des laboratoires de Nanterre (en 1988, ce taux de prélèvement était de 8 % et permettait de ramener un million et demi de francs dans les caisses de l'université, soit environ 1,6 % de ses recettes<sup>1437</sup>). L'université peut aussi toucher, de façon plus

---

1431 2308W25 «L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation 1991 », p.33.

1432 2202W31 Inspection générale des finances, « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre », p.16.

1433 2308W25 «L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation 1991 » p.34.

1434 2308W25 *Ibid* p.31.

1435 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre » p.16.

1436 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation 1991 » p.34.

1437 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation 1991 » p.34.

marginale, des subventions venant du conseil général des Hauts-de-Seine<sup>1438</sup>.

Enfin, au cours de notre période, de façon exceptionnelle, il a même été parfois demandé aux étudiants eux-mêmes de verser - de façon volontaire - de l'argent à l'université : en 1980, d'après l'ancien président Michel Imberty<sup>1439</sup>, près des 2/3 des étudiants de Nanterre ont ainsi choisi de verser bénévolement 100 francs de cotisation supplémentaire à l'université, car celle-ci ne parvenait tout simplement plus à subvenir à ses besoins pédagogiques (mise en place d'échanges universitaires internationaux, tenir à jour les abonnements aux revues...). Cette année 1980 fut cependant la seule année où les étudiants durent contribuer spécialement au budget de l'université. En conclusion, ces revenus annexes ont pu représenter, au cours des années 70 et 80, entre 28 % à 16 % des recettes de l'université<sup>1440</sup>.

L'université dépense largement son argent dans l'entretien des infrastructures et des bâtiments (près de 22 % des dépenses en 1988<sup>1441</sup>). Elle dépense également son argent en frais d'équipement (à savoir les dépenses effectuées notamment par les UER, soit 14 % des dépenses en 1988<sup>1442</sup>), ainsi qu'en frais de gestion (c'est-à-dire les dépenses effectuées par les services centraux de l'université, avec notamment d'importantes dépenses en informatique<sup>1443</sup>, soit 20 % des dépenses en 1988<sup>1444</sup>) et en frais de recherche (5 % des dépenses totales<sup>1445</sup>). Quand aux salaires des enseignants et des personnels administratifs, celui-ci est payé directement par le ministère, du moins pour le personnel ayant le statut de fonctionnaire : n'est payé sur le budget de l'université que le personnel vacataire. Mais nous reviendrons sur ce point.

Parmi ces dépenses, deux postes spéciaux vont constituer un problème chronique pour Nanterre.

Le premier de ces problèmes - nous l'avons déjà évoqué - est le coût d'entretien d'un si vaste campus : en effet, la taille du campus implique des dépenses supplémentaires de chauffage, d'entretien, de voirie, de nettoyage beaucoup plus importantes que dans une université plus petite<sup>1446</sup>. L'université doit régulièrement faire appel à des entreprises extérieures pour le jardinage et le gardiennage de nuit<sup>1447</sup>, et ne bénéficie pas pour autant de fonds supplémentaires - du fait du

---

1438 2308W25 rapport 1991 p.34 ou encore René Rémond *La Règle et le consentement*, op. cit., p.75.

1439 Entretien 1 octobre 2019

1440 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre », p.16.

1441 2308W25 rapport 1991, déjà cité, p.36. 24% en 1987, voir conseil d'administration de l'université du 16 mars 1987, 228W47

1442 *Ibid*

1443 2283W85 Budget 1987, qui offre un détail des dépenses effectuées

1444 *Ibid*

1445 *Ibid*

1446 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre » p.11.

1447 Michèle Estellé, Entretien du 2 septembre 2019

mode de calcul de la subvention - alors qu'à la même époque, les achats et les investissements en outils informatiques alourdissent également les dépenses de Nanterre pour ses infrastructures<sup>1448</sup>. Ces dépenses d'entretien à Nanterre, au cours de notre période, sont d'autant plus importantes que l'isolation des bâtiments est inefficace depuis sa création<sup>1449</sup>. Bien sûr, au fil des années, des initiatives sont prises pour réduire ces dépenses, notamment en chauffage, mais cela reste marginal - faute de vrais investissements dans l'isolation ou dans la modernisation des chaudières et des canalisations<sup>1450</sup>. Seules sont prises des initiatives visant à couper le chauffage, dans certains bâtiments et à certains moments de l'année, comme les week-ends, faute de mieux<sup>1451</sup>. Sur le long terme, cependant, cette part des dépenses a tendance à diminuer<sup>1452</sup> : si ce poste représentait en effet 37 % de ses dépenses totales en 1977<sup>1453</sup>, ce poste s'élevait à 21,7 % en 1988<sup>1454</sup>.

Ensuite, le budget de l'université de Nanterre est grevé par la nécessité d'embaucher des personnels administratifs sur ses fonds propres<sup>1455</sup> : ces postes d'administratifs nécessaires sont payés par l'université, selon René Rémond, parce que l'État n'a pas su créer le nombre de postes de fonctionnaires administratifs en nombre suffisants<sup>1456</sup>. Pourtant, ces emplois alourdissent considérablement le budget, comme cela est souligné, rapport après rapport<sup>1457</sup>. Tout au long des années 70 et 80, des stratégies sont donc trouvées par l'administration<sup>1458</sup> pour tenter de réduire ces dépenses : des postes sont ainsi soit supprimés, soit certains ATOS (pour Administratifs, Techniciens, Ouvriers et de Service) réussissent à se faire titulariser (et sont ainsi directement payés par le ministère). De 1981 à 1986, le nombre d'emplois ATOS payés sur le budget de l'université passe donc de 500 personnes en 1981 à 464 en 1986<sup>1459</sup>.

---

1448 1208W67 « Rapport sur le budget de l'université de Paris X Nanterre pour 1972 »

1449 Michel Imberty Entretien du 1 octobre 2019, lire aussi « rapport complémentaire », du 7 février 1974 sur l'état de la BU de Nanterre, qui mentionne d'importantes dépenses de chauffage et d'entretiens des locaux, 1208W91

1450 Michel Imberty Entretien du 1 octobre 2019

1451 1208W70 : Note sur le chauffage, écrite par les services techniques du 8 juin 1977

1452 En effet, on trouve dans les archives des lettres où l'université demande de l'argent pour réaliser des travaux d'entretien, afin de réaliser des économies d'énergie : cf. 2202W41 Lettre du président de l'université de Nanterre au ministre de l'Éducation Nationale, du 9 juillet 1981.

1453 1208W178 OCDE : le 13 juin 1977 : « programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur : étude comparée de coûts entre un établissement à sites multiples et dispersés (université de Paris I Panthéon Sorbonne) et un établissement par Campus (Nanterre) », par JM Coulais, et G. Bourliaud. Page.6.

1454 2308W25 rapport d'inspection de l'université, 1991, p.36.

1455 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre », p.6

1456 René Rémond, *La Règle et le consentement*, Fayard, 1979, p.27.

1457 Notamment 2202W31 Inspection générale des finances, 1973, 1986, « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X » Nanterre par Benoin

1458 Guy Laurent, entretien du 13 juin 2019

1459 2308W25 rapport d'évaluation de 1991 op. cit., p.21, mais également 1208W67 « Rapport sur le budget de l'université de Paris X Nanterre pour 1972 ». Cette question de la réduction du nombre de personnels ATOS payés par l'université est régulièrement évoquée dans les archives

Pour détailler ces grands postes de dépenses, nous pouvons prendre l'exemple de l'année 1977<sup>1460</sup> : cette année-là, les dépenses d'entretien des bâtiments (paiement de l'eau, de l'électricité, du gardiennage, de l'entretien) représentaient 37 % des dépenses, les services communs de l'université 25 %, les UER 7,5 % et les dépenses du personnel vacataire 30 %.

D'une manière générale, l'état des finances de l'université de Nanterre est ainsi dégradé par l'inflation des années 70, qui produit une augmentation générale des dépenses obligatoires, comme le chauffage, le gaz, l'éclairage<sup>1461</sup>, alors que la subvention de fonctionnement reste la même<sup>1462</sup>.

En 1977, l'inflation est telle que la dotation de fonctionnement - qui n'a pas changé depuis des années - équivaut à 50 % de la valeur réelle de 1970<sup>1463</sup>. Cette situation, corrélée à la hausse structurelle du nombre d'étudiants au cours de cette période (21,000 étudiants en 1972, 30.000 étudiants à Nanterre en 1988), explique la précarité budgétaire que nous avons décrite plus haut.

Cette situation budgétaire critique conduit les présidents de l'université de Nanterre à chercher en permanence de nouvelles sources de revenus pour l'université. Plus précisément, cette quête de financement amène les différents présidents à solliciter en permanence le rectorat et le ministère de l'Éducation Nationale, voire d'autres acteurs, comme le conseil général des Hauts-de-Seine, pour compléter son budget<sup>1464</sup>. Cela est aussi vrai à l'époque de René Rémond (président de l'université de Nanterre de 1971 à 1976) qu'à l'époque de Michel Imberty (1983-1988)<sup>1465</sup>. D'où la présence dans les archives d'une large part de la correspondance des différents présidents de l'université, consacrée à la quête de la moindre subvention supplémentaire : chaque projet que l'université souhaite mettre en place doit ainsi s'accompagner d'une démarche visant à obtenir une subvention spéciale du ministère - comme nous l'avons par exemple vu avec l'histoire du service de l'audio-visuel ou de l'Institut d'Éducation Permanente - ce qui limite considérablement dans les faits l'autonomie de l'université, alors que les présidents de Nanterre doivent, en permanence, solliciter leur hiérarchie pour obtenir ne serait-ce que de quoi maintenir leur établissement à flot<sup>1466</sup>.

Par exemple, pour la seule année 1977, le président de l'université de Nanterre, Jean-Maurice Verdier, a ainsi sollicité au moins douze fois ses autorités hiérarchiques pour leur faire part des

---

1460 1208W178 OCDE : le 13 juin 1977 : « programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur : étude comparée de coûts entre un établissement à sites multiples et dispersés (université de Paris I Panthéon Sorbonne) et un établissement par Campus (Nanterre) », par JM Coulais, et G. Bourliaud. Page.6.

1461 1208W69 Note sur la situation financière de l'université de Paris X Nanterre, septembre 1975

1462 Mais également 1208W69 « Note sur la situation financière de l'université de Paris X-Nanterre » septembre 1975, ou encore 1208W70, « Commission budgétaire pour conseil d'université du 24 janvier 1977 », durant laquelle on apprend que, durant les années 70, les dépenses d'énergie ont augmenté de 50 % et les dépenses de nettoyage de 53 %, ou encore 1208W70 Commission budgétaire pour conseil d'université du 24 janvier 1977

1463 1208W167 Lettre du président Verdier au rectorat du 22 avril 1977

1464 Comme nous l'avions vu dans notre chapitre I

1465 Entretien 1 octobre 2019

1466 Nous avons déjà évoqué ce point dans notre premier chapitre

problèmes de financement de l'université<sup>1467</sup> : sans entrer dans le détail, notons que dès le mois de janvier 1977, trois lettres sont ainsi envoyées à la secrétaire d'État Alice Saunier-Seïté (le 11 janvier), à son directeur de cabinet et au directeur des enseignements supérieurs pour souligner l'étroitesse des subventions et réclamer davantage argent pour son université. En février 1977, ce sont deux lettres qui sont envoyés par le président Verdier à ses supérieurs, afin d'espérer davantage d'heures complémentaires<sup>1468</sup>, mais aussi afin d'alerter sur l'état du restaurant CROUS de son campus (16 février). En décembre, c'est au tour du rectorat d'être sollicité pour obtenir une dotation spéciale de 250.000 francs afin de développer les activités socio-culturelles de l'université<sup>1469</sup>, alors que le 6 décembre, Verdier écrivit également au conseil départemental puis au premier ministre (le 15 mars), afin d'obtenir de l'argent pour la rénovation du campus. Ainsi, chaque mois, en moyenne, le président de l'université de Nanterre prend donc plusieurs fois la plume pour réclamer des subventions auprès de sa hiérarchie, c'est-à-dire essentiellement du rectorat ou du ministère.

De 1971 à 1988, le président de l'université de Nanterre se doit donc de constamment jouer d'arguments solides, de moyens de pression<sup>1470</sup>, ou encore d'influence politique pour obtenir satisfaction. Charles Mercier est largement revenu dans son livre *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire au lendemain de Mai 68*<sup>1471</sup> sur cette capacité spéciale qu'avait René Rémond à peser sur les rapports de force institutionnels, via notamment son rôle au sein de la Conférence des Présidents d'Université (où il est élu vice-président en 1973<sup>1472</sup>) ou via ses relations avec les ministres, afin d'obtenir la bienveillance du ministère et les rallonges nécessaires. De 1969 à 1972, René Rémond bénéficie ainsi de ses bonnes relations avec le ministre de l'Éducation Nationale Olivier Guichard<sup>1473</sup>, de même qu'avec ses successeurs, Joseph Fontanet (ministre de 1972 à 1974)<sup>1474</sup> et Jean-Pierre Soissons, secrétaire d'État à l'université (1974-1976), dont l'une de ses premières initiatives a été d'inviter René Rémond à dîner avec d'autres responsables universitaires<sup>1475</sup>.

D'après Charles Mercier, l'influence de René Rémond a connu son apogée à l'époque de Fontanet<sup>1476</sup>

---

1467 Toutes les lettres mentionnées se trouvent aux Archives Départementales des Hauts-de-Seine à la cote 1208W167

1468 Lettre du 17 février

1469 Lettre du 8 décembre 1977

1470 Michel Imberty nous a par exemple évoqué qu'il a pu menacer le ministère de dévoiler certaines difficultés de l'université au Canard Enchaîné afin de faire entendre ses revendications, entretien du 1er octobre 2019.

1471 Charles Mercier, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire au lendemain de Mai 68*, histoire de la France au XIX et XX eme siècle, Paris : Publications de la Sorbonne, 2015

1472 *Ibid*, p.158.

1473 Charles Mercier, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire au lendemain de Mai 68*, histoire de la France au XIX et XX eme siècle, Paris : Publications de la Sorbonne, 2015, p.45.

1474 *Ibid*, p.85.

1475 *Ibid*, p.152.

1476 *Ibid*, p.86.

- avant de connaître un rapide déclin avec la secrétaire d'État Alice Saunier-Seïté, dans la mesure où René Rémond a eu avec la ministre des relations exécrables<sup>1477</sup>. Afin d'aider Nanterre à obtenir de nouvelles subventions, René Rémond a également bénéficié de bonnes relations avec certains directeurs de l'Éducation Nationale (à savoir les hauts-fonctionnaires responsables d'un service entier du ministère), qui ont pu être ses amis, comme Jean-Louis Quéremone, directeur des enseignements supérieurs et de la recherche de 1975 à 1976<sup>1478</sup>.

La gouvernance de Nanterre comprend donc la capacité à tisser des liens informels avec les plus hautes sphères de l'Éducation Nationale et de l'administration de l'État : cette pratique se poursuit tout au long de notre période, même s'il reste plus difficile de reconstituer ce jeu de pouvoir universitaire, pour chaque président de Nanterre. Cependant, lors de son deuxième entretien<sup>1479</sup>, l'ancien président de Nanterre Michel Imberty (président de Nanterre de 1983-1988) a également évoqué comment il avait lui-aussi sollicité directement les responsables de l'Éducation Nationale, comme notamment M. Jean-Jacques Payan, directeur général de l'enseignement supérieur au ministère, ainsi que de la CPU (Conférence des Présidents d'Université) dont l'un des objectifs est de permettre aux présidents d'université d'être crédible face au ministère. Ce pouvoir d'influence était d'autant plus nécessaire, nous a alors dit Michel Imberty dans son entretien, que malgré la présence de règles écrites et de modalités pour déterminer le montant de chaque subvention aux universités, ces dernières restaient floues : ce qui laissait au ministère une certaine marge de manœuvre pour répartir à sa guise les financements, parfois de façon arbitraire. Ainsi, pour clore ce sujet, on peut penser que la réputation de Michel Imberty d'être proche du Parti Socialiste a dû jouer également dans l'influence qu'il a pu avoir dans les années 80, au même titre que la réputation de Jean-Maurice Verdier d'être socialiste avait été un handicap à la fin des années 70.

Pourtant, l'université parvient progressivement à élargir et à diversifier ses sources de revenus au fil des années, par exemple en prélevant de l'argent sur les contrats de recherche ou les contrats de l'Institut d'Éducation Permanente. Il n'en reste pas moins que la situation financière de Nanterre reste particulièrement précaire au cours de la période : au cas par cas, l'université de Nanterre obtient régulièrement quelques rallonges budgétaires qui lui permettent de payer ses dettes et de respirer davantage, comme en 1973<sup>1480</sup>. Généralement, ces rallonges budgétaires arrivent au dernier moment et permettent de parer aux besoins les plus urgents<sup>1481</sup>, mais ces retards pèsent durablement

---

1477 *Ibid*, p.223.

1478 *Ibid*, p.159.

1479 Entretien 1 octobre 2019 Michel Imberty

1480 1208W173 conférence de presse du 15 mars 1976

1481 1208W70 lettre du 26 juillet 1977



et à chaque instant sur la capacité de l'université à assurer ses missions.

Le manque de financement de l'université explique ainsi un certain nombre de dysfonctionnements et la lenteur de la moindre de ses transformations. Par exemple, de nombreux rapports d'inspection mettent ainsi en évidence que l'extrême centralisation de l'université, à la fois politique et institutionnelle, complexifie la procédure d'adoption du budget<sup>1482</sup>. Comme le précisent les rapports, cette extrême centralisation du pouvoir à Nanterre a cependant pour but de limiter au maximum les dépenses inutiles et la dispersion des moyens : certes, les UER disposent de leur propre budget, mais ceux-ci dépendent en grande partie de la décision du président de l'université et de son secrétaire général. Ainsi, aucun budget d'UER ne peut être adopté sans l'accord des autorités centrales<sup>1483</sup>. Ce qui limite les innovations et les initiatives des directeurs d'UER<sup>1484</sup>.

Ensuite, l'aménagement du site de Nanterre prend du retard à cause de ces difficultés budgétaires : nous avons vu dans le chapitre IV, en effet, qu'après 1972 et l'inauguration de la nouvelle gare RER, peu de bâtiments et d'éléments changent radicalement à Nanterre.

L'absence de marge de manœuvre budgétaire empêche l'accroissement de la taille des bâtiments, malgré un manque de locaux régulièrement évoqué<sup>1485</sup>. Par la suite, pour illustrer la difficulté qui existait pour aménager au minimum le campus, Michel Imberty lui-même<sup>1486</sup>, nous a spécialement évoqué le cas exemplaire des ruines du premier bâtiment du restaurant universitaire, situé à l'actuel emplacement de la maison de la recherche. Ce bâtiment, construit à l'époque de l'ouverture de l'université de Nanterre en 1964, est vite apparu comme inutilisable à cause de tunnels que la RATP avait creusés en dessous : du fait de ses fissures, le bâtiment a été vite abandonné, puis il est devenu une ruine insalubre, un squatt. La destruction du bâtiment est finalement devenue nécessaire pour des raisons évidentes de sécurité, mais il a fallu que Michel Imberty fasse venir, sur le campus de Nanterre, le ministre même, Alain Savary, pour que celui-ci puisse constater les dégâts et ordonner par la suite la démolition du bâtiment, en débloquent les fonds nécessaires.

D'une manière plus générale, mentionnons que ces difficultés budgétaires ont eu également à Nanterre des conséquences sur des sujets que nous avons déjà évoqués : la recherche a en effet pâti

---

1482 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre », p.54 mais encore, 1208W69 : « Note sur la situation financière de l'université de Paris X Nanterre » septembre 1975, par l'inspection générale de l'administration de l'Éducation Nationale, Servolle, ou encore 2308W25 : rapport 1991, p.29.

1483 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre », p.54.

1484 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre », p.54. mais encore, 1208W69 « Note sur la situation financière de l'université de Paris X Nanterre » septembre 1975, par l'inspection générale de l'administration de l'Éducation Nationale, Servolle, ou encore 2308W25 rapport d'évaluation 1991, p.29, ainsi que 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre », p.54.

1485 Ce problème est notamment assez bien évoqué lors du conseil de l'université, du 20 mai 1974, consultable à la cote 1208W23

1486 Entretien 1 octobre 2019

de son manque d'investissement (manque de matériels, manque de personnels<sup>1487</sup>), le télé-enseignement et l'Institut d'Éducation Permanente n'ont pu se développer que grâce à des subventions exceptionnelles versées par le ministère - et non par l'université elle-même, et qui ont dû apprendre à trouver leurs propres sources de financement<sup>1488</sup>. Nous verrons enfin dans notre chapitre VIII et IX comment le personnel administratif<sup>1489</sup> et enseignant<sup>1490</sup> a vécu de leur côté ce manque de financement.

En effet, l'université de cette période manque de postes d'enseignants titulaires, et voit son budget fragilisé par la nécessité, pour l'université, d'employer des vacataires ou de rétribuer des enseignants-chercheurs titulaires en leur donnant des heures supplémentaires d'enseignement à faire. L'université, en effet, sur son budget global, reçoit une certaine somme constituées d'heures complémentaires, c'est-à-dire une somme d'argent visant à payer les heures supplémentaires des enseignants titulaires ou des vacations. Ces heures complémentaires sont distribuées entre les UER, afin de pouvoir réaliser leurs heures de cours. Le montant total des heures complémentaires est négocié chaque année<sup>1491</sup>, mais il manque tellement de postes d'enseignants titulaires, qu'à notre époque ces heures complémentaires s'avèrent souvent, dans les faits, indispensables pour réaliser les enseignements prévus par l'université. Ainsi, chaque année, certaines formations ne sont assurées que par des enseignants vacataires ou par des heures complémentaires de professeurs titulaires<sup>1492</sup>. Ces heures complémentaires sont ainsi estimées à 48.500 heures en 1988-1990, pour un nombre de 900 vacataires en tout<sup>1493</sup> : dans les années 1970, René Rémond évoquait déjà le nombre de ces 900 vacataires, précisant même que ces derniers effectuaient alors près de 40 % du nombre total d'heures effectivement enseignées à Nanterre<sup>1494</sup>.

Plus remarquable encore, un rapport de 1984<sup>1495</sup> souligne que le manque de budget s'accompagne également d'un manque de postes, et cette pénurie d'enseignants est telle qu'elle empêche d'assurer totalement le nombre total de cours prévus durant l'année par les maquettes de diplômes :

En effet, en 1984, sur les 20 semaines de travaux et sur les 25 semaines de cours magistraux réalisés au cours de l'année, certaines matières ne parviennent pas à assurer le nombre total d'heures d'enseignement prévu. Par exemple, en droit, pour les premières années, ce ne sont que 60 % des

---

1487 Voir chapitre IV

1488 Chapitre V

1489 Chapitre VII

1490 Chapitre VIII

1491 2202W30 rapport à l'OCDE, « Une université littéraire et juridique dans la crise, rapport du 8 mai 1985 »

1492 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre », p.48.

1493 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation de décembre 1991 », p.20.

1494 René Rémond, *La Règle et le consentement*, Fayard, 1979, p.95.

1495 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre »

TD qui sont assurés, pour 96 % des CM (cours magistraux) assurés. Pour les premiers cycles (première et deuxième année), seuls 54 % des TD et 88 % des CM sont assurés en 1984. Cette situation s'explique à la fois par le manque d'enseignants notamment pour les premières années du premier cycle, comme des postes d'assistants et de maîtres-assistants, mais également par le manque de professeurs d'université, aptes à assurer des cours plus exigeants, comme ceux visant à préparer les concours de l'agrégation ou du CAPES<sup>1496</sup>. Dans le même genre, pour ne citer qu'une seule autre anecdote, significative, de ce manque de locaux et d'enseignants, Michel Imberty<sup>1497</sup> nous a raconté en tant qu'enseignant en psychologie, il a ainsi dû faire cours à une classe tellement surchargée, qu'elle a dû être répartie en deux salles en même temps.

Enfin, un dernier document résume ces difficultés financières de l'université de Nanterre : le 26 novembre 1987, un reportage d'Antenne 2<sup>1498</sup> s'intéresse à la question du sous-financement de l'université, et prend l'université de Nanterre comme révélatrice de cette pénurie nationale. En effet, le reportage montre des amphithéâtres surchargés, des TD à 65 et à 80 étudiants. Ces images sont complétées par les témoignages d'enseignants, qui affirment ne pas pouvoir faire travailler les étudiants sur des documents, puisque l'université est incapable de faire les imprimer, ou encore qu'ils doivent changer plusieurs fois de salle dans la même journée, faute de place. À la fin du reportage, Michel Imberty - en tant que président - reçoit une délégation d'étudiants qui lui apporte une pétition dénonçant les TD surchargés. Le président leur répond qu'il comprend la situation, mais ne peut rien faire, faute d'argent. Pourtant, en 1991, le taux d'encadrement des étudiants de Nanterre restait un peu meilleur en lettres, qu'en droit et en économie : un enseignant pour 29 étudiants en lettres (33 étudiants pour la moyenne nationale) et un professeur de Droit et en économie pour 56 étudiants, pour 51 pour la moyenne nationale<sup>1499</sup>.

Nanterre, durant cette période, n'a pas en effet été la seule université à souffrir de pénurie budgétaire. Au niveau national, un même constat de carence budgétaire et de postes d'enseignants-chercheurs apparaît<sup>1500</sup> : ainsi, à l'université de Nantes<sup>1501</sup>, à l'université de Vincennes, à Paris VII<sup>1502</sup>

---

1496 *Ibid* p.54 .

1497 Entretien du 14 juin 2019

1498 Consultable à l'INA Antenne 2, « une journée à Nanterre », édition spéciale, 26 11 1987

1499 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.19.

1500 Arnaud Desvignes, dans sa thèse, souligne les difficultés budgétaires des établissements universitaires, du moins pour le début des années 1970, *Vers l'autonomie des universités*, op. cit., p.425-498.

1501 Gérard Emptoz (sous la direction de), *Histoire de l'université de Nantes*, 1993, Presses universitaires de Rennes, p.289.

1502 Où le budget de l'année 1971 est rejeté par le conseil de l'université, cf Desvignes, op. cit., p.464.

à Paris XIII<sup>1503</sup>, à l'université de Picardie<sup>1504</sup>, les problèmes financiers sont communs à toutes les universités de France, comme à l'université de Rouen où l'on assiste même à la démission en 1973 du président de l'université, Paul Rollin, en protestation contre ces mêmes carences budgétaires<sup>1505</sup>. Ces difficultés perdurent même après le passage de la gauche au pouvoir en 1981<sup>1506</sup>.

En somme, l'université de Nanterre a été considérablement sous-financée durant toute la période de 1971-1988 : ce sous-financement n'a pas cependant empêché le développement de l'université, puisque des rallonges budgétaires ont alors été régulièrement allouées à celle-ci. Cependant, alors que l'université de Nanterre (hors IUT) est passée de 20.000 étudiants en 1971 à 30.000 en 1988<sup>1507</sup>, il a été de plus en plus difficile pour l'université de parvenir à assurer ses missions, tout en innovant. L'habileté des directions successives de l'université a alors été d'agir en permanence pour limiter la pénurie, de restreindre les dépenses non-obligatoires et de développer de nouvelles sources de revenus. Pourtant, malgré cela, le problème du financement est resté aiguë et explique en bonne partie les limites des transformations entamées après la loi Faure de 1968.

## **Les cursus et les diplômes enseignés à Nanterre restent dans la lignée d'avant Mai 68**

Ensuite, les limites des transformations apportées à Nanterre se lisent également dans les cursus que l'université offrit tout au long des années 70-80. Alors que nous avons vu que Mai 68 avait aspiré à une refonte totale des enseignements (enseignement thématique des programmes, libre choix des cours par les étudiants, désir d'associer enseignement théorique et enseignement pratique, étude critique des différentes méthodes scientifiques, pluridisciplinarité...<sup>1508</sup>), finalement, ce sont toujours les mêmes matières qui restent enseignées à Nanterre vingt ans plus tard, dans le cadre de formations classiques - qui découlent des lois de programmation universitaire, et sont généralement habilitées par le ministère. Dans ce cadre, la pluridisciplinarité - proclamée rituellement dans les discours des présidents de l'université - reste secondaire dans l'enseignement : d'une manière générale, malgré quelques initiatives, les cursus de formations et les diplômes proposés à l'université s'inscrivent largement dans la continuité de la période d'avant mai-68, malgré quelques

---

1503 Michel Debeauvais, *L'Université ouverte : les dossiers de Vincennes*, Présentés par Presses universitaires de Grenoble, 1976, p.39. mais aussi Girault, Lescure, Vadelorge (sous la direction de), *Paris XIII, histoire d'une université en banlieue 1970-2010*, p.224.

1504 Où le budget de l'année 1971 est également rejeté : cf Desvignes, op. cit., p.466.

1505 Anne Bidois, Olivier Feiertage, Yannick Marec (sous la direction de), *L'Université de Rouen, 1966-2016 Histoire d'une université nouvelle*, Presses Universitaires de Rouen et du Havre 2016, p.81.

1506 *Ibid* p.100.

1507 Cf. annexe 6.

1508 Voir ce que nous en avons dit dans le chapitre IV

réformes réalisées à la marge.

Quels sont alors les différents types de diplômes que prépare l'université de Nanterre au cours de notre période ?

De 1971 à 1988, on peut diviser les diplômes proposés par les universités en trois catégories : ceux qui correspondent au premier cycle (c'est-à-dire /A savoir BAC +1 et Bac + 2), ceux qui correspondent au second cycle (bac +3 et bac + 4), et, enfin, ceux qui correspondent au troisième cycle (bac + 5 et plus). Ce ne fut qu'en 2002 que ce système fut changé pour donner lieu au système LMD (la licence pour les trois premières années d'études supérieures, le master pour les deux suivantes, et le doctorat pour les suivantes).

De 1966 à 1973, les cursus suivis à Nanterre correspondent donc à ceux de la réforme Fouchet de 1966 : cette année-là, la première année d'étude supérieure, qui s'appelait l'année de « propédeutique » (et qui avait l'objectif d'être très générale, afin d'aider les étudiants à se spécialiser par la suite), est supprimée, et le premier cycle se recompose sous la forme d'un DUEL (diplôme universitaire d'étude littéraire) ou d'un DUES (diplôme universitaire d'étude scientifique). Ces formations de premier cycle sont complétées par les formations de second cycle que sont la licence (équivalent à Bac +3), puis la maîtrise (bac +4 et bac +5). Cette dernière est centrée sur la rédaction d'un premier travail de recherche.

En 1973, le DUEL de premier cycle est remplacé par le DEUG, selon l'arrêté du 27 février 1973, qui redéfinit les cursus. Alors que la réforme Fouchet de 1966 avait initié le contrôle continu, renforcé les TD et accentué la spécialisation des cursus dès la première année<sup>1509</sup>, le DEUG (qui correspond donc aux deux premières années des études supérieures) est lui beaucoup plus souple dans sa définition, et accorde davantage de liberté à l'université dans la définition de ses diplômes, mais fixe toutefois à 20 % la part de la note globale revenant au contrôle continu et définit que 25 % au minimum des cours doivent se faire durant ces années en petits groupes<sup>1510</sup>. En 1984, la loi Savary amende l'organisation de ces DEUG, qui sont divisés désormais en deux composantes : une principale, l'autre optionnelle, afin d'éviter que les cursus ne soient trop tôt spécialisés, et que l'accent puisse également être mis sur des modules de pré-professionnalisation et le suivi des étudiants en petits groupes<sup>1511</sup>.

---

1509 Marie Laure Viaud, *Les Innovateurs silencieux, histoire des pratiques d'enseignement à l'université des années 50 à 2010*, Presses Universitaires de Grenoble, 2015, p.79.

1510 *Ibid*, p.139.

1511 Viaud, op. cit.e, p.151.

Avec l'arrêté de 1973, la troisième année de formation reste celle de la licence. La maîtrise est réduite à un an, et l'année de Bac +5 se fait soit sous la forme soit d'un DEA (diplôme d'étude approfondie), soit sous la forme d'un DESS (diplôme d'étude supérieure)<sup>1512</sup>. Le DEA se réalise en un an, et constitue également une année de recherche sous la direction d'un enseignant et correspond à un Master 2- recherche d'aujourd'hui. Un DESS est également un diplôme de niveau bac +5, mais c'est un diplôme plus classique et plus spécialisé : il vise avant tout à l'insertion professionnelle, hors enseignement, et comporte généralement un ensemble d'enseignements théoriques et pratiques, ainsi qu'un stage<sup>1513</sup>. Dans les années 1970, le troisième cycle est lui structuré autour de l'écriture d'un doctorat, soit relativement court, que l'on qualifie alors de doctorat de 3e cycle<sup>1514</sup>, soit sous une forme plus longue et plus conséquente, et qui est alors un doctorat d'État. Généralement, à l'époque, le futur universitaire devait réaliser une thèse de 3e cycle, suivie d'une thèse d'État, beaucoup plus volumineuse et érudite, parfois de plus de mille pages<sup>1515</sup>, dont la forme dépendait surtout de la discipline étudiée. Par exemple, le professeur de grec Guy Lachenaud a soutenu son doctorat de troisième cycle à Nanterre en 1966, mais sa thèse de doctorat d'État seulement en 1976<sup>1516</sup> - la thèse d'État était alors considérée comme si érudite que certains collègues de Guy Lachenaud lui ont même reproché d'avoir soutenu sa thèse avant ses 40 ans<sup>1517</sup>!

La thèse d'Etat fut supprimée en 1984<sup>1518</sup>.

Pourtant, tous ces diplômes ont été également pensés afin de faire davantage de place à la pluridisciplinarité : en effet, l'une des critiques émises en Mai 68 à l'égard de l'université était alors la trop grande spécialisation de ses formations<sup>1519</sup>. La loi Faure du 12 novembre 1968 reprend cette critique et reconnaît dans son article 6 que « les universités sont pluridisciplinaires, et doivent associer autant que possible les arts et les lettres aux sciences et aux techniques. »

L'une des conséquences de cette aspiration à la pluridisciplinarité, c'est-à-dire à l'association de différentes matières et disciplines entre elles, fut la création de l'université expérimentale de Vincennes, bientôt nommée Paris VIII, dès la rentrée 1968-1969 : dans cet établissement, la pluridisciplinarité est perçue comme le fondement d'une refondation des savoirs et d'une critique de

---

1512 1208W217 « Guide de l'étudiant 1975-76 » p.29.

1513 1208W217 Guide de l'étudiant 1975-76 p.30.

1514 Apparue en 1958

1515 La thèse d'Histoire André-Jean Tudesq, *Les Grands notables en France (1840-1849). Étude historique d'une psychologie sociale*, publié en 1964, faisait par exemple 1200 pages. Cependant, jusque dans les années 60, une grande partie des universitaires considéraient ce type de doctorat comme étant nécessaire pour former correctement un spécialiste, cf. Dominique Picard, *La profession introuvable*, op. cit., p.47-48.

1516 Guy Lechenaud, *Comme un arbre qui marche*, édition Amalthée, 2018, p.35.

1517 Guy Lachenaud, entretien du 5 juillet 2019

1518 Jean-Yves Méridol, « Les universitaires et leurs statuts depuis 1968 », *Le mouvement social*, 2010, n°4, p.79.

1519 Voir le chapitre IV

la neutralité axiologique des sciences, dans la perspective post-moderne<sup>1520</sup>. Plus précisément, cette pluridisciplinarité permet la création de formations combinant des matières « dominantes », principales, avec de très nombreuses options. De même, cette pluridisciplinarité permet également, à Vincennes, l'éclosion de nouveaux cours très variés, tels que « les idéologies esthétiques dans l'écrit colonial », les « mouvements sociaux et syndicalismes », « l'étude de la femme via la littérature et idéologies »<sup>1521</sup>. Cette pluridisciplinarité et cette diversité de cours sont d'autant plus poussées que le ministère ne contrôle que peu les enseignements de Vincennes et n'accorde pas une habilitation nationale aux diplômes délivrés par cette université, qui dispose d'ailleurs de son propre poste de budget pour financer des projets de recherche pluridisciplinaires<sup>1522</sup>.

Comme à Vincennes, les années post-68 amènent à Nanterre une reformulation des cursus : une année correspond à l'enseignement d'ensemble d'UV (unités de valeur). Comme nous l'avons vu dans le chapitre IV, à partir des années 70, l'étudiant nanterrois peut ainsi réaliser un certain « panachage » des matières en fonction du système FOL : certains cours, dans chaque diplôme, sont ainsi jugés « Fondamentaux » (F), d'autres cours sont des « options obligatoires » (O), et d'autres options peuvent enfin être choisies complètement « librement » (L).

Par exemple, à Nanterre, en 1975<sup>1523</sup>, en LEA (Langues étrangères appliquées), l'étudiant devait travailler deux langues au minimum au cours de l'année, et avait des matières fondamentales, telles que des cours de « Civilisation » associés aux langues étudiées (4 heures par semaine), ainsi que 6 heures de technique d'apprentissage de la langue. Il y avait également, en LEA, des options obligatoires à suivre en Français, en Droit et en économie, parmi plusieurs cours proposés.

Pour les options libres, l'UER d'anglais recommandait des options à prendre en Histoire, en Droit, en économie, ou préconisait d'apprendre une autre langue, mais l'étudiant restait finalement libre de son choix. Ainsi, au milieu des années 70, l'université mettait en effet à la disposition des étudiants une liste des cours optionnels pouvant être librement choisis à travers l'université (cette liste s'intitulait « LLL »<sup>1524</sup>).

Ces cours libres étaient extrêmement nombreux : les enseignements de certaines disciplines étaient entièrement accessibles à tous, comme en sociologie, en philosophie ou en ethnologie. D'autres disciplines réservaient certains de leurs enseignements les plus généraux, qui étaient alors ouverts

---

1520 Dormoy-Rajramanan, « L'institutionnalisation des domaines d'études pluridisciplinaires autour de 68, Entre intérêts savants, économiques et militants », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2017/3 Vol. 11, N°3, p.361.

1521 *Ibid*, p.363-364.

1522 *Ibid*, p.364.

1523 1208W217 Livret des premiers cycles DEUG pour l'année 1975-1976. Cf. annexe 13.

1524 Cf. annexe 8.

aux plus grands nombre d'étudiants – comme en Droit, qui proposait un cours d'Introduction générale, qui rendait accessibles, en tant qu'options, ses principaux cours d'Histoire contemporaine, moderne, médiévale et antique. Il est à noter que la liste de ces options libres (LLL) comprenait aussi des cours de cinéma (Histoire du cinéma, techniques du cinéma, « cinéma et sciences humaines »), des cours de théâtre (un cours intitulé « Les grandes époques du théâtre », « initiation aux techniques de la scène...), des cours de sport, ainsi que des cours d'anglais, de russe, de tchèque, de danois, d'allemand, de néerlandais, d'arabe, d'hébreu, d'espagnol, de portugais et même de chinois ! En Histoire, ces options libres représentaient au minimum 6 heures de cours par semaine sur les 21 heures 30 de cours de l'ensemble de la semaine. Dans les années 70, les deux tiers des cours du DEUG Histoire étaient donc des enseignements d'Histoire.

Ainsi, au cours des années 70, la pluridisciplinarité se généralise grâce à la possibilité de prendre des options. La pluridisciplinarité ne s'accompagne pas, en revanche, d'une refonte des disciplines classiques, qui structurent encore largement les cursus proposés à l'université. De plus, on notera également que l'ouverture interdisciplinaire reste encore au bon vouloir de l'UER en question, et que les modules de formation professionnelle ou de pré-professionnalisation restent très rares, y compris en 1991, après notre période<sup>1525</sup>.

Ainsi, une expérience réalisée à Nanterre au début des années 68-70 permet de nous rendre compte plus précisément du décalage qui a pu alors exister entre les aspirations initiales de certains professeurs de Nanterre - désireux de renouveler l'université en profondeur dans le sillage de Mai 68 - et les résultats modérés que nous venons d'évoquer : en effet, de 1968-1969 et de 1976-1977, a existé à Nanterre un département qui s'était lui-même qualifié « d'interdisciplinaire »<sup>1526</sup>.

Fondé en septembre 1968, ce département avait été la conséquence des discussions et des échanges que le professeur de littérature Guy Michaud, le philosophe Paul Ricœur, le sociologue Alain Touraine et bien d'autres avaient eu ensemble dès l'année 1967-68<sup>1527</sup>. Ce nouveau département « interdisciplinaire » était la suite des expériences réalisées à la Sorbonne par Guy Michaud qui, dans les années 60, avait fondé un Centre d'études des civilisations, tourné vers l'analyse et la compréhension des civilisations comme des ensembles cohérents, dont la complexité ne pouvait seulement être rendue que par une approche interdisciplinaire<sup>1528</sup>. De 1968 à 1976, ce département à Nanterre visait à accomplir une triple transformation des cursus universitaires et des formations

---

1525 1208W280 « Guide de l'étudiant 1991-1992 »

1526 Combecave-Gavet, *Nanterre : naissance d'une université*, op. cit. p.378-383.

1527 Concernant le début de cette expérience, relativement peu documentée, nous disposons d'un rapide rapport écrit par le professeur de littérature Georges Abastado « Bilan et perspectives » de 1970, consultable en 1208W143

1528 Edmond Marc Lipiansky, entretien du 14 mars 2019. Edmond Marc Lipiansky, disciple de Guy Michaud, fut longtemps l'un des animateurs des cours au sein de l'institut interdisciplinaire de Nanterre.



offerts aux étudiants : très ambitieux, le projet « interdisciplinaire » visait en effet à proposer un lieu d'enseignement et de recherche qui décloisonnerait les disciplines de sciences humaines, à l'image de ce qui s'était passé dans les sciences exactes - tout en offrant aux étudiants la possibilité de suivre les cours où différentes épistémologies et méthodes disciplinaires seraient analysées, utilisées et décortiquées au travers d'un même objet d'étude. Le département interdisciplinaire (appelé DERI, pour Département d'Études et de Recherche Interdisciplinaire) avait aussi l'ambition d'offrir également aux étudiants de nouveaux débouchés professionnels dans le secteur tertiaire<sup>1529</sup>, même si, on le verra, cet objectif nous semble aujourd'hui peu compatible avec les grandes exigences intellectuelles et théoriques de cette formation : au début des années 70, le DERI ne fut jamais un UFR en tant que tel, mais fut associé à l'UFR de Français en tant que département<sup>1530</sup>. Le DERI tenta de se développer en créant des Unités de Valeur, c'est-à-dire des enseignements, qui pouvaient être pris par tous les étudiants comme des options libres. Certains cours du DERI étaient également intégrés dans certaines formations, en tant qu'options obligatoires, comme en Français<sup>1531</sup>. Ces cours eurent un certain succès, puisqu'ils rassemblèrent deux cent cinquante étudiants en 1968-1969 et quatre cent cinquante l'année suivante, avec deux cents étudiants refusés, faute de place<sup>1532</sup>. En 1975, il fut même créé un diplôme d'université interdisciplinaire<sup>1533</sup> (c'est-à-dire un diplôme non reconnu au niveau national mais pouvant ouvrir la voie aux autres formations de Nanterre). Les enseignements du département d'interdisciplinaire s'articulaient principalement autour de cours de sémiologie, de linguistique et « d'étude de la civilisation »<sup>1534</sup> ; ces cours avaient la particularité d'être suivis par deux enseignants de deux matières différentes, afin d'explorer de deux façons différentes un même sujet d'étude, pour permettre à terme la formation d'étudiants capables de mener des recherches pluridisciplinaires<sup>1535</sup>. Les cours portaient sur des sujets aussi ambitieux que larges, tels « la théorie de la civilisation », la « recherche sur l'imaginaire », la « théorie de l'interprétation de la littérature et de la psychanalyse »<sup>1536</sup>. Pourtant, ces cours et le DERI se terminèrent vers 1976, et peu de documents nous sont parvenus pour expliquer la fin de cette expérience : le plus probable serait que le manque de moyens et de financement auraient empêché la possibilité de maintenir ces cours originaux.

En effet, dès 1970, le seul rapport dont nous disposons sur ce sujet<sup>1537</sup> soulignait déjà le manque de

---

1529 1208W143 « Bilan et perspective »

1530 1208W280 Livret étudiant 1972

1531 1208W270 « brochure d'études et de recherches interdisciplinaires 1972-1973 »,

1532 1208W143 « Bilan et perspective »

1533 1208W217 livret « DEUG » 75 76

1534 1208W270 « brochure d'études et de recherches interdisciplinaires 1972-1973 »

1535 1208W143 « Bilan et perspective »

1536 1208W270 « Brochure d'études et de recherches interdisciplinaires 1972-1973 »

1537 1208W143 « Bilan et perspective »

locaux et le manque d'heures complémentaires pour assurer ces cours, au point que - selon le rapport - une bonne partie de ces enseignements relevait du bénévolat. À noter, enfin que de telles expériences - aujourd'hui tombées dans l'oubli - ne furent sans doute pas restreintes à la seule université de Nanterre : à Vincennes-Paris VIII, on trouve également des initiatives comparables, puisque cette université proposa en 1972 la création d'un DEUG interdisciplinaire, initié par l'UFR de français, avec la participation d'enseignants de science politique, d'Histoire, de sociologie, d'économie et de sciences de l'éducation<sup>1538</sup>.

Les années 1970, puis 1980, furent cependant marquées par l'apparition de nouvelles formations à Nanterre et au sein des universités françaises en général. Malgré le poids constant des formations « classiques », l'université de Nanterre va en effet faire émerger en son sein plusieurs nouveaux types de formations que l'on peut classer en trois catégories : d'abord, de nouveaux diplômes pluridisciplinaires et professionnalisants furent mis en place à Nanterre en 1974<sup>1539</sup>, comme l' AES (Administration, Économique et Sociale), puis, dans les années 1980, des formations professionnelles courtes - les DEUST (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, à bac +2) furent créés, ainsi que les doubles cursus, associant deux disciplines, et enfin la filière STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) en 1977.

La première vague de création de nouveaux cursus débute donc en 1974<sup>1540</sup>.

L'université de Nanterre initie alors trois nouvelles formations, qui correspondent à trois nouvelles matières, qui connaîtront un certain succès et déboucheront rapidement sur des diplômes de second cycle : sont ainsi créés cette année-là un DEUG LEA (Langues Étrangères Appliquées), un DEUG AES ainsi qu'un DEUG MASS (mathématiques appliquées et sciences sociales). L'originalité de ces formations est de proposer un cursus pluridisciplinaire, tourné en priorité vers des débouchés autres que ceux de l'enseignement. La LEA (Langues Étrangères Appliquées) correspond donc à un diplôme tourné vers l'apprentissage pratique de deux langues vivantes, complété par des cours d'économie, de droit et de sciences humaines. La LEA vise à former de jeunes étudiants, afin que

---

1538 Dormoy-Rajramanan, *L'Institutionnalisation des domaines d'études pluridisciplinaires autour de 68, Entre intérêts savants, économiques et militants*, « Revue d'anthropologie des connaissances » 2017/3 Vol. 11, N°3 | pages.364. Par ailleurs, il est à noter que d'autres universités tentèrent également, au début des années 70, de développer des instituts pluridisciplinaires équivalents, comme l'université de Grenoble : voir René Favier, *Le roman de l'université*, Grenoble 1339-2016, PUG, 2017, p.219-220.

1539 Dans ces années 1970 apparaît en effet tout un discours universitaire et politique sur la nécessité de « professionnaliser » les formations universitaires. Voir Patrick Fridenson, « La politique universitaire en France depuis 1968 », *La Découverte*, « Le mouvement social », 2010/4 n° 233 | p.62.

1540 Pour la création des DEUG d'AES, MASS et LEA, voir l'arrêté du président René Rémond le 29 janvier 1974, consultable à la cote 1208W133. Les premiers cours dans ces nouvelles disciplines eurent sans doute lieu en 1975-1976, voir 1208W280 « Guide de l'étudiant 75-76 »

ceux-ci puissent avoir une connaissance pratique de la langue, qu'ils pourront ainsi utiliser directement dans le monde de l'entreprise, et notamment de l'entreprise tournée vers l'internationale : comme les entreprises du secteur touristique, hôtellerie, traduction et commerce international<sup>1541</sup>. Nous avons déjà évoqué plus haut comment se déroulaient certaines années de cette formation, et nous évoquerons dans un autre chapitre les débouchés réels qu'offrit cette formation.

En 1974, Nanterre a également créé un DEUG MASS (mathématiques appliquées et sciences sociales). Cette formation - destinée aux bacheliers ayant eu un bac C, D et E - unit les mathématiques, la statistique et l'information, à des enseignements de sciences sociales (économie, psychologie, histoire)<sup>1542</sup>. En effet, parmi les cours fondamentaux de cette formation, on trouve des cours d'analyse mathématique<sup>1543</sup>, des cours d'algèbre, des cours de probabilités et enfin des cours d'informatique<sup>1544</sup>, complétés par des options obligatoires en fonction des différentes spécialités que choisissent les étudiants : soit en économie, soit en psychologie, soit en géographie, soit en philosophie-sociologie, soit en linguistique.

Ensuite, l'université de Nanterre initie en 1974<sup>1545</sup> un DEUG AES, qui se voulait lui-aussi radicalement pluridisciplinaire, et structuré autour des enseignements de d'Histoire, de droit, d'économie, de sociologie et de psychologie : d'après l'historien Serge Bernstein<sup>1546</sup>, qui fut responsable de la filière de 1978 à 1985, et d'après François Soulage, qui fut l'un des fondateurs de la filière AES à Nanterre<sup>1547</sup> alors qu'il était assistant en économie, cette formation s'adressait surtout à un public intéressé par plusieurs matières en même temps, mais désirant ne pas se spécialiser trop tôt. La filière AES visait un débouché autre que l'enseignement, notamment les concours administratifs, la banque, l'assurance ou le secteur tertiaire en général<sup>1548</sup>. D'après Serge Bernstein, cette formation offrit de bons résultats en termes de débouchés, même si François Soulage - de son côté - souligne que cette formation fut surtout l'occasion d'accueillir des étudiants d'économie trop mauvais en mathématiques pour faire uniquement de l'économie. Toujours selon lui, la filière AES était aussi et surtout l'occasion de permettre à des étudiants redoublants de poursuivre leurs études dans une filière moins spécialisée. L'étude de cette nouvelle formation est intéressante, puisque elle est particulièrement révélatrice des initiatives prises dans les années 1970 pour rénover l'université :

---

1541 1208W280 *Ibid*

1542 1208W280 *Ibid*

1543 1208W280 *Ibid*

1544 Dans les années 80, voir le conseil de l'université du 28 février 1983, en 1208W39

1545 Il existe une incertitude vis à vis de cette date : nous avons également trouvé un rapport d'une réunion du 24 mai 1974 1974 et le projet de DEUG datant du 23 juin 1973 en 1208W133

1546 Mail du 18 septembre 2019, réponse par écrit

1547 Entretien du 19 octobre 2018

1548 1208W280 « Guide de l'étudiant 75-76 »

l'AES a eu ainsi l'ambition de concilier l'héritage soixante-huitard de pluridisciplinarité, avec un souci nouveau de proposer des cursus aux débouchés professionnels plus concrets que l'enseignement<sup>1549</sup>.

La filière AES a-t-elle atteint ce double-objectif ? Pour illustrer ce que qu'a pu représenter la filière AES, nous pouvons également nous appuyer sur un témoignage d'un ancien étudiant de Nanterre en AES, Jean-Claude Kuperminc<sup>1550</sup>. Né en 1959 à Paris, d'une famille de petits artisans parisiens issu de l'immigration juive polonaise de l'entre deux-guerres, Jean-Claude Kuperminc obtint le bac en 1976, et s'inscrivit à l'université de Nanterre en 1977, après un premier échec à Paris I en 1976-1977 en LEA. Lors de son entretien, Jean-Claude Kuperminc a expliqué son choix d'opter pour l'AES, non par choix réel mais parce que, bien qu'intéressé par les langues, l'histoire et les sciences sociales, il ne voulait surtout pas devenir professeur. La formation AES lui offrait donc d'autres débouchés. De 1977 à 1981, Jean-Claude Kuperminc passa ainsi son DEUG d'AES à Nanterre, puis une licence et enfin une maîtrise d'AES : à bac +4, il s'orienta vers le métier de bibliothécaire, et passa une formation spécialisée, où il obtint le CAFB (Certificat d'aptitude à la formation de bibliothécaire), et trouva un emploi de bibliothécaire par la suite, pour finir directeur de la bibliothèque et des archives de l'Alliance israélite universelle. Lors de son entretien en 2019, Jean-Claude Kuperminc évoqua son intérêt pour ses cours d'Histoire, ainsi que pour ses cours de Droit à Nanterre, et trouva même finalement utiles les cours de comptabilité - alors que ceux-ci ne l'avaient pas enthousiasmé à son époque. En somme, Jean-Claude Kuperminc trouva que cette formation AES lui fut professionnellement utile puisqu'il fut initié, aussi bien à des méthodes qu'à des disciplines très différentes, qui lui permirent d'avoir une culture générale assez large pour pouvoir gérer à bon escient en tant que bibliothécaire des fonds d'ouvrages de différentes matières.

Pourtant, M. Kuperminc signifia également que la formation AES, malgré le fait de présenter plusieurs disciplines en même temps, n'était pas vraiment à ses yeux vraiment pluridisciplinaire car, entre le Droit, la sociologie, l'Histoire et l'économie, aucun thème, aucune méthode, aucune problématique n'étaient commune. Il s'agissait, pour lui, d'une simple addition de matières et non d'une réflexion théorique cohérente. On voit donc ici que même la formation AES – qui se voulait pourtant la plus ouverte et la plus pluridisciplinaire – n'a jamais su casser le cloisonnement entre les différentes matières.

Enfin, parmi les nouvelles matières, notons que, deux ans plus tard, en 1977, fut établi à Nanterre un UFR de STAPS<sup>1551</sup> (Sciences et techniques des activités physiques et sportives), afin de former

---

1549 Sonia Lefevre, *Entre souci d'insertion professionnelle et désir d'épanouissement intellectuel : la trajectoire des étudiants d'AES et de LEA*, Sciences de l'Homme et Société. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2009, p.63.

1550 Entretien du 21 juin 2019

1551 2308W25 « Rapport d'inspection de Nanterre en 1991 », p.139.

spécifiquement les professeurs d'EPS<sup>1552</sup> et de proposer des cours de sport, en options libres à l'ensemble de l'université. Et cela, à peu près à la même époque où se mettent en place ces formations à l'échelle nationale. Le DEUG STAPS est institué à Nanterre en 1975, la licence en 1977 et la maîtrise en 1982<sup>1553</sup>.

Il faudra ensuite attendre les années 80 pour observer à Nanterre l'apparition de nouveaux cursus de formations, encore plus professionnalisants : en 1985, est mis aussi en place à Nanterre un premier DEUST (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, à bac +2)<sup>1554</sup>. Il s'agit d'une formation courte, sur deux ans, conçue pour préparer directement à un métier ou permettant un prolongement des études par la suite<sup>1555</sup>. Grâce à un financement spécial du ministère de l'Éducation Nationale et d'un programme dirigé directement par le premier ministre de l'époque Laurent Fabius (« mission Câble »), un DEUST de communication audio-visuelle est ainsi mis en place dès cette année-là<sup>1556</sup>. Les étudiants de ce DEUST - sélectionnés sur dossier après un entretien oral et écrit - suivaient alors un enseignement pratiqué à la fois par des professeurs de Nanterre et des professionnels, dans les domaines des langages (expression en français, informatique, anglais) et des techniques de la communication avec un équipement spécial, où les étudiants apprenaient à manipuler caméras, magnétoscopes afin de travailler dans les médias, la communication, ou le journalisme. En 1989, cette formation ultra-spécialisée se développa, et une licence et une maîtrise d'information et de communication ont été mises en place. Pourtant, en 1991, l'université de Nanterre ne proposera finalement que deux DEUST de ce type et également un DEUST d'éducation physique<sup>1557</sup>. Le tout, pour des effectifs étudiants très restreints : en 1987, seuls vingt-deux étudiants avaient obtenu de le DEUST de communication audio-visuelle<sup>1558</sup>.

Dans les années 80, d'autres DEUG spécialisés apparurent également : à partir de 1981<sup>1559</sup>, jusqu'à 1983<sup>1560</sup>, exista même à Nanterre un « DEUG Instituteur », réalisé en lien avec l'académie de Versailles pour former des élèves des écoles normales, ainsi que pour la formation continue des professeurs du secondaire. En 1983, une filière FLE (Français langue étrangère) fut mise en place, à

---

1552 Éducation Physique et Sportive

1553 Loïc Jarnet, *La Production universitaire du corps sportif*, Presses Universitaires de France, « Cahiers internationaux de sociologie », 2003, n°115, p.230.

1554 La volonté d'établir des DEUST à Nanterre a été évoquée par Michel Imberty au conseil d'administration de l'université, le 8 octobre 1984, 2283W47

1555 Ces DEUST sont l'une des conséquences immédiates de la loi Savary de 1984, Louis Gruel, Olivier Galland, Guillaume Houzel, *Les Étudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, collection « Le sens social », Presses universitaires de Rennes, 2009, p.89.

1556 2305W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.75.

1557 2308W25 *Ibid*, p.46.

1558 *Ibid* p.76.

1559 2202W30 « Rapport du 8 mai 1985 » Une université littéraire et juridique dans la crise.

1560 2308W45 « Inscription des étudiants en 1987 »

partir du développement d'options destinées aux étudiants étrangers : il s'agissait également d'une formation particulière, à vocation professionnelle, qui nécessitait le dépôt d'un dossier et le passage du dossier devant une commission spéciale. En 1986, 2346 étudiants suivaient une formation de FLE à Nanterre<sup>1561</sup>. D'autre part, Ainsi, au cours de son histoire, Nanterre a pu créer, notamment dans le cadre de l'éducation permanente, des DU particulièrement spécialisés, qui devaient permettre aux étudiants de rejoindre par la suite des formations plus classiques, telles que des licences ou des maîtrises, au sein de l'université de Nanterre. Entre 1981 et 1984, par exemple, l'université de Nanterre avait par exemple établi des DU spécifiques à l'éducation permanente, tels que le DU « création et gestion des PME », la « licence de technologique, mention gestion de revenus coopératifs, mutualistes et associatif du 2e cycle », la licence de technologie mention chef de projet commerce international<sup>1562</sup>. En 1991, l'université proposait même au moins un DU<sup>1563</sup> « arts du spectacle ».

Enfin, retenons également qu'au cours des années 1980, se mettent également en place à Nanterre des formations bi-DEUG, à partir de 1984<sup>1564</sup> : ces formations visaient généralement à réunir des DEUG classiques avec des DEUG de LEA, afin de former des étudiants avec une forte spécialisation disciplinaire et maîtrisant bien deux langues étrangères au moins. Cependant, ces bi-Deug ne concernèrent que peu d'étudiants. Ainsi, en 1986, existait ainsi à Nanterre des doubles formations Droit-économie, Droit Allemand, Droit-anglais, Droit-Espagnol, Droit-italien, Droit-russe, Droit-lettres et Droit-Philosophie, ainsi que des formations économie-allemand, économie-anglais, économie-espagnol, économie-italien, économie-russe ou encore, plus originale, histoire-ethnologie<sup>1565</sup>. En 1988-1989, les étudiants du bi-DEUG LEA-anglais et Droit ont pu bénéficier d'une troisième année spéciale, un DU, équivalent à la licence : le diplôme d'Études juridiques appliquées (DEJA), associant Droit et anglais, afin de permettre à ces étudiants de suivre pendant trois ans une formation unissant l'anglais et le droit<sup>1566</sup>. Cependant, en 1989, seuls trente-deux étudiants obtinrent ainsi un bi-DEUG économie-Langue, et vingt-cinq un bi-DEUG Droit-langue<sup>1567</sup>.

---

1561 2308W45 Inscription des étudiants en 1987 « Flash statistique sur la population universitaire 1985-1986 »

1562 2202W50 « Réponse à l'enquête du journal L'étudiant et l'Express du 31 janvier 1984 »

1563 Voir annexe 8.

1564 Devenu président de l'université en 1983, Michel Imberty passe un contrat avec le ministère de l'Éducation Nationale, afin de rénover les premiers cycles de l'université de Nanterre : la mise en place des bi-Deug se met en place à partir de 1984, voir « Note à l'attention de monsieur le ministre délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur », sans doute écrite par Michel Imberty lui-même p.4, 2202W24.

1565 2308W45 « Inscription des étudiants en 1987 » et « Flash statistique sur la population universitaire 1985-1986 »

1566 2305W p.86.

1567 2305W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.82.

Finalement, Mai 68 et les années 70 et 80 n'ont pas radicalement changé en profondeur l'offre de formations à Nanterre, malgré quelques initiatives réussies : la séparation premier/deuxième/troisième cycle reste centrale. Les cours s'articulent autour des disciplines classiques, avec de nombreuses matières obligatoires à suivre au sein de celle-ci, et le nombre d'options est plus ou moins large, en fonction de la politique des UER<sup>1568</sup>, mais ne donnent pas lieu à un véritable enseignement pluridisciplinaire<sup>1569</sup>. Les débouchés prévus par ces formations restent globalement les mêmes et restent liés à l'enseignement et à la fonction publique. Au cours des années 70, les initiatives les plus radicales visant à régénérer l'offre de formations de cours au sein de l'université échouèrent donc, comme nous l'avons vu avec l'histoire de l'institut d'études et de recherche interdisciplinaire.

Quelques chiffres donnent une idée du poids de la continuité des formations, à Nanterre, au cours des années 70 et 80 : en 1974-75, les formations « classiques », c'est-à-dire celles n'existant pas avant 1968, regroupaient près de 98% des étudiants<sup>1570</sup>. En 1986<sup>1571</sup>, près de 79 % des étudiants de Nanterre suivaient ainsi une formation de premier, second et troisième cycle « classique »<sup>1572</sup>.

En 1986, en effet, 352 étudiants seulement étaient inscrits en MASS<sup>1573</sup>, 814 en AES et près de 1879 étudiants inscrits en LEA, soit des effectifs comparables aux disciplines d'Histoire (968), de psychologie (1037) sur un peu plus de 27.000 étudiants à Nanterre : les formations « classiques », monodisciplinaires, regroupant, elles, pour cette année-là, par exemple, 968 étudiants en Histoire (tout type de diplôme confondu) et 1037 étudiants en psychologie (tout type de diplôme confondu). En somme, dans les années 70 et 80, les formations furent donc réaménagées et non pas radicalement transformées. Ce qui illustre, en partie, la radicalité des évolutions opérées à l'université après 1981.

## **Une pratique de l'enseignement, à peine modifiée par Mai 68**

Les pratiques de l'enseignement à l'université de Nanterre illustrent également les limites des changements apportées par Mai 68 : alors que la relation enseignant/enseigné, on l'avait vu, avait fait l'objet d'une sévère remise en cause, les années 70 et 80 voient, au contraire, très largement le maintien des méthodes pédagogiques et d'enseignement, qui avaient cours avant 1968<sup>1574</sup>.

---

1568 En 1991, le rapport d'évaluation de l'université insiste cependant sur la variété des options disponibles à Nanterre et sur le souci constant de l'université à favoriser la pluridisciplinarité, « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation » 2308W25, p.47.

1569 Comme nous l'avons vu avec le cas de l'ancien étudiant en AES, Jean-Claude Kuperminc

1570 1208W210 répartition des étudiants

1571 2308W45 Inscription des étudiants en 1987 « Flash statistique sur la population universitaire 1985-1986 »

1572 Telles que les DEUG de droit, d'histoire, de sociologie, de langues, d'économie...

1573 Mathématiques appliquées et sciences sociales. A chaque fois, tout type de diplôme confondu

1574 Ainsi, encore au début des années 1990, on peut encore retrouver, parmi les étudiants, la critique du professeur distant, pédant, anti-pédagogique (comparable par certains points au professeur d'université des années 60), voir

Cependant, ces pratiques d'enseignements sont désormais amendées à la marge, et ne sont plus exactement les mêmes qu'avant la contestation des années 68-70, grâce notamment à de nombreuses initiatives prises à l'échelle individuelle, par des enseignants, ou à l'échelle de l'UER. On notera même, enfin, que certains professeurs - soucieux de réformer leur enseignement à l'aune des critiques formulées en Mai 68 - ont pu se frayer leur chemin et réaliser, avec succès, des cours et des modes d'enseignement alternatifs jusqu'à leur départ en retraite vers les années 2010.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous semble nécessaire de remarquer que l'étude de la pédagogie et de la pratique concrète de l'enseignement à Nanterre, dans les années 70 et 80, pose des problèmes méthodologiques particulièrement aigus : en effet, les archives de l'université ne contiennent ni les intitulés précis des cours, ni les programmes des cours magistraux, ni des notes manuscrites de professeurs ou d'étudiants. Les fascicules de TD (travaux dirigés), qui auraient pu constituer des archives précieuses pour notre sujet, ne sont pas également conservés pour les années 60, 70 et 80<sup>1575</sup>, sauf à une exception près comme nous le verrons. Par ailleurs, les autobiographies des universitaires eux-mêmes ont tendance à être très rapides lorsque la question de la pratique pédagogique concrète est évoquée<sup>1576</sup>.

Enfin, les conseils d'UER et d'université, ainsi que les comptes-rendus de la commission des études, n'évoquent que de très loin, et parfois de façon allusive, la pratique concrète de l'enseignement : ces conseils évoquent, certes, les questions budgétaires et l'organisation des cursus et des diplômes, mais restent très insuffisants pour comprendre comment se déroulait concrètement un cours dans ces années-là. De plus, les enseignants-chercheurs à cette époque n'avaient pas à rendre de compte sur leurs pratiques d'enseignement : ce qui nous prive ainsi de données précieuses, d'autant que la pratique de l'enseignement renvoie à des habitudes et des façons de faire propre à chaque enseignant.

Ce qui rend encore plus délicat notre enquête, c'est qu'elle repose, en réalité, en grande partie sur l'analyse de faits sociaux minuscules et informels.

En règle générale, la réalité de l'enseignement dans le supérieur a été peu étudiée : c'est d'ailleurs le constat d'un des rares ouvrages que nous avons pu consulter sur ce sujet, celui de Marie-Laure Viaud, *Les innovateurs silencieux, histoire des pratiques d'enseignement à l'université des années 50 à 2010*<sup>1577</sup>, sur lequel nous nous appuyerons.

---

Lapeyronnie, Didier, Marie Jean-Louis, *Campus Blues, Les étudiants face à leurs études*, Seuil, 1992, p.48.

1575 Pour les années 90 et 2000, en revanche, il est possible de les consulter directement aux archives de l'université de Nanterre (note du 21 mars 2020).

1576 Pierre Riché, *C'était un autre millénaire, souvenir d'un professeur, de la commande à Nanterre*, Tallandier, Paris, 2008 et Guy Lachenaud, *Comme un arbre qui marche*, éditions Amalthée, 2018 notamment.

1577 Publié aux Presses Universitaires de Grenoble en 2015.



Cette dernière précise qu'entre 1967 et 1985, il n'y a eu ainsi que 4 articles publiés sur ce thème dans la *Revue française de pédagogie*<sup>1578</sup>, et presque pas d'étude ou d'enquête approfondie.

Le propos qui suit reste donc, en quelque sorte, pionnier : pour retranscrire la réalité de l'amphithéâtre ou de la salle de classe, l'essentiel de nos sources reste donc constitué de témoignages oraux, d'anciens professeurs comme d'anciens étudiants, ainsi que d'autres sources, particulièrement précieuses dans ce contexte de pénurie, comme un roman historique<sup>1579</sup> ou encore les comptes-rendus de la section d'Histoire à Nanterre, ainsi que d'autres indices qui, rassemblés minutieusement, nous permettent de comprendre les principales données de cette question.

Au cours de notre période, l'enseignement universitaire reste donc structuré autour du diptyque CM (cours magistraux)/TD(Travaux dirigés) : les premiers forment la base de l'enseignement universitaire. Les CM sont donc des cours réalisés en amphithéâtre où le professeur d'université, de rang A, prend la parole entre une à deux heures pour expliquer un point du programme. D'un point de vue historique, ces cours magistraux sont des héritiers des formes de l'enseignement médiéval.

À la naissance de l'université, en effet, au XII et XIII<sup>ème</sup> siècle, l'enseignement est fondé sur la parole du professeur, qui appuie son cours sur l'autorité d'un texte : ce texte peut être soit un extrait de la Bible, soit un texte des Pères de l'Église ou d'un auteur antique<sup>1580</sup>. Le cours du maître se faisait alors en trois étapes : celui-ci procédait d'abord à la *lectio littera* du texte (lecture directe du texte), puis à la *lectio sensus* (afin d'opérer une analyse grammaticale du texte). Enfin, l'enseignant – sur sa chaire, qui pouvait très bien être installée dans l'enceinte d'une église, avec ses étudiants assis sur la paille - réalisait une *lectio sententia* du texte, c'est-à-dire à une interprétation de celui-ci, afin de mettre en évidence des enseignements, ainsi que les débats et questionnements soulevés par le document<sup>1581</sup>. Les étudiants prenaient alors des notes et posaient des questions.

Au Moyen-Age, ces cours aboutissaient ainsi à l'apprentissage par cœur des textes et de leur interprétation respective : à l'époque carolingienne, des poèmes, des fables et des proverbes sont ainsi appris par cœur par les étudiants, comme des chansons<sup>1582</sup>. Avec la naissance des universités, cette connaissance littéraire devait permettre à l'étudiant de développer une faculté de raisonnement, qui aboutissait à l'exercice de la *disputacio* médiévale : épreuve reine de l'enseignement

---

1578 Pierre Riché, op. cit., p.8.

1579 Robert Merle, *Derrière la vitre*, éditions Gallimard, 1970

1580 Jacques Verger, Pierre Riché, *Des nains sur des épaules de géants, maîtres et élèves au Moyen-Age*, Tallandier, 2006, p.142. On notera que toute étude supérieure médiévale commençait par l'apprentissage des 7 « arts libéraux », c'est-à-dire les matières du trivium (rhétorique, grammaire, dialectique) et du quadrivium (arithmétique, géométrie, musique et astronomie). Ensuite, l'enseignement se spécialisait entre médecine, théologie ou le droit. De plus, il existait aussi certains manuels, particulier appréciés des universitaires de l'époque, comme *Le livre des Sentences*, de Pierre Lombard.

1581 *Ibid*, p.125.

1582 *Ibid*, p.46.

universitaire de l'époque. La *disputacio* était donc un débat qui devait porter sur un point de théologie ou autre, et qui opposait deux étudiants entre eux. Chaque orateur devant utiliser ses connaissances et sa réflexion afin de contrer les arguments de l'adversaire et répondre aux éventuelles questions et critiques du public étudiant, dont les interventions étaient alors qualifiées de « quolibets »<sup>1583</sup>. À l'époque moderne, les choses ne semblent guère avoir changé : alors que le français remplace le latin comme langue des cours universitaires au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1584</sup>, l'enseignement à l'époque moderne se résume encore à la dictée d'un cours, préalablement rédigé par le professeur, suivi par les commentaires de celui-ci sur la leçon. Enfin, le professeur posait finalement des questions orales à la classe pour voir la compréhension qui en était faite de celle-ci.<sup>1585</sup>

Ce retour au Moyen-Age et à l'époque moderne peut paraître quelque peu excessif pour notre propos. Pourtant, il semble que la pratique de l'enseignement universitaire soit le fruit d'une très lente accumulation d'expériences et d'habitudes très anciennes, dont l'héritage se fait sentir jusqu'à notre fin du XX<sup>e</sup> siècle : en effet, du Moyen-Age, on peut émettre l'hypothèse que l'université du XX<sup>e</sup> siècle, et même de nos jours, ait encore conservé quelques traits fondamentaux pour sa pédagogie, comme le poids et le rôle de la lecture de certains textes considérés comme des autorités (ici des autorités laïcisés, comme Fernand Braudel en Histoire, Durkheim et Max Weber en sociologie) et le rôle du maître et de sa parole comme intercesseur entre ces textes d'autorité et la connaissance en général<sup>1586</sup>.

De même, du Moyen-Age, l'université française du XX<sup>e</sup> siècle semble avoir également conservé le souci de la problématisation des savoirs et le goût pour la formulation d'un raisonnement dialectique fondé sur des causes et des conséquences intelligibles. Enfin, parmi ces héritages médiévaux, on peut souligner le désir d'obtenir une accumulation de connaissances mémorisées par l'étudiant, ainsi que la dissertation, héritière probable des *disputacio* d'antan - du fait de la problématisation des sujets qu'elle implique et de l'usage d'arguments, comme moyens de parvenir à une vérité.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'université reste avant tout le lieu où l'on passe le baccalauréat : il s'agit alors de

---

1583 *Ibid*, p.265.

1584 Jacques Verger (Sous la direction de), *Histoire des universités en France*, Bibliothèque Historique, Privat, 1986, p.202.

1585 *Ibid*, p.201.

1586 D'après Christophe Charle et Régine Ferre, l'essentiel des pratiques pédagogiques universitaires modernes était déjà présent au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le cours magistral ou encore l'explication de texte en TD : Christophe Charle et Régine Ferre, *Le Personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS, 1985, p.27.

la principale fonction donnée à l'université à l'époque de Napoléon, lors de sa recréation en 1806, après la dissolution des universités médiévales sous la Révolution Française, en 1793<sup>1587</sup>. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, cette fonction de faire passer le baccalauréat reste toujours centrale dans les universités<sup>1588</sup>, mais le développement des autres formations, comme la licence es lettres<sup>1589</sup>, ou encore le diplôme d'études supérieures<sup>1590</sup>, généralise les autres activités d'enseignements : ceux-ci prennent donc la forme de conférences publiques, dont le nombre augmente, alors que les sujets et les disciplines abordées se multiplient à l'université au cours de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>1591</sup>. Le fonctionnement de ces conférences, en amphithéâtre, ressemble dès lors beaucoup à ce que nous avons déjà évoqué, quand nous avons parlé des critiques formulées en Mai 68 à la pédagogie universitaire : dans un cours d'amphithéâtre d'alors, généralement, le professeur arrive par une porte qui lui est réservée, annoncé par un appariteur, précédé d'un assistant qui porte souvent sa serviette. Le professeur porte parfois même sa robe universitaire, et il s'installe à sa chaire et réalise sa conférence, c'est-à-dire qu'il lit son cours, soigneusement rédigé, comme si il devait s'adresser à des confrères<sup>1592</sup>. L'étudiant est de son côté évalué uniquement en fin d'année, du fait de l'absence de contrôle continu<sup>1593</sup>.

Pour souligner cette dimension verticale du cours magistral dans l'université de la période 1800-1968, nous pouvons ainsi évoquer l'exemple radical d'un cours de l'historien Roland Mousnier, dans les années 50<sup>1594</sup> : alors que l'historien moderniste faisait son cours devant un amphithéâtre silencieux, le professeur remarqua un bavardage. Le professeur appela alors au silence ; l'étudiante continua. Le professeur se mit donc en colère, et devant la sidération de tout l'amphithéâtre, Roland Mousnier descendit de sa chaire, prit l'étudiante par le col et mit celle-ci littéralement à la porte de son cours, sans aucune réaction du public<sup>1595</sup>.

Dans les années 50, le TD se généralise dans les universités françaises - après que la pratique du

---

1587 Jacques Verger, Pierre Riché, *Des Nains sur des épaules de géants, maîtres et élèves au Moyen-Age*, Tallandier, 2006, p.269.

1588 François Condette, *La Faculté des Lettres de Lille de 1887 à 1945, une faculté dans l'Histoire*, Histoire, Septentrion, presses universitaires, 1999, p.151.

1589 *Ibid*, p.152.

1590 *Ibid*, p.157. Créées en 1886, ce diplôme était une année de recherche, visant à préparer le doctorat d'État

1591 Pour un témoignage sur les pratiques pédagogiques au début du XX<sup>ème</sup> siècle, voir Jean-François Condette, *Histoire d'une faculté française : la faculté de Lettres de Lille, du transfert au transfert 1887-1974 les métamorphoses universitaires*, op. cit., p.311-312.

1592 Voir sur ce sujet, Arnaud Desvignes, *De la conférence mondaine aux travaux dirigés : transmission du savoir au sein des Facultés des Lettres, en France, de la Restauration à la fin des années 1870*, dans Pascale Hummel (sous la direction de), *Mesavours, étude sur la (dé)formation par la transmission*, Philologicum, 2010, p111-114.

1593 Viaud, op. cit., p.48.

1594 *Ibid*.

1595 Cette forme de violence « pédagogique » pouvait encore s'observer peu avant de 1968, cf Jean-Jacque Becker, *Un Soir de l'été 1942*, op. cit., p.303.

séminaire soit apparue, mais de façon restreinte, dans certaines grandes écoles à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>1596</sup>. En 1942, le métier d'assistant - c'est-à-dire de chargé de TD - apparaît dans les facultés de lettres pour justement assurer cette mission : ces assistants sont souvent de jeunes universitaires ou des professeurs agrégés du secondaire, qui sont détachés à l'université pour assurer ces cours. Cependant, au début des années 60, la pratique du TD et du CM reste relativement peu distincte en règle générale : à chaque fois, l'enseignant prend la parole sous la copie des étudiants<sup>1597</sup>.

À Nanterre, après 1968, et au cours des années 70 et 80, le cours magistral garde l'essentiel de sa fonction, mais il a tendance à s'amender, afin de devenir plus clair et plus accessible aux étudiants : ainsi, l'historien Michel Sot<sup>1598</sup> nous avait raconté que ses cours magistraux, reçus dans les années 60 à la Sorbonne, étaient des morceaux d'éloquence et d'érudition très poussés mais peu efficaces, c'est à dire peu accessibles aux étudiants. Lorsqu'il devint assistant<sup>1599</sup>, puis professeur à Nanterre dans les années 1970, celui-ci eut donc le désir de simplifier son cours magistral, et relier ce dernier au contenu du programme de l'année en cours, quitte à avoir un cours magistral beaucoup plus proche du manuel que du discours académique. Autre témoignage : pour ses cours de CM, le psychologue et ancien président de l'université de Nanterre, Michel Imberty, affirme, lui, qu'il arrivait en cours avec ses notes, présentait son plan de cours au tableau, pour ensuite développer librement son propos, tout en restant ouvert aux questions que pourraient poser les étudiants<sup>1600</sup>.

Ces deux professeurs, d'ailleurs, insistent particulièrement dans leur témoignage sur la nécessité du professeur d'amphithéâtre de mener leur cours avec une certaine théâtralité pour attirer l'attention des étudiants : Michel Imberty lui-même dira que le fait d'avoir fait du théâtre durant ses années lycées, sous la direction de son père qui y dirigeait le club de théâtre, l'a beaucoup aidé.

En Droit, enfin, à Nanterre, dans les années 1970, le Cours Magistral perd aussi de son rituel, et devient plus simple : le professeur allant à sa chaire, désormais, sans robe et sans cérémonie, pour donner son cours<sup>1601</sup>. Durant ces années 70 et 80, le Cours Magistral évolue donc peu en tant que tel. Il reste un discours destiné aux étudiants, mais il se dépouille de ses rites et tend à devenir plus simple et plus accessible pour les étudiants<sup>1602</sup>.

---

1596 op. cit., p.54.

1597 op. cit., p.56.

1598 Michel Sot, entretien du 20 novembre 2017. Voir chapitre IV

1599 À partir de 1970.

1600 Michel Imberty entretien du 14 juin 2019.

1601 Géraud de Geouffre de La Pradelle, entretien du 18 janvier 2018.

1602 Cette situation ne semble pas avoir évolué depuis : voir Marie-Françoise Fave-Bonnet, Emmanuelle Annoot, *Pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur. Enseigner, apprendre, évaluer*, L'Harmattan, Paris, 2004, p.106.

Pourtant, ces éléments doivent être nuancés, ne serait-ce par la diversité des expériences d'enseignement, des disciplines, et la plus ou moins grande appétence des universitaires à enseigner : si beaucoup d'universitaires de Nanterre de cette époque ont en effet passé des concours et ont eu une expérience dans le secondaire<sup>1603</sup>, nombre d'entre eux font en revanche toute leur carrière dans le supérieur à partir d'une agrégation spécifique, comme en Droit ou en économie, ou passent directement de la thèse à la fonction universitaire, comme en sociologie par exemple.

Dans le roman historique qu'il a consacré à Nanterre à la veille de Mai 68, l'angliciste et écrivain Robert Merle<sup>1604</sup> - lui-même ancien nanterrois - évoque par exemple un cours d'amphithéâtre portant sur *Hamlet* de William Shakespeare, analysé sous le prisme psychanalytique : alors que l'amphithéâtre rassemble 200 étudiants, en majorité des jeunes femmes, le professeur établit progressivement le silence, en tapant sur son micro, et entame son discours en parlant directement en anglais, dans un langage académique, alors que les étudiants notent les principales idées du cours. La description habile de ce cours magistral permet à Robert Merle de nous faire comprendre l'ennui que pouvait ressentir les étudiants, ainsi mis en contact avec un propos universitaire bien éloigné de leurs centres d'intérêt.

Pour comprendre l'impact que pouvaient avoir ces cours magistraux, il peut cependant être utile d'interroger les anciens étudiants de Nanterre : or, ceux-ci conservent généralement de bons souvenirs de ces cours magistraux – ou, pour être plus précis, les anciens étudiants de Nanterre, interrogés sur cette question, conservent en priorité les souvenirs des bons cours magistraux, plutôt que de n'importe quel TD. Ce qui est intéressant quand on sait que le cours magistral avait été la principale cible des étudiants contestataires en Mai 68<sup>1605</sup> !

L'ancienne étudiante en italien, Michèle Matha<sup>1606</sup>, affirme ainsi se souvenir particulièrement des cours de l'italianiste Paul Larivaille – qui aurait développé chez elle son sens de la curiosité. En économie, l'ancien étudiant Alain Lenfant<sup>1607</sup> se souvient surtout de ses cours d'amphithéâtre, et juge ses cours de TD « médiocres ». En AES, enfin, l'ancien étudiant Jean-Claude Kuperminc<sup>1608</sup> souligne, lui, également avoir surtout retenu les cours magistraux d'Histoire contemporaine, notamment ceux de René Rémond et de Serge Berstein.

---

1603 Notamment dans les matières qui possèdent une agrégation pour le secondaire, comme l'Histoire ou la Géographie.

1604 Robert Merle, *Derrière la vitre*, Gallimard, 1970, p.249.

1605 Voir chapitre IV.

1606 Michèle Matha, entretien du 10 mai 2019. Elle fut à Nanterre dans le début des années 70

1607 Alain Lenfant 24 avril 2019, qui fut étudiant à Nanterre en 1968 et quelques années après.

1608 Entretien du 21 juin 2019.

À l'aune de ces témoignages, il semble donc que les étudiants aient été en réalité très sensibles à la clarté du propos du professeur d'amphithéâtre, ainsi qu'à son charisme s'appuyant sur la large culture générale de l'enseignant<sup>1609</sup>. Clarté et charisme semblent avoir ainsi été les deux piliers de la bonne pédagogie universitaire pour les cours magistraux : la critique soixante-huitarde du cours magistral, perçue comme un instrument de la domination professorale, semble dès lors ne pas avoir été aussi unanime que cela chez les étudiants, y compris au début des années 70 et y compris au sein de certains syndicalistes étudiants.

En effet, lors de son entretien, Michel Sot rappela qu'il avait le souvenir d'un délégué UNEF qui, lors des années 90, s'était soulevé contre la possibilité d'une suppression des cours magistraux, arguant que les étudiants n'étaient plus des lycéens<sup>1610</sup> ! Les cours magistraux - à condition qu'ils fussent bien menés - semblent ainsi avoir conservé une certaine efficacité au cours des années 70 et 80, et même avoir été perçus par certains étudiants comme un signe de leur maturité intellectuelle.

En fait, l'effort pédagogique s'est principalement concentré sur les TD. L'analyse de ceux-ci en est donc d'autant plus intéressante : les TD, parfois appelés TP (Travaux Pratiques), sont donc des séances, souvent jumelées à un cours magistral, où l'enseignant - parfois vacataire, presque toujours plus jeune et plus novice que son collègue de cours magistral<sup>1611</sup> - revient sur le CM, pour réaliser soit des exercices, soit pour revenir sur tel ou tel point de cours. Souvent, le programme des TD est également fixé par le professeur de rang magistral, qui demande à ses chargés de TD de revenir sur tel ou tel point du programme et fixe les exercices à faire<sup>1612</sup> : c'est donc le chargé de CM qui est le supérieur hiérarchique du chargé de TD.

Bien sûr, c'est dans le cadre du TD que se tiennent, après 1968, la plupart des épreuves du contrôle continu. La plupart des anciens témoins interrogés sur le déroulement des TD affirment en effet que ces derniers étaient l'occasion d'exercices en lien avec le cours, et plus rarement des cours magistraux *bis*, comme cela était le cas encore dans les années 50 et 60. Dans les années 68-70, pour l'ancien étudiant en économie, Alain Lenfant, les TD étaient surtout le lieu d'une évaluation orale, où les étudiants entraient avec la peur de se « faire coller » par l'enseignant à la suite d'une leçon non apprise. Le reste des TD était en général constitué d'exposés, avec parfois un enseignement dur à assimiler<sup>1613</sup> : comme dans la formation d'économie, où les options en

---

1609 Michèle Matha, parlant de Paul Larivaille, professeur d'Italien, souligne surtout sa stature intellectuelle, qui l'amenait à être ouvert et particulièrement curieux, avec de nombreux centres d'intérêt.

1610 Michel Sot, entretien du 20 novembre 2017.

1611 On notera que, paradoxalement, que ce sont les cours de TD, censés être les plus en pointe en termes de « pédagogie », qui restent majoritairement assurés par les enseignants les plus novices et les plus jeunes

1612 Gilbert Abraham-Frois est revenu sur le contenu de ces réunions lors de son entretien du 8 novembre 2019.

1613 Entretien avec Bénédicte Lauras du 25 novembre 2018.

mathématiques n'avaient une application concrète en économie qu'à partir de la troisième année<sup>1614</sup>. L'ancien étudiant en AES, de la fin des années 70, Jean-Claude Kuperminc se souvient, lui, en revanche, de ses TD de sociologie où le chargé de TD n'enseignait pas, laissait ses étudiants jouer aux cartes - prétextant ainsi réaliser une expérience empirique<sup>1615</sup>. Ce qui semble, en effet, avoir constitué une pratique, si ce n'est courante, du moins régulière de certains sociologues, comme le Jean Baudrillard<sup>1616</sup> qui refusait de faire cours autrement qu'en répondant à ses étudiants, ou encore un chargé de TD, René Lourreau qui, en 1968, s'installa en classe, garda le silence, pour dit-il, étudier les réactions de son public<sup>1617</sup>.

Pour l'historien Jean-Pierre Rioux<sup>1618</sup>, les TD étaient surtout l'occasion de travailler des textes historiques et de les commenter : généralement, la séance était consacrée au travail de document, complétée par quelques exposés en fin de séance, de dix minutes, liés aux questions du jour – comme par exemple « Robert Schuman et l'Europe ». Ces exposés, particulièrement courts, étaient faits sur le modèle pratiqué à l'époque à Science Po, et étaient donc moins longs et moins approfondis que ceux réalisés ordinairement en Histoire à l'université. Pour d'autres, comme l'historien Pascal Ory<sup>1619</sup>, la rénovation du TD d'Histoire devait passer dans ces années-là par l'élargissement des types de documents étudiés en TD, notamment les documents iconographiques et radiophoniques .

En psychologie, les TD prenaient aussi la forme d'exercices faits à partir d'un fascicule, puis corrigés en groupe. La pratique de l'exposé y était plus rare, d'après Michel Imberty<sup>1620</sup> ; en revanche, il fut réalisé à plusieurs reprises des expériences, notamment sur les échelles d'intelligence évolutive dite de Piaget-Longeot. À ce titre, des tests d'intelligence furent effectués sur des enfants par des étudiants, et les résultats analysés en TD. En règle générale, cependant, l'enseignement de TD était plus classique, et se structurait donc autour d'exposés faits par des étudiants, suivis ensuite d'une reprise par le professeur<sup>1621</sup>.

Certains TD portent plus directement la trace de mai 68 : pour l'économiste Patrick Gibert<sup>1622</sup>, la critique soixante-huitarde sur le caractère trop théorique des enseignements en économie a surtout

---

1614 Entretien avec Alain Lenfant 24 avril 2019.

1615 Entretien du 21 juin 2019

1616 Viaud, op. cit., p.120.

1617 Christelle Dormoy-Rajamanan, *La sociologie nanterrienne « autour de 68 ». Entre expertise et contestation, Revue d'anthropologie des connaissances* 2018/3 (Vol. 12, N°3), p.495. Cependant, si ces exemples semblent extrêmes, il apparaît également que la psychologie semble avoir connu des évolutions comparables, voir 1208W136 « Rapport d'activités 1969-1970 », présenté par Didier Anzieu, directeur de l'UER des sciences psychologiques et de sciences de l'éducation, fait à Nanterre le 31 décembre 1970.

1618 Jean-Pierre Rioux, entretien du 4 septembre 2019.

1619 Pascal Ory, entretien du 9 janvier 2018.

1620 Michel Imberty, entretien du 14 juin 2019.

1621 Jacques Bidet (philosophie), 20 juin 2018, entretien et Anne-Marie Lisenfield (Histoire), entretien donné par Stéphane Dennery, ou encore Géraud de Geouffre de La Pradelle (droit) 18 janvier 2018.

1622 Patrick Gibert, entretien du 12 avril 2019.

donné naissance à un nouveau cours appelé « IES » (Initiation Économique et Sociale), destiné aux premières années des étudiants en économie et qui visait à permettre à ces derniers d'entreprendre une étude sur un cas concret d'économie, situé près de chez eux : comme l'étude d'un club de foot. La leçon devait donner lieu soit à des exposés, soit un travail plus encadré mené par le chargé de TD. L'IES avait ainsi pour but de montrer le caractère concret de l'enseignement en économie.

Par ailleurs, avec beaucoup de chance, nous avons pu récupérer l'un des rares fascicules de TD d'économie de cette époque – une source inestimable pour nous faire une idée plus précise et plus concrète de ce que pouvaient être ces enseignements en TD : lors de son entretien, l'économiste Abraham Frois nous a ainsi permis de photographier un fascicule de licence d'économie pour l'année 1970-1971, intitulé « dynamique économique, 3e cycle, III année, UER d'économie »<sup>1623</sup>.

Dans son introduction, ce fascicule de plus de 70 pages insiste sur la nécessité d'appréhender la théorie économique, si l'on espère comprendre par la suite la réalité de l'économie. L'introduction, rédigée par Abraham-Frois lui-même, fait ainsi sans doute référence aux critiques formulées à cette époque par les étudiants qui trouvaient leur enseignement trop coupé de la réalité, comme nous l'avions déjà vu lors du chapitre IV. Ensuite, la brochure expose concrètement comment vont se dérouler les TD pour cette année. Quatre types de séances sont alors prévus : il y a des séances qui comporteront une étude des documents du fascicule, complétée par des exposés portant sur ces mêmes documents. Il y a aussi des séances qui sont structurées autour d'exercices proposés par le fascicule (avec des devoirs et des exercices préparés à rendre), ainsi que des séances où des groupes d'étudiants (3 maximum) réalisent des exposés, avec une reprise du professeur et des questions de l'auditoire. Enfin - plus rares – se tiendront des séances particulières où le chargé de TD reprend un point de cours vu en CM, pour apporter des explications supplémentaires, oralement. Le fascicule en question est donc particulièrement volumineux d'autant plus qu'il ne s'agit que du premier tome I, les autres n'ayant pas été conservés. En fait, pour un thème traité par séance<sup>1624</sup>, il se trouve un article d'économie d'une dizaine de pages, une bibliographie (sans doute pour aider à la réalisation d'exposés) et des exercices à faire sur plusieurs pages.

À la séance quatre, un exercice est ainsi proposé aux étudiants d'économie : « *Fin 1966, vous êtes nommé conseiller économique du président de la République de Moldavie avec mission de proposer une politique économique visant à remédier aux difficultés que connaît l'économie moldave. Les données relatives à l'économie moldave sont les suivantes : le budget sera stimulant [...] un nombre élevé de conventions collectives viendront à terme en 1967 et donneront lieu à des discussions sur*

---

1623 Archives personnelles d'Abraham-Frois

1624 Par exemple, la séance une s'intitule « l'alternance crise-expansion et les variations de la demande »



leur renouvellement. [...] « Dans une première étude, vous donnez votre interprétation des séries statistiques et portez une appréciation sur les politiques monétaires et fiscales suivies. Dans un second rapport, vous préconisez une politique économique pour l'année 1967 ». S'en suit une batterie de statistiques et de données comptables, afin que les étudiants puissent les interpréter et justifier leurs propos. La formulation de l'exercice en lui-même tend à croire qu'en 1970, les critiques des étudiants en mai 68 ont été entendues, et que les enseignants en économie ont le souci d'être désormais plus concrets dans leurs enseignements et plus ouverts au débat.

D'une manière plus générale, dans les années 70, avec la généralisation du contrôle continu, le TD devient l'occasion d'une diversification des exercices proposés aux étudiants.

Ainsi, un sondage effectué en droit en 1970<sup>1625</sup> nous montre quels aspects pouvaient prendre le contrôle continu en TD : d'après ce sondage, réalisé sur soixante étudiants, 78 % des TD de droit de cette année contiendraient des questions orales individuelles, posées par le chargé de TD à l'étudiant sur le contenu du cours précédent. 50 % des TD le feraient de façon systématique, généralement sur les cinq premières minutes du cours. Le reste, seulement, une séance sur deux. D'après cette étude, également 80 % des TD de droit de 1970 comprenaient systématiquement un exposé classique de 10 à 15 minutes, et 15 % 20 minutes<sup>1626</sup>. Le devoir fait à la maison était également très répandu (98 % des TD comprenaient au moins un, 12 % des TD imposaient un devoir à chaque séance), ainsi que le traditionnel contrôle de connaissances (85 % des TD en faisaient). Généralement, ces contrôles de connaissances duraient entre 15 à 30 minutes, le plus souvent 30 minutes au cours du semestre. 25 % des chargés de TD réalisaient également un commentaire d'arrêt de cours de justice en classe, afin d'évaluer leurs étudiants.

De son côté, l'ancienne étudiante en italien, Michèle Matha, qui a fréquenté Nanterre au début des années 1970, précise également que ce contrôle continu en TD a été particulièrement intensif<sup>1627</sup>: selon elle, ce contrôle continu impliquait la lecture fréquente de livres, la réalisation tous les trois mois d'un petit partiel à base de travaux à rendre, de dissertations à faire sur table en TD, ainsi que des traductions et des dossiers à rendre. D'ailleurs, la production de dossiers illustrés (qui reprenaient la méthodologie de la dissertation) semble avoir été assez courante dans les langues, puisque Michèle Matha a eu à rendre des dossiers en anglais portant sur « la peinture anglaise au XVIIIe siècle », ou encore sur la « Venise de Turner » durant ces mêmes années.

Pour savoir ce qui était attendu des étudiants par leurs professeurs, nous disposons également en

---

1625 1208W221 sondage fait à Nanterre, en Droit le 3 juin 1970.

1626 5% des exposés suivaient un autre format

1627 Michèle Matha, entretien du 10 mai 2019

Histoire de documents particulièrement intéressants pour la période d'avant 1968 : il s'agit des comptes-rendus des réunions des professeurs et des enseignants d'Histoire de l'université de Nanterre, qui se voyaient régulièrement, afin d'évoquer les questions de pédagogie et d'harmoniser leurs pratiques d'enseignement<sup>1628</sup>. Ce conseil, assez informel<sup>1629</sup>, précise ainsi les pratiques pédagogiques en vigueur à la fin des années 60, et évoque surtout les objectifs pédagogiques que les historiens cherchaient à atteindre auprès de leurs étudiants.

Ces réunions évoquent ainsi régulièrement l'usage des photocopies distribués aux étudiants, afin de les aider à suivre le cours magistral, la pratique d'exposé dans les TD, ainsi que les devoirs faits à la maison. Les sujets de dissertation portaient sur des sujets, tels que « L'Histoire économique et la politique de la France et de l'Angleterre de 1800 à 1914 », mais aussi des sujets d'histoire politique, davantage liés à l'histoire des mentalités et des familles politiques, telles que les enseignait René Rémond, comme le prouve l'existence d'un sujet sur « Le mouvement des idées politiques et sociales jusqu'en 1860 » en troisième année<sup>1630</sup>.

Comme ces réunions concernaient la période d'avant 1968, ces dernières nous permettent également de comprendre comment se déroulait la notation des étudiants en Histoire avant l'arrivée du contrôle continu : l'évaluation se faisait alors largement en fin d'année avec, en fonction des matières, soit une note à l'écrit, soit une note à l'oral. On remarquera la très grande exigence des sujets lors des dissertations de fin d'année, tel que celui du 21 mars 1966 : Commentez cette opinion de l'historien Albert Mathiez, (sujet de propédeutique), « les révolutions véritables... ne se bornent à changer les formes politiques et le personnel gouvernemental, mais transforment les institutions et déplacent la propriété », ou « Dans quelle mesure peut-on parler du « déclin de l'Europe » au XX<sup>ème</sup> siècle ? »<sup>1631</sup>. D'autre part, ces réunions permettent aussi de souligner, qu'avant 1968, le contrôle continu était mal vu par les enseignants, car il impliquait un surcroît de travail, ainsi qu'un contrôle - difficile à faire - de l'assiduité des étudiants, qu'il fallait que les enseignants vérifiasent<sup>1632</sup>.

Avant 1968, les notes de TD ne sont prises en compte que d'une façon marginale<sup>1633</sup>. En effet, ces TD d'Histoire sont avant tout perçus comme des approfondissements des CM, et comme une occasion de faire travailler les étudiants sur des exercices écrits : en 1966, six dissertations sont ainsi prévues, en Histoire, dans chaque TD<sup>1634</sup>, même s'il est possible de faire effectuer aux étudiants d'autres types d'exercice, comme des comptes-rendus de lecture, des exposés... l'objectif

---

1628 Ces comptes-rendus de conseils sont consultables à la cote 1208W141, des archives départementales des Hauts-de-Seine

1629 En effet, à aucun moment, les instances centrales de la faculté de Lettres d'alors n'évoquent ces réunions

1630 Tous ces éléments sont évoqués à la réunion du 9 mai 1967, 1208W141

1631 1208W141 Réunion du 24 mars 1966

1632 1208W141 Réunion du 1er décembre 1966

1633 La question est tranchée au cours d'une réunion le 26 mai 1966, 1208W141

1634 1208W141 Réunion du 24 juin 1966

étant de faire travailler les étudiants sur la méthode<sup>1635</sup>. Plus original, enfin, ces TD étaient surtout l'occasion d'inciter les étudiants à lire régulièrement : l'une des raisons d'être de ces réunions de professeurs était en effet d'établir une liste d'ouvrages à lire au cours de l'année, l'objectif étant d'amener chaque étudiant à lire au moins un livre par mois, sans compter les manuels, et en tout cas, au moins, une thèse d'Histoire ou une partie de thèse<sup>1636</sup>.

Cependant, d'autres éléments nous amènent à penser que le TD n'a pas toujours eu l'efficacité pédagogique escomptée : là encore, le roman historique de Robert Merle nous est utile, car il nous propose une description très saillante d'un cours de TD en littérature française à la veille de Mai 68. Cette description de la séance de TD reste particulièrement intéressante à analyser, dans la mesure où ce genre de description est extrêmement rare, et parce que Robert Merle, lui-même témoin de la période, raconte cette description avec un certain talent littéraire<sup>1637</sup>.

Robert Merle parvient en effet à souligner toutes les lacunes pédagogiques de ce genre d'exercice à cette époque avec différents personnages : en effet, lors d'une séance, une étudiante de lettres du roman, Danièle Toronto, doit réaliser son exposé, servant d'introduction à la séance. Tétanisée, l'étudiante s'empresse alors de lire, à toute vitesse son commentaire de texte, sans regarder la classe<sup>1638</sup> : les étudiants du reste du TD écoutent donc mollement, pensent à diverses choses, à leurs amours, à leurs relations avec leurs parents... et, durant ce laps de temps, un étudiant du TD, Ménestrel, émet cette idée : « *Au fond, on peut presque juger un prof, avant même qu'il ouvre la bouche, rien qu'à la façon dont il écoute l'étudiant qui planche à côté de lui* »<sup>1639</sup>. En effet, selon lui, existe ainsi plusieurs types de professeur : le « *pompeux, sérieux comme un président de tribunal, le mal élevé, qui regarde au plafond et qui bâille, le prof cabot qui élève les sourcils, les moues, les fins soupirs. Le prof furieux qui grommelle et prend rapidement des notes et ne dit ensuite presque rien de la leçon. Le prof salace qui mate l'étudiante, comme si elle était à vendre* ».

Ménestrel poursuit « *On dit même que Balsa au Droit s'est amusé pendant l'exposé d'une fille à descendre et à remonter la fermeture Éclair sur le côté de sa jupe, la fille n'osait pas protester, elle avait peur de se faire recalcr à la session juin*<sup>1640</sup> » Ces propos dénoncent le fossé qui pouvait exister alors entre les étudiants et les enseignants, même si Ménestrel exonère Levasseur, le chargé de TD, de ces critiques : après l'exposé, celui-ci prend en effet la parole et procède à son propre

---

1635 *Ibid*

1636 Réunion du 24 juin 1966. D'autre part, l'entretien d'une ancienne étudiante en Histoire, durant ces années-là, Bénédicte Lauras, entretien du 23 novembre 2018, confirme l'importance de ces lectures.

1637 L'angliciste change régulièrement de points de vue dans son récit

1638 Robert Merle, *Derrière la vitre*, éditions Gallimard, 1970, p.67 et p.95.

1639 *Ibid*, p.96.

1640 *Ibid*, p.96.

commentaire de texte, sans revenir sur le travail de l'étudiante. Danièle Toronto, en revanche, est tellement convaincue d'avoir raté complètement son exposé, qu'elle passe le reste de la séance à pleurer en silence dans le fond de la salle, alors que l'exposé du professeur - qui porte donc sur un commentaire d'un texte de Rousseau - reste très éloquent et littéraire : loin d'avoir improvisé, l'enseignant a révisé longuement sa prestation orale, en s'étant aidé d'un magnétophone la soirée précédente. Le propos de Levasseur est très construit, très clair ; Ménestrel commente : « *c'était du travail bien fait, le plan bien enchaîné, les transitions astucieuses, les coins et recoins fouillés, et des petites découvertes, ça et là*<sup>1641</sup> », mais même les propos et les analyses qui semblent spontanés et personnels ne le sont pas. Au cours de son exposé, le professeur fait en effet même semblant d'inventer ses réflexions, alors que celles-ci ont été largement pensées à l'avance et reprises d'autres auteurs. Levasseur, le chargé de TD, ne pose d'ailleurs, jamais, à aucun moment des questions aux étudiants, ni même ne cherche à les faire participer, ou à savoir si les étudiants suivent et comprennent bien son propos : d'ailleurs, l'enseignant reprend un point du cours déjà abordé en CM. À ce moment de la description de la classe, Ménestrel arrête d'écrire et se plaint silencieusement qu'aucune liaison n'existe réellement entre le CM et le TD<sup>1642</sup>.

Cette description d'une séance de TD permet donc à Robert Merle de pointer du doigt le manque d'investissement pédagogique des enseignants dans la réalisation de leurs cours : la réalisation de l'exposé n'a nullement été l'occasion d'un enrichissement de toute la classe et a constitué une épreuve particulièrement humiliante pour l'étudiante Danièle Toronto. Quant à la reprise de l'exposé – celle-ci n'a été qu'un cours magistral supplémentaire.

L'essentiel du « métier d'étudiant » continue donc, avant et après 1968, à être une entreprise individuelle ou en petits groupes, où l'essentiel du travail se fait en devoirs, lectures et travail à la bibliothèque : pour l'année 1968, nous disposons même d'un journal intime d'une étudiante anonyme en littérature<sup>1643</sup>. Cette étudiante - dont l'engagement au sein de l'extrême gauche et de la LCR semble se concrétiser à mesure à mesure qu'avance le récit - évoque également dans ses pages quelques éléments qui nous permettent de retracer ses méthodes de travail. Particulièrement consciencieuse, cette étudiante revient régulièrement dans son journal sur la peur que pourrait lui infliger une mauvaise note, et surtout sur la peur de fournir un travail mal fait ou trop vite fait<sup>1644</sup>.

Même s'il lui arrive de sécher régulièrement ses TD<sup>1645</sup>, l'étudiante anonyme justifie cela surtout par

---

1641 *Ibid*, p.97.

1642 *Ibid*, p.100.

1643 Bibliothèque La Contemporaine, Fond Grappin F delta 1056 : « Atlas cahier » : luttes étudiantes de l'université critique à la critique de l'université.

1644 Entrée du journal au mardi 16 janvier 1968

1645 Mardi 16 janvier 1968 et mercredi 17 janvier 1968

la nécessité de travailler à la bibliothèque, en l'occurrence celle de Sainte Geneviève, afin notamment afin de travailler sur ses autres devoirs<sup>1646</sup>. L'étudiante réalise aussi un programme de lecture assez dense : réalisant un commentaire de texte sur un texte de Paul Valéry, se préparant à une leçon sur Balzac, l'étudiante glisse cependant dans son cahier à la date du 15 janvier 1968, qu'elle a relu *Nadja*, de Breton, en disant que « *Plus je le lis, plus j'aime Nadja* ». Il en est de même pour Salinger. Ce témoignage très précieux nous permet aussi de savoir qu'il était également courant, à l'époque, d'avoir une correspondance manuscrite avec l'enseignant en lien avec le TD, puisque le 19 janvier l'étudiante s'inquiète d'avoir oublié de mettre un timbre à la lettre envoyée à son professeur d'anglais<sup>1647</sup>.

Ces derniers éléments semblent cependant nous indiquer que la généralisation du contrôle, ainsi que le fonctionnement des TD, nécessitait une bonne capacité de travail, même si cela dépendait aussi des disciplines : en AES par exemple – Jean-Claude Kuperminc, lui, a affirmé ne jamais avoir été débordé de travail, et faire en moyenne une trentaine d'heures de travail par semaine, cours compris<sup>1648</sup>. Cependant, ce ne sont là que des témoignages de personnes ayant « réussi » leurs études. Nous verrons plus tard, quand nous examinerons la situation des étudiants, que le rapport de ceux-ci à leurs études est en réalité plus complexe.

Évoquons enfin rapidement l'apprentissage des méthodes de recherche : celle-ci est en effet au cœur de l'année de maîtrise, puis du DEA, voire de la thèse. Cependant, lors de ces années, l'étudiant doit apprendre les pratiques de la recherche scientifique, à la fois au travers de séminaires, et en autodidacte. Ces éléments semblent cependant avoir été, en général, assez insuffisants, surtout avant 1968 : en 1965, un étudiant en thèse voit ainsi en général son directeur près de trois fois par an<sup>1649</sup>, et dans les séminaires de recherche, l'apprentissage des pratiques de la recherche se fait davantage au sein des échanges entre les étudiants - où les plus âgés enseignent aux plus novices - que lors du séminaire en tant que tel<sup>1650</sup>. Ce constat semble encore valable dans les années 1970<sup>1651</sup>.

En revanche, pour la génération des jeunes historiens de cette époque (dont Pascal Ory, Jean-Jacques Becker et Jean-Pierre Rioux), la direction des séminaires et des devoirs de maîtrise a été pour eux un moment important de leur carrière d'historiens et d'enseignants : en effet, alors qu'ils n'étaient qu'assistants ou maîtres-assistants, ces trois historiens ont eu la possibilité, offerte par René

---

1646 Mercredi 17 janvier 1968

1647 Cette pratique semble avoir été assez courante, y compris dans les années 1970, puisque dans les archives encore présentes à l'université de Nanterre, on trouve un dossier personnel d'une ancienne étudiante de Nanterre, Rose Levyne, qui avait notamment correspondu avec son professeur Guy Boquet, dans une lettre du 5 juin 1972.

1648 Entretien du 21 juin 2019.

1649 Viaud, op. cit., p.58.

1650 *Ibid*, p.61.

1651 Bénédicte Lauras, entretien du 23 novembre 2018.

Rémond, de mener leurs premiers séminaires et de codiriger leurs étudiants en mémoire .

En effet, René Rémond - le professeur en charge de ces travaux - était alors tellement occupé qu'il laissait une grande marge de manœuvre à ses assistants sur ce point<sup>1652</sup>. Pour l'historien Pascal Ory<sup>1653</sup>, cette expérience lui donna l'occasion d'ouvrir les sujets de maîtrise d'Histoire à des sujets plus larges, et notamment l'histoire culturelle, avec des sujets portant sur des revues de bande-dessiné durant les années 20 et 30, ou l'étude du ralliement de la presse libérale (dont *Le Figaro*) au régime de Vichy au début des années 1940. Jean-Jacques Becker, arrivé à Nanterre en tant que maître-assistant en 1970, garde le souvenir très frappant des séminaires qu'il organisa à la place de René Rémond, étudiant des sujets politiques très contemporains en Histoire. Ce qui ne se faisait pas alors<sup>1654</sup>. Quant à Jean-Pierre Rioux<sup>1655</sup>, enfin, le souvenir le plus marquant fut qu'il dut amener les séminaires de René Rémond dans les années 1970 : alors que, presque tous les sujets portaient sur l'extrême gauche, et sur des sujets si restreints et si érudits, Jean-Pierre Rioux eut à faire preuve de beaucoup de pédagogie pour élargir leurs centres d'intérêt. Ce qui mena, selon lui, à des débats intéressants, ainsi qu'à des enseignements de méthode « pure », comme la rédaction de bibliographie ou sur le travail d'archives.

Par ailleurs, après 1968, même les programmes de cours restent amendés, à la marge, et ne sont pas pas radicalement transformées : par exemple, l'enseignement de la discipline historique en premier cycle porte la trace de ces modifications secondaires dans les programmes.

En effet, à l'université de Nanterre, dès avant même Mai 68, l'originalité de l'enseignement de l'Histoire était d'avoir laissé une large place aux thématiques de l'école des Annales, c'est-à-dire que, contrairement à l'enseignement de l'Histoire à la Sorbonne, l'enseignement de l'Histoire à Nanterre insistait davantage sur les sujets sociaux, économiques et culturels, que sur les sujets d'Histoire politique ou militaire<sup>1656</sup>. Cette tradition d'une plus grande ouverture aux sujets d'histoire culturelle et sociale sera poursuivie et développé tout au long des années 70, en s'élargissant également à l'Histoire politique récente, notamment avec les séminaires de René Rémond, qui fut l'un des premiers à aborder cette histoire politique récente, alors que depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'habitude était d'arrêter l'enseignement de l'Histoire à l'université aux années 20<sup>1657</sup>. L'autre évolution, apportée en Histoire dans les années 1970, porta sur la volonté des enseignants de

---

1652 Jean-Jacques Becker, *Un Soir de l'été 1942*, p.313-317.

1653 Pascal Ory, entretien du 9 janvier 2018.

1654 Entretien disponible à la bibliothèque La Contemporaine, voir DVD 1688 « souvenirs d'un mammoth », interviews de Jean-Jacques Becker, de Verdier et de Joseph Hué, 2009.

1655 Jean-Pierre Rioux, entretien du 4 septembre 2019.

1656 Viaud, op. cit., p.30 et p.101.

1657 Pascal Ory, entretien du 9 janvier 2018.

développer, chez les étudiants, une distance critique par rapport à l'épistémologie de leur propre discipline, en développant dès les premières années des formations méthodologiques sur la pratique de l'Histoire. Cette formation créée en 1972, fut rendue obligatoire dès 1973<sup>1658</sup>. L'historien médiéviste Michel Sot<sup>1659</sup> fut l'un des animateurs de ces nouveaux enseignements, et il nous expliqua que cet enseignement visait à apprendre aux étudiants comment se menaient les recherches historiques, et comment l'historiographie évoluait en fonction des courants d'idées et des méthodes historiques employées. Pour Michel Sot, encore, ce type d'enseignement était à l'époque relativement nouveau, puisque l'habitude était alors de prendre l'Histoire comme une science « positive », presque exacte.

Cependant, en 1976 encore, les principales matières enseignées en Histoire restaient en grande partie les mêmes que celles enseignées avant 1968<sup>1660</sup> : les quatre grandes périodes « antiquité », « médiévale », « moderne », « contemporain » restaient enseignées en CM et en TD, avec de fortes options en géographie (3 heures par semaine en 1976) et des options en langues (1 h 30 par semaine), soit un enseignement très classique de l'Histoire, par grandes périodes. Seul l'enseignement de la méthode historique et l'ouverture aux options avaient changé concrètement le contenu des enseignements.

En somme, si la pratique de l'enseignement n'évolue guère entre 1971 et 1988, c'est parce qu'elle reste avant-tout un impensé : en effet, la plupart du temps, lors des entretiens, la question de la pédagogie ne retenait pas l'attention des universitaires que nous avons interrogé, comme si enseigner était un acte banal - et que, du début jusqu'à la fin de leur carrière, la pratique de leur enseignement avait été la même, malgré les critiques et le bouillonnement des années post-68. En revanche, il apparaît plus nettement, dans la mémoire de ces témoins des années 70, que la véritable transformation se situe davantage, dans dans la relation étudiant – professeur. Par exemple, dans son autobiographie, l'historien médiéviste Pierre Riché évoque une anecdote qu'il trouve lui-même très révélatrice de l'évolution de ce rapport, et du renforcement progressif de la familiarité des étudiants avec leurs professeurs : un jour, alors qu'il était malade, Pierre Riché téléphona à une étudiante de son séminaire, pour lui dire que son exposé était momentanément suspendu du fait de sa maladie, et qu'elle n'aurait donc pas à le faire. L'étudiante, chaleureusement, lui dit de bien se soigner, et de se prendre une tisane. Lorsque Pierre Riché raconta ensuite cette réponse à son épouse, celle-ci se scandalisa : jamais, elle n'aurait cru possible un tel manque de respect vis-à-vis de son

---

1658 Viaud, op. cit., p.101.

1659 Michel Sot, entretien du 20 novembre 2017

1660 Cf. annexe 10.

professeur !<sup>1661</sup>

Par la suite, d'après Marie-Laure Viaud<sup>1662</sup>, le rapport avec les étudiants évolua encore dans les années 80 : en effet, à partir de ces années-là, et encore plus dans les années 90, l'arrivée de nouveaux étudiants à l'université, de moins en moins issus de la bourgeoisie, et de plus en plus issus des classes moyennes ou populaires - ainsi que les évolutions générales des pratiques culturelles et sociales - transformèrent une fois de plus le rapport étudiant/enseignant. Ces années 80 virent en effet le retour de pratiques strictement « scolaires » au sein de l'université : constatant que les étudiants ne partageaient plus de culture générale suffisante et cessaient de plus en plus d'être des « héritiers culturels » pour sortir du baccalauréat avec un bagage de plus en plus faible, les enseignants du supérieur se retrouvèrent alors, d'après Marie-Laure Viaud, à devoir gérer de plus en plus de problèmes de comportement, d'attention, tout en devant renforcer le suivi de leurs étudiants et revenir à des enseignements plus « basiques » avec eux<sup>1663</sup>.

La pratique de l'enseignement n'a donc pas été radicalement transformée par Mai 68. Pourtant, cette période est restée dans les esprits de beaucoup de nanterrois comme un moment où la figure du pédagogue a été attaquée en tant que telle : la communauté enseignante nanterroise a ainsi beaucoup été marquée par le souvenir des violences faites au philosophe Paul Ricœur, dont une poubelle a été renversée sur sa tête le 28 janvier 1970, ou encore les violences à l'encontre de l'historien René Rémond, gravement malmené durant l'un de ses séminaires. En effet, le 29 avril 1969, lors d'un séminaire de maîtrise qu'il dirige, René Rémond est pris à parti par soixante étudiants d'extrême gauche, qui le somment de démissionner, en l'insultant, en le menaçant pendant une heure. Une étudiante se met alors à crier sans cesse « Je veux sa langue ! Je veux sa langue ! » en parlant de René Rémond. La situation se tend jusqu'à que la violence physique n'explode, et donne lieu à une mêlée<sup>1664</sup>. D'autres sources, indiquent également que d'autres universitaires ont ainsi été pris à parti durant ces années-là, tel que le professeur de littérature, Alexandre Micha, harcelé au téléphone pendant des nuits, et insulté, sans possibilité de répondre, par des étudiants, pour un article qu'il avait publié dans *Le Monde* en 1968<sup>1665</sup>. Plus connu, on se souvient également du germaniste Pierre Grappin, premier doyen de la faculté de Lettres, traité de « SS », malgré son passé de résistant, et

---

1661 Pierre Riché, *C'était un autre millénaire, souvenir d'un professeur, de la commande à Nanterre*, Tallandier, 2008, p.206.

1662 Viaud, op. cit., p.153-155.

1663 C'est une idée que l'on retrouve chez le sociologue Georges Felouzi, cf Felouzi, *La condition étudiante*, PUF, 2001 p.230-232.

1664 Rémond, *La Règle et le consentement*, op.cit., p.263.

1665 Epistemon, *Ces Idées qui ont ébranlé la France, Nanterre novembre 67-Juin 68, Le monde sans frontières*, Fayard, 1968, p.83.



d'ancienne victime de la torture de la Gestapo<sup>1666</sup>. L'explication de ces accès de violence contre les professeurs, commises par les étudiants d'extrême gauche des années 68-71 contre les enseignants, se trouve dans les textes de ces militants eux-mêmes : selon eux, le professeur n'est pas en effet un agent neutre de l'enseignement. Il est, avec l'ensemble du système universitaire, le complice d'une violence d'État, dont le prétendu savoir ne sert qu'à légitimer le système capitaliste dans son ensemble. C'est un savoir capitaliste qui est transmis à l'université pour maintenir le capitalisme<sup>1667</sup>. Une seule anecdote résume cette ambiance de procès politique, qui caractérisait les lendemains de Mai 68 à Nanterre : en 2001, dans un livre d'entretiens, ce même philosophe Paul Ricœur raconte qu'en 1969, il a été traîné dans un amphithéâtre par des étudiants d'extrême gauche, qui lui reprochait son statut de professeur. « Pourquoi êtes-vous différent de nous ? » lui disent ces étudiants, dans une sorte de procès populaire. Paul Ricœur répond : [je suis différent de vous] « parce que j'ai lu plus de livres que vous », et médusés, les étudiants laissent alors partir Paul Ricœur<sup>1668</sup>.

Cependant, cette rhétorique anti-professeur demeure très présente dans les esprits au début des années 1970, et au long de la décennie, beaucoup d'universitaires restent très traumatisés par cette remise en cause<sup>1669</sup>. Cependant, rapidement, le cours normal des choses reprit son cours à l'université de Nanterre, et la plupart des enseignants contemporains n'eurent pas le souvenir d'une époque si agitée, comme nous l'ont dit par exemple les historiens Michel Sot<sup>1670</sup> et Pascal Ory<sup>1671</sup> ou la germaniste Christiane Guillard<sup>1672</sup> ; la plupart ont même, davantage mal vécu la couverture médiatique qui avait été faite de Nanterre, que de la vie nanterroise elle-même<sup>1673</sup>. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

Pourtant, dans les années 70 encore, certains enseignants rendent compte encore de ce climat particulier, parfois hostiles aux enseignants : l'historien Jean-Pierre Rioux témoigne par exemple que les CM étaient alors souvent bousculés durant ces années-là et que, régulièrement, les chargés

---

1666 Pierre Grappin, *L'Île aux peupliers*, Presse Universitaire de Nancy, 1993, p.247.

1667 Parmi une littérature pléthorique sur ce sujet, on se contentera ici de rappeler le fameux tract de sociologie des étudiants de Nanterre : « Nanterre ou la formation d'oies gavées », cité document 20, dans Alain Schnapp, Pierre Vidal-Naquet, *Journal de la commune étudiante*, Seuil, 2018, p.125. Voir aussi Christophe Bourseiller, *Les maoïstes, la folle histoire des gardes rouges français*, Document, points, Plon, 2007, p.219.

1668 Paul Ricœur, *La Critique et la conviction*, Entretien avec François Azou et Marc de Lavay, Hachette littérature, 2001, p.63, nous avons déjà parlé de cette contestation dans notre première partie, et notamment dans notre chapitre III.

1669 Entretien avec Guy Burgel, 18 juin 2018 : ce géographe, élu en 1976 à Nanterre, nous a ainsi signifié que ce traumatisme restait à l'époque encore très présent chez les professeurs de rang A. Au point que ceux-ci ont accepté d'élire Guy Burgel, à condition qu'il ne soit pas du côté des contestataires.

1670 Michel Sot, entretien du 20 novembre 2017.

1671 Entretien du 9 janvier 2018.

1672 Entretien 14 mai 2019.

1673 Michel Sot, entretien du 20 novembre 2017.

de TD se déplaçaient en masse pour soutenir leurs collègues contestés<sup>1674</sup>. Une autre anecdote - toujours de Michel Imberty<sup>1675</sup> - illustre également la situation où se trouvaient nombre d'universitaires nanterrois à cette époque, puisque ces enseignants étaient toujours à la recherche d'un équilibre entre leur désir de résister à une contestation agressive - qui les visaient en tant que représentant d'une autorité intellectuelle - et leur désir néanmoins d'engager un dialogue avec les étudiants, quitte à réformer leurs pratiques d'enseignement : lors de son premier entretien, le psychologue Michel Imberty nous a ainsi évoqué la participation des enseignants de psychologie à une Assemblée Générale convoquée par les étudiants en 1967. Alors que le but de l'AG était de discuter des modalités de l'enseignement, les enseignants finirent alors par être mis en accusation par des militants d'extrême gauche de l'UER, qui les accusèrent de n'être que des agents de l'ordre établis, alors qu'une partie, plus silencieuse, des étudiants étaient prêts à un dialogue sincère.

Face à cette tournure de plus en plus politique et de plus en plus radicale - ayant préparé leur riposte - les enseignants de psychologie réagirent alors de la façon suivante : sur un signe de Didier Anzieu, le directeur de l'UER, le psychologue communiste René Zazzo, spécialiste de la psychologie des jumeaux et habitué aux conflits politiques, apostropha alors les étudiants d'extrême gauche de l'AG : « Mais sommes-nous ici à l'Assemblée nationale ? Vous n'êtes que des petits bourgeois ! ». La critique fit ici mouche, les étudiants d'extrême gauche se sentirent vexés, et la tension monta d'un grand, des cris fusèrent : constatant que le dialogue était, dès lors impossible, Didier Anzieu se leva, feignit d'être offusqué, et fit partir avec lui toute la délégation des enseignants - préservant ainsi l'autorité de ces derniers dans le cadre d'une AG qui risquait de se transformer en procès politique. Un peu plus tard, un groupe d'étudiants plus modérés vint présenter ses excuses aux enseignants : preuve, alors, que les attitudes des étudiants étaient loin d'avoir été homogènes durant cette époque et que l'influence des étudiants d'extrême gauche restait limitée.

En psychologie encore, cette remise en cause du professeur comme figure d'autorité prit une forme étonnante : d'après Michel Imberty encore<sup>1676</sup>, en 1969, des étudiants de psychologie demandèrent à participer aux jurys d'évaluation de fin d'année. Michel Imberty décida alors d'accepter de jouer le jeu pour un module, avec l'accord du directeur de l'UER, Didier Anzieu. Ainsi, Michel Imberty laissa des étudiants de psychologie participer à l'évaluation de leurs congénères lors d'oraux de fin d'année : les résultats furent curieux, car les étudiants invités au jury furent en général plus durs et plus sévères dans la notation que les enseignants siégeant au même jury. Une telle expérience mit définitivement fin à cette initiative qui ne se généralisa pas ni à l'UER de psychologie, ni à l'ensemble de l'université. Finalement, après 1968, beaucoup d'universités ont fini par déchanter sur

---

1674 Jean-Pierre Rioux, entretien du 4 septembre 2019.

1675 Michel Imberty 14 juin 2019, entretien.

1676 Michel Imberty, entretien du 14 juin 2019.

le discours contestataire, au moins sur ce point-là : dans le livre qu'il a écrit sous le pseudonyme d'Epistemon, le psychologue Didier Anzieu - après avoir souligné le potentiel émancipateur de la contestation<sup>1677</sup> - fit ainsi son autocritique, et souligna que la disparition de la figure de l'enseignant, au sein de la salle de classe, ne pouvait amener qu'à l'expression des points de vue les plus sectaires et les plus ignorants parmi les étudiants, rendant de ce fait impossible la possibilité même d'une transmission des savoirs<sup>1678</sup>. Notons cependant, qu'après 1968 et les difficiles années du début de la décennie 1970, la figure de l'enseignant ne fut plus à ce point remise en question.

Cependant, les années 70 et 80 furent également, dans certains cas, des années où eurent lieu, dans certains rares cours, de profondes transformations : certains enseignants - profitant d'une nouvelle ambiance universitaire et de la transformation des mentalités - tentèrent en effet de réformer plus radicalement leur pratique d'enseignement et initièrent, expérimentant de nouvelles façons d'enseigner<sup>1679</sup>.

La première expérience que nous pouvons mentionner est celle des cours de la linguistique, spécialiste des sciences du langage, Danièle Leeman<sup>1680</sup> : son parcours et sa démarche sont intéressants. Née en 1947, fille d'un ouvrier agricole, Danièle Leeman arriva à Nanterre en 1966 en lettres modernes après avoir passé les classes préparatoires et une enfance au Maroc. Rapidement, dès 1967, Danièle Leeman commença à enseigner le français dans un lycée professionnel, alors qu'elle assistait, en spectatrice attentive, aux mouvements contestataires de Mai 68. Tout en enseignant, Danièle Leeman commençait une maîtrise en sciences du langage à l'université de Vincennes sous la direction de Jean Dubois : son passage à l'enseignement l'amena à croire au caractère, pour une part, arbitraire du système des notes. En 1969, Danièle Leeman débuta une thèse et devient assistante à l'université de Nanterre, après avoir été déçue par l'ambiance de l'université de Vincennes. De retour à l'université de Nanterre, Danièle Leeman développa alors progressivement une critique de l'enseignement universitaire. Pour elle, le but de l'université est à la fois d'enseigner et de développer une activité de recherche, mais ces deux fonctions sont, selon elle, trop nettement séparées en ce qui concernent les étudiants. Pour Danièle Leeman, les étudiants devaient être de véritables petits « étudiants-chercheurs ». Or, ceux-ci se retrouvaient infantilisés à l'université, pensait la linguiste, puisque les étudiants devaient essentiellement se contenter

---

1677 Epistemon, op. cit., p.52.

1678 *Ibid*, p.94.

1679 On retrouve une analyse similaire chez Combecave-Gavet, thèse déjà citée, p.401-402, où l'auteur évoque la mise en place d'un séminaire expérimental de recherche sur la presse en République Fédérale Allemande, en novembre-juin 1968-1969, sur l'initiative d'un germaniste, monsieur Lusset. Le souci de ce professeur était alors de faire travailler ses étudiants sur un sujet d'actualité, de façon collective et participative, loin d'une logique de cours magistral.

1680 Toutes les informations qui suivent viennent d'un entretien avec Danièle Leeman du 25 janvier 2019.

d'accumuler des connaissances théoriques, pour répondre à des exercices standardisés, qui les encourageaient à la passivité intellectuelle<sup>1681</sup>.

Donc, progressivement, Danièle Leeman mit au point une pratique originale des cours. Selon elle, le principe de l'enseignement de TD était ainsi de permettre aux étudiants d'apprendre en réalisant, dès la première année, un travail de recherche : au sein d'un même TD, les premiers cours étaient donc consacrés à la définition d'une problématique. Les cours qui suivaient visaient ensuite à l'apprentissage d'une méthode de recherche (travail sur la bibliographie, travaux en bibliothèque, cours théoriques afin de comprendre les enjeux du sujet...); le but était que chaque étudiant s'emparât d'un sujet, qu'il menât ensuite un travail personnel où étaient formulés hypothèses et arguments, afin de répondre à une problématique. A la dernière séance des TD, le travail définitif était enfin rendu et corrigé ; il s'agissait finalement d'un dossier, dont chaque étape faisait l'objet d'une séance, et dont la rédaction devait servir à l'apprentissage général du programme du cours. A ce stade, enseignement et recherche étaient alors liés. À cette note principale de contrôle continu, s'ajoutait une autre note : en effet, voyant que les étudiants comprenaient mal le cours parce qu'ils le notaient mal, Danièle Leeman demandait aux étudiants, parallèlement à cette note de recherche, de préparer chacun individuellement le compte-rendu d'au moins un cours par semestre, de façon à ce que toute la classe puisse s'appuyer sur une version fiable du cours.

La seconde tentative d'expérimentation pédagogique s'observe dans le cas du psychologue Edmond-Marc Lipiansky<sup>1682</sup> : né en 1939, ce dernier fit des études à Science Po, avant de devenir un disciple du professeur de littérature à la Sorbonne de Guy Michaud, dont nous avons déjà évoqué son rôle dans le développement des études interdisciplinaires à Nanterre au début des années 1970.

Avant d'arriver à Nanterre, Edmond-Marc Lipiansky réalisa des vacances dans différents établissements d'enseignement supérieurs, dont le Centre International d'études pédagogiques.

Reprenant ses études à l'université de Nanterre, Edmond-Marc Lipiansky s'intéressa particulièrement à la sociologie, à la psychologie et aux sciences de l'éducation. Il réalisa d'ailleurs successivement deux maîtrises dans ces deux matières : en 1971 en psychologie, et en 1973 en sciences de l'éducation.

Sa thèse en psychologie fut soutenue en 1993. Dès 1971, Edmond-Marc Lipiansky démarra son enseignement à Nanterre, en tant qu'assistant de psychologie. Progressivement, il développa une méthode, qu'il qualifia de « pédagogie active » en TD ; une méthode inspirée par les travaux du psychologue américain Carl Rogers, qui visait à « faire apprendre à apprendre ». Comme Danièle

---

1681 Il est intéressant de noter que son analyse rejoint celle de l'UNEF en 1964.

1682 Edmond-Marc Lipiansky entretien du 14 mars 2019.

Leeman, Edmond Marc Lipianski pensait que le but de l'enseignement universitaire était d'enseigner aux étudiants une méthode de recherche, afin qu'ils deviennent autonomes et actifs dans leur processus d'apprentissage.

Plus précisément, lors de ces TD de psychologie, les séquences d'enseignement de Edmond-Marc Lipianski duraient trois heures : lors de la première partie, la classe organisait une discussion libre sur un sujet choisi par les étudiants. Un autre groupe d'étudiants, lui, devait rester silencieux, et rendre compte la séance suivante de la façon dont le groupe avait fonctionné au cours précédent. Le comportement des uns et des autres était ainsi décortiqué par la classe entière au cours de la deuxième partie de la séance. Les étudiants « observateurs » devaient en effet rendre compte de leurs observations à la classe et répondre aux commentaires du professeur, qui profitait à son tour donc de cette reprise pour évoquer telle ou telle expérience psychologique ou tel ou tel auteur au programme.

Le TD, selon Edmond-Marc Lipiansky, devenait ainsi l'occasion à la fois d'une expérience collective, suivi d'une analyse cette expérience psychologique. A la séance suivante, la classe revenait à une séance d'observation, et le groupe des étudiants silencieux et « observateurs » changeait.

A la fin de l'année, en TD - dans le cadre du contrôle continu - les étudiants étaient donc évalués sur le compte-rendu qu'ils avaient tous été amenés à faire pendant une séance, ainsi que sur un dossier de synthèse, qui revenait sur toutes les notions vues en cours avec le professeur lors des séances d'analyses. Ce dossier devait, par ailleurs, s'appuyer sur des lectures solides de psychologues et de spécialistes, dont la bibliographie avait été sélectionnée par Edmond-Marc Lipiansky. Aux étudiants de choisir parmi la liste proposée ! Jusqu'à sa retraite en 2008, Edmond-Marc Lipiansky affirme avoir utilisé cette méthode originale chez ses étudiants et de s'être directement inspiré de ces expériences pour ses propres recherches. Toujours selon Edmond-Marc Lipiansky, cette méthode permettait aux étudiants d'être plus investis dans leur enseignement, puisqu'ils avaient, devant leurs yeux, des cas pratiques d'étude, qui impliquaient la mobilisation de connaissances en psychologie. Lors de son entretien, Edmond-Marc Lipiansky a enfin exprimé son regret de ne pas avoir été davantage suivi par ses collègues dans cette démarche, et que, dans les années 80, l'UER de psychologie à Nanterre soit revenue à des pratiques d'enseignement plus traditionnelles.

Ces deux exemples de cours originaux nous permettent donc de comprendre que la crise de 1968 a cependant permis à certains enseignants d'innover : la critique de l'enseignement traditionnel a pu nourrir de vraies réflexions, ayant par la suite eu des retombées concrètes. Pourtant, ces initiatives restèrent marginales, et l'occasion d'une profonde refonte des pratiques de l'enseignement

universitaire ne fut pas saisie. La pratique de l'enseignement, la pédagogie universitaire, les programmes ne furent généralement qu'amendés à la marge<sup>1683</sup>.

## **Se donner une nouvelle image pour tourner la page de Mai 68**

À Nanterre spécifiquement, la politique de transformation de l'université s'est enfin heurtée à l'image longtemps sulfureuse de l'établissement dans l'opinion publique : en effet, l'université a dû faire face aux retombées d'une mauvaise image de marque, dues aux contestations violentes des années 1969-1971. L'université resta vingt ans après, encore associée aux troubles de Mai 68.

Pourtant, la faculté de Lettres avait suscité au début quelques marques de curiosité bienveillante : ainsi, *Le Monde*, dans son édition du 4 novembre 1964, éditait un grand article sur les débuts de la faculté de Nanterre, en précisant la variété des cours du nouvel établissement, le fort taux d'encadrement, la motivation des enseignants et leur désir de rénovation pédagogique<sup>1684</sup>. Dans le même temps, naissait dans la presse conservatrice le fantasme de l'ouvrier des bidonvilles, maghrébin, célibataire, désireux d'aller sur le campus de la nouvelle faculté pour violer de jeunes étudiantes françaises. Dans ses mémoires<sup>1685</sup>, Pierre Grappin est en effet revenu sur cette rumeur, en expliquant - qu'afin d'éviter toute polémique - il était allé rencontrer un comité de ces habitants, afin de prémunir tout problème de cohabitation, et qu'il était enfin allé discuter avec le rédacteur du journal *L'Aurore*, afin de plus avoir dans son journal d'articles de cette teneur, après lui avoir expliqué la situation.

Bien sûr, c'est à partir de 1967-1968, que la presse se concentra sur Nanterre, et fit de l'établissement le lieu privilégié de la contestation étudiante : un véritable mythe se construisit alors. Nanterre devint un lieu stéréotypé dans l'opinion publique, comme au sein de la mémoire collective - loin des réalités complexes et plurielles de l'institution, dynamique, en pleine transformation. L'université de Nanterre ne saura s'en libérer, et devra apprendre à vivre avec.

De quoi est constitué le « mythe nanterrois » ?

D'abord de violences politiques. C'est ce qui marque le plus, lorsque l'on lit les journaux et la presse de l'époque : Nanterre est perçu presque exclusivement comme un lieu d'affrontements et d'émeutes permanents. Dans les années 1968-1971, la presse et la télévision relayèrent sans cesse les récits d'émeute ou de perturbation des cours ; événements que nous avons évoqués dans notre chapitre III.

---

1683 D'autres travaux soulignent le manque de pédagogie des enseignants du supérieur, y compris à la fin des années 80, malgré les transformations post-68 : par exemple, on peut citer Georges Felouzi, *La Condition étudiante*, PUF, 2001, p.246-250, ou encore Christine Musselin, Erhard Friedberg, *En quête d'universités*, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », mai 1989, Paris, p.18-19.

1684 Les archives de l'université de Nanterre possède un grand recueil d'articles de presse, rassemblés dans les années 60 et 70, traitant exclusivement de l'université de Nanterre : cet article a été trouvé à cette occasion.

1685 Pierre Grappin, *L'Île aux peupliers*, Presse Universitaire de Nancy 1993, p.235.

Dès le 28 janvier 1968, *Le Figaro* avait ainsi évoqué que « l'apparition de groupe d'action violente pose un problème nouveau d'ordre et de sécurité ». La presse s'empara ainsi du sujet pour entamer de vastes discussions sur le sens de cette violence, comme *L'Aurore* dans son édition des 29 et 30 janvier, ou encore de grands reportages, comme ceux de François Casenave dans *Combat* dans son édition du 14 février 1968<sup>1686</sup>. Les années suivantes, la presse titra donc en permanence de façon dramatique sur cet aspect de l'université et fit de cette violence politique à Nanterre une question nationale. Par exemple, dans son édition du 3 mars 1970, le journal *L'Aurore* évoqua l'agression du doyen Paul Ricœur et du risque de la fermeture de la faculté. Après avoir mentionné les violences et narré la chronologie des incidents, le journal conclut cette affaire sur ces mots : « L'opinion publique, qui se refuse à entrer dans les subtilités par trop intellectuelles des dirigeants de l'Éducation Nationale, en a comme l'ont dit « par-dessus la tête » des contestataires de Nanterre. Si ceux qui ont la charge de l'université française se révèlent incapables d'assumer leur tâches, qu'ils en subissent les conséquences<sup>1687</sup> ». Même la presse communiste insista sur la violence présente à Nanterre, tout en présentant ces violences comme la conséquence d'une tactique sournoise du gouvernement, qui viserait à laisser faire la violence pour brouiller les repères : ainsi, d'après *l'Humanité*, extrême gauche et extrême droite sont renvoyés dos à dos, comme des pantins se querellant entre eux, afin d'empêcher l'expression des revendications légitimes des étudiants<sup>1688</sup>. À cette époque, l'association de l'image de Nanterre à la violence était si vive que René Rémond évoqua une anecdote intéressante en disant dans ses mémoires, qu'en 1974, la presse mentionna une émeute qui aurait eu lieu cette année-là à la BU de Nanterre. Cette émeute aurait opposé deux cents personnes entre eux. René Rémond, interloqué qu'un tel événement eut lieu chez lui sans en être informé, mena l'enquête, et découvrit que, finalement, seule une vitre de la bibliothèque, brisée par le jet d'un caillou, avait été à l'origine de cette fausse rumeur<sup>1689</sup>.

Ensuite, le « mythe nanterrois de Mai 68 » veut que l'université soit unanimement un lieu où se forme et se divulgue une idéologie absconse, repliée sur elle-même : cela est, bien sûr, particulièrement vrai dans la presse conservatrice. Dans son édition du 23 mai 1969, *Le Figaro* donna la parole à Pierre Grappin, l'ancien doyen démissionnaire, excédé par la situation à Nanterre<sup>1690</sup>. Après avoir rapporté les violences faites à des professeurs à Vincennes et à Nanterre en fonction de leurs opinions politiques, Pierre Grappin qualifia les étudiants d'extrême gauche de

---

1686 Dossier presse de l'université.

1687 Article consulté dans *La Contemporaine* : F delta 0824 2,3,4

1688 Voir l'édition du 27 janvier 1970 « la lutte des étudiants de Nanterre (Droit) », de Gilbert Wasserman, secrétaire de l'UEC Nanterre.

1689 René Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.343.

1690 Dossier presse de l'université.

« nazis », rappelant que « germaniste », il avait vu un fanatisme comparable parmi les jeunes allemands qu'il avait fréquentés dans les années 30.

Un reportage télévisuel de l'ORTF<sup>1691</sup> illustre bien également l'image de sectarisme que pouvait alors renvoyer les étudiants les plus radicaux de Nanterre : dans ce reportage, consacré à une enquête sur la situation des étudiants de la Cité-U à Nanterre, les journalistes font alors face à des interlocuteurs qui les surprennent. Dans ce reportage, un étudiant brandit un journal qu'il vend : « Lisez « *Rupture* » contre l'annexion du surréalisme par les stalino chrétiens ! », clame l'un. L'autre étudiant vend un journal du Comité Vietnam national. Un étudiant, qui se revendique de l'anarchisme, refuse violemment devant la caméra toute question aux journalistes, en les interrogeant de façon agressive : « Vous êtes flics ? ».

De telles images renvoient donc de Nanterre l'impression d'un lieu bouillonnant et brouillon, où l'ardeur idéologique n'a d'égal que la difficulté de percer ce milieu.

Enfin, les médias des années 68-71, renvoyèrent souvent l'image d'un campus sale, répugnant et chaotique. Ce sont les reportages télévisuels de l'époque qui illustrent le mieux cet aspect : pour ne citer que l'un d'entre eux, le journal télévisé de 13 h du 4 mars 1970<sup>1692</sup> présenta ainsi un reportage dévoilant Nanterre après les affrontements liés à la « banalisation » du campus à la fin février et à l'arrivée de la police. Le reportage, dont le son a été perdu, montre ainsi le hall de lettres, dont les murs est recouverts d'affiches et de slogans peints et le sol, couvert de bris de verre. Les portes d'entrées sont barricadées et liées par des chaînes, les machines à café sont défoncées ; on note sur les murs, partout, des traces de début d'incendies volontaires.

En règle générale, cette représentation, très négative de l'université, fait donc les gros titres de l'actualité durant la période 1968-1971 : la nouvelle université devient dès lors le sismographe de la contestation étudiante, avec les émeutes de mars 1970, la démission du doyen Ricœur l'élection de René Rémond, faits d'actualité nationale<sup>1693</sup> que les médias s'évertuent à rapporter.

Conscient de cette image, qui pèse sur le devenir de l'établissement, René Rémond nota dans le livre qu'il a consacré à sa présidence : « Nanterre était devenu un phénomène d'opinion public [...] Le plus banal des faits divers, qu'ils [les journalistes] auraient superbement ignoré s'il s'était passé n'importe où, était sur-le-champ repris, répercuté, par les journaux et sur les ondes, au point de fausser toute comparaison et d'interdire une appréciation objective. [...] [Si une information] provenait d'une université de province, la surface était trop rare pour lui faire place [si l'information

---

1691 « Les résidents de Nanterre », deuxième chaîne, ORTF, du 26 mars 1968. Une émission de Pierre Charpy et Henri Marque, réalisé par Gérard Herzog, consulté à l'INA.

1692 Archive INA.

1693 Voir chapitre III



concernait une université parisienne] on la mentionnerait à la rubrique universitaire ; mais si elle intéressait Nanterre, elle avait alors droit à la première page, en vertu du principe selon lequel tout ce qui touchait Nanterre avait un retentissement immédiat et national, et faisait vendre le journal. L'opinion, il est vrai, était à ce point sensibilisée par Nanterre, parce qu'elle croyait lire dans ce qui s'y passait l'annonce et l'anticipation de ce qu'elle avait à vivre à l'échelle du pays »<sup>1694</sup>

Cependant, les médias négligèrent, dans le même temps, l'essentiel et la profondeur des transformations qui eurent alors cours à l'université, et qui nuancèrent ce tableau de désordre et de sectarisme révolutionnaire, même si certains articles, soulignèrent et évoquèrent certaines de ces transformations comme l'article de *France-Soir* du 27 février 1972 sur la mise en place du centre d'orientation à Nanterre<sup>1695</sup>.

Ainsi, dès la fondation de Nanterre en 1971 et la réunion des facultés de Droit et de Lettres, le pli est pris : pour l'opinion public, Nanterre, c'est Mai 68, c'est la « forteresse rouge étudiante », à l'instar, par exemple de Vincennes. Par exemple, le journal d'extrême droite *Minute* réalisa en 1971<sup>1696</sup> un classement des universités parisiennes en fonction de la « qualité de ses diplômés » et de sa fréquentation politique.

Son jugement est sans appel : Nanterre offre des diplômes de peu de valeur et ses étudiants ne travaillent pas. Bien sûr, le cas de Nanterre - pour le journal d'extrême droite - n'est pas aussi grave que Vincennes qui est « à fuir comme la peste », mais Nanterre « vaut [malgré tout] sa réputation, presque égale à Vincennes. L'université est contrôlée par 1/3 de « gauchistes », 1/3 de « communistes » et 1/3 de « chrétiens de gauche » et de modérés, « dont le leader est Rémond ». Les études « ne sont valables que dans des cas délimités : en droit, en géo, russe, italien, allemand, langues classiques. Mais pas en sociologie, psychologie, linguistique » où l'enseignement est trop à gauche. Ce « classement », aussi péremptoire que subjectif, a au moins le mérite de résumer l'image de Nanterre, à grands traits, dans la tête d'une partie de l'opinion publique.

De ce fait, les dirigeants successifs de l'université de Nanterre n'auront donc de cesse de tenter d'améliorer l'image de leur université : dans un grand entretien accordé au *Point*<sup>1697</sup>, René Rémond offri un grand entretien de plusieurs pages avec le journaliste et ancien condisciple à la Sorbonne, Pierre Desgraupes. Dans cet exercice de style, René Rémond – face aux questions inquiètes du journaliste, qui portent sur la crise de l'université et la contestation étudiante permanente – tente de

---

1694 Rémond, *La Règle et le consentement*, op. cit., p.341.

1695 Consultable en 1208W268

1696 *Minute*, n°481, 30 juin / 6 juillet 1971, consulté dans 1208W184.

1697 Numéro 41 du 2 juillet 1973, consulté au 1208W268.

rassurer son interlocuteur et d'insister sur les métamorphoses en cours à l'université, quitte à exagérer un peu : selon lui, le bidonville de Nanterre<sup>1698</sup> a disparu et de grandes tours ont été construites. Dans cet interview, René Rémond souligne également la réalité de la démocratisation de l'enseignement supérieur, qui est en train de se faire, et rassure enfin et surtout sur les débouchés de l'université : René Rémond précise alors qu'il faut trouver un équilibre entre culture générale et débouchés professionnels, et présente l'Institut d'Éducation Permanente comme le gage de sérieux de la nouvelle université qui est en train de se faire. « La formation des adultes, c'est une fonction sociale, c'est une tâche qui incombe à l'université » déclare René Rémond, qui glisse ensuite quelques remarques favorables à la nouvelle autonomie de l'université, qui a rendu possible cette évolution. René Rémond présente alors l'ouverture de l'université aux adultes comme l'avenir : « le jour où les adultes reviendront régulièrement à l'université, ou y viendront s'ils n'y sont jamais venus, il faudra que l'université s'adapte à une pédagogie tout à fait différente ». Alors que l'entretien se termine, le journaliste Pierre Desgraupes revient sur la question de la violence ; René Rémond évacue alors le problème par une formule lénifiante, empreinte de camaraderie vis-à-vis de son interlocuteur : « Écoute, répond René Rémond à son interlocuteur, tout compte fait, il n'est pas certain qu'il y ait eu plus de désordre dans l'université que dans les autres sociétés dont se compose la société globale ». La formule semble plaire au journaliste, qui reconnaît que Nanterre est devenu l'une des universités les plus tranquilles de France, et demande à René Rémond comment il a fait. Celui-ci répond alors qu'il a su imposer la légitimité des institutions universitaires, notamment par les élections, et que le consentement à cette règle a suffi pour diminuer les tensions. Néanmoins, la plupart des illustrations de l'entretien reprennent des images de Nanterre en plein cœur de Mai 68 ; preuve que, malgré les propos de René Rémond, les images mentales des lecteurs et des journalistes restent celles de cette période.

Par ailleurs, un autre indice de ce désir de rétablir l'image de Nanterre se trouve dans la correspondance des présidents d'université, qui écrivent régulièrement à la presse pour tenter de « rétablir la vérité ». Par exemple, le président de l'université de Nanterre<sup>1699</sup>, Jean-Maurice Verdier prend sa plume le 23 décembre 1977 pour se plaindre au journal *Le Courrier républicain* d'un article sur les graffitis à Nanterre. Le 18 décembre, il s'adresse au *Figaro* puisque ce journal dénonce l'absence de liberté d'expression à Nanterre et la passivité coupable de l'administration, puis sans doute dans le même mois (la lettre est non datée), au *Monde* une parce que ce journal avait annoncé que les effectifs étudiants à Nanterre baissaient, alors qu'ils augmentaient partout ailleurs.

---

1698 En effet, certaines parties du bidonville n'ont vraiment été résorbées qu'à partir des années 1980, d'après Muriel Cohen, « Bidonvilles de Nanterre : une destruction en trompe-l'œil », *GISTI*, « *Plein droit* », n°88, 2011, p.32-36.

1699 Toutes ces lettres sont consultables au fond 1208W167.

Ce ne sont là que des exemples parmi d'autres de lettres que l'on retrouve fréquemment à cette période, quel que soit le président en place : par exemple, le 31 octobre 1984, Michel Imberty écrira une lettre de protestation au Figaro, parce que ce journal avait déclaré dans un article que l'université de Nanterre est un « refuge » pour l'immigration clandestine, via ses étudiants étrangers<sup>1700</sup>.

Pourtant, malgré ces initiatives, la mauvaise image perdure et la communauté des enseignants et des étudiants nanterrois souffre régulièrement dans les années 1970 de cette image sulfureuse. Une seule anecdote résume cela : alors que l'historien médiéviste Michel Sot<sup>1701</sup> arrive à Nanterre en tant qu'assistant en 1970, il s'installe à Paris, et – discutant avec sa nouvelle voisine de palier – celle-ci lui demande où il travaille. Michel Sot répond alors qu'il travaille à l'université de Nanterre. Sa voisine lui ferme alors la porte au nez, tétanisée et terrifiée.

Dans les années 1980, en revanche, une évolution de l'image renvoyée par Nanterre commence apparaître : l'université redouble désormais en effet d'efforts et adopte, progressivement, une image soucieuse de modernité et de dynamisme, proche du monde des entreprises, et même libérale.

En janvier 1981, en effet, est organisé à Nanterre, pour les 10 ans de l'université, un débat entre des responsables universitaires, des dirigeants d'entreprises et des représentants du CNPF (Comité National du Patronat Français). Ce débat, on le comprend, est la première initiative du genre pour concilier, très officiellement, l'université et les entreprises des alentours, et d'afficher ainsi les nouvelles priorités de l'université : on apprend d'ailleurs, en lisant une lettre de l'organisateur de ce débat, l'économiste Jacques de Bandt<sup>1702</sup>, que le président de l'université lui-même, Carol Heitz, a été à l'initiative du débat, et que ces échanges porteront sur la formation initiale, la coopération université-entreprise dans le cadre du DESS (Diplôme d'Enseignement Supérieur), la formation continue et la Recherche<sup>1703</sup>, mais que, si les « aspects politiques ou idéologiques » pourront être mentionnés, il « ne faudra surtout pas s'y arrêter » !

L'heure est à montrer que l'université recherche en effet des débouchés crédibles pour ses étudiants.

Pourtant, ce n'est qu'en 1985, lors de la célébration des vingt ans de l'université, que l'inflexion devient nette, et que médias et universitaires revendiquent la fin définitive de Nanterre comme « foyer de la contestation de Mai 68 ». Les articles de presse d'alors soulignent en effet, à l'envi, le décalage entre ce qu'était l'université de Nanterre en 1968, et ce qu'elle est devenue dans le milieu

---

1700 2205W54 lettre du 31 octobre 1984

1701 Entretien du 20 novembre 2017.

1702 2202W54 lettre du 8 janvier 1981

1703 Le programme du débat est contenu dans la même boîte d'archives.

des années 1980.

Alors que l'université avait prévu un grand programme de réjouissances pour célébrer les vingt ans de sa création – un programme comprenant cinq concerts, une soirée de gala, deux pièces de théâtre, des expositions réalisées par les centres de recherches, des conférences<sup>1704</sup> - la presse présente en effet l'université de Nanterre, comme si celle-ci serait ainsi passée du statut de lieu démoniaque de la violence révolutionnaire à un établissement universitaire, respectable et tranquille – peut être même trop tranquille. De façon très appuyée, *Le Monde* titre son article du 10/11 mars 1985 consacré à l'anniversaire de l'université : « Nanterre, la sagesse ». Dans cet article, le journaliste commence son article par ces mots « Nanterre, Nanterre... ce nom ne vous rappelle pas quelque chose ? Bon sang, mais c'est bien sûr ! Nanterre-la-folie ! Nanterre-la-rouge ! La faculté gauchiste, les trublions, les enragés, les révoltes de 1968... Nanterre pétaudière ou la mauvaise réputation....[...] Et bien, Nanterre, l'université, c'est aujourd'hui le paradis sur terre ». Par la suite, l'article évoque le gala organisé pour le 15 mars, mais décrit surtout de façon caricaturale un campus tranquille, où chantent les oiseaux et où on ne lit que des tags d'amoureux sur les murs. Le seul incident de l'année, témoigne une administrative, ce sont les œufs et la farine lancés entre les étudiants le mardi gras. Pour *Le Figaro*, la contestation de 1968 est oubliée à Nanterre<sup>1705</sup>.

La même formule est d'ailleurs reprise dans la presse, d'après la parole d'un étudiant interrogé : « Cohn Bendit, c'est qui ? C'est quoi ? »<sup>1706</sup>. *Le Point*<sup>1707</sup>, dans l'introduction de son article sur le sujet, commente sur ce même ton : « Symbole de mai 68, l'université de Nanterre a décidément bien changé. Les étudiants y trouvent le Coca Cola plus pétillant que le débat politique »

D'après tous les articles de 1985, l'heure est aux études sérieuses et à la recherche d'emploi : *Le Monde*, par exemple, insiste sur le fait que l'assiduité aux cours et l'inquiétude est la « marque de fabrique » d'une génération tétanisée par le chômage, et le journal poursuit l'éloge de cette université « Nanterre-la-laborieuse », où règne le travail, le sérieux, les cursus spécialisés et novateurs et le réalisme.

Au cours des années suivantes, la mémoire collective continue à associer Nanterre à Mai 68, mais seulement pour en dire que la page de la contestation révolutionnaire est désormais définitivement tournée ; cela devient un lieu commun, même après que l'université soit entrée en grève contre le projet de loi de Devaquet en 1986.

Ainsi, dans son émission consacrée à la commémoration du « mouvement du 22 mars », le journal

---

1704 2202W54 « Programme des festivités de 1985, à partir du 11 mars » (note du programme qui suit). Il est possible de consulter tous les articles suivants mentionnés dans cette même cote.

1705 Article du 13 mars 1985.

1706 *Le Figaro*, *Ouest-France* du 13 mars 1985, *Le Matin* du 12 mars 1985.

1707 *Le Point*, n°660, le 13 mai 1985.

de FR 3 du 22 mars 1991 de 12h45<sup>1708</sup>, réalise un reportage sur Nanterre, ancienne « faculté modèle » devenue « modèle de sagesse ». Après avoir relaté rapidement le mouvement du 22 mars, en évoquant « Nanterre la rouge, avec le leader Cohn-Bendit », l'occupation de la Cité U et l'occupation de la Tour administrative, le reportage souligne que, de mai 68 à Nanterre, il est surtout resté « un certain art de vivre, laissé en héritage », « un nouveau langage, fait de dérision, de provocations », avant de montrer plusieurs témoignages d'étudiants de 1991, qui affirment que, maintenant, « les gens pensent à leur gueule » et que l'heure est au travail.

---

1708 Archive INA.

## Troisième partie : Rassembler des communautés différentes

Dans les années 1960, aux États-Unis, Klark Kerr – l'un des principaux théoriciens de la réforme universitaire à cette époque – émettait la boutade suivante : selon lui, une université lui donnait l'impression « d'être une série d'entrepreneurs individuels d'enseignements, rassemblés par le fait de revendiquer en commun des parkings »<sup>1709</sup>. C'est-à-dire que l'université restait un lieu particulièrement anémique, où étudiants et professeurs travaillaient dans un même lieu, mais tout en restant isolés les uns des autres, et vaquant à leurs occupations sans pour autant développer un sentiment commun d'appartenance. Selon Klark Kerr, les étudiants consommaient des cours, et choisissaient en conséquence leurs professeurs en décidant ou non de fréquenter ses cours : « En fait, disait Klark Kerr, le corps enseignant peut se recruter par cooptation, mais à l'intérieur de ce groupe, ce sont les étudiants qui choisissent les véritables professeurs »<sup>1710</sup>. Les plus mauvais finissant en effet sans public.

Peut-être que la réflexion de Klark Kerr est-elle trop marquée par le contexte nord-américain ; pourtant, cette analyse amène la réflexion suivante : est-ce que l'université est un lieu où règne l'individualisme et l'isolement, ou est-ce que l'université est une institution capable de susciter un élan commun et un sentiment communautaire d'appartenance, à moins qu'elle ne soit une « confédération » de communautés et de groupes, ayant chacun leurs priorités, leurs pratiques et leurs identités propres ?

En effet, au cours de la période 1971-1988, nous avons vu que la vie de l'université de Nanterre est rythmée par l'onde de choc de Mai 68 : les rapports de force internes au sein de l'université sont remodelés, l'université apprend à surmonter la vague des contestations radicales des années 1970 et organise l'élection libre d'élus étudiants. L'offre de formations évolue, la pratique de la recherche s'institutionnalise, de nouvelles missions de formations incombent à l'université comme le télé-enseignement ou l'IEP... Or, derrière toutes ces transformations, se trouvent des hommes et des femmes ; des groupes humains aux fonctions bien déterminées, mais à l'identité à la fois marquée et floue. Qui sont donc les nanterrois ?

Trois groupes composent la population de l'université de Nanterre : les étudiants, les personnels administratifs et les enseignants-chercheurs. Il s'agit ici de faire l'histoire sociale de ces trois groupes, afin de comprendre comment les grandes évolutions que nous avons étudiées plus haut ont impacté leur travail, et comment ces grandes transformations ont été vécues par le personnel et le

---

1709 Klark Kerr, *Métamorphose de l'université*, Éditions économie et humanisme, Les éditions ouvrières, 1967, p.28.

1710 *Ibid*, p.29.

public nanterrois.

## **Chapitre VII : Les étudiants, une sociologie en évolution**

### **La grande continuité du recrutement social et géographique des étudiants de Nanterre**

Le premier élément à mettre en avant, lorsque l'on parle des étudiants de Nanterre, est l'accroissement sensible du nombre de ceux-ci au cours de notre période : lors de la fondation de la faculté de Lettres de Nanterre, pour l'année 1964-1965, on ne trouve en effet que 2.400 étudiants<sup>1711</sup>. Ce chiffre passe à 9500 pour 1966-1967 et double en très peu d'années, puisqu'il atteint 20.746 étudiants en 1971-1972 (hors IUT). Au cours des années 1970, la croissance des effectifs reste régulière et soutenue, puisque l'on compte 22.260 étudiants en 1974-1975 et 27.000 en 1982-1983, avant de se stabiliser autour de 30.000 étudiants en 1988. Depuis, ce chiffre est resté assez stable, puisque l'on compte 34.186 étudiants pour l'année 2018-2019<sup>1712</sup>.

Cette croissance des effectifs étudiants de Nanterre n'est pas surprenante si on la compare avec l'augmentation du nombre d'étudiants en France, durant ces mêmes années : en 1970, on comptait en effet 625.600 étudiants en France, 821,000 étudiants en 1977<sup>1713</sup>, 1 million d'étudiants en 1980-81<sup>1714</sup>, 1 million 600.000 en 1994<sup>1715</sup>, et enfin, 2 millions 194.000 étudiants en 2008-2009<sup>1716</sup>. Entre 1970 et 1994, les effectifs ont ainsi été multipliés par 3. Ce bond des effectifs étudiant - dans la seconde partie du XX<sup>ème</sup> siècle - est encore plus spectaculaire en comparaison aux effectifs étudiants du début et de milieu de siècle : en 1931, par exemple, la France ne comptait ainsi que 78.700 étudiants, et, en 1968, le chiffre atteint 508.000<sup>1717</sup>.

Les raisons de cette croissance des effectifs sont assez connues et ont déjà fait l'objet de nombreuses analyses : pour les reprendre rapidement, la hausse spectaculaire des effectifs étudiants dans l'après-guerre, à partir des années 60, est la conséquence directe des progrès de l'enseignement secondaire, dont l'accès se démocratise dès 1945. En effet, entre 1945 à 1960, le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire double, passant de 20,5 % des jeunes adolescents scolarisés dans le

---

1711 Cf. annexe 6.

1712 Chiffre donné par le site de l'université de Nanterre, en 2020.

1713 Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, op. cit., p.303.

1714 Prost, Antoine, Cytermann, Jean-Richard, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », La Découverte | *Le Mouvement Social*, 2010/4 n° 233 | p.37.

1715 Fischer, op. cit., p.478.

1716 Prost, op. cit., p.37.

1717 Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, op. cit., p.303.



secondaire en 1945 à 47 % en 1961<sup>1718</sup>. Cet essor de l'enseignement secondaire est le résultat de la gratuité des cours et des investissements publics réguliers, mais aussi du recrutement de nouveaux professeurs et la construction de nouveaux établissements. Cette croissance de l'enseignement secondaire – véritable acquis des années 50 et 60 – a été rendue d'autant plus nécessaire que la croissance économique des 30 Glorieuses requiert la formation en masse de techniciens et d'ingénieurs, alors que le baby-boom de l'après-guerre a provoqué l'apparition d'une jeune génération plus nombreuse<sup>1719</sup>.

Ainsi, durant ces années 50-60-70, des moyens conséquents sont mis en œuvre par l'État pour massifier cet enseignement secondaire : le budget de l'Éducation Nationale est par exemple multiplié, sur une base constante, par 6,5 entre 1950 et 1978<sup>1720</sup>. Entre 1952 et 1975, le nombre de professeurs est également multiplié par quatre<sup>1721</sup> : pour ces nouveaux professeurs du secondaire, les effectifs de l'agrégation ne suffisent plus, et le CAPES est même créé en 1950 pour offrir un autre concours de recrutement, plus généraliste, pour l'enseignement du secondaire. De plus, toujours afin de pallier ce manque d'enseignants, en 1957, sont également fondées les IPES (Instituts de préparation à l'enseignement secondaire) : jusqu'à leur disparition en 1979, ces IPES étaient des instituts, présents à l'université, qui recrutaient de jeunes étudiants sur la base d'un concours à bac +1 ou à la fin de la licence. Ces étudiants sélectionnés recevaient alors un petit salaire afin de préparer le concours du CAPES ou de l'agrégation, en échange de leur engagement à passer des stages pédagogiques et à enseigner pour une période d'au moins de 10 ans. Un tel dispositif permit de former rapidement une masse d'enseignants du secondaire durant la période<sup>1722</sup>.

Par ailleurs, en 1959, est votée la réforme Berthoin qui rend la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, alors que les gouvernements gaullistes tendirent, durant la même période, à homogénéiser l'enseignement secondaire, notamment via la réforme Fouchet de 1963<sup>1723</sup>, mettant ainsi fin à la diversité des cursus de l'enseignement secondaire – héritée de la Troisième République – qui empêchait tous les élèves de l'enseignement secondaire de pouvoir prétendre accéder au bac.

Enfin, à partir de 1985, les effectifs étudiants en France explosent à nouveau, au point que l'on parle de « seconde explosion scolaire » pour parler de la période 1985-1995 : durant ces années, l'accès à l'université et à l'enseignement supérieur se généralise. En 1996, 42,4 % des jeunes gens de 20 ans étaient scolarisés contre 22,7 % en 1985-86<sup>1724</sup>.

---

1718 *Ibid*, p.268.

1719 Pour une analyse de ce phénomène, voir Catherine Bonvalet, Célin Clément, Jim Ogg, *Réinventer la famille, l'Histoire du baby-boom*, PUF, 2011, p.23-89.

1720 *Ibid*, p.296.

1721 *Ibid*, p.301.

1722 *Ibid*, p.289.

1723 *Ibid*, p.292-293.

1724 Louis Gruel, Olivier Galland, Guillaume Houzel, *Les étudiants en France*, op. cit., p.129.

Cette deuxième explosion scolaire est liée à la généralisation du baccalauréat, avec notamment la loi Chevènement-Carraz de 1985<sup>1725</sup> censée amener 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, et aux efforts continus de l'État pour favoriser l'accès à l'enseignement secondaire, qui se poursuivent tant bien que mal dans les années 70 et 80.

Cependant, il est plus intéressant pour notre étude d'observer quelles ont été les filières qui, à Nanterre, ont le plus bénéficié de cette croissance : en effet, une analyse plus fine de la répartition par matière des étudiants, réalisée à partir des statistiques de l'université<sup>1726</sup>, permet de comparer l'évolution respective des effectifs de chaque discipline. Dans cette optique, trois tendances générales se dessinent.

La première, la plus évidente, s'observe dans la perte relative du poids des enseignements des langues et des lettres au sein de l'université de Nanterre<sup>1727</sup> : en effet, en 1970, c'étaient près de 39 % des étudiants de Nanterre qui suivaient des études de langues et de lettres<sup>1728</sup>. Cette proportion tombe à 24 % en 1985-1986. En revanche, les sciences humaines et sociales connaissent à la même époque une très forte croissance des effectifs<sup>1729</sup> : ces disciplines passent de 25 % des effectifs en 1970 à près de 35 % des inscrits en 1985-1986. Enfin, la troisième tendance observée sur la période, c'est l'accroissement, plus faible, des effectifs des formations de droit et d'économie, qui deviennent elles-aussi proportionnellement plus importantes au sein de l'université au fil des années : en effet, si le droit rassemblait en 1970 près de 15,5 % des effectifs étudiants de Nanterre, cette discipline finit par regrouper près de 21 % des effectifs en 1985. Pour la même époque, les sciences économiques voient également leur position renforcée au cours de notre période, puisque l'on compte près de 11,5% des étudiants de Nanterre inscrits en économie en 1970, alors que ce chiffre passe à 15 % en 1985-86.

D'une manière générale, il ressort également qu'entre le début des années 70 et la fin des années 80, les étudiants de Nanterre se sont progressivement tournés vers des filières nouvelles et professionnalisantes, au détriment des formations générales classiques, centrées sur une matière.

---

1725 Sachant qu'il existe différents types de baccalauréat et que l'on ne parle pas ici de 80 % d'une classe d'âge au seul baccalauréat général.

1726 Les références des archives utilisées sont mentionnées en annexe 10. On notera également qu'il me fut difficile de rassembler toutes ces données car l'université ne faisait qu'assez irrégulièrement le point sur ses effectifs, et que les études portant sur les effectifs étudiants de Nanterre, réalisées par l'université à cette époque, étaient de qualité et de précision très variables.

1727 Par enseignement de Lettres et de langues, nous voulons dire : lettres modernes et classiques, linguistique, anglais, allemand, russe, espagnol, italien, portugais...

1728 Cf. annexe 10.

1729 Par sciences sociales, nous entendons : AES, Histoire, géographie, sociologie, philosophie, ethnologie, psychologie.

En effet, si l'on tente par exemple d'expliquer la forte croissance des effectifs de sciences humaines et sociales, on s'aperçoit que ce sont surtout les filières d'AES ou pluridisciplinaires qui ont tiré les effectifs de ces disciplines vers le haut : en 1973-1974<sup>1730</sup>, c'étaient ainsi 1529 étudiants qui étaient inscrits en Histoire, 1167 en philosophie, et seulement 58 étudiants en AES (Administration, Économique et Sociale). En 1985-1986<sup>1731</sup>, on ne comptait plus que 791 étudiants inscrits en Histoire (Histoire seulement), 738 en philosophie, mais 2.252 étudiants inscrits en SSA (Sciences Sociales et Administration), comprenant l'AES (qui rassemblait désormais 814 étudiants) ou encore les formations de sciences humaines plus riches en options<sup>1732</sup>, qui avaient augmenté considérablement leurs effectifs (la licence d'Histoire-options comprenant 968 étudiants) au détriment des formations traditionnelles, spécialisées sur une seule matière. De la même façon, on s'aperçoit bien de la diminution du poids relatif des enseignements de lettres et de langues étrangères : en 1973/74, on comptait ainsi 91 étudiants en russe à Nanterre, 363 en latin-grec, 75 en Italien, ainsi que 1816 étudiants en lettres modernes. En 1985-1986, pour ces mêmes matières, on trouvait des effectifs en diminution soit en quasi-stagnation : soit, en 1985-86, 1995 étudiants en Anglais, 70 en Italien, 80 en russe, 486 en latin-grec, pour 2417 étudiants en lettres modernes. L'enseignement des langues « rares » a donc diminué en environ dix ans, au profit du français et de l'anglais, qui gardent des effectifs comparables, mais proportionnellement moins importants, du fait de l'augmentation générale des effectifs.

Enfin, on peut tirer de la lecture de ces statistiques générales un dernier enseignement.

Celui-ci concerne la répartition des étudiants en fonction de leur sexe : en effet, sur ce sujet, la tendance de fond entre 1971 et 1988, est celle de la nette féminisation des effectifs étudiants à l'université de Nanterre. En effet, en 1970, on comptait près 56 % de femmes parmi les étudiants de Nanterre, et ce chiffre passa à 61,60 % en 1985-1986<sup>1733</sup>, avant d'atteindre 62 % en 1988<sup>1734</sup>.

Cette féminisation des effectifs étudiants à Nanterre est parallèle, là-encore, à ce qui se passe au niveau national : en effet, à l'échelle nationale, on comptait près 44,5 % de femmes chez les étudiants en 1970-1971 - toute matière confondue. Cependant, c'est autour de 1985 que les femmes deviennent majoritaires chez les étudiants à l'échelle nationale, dépassant la barre des 50 % de l'effectif total, pour finalement atteindre 59 % de l'ensemble de la population étudiante en 2005-

---

1730 « Flash statistique sur la population étudiante 1973-1974, Répartition des étudiants par UER et dominante », consultable au 1208W219. Les autres chiffres de cette année viennent de la même brochure.

1731 2308W45 « Flash statistique sur la population universitaire 1985-1986 de Paris X-Nanterre ». Les autres chiffres de cette année viennent de la même brochure.

1732 En 1985-86, il y avait ainsi 968 étudiants en histoire avec options et 116 étudiants en bi-cursus Histoire-ethnologie  
1733 Cf. annexe 10.

1734 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.23.

2006<sup>1735</sup>. Pourtant, si on approfondit cette question, on parvient à mettre en évidence que ce sont toujours les filières de lettres et de sciences humaines qui restent les plus féminisées, et de loin ! Pour l'année 1973-1974<sup>1736</sup>, on compte ainsi 72 % de femmes en premier cycle de sciences humaines et lettres, pour seulement 45 % en droit et 34 % en économie pour les mêmes enseignements. En troisième cycle, ce chiffre descend également encore plus radicalement, puisqu'en économie, cette année-là, on ne compte que 22,91 % de femmes en troisième cycle d'économie, contre seulement 45,82 % au sein du troisième cycle de sciences humaines. Cette forte féminisation des effectifs de sciences humaines et de lettres est loin d'être nouvelle à l'université : en 1920, on comptait en effet près de 5 % de femmes en études de droit contre, déjà, 40 % en lettres. Dès 1938-1939, les femmes deviennent majoritaires dans ces disciplines de lettres, alors qu'il faudra attendre 1985 pour cela soit le cas également en droit<sup>1737</sup>.

Ainsi, si les femmes deviennent rapidement majoritaires à Nanterre, dans l'ensemble des disciplines, elles restent en revanche durablement minoritaires au sein des formations du troisième cycle, qui correspondent au doctorat : ainsi, en 1970-1971<sup>1738</sup> - alors que les femmes représentaient 61 % des effectifs en premier cycle<sup>1739</sup>, 60 % au second cycle et que 71 % des étudiants préparant les concours de CAPES et d'agrégation étaient des femmes – ces dernières ne formaient que 40 % des effectifs étudiants du troisième cycle. De façon surprenante, cette inégalité ne se résorbe pas au fil des années, puisqu'en 1985-1986<sup>1740</sup>, on ne trouvait toujours que 43,81 % de femmes au sein du troisième cycle. Les hommes restent donc majoritaires, parmi les étudiants, au sein des doctorants. Ce qui reste une inégalité majeure.

Au cours de notre période, lors des années 70-80, la présence des femmes à l'université est donc déjà un fait largement acquis : la première bachelière en France date de 1861. La première inscription d'une femme à la faculté des sciences de Paris a eu lieu en 1867, et en 1871 est accordée pour la première fois une licence de lettres à une femme<sup>1741</sup>. En 1908, à la faculté de Lettres de Lille, la proportion de femmes parmi les étudiants est déjà de 28%<sup>1742</sup>. Dans les années 1970, l'accession des femmes à l'enseignement supérieur est ainsi déjà un fait centenaire. Pourtant, à notre époque,

---

1735 Antoine Prost, Jean-Richard Cyterman, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *La Découverte | Le Mouvement Social*, 2010/4 n° 233 | p.34.

1736 Cf. annexe 10.

1737 Antoine Prost, Jean-Richard Cytermann, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *La Découverte | Le Mouvement Social*, 2010/4 n° 233 | p.34.

1738 Cf. annexe 10.

1739 Équivalent à bac + 1 et bac + 2, soit au DUEL ou au DEUG comme nous l'avons vu au chapitre VI

1740 Cf. annexe 10.

1741 Carole Christen-Lecuyer, « Les premières étudiantes de l'université de Paris », parue dans *Travail, Genre et société*, n°4, octobre 2000, p.36-39 et 45.

1742 Condette, op. cit., p.137-138.

des inégalités perdurent : la différence de sexe-ratio reste sensible au niveau national entre les deux matières de droit et lettres (celles-ci étant plus 65% en lettres, contre 40% en droit au niveau national<sup>1743</sup>), de même que les femmes restent sous-représentées au niveau du doctorat.

Grâce aux statistiques de l'université, nous savons que Nanterre continua durant ses années 1970 et 1980 à « recruter » ses étudiants parmi les couches les plus aisées de la société française – et cela, alors que la tendance de l'époque est à l'ouverture plus large de l'enseignement supérieur aux enfants de classe populaire et moyenne – le tout dans un secteur géographique relativement stable : durant ces années 70 et 80, l'université de Nanterre continua en effet à recruter une nette majorité d'étudiants, issus de Paris ou de la banlieue ouest et nord de la capitale<sup>1744</sup>.

Plus précisément, il faut rappeler que l'université de Nanterre a été pensée pour désengorger la Sorbonne et, à ce titre - en priorité - accueillir les étudiants de l'ouest parisien, généralement beaucoup plus riches que la moyenne<sup>1745</sup>. Nanterre a donc eu dès sa création un recrutement socialement beaucoup plus favorisé que la plupart des autres universités françaises, du fait de la sectorisation qui existait alors, et qui obligeait les étudiants à fréquenter l'université la plus proche. Ces circonstances expliquent que les étudiants de Nanterre viennent en moyenne de milieux plus aisés que la moyenne des étudiants français, surtout comparés aux provinciaux : cet élément, par exemple, distingue beaucoup l'université de Nanterre de celle de Paris XIII en 1970, et qui, jusqu'à nos jours, recrutera surtout ses étudiants parmi le département de la Seine-Saint-Denis (au début des années 2010, près de 40% des étudiants de cette université viennent du « 93 »), du Val d'Oise (18% des étudiants inscrits) et, dans une bien moindre mesure, de Paris (12%)<sup>1746</sup>. Or, chose curieuse – malgré l'assouplissement de la sectorisation à la fin des années 1970<sup>1747</sup> - l'université de Nanterre garda son recrutement spécifique, plus privilégié, que la moyenne nationale des universités françaises.

Tout au long de ces années, ce sont donc les enfants de cadres supérieurs et de professions libérales

---

1743 Antoine Prost, Jean-Richard Cytermann, op. cit., p.34.

1744 D'après Jean-Jacques Becker, une blague courait chez les professeurs de Nanterre aux lendemains de 1968 : on disait alors qu'il fallait mieux faire cours le lundi, car, le lundi, les étudiants contestataires, présumés être plus riches et plus bourgeois que la moyenne, n'étaient pas encore rentrés de leur week-end prolongé dans la propriété de leurs parents, voir *Un soir d'été 1942*, op. cit., p.308.

1745 Combecave-Gavet, op. cit., p.569. Dans les archives, on trouve également des archives mentionnant cette sectorisation, à la cote 1208W218. Notamment « Ressort des universités périphériques sectorisation », du 28 juillet 1975, adressé à René Rémond.

1746 Jacques Girault, Jean-Claude Lescure, Loïc Vadelorge (sous la direction de), *Paris XIII, histoire d'une université en banlieue 1970-2010*, Berg International éditeurs, 2012. p.134-135.

1747 René Rémond, *La Règle et le consentement*, Fayard, 1979, p.84.

qui restent la catégorie socio-professionnelle (CSP) la plus représentée parmi les étudiants de Nanterre : en 1973-1974<sup>1748</sup>, les étudiants, enfants de cadres supérieurs et de professions libérales, formaient ainsi 43 % des effectifs étudiants de Nanterre, 34,5 % en 1985-1986 et même 37,40 % des effectifs en 1986-1987. Cette catégorie CSP<sup>1749</sup> est ainsi extrêmement surreprésentée à Nanterre, d'autant qu'elle ne représentait que 7,3 % des actifs français ayant un emploi en 1975, 8,6 % en 1982 et 11,7 % en 1990<sup>1750</sup>.

À ces enfants de cadres supérieurs, s'ajoutaient les étudiants ayant un père patron d'industrie et de commerce (petit et grand patrons compris). Cette catégorie socio-professionnelle fournissait elle aussi un contingent important d'étudiants à Nanterre, quoiqu'en déclin : les étudiants issus de cette CSP représentaient en effet 11,6 % des étudiants de Nanterre en 1973-1974. Cette tendance descendit à 7,20 % en 1986-1987, mais cette diminution était à l'image de ce que connaît alors la France, où le salariat progressait, et où le nombre d'artisans et de commerçants et de chefs d'entreprise en général diminuait, passant de 10,2 % des actifs en 1968 à 7,9 % en 1990<sup>1751</sup>.

Au cours de notre période, ce sont donc les enfants issus des « classes moyennes » qui sont devenus proportionnellement plus importants à Nanterre, même si cette évolution restait particulièrement limitée : par exemple, les enfants de cadres moyens et de techniciens formaient 21,95 % des effectifs en 1973-1974, et atteignaient 24,20 % des effectifs en 1986-1987 – alors que cette même catégorie socio-professionnelle (« professions intermédiaires ») constituait respectivement 12,5 % des actifs en 1968 et 20 % des actifs en 1990<sup>1752</sup>.

Quant aux classes populaires, à savoir les CSP d'ouvriers et d'employés, elles n'ont guère envoyé davantage leurs enfants à l'université de Nanterre au cours des années 1970-1980.

En effet, à l'échelle du pays, durant notre période, ces deux CSP représentaient 59,2 % des actifs en 1968 (pour 38,7 % d'ouvriers, 20,5 % d'employés), 60 % des actifs en 1975, et 55,9 % des actifs en 1982 (soit 32,6% d'ouvriers, 25,6% d'employés), alors que, dans notre université, les enfants de ces deux catégories populaires restaient sous-représentés, puisque ces catégories fournissaient ainsi près de 18,43 % des étudiants en 1973-1974<sup>1753</sup>, 21,4 % en 1980-1981<sup>1754</sup>, et 19,87 des étudiants en 1985-1986. Soit une relative stagnation des proportions sur 20 ans<sup>1755</sup>.

L'étude des origines sociales des étudiants de Nanterre met donc en évidence la grande continuité

---

1748 Cf. annexe 10.

1749 Catégorie socio-professionnelle utilisée par l'INSEE.

1750 Chiffre INSEE (« 50 ans de mutations de l'emploi » par Olivier Marchand, n°1312, paru le 29/09/2010).

1751 *Ibid.*

1752 *Ibid.*

1753 Avec environ 9 % d'enfants d'ouvriers et 8,72 % d'enfants d'employés

1754 Avec 9,2 % d'employés, 11,4 % d'ouvriers.

1755 On retrouve ce constat chez Lapeyronnie, Marie, op. cit., p.102.

du recrutement social nanterrois : les étudiants, enfants de cadres supérieurs et de professions libérales, associés aux étudiants, enfants d'artisans et de patrons, forment donc toujours en 1986-1987 la nette majorité des étudiants de Nanterre, avec 61,6 % des effectifs – même si tous les étudiants venant de ces milieux ne peuvent être pour autant catalogués comme « bourgeois », du fait que ces deux CSP peuvent renvoyer à des situations sociales et économiques très différentes : ainsi, le fils de capitaine d'industrie fait autant partie de ces deux catégories, que la fille d'une professeure de collège célibataire.

Cependant, ce chiffre de 61 % des effectifs étudiants nous sert davantage à souligner que Nanterre est surtout fréquenté, durant toute notre période, par des enfants issus de couches plutôt plus favorisées, plus éduquées et minoritaires de la société : en effet, en 1986-1987, les enfants issus de milieux populaires (parents ouvriers et d'employés) formaient ainsi seulement 20,6 % des étudiants de Nanterre, alors les « enfants des classes moyennes » (cadres moyens et de professions intermédiaires) formaient près de 24,2 % des étudiants de cette université. Soit une proportion à peine supérieure à ce qu'elles étaient en 1973-1974 : une augmentation de seulement 4,42 %, soit un changement très marginal !

L'université de Nanterre reste donc, durablement, une université au recrutement élitiste par rapport à la moyenne nationale : cela est encore plus flagrant, si on la compare avec une autre université, celle de Vincennes, fondée en 1968, et qui ouvrait ses formations à tous, y compris à ceux qui n'avaient pas de bac<sup>1756</sup>. Ainsi, en 1975-1976, 28,7 % des étudiants de l'université de Vincennes avaient par exemple des parents cadres supérieurs, contre 43 % à Nanterre pour l'année 1973-1974<sup>1757</sup>. À la même époque, l'université de Vincennes comptait également 16 % d'étudiants issus de milieux ouvriers, contre 9 % à Nanterre<sup>1758</sup>. Celle-ci reste en revanche moins élitiste qu'une grande école parisienne comme Science-Po qui, elle, ne comptait qu'1,7 % d'enfants d'ouvrier dans ses rangs en 1979-1980 pour 65,6 % d'enfants de cadres supérieurs<sup>1759</sup>.

L'exemple de l'université de Nanterre nuance donc le constat de la « démocratisation » de l'enseignement supérieur qui aurait eu lieu durant ces années.

Avec Antoine Prost<sup>1760</sup>, on serait davantage soucieux de préciser que l'élargissement de l'accès à l'université, au cours des années 70 et 80, a surtout bénéficié aux classes moyennes et à la petite

---

1756 Michel Debeauvais, *L'université ouverte : les dossiers de Vincennes*, Presses Universitaires de Grenoble, 1976, p.9-10.

1757 Cf. annexe 10.

1758 Pour les chiffres sur Vincennes, Charles Soulié, *Un mythe à détruire*, Presses universitaires de Vincennes, 2012, p.193.

1759 Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, tome IV, op. cit., p.451.

1760 Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, op. cit., p.431.

bourgeoisie : celles des enfants de cadres moyens, de cadres supérieurs et de professions libérales, des patrons de petits commerces... des milieux qui avaient déjà l'habitude d'envoyer leurs enfants à l'université, mais dont la pratique s'est absolument généralisée au cours des années 70 et 80. De leur côté, les classes populaires restent largement sous-représentées à l'université, même si leur présence dans ces établissements est devenue, dans le même temps, quelque chose de plus courante.

En 1976, par exemple, 4,3 % des jeunes gens de 20 à 24 ans, d'origine ouvrière, accédaient à l'université, contre 71,8 % des enfants de professions libérales et de cadres supérieurs et 31,9 % des enfants de cadres moyens – ce qui constituait déjà un progrès, puisqu'en 1960, ils n'étaient que 0,5 % des enfants d'ouvriers et 6,7 % des enfants d'employés à accéder à l'université<sup>1761</sup>.

N'oublions pas, cependant, que même au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, le recrutement social des étudiants reste encore relativement élitiste : en 2006, par exemple, les enfants de cadres supérieurs et de patrons formaient encore 41,5 % des effectifs étudiants<sup>1762</sup>, alors que les enfants d'employés et d'ouvriers restaient sous-représentés, en ne formant seulement que 34,7 % des effectifs étudiants (pour 47,4 % de la population)<sup>1763</sup>. Seules les « classes moyennes » étaient représentées assez équitablement à l'université du point de vue de leur poids démographique dans la société française : les enfants des professions intermédiaires formaient ainsi, en 2006, 23,1 % des effectifs étudiants, soit une proportion comparable à celle des professions intermédiaires au sein de la population active française<sup>1764</sup>. En 2006, les milieux populaires ont donc davantage accès à l'université que lors des années 70 et 80, même si ces chiffres ne comprennent cependant pas le taux de réussite aux examens, ni le taux d'accession au diplôme.

En effet, si l'on s'intéresse à cette question, on se rend compte alors que - plus encore que l'accès à l'université - la réussite au sein de l'enseignement supérieur est encore plus corrélée au niveau social des parents, car plus on s'avance dans le niveau d'étude, et moins on trouve des enfants de classes populaires : en 1976, par exemple, à l'échelle nationale, les étudiants ayant des parents cadres supérieurs étaient 29 % en premier cycle, 38 % en second, et 41 % en troisième cycle, alors que, pour la même année, les étudiants ayant des parents ouvriers étaient 16 % en premier cycle, mais 11 % en second cycle, et seulement 8 % en troisième cycle (doctorat)<sup>1765</sup>.

---

1761 Louis Gruel, Louis Galland, Guillaume Houzel (sous la direction de), *Les étudiants en France, histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, presses universitaires de Rennes, 2009, p.77.

1762 Pour 30 % de la population en âge d'avoir un enfant à l'université.

1763 Antoine Prost, Jean-Richard Cyterman, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *La Découverte | Le Mouvement Social*, 2010/4 n° 233 | p.39.

1764 *Ibid.*

1765 Sous la direction de Louis Gruel, Olivier Galland et Guillaume Houzel, *Les étudiants en France, histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, op. cit., p.78.



Pour revenir plus spécifiquement à Nanterre, l'origine sociale aisée de la plupart de ses étudiants s'explique surtout par le facteur géographique : en effet, créée pour accueillir les étudiants de l'ouest parisien, et de la banlieue huppée de Paris - très proche du quartier d'affaires de la Défense - l'université de Nanterre garda cet ancrage local très particulier, doublé d'un recrutement géographique toujours très ciblé. En 1991, l'université de Nanterre regroupait ainsi environ 10 % des étudiants de l'ensemble de l'Île-de-France<sup>1766</sup> et rassemblait un public étudiant venant à près de 90 % de la région parisienne (étudiants étrangers compris). La même année, c'étaient ainsi principalement les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine qui fournissaient près de la moitié du nombre total d'étudiants à Nanterre<sup>1767</sup>, suivis par Paris, qui apportait environ 23 % des étudiants de Nanterre, et, dans une moindre mesure, les départements du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis (8,5 % pour le Val d' Oise, 4,4 % de Seine-Saint-Denis, 3,7 % de Val-de-Marne)<sup>1768</sup>. Là encore, on constate une réelle continuité sur toute la période quant aux sources du recrutement géographique : en 1980-1981<sup>1769</sup>, les Yvelines et les Hauts-de-Seine fournissaient déjà près de 53,4 % de tous les étudiants de Nanterre, alors que 34,8 % des étudiants de Nanterre provenaient de Paris. À partir des années 80, la proportion d'étudiants parisiens à Nanterre a donc légèrement baissé, et avec lui, la proportion d'étudiants venant des quartiers huppés de la capitale : les 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> e arrondissement<sup>1770</sup>.

Pour conclure sur le caractère « élitiste » de l'université de Nanterre, nous pouvons enfin préciser que le recrutement social des étudiants dépend aussi de la discipline : de la même façon que les étudiantes sont beaucoup plus nombreuses, à l'époque, en sciences humaines et lettres qu'en droit et économie, ces deux dernières matières font également l'objet d'un recrutement social plus élitiste que les lettres ou les sciences humaines. Ainsi, pour l'année 1986-1987<sup>1771</sup>, les enfants de cadres supérieurs et de professions libérales forment 50,4 % des effectifs étudiants en économie, 38 % en droit, contre seulement 25 % en AES et 30 % dans les autres sciences humaines, soit beaucoup moins que la moyenne de l'établissement qui est, cette année-là, de 37,40 % d'enfants de cadres

---

1766 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », p.23.

1767 Soit 24,5 % des Yvelines, 23, 8 % des Hauts-de-Seine

1768 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », p.23.

1769 Cf. annexe 10.

1770 Cf. annexe 10. D'autre part, ces origines bourgeoises et parisiennes des étudiants de Nanterre sont aussi confirmées par un travail de mémoire d'une étudiante en géographie de Nanterre, datant de 1981 : voir Louise Guerre, *Les étudiants en géographie de l'université de Paris X-Nanterre : origines et vie active, mémoire de maîtrise, de novembre 1981, dirigé par le professeur Guy Burgel*, consultable aux archives départementales.

1771 Nous ne disposons d'informations précises, sur ce point, que pour cette année : ils viennent du rapport d'inspection de Nanterre de 1991, consultable en 2308W25 aux archives départementales. Page 23. Les statistiques sont consultables dans l'annexe 10.

supérieurs et de professions libérales.

Notons toutefois, qu'à l'époque, beaucoup de témoins ont au contraire insisté sur le fait que l'université de Nanterre a justement été un lieu d'un certain mélange : ainsi, si René Rémond, dans le livre qu'il a consacré à sa présidence, souligne cette surreprésentation des étudiants issus de milieux aisés, il ajoute que l'expérience de Nanterre a surtout permis à des publics étudiants de différents milieux de se côtoyer pour la première fois. Parlant de ses étudiants, l'ancien président de Nanterre précise ainsi : « *nos étudiants venaient à la fois des pavillons construits pendant l'entre-deux guerres en application de la loi Loucheur, des somptueuses villas du Vésinet et des grands ensembles locatifs hâtivement construits depuis la première guerre : les élèves de Janson-de-Sailly<sup>1772</sup> voisinaient avec ceux des CES de la couronne usinière de la banlieue ouest<sup>1773</sup>* ». Donc, le recrutement social de l'université de Nanterre a pu être interprété, à l'époque, comme un signe d'ouverture de l'université française, et non forcément comme un maintien d'un recrutement social élitiste.

Enfin, parmi les étudiants de Nanterre, il faut également mentionner les étudiants étrangers : ceux-ci, quoique toujours nettement minoritaires, ont pu voir leur proportion osciller entre 5 % du total des étudiants à 15 %.

En effet, en 1973-1974<sup>1774</sup>, on comptait 4,80 % d'étudiants étrangers à Nanterre, répartis à 38 % pour le premier cycle, 29 % pour le second cycle et 31,4 % pour le troisième cycle : pour les années 70, à partir des chiffres que nous avons reconstitués, Nanterre est ainsi très en dessous des moyennes nationales, puisque l'on comptait 7,9 % d'étudiants étrangers en 1970-71 et 10,8 % en 1975-1976<sup>1775</sup>.

En 1979-1980, Nanterre compte 15 % d'étudiants étrangers (moyenne nationale en 1980-81, 10,7 %<sup>1776</sup>), et ce chiffre descend à 11,6 en 1986-1987, soit un peu moins de la moyenne nationale de l'époque, qui était de 12,5 %<sup>1777</sup>. Du point de vue des origines, ces étudiants étrangers de Nanterre viennent très largement d'Afrique, et cette tendance s'est renforcée au cours des années : en 1973-1974, on comptait 40,50 % Africains (dont la moitié venant du Maghreb) parmi les étudiants étrangers de Nanterre, et ce taux passa à 58 % en 1986-1987<sup>1778</sup>. Venaient ensuite les étudiants venus d'Europe (environ 20 % du total en 1986-1987), puis d'Asie et enfin d'Amérique (environ 10

---

1772 Un lycée du XVI<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

1773 René Rémond, op. cit., p.86.

1774 Cf. annexe 10.

1775 Antoine Prost, Jean-Richard Cytermann, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », La Découverte | *Le Mouvement Social*, 2010/4 n° 233 | p.38.

1776 *Ibid.*

1777 Cf. annexe 10.

1778 Cf. annexe 10.

% chacun). Sur ce point, la situation de Nanterre n'est par contre guère originale par rapport aux standards nationaux : l'origine et la répartition des étudiants étrangers de Nanterre est assez comparable en 1973-74<sup>1779</sup> à ce qui existait dans les autres universités françaises à l'époque.

## Les étudiants et leurs études

Comment se décide le choix de faire ou non des études ? Quels sont les facteurs qui ont poussé les étudiants de Nanterre des années 70 et 80 à choisir telle discipline plutôt qu'une autre ? Qu'est-ce qui les motivait à faire des études ? Quelques indices et quelques sources nous permettent de reconstituer, à grands traits, quelques réponses à ces questions.

En règle générale, à l'échelle nationale durant cette période, l'influence du milieu familial est prédominant dans le choix de la filière : par exemple, dès les années 1960, il apparaît que les parents des milieux favorisés invitent davantage leurs enfants à ne pas faire d'études littéraires et de sciences humaines, à rebours des parents des milieux populaires qui voient encore dans le métier d'enseignant une promotion sociale, et qui – donc – encouragent encore leurs enfants à des études dans ces filières-là<sup>1780</sup>. Cette influence semble expliquer pourquoi, comme nous l'avons vu, nous avons davantage d'étudiants issus de milieux populaires dans les études de lettres et de sciences humaines.

Pour l'université de Nanterre, plus spécifiquement, nous disposons d'un remarquable travail effectué par des chercheurs de l'université, datant de 1971<sup>1781</sup> : d'après cette étude, basée sur les seuls étudiants de Nanterre, il apparaît d'abord que la décision de faire des études a été prise, chez la plupart des étudiants, longtemps avant le baccalauréat. En 1971, 78 % des étudiants sondés de Nanterre affirment ainsi avoir décidé d'entamer des études avant même la classe de terminale, contre 10 % au moment de celle-ci, et enfin 11 % à la suite de leur succès au baccalauréat. Cependant, cette donnée varie en fonction de la discipline : par exemple, en sociologie, seuls 44 % des étudiants avaient décidé de faire des études avant même la classe de terminale. Ce qui est un taux particulièrement bas, surtout si l'on compare à l'espagnol ou à l'allemand où ce taux est de 64 % et de 60 %. Ceci tend à souligner que les étudiants de sociologie sont, en général, des étudiants qui ont décidé de faire des études sur le tard.

---

1779 1208W211 « Note d'information, n°75-08, du 28 février 1975 »

1780 Louis Gruel, Olivier Gallabd, Guillaume Houzel, *Les étudiants en France, histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, presses universitaires de Rennes, 2009, p.30.

1781 1208W221 « Conduites d'orientation et images d'avenir » chez les étudiants de première année, de l'université de Paris X Nanterre, publications du laboratoire de psychologie sociale et de science de l'éducation, Nanterre, 1972-73, sous la direction J. Maisonneuve, JC Deschamp.

Ensuite, cette même étude de 1971 nous permet également de comprendre les hésitations d'un certain nombre d'étudiants de Nanterre à choisir cette université : en effet, d'après cette étude, 27 % des étudiants de Nanterre ont hésité à venir s'inscrire à cette université, 60 % d'entre eux avaient même pensé, un temps, s'inscrire ailleurs. Ce taux monte à 76 % en économie : cette hésitation est la conséquence, à la fois du fait que 43 % des étudiants de Nanterre, en 1971, avaient hésité entre l'université et une classe préparatoire, et aussi parce qu'ensuite, en 1971, le site de Nanterre souffrait sans doute de sa mauvaise image héritée de Mai 68 et de sa réputation de lieu de la contestation permanente.

Finalement, toujours d'après cette même étude, seule une forte minorité de 37 % d'étudiants affirment avoir « vraiment désirer s'engager dans la discipline choisie ». Cela est surtout vrai en psychologie (où ce taux passe à 68 %) et chez les filles (où ce taux monte à 41 %) plutôt que chez les garçons.

En règle générale, c'est ainsi un choix « par défaut » qui a souvent primé chez les étudiants, plutôt qu'un choix vraiment basé sur le désir d'étudier une matière précise à l'université de Nanterre : en 1971, par exemple, toujours d'après cette étude, 41 % des sondés affirmaient avoir choisi leur discipline, « parce qu'il la préférait à d'autres ».

Par exemple, en psychologie - nous dit l'étude - on retrouve beaucoup de femmes, ayant voulu faire médecine, mais qui ont refusé d'entamer de telles études, parce qu'elles craignaient ne pas avoir le niveau. De la même façon, on note enfin une minorité non-négligeable d'étudiants incapables de donner une explication claire de leur choix ; ce qui semble souligner un manque de motivation. Par exemple, en Histoire, d'après cette étude de 1971, 17 % des étudiants de cette discipline répondent faire des études parce « qu'ils ne voient pas quoi faire d'autre » ! Alors que ce taux de réponse est, en moyenne, de 9 % sur l'ensemble de l'université. Concernant le processus qui a amené les étudiants à choisir telle ou telle matière, 15 % des étudiants sondés reconnaissent une influence claire de leurs parents, 9 % de leurs professeurs, et, plus lointainement des amis (4 % des réponses), le milieu social, les résultats scolaires antérieures, une expérience personnelle antérieure, des lectures (2 % des réponses) et enfin les recommandations du système universitaire d'orientation (2 % des réponses), qui joue à l'époque un rôle très faible<sup>1782</sup>.

Toujours sur cette question de l'orientation, nous disposons d'un mémoire de maîtrise en géographie d'une étudiante de l'époque, Louise Guerre, concernant la situation des étudiants en géographie de

---

1782 1208W221 « Conduites d'orientation et images d'avenir » chez les étudiants de première année, de l'université de Paris X Nanterre, publications du laboratoire de psychologie sociale et de science de l'éducation, Nanterre, 1972-73, sous la direction J. Maisonneuve, JC Deschamp.

Nanterre en 1981<sup>1783</sup>. À partir de questionnaires, Louise Guerre a en effet interrogé ses camarades de géographie sur les raisons de leur choix de faire des études.

Ainsi, elle observe aussi l'importance de l'influence du milieu familial dans le choix de la matière étudiée, en effet prédominant : 30 % des étudiants de géographie de la période 1974-1980 reconnaissent ainsi une influence des conseils des parents, d'un professeur, d'un ami dans leur choix de faire des études dans cette matière, et Louise Guerre ajoute que cette influence du cercle des parents et des enseignants est plus forte et plus visible à mesure que le niveau social des étudiants diminue : c'est ainsi que, d'après elle, lors de son étude, 29 % des étudiants issus de parents ouvriers reconnaissent l'influence d'un professeur dans le choix de faire des études, alors que ce taux descend à 9 % chez les enfants de cadres supérieurs et de professions libérales.

Mais qu'est-ce qui motivent alors les étudiants de Nanterre à faire des études ? Qu'espèrent-ils y trouver ? Sur ce point, une évolution profonde et de longue durée semble alors avoir eu lieu entre le début des années 70 et la fin des années 80 : en effet, en 1971, toujours d'après l'étude que nous avons évoquée<sup>1784</sup>, il semble que la première raison soit, avant tout, le « désir de savoir, de culture, et d'ouverture d'esprit », et ce, pour plus de 39 % des réponses fournies, loin devant le désir de formation professionnelle, qui n'intervient alors que dans 29 % des réponses. Cette année-là, enfin, seul 1 % des étudiants de Nanterre disent « ne pas savoir ce qu'ils font ici » et 8 % ne donnent aucune justification à leur étude.

Vers la même époque, un autre sondage souligne également justement l'importance du « désintéressement », de la curiosité intellectuelle, dans la justification revendiquée par les étudiants pour faire des études : en 1972, un sondage réalisé par l'UER d'Histoire de Nanterre<sup>1785</sup> souligne ainsi que 62 % des étudiants mettent en avant l'idée que cette matière leur permet « de se former un esprit critique », voire leur permet d'acquérir « des armes d'analyse politique » (pour 30 % des réponses), ainsi que d'acquérir une meilleure compréhension du passé et de l'Homme en général (49 % des réponses).

Avec le temps, cependant, il semble que ce désir de faire des études « pour elles-mêmes » diminue, à mesure, qu'en France, augmente le chômage et s'installe comme une donnée sociale durable : les années 80, par rapport aux années 70, voient ainsi, progressivement, parmi les étudiants, un

---

1783 Louise Guerre, *Les étudiants en géographie de l'université de Paris X-Nanterre : origines et vie active, mémoire de maîtrise, de novembre 1981, dirigé par le professeur Guy Burgel*, consultable aux archives départementales.

1784 1208W221 « Conduites d'orientation et images d'avenir » chez les étudiants de première année, de l'université de Paris X Nanterre, publications du laboratoire de psychologie sociale et de science de l'éducation, Nanterre, 1972-73, sous la direction J. Maisonneuve, JC Deschamp.

1785 Sondage contenu dans un « Nanterre », « Journal des étudiants chrétiens de l'université », 1972, n°13, mai 1972. Voir La Contemporaine, F delta 0824 : France, enseignement supérieur, Paris X Nanterre, 68-76.

changement de discours. Les étudiants sont alors de plus en plus nombreux à afficher le désir de faire des études afin de déboucher surtout sur un emploi stable et gratifiant, plutôt que de faire des études pour elles-mêmes<sup>1786</sup>. Nous reviendrons sur ce point plus tard.

### **Réussite et échec dans les études**

À Nanterre, le taux de réussite aux examens a évolué de la façon suivante : il a été assez ou très élevé à la fin des années 60, avant de chuter radicalement au cours des années 70 et 80, puis de remonter finalement légèrement à la fin de notre époque, sans pour autant avoir le niveau de réussite atteint avant la massification de l'enseignement supérieur.

En effet, grâce à des rapports et des statistiques internes de l'université, nous avons pu reconstituer cette évolution, même si le détail de cette question est difficile à appréhender, faute de documents et d'archives plus précises et plus nettes, d'années en années, matières par matières.

Ainsi, pour Nanterre, nous disposons, comme nous l'avons dit, d'un taux de réussite aux examens assez élevé au début de notre période<sup>1787</sup> : par exemple, en 1968-1969<sup>1788</sup>, pour l'obtention du DUEL (Diplôme Universitaire d'Étude Littéraire, équivalent à bac +2), en français, le taux de réussite était de 65 %. C'est-à-dire que, sur les 880 étudiants inscrits dans cette matière en première année, 65 % d'entre eux obtenaient le diplôme de premier cycle au bout de deux ans, en 1969.

En général, donc, on trouvait à Nanterre un taux de réussite global sur le premier cycle de 60 % parmi les disciplines de Lettres et Sciences Humaines à la fin des années 60<sup>1789</sup>. Bien sûr, ce taux de réussite comportait des variations : en anglais, par exemple, sur la même période, ce taux de réussite – au niveau bac + 2 donc – était plus faible, à hauteur de 42 %<sup>1790</sup>, soit, un taux comparable avec la géographie (40 %<sup>1791</sup>), mais inférieure à d'autres matières, comme la psychologie (48 %), l'Histoire (48 %<sup>1792</sup>). En revanche, en cette même année 1968-1969, d'autres disciplines avaient des taux de réussite les plus élevés : comme l'espagnol (69 % de réussite<sup>1793</sup>) ou l'allemand (59 %).

Les années 70 et 80 voient une chute brutale de ces taux de réussite avec l'apparition – de façon

---

1786 Louis Gruel, Olivier Galland, Guillaume Houzel, *Les étudiants en France*, op. cit., p.101.

1787 Pour cette démonstration, nous nous appuyons sur les données présentes dans l'archive consultable dans le fond 1208W96 « Résultats examens pour l'année 1968-1969 »

1788 Ce qui correspond à l'année universitaire ayant suivi Mai 68 : en effet, cet événement a eu lieu logiquement durant l'année universitaire 1967-1968.

1789 Dans les matières suivantes : français, allemand, espagnol, anglais, Histoire, géographie, psychologie, sociologie, où sur les 3297 étudiants inscrits en 1967 en première année, 1990 ont obtenu leur DUEL.

1790 1160 étudiants inscrits en première année, 498 étudiants avec le DUEL au bout de deux ans d'étude.

1791 135 étudiants en première année, 54 avec le DUEL au bout de deux ans d'étude.

1792 510 étudiants en première année, 248 avec le DUEL au bout de deux ans d'étude.

1793 158 étudiants inscrits en première année, 110 en sortent avec le diplôme.

durable – d'un fort taux d'abandon dès la première année d'étude qui, à elle seule, explique statistiquement une bonne partie de cette baisse du taux de réussite.

En géographie à Nanterre, par exemple, pour les années 1974-1980, le taux d'abandon moyen est déjà de près de 40 % pour la première année du DEUG de géographie, alors que, sur la même période et sur la même matière, seulement 20 % des étudiants inscrits en première année réussissaient finalement à faire leur troisième année d'étude et obtenaient ainsi leur licence de géographie<sup>1794</sup>.

La situation en géographie semble être assez comparable à ce que l'on peut voir dans les autres disciplines : en 1984, un rapport consacré de prime abord à la gestion financière de l'université<sup>1795</sup>, nous transmet ainsi, de façon très précieuse et précise, les taux de réussite et d'échec globaux des étudiants de Nanterre sur la période de 1979 à 1982. Ainsi, en 1979, sur les 4972 étudiants inscrits à Nanterre pour cette année-là pour la première fois, 2907 avaient finalement abandonné leurs études la première année, 576 avaient redoublé et 1489 parvenaient à aller en deuxième année<sup>1796</sup>. Au bout de cette deuxième année, en 1981, seuls 903 étudiants parvenaient à obtenir leur DEUG (bac +2), sur les 4972 étudiants qui s'étaient inscrits en 1979, soit un taux de réussite réelle de 18,1% sur deux ans<sup>1797</sup>. En 1979, donc, plus de 80 % des étudiants inscrits en première année à Nanterre échouaient à obtenir leur DEUG au bout de deux ans, soit un taux d'échec qui avait donc doublé en environ dix ans !

Cependant, à la fin de notre période, à partir de 1985, il apparaît que le taux de réussite a connu une véritable progression à l'université de Nanterre : d'après un rapport d'évaluation de l'université de 1991<sup>1798</sup>, le taux de réussite avait ainsi atteint de 68 % au niveau du DEUG<sup>1799</sup>, de 56 % au niveau de la licence<sup>1800</sup>, et de 63,2 % au niveau de la maîtrise pour la seule année 1987<sup>1801</sup>. Ce qui, en soi, constitue un net progrès, puisque ces taux de réussite étaient, en 1985, respectivement de 62 % en DEUG, de 56 % en licence et de 59 % en maîtrise<sup>1802</sup>. Ce même rapport de 1991 donne quelques éléments d'explications sur cette augmentation du taux de réussite : selon ce rapport, cette hausse des taux de réussite serait due à l'existence d'un certain nombre de tests de pré-orientation, en LEA

1794 Louise Guerre, op. cit., p.21.

1795 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre » par Benoin. Annexe I, tableau 3 du rapport

1796 Sur ces 1489 étudiants allant en deuxième année, notre rapport nous indique que 307 d'entre eux devaient néanmoins rattraper des matières au cours de l'année prochaine, afin de valider leur première année.

1797 Nous avons calculé ce taux de réussite : nombre d'étudiants diplômés au bout de la deuxième année / ensemble des étudiants inscrits en première année. Notons que notre document nous indique, qu'en 1981, 255 étudiants avaient également redoublé leur deuxième année, et que 122 étudiants de deuxième année parvenaient à entrer en troisième année, mais à condition de rattraper certaines matières pour obtenir leur DEUG.

1798 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.25.

1799 6665 reçus sur 9693 inscrits.

1800 2563 reçus sur 4516 inscrits.

1801 1847 reçus sur 2921 inscrits.

1802 Selon la même source.

et en Information et communication notamment, afin de dissuader certains étudiants ayant un faible niveau d'entamer ce type d'étude. Par ailleurs, le rapport affirmait que la présence de nombreuses passerelles permettant de passer plus facilement d'une discipline à l'autre, ainsi que la présence dans certaines filières classiques de semestre d'orientation bi-disciplinaire au début de la première année, aurait permis à certains étudiants de mieux s'orienter et ainsi d'éviter d'abandonner leurs études<sup>1803</sup>. On le voit donc, à Nanterre, la réforme des premiers cycles de 1984-1985, que nous avons évoqué dans notre chapitre IV, a effectivement porté ses fruits et amélioré le taux de réussite des étudiants<sup>1804</sup>.

Au niveau national, de telles évolutions se retrouvent également : on observe ainsi une chute du taux de réussite aux examens universitaires, ainsi que la hausse du taux d'abandon dans les années 1970 et 80. Avec l'arrivée de nouveaux étudiants, pour une part issus de milieux populaires et de des classes moyennes, dans des établissements bondés, le taux d'échec a en effet eu tendance à s'accroître dès les années 70, atteignant régulièrement un taux d'abandon des étudiants en première année entre 40 à 50 %, quelle que soit la discipline étudiée. En 1975-1976, par exemple, le taux de réussite des études à l'échelle nationale était ainsi estimé à 50,8 %<sup>1805</sup>. C'est à dire que seulement 50,8 % des étudiants français parvenaient à obtenir un DEUG<sup>1806</sup>, après 5 ans d'étude. Ce taux de réussite de 50 % comprenait donc, largement, les cas de redoublement, voire de réorientation – ce qui faisait que le taux de réussite « brut » (sans aucun redoublement ou réorientation, dès la première année) était encore plus faible.

En 1983, une étude du CEREQ<sup>1807</sup> montrait également que, trois années après avoir obtenu leur baccalauréat, seuls 41% des étudiants étaient arrivés en deuxième cycle<sup>1808</sup>, soit à un niveau bac +3, après trois ans d'études, et que 26 % des étudiants avaient décidé arrêter leurs études, 11% avaient redoublé, et que 22 % avaient fait l'objet d'une réorientation.

Cette étude du CEREQ soulignait également que le baccalauréat d'origine des étudiants était l'un des facteurs importants d'explication de la réussite ou non des étudiants dans l'enseignement supérieur : cette étude montrait en effet que le taux d'abandon, d'échec et de sortie définitive était

---

1803 *Ibid*, p.26.

1804 C'est notamment ce qui ressort de l'entretien que nous avons eu avec l'ancien président de l'université de Nanterre, Michel Imberty, le 1er octobre 2019, qui avait particulièrement insisté sur ce point. Dans le reste de la France, des réformes similaires ont lieu, et on assiste après 1985 à une augmentation relative des taux de réussite lors des premières années, cf Erlich, op. cit., p.67-68.

1805 Louis Gruel, Olivier Galland, Guillaume Houzel, *Les étudiants en France*, op. cit., p.107.

1806 Un diplôme à bac + 2.

1807 Centre d'études et de recherches sur les qualifications, un établissement public fondé en 1970, visant à étudier le marché de l'emploi et l'insertion professionnelle des étudiants.

1808 À l'époque, le premier diplôme de deuxième cycle était la licence, après le DEUG qui s'obtenait en deux ans.



particulièrement fort chez les étudiants ayant eu un bac technologique (dont le taux de sortie des études était de 48 %), comparé aux étudiants ayant eu un baccalauréat général (14 % seulement de sortie d'étude dès la première année pour les seuls bacheliers généraux)<sup>1809</sup>.

A notre époque, un autre facteur important d'explication du taux d'échec des étudiants semble avoir été le travail étudiant salarié, à côté des études. En effet, avec la massification de l'enseignement supérieur, apparaît de nombreux étudiants qui, pour pouvoir financer leurs études, doivent se salarier au même moment qu'ils étudient : dès les années 70-80, les contemporains - et notamment les universitaires - ont ainsi conscience que ces contraintes nouvelles pèsent de plus en plus sur le devenir des étudiants, et empêchent certains de réussir leurs études<sup>1810</sup>.

Au niveau national, il semble donc acté qu'à partir des années 60, le phénomène du travail étudiant à côté des études se soit généralisé : en 1964, une enquête de la MNEF<sup>1811</sup> indiquait, par exemple, qu'environ 32 % des étudiants de France exerçaient un travail à côté de leur étude, pour 26 % d'étudiants touchant une bourse<sup>1812</sup>.

En 1977, ce taux avait légèrement augmenté ou semblait stable : à la suite d'une autre enquête menée par le magazine « *L'Étudiant* », on estimait alors que ce sont près de 31 % des étudiants en France qui exerçaient alors un travail salarié à côté de leurs études, dont 4,5 % à plein-temps. Dans 14 % des cas, le travail salarié permettait aux étudiants d'avoir de l'argent de poche, et le travail restait en général lié aux métiers de l'éducation<sup>1813</sup>. Cependant, comme nous le verrons plus tard, ce taux de 31 % d'étudiants salariés peut être contesté : tant il est vrai que le travail étudiant pouvait renvoyer à des situations de travail au noir, non déclaré, voire à des tâches occasionnelles, que les étudiants ne déclaraient si facilement<sup>1814</sup>.

Pour Nanterre, nous pouvons reprendre l'étude de 1971 que nous avons déjà évoquée<sup>1815</sup>, qui s'appuie sur un travail d'entretiens et d'enquêtes, pour aborder ce sujet. En 1971, donc, cette étude

---

1809 Louis Gruel, Olivier Galland, Guillaume Houzel, *Les étudiants en France*, op. cit., p.106.

1810 Par exemple, 1208W221 « Conduites d'orientation et images d'avenir » chez les étudiants de première année, de l'université de Paris X Nanterre, publications du laboratoire de psychologie sociale et de science de l'éducation, Nanterre, 1972-73, sous la direction J. Maisonneuve, JC Deschamp. Notons cependant, qu'à la faculté de Lettres de Lille, vers 1912-1913, déjà 41% des étudiants étaient déjà salariés : il s'agissait pour la plupart de professeurs, d'instituteurs, des répétiteurs, et qui préparaient des concours administratifs ou d'enseignement, cf Condette, *La Faculté des Lettres de Lille de 1887 à 1945, une faculté dans l'Histoire*, op. cit., p.134.

1811 Mutuelle Nationale des Étudiants de France.

1812 Louis Gruel, Olivier Galland, Guillaume Houzel, *Les étudiants en France*, op. cit., p.35.

1813 Louis Gruel, Olivier Galland, Guillaume Houzel, *Les étudiants en France*, op. cit., p.97.

1814 1208W213 « Groupe de réflexion du 23 avril 1975 », ce groupe de réflexion étudiant-professeur abandonne l'idée même de quantifier même la quantité d'étudiant salarié à cause de ce problème.

1815 1208W221 « Conduites d'orientation et images d'avenir » chez les étudiants de première année, de l'université de Paris X Nanterre, publications du laboratoire de psychologie sociale et de science de l'éducation, Nanterre, 1972-73, sous la direction J. Maisonneuve, JC Deschamp.

souligne que seulement 48 % des étudiants de Nanterre n'exerçaient aucun travail à côté de leurs études, que 25 % d'entre eux exerçaient un travail occasionnel (plusieurs mois sur l'année ou le trimestre), que 19 % travaillent également de façon régulière sur l'année - mais à temps partiel - et que seulement 5 à 7 % des étudiants travaillaient à plein-temps à côté de leurs études, tout au long de l'année.

On le voit, le travail étudiant renvoie dès lors à des situations très variées et souvent très précaires.

Un étudiant, au cours de l'année universitaire, pouvait ainsi changer à plusieurs reprises de statut.

Seule une petite minorité d'étudiants travaillait de façon soutenue à côté de leurs études tout au long de l'année. En revanche, le travail salarié - partiel et temporaire - était, lui, largement répandu.

Toujours selon la même étude de 1971, les métiers pratiqués par les étudiants-salariés étaient généralement proches de ceux de l'enseignement, pour 19 % d'entre eux (il s'agissait généralement de métiers de surveillant, d'enseignants, de moniteurs...). À côté de ces métiers, 9 % des étudiants salariés de Nanterre en 1971 exerçaient des travaux manutentionnaires, 7 % travaillaient dans des bureaux, 5 % dans des garderies d'enfants, 4 % ont des emplois d'hôtesse, 2 % de métiers artistiques.

Pour donner un exemple concret de travail étudiant, nous pouvons mentionner celui de Danièle Leeiman, futur professeur de linguistique à l'université de Nanterre<sup>1816</sup> : cette dernière, alors en maîtrise de lettres modernes, en 1968, travaillait comme maître-auxiliaire dans un lycée professionnel, alors qu'elle était âgée de 20-21 ans. Il s'agissait d'un emploi de professeur de français, non-titulaire, où elle enseignait à des élèves de première et de terminale. Dans ce cas précis, ce choix d'aller travailler correspondait surtout au désir du beau-père de l'étudiante, qui pensait qu'il était nécessaire de commencer à travailler à 20 ans.

Vers le milieu des années 1970, la réalité du travail étudiant – à côté des études – perdura donc : en 1978, un autre sondage, publié dans la revue d'informations de l'université de Nanterre<sup>1817</sup>, indiqua qu'un quart des étudiants de l'université travaillaient alors chaque semaine à côté de leurs études. Pour 40 % d'entre eux leur travail dépassait même les 40 heures par semaine !

L'obligation de travailler, à côté de ses études, a pu être pour certains particulièrement pénible et a pu correspondre à une vraie situation de précarité : par exemple, l'ancien étudiant en AES Jean-Claude Kuperminc a ainsi mentionné le cas d'un étudiant étranger, grec, travaillant et dormant dans un chantier, et allant ensuite en cours à Nanterre<sup>1818</sup>.

En géographie, également, le travail étudiant – à côté des études – était une chose fréquente : grâce

---

1816 Entretien du 25 janvier 2019.

1817 1208W267« La quinzaine » de janvier 78

1818 Entretien du 21 juin 2019.

au travail de maîtrise de Louise Guerre<sup>1819</sup>, qui a analysé la situation de ses condisciples de géographie sur la période 1974-1980 à partir de sondages et de questionnaires, nous disposons de données précieuses. Il en ressort alors que seuls 20 % des étudiants en géographie d'alors n'ont jamais effectué un travail à côté de leurs études, et que 10 % n'ont eu à travailler que durant la période des vacances. En revanche, 69,2 % d'entre eux ont eu à travailler à côté de leurs études, soit sous la forme d'un travail épisodique (dans 18 % des cas), soit sous la forme d'un emploi à mi-temps sur une longue période (31,3 % des cas), soit, plus rarement, sous la forme d'un emploi à plein-temps tout au long de l'année (soit près de, quand même, 19,6 % des cas).

Cependant, le propos de Louise Guerre est également intéressant, car elle précise que, là-encore, le sexe et le milieu familial ont un fort impact sur le fait, ou non, de travailler à côté de ses études : chez les femmes, par exemple, le rapport au travail salarié renvoie à des situations très différentes, car à la fois, on trouve chez les étudiantes, davantage de travail salarié à temps complet (près de 5 fois plus de travail à temps plein-temps chez les femmes que chez les hommes), alors, qu'en même temps, on retrouve davantage d'étudiantes sans aucun travail salarié à côté des études : trois fois plus d'étudiantes en géographie n'effectuent ainsi aucune tâche salariée au cours de l'année, alors que chez les hommes, où de tels écarts ne se retrouvent pas.

Louise Guerre poursuit d'ailleurs en disant que le travail salarié, à côté des études, est bien évidemment plus fréquent chez les étudiants d'origine populaires que chez les étudiants enfants de cadres supérieurs : en règle générale, les étudiants en géographie d'origine populaires (enfants d'ouvriers, d'employés, d'agriculteurs) ont 2,5 fois plus de probabilité d'avoir un travail salarié à temps plein à côté des études, que les enfants de cadres supérieurs<sup>1820</sup>. Cependant, pour le travail épisodique ou à mi-temps, la proportion d'étudiants est la même, que ce soit parmi les enfants de cadres supérieurs, que parmi les enfants d'ouvriers et d'employés<sup>1821</sup>.

Enfin, il apparaît alors - en géographie du moins - que le travail à côté des études soit beaucoup moins lourd durant la préparation des concours et de la maîtrise que pendant les autres cycles d'étude : lors des années de concours et de maîtrise, la proportion d'étudiants ne travaillant pas à côté des études augmente. Ce qui peut se comprendre, si l'on prend en compte la charge particulière de travail que représente ces années d'études très particulières<sup>1822</sup>.

Durant les années 1980, nous ne disposons pas de données spécifiques sur le travail salarié étudiant à Nanterre. Cependant, vers le début des années 1990, il semble que celui-ci ait eu tendance à diminuer : en effet, à la lecture d'un rapport d'inspection de l'université en 1991, il apparaît alors que

---

1819 Louise Guerre, op. cit., p.26.

1820 Louise Guerre, op. cit., p.27.

1821 *Ibid.*

1822 Louise Guerre, op. cit., p.29.

6 % des étudiants de Nanterre sont salariés à plein temps, 18 % le sont à mi-temps, 19 % sont boursiers, contre 49,44 % des étudiants, qui n'exercent aucune activité salariée et qui n'ont pas besoin d'un complément de revenus<sup>1823</sup>. Là encore, nous émettons sur ces derniers chiffres quelques réserves, tant le travail étudiant renvoie à des situations précaires et informelles, qui peuvent très bien ne jamais avoir fait l'objet d'une recension dans ce rapport d'inspection officielle, qui reprend sans doute les données de l'université elle-même.

La question du salariat étudiant nous amène, dans la foulée, à nous poser la question de la satisfaction des étudiants pendant leurs études.

Là-encore, la question est sensible, du fait de la question des contestations et des inquiétudes étudiantes héritées de la période de Mai 68, mais aussi à cause de la diversité des paramètres à prendre en compte pour évaluer le niveau de satisfaction des étudiants : qu'est-ce que les étudiants de Nanterre appréciaient dans le fait d'étudier ? Qu'est-ce qui les dérangeait ? Que signifiait, pour eux, le fait de faire de bonnes études ?

Mise à part ce qu'en dit la littérature syndicale étudiante, dans les années 1970 et 1980, il est difficile de savoir si les étudiants de Nanterre étaient ou non satisfaits de leurs études, et jusqu'à quel point ils pouvaient l'être. Nous disposons cependant pour nous en faire une idée de quelques sondages : par exemple, un sondage réalisé par les enseignants de l'UER d'Histoire en mai-juin 1972<sup>1824</sup> conclut que les étudiants estiment, qu'en général, que « l'encadrement des enseignements est bien comme il est », et que, si la charge de travail reste trop lourde en géographie, elle reste supportable en Histoire. Cependant, dans ce sondage, les étudiants contestent le caractère répétitif des exercices, la faible liberté dans l'organisation du travail, même si dans l'ensemble, les étudiants annoncent être satisfaits de leur travail.

Cependant, un autre document – discordant - datant de la même époque, nuance ce propos : en effet, la même année, la revue des étudiants chrétiens de Nanterre publie un autre sondage, qui accable au contraire ce même enseignement en l'Histoire<sup>1825</sup>. Ce sondage rappelle, qu'à l'orée des années 1970, toute la critique de Mai 68 contre la pédagogie universitaire restait vivace, malgré les initiatives prises par les universitaires et que nous avons déjà mentionné. Le sondage souligne en effet, qu'en cette année 1972, près de 70 % des étudiants sondés en Histoire affirmaient qu'ils étaient insatisfaits des cours, pour seulement 14,7 % de « très satisfaits » : en effet, sont critiqués, pêle-mêle, le manque de formation professionnelle réelle, les méthodes d'enseignements trop traditionnelles (peu

---

1823 Diche et Perrier, op. cit., p.305.

1824 1208W141 « Sondage mai-juin 1972 » réalisé à partir de 223 réponses.

1825 Consultable à la Bibliothèque Contemporaine, « Nanterre », Journal des étudiants chrétiens de l'université, 1972, n°13, mai 1972.

d'audio visuel, salles disposées comme à l'école primaire), l'absence de pluridisciplinarité, la spécialisation à outrance des programmes, qui néglige l'enseignement des bases – au point que les cours magistraux finissent par être regrettés ! Dans ce même sondage, le contrôle continu – dont nous avons vu qu'il constituait un puissant élément de transformation de la pédagogie – est lui-aussi critiqué, comme étant une incitation au bachotage, stupide et borné. Enfin, est critiqué par les étudiants en Histoire le manque d'ouverture sur l'Histoire contemporaine.

De manière générale, il semble donc que l'enseignement universitaire ait été parfois mal vécu par les étudiants de Nanterre, ou du moins, par une partie non-négligeable d'entre eux : ce qui peut aussi être une explication du taux d'échec élevé que nous avons vu par ailleurs.

En 1979, par exemple, la revue d'information interne de Nanterre, « *La quinzaine* », évoque ainsi les résultats d'une autre enquête réalisée auprès des étudiants en 1977 et 1978, et notamment de ceux qui ont abandonné leurs études dès la première année, afin d'évaluer les causes de leur échec ou de leur réussite<sup>1826</sup> : à la suite des réponses obtenues d'après ce sondage, il apparaît que, les contraintes familiales et le manque d'adaptation des étudiants au milieu universitaire, notamment en terme d'horaires et de locaux, aient été les principales raisons de l'échec des étudiants.

Chez ces derniers revient ainsi régulièrement l'idée que l'université leur est apparue comme froide et immense, coupée du réel. Les étudiants jugent aussi durement le manque d'accueil de l'université, ainsi que la difficulté des inscriptions, le manque de place dans les classes, malgré l'immensité du campus : en effet, les étudiants – via ce sondage – pointent le nombre insuffisant de tables, de chaises, et le fait d'attendre que des étudiants se désistent pour trouver à s'asseoir. Ce qui renforce l'isolement des étudiants entre eux, le sentiment d'anomie, et limite les mouvements d'entraides<sup>1827</sup>.

En somme, d'après ce sondage publié dans la revue d'informations de l'université de Nanterre, seuls 12 à 10 % des étudiants s'estiment « satisfaits » ou « très satisfaits » de leurs études. Même pour les étudiants qui ont « réussi » - c'est-à-dire chez les étudiants qui ont réussi la première et la deuxième année - le sentiment de satisfaction n'est guère plus évident, rappelle ce sondage, puisque 52 % des étudiants de deuxième année s'estiment en partie « déçus » de leur formation, pour seulement 12 %, qui se déclarent « surpris, voire très agréablement surpris par leur formation ». En cause, d'après le sondage, l'ambiance générale du campus, les locaux, les horaires, voire les relations entre étudiants jugées en majorité négativement, malgré les cours qui sont, en général, mieux notés : 50 % des étudiants de deuxième année affirment ainsi avoir apprécié les cours (magistraux), 40 % les TD<sup>1828</sup>.

---

1826 1208W267 « La quinzaine, université Paris X Nanterre », n°10, janvier 1979 « l'insertion à l'université ». Toutes les informations qui suivent, viennent de ce numéro.

1827 D'ailleurs, le compte-rendu d'une réunion mixte étudiant-professeurs, du 23 avril 1975, mentionne également cette cause comme l'un des principaux facteurs d'échec : « Groupe de réflexion du 23 avril 1975 », 1208W213, p.1.

1828 L'éditorial du journal cité développe longuement cette analyse. En 2001, le sociologue Georges Felouzi tentera à

Ces différentes analyses semblent être confirmées et aller dans le sens de plusieurs travaux de sociologie portant les étudiants et sur leur réussite ou leur échec dans le monde de l'éducation supérieur : nous pensons bien sûr, en premier lieu, au très fameux livre de Pierre Bourdieu et de Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers*, paru en 1964, et qui insistait sur le rôle de la faiblesse du capital culturel des étudiants issus de milieux populaires dans l'explication d'un plus grand taux d'échec de ceux-ci aux examens universitaires<sup>1829</sup>.

Or, effectivement, à la vue notamment de nos sondages, on peut ainsi comprendre que le décalage entre le niveau scolaire de l'enseignement supérieur et la nouvelle génération de bacheliers, issus de milieux moins armés culturellement et scolairement, a pu être une source de violence symbolique pour ces derniers : moins adaptés, ces étudiants issus de milieux plus populaires ont pu être les premières victimes de la hausse du taux d'abandon en première année dans les années 1970. En 2003, le sociologue Stéphane Béaud revenait d'ailleurs sur l'importance de ce fossé culturel, présent à l'université, entre l'enseignement qui y est donné et les attendus des étudiants de milieux populaires<sup>1830</sup>. En effet, de nombreuses études soulignent, qu'au fur et à mesure que les années 1970-1980 s'écoulent, la figure de l'étudiant « héritier culturel » (issu d'un milieu bourgeois, cultivé et grand lecteur) tend à disparaître, au profit de la figure de l'étudiant disposant d'une très faible autonomie de travail, davantage soucieux de consommer les cours comme on peut le faire dans l'enseignement secondaire<sup>1831</sup>.

### **Les débouchés des formations de Nanterre**

À côté de cette question de l'échec scolaire, l'originalité de notre période des années 1971-1988 réside l'apparition, dans le langage public, d'une nouvelle thématique, régulièrement évoquée dans les médias et le discours politique d'alors : celui de la crise des débouchés de l'université.

En effet, au XIX<sup>ème</sup> siècle, nous l'avons vu, les débouchés des études de l'enseignement supérieur n'étaient guère objet de débat : à l'époque, l'université formait un public d'étudiants issus très

---

son tour d'expliquer ce taux d'échec des étudiants, dans son ouvrage *La Condition étudiante*, paru au PUF en 2001 : dans cet ouvrage, basé sur des entretiens avec plus de 200 étudiants, Felouzi insistera sur l'importance du rôle de l'anonymat des étudiants (p16, p67-73), de la difficulté de ceux-ci à incorporer les codes et les attendus de la culture universitaire (p19, p48-49, p67-73). Selon lui, une bonne partie de la réussite de l'étudiant dans ses études dépendait de sa capacité à se socialiser dans ce milieu, et ainsi assimiler les attendus de l'université (p240-242). Une semblable analyse avait déjà lieu en 1992, sous la plume de Didier Lapeyronnie et de Jean-Louis Marie, *Campus Blues, Les étudiants face à leurs études*, Seuil, 1992, p.23 ou encore p.202.

1829 Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers*, « le sens commun », les Éditions de Minuit, 1964.

1830 Stéphane Béaud, *80 % au bac... et après ?*, les enfants de la démocratisation scolaire, édition La découverte, 2003.

1831 Lapeyronnie, Didier, Marie Jean-Louis, *Campus Blues, Les étudiants face à leurs études*, Seuil, 1992, p.118-119. Felouzi, op. cit., p.230-231. Voir aussi Beaupère, Nathalie, Chalumeau, Lucile, Gury, Nicolas, Huguée Cédric, *L'abandon des études supérieures*, rapport réalisé pour l'Observatoire national de la vie étudiante, Panorama des savoirs, la documentation française, Paris, 2007, p.46-47.

largement de la bourgeoisie, et visait à former ces étudiants afin qu'ils puissent eux-mêmes maintenir ou affermir leur rang social. La reproduction sociale était la norme, l'ascension sociale par les études, une marginalité.

Mais le contexte des années 70 change la donne : la massification de l'enseignement supérieur – qui se poursuit – et l'apparition d'un chômage de masse, issu de la fin des 30 Glorieuses en 1973, pose désormais la question des débouchés des études universitaires, notamment littéraires et de sciences humaines<sup>1832</sup>. Ce qui est, dans l'esprit de beaucoup de personnes de cette époque, une façon d'accuser l'université d'être responsable, à la fois du chômage de masse, et du manque de qualification professionnelle de ces formations. D'une manière générale, dans les années 1970, il apparaît dans l'esprit de l'opinion publique que les débouchés dans les métiers de l'enseignement ne suffisent plus à donner du travail à l'ensemble des étudiants, notamment des disciplines de lettres et de sciences sociales<sup>1833</sup>.

Pourtant, ce thème « des jeunes diplômés au chômage malgré leurs études » est à la fois un mythe et une réalité : un mythe, puisque, durant les années 70 et 80, les Français ayant un diplôme d'enseignement supérieur restent bien davantage protégés du chômage que le reste de la population. Ainsi, sur la période allant de 1972 à 1977, seulement 3 % des hommes et 6 % des femmes ayant un diplôme d'enseignement supérieur se retrouvent au chômage, contre 12 % des hommes et 28 % des femmes sans aucun diplôme, et 8 % des Français ayant un BEP ou un CAP.

Sur la période 1980-1985, le chômage augmente, mais les inégalités perdurent, et les diplômés du supérieur restent davantage protégés que la moyenne : alors que le taux de chômage était de 24,9 % pour les femmes et de 19,8 % pour les hommes, en moyenne sur la période 1980-1985, celui-ci descend à 8 % dès que l'on obtient un diplôme d'enseignement supérieur, tout sexe confondu<sup>1834</sup>.

De la même façon, durant cette même époque, les diplômés ont d'ailleurs tendance à obtenir les emplois les plus prestigieux et les plus rémunérés : en 1985, par exemple, les  $\frac{3}{4}$  des diplômés du second ou troisième cycle universitaire trouvent peu après un emploi de cadres<sup>1835</sup>.

Pourtant, dans le même temps, cette thématique du chômage des jeunes diplômés fait également référence au fait - bien réel - du tarissement progressif des débouchés par l'enseignement, longtemps essentiel aux étudiants de lettres et de sciences humaines : le nombre de postes offerts aux concours

---

1832 Louis Gruel, Olivier Galland, Guillaume Houzel, *Les étudiants en France*, op. cit., p.79.

1833 Paul Gerbod, « Les étudiants et leurs études », *Revue française de pédagogie*, volume 52, 1980, p.53. Pour Valérie Erlich, cette thématique apparaît dès les années 1960, cf. Valérie Erlich, *Les nouveaux étudiants, un groupe social en mutation*, Armand Colin, Paris, 1998, p.96.

1834 *Ibid*, p.85.

1835 *Ibid*, p.86.

(CAPES et agrégations) diminue en effet fortement au cours de cette période. En Histoire, par exemple, on passe de 240 postes proposés à l'agrégation en 1970 à 48 postes en 1979<sup>1836</sup>.

Ainsi, dès les années 70 et 80, les étudiants ont eu tendance à chercher à élargir leur champ de débouché professionnel, face à la diminution relative des débouchés de l'Éducation Nationale : par exemple, un sondage du magazine « *L'Étudiant* » de 1982, souligne par exemple que cette année-là, 52,6 % des étudiants s'étaient tournés vers un concours de la fonction publique (autre que l'enseignement), après leurs études, contre 33,7 % en 1979<sup>1837</sup>.

À Nanterre, un document du début des années 70 illustre assez bien le fait que la question des débouchés des études universitaires soit devenue à la fois une question politique et un sujet de préoccupation des étudiants : en 1972, en effet, la communauté des étudiants chrétiens de Nanterre publie, dans son journal « Nanterre », un numéro spécial consacré aux débouchés<sup>1838</sup>. Dans ce numéro, ces nanterrois tentent de faire le point sur les perspectives d'emplois offerts aux étudiants cette année-là : dans les lettres et les sciences sociales - notamment en Histoire - l'enseignement apparaît donc, à cette époque encore, comme le premier débouché possible pour les étudiants, même si les perspectives d'emplois semblent s'y restreindre. D'après la revue 61 % des étudiants en Histoire aspirent, cette année-là, à entrer dans l'enseignement, ou encore à tenter le métier de documentaliste (12 % des réponses) ou de journaliste (10,5 % des réponses).

Ces données corroborent donc les conclusions de l'enquête de 1971 que nous avons déjà évoquées<sup>1839</sup>, qui montraient qu'au moins 50 % des étudiants de Nanterre qui entamaient leurs études visaient l'enseignement. C'était le cas de 35 % d'entre eux (surtout chez les filles où ce taux montait à 38 %), loin devant le journalisme (5 % des étudiants sondés) et la recherche.

D'ailleurs, l'étude de 1971 montre que, plus la discipline concernée propose des emplois dans l'enseignement secondaire, et plus les étudiants ont un projet professionnel précis : ce taux est ainsi de 59 % en anglais, de 65 % en Histoire, mais il n'est que de 20 % en économie, de 33 % en géographie et de 11 % en sociologie. Ce qui reste dans la pleine continuité des années 60 où, en lettres et sciences humaines, l'enseignement constituait le principal débouché de ces disciplines : en 1965, 69 % des étudiants ayant fait des études littéraires finissaient en effet dans l'enseignement<sup>1840</sup>.

---

1836 *Ibid*, p.85.

1837 Louis Gruel, Olivier Galland, Guillaume Houzel, *Les étudiants en France*, op. cit., p.102.

1838 Consultable à la Bibliothèque Contemporaine, « Nanterre », Journal des étudiants chrétiens de l'université, 1972, n°13, mai 1972, à la cote F delta 824 / 16

1839 1208W221 « Conduites d'orientation et images d'avenir » chez les étudiants de première année, de l'université de Paris X Nanterre, publications du laboratoire de psychologie sociale et de science de l'éducation, Nanterre, 1972-73, sous la direction J. Maisonneuve, JC Deschamp.

1840 1208W221 « L'affectation socio-économique des diplômés en lettres », seconde partie 1959-65 : enquête réalisée par le centre d'études littéraires supérieures appliquées, de la Sorbonne : supplément au n°45 de « Humanisme et entreprise »



Pour ces matières-là, donc, le tarissement, ou la diminution des postes d'enseignement - proposés aux concours – suscite une vive inquiétude. En géographie, par exemple, ce sujet de l'orientation se pose avec la même acuité : entre 1974-1980, il apparaît que 34,5 % des étudiants de géographie de Nanterre n'avaient aucune idée de ce qu'ils voulaient faire plus tard<sup>1841</sup>, mais que l'enseignement restait alors la première des voies envisagées pour 41 % d'entre eux, alors que 24 % espéraient trouver un travail dans un autre secteur (cartographe, géologue, aménagement du territoire...)<sup>1842</sup>.

Cependant, cette étude montre également que, plus les étudiants avançaient dans leurs études, plus grand était le flou concernant leur futur débouché professionnel. Surtout, le mémoire souligne que, plus les étudiants sont d'origine populaire<sup>1843</sup> plus ils aspirent à enseigner (40 % des étudiants d'origine populaire aspirent à cette voie), au détriment des étudiants d'origine aisées, qui sont de moins en moins nombreux à vouloir suivre cette voie (seulement 18 %). Selon Louise Guerre, cela s'explique par le fait que, pour ces étudiants d'origine populaire, l'enseignement apparaissait comme une promotion sociale<sup>1844</sup>.

Pour revenir à notre journal étudiant chrétien, celui-ci évoque la menace d'un tarissement général des débouchés, et présente d'autres sources d'emplois que l'enseignement et la recherche : ainsi, la revue parle des débouchés dans la publicité à partir d'une formation en lettres, dans le tourisme, dans les maisons d'édition, les métiers de la banque, la traduction (pour les langues), le secrétariat, ainsi que les divers concours de la fonction publique, qui pourraient donner lieu à un poste dans les douanes, les PTT. En Droit, également, d'après la revue, le manque de débouchés se pose également : le journal « Nanterre » des étudiants chrétiens de l'université<sup>1845</sup> souligne ainsi, qu'en droit, trois possibilités d'insertion sont offertes : l'école normale de la magistrature (très sélective, puisque ne sortent à cette époque que 4500 magistrats par an en France), le barreau (mais le 1/3 des avocats, après avoir passé un concours difficile, ont du mal à vivre), et enfin, le notariat – lui-aussi très restreint.

S'offrent enfin les concours administratifs, mais l'agrégation de droit – nécessaire pour enseigner à l'université dans cette matière – reste extrêmement sélective : en un mot, en droit aussi, d'après ce journal étudiant, les débouchés semblent limités en ce début des années 1970. En économie, enfin,

---

1841 Louise Guerre, op. cit., p34. Pour obtenir ce chiffre, l'étudiante s'est appuyée sur 221 réponses à ses questionnaires. Sur un public de plus de 800 étudiants, le rapport est plutôt bon. Dans ce chiffre de 35% des étudiants, sans projet professionnel, que nous donnons, nous incluons, comme l'auteur de ce document, les étudiants n'ayant pas fourni de réponse.

1842 *Ibid*, p.35.

1843 Notamment les enfants d'employés.

1844 Louise Guerre, op. cit., p.36.

1845 Consultable à la Bibliothèque Contemporaine, « Nanterre », Journal des étudiants chrétiens de l'université, 1972, n°13, mai 1972, à la cote F delta 824 / 16

le journal met l'accent sur la nécessité de trouver de bonnes relations, afin de décrocher un emploi à la hauteur de ses études en économie.

Tous ces éléments tendent à communiquer un sentiment de malaise lié à l'absence de débouchés sûrs pour les formations universitaires, qui devient un problème politique, même si en réalité les statistiques nuancent fortement cela : ainsi, ce genre de propos, présents dans une revue aussi « consensuelle » et aussi peu provocatrice que ce journal chrétien des étudiants de Nanterre, dans le contexte de Nanterre du début des années 70, permet en revanche d'appréhender un pan entier des mentalités de l'époque, et de voir à quel point ce sujet est devenu une inquiétude largement partagée. Ainsi, en septembre 1972, un sondage du *Point*<sup>1846</sup> souligne par exemple que, chez 66 % des étudiants, la question des débouchés est un sujet majeur.

Dès lors, l'un des mots d'ordre des autorités universitaires et du ministère va être la diversification des débouchés professionnels et la professionnalisation des cursus universitaires<sup>1847</sup> : des responsables universitaires comme René Rémond, vont, par exemple, présenter l'Institut d'Éducation Permanente comme l'un des moyens de surmonter cette crise<sup>1848</sup>. Enfin, c'est surtout la création de nouveaux cursus universitaires, comme les filières de LEA (Langues Étrangères Appliquées), d'AES (Administration Économique et Sociale), vers le milieu des années 70, qui vont apparaître comme les principales réponses à ce problème : la filière LEA ayant notamment vocation à former des cadres et des agents de maîtrise polyglottes pour le secteur tertiaire. Ce que nous avons vu lors de notre chapitre VI.

Pour savoir si ces nouvelles formations ont porté leurs fruits, nous disposons d'un document particulièrement précieux : en 1981, est ainsi transmis à l'équipe présidentielle de Nanterre, un rapport écrit par le secrétaire général, Guy Laurent, sur l'insertion professionnelle des anciens étudiants de Nanterre en licence et maîtrise LEA (Langues Étrangères Appliquées)<sup>1849</sup>, c'est-à-dire des formations, moins tournées vers l'enseignement et l'érudition, que des formations orientées vers des emplois de cadres et de secrétaires multilingues. Or, comme d'habitude pour ce genre d'enquête, le rapport s'appuie sur une enquête et des questionnaires adressés aux anciens étudiants ; il relève que, sur les 57 anciens étudiants<sup>1850</sup>, 13 sont devenus cadres ou responsables ou assistants de

---

1846 Numéro du 25 septembre 1972.

1847 Ce qui donnera, nous l'avons vu, la grève universitaire de 1976.

1848 D'ailleurs, René Rémond intervient dans la revue des étudiants chrétiens de Nanterre, où il présente, justement, l'éducation permanente comme l'un des principaux moyens pour résoudre ce problème de débouché : Voir « Nanterre, Journal des étudiants chrétiens de l'université », 1972, n°13, mai 1972.

1849 2283W4 « Enquête sur les anciens LEA : anciens étudiants en licence et maîtrise en LEA. Par Guy Laurent, du 8 janvier 1981/ enquête et questionnaire de Decote et HatWeg ».

1850 L'étude est assez fiable, car elle s'appuie sur 57 réponses d'anciens étudiants sur un total de 111 anciens étudiants).

direction (dont 2 assistantes de directeur d'achat), 6 formateurs ou enseignants (5 professeurs), 9 secrétaires multilingues ou traducteurs, 5 employés ou agents de maîtrise (agent de maîtrise, employée de banque, de réception), 5 travaillent dans d'autres secteurs (un manutentionnaire, une guide conférencière des monuments historiques par exemple), 18 sont encore étudiants, et on ne compte qu'un seul sans-emploi. Dans la plupart des cas, l'usage des langues - apprises à Nanterre - leur est utile dans le quotidien de leur vie professionnelle (notamment, anglais, allemand et espagnol), et ce petit échantillon de destins d'anciens étudiants de Nanterre permet de mettre en évidence la qualité des formations de Nanterre, ainsi que la bonne intégration professionnelle, permise par ses diplômes. Sur 57 réponses, en effet, on ne compte qu'un seul sans-emploi alors que, trois ans après avoir terminé leurs études à Nanterre, près de la moitié de ses anciens étudiants, insérés dans la vie professionnelle, exercent une fonction de cadres supérieures ou de professions libérales. L'exemple de la LEA tend donc plutôt à montrer que, contrairement au début des années 1970, les formations universitaires de Nanterre ont su évoluer et ont su finir par proposer d'autres débouchés que l'enseignement.

## **Un folklore ou une anomie nanterroise ? Les étudiants forment-ils une communauté solidaire et consciente d'elle-même ?**

### ***Des conditions sociales variées et la « sociabilité des copains »***

Après avoir vu le rapport – complexe - des étudiants de Nanterre à leurs études, nous allons désormais tenter de le définir de reconstituer ce que pouvaient être la vie quotidienne de l'étudiant nanterrois et son rapport à ses condisciples : quels étaient les habitudes et le quotidien des étudiants de Nanterre ? Les étudiants à Nanterre, au cours des années 70 et 80, formaient-ils une communauté propre, avec leur propre identité ? Ou étaient-ils des étudiants, relativement passifs, travailleurs et avant tout consommateurs de cours, comme aimait à le rappeler la presse dans les années 80, afin de montrer que la page de mai 68 était tournée<sup>1851</sup> ?

Pour identifier ce que pouvait être un étudiant de Nanterre dans les années 70-80, il est bon, dans un premier temps, d'affirmer ce qu'il n'est plus : grâce aux travaux de Moulinier<sup>1852</sup> et Jean-Claude Caron<sup>1853</sup>, nous pouvons en effet reconstituer le profil de l'étudiant français du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Celui-ci est en effet très largement parisien (entre 1815 et 1848, 56 % des diplômes de droit délivrés

---

1851 Voir le chapitre VI

1852 Pierre Moulinier, *La Naissance de l'étudiant moderne*, Belin, 2002.

1853 Jean-Claude Caron, *Généralisations romantiques, les étudiants de Paris et le quartier latin, 1814-1851*, Armand Colin, 1991.

en France émanent de Paris)<sup>1854</sup> et vient incontestablement, très majoritairement de la bourgeoisie. Les frais d'inscription sont élevés, 255 francs pour une capacité de droit en 1854<sup>1855</sup> soit le double d'un salaire suffisant pour vivre à Paris à l'époque<sup>1856</sup>. Les premières bourses n'apparaissant qu'en 1877<sup>1857</sup>, l'étudiant est alors généralement fils d'avocat, de médecins, de hauts-fonctionnaires, qui aspire à poursuivre la voie paternelle, à moins qu'il ne s'agisse d'un enfant de marchand ou d'industriel, soucieux de s'intégrer un peu plus, durablement, à la bourgeoisie<sup>1858</sup>. Par exemple, entre 1817 et 1890, près de 20 % des étudiants en Droit avaient des parents juristes, 31,4% avaient des parents propriétaires et rentiers, 10 % avaient des parents marchands et 11 % des parents dans l'administration publique<sup>1859</sup>. Dans la mentalité de l'époque, en effet, si l'enseignement pouvait être ouvert au peuple, l'enseignement secondaire aux élites en général, l'université était, en revanche, le lieu réservé à la formation des « génies supérieurs » pour reprendre le mot de l'ancien ministre François Guizot lui-même<sup>1860</sup>. A savoir les plus érudits et les plus instruits de la Nation.

Du fait de ses origines sociales et de ses aspirations, l'étudiant français du XIXe siècle vivait donc généralement avec un assez bon niveau de vie : ses revenus mensuels, fournis presque toujours par ses parents, étaient généralement environ le double du salaire moyen à Paris dans ce temps-là<sup>1861</sup>, et l'habitude des étudiants d'écrire à leurs parents pour demander de l'argent était très répandue et faisait même partie du folklore de ceux-ci<sup>1862</sup>

Si certains étudiants étaient précepteurs pour avoir un peu plus de revenus<sup>1863</sup>, la plupart des romans et des témoignages renvoient à des situations allant de la simple aisance à la vie dorée, festive et luxueuse. Certains louant une chambre, d'autres un hôtel particulier<sup>1864</sup>. En effet, certains étudiants du XIX<sup>ème</sup> siècle profitent de l'absence de leurs parents et de leur important revenus pour dilapider l'argent qu'on leur donne, loin de le consacrer aux seules études<sup>1865</sup>. Au point que cela devienne, à l'époque, un cliché littéraire<sup>1866</sup> : en général, on compte dans la France du XIXe très peu d'étudiants pauvres ; il faudra attendre la III<sup>ème</sup> République pour que soit mis en place les premières bourses

---

1854 Jean-Claude Caron, op. cit., p.77.

1855 Moulinier op. cit., p.90.

1856 Jean-Claude, op. cit., p.84.

1857 Condette, op. cit., p.134.

1858 Au XIX<sup>ème</sup> siècle, à Paris, 55 % des médecins sont eux-mêmes fils de médecin., cf. Jean-Claude Caron, op. cit., p.99.

1859 Moulinier, op. cit., p.106.

1860 Jean-Claude Caron, op. cit., p.76.

1861 Jean-Claude Caron, op. cit., p.83.

1862 Moulinier, op. cit., p.93.

1863 Ce fut le cas de l'économiste Adolphe Blanqui, cf. P 87 Jean-Claude Caron, op. cit.

1864 Jean-Claude Caron, p.131.

1865 Moulinier, op. cit., p.93.

1866 Notamment chez Balzac ou Flaubert, Moulinier, op. cit., p.107.

publiques<sup>1867</sup> et le CROUS<sup>1868</sup> – institution centrale dans l'aide sociale aux étudiants – ne verra le jour qu'en 1936. À l'origine, le CROUS était une œuvre du syndicat étudiant UNEF (Union Nationale des Étudiants de France)<sup>1869</sup>.

Ainsi, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ce petit monde étudiant ne se structure, ni vraiment autour de syndicat<sup>1870</sup>, ni autour d'associations politiques : longtemps, ce sont certains estaminets ou restaurants qui servent de points de rencontres des étudiants bourgeois. A l'exemple du café Molière, à Paris, qui, entre 1860 et 1861, abrita un cercle aristocratique d'étudiants, qui a pu rassembler jusqu'à 60 membres<sup>1871</sup>. À côté des cafés, les étudiants du XIX<sup>ème</sup> siècle se réunissent autour de cabinets de lecture, où l'on s'abonne pour avoir accès à toute la presse et à des livres<sup>1872</sup>, ainsi que, bien sûr, des bals, spécialement réservés aux étudiants, qui sont pour eux l'occasion de faire la fête. Ces bals sont très fréquents et très fréquentés : en 1836, à Paris, on a compté plus de 182 bals publics étudiants pour 874 bals particuliers dans l'année<sup>1873</sup>.

Autour de ces bals et de ces cafés, donc, point d'organisation nationale, mais pendant longtemps, des réunions d'amis, des sociétés informelles et des bandes de copains, aux codes à moitié secrets et à moitié-initiatiques : Jean-Claude Caron mentionne, par exemple dans son livre, la société dite des « babouillards », créée dans les années 1830, et qui avait pour but de réunir des étudiants pour faire la fête, dont le rite d'initiation était de faire la fête pendant plus de deux jours d'affilé<sup>1874</sup>.

En 1833, douze de ces « babouillards » seront ainsi arrêtés pour « danses indécentes » au bal de l'Odéon<sup>1875</sup>. À partir des années 1890, se développe au quartier latin, à Paris, une presse étudiante centrée sur cette vie festive, avec notamment le journal *L'étudiant, journal hebdomadaire absolument indépendant*, sous la direction d'Auguste Gros en 1901<sup>1876</sup>.

Bien sûr, avec la démocratisation de l'enseignement supérieur, ce portrait de l'étudiant bourgeois du XIX<sup>ème</sup> siècle disparaît presque totalement<sup>1877</sup>.

---

1867 Moulinier, op. cit., p.97, mentionne par exemple la mise en place de bourse pour l'agrégation en 1881 (maximum 1200 francs), de bourse pour l'étude de médecine et de pharmacie en 1879 (maximum à 1200 francs).

1868 Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales.

1869 Didier Fischer, *Histoire des étudiants de France*, Flammarion, 2000, Paris, p.125-126.

1870 Le premier syndicat étudiant, à l'époque corporatiste, l'UNEF ne sera fondé qu'en 1907.

1871 Moulinier, op. cit., p.222.

1872 Caron, Jean-Claude, p.138-144.

1873 Jean-Claude Caron, p.161.

1874 Jean-Claude Caron, op. cit., p.191.

1875 Moulinier, op. cit., p.220.

1876 Moulinier, op. cit., p.216.

1877 En effet, selon Jean-François Condette, dès 1912, le profil de l'étudiant bourgeois, réalisant des études avec le financement parent, ne regroupait déjà plus que le tiers de l'ensemble de la faculté de Lille qu'il a étudié : en 1912, 5% des étudiants de la faculté de Lille étaient des boursiers, les 60 % restants étaient soit, des instituteurs, des professeurs, soit des répétiteurs, soit encore des étudiants par correspondance, voir Condette, op. cit., p.133-137.

En effet, l'étudiant des années 1970-1980 vient de milieux bien plus divers que la seule bourgeoisie – même si, on l'a vu, on y trouve une forte surreprésentation des milieux aisés et d'enfants de cadres supérieurs et professions libérales. De plus, au moins depuis les années 60<sup>1878</sup>, l'étudiant français habite en grande majorité chez ses parents (60 % environ des cas), avec une forte minorité d'étudiants disposant de leur propre appartement ou d'un meublé (30 à 20 % des cas), et une faible minorité d'étudiants se logeant en Cité-Universitaire (8 % des cas).

L'étudiant des années 70-80, par ailleurs, est davantage amené à travailler à côté de ses études afin de disposer d'une autonomie financière, ou tout simplement pour se payer ses études : dans les années 1970, il apparaît que l'étudiant français, en général, reste financé par ses parents, qui financent à 53 % de son budget, complété par les bourses et autres allocations à hauteur de 16 %, et, enfin, par le salariat, qui apportent en moyenne 26 % des revenus étudiants<sup>1879</sup>.

En 1972, un sondage réalisé par l'UFR d'Histoire tente de définir le profil type de l'étudiant : d'après ce document<sup>1880</sup>, l'étudiant type serait une femme de 19 ans (pour la première année) suivant l'enseignement de 9 UV (Unités de Valeurs, c'est-à-dire des cours). Cette étudiante, sans doute passée auparavant par un lycée privé<sup>1881</sup>, ne serait pas en général salariée, vivrait chez ses parents et étudierait essentiellement pour « le plaisir et sans but précis ». L'étudiante viendrait sur le campus quatre fois par semaine, par le train, fréquenterait le Restaurant Universitaire et la bibliothèque sept heures par semaine, pour 18 heures de cours en moyenne par semaine et 20 heures en moyenne en droit<sup>1882</sup>.

En 1990<sup>1883</sup>, deux étudiants en maîtrise en géographie dressent cet autre portrait de l'étudiant-type de Nanterre : il s'agirait d'un célibataire, dans 94 % des cas, suivant une formation en premier cycle dans 58,8 % des cas, habitant chez ses parents dans 75 % des cas, et venant soit du département des Yvelines (dans 26 % des cas), soit du département des Hauts-de-Seine (24,4 % des cas), soit de Paris (24 % des cas). Il se rend en train à l'université (dans plus de 81 % des cas, soit en RER, soit par la ligne SNCF), avec un trajet durant environ une heure (pour l'aller). Il a, dans 46 % des cas, entre 15 à 20 heures de cours à l'université, et, à part le restaurant universitaire et la bibliothèque, ne fréquente guère le campus, où il y dépense par ailleurs peu d'argent.

---

1878 Louis Gruel, Olivier Galland, Guillaume Houzel, *Les Étudiants en France*, op. cit., p.31.

1879 Louis Gruel, Olivier Galland, Guillaume Houzel, *Les Étudiants en France*, op. cit., p.104.

1880 1208W141 Histoire « Sondage mai-juin 1972 »

1881 Le sondage souligne en effet, qu'en 1972, 50 % des bacheliers de Nanterre ont passé ce diplôme dans un établissement privé.

1882 René Rémond, *La Règle et le consentement*, p.92.

1883 Marc Diche, Isabelle Perrier, *Étude statistique descriptive de l'université de paris X Nanterre*, mémoire de maîtrise d'aménagement et d'urbanisme, université de paris X Nanterre, année universitaire 1991/1992, sous la direction de Guy Burgel, consultable aux archives départementales des Hauts-de-Seine, p.248.

Une fois encore, pour approfondir ce portrait de l'étudiant nanterrois, le roman que Robert Merle<sup>1884</sup> - écrivain et ancien professeur d'anglais - nous est très utile : en effet, à partir de son expérience personnelle et d'entretiens, Robert Merle nous propose dans son roman toute une série de portraits quelque peu stéréotypés d'étudiants, qui, néanmoins, nous enseignent sur les différents comportements possibles d'étudiants de l'époque.

Ainsi, parmi ces portraits d'étudiant, on retrouve celui d'un étudiant appelé Ménestrel, qui étudie les lettres modernes. Ce dernier habite à la Cité-Universitaire, provient d'une famille noble déclassée – dont la mère le laisse sans ressource : Ménestrel est ainsi dans une situation économique très compliquée. Il est obligé de chercher le moindre petit boulot non-déclaré – sautant des repas – et souffrant ainsi dans sa chair du retard du versement de sa bourse d'étude. Frustré sexuellement, s'imaginant en permanence divers scénarios de séduction, il se montre critique de l'enseignement qu'il reçoit, et, dans le roman, il rejoindra la contestation étudiante du 22 mars, moins par conviction idéologique que par sens du défi et de l'aventure.

À côté de lui, on trouve un autre portrait d'étudiant – plus caricatural peut être – celui de David Schultz : étudiant de sociologie, trotskiste, David Schultz est financé par son père et imagine que son engagement militant est le prélude de la Révolution. Ses interlocuteurs, amis comme ennemis, lui renvoient d'ailleurs souvent au visage cette origine sociale, d'être à ce point privilégié et appelé à rejoindre à son tour la bourgeoisie. David Schultz – qui est d'ailleurs présenté comme un mufler avec sa copine malgré son discours féministe – et il finira sous pression de celle-ci par aider un travailleur arabe du bidonville, qui ira s'installer à la Cité-Universitaire. Ce travailleur immigré finira par obtenir un diplôme modeste grâce aux leçons particulières de David Schultz, qui découvrira alors que les prolétaires dont il parle tant n'espèrent pas tant la révolution, que l'amélioration progressive et concrète de leur niveau de vie.

Ensuite, Robert Merle présente le personnage de Denise Fargeot, qui est un profil intéressant pour notre étude : issue d'un milieu modeste, passée par les écoles normales d'instituteurs, Denise Fargeot est ipessienne, c'est-à-dire une étudiante qui a passé le concours de l'IPES (Institut de Préparation à l'Enseignement Secondaire), et qui a donc obtenu une bourse pour poursuivre ses études, décrocher un diplôme de l'Éducation Nationale, afin de pouvoir enseigner ensuite.

Proche du PCF, Denise Fargeot est l'incarnation de l'étudiante travailleuse et méritante, qui se révolte contre le cadre très strict de l'éducation qu'elle a reçue, et qui tente de s'affirmer en tant que femme, dans un environnement très largement dominé par les hommes. Enfin, Robert Merle invente le personnage de Bouchotte, sans doute afin de s'amuser : Bouchotte est le voisin de chambre de

---

1884 Robert Merle, *Derrière la vitre*, Gallimard, 1970.

Ménestrel ; il est sale et paresseux, il ne suit pas les cours, lit peu, et accompagne surtout les anarchistes, afin de s'amuser. Il est le stéréotype de l'étudiant peu motivé par les études et fêtard.

Cette galerie de portraits romanesques, on le voit, a donc le mérite, pour l'historien, de montrer la diversité des attitudes étudiantes : certains sont contestataires et militants, d'autres se concentrent sur leurs études, ou les négligent, afin de profiter de la bohème étudiante. Bien sûr, le propos du roman de Robert Merle est d'ici de tenter d'expliquer pourquoi la contestation de Mai 68 a commencé à Nanterre ; le désir est ici de montrer que la politisation des étudiants constitue un aspect important de l'évolution de leur mentalité. Cependant, il est à noter que, parallèlement à cette tension politique, Robert Merle rappelle l'importance chez les étudiants du désir de découvrir l'amour, les sens, et le plaisir de se découvrir soi-même : on ne saurait résumer les attendus des étudiants aux questions politiques ou universitaires.

Ainsi, au quotidien, les principales préoccupations des étudiants de Nanterre tournaient donc autour de leurs études et de leurs relations sociales : un jeu de l'oie, présent dans une revue étudiante de 1979<sup>1885</sup> permet de retranscrire cet état d'esprit avec humour.

Le jeu de l'oie en question imite donc le parcours étudiant au cours de l'année : si la case départ commence par l'obtention de son bac, l'étudiant est ainsi vite confronté aux problèmes des inscriptions à Nanterre, « paumé » entre les inscriptions pédagogiques, les droits à payer, les options libres et obligatoires. Si le joueur tombe sur cette case, l'étudiant est ainsi une première fois sanctionné et doit retourner à la case départ, de la même façon que l'étudiant doit faire attention à ne pas tomber sur les multiples cases « ratage des interro », qui font passer les tours, notamment lors des partiels de février et de juin. Au mois d'avril, l'étudiant(e) peut se détendre auprès de sa (son) conjoint, car les épreuves de fin d'année sont encore loin : en effet, si, à la fin juin, l'étudiant parvient enfin à traverser ses épreuves, il obtient son année.

Ainsi, le quotidien de l'étudiant de Nanterre est donc présenté comme semé d'embûches ; la première de ces difficultés étant, d'après le jeu de l'oie, l'inscription à l'université. La lecture des guides étudiants nous permet de reconstituer cette démarche<sup>1886</sup>. Les étudiants de Nanterre, en effet, une fois choisie leur discipline, devaient venir à Nanterre retirer leur dossier d'inscription, sur présentation de leur baccalauréat, d'une pièce d'identité ou d'une carte étudiante de l'année précédente, avant de compléter le dossier d'inscription, et de le renvoyer, avec le chèque signé des droits d'inscription. Pour les inscriptions pédagogiques, liées aux choix des matières et des options à l'intérieur de la discipline, il était nécessaire de revenir à l'université, à l'UER de la matière choisie

---

1885 1208W266 « Rue de la folie » de décembre 1979

1886 1208W96 Guide étudiant 1969 1208W221 « Guide scolarité : renseignement à l'intention des étudiants 1969-1970 » « Guide de l'étudiant » 1976 et 1208W280 « Guide de l'étudiant 1982-83 »



précisément. Ce n'est qu'à partir de 1991, que l'informatique commence à jouer un rôle central dans les inscriptions : à partir de cette date, en effet, les étudiants de Nanterre ont dû commencer à utiliser le Minitel pour saisir le dossier d'inscription<sup>1887</sup>.

Ensuite, les quelques archives, encore conservées, de la commission disciplinaire de l'université permettent également de nous faire une idée de ce que pouvait être ce quotidien étudiant<sup>1888</sup> : ces sources posent cependant des difficultés, dans la mesure où il ne nous est pas possible de savoir si toutes les archives de la commission disciplinaire ont été conservées jusqu'à nos jours, ou si nous ne devons travailler qu'à partir de bribes de documents conservés. De très nombreux documents manquent et certaines affaires ne sont connues que par quelques lettres<sup>1889</sup>. De plus, ces archives font référence, bien entendu, à des situations conflictuelles, entre les autorités universitaires et, notamment, le comportement de tel ou tel étudiant : or, nous ne disposons, bien souvent que du point de vue des premiers, et non de l'étudiant lui-même incriminé. Enfin, ces cas de problèmes disciplinaires sont donc compliqués à analyser puisque nous ne savons pas précisément si ces problèmes étaient récurrents ou non, ou tout simplement, dissimulés. Pourtant, l'étude de ces archives originales restent intéressantes, parce qu'elles nous donnent malgré tout quelques indices sur ce qui était considéré comme un « comportement problématique » de la part des étudiants, et comment les autorités universitaires intervenaient alors pour tenter de faire respecter le règlement. Ainsi, en règle générale, au cours de notre période, la commission disciplinaire de l'université de Nanterre était sollicitée environ une ou deux fois l'an, essentiellement pour des affaires de triche aux examens.

En règle générale, donc, l'étudiant fautif se faisait prendre soit, avec des antisèches, soit avec tout simplement son manuel dans la main : plus rarement, l'étudiant, pris en flagrant délit<sup>1890</sup>, pouvait réagir avec violence et émettre des menaces à l'encontre des enseignants, comme ce fut le cas avec l'étudiant marocain Z. qui, lors de son partiel d'économie du 23 septembre 1976, menaça de « casser la figure » d'une assistante en mathématique, chargée de la surveillance de l'examen<sup>1891</sup>.

Généralement, les étudiants reconnaissaient leur faute, et la commission disciplinaire se contentait alors de donner une note éliminatoire aux étudiants condamnés, afin qu'ils aient à redoubler<sup>1892</sup>, ou

---

1887 1208W280 « Guide de l'étudiant 1991-1992 »

1888 Consultables aux cotes 1208W75, 76, 77. Pour les cas qui suit, pour les étudiants incriminés, nous nous contenterons d'écrire leurs initiales, puisque leur nom n'intéresse pas notre propos, et qu'il n'est pas lieu ici de rouvrir des affaires qui méritent prescription.

1889 Voir l'introduction de cette thèse où nous avons évoqué le caractère parfois lacunaire des archives.

1890 Il semble que le flagrant délit soit nécessaire pour que la sanction soit décidée.

1891 Lettre de Jacques Thépot du 6 janvier 1977, 1208W75

1892 1208W75 « Affaire des étudiants D et E, coupables de triche, évoquée dans le rapport de la commission d'instruction du 18 janvier 1977 »

bien décide d'une mesure de clémence et de pardon, s'il ne s'agissait que d'une tentative de triche<sup>1893</sup>. Souvent, les étudiants fautifs, dans la lettre qu'ils adressaient à la commission, évoquaient leur travail à côté des études ou des difficultés sociales pour tenter de justifier leur geste<sup>1894</sup>, en montrant à quel point ils étaient débordés.

Beaucoup plus rarement, la commission devait juger des cas de fraude au baccalauréat : des étudiants s'étant inscrits à l'université sans avoir obtenu le baccalauréat<sup>1895</sup>. Parfois même des cas de vol ont pu être jugés par la commission disciplinaire : on notera notamment le cas d'étudiants s'étant relayés afin de jeter les livres de la bibliothèque universitaire par la fenêtre afin de les revendre par la suite, mais ce n'est là qu'un cas unique dans nos archives<sup>1896</sup>. D'une manière générale, l'étude de cette commission disciplinaire nous apprend donc que, sur l'ensemble des effectifs étudiants de Nanterre, le nombre de cas de comportements problématiques était très faible : cela nous pousse à croire que l'ensemble ces partiels se passaient très convenablement, et que les cas de triche étaient ainsi d'autant plus sanctionnés, qu'ils apparaissaient comme des exceptions qu'il ne fallait pas les laisser se multiplier. La question de l'insécurité sur le campus, beaucoup plus générale – que nous avons évoqué dans le chapitre III – n'étaient cependant que peu évoquée dans cette commission. Enfin, toujours dans cette même optique de reconstituer le quotidien des étudiants, la présence de quelques lettres échangées entre les présidents de l'université et leurs étudiants, nous indique également quels étaient les types de difficultés rencontrées par les étudiants et quelles étaient en général les attitudes de l'administration adoptées dans ce contexte : en général, il s'agissait par exemple de problème d'inscription, de dossier de bourse rendu hors-délai. L'attitude des présidents de l'Université était alors d'appliquer strictement les délais, et d'expliquer aux étudiants qu'ils ne pouvaient rien faire et qu'ils s'en tiendraient à l'application du règlement, y compris lorsque l'étudiant en question était soutenu par un ministre ! Comme lorsque ce fut le cas de René Rémond qui refusa une faveur spéciale à une étudiante boursière, alors que sa demande était appuyée par Soisson lui-même, alors député<sup>1897</sup>.

L'université de Nanterre a également été le lieu où une vie culturelle proprement étudiante s'est épanouie.

Grâce à une maison de la culture présente sur le campus, l'université de Nanterre a pu organiser des concerts, des spectacles<sup>1898</sup>, des expositions, voire à la fin des années 80, des semaines culturelles,

---

1893 1208W77 affaire P. G.

1894 1208W77 lettre de J. G du 3 février 1982

1895 Il ne s'agit que d'un seul cas. Affaire F.L. Lettre du 18 novembre 1971, 1208W76

1896 1208W77, lettre de Joseph Hüe du 4 novembre 1982

1897 1208W96 lettre du 22 juin 1970

1898 Comme un concert de rock le 26 mars 1973, suivi deux jours plus tard d'un spectacle de marionnettes, d'après

comme celle de la « quinzaine ibérique et latino-américaine » des 7 au 18 mars 1988<sup>1899</sup>.

Sur le campus de Nanterre, des associations culturelles étudiantes ont existé et animé leurs propres revues<sup>1900</sup> : à l'exemple du GAP (Groupe d'Action Poétique), fondé en 1970, animé par des étudiants de Nanterre qui ont dirigé une revue intitulée poétique « SOROR », avec le soutien du professeur de lettres modernes, Daniel Ménager<sup>1901</sup>. Cette revue, de tempérament surréaliste, publiera ses numéros de 1969<sup>1902</sup> à 1975<sup>1903</sup>, mais de façon très confidentielle, à hauteur d'une cinquantaine de numéros à chaque fois<sup>1904</sup>. D'autres revues et groupes étudiants ont ainsi pu exister, mais - à chaque fois - de façon temporaire : à l'exemple de la brochure « Rue de la Folie »<sup>1905</sup>, qui comprend deux numéros, ou encore « Le Nanterre gratiné », datant de mars 1974<sup>1906</sup>, qui ne comprend qu'un numéro, « Irresponsable »<sup>1907</sup>, ou encore des revues propres à des UER, comme « La grosse », qui concerne l'UER de droit de Nanterre<sup>1908</sup>.

Cependant, dans l'ensemble, cette vie culturelle a eu peu de retentissement : ces événements restent peu fréquentés, car peu connus, les revues étudiantes sont peu lues. Ce qui tend plutôt à démontrer qu'il existe une forte « anomie » étudiante à Nanterre durant ces années 70 et 80.

En effet, à part la fréquentation d'une bande d'amis ou de condisciples - ce qui est souvent évoqué dans les témoignages<sup>1909</sup> - les étudiants de Nanterre restent peu sur le campus après les cours et ne fréquentent personne d'autre que leurs camarades de classe.

C'est sans doute là, l'une des différences majeures avec le XIX<sup>ème</sup> siècle, où les étudiants – moins nombreux et issus du même milieu social – semblaient se connaître davantage et former un groupe plus cohérent, avec une forte sociabilité commune, malgré la diversité des disciplines.

Ce sentiment de solitude et d'isolement, vécu par nombre d'étudiants de Nanterre, est d'ailleurs exprimé, de façon paroxystique par un reportage de l'ORTF, diffusé peu de temps après les événements de l'occupation de la tour d'Administration du 22 mars 1968 : ce reportage, intitulé « les

---

Information Flash n°2 du 15 mars 1973 (1208W267)

1899 2203W8 « Paris X » du 1 mai 1987

1900 Hors revue syndicale et politique.

1901 12008W226 lettre du 2 mai 1972. Toutes les informations concernant cette revue viennent de cette cote.

1902 Il est fait mention de cette date dans le numéro 15 de la revue.

1903 La revue compte 21 numéros recensés. Le fond 1208W221 ne comprend pas tous les numéros, les derniers numéros ne comprennent pas de date. La dernière date que nous pouvons retrouver, est une lettre du directeur de la revue datant du 29 janvier 1975.

1904 Cela est mentionné dans le numéro 16 de la revue.

1905 1208W266 « Rue de la Folie » du 1 décembre 1979

1906 1208W266

1907 Datant de 1974, 1208W266.

1908 1208W266, la revue semble dater de 1971

1909 Voir les entretiens avec Danièle Leeman, du 25 janvier 2019, de Nicole Lapierre du 5 décembre 2017, de Michèle Matha du 10 mai 2019.

résidents de Nanterre »<sup>1910</sup>, tente de reconstituer l'ambiance qui règne à la faculté, à la veille des événements de Mai 68. Il met en scène des portraits d'étudiants de Nanterre particulièrement révélateurs d'un malaise étudiant lié à l'isolement et à la solitude de ceux-ci : en effet, pour les étudiants résidents à la Cité-universitaire, l'université de Nanterre apparaît comme un dortoir, à côté des bidonvilles, où les études et la vie politique semblent être les seuls éléments capables d'animer la vie. C'est un lieu que l'on quitte dès que possible : dans le reportage, des étudiantes interrogées parlent d'une « ambiance assez malsaine », où toutes les activités semblent liées au conditionnement pour réussir l'examen, où les étudiants déclarent souffrir de la solitude. Les amours étudiantes, évoqués ici, sont présentés comme « interchangeables », sans tendresse et mornes. Il n'y a rien à faire, et le reportage se termine, montrant des étudiants, mangeant par terre dans les couloirs de la cité-universitaire, partageant un repas, comme il s'agissait de créer un peu de solidarité humaine dans cet environnement difficile. La morosité et la tristesse de cette dernière image fait écho à d'autres textes de la période, écrits par des étudiants eux-mêmes, qui décrivaient également une telle détresse morale, comme par exemple le fameux manifeste *De la misère en milieu étudiant*, produit par les situationnistes de Strasbourg en 1966<sup>1911</sup>.

On peut espérer que l'amélioration progressive du campus<sup>1912</sup> ait pu quelque peu limiter ce malaise étudiant, au cours des années 70 et 80, mais ce document, comparé à d'autres, fait bien écho à l'insatisfaction de la plupart des étudiants vis-à-vis de leurs études que nous avons pu constater un peu plus haut : l'étudiant de Nanterre reste isolé et peu intégré à d'autres groupes d'étudiants, avec un lien social distendu.

### ***Les étudiants de Nanterre et leur campus***

Cette anomalie se retrouve dans la façon dont les étudiants de Nanterre fréquentaient leur campus. Plusieurs sources indiquent en effet que le train et le RER sont, tout au long de la période, les principaux moyens de transport par lesquels les étudiants se rendent à leur université : en 1990, une enquête réalisée - portant sur la population étudiante de Nanterre<sup>1913</sup> - indique en effet que les étudiants nanterrois utilisent massivement le RER et le train pour arriver à l'université, grâce à la gare fondée à cet effet en 1971. En 1990, c'est ainsi près de 80 % des étudiants de Nanterre qui utilisent ce moyen de transport pour accéder à l'université (60 % le RER, 20 % la SNCF). Nanterre

---

1910 Archive INA, une émission de Pierre Charpy et Henri Marque, réalisé par Gérard Herzog. Reportage de Claude Ventura et Victor Franco 2<sup>ème</sup> chaîne, 26 03 1968. Nous l'avons déjà cité.

1911 UNEF, Association Fédérative Générale des Étudiants de Strasbourg, *De la misère en milieu étudiant*, 1966, supplément spécial au n°16 de « 21-27 Étudiants de France ».

1912 Dont nous avons parlé dans le chapitre IV.

1913 Marc Diche, Isabelle Perrier, *Étude statistique descriptive de l'université de Paris X Nanterre*, mémoire de maîtrise d'aménagement et d'urbanisme, université de Paris X Nanterre, année universitaire 1991/1992, sous la direction de Guy Burgel, consultable aux archives départementales des Hauts-de-Seine.

est relié par le RER, via la ligne Saint-Germain-en-Laye-Paris<sup>1914</sup>, alors que la ligne SNCF relie Nanterre-université aux trains de banlieue, mais également à la grande gare parisienne de Saint-Lazare.

Seuls 10 % des étudiants utilisent la voiture (notamment ceux qui viennent hors de l'Île-de-France), moins de 5 % viennent à pied ou à vélo.<sup>1915</sup> Il s'agit, pour ces derniers, soit d'étudiants qui habitent la ville Nanterre, soit hébergés à la Cité-U<sup>1916</sup>.

La plupart du temps, les trajets sont courts : pour 33 % d'entre eux, ils durent moins de 30 minutes pour accéder au campus, et seuls 17 % des étudiants de Nanterre, en 1990, mettent plus d'une heure pour aller à l'université<sup>1917</sup>. Ces données du début des années 1990, semblent être dans la continuité de ce qui se passait déjà au début des années 1970 : le sondage réalisé par l'UER d'Histoire de 1972, que nous avons déjà évoqué<sup>1918</sup> soulignait en effet, que les étudiants se rendaient à l'université, quatre jours dans la semaine, en utilisant le train, pour 90 minutes de moyenne de temps de transport (aller-retour).

Néanmoins, si ce campus est bien desservi, il reste, tout au long de la période, un lieu peu prisé par la plupart des étudiants eux-mêmes, qui préfèrent rentrer chez eux dès que les cours sont terminés.

Rares sont, en effet, les étudiants qui « s'approprient » les lieux du campus et prennent du plaisir à développer une sociabilité particulière dans ces lieux. Ainsi, en 1990, d'après l'étude déjà citée<sup>1919</sup>, on estime que seul un tiers des étudiants de Nanterre restent sur le campus après les cours, et que près d'un ¼ d'entre eux n'a jamais visité ou fréquenté le campus autrement que pour les cours. Peu d'échange entre les étudiants qui se cantonnent au bâtiment de leurs matières. En 1990, seuls 20 % des étudiants de lettres et de sciences humaines ont fréquenté les bâtiments du droit et d'économie (F et G), et encore moins d'étudiants de droit et d'économie, environ 12 %, ont fréquenté les bâtiments de lettres et de sciences humaines (C, D, E, F)<sup>1920</sup>.

Cette analyse est confirmée pour la géographie pour le début des années 80 : la maîtrise de Louise Guerre sur les étudiants de géographie à Nanterre souligne ainsi que ceux-ci n'ont aucun lien avec Nanterre, qu'ils ne fréquentent pas en dehors des heures de cours. Selon la maîtrise de cette étudiante, les seuls points d'attache des étudiants sont, sur le campus, la cité U et les restaurants universitaires, ainsi que les lignes de transport que nous avons déjà évoquées<sup>1921</sup>.

---

1914 Qui dépend de la RATP.

1915 Diche, Perrier, op. cit., p.214.

1916 Diche et Perrier, op. cit., p.223.

1917 Diche, Perrier, op. cit., p.221.

1918 1208W141 « Sondage mai-juin 1972 »

1919 Diche, Perrier, op. cit., p.233.

1920 Diche, Perrier, op. cit., p.326.

1921 Louise Guerre, op. cit., p.1.

Cette absence de fréquentation véritable du campus, et donc de vie étudiante forte, varie en fonction des matières, et en économie et en droit, les étudiants ont tendance à s'investir davantage dans les BDE (Bureau des Élèves) et à fréquenter davantage le centre sportif (25 % environ des étudiants de droit le font), que les étudiants de lettres et de sciences sociales, qui fréquentent bien davantage le restaurant universitaire situé près de la Bibliothèque Universitaire, ainsi que cette dernière (en lettres et en sciences sociales, la fréquentation de la BU et du Restaurant Universitaire est environ de 50 % des étudiants de ces matières qui fréquentent régulièrement ces bâtiments<sup>1922</sup>.

Ce manque de mobilité dans le campus, de la part des étudiants, traduit en réalité le maintien des différences de pratiques et de culture entre les étudiants de lettres, de sciences humaines et de droit et d'économie – qui continuent à appartenir à deux mondes différents, malgré la fusion des deux facultés depuis 1970<sup>1923</sup>.

Bien sûr, grâce aux témoignages, on se rend bien compte que chaque étudiant avait son rapport particulier au lieu, et que certains ont su apprécier leur campus : par exemple, l'ancien étudiant d'AES à la fin des années 1970, Jean-Claude Kuperminc nous a ainsi parlé avec une émotion du plaisir qu'il avait eu à fréquenter la verdure et l'immensité du campus nanterrois. Lui qui n'avait connu que les froids lycées parisiens, avec leur toute petite cour de récréation, se retrouvait alors confronté à de grands espaces ouverts, où il était loisible de se détendre à l'ombre des arbres. Ce qui fut pour lui particulièrement agréable, d'autant que Jean-Claude Kuperminc était également politisé, et qu'après les cours, il se rendait aux réunions, ce qui lui permettait d'approfondir ses relations d'amitiés<sup>1924</sup>. De son côté, Michèle Matha, elle, étudiante en italien du début des années 70, confirme cependant qu'elle-même ne fréquentait que peu le campus, à part de temps en temps pour le souk et la librairie que l'on trouvait dans le bâtiment des lettres<sup>1925</sup>.

Cependant, l'absence d'une fréquentation assidue du campus s'explique peut-être par le fait que les activités proposées s'y trouvent limitées : en dehors des activités sportives, culturelles, les seuls services proposés sont les photocopieuses, ainsi que les cafétérias, assidûment fréquentées<sup>1926</sup>. Au début des années 1990, ce manque de service est d'ailleurs largement critiqué par les étudiants qui déplorent l'absence de tout supermarché, de toute poste, de librairie et de boulangerie ou

---

1922 *Ibid.*

1923 Diche, Perrier, op. cit., p.326.

1924 Entretien du 21 juin 2019.

1925 Michèle Matha, entretien du 10 mai 2019.

1926 Diche, Perrier, op. cit., p.239.

pharmacie<sup>1927</sup>. La disparition du souk, au début des années 1980<sup>1928</sup>, a sans doute largement renforcé cela. D'ailleurs, dans les mémoires qu'il a consacré à l'université, René Rémond lui-même justifiait la présence de ce « souk » à la fin des années 1970 au nom des services qu'il rendait<sup>1929</sup>. De même, à la fin de notre période, les équipements du centre sportif – inaugurés vers 1968 - apparaissent comme particulièrement vétustes : la piste d'athlétisme est inutilisable, tout comme le terrain de foot, salle de volley peu illuminée, salle de gymnastique trop petite<sup>1930</sup>...

D'ailleurs, pour reprendre une analyse entendue lors de l'un de nos entretiens<sup>1931</sup>, il n'aurait pas été toléré, à l'époque, qu'une jeune fille puisse trop sortir et ne pas rentrer directement après les cours. Le fonctionnement patriarcale de certaines familles empêchait ainsi certaines familles de laisser leurs filles trop longtemps à l'université. Ce qui explique aussi en partie le fait que le campus n'est guère fait l'objet d'une forte fréquentation.

Concernant la Cité Université de Nanterre, une note des Renseignements Généraux (RG) du 13 mars 1973 évoque quelques faits de la vie quotidienne qui s'y déroulaient<sup>1932</sup> : jusqu'en 1973, apparemment, une stricte mixité des résidents existait entre filles et garçons. On y trouvait également une forte présence d'étrangers environ 200 sur les 1400 résidents que comptait cet établissement, sans compter la centaine de chambres disponibles pour les étudiants de passage, qui y payaient un tarif réduit, à la nuitée.

Enfin, la Cité Universitaire restait un endroit peu contrôlé par les autorités du CROUS, et sur lequel les autorités universitaires de Nanterre n'avaient, de toute façon, aucune prise : ainsi, cette même note du CROUS estime entre 40 à 43 % les étudiants résidents « clandestins » qui habitaient à la Cité U, sans avoir pour autant le droit d'y être : entre hébergements d'un soir et installation durable, des étudiants rejoignaient, dans les années 70, leurs camarades « autorisés » de la Cité Universitaire, parfois pour une nuit, en fonction de lien de camaraderie, de fraternité politique ou de raison sentimentale. Ce qui - dit la note des RG - favorise la délinquance sur le campus, puisque plane sur la cité-universitaire l'ombre des barres d'immeubles des Marguerites ou de Bezons, qui concentrent des problèmes sociaux et d'insécurité. Au cours des années 70, il semble ainsi que les conditions de vie se soient progressivement dégradées au sein de la Cité Universitaire de Nanterre dû au manque de moyens dans la réfection des locaux<sup>1933</sup>.

---

1927 Diche, Perrier, op. cit., p.281.

1928 Comme nous l'avons vu au chapitre III.

1929 René Rémond, *La Règle et le consentement*, p.298.

1930 Diche, Perrier, op. cit., p.290.

1931 Entretien avec Danèle Leeman, du 25 janvier 2019.

1932 2590W35 « Notes des RG du 13 mars 1973 sur la cité U »

1933 1208W267 « La quinzaine » de janvier 78

Enfin, à titre d'anecdotes, notons que le campus, fréquenté par les étudiants, était aussi le lieu d'accidents divers et fréquents : en effet, grâce aux quelques archives de l'infirmierie de Nanterre encore conservées, nous disposons de quelques chiffres et de quelques cas particuliers, datant du début des années 1970, et qui témoignent que les différentes infirmieries de Nanterre étaient très régulièrement sollicitées tout au long de l'année – 1756 visites en 1970-71, 2457 l'année suivante. La plupart des visites étaient provoquées par des accidents dans les escaliers, ou des chutes de motos ou des accidents de sport<sup>1934</sup>. À la fin des années 70, le campus de Nanterre possédera une pharmacie gratuite de la MNEF, d'une infirmierie – ouverte toute la semaine sur le campus, jusqu'au samedi – ainsi qu'un médecin, officiant gratuitement trois fois par semaine, au sein du bâtiment G<sup>1935</sup>. Vers la fin des années 70, s'installe d'ailleurs sur Nanterre une permanence d'éducation sexuelle sur le campus, avec la présence trois fois par semaine de deux conseillères conjugales. Les sujets de préoccupation de cette permanence restent très modernes, comme « la revendication féminine du droit au plaisir, les rencontres sexuelles de plusieurs cultures différentes, la peur de la grossesse involontaire, le passage de l'homosexualité à l'hétérosexualité »<sup>1936</sup>.

### **La vie étudiante : une entrée dans la vie politique ?**

Après avoir vu l'origine sociale et géographique des étudiants de Nanterre – après avoir constaté l'absence d'un fort sentiment communautaire étudiant – ainsi que la permanence d'un malaise étudiant, lié aussi bien à cette anomie qu'au problème nouveau des débouchés professionnels, nous voudrions maintenant conclure ce chapitre sur le rôle de l'université de Nanterre dans la politisation de ses étudiants au cours des années 70 et 80.

En effet, le reportage « les résidents de Nanterre »<sup>1937</sup> de 1968, que nous avons déjà évoqué, nous est également utile pour nous faire une idée de « l'ambiance » qui y régnait d'un point de vue politique à la veille de Mai 68 à Nanterre, et qui a dû perdurer tout au long des années 1970.

Le reportage, en effet, présente longuement des étudiants diffusant des tracts, d'autres haranguant la foule pour vendre des journaux militants : des étudiants témoignent, devant les caméras, de leur bagarres, avec fierté. Un militant de l'organisation d'extrême droite, Occident, déclare qu'il ne peut pas y distribuer ses tracts. De plus, de façon plus apaisée, le reportage présente aussi l'action d'un

1934 1208W223 on trouve dans ce fonds d'archives très épars, comme un petit rapport anonyme du mois de janvier 1973, ou encore un rapport d'infirmierie du 2 mai au 15 juin 1974. Ces documents non datés et non signés contiennent ce genre d'informations.

1935 1208W267 « La quinzaine » de Nanterre du 6 avril 1978

1936 1208W267 *Ibid.*

1937 Archive INA, une émission de Pierre Charpy et Henri Marque, réalisé par Gérard Herzog. Reportage de Claude Ventura et Victor Franco 2<sup>ème</sup> chaîne, 26 03 1968.



groupe d'une trentaine d'étudiants, allant donner des cours particuliers aux enfants des bidonvilles. Sur ce point, un étudiant de la Cité Universitaire de Nanterre intervient durant le reportage pour dire, qu'entre ces cours particuliers et les collectes notamment pour Noël, il n'est pas possible d'ignorer la misère. Nanterre apparaît, dès lors, comme un « chaudron » où fermentent toutes les utopies et aspirations politiques de l'extrême gauche de l'époque<sup>1938</sup> : comme nous l'avons vu au chapitre III, le fait que Nanterre ait été souvent l'un des centres actifs de la contestation étudiante semble d'ailleurs confirmer cette idée.

En septembre 1972, par exemple, un sondage du *Point*<sup>1939</sup> semble confirmer cette image d'une classe étudiante « politisée et rebelle » du début des années 70 : d'après ce sondage, réalisé sur 1244 étudiants, 31 % d'entre eux se déclarent « révolutionnaire, désireux de changer l'ensemble de la société », alors que le nombre d'étudiants « réformistes » chuteraient, de 54 % en 1969 à 36 %. Les étudiants, d'ailleurs, d'après ce sondage, contesteraient le service militaire (à 81 % d'entre eux), ainsi que le gouvernement, qui n'aurait que 23 % de soutien chez les étudiants.

L'ouvrage majeur de l'historien Jean-François Sirinelli<sup>1940</sup>, *Génération intellectuelle : Khâgneux et Normaliens dans l'entre-deux-guerres*, analyse le rôle et l'influence des classes préparatoires parisiennes de l'entre-deux-guerres (khâgne et hypokhâgne) sur les itinéraires des intellectuels français de l'après-guerre ; cet ouvrage sert notre propos dans la mesure où il évoque aussi comment ces années décisives furent, pour ces jeunes intellectuels français, des années de politisation, de maturation intellectuelle et d'entrée dans le monde politique : insistant notamment sur le fait que ces années furent également des années d'expérimentations décisives, voire d'égarement, qui pesèrent par la suite sur l'évolution des intellectuels<sup>1941</sup>.

L'étude de 1971 portant sur les étudiants de Nanterre, et que nous avons déjà citée<sup>1942</sup>, mentionne quelques chiffres à ce propos : elle permet cependant de nuancer l'importance de la politisation des étudiants de Nanterre dans les années de l'immédiat Mai-68.

En effet, à la question « qu'est-ce qui vous attire dans la vie » : la préoccupation politique arrive loin derrière, elle revient parmi 5 % des réponses chez les sondés – 11 chez les hommes, 1 % chez les

---

1938 Plusieurs témoins (étudiants à l'époque) ont été très marqués par cette ambiance : comme Bénédicte Lauras, entretien du 25 novembre 2018.

1939 Numéro du 25 septembre 1972.

1940 Jean François Sirinelli, *Génération intellectuelle : Khâgneux et Normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Quadrige, Presses Universitaires de France, 1988, pour la première édition.

1941 *Ibid*, p.634.

1942 1208W221 « Conduites d'orientation et images d'avenir » chez les étudiants de première année, de l'université de Paris X Nanterre, publications du laboratoire de psychologie sociale et de science de l'éducation, Nanterre, 1972-73, sous la direction J. Maisonneuve, JC Deschamp.

filles. Loin derrière le désir de faire des rencontres (13 % des rencontres), ou la culture (8 % des réponses). À la question, « À quoi vous sentez-vous le plus apte dans la vie ? », 11 % des étudiants répondent d'ailleurs « la famille et l'amour », 9 % l'ambition en général, ou le dépassement de soi (pour 9 % des réponses). L'action politique n'est même pas évoquée.

Ainsi, si les étudiants de Nanterre sont loin d'avoir tous à la bouche un discours militant - y compris dans les années de l'immédiat après Mai-68. Le cadre de l'université de Nanterre reste cependant, comme celui des classes préparatoires des années 20 et 30 étudiées par Jean-François Sirinelli, un lieu favorable à un processus de politisation, c'est à dire d'apprentissage de la conscience politique : sur ce point, nous nous contenterons de reprendre le témoignage d'une ancienne étudiante de Nanterre, dont nous avons déjà mentionné le nom, Danièle Leeman<sup>1943</sup>, devenue par la suite linguiste à cette même université.

Celle-ci arrive donc à la faculté de Lettres de Nanterre en 1967, après une enfance au Maroc : sa mère s'est remariée à un autre homme, lecteur de « *Minute* », particulièrement sévère. Attentive et travailleuse, Danièle Leeman assiste néanmoins à l'ambiance survoltée de Nanterre à cette période. Elle suit et écoute les discours de plusieurs leaders étudiants, assiste aux opérations de happening ; petit à petit, sa vision du monde change et Danièle Leeman découvre des questions qu'elle ne s'était jamais posées auparavant. Et le jour du choc intervient lorsque, rentrant chez elle, l'étudiante de Nanterre met en doute publiquement, sein de sa famille, le compte-rendu de la situation de Nanterre par le journal d'extrême droite que lit son père. S'en suit une dispute familiale, mais – plus encore – Danièle Leeman nous a alors fait comprendre, que ce jour-là, qu'elle avait compris qu'il était possible d'avoir une autre vision du monde que ses parents. Nous croyons ainsi que, si beaucoup, voire la plupart des étudiants de Nanterre ne furent pas des militants, beaucoup furent en effet sensibles à cette maturation intellectuelle provoquée, à la fois par l'enseignement des études, et la réalité du conflit et du débat politique qui se déroulait sous leurs yeux : en ce sens très particulier, on peut donc en conclure que l'université et la vie étudiante constituent donc bien des lieux privilégiés de l'éducation politique<sup>1944</sup>.

Le journal intime de l'étudiante anonyme, présent dans le fond Grappin, et que nous avons déjà évoqué dans notre chapitre VI<sup>1945</sup>, est aussi révélateur de ces mécanismes, très intimes, d'entrée en politique : en effet, alors que ce journal intime débute en racontant des éléments de vie, aussi

---

1943 Entretien du 25 mai 2019.

1944 Tout spécialement pour ceux qui s'engagent dans le combat syndical étudiant : Nicolas Carboni, « Le Syndicalisme étudiant des années 1970 et 1980 : une antichambre du pouvoir politique ? », *Siècles, cahiers du Centre d'Histoire « Espaces et cultures »*, n°28, 2008.

1945 La Contemporaine, Fond Grappin, F delta 1056 5-9, journal intime, Luttés étudiantes « De l'université critique à la critique de l'université »

touchants qu'ordinaires (le poids des études, le souci des examens, la découverte des premiers amours...), le journal finit par contenir des notes de réunions politiques de la LCR.

D'un coup, le journal change donc de nature : les évocations des états d'âme disparaissent, les titres des séances de formations sont très sérieux (« Lutttes ouvrières, lutttes étudiantes »), et les notes prises par la nouvelle militante soulignent à la fois un investissement personnel fort, la découverte d'un nouveau centre d'intérêt, et l'ouverture sur un tout autre monde. Ainsi, à la suite des pages, les définitions et les analyses politiques se succèdent : « URSS = État communiste à appareil bureaucratique. Bureaucratie = classe à détruire », « direction de la classe intellectuelle par la classe ouvrière ». Mais c'est aussi une ouverture aux autres et au monde qui se réalise-là : la situation politique des pays du bloc de l'Est est évoquée (situation en Pologne, en Tchécoslovaquie), des contacts sont pris et l'autrice anonyme évoque désormais les noms, les adresses de ses camarades, ainsi que le théâtre des Amandiers et les différentes journées d'action de Nanterre. Un processus de politisation a ainsi eu lieu, qui a visiblement transformé cette étudiante, dont la curiosité a été développé, de même qu'un autre rapport au monde – moins innocent<sup>1946</sup>.

---

1946 À ce stade, on peut émettre l'hypothèse que seule une minorité d'étudiants profite du moment de ses études pour se politiser profondément. Cependant, pour ceux-là, l'engagement peut alors ressembler à un sacerdoce ou à un changement profond de mode de vie, cf. Karel Yon, « L'incorporation de l'autorité sociale chez les militants du Bureau national de l'UNEF-ID, production et reproduction d'une « élite militante » », *Les cahiers du GERME, spécial*, N°4, mars 2003, p.92-111.

## **Chapitre VIII : Les personnels administratifs, un corps invisible ?**

Le deuxième groupe présent à l'université est celui des personnels administratifs : appelé à notre époque ATOS (pour Administratifs, Techniciens, Ouvriers et de Service), il regroupe ceux et celles dont la fonction à l'université est ni d'étudier, ni d'enseigner ou de mener des recherches<sup>1947</sup>.

À notre époque, ce groupe des ATOS est distinct, d'un point de vue administratif, des bibliothécaires, car si les ATOS de Nanterre sont soumis aux directives de l'université, les bibliothécaires, eux, dépendent des directives des conseils de la Bibliothèque Universitaire et de la BDIC (Bibliothèque de Documentation et d'Informations Contemporaines). Chaque bibliothèque du campus de Nanterre est présidée par son propre directeur - même si ces derniers dépendent *in fine* de l'université. Pourtant, ATOS et bibliothécaires ont à l'université de Nanterre une fonction comparable et peuvent être ainsi regroupés dans un même ensemble.

Il faudra d'ailleurs attendre 2007 pour que l'administration de l'enseignement supérieur, au niveau national, regroupe ces ATOS et ces bibliothécaires sous un même acronyme technique, les BIATOSS (pour Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Ouvriers, de Service et de Santé), qui deviennent BIATSS (Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, agents de Service et de Santé) en 2010<sup>1948</sup>. Notons enfin que nous distinguons ici les ATOS et les bibliothécaires des agents et des salariés du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et sociales) qui s'occupent notamment du restaurant universitaire présent sur le campus. Ces derniers dépendent, en effet, d'une autre administration, sur laquelle les autorités universitaires n'ont aucune prise.

Groupe social très divers, la catégorie des ATOS est en revanche très peu étudiée<sup>1949</sup>.

Pourtant, nous le verrons, l'étude de ces ATOS et de ces bibliothécaires est particulièrement intéressante pour comprendre le fonctionnement de l'université de Nanterre ; malgré leur diversité, ces ATOS constituent un rouage essentiel de l'institution, presque rendus invisibles par le fait que la plupart des sources, des témoignages considèrent presque leur travail comme allant de soi, alors que leur action est indispensable au fonctionnement de l'université. Quelles sont donc les fonctions des ATOS au sein de l'université ? Quel rôle jouent-ils ? Quel est leur nombre ? Et peut-on parler ici

---

1947 Cette diversité est constatée notamment par Guy Briot et Charles Soulié, *Histoire des personnels BIATOSS de l'université de Vincennes : de l'AG permanente au règlement intérieur (1968-1980)*, dans Florence Boubillon, Elénore Marantz, Stéphanie Méchine, et Loïc Vadelorge, *De l'université de Paris aux universités d'Île-de-France*, op.cit., p.208.

1948 Léo Reynes, *Les Couloisses d'une université, Enquête sur le groupe et le travail des BIATSS* Mémoire de Master 1, Sociologie du travail, sous la direction de Sabine Fortino & Valérie Boussard, Année universitaire 2012-2013, p.13. Nous le remercions ici personnellement, car c'est lui qui a eu la chaleureuse idée de nous transmettre son mémoire.

1949 cf. Jacques Girault, Jean-Claude Lescure, Loïc Vadelorge (sous la direction de), *Paris XIII, histoire d'une université en banlieue 1970-2010*, Berg International éditeurs, 2012. Léo Reynes de son mémoire *Les Couloisses d'une université, Enquête sur le groupe et le travail des BIATSS*, op.cit., p.18.

d'un groupe social dominé à l'université ?

## Définition des ATOS et éléments de leur sociologie

Les ATOS et les bibliothécaires renvoient à une large palette de métiers différents : on y trouve bien sûr des secrétaires, des chefs de service, des sténodactylographes, des agents de bureau, le poste de secrétaire général, mais aussi des préposés téléphonistes, des conservateurs de bibliothèque, des infirmières, des magasiniers, des chefs de standards, des chefs de garage, un conducteur (pour la voiture de fonction du président de l'université)<sup>1950</sup>, mais aussi une forte minorité d'ouvriers et de techniciens, aux savoir-faire très divers. On y trouvait notamment des imprimeurs<sup>1951</sup>, des ferronniers, des plombiers, des menuisiers, au point qu'à l'époque, beaucoup de meubles étaient fabriqués par les agents ATOS de l'université de Nanterre eux-mêmes, dans des ateliers que l'on trouvait dans le sous-sol de la tour E<sup>1952</sup>.

Le nombre de ces ATOS a progressivement augmenté au cours de la période - même si en règle générale, il est important de comprendre que la situation et le nombre des ATOS et des bibliothécaires n'a pas fait l'objet de rapport précis et chiffré chaque année, et que donc certaines imprécisions sont de mises : nous reconstituons ici ces chiffres à partir de rapports ponctuels, réalisés par l'université et des organismes extérieurs.

Ainsi, on compte seulement dix-huit ATOS (sans les bibliothécaires) à la faculté de Lettres de Nanterre en 1965. Ce chiffre croît rapidement, en lien avec l'augmentation du nombre des étudiants et des enseignants, pour atteindre 216 personnes ATOS en octobre 1969, puis 364 en 1974<sup>1953</sup>, 456 en 1978-1979<sup>1954</sup>, 432 au 1er décembre 1983<sup>1955</sup> pour atteindre finalement 651 personnes en 1988<sup>1956</sup>.

En 2009, le chiffre passera à 666 titulaires ATOS, pour 537 contractuels, dont seulement 70 à temps plein<sup>1957</sup>. Cependant, si le nombre des ATOS augmente rapidement, cette progression reste limitée, par rapport à l'augmentation rapide du nombre d'étudiants : le rapport mentionne en effet qu'on est passé seulement d'un ATOS pour 55 étudiants en 1969 à un ATOS pour 46 étudiants en 1988<sup>1958</sup>.

Ces chiffres sous-estiment d'ailleurs très probablement le nombre de vacataires, qui doivent

---

1950 1208W255 présence d'une brochure anonyme listant les différents métiers ATOS

1951 Dont le cas est évoqué lors d'une commission administrative du 4 février 1977, à la cote 1208W175.

1952 Jean-François Le Van, entretien du 26 mars 2019.

1953 Comme nous ne parlons dans cette thèse que de l'université de Nanterre, nous n'avons pas mis ici les chiffres des personnels ATOS de l'IUT de Nanterre, ni de son annexe à Clichy.

1954 Rapport sur les personnels ATOS, présenté lors du conseil de l'université du 23 octobre 1978, dont le compte-rendu est consultable à la cote 1208W27.

1955 2202W31 « Rapport général de la Cour des Comptes de 1983 sur la gestion des universités »

1956 Pour l'année 1988, le chiffre vient du rapport d'évaluation de Nanterre 1991, consultable à la cote 2308W25.

1957 Léo Reynes, op.cit., p.18.

1958 En 1990, on comptait à Nanterre 30.000 étudiants, 12.000 en 1968.

s'ajouter au personnel déjà mentionné – mais nous reviendrons sur ce point plus loin.

Pour le personnel de la bibliothèque, nous disposons de chiffres encore moins régulièrement tenus, et nous savons seulement qu'il y avait en 1975, vingt-quatre agents à la Bibliothèque Universitaire<sup>1959</sup>, et que ce chiffre est passé à 104 agents en 1981, alors que la BDIC fonctionnait la même année avec 45 agents<sup>1960</sup>. Nous renvoyons à notre chapitre II pour la présentation des différents services administratifs de l'université.

Par ailleurs, la présence dans les archives de quelques rapports nous permet d'esquisser quelques données générales concernant la sociologie de ce groupe<sup>1961</sup> – ces quelques éléments tendent à souligner que, durant les années 70 et 80, les ATOS formaient un corps largement féminin, composées de petits employés en majorité peu rémunérés et peu diplômés.

Ainsi, les ATOS de Nanterre, en 1974, sont d'abord très généralement des femmes, à près de 70 % d'entre eux<sup>1962</sup>. A part dans le service des moyens généraux<sup>1963</sup>, ainsi que le service informatique<sup>1964</sup>, la plupart des autres services de l'université, notamment ceux de la direction, de la vie étudiante et de la direction des personnels, restent en effet très féminins, à hauteur de 80 % de leurs effectifs. Cette situation peut s'expliquer par le fait, qu'à l'époque, les fonctions d'ATOS renvoyaient souvent à des métiers considérés comme traditionnellement féminins : comme celui de secrétaires, sténo-dactylographe, chef de service, infirmière...

Ce groupe des ATOS de Nanterre se caractérise ensuite par son faible niveau d'étude et sa jeunesse, du moins dans le milieu des années 1970 : en effet, en 1974, près de 15 % des ATOS de Nanterre n'avaient aucun diplôme. Environ 30 % d'entre eux n'avaient qu'un diplôme de fin d'étude primaire, 28 % n'avaient que le brevet, et seuls 10 % d'entre eux avaient le baccalauréat et 11 % un diplôme supérieur ou équivalent à bac + 2. Cela, alors qu'en 1974, c'était près de 17 % d'une classe d'âge qui accédait au baccalauréat. A ce faible niveau scolaire, s'ajoute la jeunesse de ces ATOS, du moins dans les années 1970, puisque 40 % d'entre eux avaient alors entre vingt et trente ans, 42 % entre trente et cinquante ans, et seulement 22 % plus de cinquante ans<sup>1965</sup>.

---

1959 1208W91 lettre du 27 juin 1975 de Joseph Hüe au secrétaire d'État aux universités

1960 1208W91 « Rapport du 26 novembre 1981 »

1961 2283W5 « Étude sur les personnels ATOS à l'université de Nanterre, statistique par grands ensembles fonctionnels » Jean-Louis Barbolosi, mars 1974. A part exception, tous les chiffres mentionnés ici, concernant la sociologie des ATOS, viennent de ce rapport.

1962 2283W5 « Étude sur les personnels ATOS à l'université de Nanterre, statistique par grands ensembles fonctionnels » Jean-Louis Barbolosi, mars 1974. On retrouve de tels chiffres à Vincennes à la même période : Guy Briot et Charles Soulié, *Histoire des personnels BIATOSS de l'université de Vincennes : de l'AG permanente au règlement intérieur (1968-1980)*, dans Florence Boubillon, Elénore Marantz, Stéphanie Méchine, et Loïc Vadelorge, « De l'université de Paris aux universités d'Île-de-France », p.208.

1963 Et qui est masculin à 61 %.

1964 Masculin à 31 %.

1965 Ainsi que 2 % avaient moins de 20 ans.

L'explication de ce faible niveau d'étude et de cette jeunesse se trouve peut-être dans le témoignage de l'ancienne ATOS Michèle Estellé<sup>1966</sup>, qui affirmait que, face au manque de postes, l'université avait beaucoup recruté au niveau local, et notamment parmi les épouses de gardes républicains, dont la caserne n'était pas très loin du campus. En effet, ailleurs, à la même époque, le recrutement des ATOS se faisait également beaucoup par bouche à oreille, comme le monde l'exemple de l'université de Paris XIII<sup>1967</sup>, ou encore à Vincennes, avec la particularité qu'à Vincennes, beaucoup d'anciens étudiants politisés se retrouvent recrutés par l'université<sup>1968</sup>.

Pour l'année 1974, le rapport que nous détenons précise par exemple que 68, 5 % des ATOS habitaient effectivement le département des Hauts-de-Seine, 11 % habitaient à Paris, 12 % les Yvelines et 4 % le Val-d'Oise. Ce qui correspond donc à une très forte majorité d'ATOS travaillant à proximité de leur lieu de résidence. D'ailleurs, parmi les témoins ATOS que nous avons interrogés, le désir de travailler à côté de son lieu de résidence revient souvent dans la justification du choix de l'université de Nanterre<sup>1969</sup>. Concernant l'origine géographique de ces ATOS, le rapport de 1974 souligne enfin plusieurs tendances intéressantes : les ATOS de Nanterre comptent parmi leurs membres une forte minorité de personnes nées et issues de l'étranger, soit 11 % des ATOS, alors que 39 % sont originaires de la région francilienne (dont 17 % de Paris, 13 % des Hauts-de-Seine). Ce qui représente près de 50 % des ATOS qui proviennent du reste de la France (par exemple, 2 % proviennent de l'Académie de Limoges, 2, 5 % proviennent des TOM-DOM, 6,5 % de l'Académie de Rennes, 3 % de Lille etc).

À partir de ces quelques chiffres, on serait tenté d'établir un premier portrait-robot du personnel ATOS à Nanterre au milieu des années 70 : il s'agirait probablement d'une femme, âgée de moins de 30 ans, ou à peine plus, et qui – quittant la province – aurait trouvé dans la banlieue parisienne un emploi dans le tertiaire, malgré sa faible qualification. Pour approfondir ce portrait, il devient nécessaire de s'attarder maintenant plus précisément sur le statut de ces ATOS.

## **La question délicate du statut d'ATOS et de bibliothécaire**

Cependant, si l'on approfondit notre recherche, on s'aperçoit que ce corps des ATOS et des

---

1966 Entretien du 6 mai 2019.

1967 Jacques Girault, Jean-Claude Lescure, Loïc Vadelorge sous la direction de), *Paris XIII, histoire d'une université en banlieue 1970-2010*, Berg International éditeurs, 2012, p.272.

1968 Cf. Guy Briot et Charles Soulié, *Histoire des personnels BIATOSS de l'université de Vincennes : de l'AG permanente au règlement intérieur (1968-1980)*, dans Florence Boubillon, Elénore Marantz, Stéphanie Méchine, et Loïc Vadelorge, « De l'université de Paris aux universités d'Île-de-France », p.211-212.

1969 Gilbert Rodriguez, entretien du 1 novembre 2019, et Michèle Estellé, entretien des 6 mai 2019 et 20 mai 2019.

bibliothécaires est encore plus complexe, dans la mesure où - à côté de la diversité des métiers - existe une grande diversité des statuts et des droits professionnels. Cette diversité des statuts des personnels sert pour une part à cacher le fait que beaucoup de ces personnels ATOS sont en réalité des travailleurs précaires.

Tous les ATOS ne sont pas en effet logés à la même enseigne : on peut déjà distinguer les personnels qui sont fonctionnaires à la suite d'un concours administratifs, et que l'on appelle les ASU (Administratif scolaire et universitaire) et qui dépendent de l'Éducation Nationale. Ces personnels ATOS sont différents de ceux recrutés souvent par l'université elle-même, et dépendent du corps des ITARF (Ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation)<sup>1970</sup>. Beaucoup de ces derniers ne sont pas titulaires, et sont donc soumis à des contrats renouvelables, et ne bénéficient pas de la sécurité de l'emploi, ni de la garantie d'une bonne retraite<sup>1971</sup>. Dans les années 1970<sup>1972</sup>, la part des ATOS titulaires-fonctionnaires est ainsi passée de 18, 83 % en 1970-1971 à 34 % en 1974. La part des ATOS auxiliaires (à emploi fixe, mais dépendant du budget de l'université) a, elle, fortement diminué passant de 56, 48 % à 33,81 %, alors que la part des personnels ATOS contractuels (précaires) augmentait, passant de 24,70% en 1970 à 31, 38 % en 1974<sup>1973</sup>. Comme nous l'avons vu dans notre chapitre VI, face au manque de personnels ATOS fonctionnaires et titulaires, l'université a privilégié l'emploi, soit de contractuels, soit de personnels ATOS titulaires, mais payés par le budget de l'université. Ce qui a constitué un poste de dépenses important. Cependant, cette part d'ATOS payés par l'université continua à diminuer au long de la période, et ceux-ci n'étaient plus que 9% des ATOS en 1991<sup>1974</sup>.

Par ailleurs, cette question de la précarité d'une partie importante des personnels ATOS pouvait renvoyer à des situations sociales difficiles : par exemple, dans une lettre du premier avril 1977, le secrétaire général Guy Laurent évoquait le cas d'une secrétaire ATOS, mademoiselle Oberti qui, après trois ans dans un laboratoire de Nanterre, se retrouvait au chômage<sup>1975</sup>. Beaucoup d'ATOS eurent donc à supporter le poids de cette précarité. Ce qui alimenta la critique relayée par les syndicats comme nous le verrons plus loin

Jusqu'à la fin de notre période, les ATOS restent donc soumis à des statuts et des contrats très

---

1970 Jacques Girault, Jean-Claude Lescure, Loïc Vadelorge (sous la direction de), *Paris XIII, histoire d'une université en banlieue 1970-2010*, Berg International éditeurs, 2012, p.245.

1971 1208W27 conseil de l'université du 19 janvier 1976. Ce sont là les arguments avancés par les syndicalistes lors de la séance.

1972 2283W5 « Étude sur les personnels ATOS à l'université de Nanterre, statistique par grands ensembles fonctionnels » Jean-Louis Barbolosi, mars 1974, p.42.

1973 1208W27 conseil de l'université, séance du 19 janvier 1976

1974 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.21.

1975 1208W175 lettre de Guy Laurent du 1 avril 1977



différents, dont la diversité est régulièrement renouvelée au cours de notre période : par exemple, est mis en place en 1984<sup>1976</sup> le corps des TUC (travaux d'utilité collectifs). Des emplois-jeunes qui exercent pour des administrations publiques des activités à mi-temps, rémunéré par l'État pour des contrats de trois à douze mois. On comptera ainsi plus douze TUC pour les années 1985-1986<sup>1977</sup>. Ces « TUCistes », comme on les appelle alors exerçaient au sein de l'université des tâches diverses de jardinage, d'animation culturelle et sportive, mais leur cas est intéressant, car il illustre que la précarité des agents ATOS n'a jamais vraiment été résorbée, et qu'elle augmenta même durant les années 1980. Par exemple, En 1983, la part des agents ATOS titulaires (bibliothécaires non-compris) était même descendue à 55,8 %<sup>1978</sup>, contre 68,62% en 1974<sup>1979</sup>.

De nos jours encore, la précarité des personnels ATOS s'est maintenu, puisqu'en 2009, l'université de Nanterre comptait six cent soixante-six ATOS titulaires pour cinq cent trente-sept contractuels, dont soixante-dix à temps plein<sup>1980</sup>, soit près de 44,4% de personnels administratifs précaires employés à l'université<sup>1981</sup>.

À côté de cette diversité de statut, le personnel ATOS et bibliothécaires de Nanterre était divisé administrativement en quatre catégories : A, B, C, D, comme tous les autres secteurs de l'administration publique. D'un point de vue théorique, les postes de rang A regroupaient les postes de direction, les rangs B les tâches d'encadrement, les rangs C et D, les tâches d'exécution.

Par exemple, à la bibliothèque universitaire<sup>1982</sup>, les catégories A désignaient les conservateurs, qui étaient généralement chargés d'une collection d'ouvrages par discipline : ces deniers avaient peu d'heures d'accueil à assurer pour le public fréquentant la bibliothèque, ils devaient en revanche s'occuper de fichier les ouvrages et de veiller à mettre à jour, par des commandes, la collection d'ouvrages d'une matière dont ils étaient responsables, en collaboration avec les professeurs d'université. Ce qui représentait beaucoup de travail, surtout dans la mesure où l'établissement des catalogues était en grande partie manuel et manuscrit. A la bibliothèque universitaire de Nanterre, encore, les catégories B étaient les sous-bibliothécaires, chargés également de l'accueil et la gestion des sorties et des rentrées d'ouvrages, et les catégories C étaient les magasiniers, qui cherchaient les

---

1976 Par les décrets des 16 et 17 octobre.

1977 2202W35 note du 18 mars 1986, adressée au président Imberty.

1978 2202W31 « Rapport de vérification, février 1984, de M. Benoin, inspecteur des Finances, sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X, Nanterre », p.34. Par personnels titulaires, nous évoquons à la fois les ATOS fonctionnaires payés par l'Etat, et les ATOS titulaires, employés par l'université elle-même.

1979 1208W27 conseil de l'université, séance du 19 janvier 1976

1980 Léo Reynes, *Les Couloirs d'une université, Enquête sur le groupe et le travail des BIATSS* Mémoire de Master 1, Sociologie du travail, Sous la direction de Sabine Fortino & Valérie Boussard, Année universitaire 2012-2013, p.18.

1981 Cette question est aussi évoquée dans le rapport d'évaluation de l'université de 1991. 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p21.

1982 Entretien de Gilbert Rodriguez, au 1 novembre 2019.

ouvrages demandés dans les réserves de la bibliothèque. Les horaires étaient différenciés en fonction des catégories : les rangs A effectuaient trente heures de travail hebdomadaire, les rangs B trente-cinq heures, et les rangs C presque quarante heures. En réalité, les choses étaient souvent plus complexes, et au quotidien, la place dans la hiérarchie de l'université ne dépendait pas uniquement de la catégorie, dans la mesure où beaucoup d'ATOS accomplissaient une mission qui dépassaient de loin ce pour quoi ils avaient été initialement recrutés. En effet, régulièrement, on peut observer à l'époque que les syndicats ATOS, et même certains responsables universitaires, dénonçaient ces situations où l'agent ATOS occupe une fonction supérieure au poste pour lequel il a été recruté, sans pour autant être requalifié en termes de salaire et sans pour autant avoir reçu la formation adéquat<sup>1983</sup>. En 1983, par exemple, un rapport de la Cour des Comptes précisa même que sur un échantillon de cinquante salariés étudiés, 40 % des personnels ATOS de Nanterre exécutait des tâches qui dépassaient leur fonction initialement attribuée. Par exemple des téléphonistes travaillant à des tâches de secrétariat<sup>1984</sup>.

Cependant, à cette époque, une fois titularisé, il était possible pour les ATOS de progresser au sein de sa carrière, grâce à des concours internes ou encore par une inscription à une liste d'aptitude.

Cette inscription était le fait des supérieurs hiérarchiques qui pouvaient ainsi chercher à promouvoir un agent, si ses résultats étaient satisfaisants, dès qu'un poste supérieur était libéré<sup>1985</sup>.

Les ATOS et bibliothécaires étaient également sujets à la formation continue, depuis la loi de 1971<sup>1986</sup>: cette formation était à l'initiative de l'université, et visait à permettre notamment la préparation des concours administratifs, la préparation d'un diplôme, ou encore des formations portant sur diverses compétences professionnelles spécifiques. Ce droit à la formation ouvrait, à Nanterre, à la possibilité de se former trois heures par semaine, sur le temps de travail, pour un total de cent heures par an<sup>1987</sup>. Cet accès à la formation sera renforcé en 1981, avec l'apparition, pour les personnels ATOS, d'un droit à un congé de formation pouvant atteindre 85 % du versement du salaire durant toute une année<sup>1988</sup>.

Pourtant, dans la réalité, cette possibilité de promotion par la formation et la réussite aux concours resta limitée, et les sources soulignent souvent, au contraire, le fait que beaucoup de personnels

---

1983 Cette situation est dénoncée, notamment, par les élus ATOS de Nanterre lors du conseil de l'université du 23 octobre 1978, consultable aux archives départementales, à la cote 1208W27.

1984 2202W31 « Rapport de vérification, février 1984. De M. Benoin, inspecteur des Finances, sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X, Nanterre », p.41.

1985 1208W255 brochure anonyme présentant les droits des ATOS, *Ibid.*

1986 Loi que nous avons déjà mentionnée dans notre chapitre concernant l'éducation permanente.

1987 2202W31 « Rapport de vérification, février 1984. De M. Benoin, inspecteur des Finances, sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X, Nanterre », p.37.

1988 *Ibid.*

ATOS restent peu formés et ne disposaient que d'une faible capacité de promotion professionnelle. Par exemple, en juillet 1974, seulement un quart des personnels suivaient une formation<sup>1989</sup>, soit afin de préparer un concours administratif<sup>1990</sup>, soit afin de suivre des études d'enseignement supérieur<sup>1991</sup>, soit afin de suivre une formation professionnelle directe<sup>1992</sup>. D'où le fait que, durant notre période, les syndicats ATOS critiquaient régulièrement l'absence de formation des personnels.

Là-encore, le problème de la sous-qualification des personnels semble se poser au niveau national : à Paris XIII-Villetaneuse, par exemple, l'essentiel de la formation des agents ATOS fut faite, à cette époque, également sur le tas<sup>1993</sup>.

## Un exemple de parcours d'un personnel administratif

Pourtant, le parcours d'ATOS pouvait permettre une belle progression de carrière.

Un cas en particulier est intéressant, puisqu'il illustre à la fois la diversité des professions et des tâches effectuées à l'université de Nanterre par le personnel ATOS, la possibilité d'évolution dans le milieu professionnel des ATOS, malgré les difficultés de son milieu - ainsi que le parcours d'une femme, qui parvient à accéder à des postes de responsabilité, à une époque où ceux-ci commencent tout juste à devenir plus accessibles à la gent féminine.

Il s'agit de Michèle Estellé, ancienne personnelle ATOS, et ancienne directrice de cabinet des présidents Verdier, Heitz et Imbert, dont le nom a déjà été évoqué, mais dont il s'agit désormais d'appréhender le parcours, afin de reconstituer un itinéraire professionnel d'une ATOS nanterroise<sup>1994</sup> : issue d'une famille de Pieds-noirs, elle arrive en France après 1962 et poursuit ses études à Clermont-Ferrand. Rapidement, elle passe un concours administratif de catégorie C, et - après un rapide passage en tant qu'économiste d'une pension de jeunes filles - Michèle Estellé décide de monter à Paris, où elle aboutit finalement à Nanterre en 1972.

Issue d'une petite catégorie d'ATOS, formée essentiellement à la sténo-dactylographie, Michèle Estellé assume d'abord la prise de notes des différents conseils de l'université, et en rédige les divers comptes-rendus. Son passage d'une catégorie C à la catégorie A se fera par la voie des concours successifs, mais c'est surtout au sein de l'université de Nanterre, que les différentes équipes présidentielles confient à Michèle Estellé différentes fonctions : en 1976, Michèle Estellé devient

---

1989 1208W267 « Flash Info » d'octobre 1974, confirmé par la commission administrative du 19 juin 1974, qui ressort le même chiffre. Compte-rendu consultable à la cote 2283W84.

1990 Pour 50 % des personnels ATOS suivant une formation. Même source d'information.

1991 Pour 32 % des personnels ATOS suivant une formation. Même source d'information.

1992 Pour 17% des personnels ATOS suivant une formation. Même source d'information.

1993 Jacques Girault, Jean-Claude Lescure, Loïc Vadelorge (sous la direction de), *Paris XIII, histoire d'une université en banlieue 1970-2010*, Berg International éditeurs, 2012, p.253.

1994 Michèle Estellé nous a longuement évoqué son parcours dans les entretiens qu'elle a accordé les 6 mai 2019 et le 20 mai 2019. Michèle Estellé nous a quitté au début du mois de mars 2021.

responsable de l'organisation des élections et devient, d'abord de façon officieuse, puis officielle<sup>1995</sup>, la directrice de cabinet des présidents successifs Verdier (1976-1980), Heitz (1980-1983), et Imberty (1983-1988). À la fin de ce dernier mandat, Michèle Estellé décide de changer de fonction, et de devenir responsable du service des Moyens Généraux, qu'elle quitte en 1996, pour la direction d l'IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale), un institut présent à l'université de Nanterre. Après un bref passage à l'ENA à Strasbourg, Michèle Estellé revient à Nanterre en 1997, pour diriger l'UFR de STAPS (Sciences et Technique des Sports et des Activités Physiques), avant de prendre finalement sa retraite en 2010.

L'évocation du parcours de Michèle Estellé est donc intéressant, et cela au moins à deux titres : le parcours de Michèle Estellé coïncide avec l'histoire de l'université de Nanterre et les évolutions des personnels ATOS, mais ce parcours doit aussi nous alerter sur le pouvoir que pouvait représenter l'administration, et donc le pouvoir des ATOS eux-mêmes. En effet, ces derniers - en tant que rouages de l'administration universitaire - pouvaient ainsi être les mieux au courant des réformes qui étaient en cours, et s'avéraient nécessaires au fonctionnement de l'université, du fait de leur connaissance des textes réglementaires, mais plus encore de leur connaissance des pratiques informelles et des personnalités de l'université - même si le pouvoir ne revenait officiellement qu'au président de l'université et à des conseils où les universitaires étaient majoritaires.

L'itinéraire de Michèle Estellé souligne enfin la très forte continuité des équipes présidentielles qui se succèdent à Nanterre au cours de notre période, puisque derrière les figures de René Rémond, Jean-Maurice Verdier, Carol Heitz et Michel Imberty se retrouvent largement le même personnel administratif, quand il ne s'agit pas des mêmes vices-présidents et directeurs de service.

## **Le ressenti des personnels ATOS**

Tenter de définir ce que pouvaient ressentir les personnels ATOS et bibliothécaires dans les années 70 et 80 est une gageure pour l'historien, du fait du manque de sources : aucun personnel ATOS n'a de fait rédigé d'autobiographie, l'université n'a produit que peu de rapport spécifique sur les ATOS, et le conseil de l'université, dans les années 1970, ne consacre vraiment qu'une seule séance à la situation des personnels administratifs<sup>1996</sup>.

Ainsi, pour l'essentiel, à part des entretiens réalisés avec d'anciens personnels ATOS, nous disposons surtout de la littérature syndicale, des tracts et des compte-rendus de deux commissions propres aux ATOS<sup>1997</sup>, afin de nous faire une idée du vécu quotidien des personnels et de leurs

---

1995 Sur l'initiative du président Imberty.

1996 Cote 1208W27 conseil de l'université du 23 octobre 1978.

1997 Mais où siègent nombre d'élus syndicaux.

problèmes. Sur ce dernier point, force est de constater - pour les années 70 et 80 au moins - la continuité des revendications syndicales, qui se résument, quel que soit le syndicat, à ces trois mots d'ordre : plus de postes, plus de salaire, plus de titularisations ! Ce qui semble, encore une fois, souligné le fait que ces personnels ATOS constituaient un groupe social dominé au sein de l'université, malgré leur éventuelle influence.

Ainsi, il apparaît que, durant les années 70 et 80, beaucoup d'ATOS de l'université de Nanterre ressentaient durement la précarité de leur situation de travail. En effet, nous l'avons vu, une partie non-négligeable du personnel ATOS à l'université de Nanterre n'était pas fonctionnaire, et il suffit souvent d'une simple directive gouvernementale, portant sur une réduction des coûts, pour que la question de la suppression des postes de contractuels soit posée à l'université. En 1986, ce fut ainsi quinze postes qui sont ainsi supprimés à Nanterre<sup>1998</sup>.

De ce fait, les syndicats ATOS à Nanterre faisaient ainsi souvent pression, afin d'obtenir la titularisation des postes, même si ce processus restait lent et insuffisant : en 1976, par exemple, sur cinquante-trois demandes de titularisation, seules cinq furent suivies d'effet<sup>1999</sup>.

À côté de ces problèmes de titularisation, les syndicats ATOS relayaient également les plaintes du personnel, concernant à la fois les faibles salaires, le manque de formation, ou encore le caractère dégradé de leurs conditions de travail.

Ainsi, par exemple, lors de la séance du 23 octobre 1978<sup>2000</sup> du conseil de l'université, les élus du personnel prirent tous la parole pour dénoncer l'ensemble de ces difficultés : outre le problème de la titularisation, fut évoqué le matériel insuffisant (en termes de bureaux, matériels de bureau, machines à écrire), le nombre insuffisant de postes d'employés titulaires et de vacataires pour certaines périodes clés de l'année, comme les examens ou les inscriptions, mais aussi l'accumulation des tâches pour certains agents, qui devaient compenser par leur travail la pénurie de postes, et surtout de postes qualifiés. Lors de cette séance, la pénurie de formation fut ainsi également évoquée, puisque - rappelons-le - en 1974, seuls ¼ des personnels ATOS suivaient une formation.

Lors de cette séance, enfin, la faiblesse des salaires fut dénoncée : par exemple, en 1976, près de 50 % des salaires des ATOS étaient à moins de 2500 francs mensuels – pour un SMIC mensuel en région parisienne de 1800 francs<sup>2001</sup>. Parmi ces personnels ATOS particulièrement mal payés, on peut à nouveau évoquer les TUCistes, c'est-à-dire les jeunes personnels, embauchés sur un poste de

---

1998 2283W84, commission administrative du 26/09/1986

1999 Cote 1208W27 conseil de l'université du 23 octobre 1978

2000 1208W27 conseil de l'université du 23 octobre 1978

2001 D'après Marguerite Perrot, « Les salaires d'octobre 1976 à octobre 1977 », *Économie et statistique*, N°96, Janvier 1978. p.55.

Travaux d'Utilité Collectifs et qui, au milieu des années 80, touchaient un salaire de 1400 francs<sup>2002</sup>. Les élus ATOS et les bibliothécaires prirent enfin la parole ce jour-là pour dénoncer le caractère très dégradé de leur lieu travail : ainsi, les élus ATOS dénoncèrent également une tour administrative B trop exigüe, une cantine universitaire trop étroite, ou encore l'éloignement des différents services à travers le campus de Nanterre qui obligeait à d'importants allers-retours (par exemple, le service des examens était situé au bâtiment E, alors que celui des diplômés était au sixième étage de la tour B). Plus encore, les élus ATOS dénoncèrent ce jour-là la saleté des locaux, avec la présence de souris et de cafards à certains endroits, y compris dans les gobelets de café. Les sanitaires, défectueux et l'absence de papier toilette<sup>2003</sup>. Autant d'indices qui semblent souligner le désarroi de ce corps administratif.

La vétusté des locaux ne semble pas avoir échappé à la direction de l'université. À titre d'anecdote, également, notons que Guy Laurent - l'ancien secrétaire général de Nanterre de 1970 à 1981 - nous a ainsi raconté que chaque année la tour administrative B souffrait d'être soit trop froide en hiver, soit trop chaude en été. Ce qui provoquait l'apparition d'une délégation du personnel demandant que quelque chose soit fait<sup>2004</sup>. Parfois, il est même arrivé que les personnels ATOS se plaignent d'un manque de respect des règles d'hygiène et de sécurité : par exemple, le 16 mars 1976, lors d'une réunion avec le président Verdier, les ATOS se plaignent que les deux visites médicales par an, réglementaires, ne sont pas dans les faits concrètement instituées<sup>2005</sup>.

Outre ces réalités matérielles difficiles, il est également apparu que de nombreux personnels ATOS souffraient du fait d'être mal perçus et considérés au sein de l'université : en effet, coincés entre des étudiants pouvant parfois manquer de maturité, et parfois issus d'un milieu social supérieur, et des enseignants-chercheurs aux titres prestigieux, il n'était pas rare de relever des situations où le personnel ATOS ressentait être le corps négligé de l'université.

Ce manque de reconnaissance, dont semblent souffrir les personnels ATOS, se traduisait par exemple par des stagnations au niveau des promotions, malgré le travail fourni avec constance : par l'exemple, on note le cas d'une secrétaire à l'UER de Droit, madame Lagneau, qui en 1983, à la veille de son départ en retraite, stagnait à une catégorie inférieure, alors qu'elle s'occupait seule des inscriptions en étude de troisième cycle. Ce qui correspond à plus de 1000 étudiants par an.

Avant de partir en retraite, donc, plusieurs professeurs de Droit écrivirent au secrétaire général de

---

2002 Les informations concernant le salaire des TUCistes viennent de la commission paritaire du 19 juin 1985, dont le compte-rendu est consultable à la cote 2283W84.

2003 1208W27 conseil de l'université du 23 octobre 1978. Ce conseil est particulièrement intéressant, car il est l'une des rares fois où la situation des ATOS est largement évoquée et débattue au sein du conseil de l'université.

2004 Guy Laurent, entretien du 13 juin 2019.

2005 1208W175 « Commission administrative du 16 mars 1976 »

l'université, afin que madame Lagneau puisse obtenir une promotion, avant de partir en retraite et toucher ainsi une meilleure retraite<sup>2006</sup>.

De façon plus dramatique, il arriva même que cette absence de reconnaissance se transformât en violence : ainsi, une lettre du 23 octobre 1986<sup>2007</sup>, du secrétaire général Guy Saurel adressée au président Imberty, mentionne qu'un vigile de l'université a été frappé au visage par un enseignant, alors que le vigile demandait au professeur de contrôler sa carte professionnelle pour entrer dans le bâtiment de l'université. Le professeur a justifié son acte, dit la lettre, en disant qu'un tel contrôle constituait pour lui « une gêne ». Michèle Estellé<sup>2008</sup>, à l'époque où elle était responsable du service des moyens généraux, nous a également confirmé qu'une partie, au moins, des ATOS était mal considérée voire maltraitée par les étudiants : il s'agissait principalement des vigiles et appariteurs de l'université. Madame Michèle Estellé nous a raconté comment, en tant que responsable des services généraux, elle avait alors acheté pour ces derniers des cravates et des costumes, afin d'améliorer l'image que les appariteurs renvoyaient d'eux-mêmes. Les cravates et les uniformes, en peu de temps, limitèrent les incivilités à l'encontre des vigiles et appariteurs de l'université, et réduisit ainsi le malaise que ceux-ci subissaient.

En lien avec le manque de reconnaissance du personnel ATOS, il faut également mentionner la relation complexe et ambiguë que ceux-ci entretenaient avec les enseignants-chercheurs : généralement beaucoup mieux payés que les ATOS, beaucoup plus reconnus – du fait de leurs diplômes – les enseignants-chercheurs exerçaient en plus une autorité sur les personnels ATOS, dans la mesure où ce c'étaient les universitaires qui exerçaient les fonctions de direction au sein de l'université. Pourtant, bien souvent, les enseignants-chercheurs s'estimaient également dépendants de l'action - ou d'une éventuelle inaction - des personnels ATOS. Quelques petites anecdotes traduisent cette réalité informelle : la linguiste Danièle Leiiman<sup>2009</sup>, par exemple, mentionne qu'elle redoutait que les personnels ATOS qui l'entouraient lui soient hostiles, ou fassent preuve d'un évident manque de zèle dans l'accomplissement de leur travail ; ce qui aurait pu perturber son propre métier à elle. Ce qui faisait, me disait-elle, qu'à chaque Noël, elle offrait une boîte de chocolats à la bibliothécaire de l'UFR de Français, afin d'espérer obtenir ses bonnes grâces. En retour, les personnels ATOS estimaient parfois que les enseignants-chercheurs les méprisaient et les ignoraient<sup>2010</sup>, et souffraient ainsi du fait d'être évalués et notés par des universitaires : en effet,

---

2006 Correspondance de trois lettres, datées des 21 et 20 octobre 1983, écrites par les professeurs Gédard Couchez et Herbert Maisl, 2202W35

2007 2202W35 lettre du 23 octobre 1986

2008 Entretien du 6 mai 2019.

2009 Entretien avec Leiiman Danièle, 25 janvier 2019.

2010 Ce sentiment transparaît notamment lors « d'un groupe de réflexion » du 7 mai 1975, où enseignants et

l'évaluation des personnels faisait l'objet d'une note, décernée par les enseignants qui étaient aux responsabilités soit au niveau de l'UFR. Cette notation des ATOS était souvent mal vécue par les personnels ATOS, qui y voient un acte d'arbitraire<sup>2011</sup>, même si du côté enseignants, beaucoup de personnels ATOS se plaignaient que cette notation était absurde, prenait du temps et était tellement codifiée, qu'elle ne représentait finalement pas grand-chose<sup>2012</sup>. En effet, selon René Rémond, l'habitude faisait que les personnels administratifs étaient notés sur une note restreinte entre 15 à 19 sur 20, avec généralement pour seule possibilité d'augmenter la note de 0,5 point par an.

Pourtant, malgré ces éléments de tension, au quotidien, une collaboration s'installa néanmoins entre le corps des enseignants-chercheurs et le personnel ATOS et permit le fonctionnement de l'université.

Ainsi, malgré les difficultés, les personnels ATOS exercèrent leurs tâches, selon un rythme, qui dépendait beaucoup du rythme de l'année universitaire en général : en 2012, le sociologue Léo Reynes<sup>2013</sup> relevait que, d'après les témoignages des personnels ATOS, le temps des personnels ATOS se départageait en cinq périodes réparties sur l'année universitaire.

De septembre à octobre, en effet, les personnels ATOS étaient mobilisés pour les inscriptions.

Ce qui représentait souvent un labeur éreintant ; puis suivait une période de moindre activité entre novembre et décembre : ce qui permettait de réduire le nombre d'heures travaillées et ainsi de compenser le surcroît de travail de la rentrée. Cette époque du début de l'hiver était consacrée à la préparation des documents techniques pour la suite. Ensuite, venait à nouveau une période intensive d'examens lors des mois de janvier et de février, puis à nouveau une période de moindre intensité jusqu'aux examens de fin d'année de mai à juillet. Nous n'avons pas lieu de croire, qu'à l'époque, les choses se passaient différemment pour une grande partie du personnel ATOS, surtout ceux qui travaillaient dans les UER et les services de la scolarité.

## **S'occuper des petits problèmes : le souci des autorités universitaires**

Dans les années 1970, les syndicats des personnels ATOS regroupent donc essentiellement la CGT (Confédération Générale du Travail), la FEN (Fédération de l'Éducation Nationale) - divisée généralement en deux branches<sup>2014</sup>- le SGEN-CFDT (Syndicat Général de l'Éducation Nationale, Confédération Française et Démocratique du Travail), ainsi que FO (Force Ouvrière) dans les années 80. Nous avons déjà mentionné dans notre chapitre deux, quels étaient les rapports de force

---

administratifs débattent de leur relation : compte-rendu consultable à la cote 1208W213.

2011 2283W84 « Commission administrative du 6 juin 1973 »

2012 Rémond, op. cit., p.211.

2013 Reynes, op. cit., p.75.

2014 Le SNAU (Syndicat National des Administratifs Universitaires) et le SNPTES (Syndicat National des Personnels Techniques de l'Enseignement Supérieur).



et les ancrages de ces différents syndicats ; nous cherchons à présent à définir l'attitude des autorités universitaires de Nanterre vis-à-vis de son personnel ATOS.

La position des autorités universitaires, et particulièrement des équipes présidentielles de Nanterre, était, sur la question des conditions de travail des personnels ATOS, à la fois délicate et ambiguë : car, si les ATOS et bibliothécaires de Nanterre dépendaient, pour leur quotidien, des directives et des consignes fournies par l'équipe présidentielle de Nanterre et son secrétaire générale, l'essentiel de leur sort dépendait en réalité de la politique du ministère de l'Éducation Nationale, que ce soit en ce qui concerne les salaires, les mutations, les recrutements ou la progression au sein de leur carrière.

Conscients, donc, de l'importance de l'action du personnel ATOS dans le fonctionnement de l'université, les autorités universitaires de Nanterre ont donc toujours cherché à écouter, satisfaire les revendications des ATOS et des bibliothécaires, sans pour autant ne jamais avoir les moyens budgétaires de résoudre durablement les problèmes soulevés par les syndicats.

René Rémond lui-même, dans le livre qu'il a consacré à sa présidence de l'université de Nanterre, revient sur ces restrictions, soulignant le risque que celles-ci font peser sur l'autonomie même de l'université : *« Aussi longtemps que ces fonctions (ATOS) seront considérées comme interchangeables et ces personnels mal rémunérés (le sommet de l'échelle des traitements administratifs n'est guère plus élevé que le bas de celle des enseignants), une hypothèque majeure grèvera le développement des universités et le libre exercice de l'autonomie. Il conviendrait sans doute de recruter un personnel spécialisé, qui serait formé en vue de la spécificité de ses tâches, de lui assurer des rémunérations en rapport avec l'étendue de ses responsabilités, de lui donner des garanties d'avenir et de promotion.*<sup>2015</sup> »

Ainsi, les autorités universitaires de Nanterre ont-elles toujours cherché à avoir une attitude conciliatrice envers les personnels ATOS. Michèle Estellé, elle-même, résumera la situation en soulignant que si des mouvements de grève ATOS ont eu lieu à Nanterre, ils visaient toujours la politique gouvernementale, mais jamais la politique de gestion de l'université en tant que telle<sup>2016</sup>.

Deux dispositifs incarnaient ce désir de conciliation, exprimé par les autorités universitaires de Nanterre : d'abord, Nanterre se caractérisait à cette époque par ce que l'on pourrait appeler une « culture de la délégation ». Depuis René Rémond au moins, l'habitude fut prise à Nanterre par les plus hautes instances de l'université de laisser la porte ouverte et d'accepter de recevoir les

---

2015 René Rémond, *La Règle et le consentement*, Fayard, 1979, p.27.

2016 Entretien du 20 mai 2019

délégations, et notamment de personnels, afin notamment de désamorcer des contestations, avant que celles-ci n'éclatent<sup>2017</sup>. Le deuxième dispositif releva de la création, dès 1970<sup>2018</sup>, d'une commission administrative, où siégèrent une fois par mois élus syndicaux et représentants du personnel désignés par l'administration, afin de consulter ces derniers sur les problèmes de mutations, de carrière, d'organisation des services<sup>2019</sup>. Cela, alors que l'université de Nanterre, dans ses statuts, avait eu le souci d'accorder aux ATOS le nombre maximal légal d'élus possible pour les représenter au sein du conseil de l'université, soit en tout huit élus<sup>2020</sup>. En 1984, la loi Savary permit en plus la création d'une commission technique paritaire, composée du président de l'université, du secrétaire général, de neuf élus syndicalistes et de dix-huit personnels, désignés par les syndicats. Cette autre commission, consultative également, intervenait sur les questions d'hygiène et de sécurité, d'organisation du travail et de répartition du personnel<sup>2021</sup>.

L'existence de ces deux commissions permit ainsi aux personnels ATOS de faire remonter facilement leurs plaintes et leurs propositions – et cela est d'autant plus remarquable, qu'à titre de comparaison, cette commission administrative n'a jamais existé à Paris XIII-Villetaneuse. Cette dernière ne s'est dotée d'une commission technique paritaire de dix membres qu'uniquement dans la foulée de la loi Savary<sup>2022</sup>.

Or, la lecture des comptes-rendus de ces réunions souligne également que ces deux commissions étaient bien l'occasion, pour les instances dirigeantes de l'université, d'écouter et de prendre en compte les avis des personnels ATOS et de bibliothèque. Par exemple, lors de la commission administrative du 28 mai 1970<sup>2023</sup>, où siégea René Rémond, les élus ATOS formulèrent leur désir d'ouvrir une crèche à l'université de Nanterre pour les enfants des personnels ATOS, ainsi que rendre accessible la préparation et le passage des concours administratifs sur place à Nanterre. Ne pouvant répondre à cette dernière requête, faute de moyens, René Rémond, en revanche, annonça à cette occasion qu'il avait demandé au centre sportif de bien charger une partie de son personnel à la garde des enfants le jeudi. Afin de montrer son désir de conciliation.

---

2017 Rémond, op. cit., p.207.

2018 Du moins la plus ancienne réunion commission administrative date du 28 mai 1970, dont le compte-rendu est consultable à la cote 1208W255

2019 2202W37 présentation du rôle des deux commissions dans un tract de la CGT, « L'écho, journal à parution périodique de la section syndicale CFT de l'université de Paris-X Nanterre » d'avril 1984. Le fonctionnement de cette commission administrative est également analysé par Jacques Fournier de Laurière, lors de son stage à Nanterre en 1975, cf. annexe 5.

2020 Entretien avec Michèle Estellé du 20 mai 2019

2021 2202W37 présentation du rôle des deux commissions dans un tract de la CGT, « L'écho, journal à parution périodique de la section syndicale CFT de l'université de Paris-X Nanterre » d'avril 1984

2022 Jacques Girault, Jean-Claude Lescure, Loïc Vadelorge (sous la direction de), *Paris XIII, histoire d'une université en banlieue 1970-2010*, Berg International éditeurs, 2012, p.255.

2023 1208W255 Réunion de la commission administrative du 28 mai 1970

Dans une autre réunion de la commission administrative, le 4 février 1977<sup>2024</sup>, par exemple, à l'époque du président Jean-Maurice Verdier, les personnels de l'imprimerie profitèrent de la commission administrative pour souligner les dangers de leur métier, en contact permanent avec de l'encre qu'ils disaient toxique, et cela alors que les deux visites médicales réglementaires annuelles n'étaient pas assurées. Les personnels imprimeurs réclamèrent aussi des tabourets, les deux visites réglementaires, une aération pour la salle de repos et du lait, dirent-ils, pour combattre la toxicité de l'encre, ainsi qu'une prime de salissure, pour leurs vêtements. Le président Verdier annonça qu'il mettra à la disposition de l'imprimerie des tabourets, ainsi que du lait, et qu'il écrira au ministère pour demander davantage de moyens.

D'ailleurs, ces deux commissions étaient également l'occasion pour l'administration de discuter avec le personnel des dates fixant les vacances, avec généralement l'organisation de sondages en amont par les syndicats, afin d'évaluer l'opinion des salariés<sup>2025</sup>. Pour Michèle Estellé, il s'agissait pour les autorités universitaires de « réparer le carreau cassé de l'usine », c'est-à-dire d'être attentif à résoudre le plus de petits problèmes possibles des personnels ATOS, malgré l'absence de moyens<sup>2026</sup>.

Cette attitude conciliatrice s'exprima aussi plus directement par la politique de gestion de l'université même : en 1981<sup>2027</sup>, par exemple - bien avant les lois Aubry de 1998 - l'université adopta les trente-cinq heures sous la présidence de Carol Heitz. Pour le syndicaliste CGT et à l'époque technicien au télé-enseignement Jean-François Le Van, cette mesure se justifiait dans la mesure où, les personnels ayant moins de vacances que les enseignants - qui ne reprenaient les cours qu'en octobre - Carol Heitz compensait ainsi la durée horaire du travail du personnel<sup>2028</sup>.

Un rapport de la cour des Comptes de 1983 critiquera d'ailleurs de façon virulente cette mesure - proprement spécifique à l'université de Nanterre - ainsi que d'autres mesures favorables aux personnels ATOS de l'université : jugeant que « *Le personnel ATOS de l'université de Paris X bénéficie d'un régime particulièrement favorable* »<sup>2029</sup>.

Le rapporteur dénonça donc les trente-cinq heures accordées aux fonctionnaires, ainsi que les cinquante jours ouvrés de congés par an. Ce qui était pour lui excessif, d'autant plus que le pointage des absences était, selon lui, trop laxiste, et amenait parfois les personnels ATOS à plus de soixante-

---

2024 1208W175 Réunion du 4 février 1977

2025 2283W84 Comité du 28 janvier 1986

2026 Entretien du 20 mai 2019

2027 Circulaire du 1 octobre 1981, consultable à la cote 1208W255

2028 Entretien du 26 mars 2019

2029 2202W31 « Rapport de vérification, février 1984. de M. Benoin, inspecteur des Finances, sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X, Nanterre », p.37.

dix jours de repos par an sur journées ouvrées. Conséquence, selon lui : le premier pointage annuel des heures réellement exécutées au sein des services de l'université ne datait que l'année 1982-1983, alors que les primes sont distribuées à tous, sans avoir fait l'objet d'un travail supplémentaire.

Au sein de ce même rapport, le président de l'université de Nanterre, Michel Imberty justifia ses choix et ceux de ses prédécesseurs, en précisant que les vacances sont données aux salariés les jours où il était impossible de chauffer les bâtiments en hiver, faute de moyen, ou que la vétusté de ces mêmes bâtiments rendait difficilement supportable la chaleur pour les personnels. Concernant les trente-cinq heures et les primes, Michel Imberty - au sein du rapport - poursuivit la défense de sa politique vis-à-vis des personnels, en prétextant que, régulièrement, il arrivait aux personnels ATOS de faire bien plus de trente-neuf heures sans être payés davantage, et que la politique des primes compense la faiblesse des salaires. Les dirigeants de l'université de Nanterre semblaient ainsi conscients de la politique favorable qu'ils menaient envers leurs personnels ATOS, mieux lotis à Nanterre qu'au niveau national.

À partir de la connaissance de l'histoire de l'université de Nanterre, plusieurs éléments peuvent être mis en avant pour expliquer cette politique : on peut d'abord mentionner que le désir d'établir un dialogue faisait partie du projet des fondateurs de Nanterre, et de Pierre Grappin lui-même - le premier doyen de la faculté de Lettres - qui avait par exemple établi une commission étudiant-professeur dès 1967. De même, on peut logiquement penser que la crise des années 1968-1971, qui a secoué l'université et mis en péril l'existence de l'institution, a sans doute poussé les enseignants-chercheurs, ainsi que l'équipe présidentielle de René Rémond, à voir dans les personnels ATOS des alliés potentiels, eux-aussi attachés au maintien de l'institution universitaire et s'avéraient donc être des alliés potentiels face à une éventuelle contestation étudiante<sup>2030</sup>. En effet, au début des années 1970, n'oublions pas, qu'à Vincennes, de nombreux ATOS participaient alors au mouvement étudiant, et pouvaient aller jusqu'à la séquestration du président de l'université !<sup>2031</sup>

---

2030 Aimé Savard interroge René Rémond, *Vivre notre Histoire*, « les interviews », Le centurion, Paris, 1976, p.307-309.

2031 Les 16 et 18 juin 1971, le président de l'université de Paris VIII-Vincennes, Claude Frioux, fut séquestré par un comité de grève comprenant des vacataires, qui luttaient notamment pour leur titularisation, au côté des étudiants. Cette conjonction était favorisée par le fait qu'à Vincennes, beaucoup d'ATOS étaient d'anciens étudiants de la toute jeune université, voir Guy Briot et Charles Soulié, *Histoire des personnels BIATOSS de l'université de Vincennes : de l'AG permanente au règlement intérieur (1968-1980)*, dans Florence Boubillon, Elénore Marantz, Stéphanie Méchine, et Loïc Vadelorge, « De l'université de Paris aux universités d'Île-de-France », p.212-215.

## **Chapitre IX : Les enseignants-chercheurs : vers un corps homogène ?**

### **Les enseignants-chercheurs de Nanterre : un groupe divers mais cohérent**

Le troisième groupe présent à Nanterre est donc celui des enseignants-chercheurs.

De par son caractère pluridisciplinaire, l'université de Nanterre regroupe, de 1971 à 1988, des enseignants-chercheurs de statut, de discipline, et même de générations très différentes : ainsi, il est important, dès le début, de souligner le caractère extrêmement hétérogène de ce groupe.

En effet, quels liens ont pu alors exister entre le vénérable professeur de droit nommé à Nanterre et le jeune chercheur en science sociale, soucieux de trouver à Nanterre un terrain fertile d'expérimentations, au début des années 1970 ? Se sont-ils sentis solidaires, ou se sont-ils mutuellement ignorés, du fait de leurs différences culturelles, politiques, intellectuelles beaucoup trop grandes ?

Il s'agit donc, au travers ce chapitre, de comprendre comment a évolué ce groupe des enseignants-chercheurs nanterrois du point de vue de leur statut, de leur origine et position sociale, et du point de vue de leur mentalité et comportement de groupe, avant de donner finalement quelques éléments sur le rayonnement intellectuel de l'université de Nanterre à l'échelle nationale.

Là encore, pour évoquer ce vaste sujet, nous sommes confrontés à une bibliographie sur ce sujet peu fournie, car si l'histoire des universitaires au XIX<sup>ème</sup> siècle a déjà été traitée par quelques ouvrages de référence<sup>2032</sup>, l'histoire des universitaires au XX<sup>ème</sup>, dans leur globalité, reste beaucoup plus méconnue.

En effet, si l'histoire des intellectuels en France, ainsi que l'historiographie des grands courants de pensées et des différents courants scientifiques et épistémologiques s'avèrent pléthoriques<sup>2033</sup>, l'histoire des universitaires au XX<sup>ème</sup> siècle en tant que corps professionnel reste un travail à défricher, malgré la présence d'articles et d'ouvrages déjà un peu anciens ou plus récents<sup>2034</sup>.

---

2032 Christophe Charle, *La République des universitaires*, Paris, Seuil, 1994 mais aussi Jean-François Condette, *Histoire d'une faculté française : la faculté de Lettres de Lille, du transfert au transfert 1887-1974 les métamorphoses universitaires*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998

2033 Pour citer quelques références, notons Jean-François Sirinelli, *Sartre et Aron, deux intellectuels dans le siècle*, Hachette Littératures, collection « Pluriel », Paris, Jean-François Sirinelli, Pascal Ory, *Les Intellectuels en France de l'affaire Dreyfus à nos jours* 1999, Perrin, 2004, ou encore, plus récemment, François Dosse, *La Saga des intellectuels français, 1944-1989*, Gallimard, 2018

2034 On peut ainsi citer Emmanuelle Picard, *La Profession introuvable : les universitaires français de l'université impériale aux universités contemporaines, Aux frontières des disciplines, contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles)*, dossier HDR, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, présenté le 18 janvier 2020, garant, Christophe Charle, et encore, Christophe Charle, *La République des*

Pour évoquer ce sujet à Nanterre même, nous avons aussi à déplorer des archives particulièrement lacunaires : nos sources classiques, tels que les comptes-rendus de conseils, ou encore les différents rapports administratifs<sup>2035</sup>, sont ainsi pauvres en informations lorsqu'il s'agit de reconstituer les origines sociales des enseignant-chercheurs de Nanterre, leurs motivations, ainsi que leurs parcours et leurs réalisations académiques. En effet, les archives de Nanterre ne comportent que peu de rapports d'ensemble relatifs à ces sujets, contrairement aux corps des étudiants et des personnels administratifs que nous avons déjà étudiés aux chapitres précédents. Il aurait fallu, pour aller plus loin sur ce sujet, étudier toutes les archives administratives de Nanterre, qui comprennent les dossiers individuels de chaque enseignant. Par manque de temps, nous n'avons pas pu le faire, car, vue la quantité de documents disponibles, ce sujet pourrait faire l'objet d'un travail à part<sup>2036</sup>.

Ainsi, outre quelques rapports et enquêtes réalisées dans ces années-là par l'université, nous nous appuyerons surtout sur des entretiens oraux avec d'anciens universitaires de Nanterre, complétés par des œuvres autobiographiques écrites par certains anciens nanterrois pour comprendre la mentalité des universitaires et sur leurs problèmes. À partir d'une vingtaine d'entretiens, nous ne pouvons prétendre à l'exhaustivité, néanmoins, nous tenterons de formuler des hypothèses et de réaliser des comparaisons, afin de mettre en évidence les grandes caractéristiques de ce groupe social et de ses mutations.

En revanche, nos sources sont plus précises en ce qui concerne l'état *des effectifs des enseignants-chercheurs* à Nanterre même, disponibles grâce aux enquêtes effectuées par l'université.

Sur notre période, les effectifs d'enseignants chercheurs ont ainsi connu une relative croissance : en effet, à la fondation de la faculté de Lettres en 1964, on ne comptait que 14 professeurs, 19 maître-assistants, 38 assistants, 3 lecteurs 8 chargés de cours<sup>2037</sup>. La croissance des effectifs, au cours des années 60, va être très forte, afin de donner au jeune établissement un contingent solide d'enseignants.

En 1971, date du début de notre période d'étude, on comptait à l'université 720 enseignants-chercheurs dont 32 lecteurs, auxquels s'ajoutaient près de 900 vacataires, accomplissant près de 40 % des cours réalisés à Nanterre. En 1982-1983, on comptait à Nanterre 1091 enseignants-

---

*universitaires*, Paris, Seuil, 1994, mais aussi Christophe Charle et Régine Ferre, *Le Personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIXe et XXe siècles*, Paris, CNRS, 1985. Dans le récent livre de Christine Musselin, *Les universitaires*, paru aux éditions de la découverte en 2008, il est aussi évoqué le caractère méconnu de ce groupe social, p.21.

2035 Que l'on peut consulter aux archives départementales des Hauts-de-Seine, aux cotes 1208W ou encore 2202W

2036 En 2019, l'archiviste de l'université de Nanterre, M. François Dubois, nous a montré quelques uns de ces fonds, qui étaient regroupés dans plusieurs grandes salles des sous-sols de l'université. Travailler sur ces documents, sans doute, nous aurait pris au moins un an supplémentaire.

2037 Cf. annexe 6.

chercheurs, dont 175 professeurs, 325 maîtres-assistants, 212 assistants, contre respectivement 40 professeurs, 47 maîtres-assistants et 107 assistants en 1966-1967.

Au cours des années 70 et 80, le nombre d'enseignants vacataires reste stable (991 en 1988), et le nombre d'enseignants titulaires régressent même un peu (882 en 1988). En 2018-2019, Nanterre comptera 803 enseignants-chercheurs titulaires pour 571 enseignants vacataires.

Néanmoins, force est de constater que l'université de Nanterre a connu, sur la période allant de 1971 à 1988, une augmentation bien moindre de ses effectifs enseignants par rapport à l'augmentation vertigineuse du nombre d'étudiants : en 1971, on comptait en effet près de 20.000 étudiants à Nanterre, 30.000 en 1988<sup>2038</sup>. L'université de Nanterre se caractérise ainsi par le manque d'enseignants titulaires, et un taux d'encadrement comparable entre 1971 et 1991 ! en effet, en 1971, un enseignant pour 32 étudiants<sup>2039</sup>, soit un taux très comparable, voire dégradé à celui de 1991, où l'on comptait près d'un enseignant pour 29 étudiants en Lettres et sciences humaines<sup>2040</sup> et près d'un enseignant pour 56 étudiants en droit<sup>2041</sup>. Sur la période, l'université de Nanterre n'a pas ainsi spécialement bénéficié de la légère augmentation du nombre d'enseignants du supérieur, qui a eu lieu à l'échelle nationale entre 1967 et 1990, où l'on est passé de 22.935 enseignants en 1967-1968<sup>2042</sup> à 29,541 en 1990<sup>2043</sup>. En effet, sur cette période, on a pu relever, deux phases de forte croissance des effectifs enseignants, l'une juste après Mai 68<sup>2044</sup>, l'autre après 1981<sup>2045</sup>.

Faute de données plus précises, il est en revanche plus difficile de définir précisément les origines sociales de ces enseignant-chercheurs de Nanterre sur notre période, bien qu'un ensemble d'indices nous permettent d'émettre quelques hypothèses. Pour la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, Jean-François Condette précise, qu'à Lille, sous la III<sup>e</sup> République, la plupart des universitaires venait en général de milieux bourgeois, plutôt de la moyenne bourgeoisie. Il s'agissait, selon lui, d'enfants de professeurs, d'avocats, de fonctionnaires, de militaires, c'est-à-dire souvent de milieux bourgeois où le capital culturel primait sur le capital économique<sup>2046</sup>. Or, l'échantillon d'anciens universitaires nanterrois interrogés semble également plutôt aller dans ce sens : d'après nos entretiens, beaucoup

---

2038 Cf. annexe 6.

2039 Marie-Chantal Combecave-Gavet, travail de thèse déjà cité, p.299.

2040 Même si en Histoire, en philosophie, sociologie, anthropologie, ce taux est de 1 pour 43 étudiants

2041 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991, p.19.

2042 Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, tome IV, depuis 1930, Tempus, Perrin, 2004, p.387.

2043 Antoine Prost, Jean-Richard Cytermann, *Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France*, La Découverte | « Le Mouvement Social », 2010/4 n° 233 | p.42. Ce chiffre ne comprend que les enseignants-chercheurs titulaires.

2044 Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, tome IV, depuis 1930, Tempus, Perrin, 2004, p.311.

2045 En tout cas, en ce qui concernent les professeurs agrégés : voir Yves Verneuil, *Les agrégés*, Belin, 2005, p.385.

2046 Jean-François Condette, *La Faculté des Lettres de Lille de 1887 à 1945, une faculté dans l'Histoire*, Histoire, Septentrion, presses universitaires, 1999, p.108.

d'universitaires sont ainsi des fils d'ingénieurs, de cadres supérieurs, de journalistes ou de petits patrons. À l'exemple du géographe Guy Burgel, fils d'un père ingénieur agronome<sup>2047</sup>, de l'historien médiéviste Michel Sot et de son père était lui-aussi ingénieur<sup>2048</sup>, de la linguiste Françoise Gadet dont le père était chef d'entreprise<sup>2049</sup>, ou encore du psychologue Edmond Marc Lypansky, dont le père était journaliste<sup>2050</sup>. D'autres professeurs sont encore issus de familles elles-mêmes universitaires : on peut par exemple citer le cas de l'ancien président de Nanterre et professeur de droit, Jean-Maurice Verdier, issu d'une famille de juristes<sup>2051</sup>, et qui s'est lui-même marié à une héritière d'une grande famille ayant fait fortune dans l'industrie du textile. À côté de ces universitaires d'origine clairement aisée ou issus de la moyenne bourgeoisie, on trouve également des universitaires qui ont eu des parents enseignants ou instituteurs. Pour ces universitaires, l'accession à l'enseignement supérieur représente ainsi souvent une promotion sociale. On peut citer l'exemple de Michel Imberty<sup>2052</sup>, professeur de psychologie et président de l'université de 1983 à 1988, dont le père était professeur de français au lycée et la mère professeure de mathématiques. Néanmoins, d'autres parcours nous font également penser, qu'au cours de ces années 70 et 80, le milieu universitaire a pu s'ouvrir quelque peu, et certains enseignants de l'enseignement du supérieur ont ainsi des origines populaires, à l'exemple de Danièle Leeman dont le père était ouvrier agricole<sup>2053</sup>, ou du philosophe Jacques Bidet, dont le père était également agriculteur<sup>2054</sup>.

De tels éléments confirment ce qu'annonçait déjà Pierre Bourdieu dans son livre *Homo academicus*<sup>2055</sup>. Dans cet ouvrage, le sociologue, travaillant sur un échantillon restreint (celui des professeurs de rang A de l'université de Paris en 68), montre également l'origine souvent aisé et intellectuel des universitaires, du moins à la veille de Mai 68 : en 1968, en effet, 6,7 % seulement des professeurs d'université (toutes facultés confondues, droit, lettres, sciences et médecine) avaient un père agriculteur et ouvrier. 26 % étaient fils de cadres supérieurs et d'ingénieurs, 23 % étaient fils de magistrats, de professions libérales, d'officiers et 17 % étaient des enfants de professeurs et d'intellectuels. Les enfants d'instituteurs formaient également un groupe bien représenté, puisqu'en 1968, 25 % des professeurs d'université parisiens avaient eu des parents cadres moyens et instituteurs<sup>2056</sup>. À cela s'ajoutait, qu'à Paris, une forte minorité des universitaires étaient issus de la

---

2047 Entretien du 14 juin 2018

2048 Entretien du 20 septembre 2017

2049 Entretien du 2 avril 2018

2050 Entretien du 14 mars 2019

2051 Entretien du 14 juin 2018

2052 Entretien du 14 juin 2019

2053 Entretien du 25 janvier 2019

2054 Entretien du 20 juin 2018

2055 Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Le sens commun, 1984, Paris

2056 Pierre Bourdieu, op. cit., p.66.



capitale, pour le tiers d'entre eux, et qu'en Lettres, même 39 % des professeurs d'universités de 1968 avaient fréquenté les grands lycées parisiens<sup>2057</sup>.

De nos jours, d'après des travaux récents, il semble que l'on assiste à un recrutement social des enseignants-chercheurs toujours comparable à ce qu'il était dans les années 60-70 : en 2008, c'était ainsi plus de la moitié des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur qui étaient issus du milieu des cadres supérieurs et des professions intellectuelles, ainsi que des milieux des cadres intermédiaires (entre 50 à 61 % d'universitaires issus de ces milieux, contre 21 % pour l'ensemble de la population active et 45 % des enseignants du secondaire). Les universitaires sont donc ainsi, encore aujourd'hui, issus en général de milieux aisés, bien davantage en tout cas que des milieux populaires, ouvriers et employés (seulement 10 % des enseignants-chercheurs ayant un père issu de ce milieu, contre 19 % des enseignants du secondaire, alors qu'ils correspondent à 37 % de la population active totale)<sup>2058</sup>.

L'étude de Pierre Bourdieu nous permet également d'aborder à présent un autre point très important de notre sujet : il s'agit de la culture commune et l'*ethos* partagé de ce corps professionnel très particulier. Sur ce sujet, Pierre Bourdieu tente dans son ouvrage de définir les caractéristiques de ce monde, selon lui, replié lui-même, intégré aux élites sociales tout en étant également dominé par elles<sup>2059</sup>. Ce milieu universitaire, selon Bourdieu, se caractérise surtout par un *habitus* et un mode de vie très particulier, qui le sépare du reste de la société<sup>2060</sup>.

Dans son analyse, Pierre Bourdieu insiste en effet sur l'existence d'une hiérarchie au sein des universitaires, entre certaines matières dominantes et conservatrices (comme le droit et la médecine) où se retrouvent notamment des universitaires davantage issus de la bourgeoisie catholique, et d'autres matières, dominées, comme le sont les Sciences et les Lettres<sup>2061</sup>. Pierre Bourdieu insiste également sur le fait que la culture de ce milieu est particulièrement marquée par les luttes de pouvoir symbolique, visant à obtenir des titres et des positions de pouvoir (commissions CNRS, direction de laboratoire). Dans ce milieu particulièrement divisé et concurrentiel, le poids des logiques de patronage (soutien du directeur de thèse)<sup>2062</sup> et de rites de passage joue un rôle essentiel dans la formation d'un esprit commun, partagé entre tous les membres de la communauté et favorisant ainsi une forte reproduction sociale, fondée notamment sur la maîtrise et la connaissance

---

2057 Bourdieu, op. cit., p.65 et 67.

2058 Musselin, *Les universitaires*, La découverte, 2008, p.27.

2059 Pierre Bourdieu, *Homo Academicus*, les éditions de Minuit, 1984, p.55.

2060 *Ibid*, p.80-81. Pour Emmanuelle Picard, cette *ethos* particulière provient aussi du fait que les universitaires disposent d'une certaine autonomie dans la gestion de leur carrière grâce notamment à des institutions comme le Conseil National des Universités, cf. *La Profession introuvable*, op. cit., p.316.

2061 *Ibid*, p.84.

2062 *Ibid*, p.122-125.

implicite de ces mêmes codes universitaires<sup>2063</sup>. Or, pour le sociologue, ce même milieu entre en crise avec la période de 1968, dans la mesure où, avec l'augmentation du nombre d'étudiants et d'enseignants, cette reproduction sociale des universitaires – garante du caractère élitiste de ce métier – semble être menacée : pour Bourdieu, au sein des Lettres et des sciences sociales, de fortes inégalités existent, opposant des institutions et des professeurs dominants au sein de l'université française (membre du Collège de France et de la Sorbonne) à des membres dominés (notamment les professeurs de l'université de Nanterre ou ceux de l'École en Hautes Études en Sciences Sociales), qui remettent en cause la hiérarchie universitaire par leurs travaux plus novateurs<sup>2064</sup>.

Cette crise des institutions se complique, en 1968, par la crise de la reproduction sociale du corps enseignant : désormais, l'université devient le théâtre d'un affrontement opposant les jeunes professeurs issus d'un parcours académique classique (normalien, agrégé et titulaires de la thèse d'État) aux nouveaux universitaires qui ont un parcours plus original. Ces derniers se mettent à enseigner à l'université à partir de leurs seuls travaux de recherche et par l'obtention de leur thèse de troisième cycle, plus souple et plus courte que la thèse d'État. La sociologie étant, aux yeux de Bourdieu, particulièrement révélatrice de cette dernière tendance<sup>2065</sup>. Pour Bourdieu, ce conflit remet en cause le caractère foncièrement bourgeois et élitiste du métier d'universitaire. Un tel conflit larvé, selon Bourdieu, explique la crise du « mandarinat » en 1968, c'est-à-dire la remise en cause de l'autorité des plus anciens et prestigieux professeurs, par les étudiants et de plus jeunes universitaires<sup>2066</sup>.

Ces analyses peuvent nous servir de base pour tenter, à notre tour, de définir ce que pourrait être la « culture commune » des enseignants-chercheurs de Nanterre, ainsi que leur *ethos* en tant que corporation : des analyses de Pierre Bourdieu, nous pouvons retenir plusieurs enseignements, notamment le caractère extrêmement concurrentiel du milieu universitaire.

À ce titre, nous pouvons également reprendre les analyses d'une autre sociologue, Laurence Viry<sup>2067</sup>. Selon elle, ce milieu se caractérise par les diversités des rites de passage difficile (écriture de la thèse, rite de la soutenance, qualification par le Conseil National des Universités<sup>2068</sup>...), qui engendrent une lutte intense pour l'acquisition de reconnaissances symboliques, afin d'obtenir la possibilité d'entrer à l'université et de pouvoir y progresser, au sein d'une hiérarchie stricte et très marquée symboliquement (possession d'un bureau à soi, obtention de crédits pour ses recherches...).

---

2063 *Ibid*, p.81.

2064 Bourdieu, op. cit., p.84 et p.105-107.

2065 Bourdieu, op. cit., p.231.

2066 Bourdieu, op. cit., p.248-249.

2067 Laurence Viry, *Le monde vécu des universitaires, ou la République des egos*, le sens social, publié au Presse universitaire de Rennes, 2006

2068 Viry, op. cit., p.77-78.

La reconnaissance des pairs est donc, dans ce milieu, centrale. Selon Viry, cette lutte pour le prestige serait ainsi une source permanente d'insatisfaction et de tensions internes au corps des universitaires.

À ce titre, le résultat de nos entretiens donne plutôt raison à Laurence Viry : en effet, il est apparu que les anciens universitaires nanterrois reviennent assez aisément, sur la façon dont ils ont réussi à pénétrer à l'université et quelles stratégies ils ont utilisées pour pouvoir progresser ou tout simplement rester dans l'institution. À chaque fois, le manque de postes aidant, il a fallu que ces universitaires agissent ou se réinventent, afin de conserver leurs marges de manœuvre au sein de l'institution universitaire, et ainsi conserver ou leur poste, ou leur laboratoire, ou la possibilité de donner les cours qu'ils souhaitaient, au risque d'être marginalisés : comme dans le cas de la germaniste Christiane Guillard (déjà évoquée au chapitre V). Celle-ci, au début des années 80, se consacre désormais quasi-exclusivement à la direction du télé-enseignement, afin de compenser en partie cette diminution du nombre d'étudiants dans sa matière<sup>2069</sup>.

On retrouve une histoire un peu similaire dans le parcours de l'économiste François Soulage qui, devenu assistant en économie en 1968, finit par soutenir sa thèse en 1973. Ne trouvant pas de poste titulaire de maître-assistant, François Soulage dirige l'Institut de l'Éducation Permanente en 1975 à 1978, avant de contribuer à la mise en place de la formation AES, avec Serge Bernstein en 1978. Toujours afin de chercher à se faire titulariser. En 1981, François Soulage quitte Nanterre pour devenir professeur à HEC (Haute École de Commerce)<sup>2070</sup>.

Des analyses de Pierre Bourdieu, nous pouvons également retenir l'importance du patronage au sein du monde universitaire, ainsi que des logiques de cooptation : en effet, à Nanterre, durant notre période, grâce à nos témoignages, on se rend compte que l'on entre presque toujours à l'université par le biais d'un patronage, qui peut être celui ou non d'un directeur de thèse. Cette relation de patronage jouant aussi un rôle important dans la poursuite de la carrière<sup>2071</sup>.

Plusieurs témoignages d'anciens professeurs de Nanterre sont ainsi très révélateurs de ces logiques de patronage : Guy Lachenaud, en grec, parlera de « sa bonne mine » (sic) pour expliquer, avec humour, comment sa directrice de thèse Jacqueline Duchemin le fit entrer à Nanterre en 1967 plusieurs années après son agrégation de lettres classiques<sup>2072</sup>. L'historien Jean-Jacques Becker

---

2069 Christine Guillard, entretien du 15 avril 2019

2070 François Soulage, entretien du 19 octobre 2018

2071 Pour une analyse contemporaine de ces logiques de patronage, par un sociologue américain, voir Clark Terry Nichols, Clark Priscilla P, *Le Patron et son cercle : clef de l'Université française*, Revue française de sociologie, 1971. Pour les auteurs, ce système donnait à la fois le meilleur et le pire du système français

2072 Guy Lachenaud, entretien du 5 juillet 2019

confirma une histoire assez parallèle dans son autobiographie<sup>2073</sup>, ainsi que l'historien Serge Bernstein dans la réponse qu'il fit à nos questions<sup>2074</sup>.

De même, lorsque le psychologue Michel Imberty tenta – nous raconta en entretien – d'entrer comme assistant à Nanterre, il fut reçu à son domicile par le responsable du département de psychologie, Didier Anzieu. Étant soutenu par Robert Francès, son directeur de thèse, Didier Anzieu accepta finalement de donner le poste d'assistant à Michel Imberty, du simple fait d'un tel parrainage, sans être lui-même pleinement convaincu par le candidat : « Francès doit savoir ce qu'il fait ! » avait ainsi affirmé Didier Anzieu à Michel Imberty, pour valider, sans conviction, sa candidature au poste d'assistant<sup>2075</sup>.

Enfin, l'historien médiéviste, Michel Sot, fut lui-aussi admis à Nanterre grâce à l'influence d'un « parrain » bienveillant. Repéré lors d'une épreuve orale de l'agrégation d'Histoire, par le médiéviste Pierre Riché, directeur de l'UER d'histoire de Nanterre, Michel Sot se fit ensuite immédiatement inviter à devenir assistant à Nanterre au moment même de recevoir les résultats de son agrégation. Pierre Riché ayant été satisfait de sa prestation à l'oral de ce concours. Le service militaire de Michel Sot retardera cependant cette entrée, qui s'effectuera seulement en 1970<sup>2076</sup>.

Enfin, pour citer un dernier témoignage, mentionnons le cas du géographe Guy Burgel qui, lors de son entretien, insista à la fin de l'entretien sur l'amertume qu'il emportait avec lui en prenant sa retraite : en effet, selon lui, les personnes qu'il avait contribué à recruter se sont avérées ingrates, et ne surent, ni ne voulurent continuer son œuvre, c'est-à-dire maintenir les formations d'aménagement (DEUG, Licence, maîtrise) qu'il avait contribué à mettre en place, ainsi que son laboratoire de géographie urbaine, avec sa bibliothèque, qui finit plus tard à la poubelle<sup>2077</sup>. Son témoignage montre que les rapports de patronage peuvent générer des conflits, même si, dans le même temps, la pratique de la cooptation contribue fortement à former un monde universitaire cohérent.

En revanche, contrairement à Pierre Bourdieu, nous nuancerons le fait que le milieu universitaire ne soit essentiellement structuré que par des logiques de conflits internes : à ce titre, l'analyse d'un autre sociologue, Henri Mendras – qui a eu son laboratoire installé à Nanterre – nous semble particulièrement pertinente. En effet, dans ses Mémoires<sup>2078</sup>, Henri Mendras ne remet pas en cause les logiques hiérarchiques du monde universitaire, ni les luttes de pouvoir symboliques pour la

---

2073 Becker Jean-Jacques, *Un Soir de l'été 1942, souvenirs d'un historien*, Larousse, 2009, p.297.

2074 Réponse écrite de Serge Bernstein, du 18 septembre 2019.

2075 Michel Imberty, entretien du 14 juin 2019.

2076 Michel Sot, entretien du 20 septembre 2017.

2077 Guy Burgel, entretien du 14 juin 2018.

2078 Henri Mendras, *Comment devenir sociologue ? Souvenirs d'un vieux mandarin*, Actes sud, 1995.

reconnaissance des paires, propres à la culture universitaire<sup>2079</sup>. Simplement, ce sociologue insiste sur le fait qu'il existe, chez les universitaires, différentes façons d'aborder, à titre individuel, son métier. A la fin de son ouvrage, le sociologue s'amuse ainsi en présentant cinq idéaux-types d'universitaire, en leur donnant à chaque fois un nom particulier : le premier de ces types d'universitaire s'appelle Théophile<sup>2080</sup>.

Théophile est le savant érudit par excellence : « *Théophile ne sort pas de son cabinet. Il mène une recherche d'érudition, soit sur l'histoire de la discipline, soit sur un problème de sociologie historique. Il est imbattable sur les rapports entre Durkheim et Mauss, sur la filiation des idées d'Auguste Comte à Spencer. [...] Il peut choisir de consacrer sa vie à un grand problème fondamental d'histoire des civilisations... Il publie à périodes plus ou moins longues un livre pensant que ses collègues regardent avec révérence et n'osent ni approuver ni contredire, mais qu'il est élégant de mentionner en référence* ». Sa rigueur et ses obsessions ont tendance à le couper de ses collègues, même si sa supériorité, en terme d'érudition, peut servir à « moraliser »<sup>2081</sup> le monde universitaire, en faisant de lui un arbitre des questions scientifiques<sup>2082</sup>.

À côté de Théophile, on trouve Théophraste, rajoute Mendras, qui se veut le meilleur connaisseur des méthodes et de la pratique de sa matière, et se présente ainsi comme le gardien de « la valeur scientifique » de sa matière. Théophraste est « *un subtil méthodologique qui n'a jamais mené une enquête lui-même mais connaît admirablement les règles d'une bonne recherche. Personnage redouté, il prend plaisir à détruire l'ouvrage des autres, puisqu'il ne fait rien lui-même [...] Son plus grand ennemi est l'imagination* ». Henri Mendras rajoute « *Trouver quelque chose en cherchant une autre ne peut être l'effet d'une erreur méthodologique coupable, impardonnable : l'horreur absolue* »<sup>2083</sup>.

Ensuite, Henri Mendras mentionne Théobald, qui est « *chercheur de terrain, chef d'équipe ou de laboratoire. Théobald pense que la recherche est devenue une entreprise collective, que tout problème social, pour être transformé en problème sociologique, réclame des compétences diverses et par conséquent une réflexion collective* ». Ainsi, il commente « *Théobald lit peu, a une forte propension à se citer soi-même et à ne faire référence qu'aux travaux de son équipe. Il est donc jugé inculte par Théophile* ». Il est très tourné vers l'extérieur et se présente comme un spécialiste. Cependant, « *Théobald est tenté de jouer le charisme et de transformer son équipe en une véritable secte dont il est le gourou. Tout tourne autour de lui, vie intellectuelle et même vie personnelle* ». En

---

2079 Voir notamment Mendras, op. cit., p.40-42, puis p.282.

2080 Mendras, op. cit., p.277.

2081 Expression de Mendras lui-même.

2082 Mendras, op. cit., p.278-279.

2083 Mendras, op. cit., p.280.

somme, son véritable désir est ainsi de faire des disciples<sup>2084</sup>.

Autre figure, Théotime, qui est « un gestionnaire ». « *Très tôt, [Théotime] a pris des responsabilités dans son département d'université, dans son équipe, dans son syndicat. Il y a été poussé par ses bons sentiments, pour rendre service à ses collègues. La mauvaise gestion le faisant souffrir, il veut améliorer la marche de l'institution qui le fait vivre.* » Henri Mendras précise « [Théotime] a plus de goût pour les relations personnelles que pour la recherche proprement dite, qu'il vit d'ailleurs comme un jeu de rapports avec les collègues, les patrons et les jeunes. Il connaît tout le monde. Il fait preuve d'un entregent que ses collègues admirent, car il les décharge de tâches qui les rebutent ». « *Dévoré par toutes ses activités, Théotime passe un temps fou au téléphone. Il court d'un ministère à l'autre, d'une université à l'autre. Il ne se passe pas de semaine qu'il ne prenne l'avion pour l'étranger ou la province. Il lui reste peu de temps pour assurer la continuité de l'enseignement ou pour poursuivre une recherche personnelle. Il aspire à un poste de haut niveau, mais ils sont rares : présidence d'université, recteur, directeur ou chargé de mission au ministère de l'éducation nationale ou de la recherche, direction scientifique du CNRS. Après 20 ans passés à mener cette vie, revenir à son enseignement ou à sa recherche est une chute brutale d'activité et de tempo. Il a grand mal à se remettre tardivement à la vie intellectuelle. [...] Il regrette d'être resté trop longtemps dans ces postes de pouvoir* »<sup>2085</sup>

Enfin, la dernière figure d'universitaire est celle de Théophile, qui est un « professeur ». « [Théophile] poursuit sa vie intellectuelle personnelle pour assurer son enseignement. Il publie régulièrement des articles de mise au point, et de temps à autre, un livre soit un manuel, soit un livre de synthèse ou d'érudition » « *Il a accepté une fois de prendre la responsabilité de son département et s'en est déchargé dès qu'un collègue a bien voulu prendre sa succession [...] Ses doctorants et anciens élèves ont formé autour de lui une petite équipe de recherche, il les gère paternellement mais ne se considère pas comme un chef d'équipe et laisse à chacun la liberté de faire ce qu'il veut* ». Théophile vieillit, et, à sa retraite, on lui offre un livre de « mélanges » d'articles. C'est confus d'un point de vue scientifique, mais ça fait plaisir à recevoir. Enfin, Théophile est souvent un professeur de province : « *Théophile est souvent provincial. Il n'a pas voulu quitter son université alors qu'on le pressait de monter à Paris* ».

A la fin de son propos, Henri Mendras nuance cependant ce tableau en soulignant que chaque universitaire, au cours de sa carrière, est amené à endosser ces différents habits. Cette galerie de portraits a cependant le mérite de montrer la variété des attitudes et des postures individuelles que l'on peut retrouver dans le monde universitaire, qui n'est pas uniquement structuré par des logiques

---

2084 Mendras, op. cit., p.281.

2085 Mendras, op. cit., p.282.

de relations dominant/dominé, ni par des intrigues pour marquer symboliquement son pouvoir.

Tous ces éléments mettent donc en évidence un parcours, constitués de différents rites de passage, nécessaires à une vie universitaire et qui forge *l'ethos* de la plupart des universitaires nanterrois des années 70 et 80 : la fréquentation ou non de l'École Normale Supérieure, la possession ou non d'une agrégation (les deux étant souhaitables pour entamer une carrière), la fréquentation d'un milieu de jeunes comparses et de jeunes camarades - susceptibles de poursuivre l'éducation et de fournir à terme des condisciples sur lesquels s'appuyer pour le reste de sa carrière. À cela s'ajoute ensuite, le rôle des « protecteurs », des « maîtres » du futur universitaire, qui décident de prendre sous son aile, et de le former intellectuellement et de veiller à leur donner un poste dans l'enseignement supérieur à terme<sup>2086</sup>. Ensuite, le choix de la thèse<sup>2087</sup>, qui se doit d'être « vendable ». C'est-à-dire d'éveiller suffisamment l'intérêt de la communauté scientifique afin de permettre à terme d'obtenir un poste. Après, vient la procédure d'entrée dans la communauté universitaire, avec la cérémonie de la soutenance de la thèse, mais surtout à la suite de l'obtention d'un premier poste titulaire. La période pour l'obtention de celui-ci peut être particulièrement longue.

Enfin, une fois, le poste titulaire obtenu, l'universitaire peut essayer de gravir les échelons de la carrière, essentiellement grâce à son travail de recherche et à la constitution d'un réseau de relations, de collègues, avec lesquels il prend l'habitude de travailler et de soutenir la thèse. Une fois devenu à son tour professeur d'université, « le mandarin » peut ainsi faire le choix de soutenir à son tour de jeunes chercheurs, capables de prolonger leurs œuvres par leurs travaux<sup>2088</sup>.

D'autre part, l'étude de nos entretiens oraux fait aussi valoir qu'il existe une culture universitaire globale, mais aussi une culture propre à chaque discipline. En effet, l'ethos et les habitus semblent diverger, pour une part, en fonction des matières étudiées : cela apparaît notamment, pour reprendre l'analyse de Bourdieu, au sein des Lettres et des sciences humaines, entre les disciplines littéraires « classiques » dotées de concours et depuis longtemps étudiées à l'université et à l'École Normale Supérieure (philosophie, géographie, Histoire...) et les nouvelles sciences sociales (sociologie, anthropologie, linguistique...) dont l'essor date des années 60 et 70. Cette différence de mentalité

---

2086 Notons par ailleurs que le corps des universitaires dispose au sein de l'État français d'une certaine autonomie, puisque les nominations d'universitaires, qui sont des fonctionnaires, se font très souvent en consultant des instances représentatives de ces mêmes universitaires, telles que le Comité Consultatif des Universités après 1945 (cf. Picard, p.104.).

2087 Cf. Dominique Picard, *La Profession introuvable*, op. cit., p.44.

2088 Voir Clark Terry Nichols, Clark Priscilla P, *Le Patron et son cercle : clef de l'Université française*, Revue française de sociologie, 1971. Pour ces auteurs, ce système donnait à la fois le meilleur et le pire du système français. Ainsi que Henri Mendras, *Comment devenir sociologue ? Souvenirs d'un vieux mandarins*, Actes sud, 1995, et Laurence Viry, *Le monde vécu des universitaires, ou la République des egos*, le sens social, publié au Presse universitaire de Rennes, 2006.

semble être cependant encore plus forte entre le droit, l'économie et les sciences sociales : en effet, dans le cadre de l'enseignement du droit et de l'économie, il est apparu qu'il était très fréquent pour les enseignants d'avoir des activités professionnelles à côté de leur activité d'enseignement à l'université. Par exemple, lors de son entretien, l'économiste François Soulage nous a évoqué comment il avait commencé à travailler à mi-temps pour un cabinet d'étude à partir de 1976, en même temps qu'il avait des cours à Nanterre et devait assurer la gestion de l'Institut d'Éducation Permanente<sup>2089</sup>.

Ainsi, alors que les universitaires en Lettres et en sciences sociales consacrent l'essentiel de leur temps à la recherche, avant même les tâches d'enseignement et administratives, beaucoup de juristes et d'économistes travaillent en tant que spécialistes pour des entreprises, soit en tant que juristes ou consultants : pour le juriste Geouffre de la Pradelle<sup>2090</sup>, beaucoup d'assistants de droit à Nanterre étaient avocats. Ce qui leur assurait, finalement, d'autres revenus, plus confortables, et les amenaient à aborder les questions de façon différente. D'ailleurs, Geouffre de la Pradelle, lors de son entretien, a distingué les juristes des autres universitaires en sciences sociales et en Lettres en disant « nous ne sommes pas des intellectuels, nous ! ».

Enfin, pour tenter de conclure cette tentative de définition de la culture « universitaire », nous sommes à présent tentés d'évoquer un point que ni Pierre Bourdieu, ni Henri Mendras n'ont souligné : celui du caractère anémique d'une partie des relations interprofessionnel dans le milieu. Ainsi, un fort sentiment d'isolement a pu exister chez beaucoup enseignants-chercheurs de Nanterre durant ces années 70 et 80 : malgré l'impression d'un milieu où tout le monde se connaît, beaucoup d'universitaires de Nanterre ne fréquentaient en fait le campus que pour donner leurs cours. Chacun vaquant à ses propres occupations, à sa propre recherche, à ses propres enseignements, ignorant de ce qui pouvait se passer dans d'autres matières, d'autant que dans certaines disciplines, il n'existait pas forcément des bureaux - surtout pour les assistants - où se retrouver<sup>2091</sup>. Cette sensation de solitude, ou tout simplement de l'université comme un simple lieu de passage, ressort particulièrement de certains témoignages personnels, comme celle de l'économiste François Soulage<sup>2092</sup> et de la germaniste Christiane Guillard<sup>2093</sup> qui ont longtemps considéré Nanterre comme un simple lieu d'enseignement où l'on ne faisait que passer<sup>2094</sup>. D'autant que, d'après une enquête

---

2089 François Soulage, entretien du 19 octobre 2018.

2090 Géraud de la Pradelle, entretien du 18 janvier 2018.

2091 Comme pour les économistes par exemple, voir l'entretien avec François Soulage, du 19 octobre 2018.

2092 François Soulage, entretien du 19 octobre 2018.

2093 Christine Guillard, entretien du 15 avril 2019.

2094 Dans leur ouvrage, Erhard Friedberg et Christine Musselin, *En quête d'universités*, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », mai 1989, Paris, avaient déjà pointé cet individualisme des universitaires qui, par exemple, ne coordonnaient pas leurs pratiques pédagogiques entre eux et réalisaient chacun leurs recherches séparément : p.122-



réalisée en 1973 sur le temps de travail des universitaires de Nanterre, ceux-ci effectuent en moyenne des charges de travail importantes. Ce qui, pour une part, a dû contribuer à limiter également la possibilité d'interactions sociales entre collègues<sup>2095</sup>.

En revanche, cette impression d'anomie diminue, voire disparaît chez les universitaires particulièrement impliqués à Nanterre, notamment d'un point de vue syndical. En effet, cette sensation d'anomie et de solitude est loin d'être partagée par tous, car l'université de Nanterre, au contraire, dispose en guise d'atout de la présence, dans les années 70 et 80 d'un fort contingent de professeurs et d'enseignants-chercheurs, sincèrement et profondément attachés à Nanterre et s'identifiant même à elle. En effet, le début des années 70 fut marqué à Nanterre par le départ des enseignants-chercheurs les plus conservateurs de l'université, qui marquèrent par ce fait leur opposition aux réformes de René Rémond et aux évolutions de l'université post-68 en général. De tels départs renforcèrent numériquement alors le poids des enseignants-chercheurs « réformateurs » au sein de Nanterre, rendant de ce fait le groupe des universitaires nanterrois plus cohérent en général<sup>2096</sup>. Loin d'être un simple lieu de passage, un simple « strapontin » en attendant un poste parisien, l'université de Nanterre a bénéficié de la présence sur le long terme d'une communauté d'universitaires, se connaissant mutuellement et capables de tisser entre eux un sentiment de solidarité durable, au-delà des disciplines<sup>2097</sup>.

Parmi ces universitaires particulièrement impliqués dans le fonctionnement et le développement de l'université, et qui se sont à ce titre, particulièrement identifiés à Nanterre, on peut citer les cas de Guy Lachenaud et de Jean-Yves Guérin : le premier, né en 1938, entre à la faculté de Nanterre en 1967 comme assistant de latin, avant de s'impliquer ensuite dans le fonctionnement de l'université, à la fois en tant que syndicaliste du SNES-SUP et en tant que membre des équipes présidentielles, notamment de René Rémond, d'abord comme chargé de mission « étude et pédagogie » en 1970<sup>2098</sup>. Parallèlement à ses activités de recherche et d'enseignement, Guy Lachenaud multiplie les responsabilités administratives au sein de Nanterre : responsable du CIOUX<sup>2099</sup> en 1982 et de la

---

123, p.70-71, p.65-69.

2095 1208W215 « Enquête sur le budget-temps des enseignants de l'université » de madame Claude Piganiol, de décembre 1973 mentionne, p.14, des semaines en moyenne de plus de cinquante heures de travail (cours compris).

2096 Charles Mercier, « Les « réactionnaires » à Nanterre aux lendemains de Mai 68 », *Histoire@politique*, n°37, janvier-avril 2018, p.12. Parmi ces universitaires qui quittèrent Nanterre durant ces années-là, Mercier mentionne le cas de l'historien François Crouzet, qui partit à Paris IV (Sorbonne) en 1970, rejoint en 1971 par le latiniste (et ancien doyen) Jean Beaujeu et le géographe Jean Bastié en 1972.

2097 En 1991, le rapport d'évaluation de l'université de Nanterre soulignera la présence de ce « patriotisme nanterrois », voir 2308W25, « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation », 1991 p.12. D'ailleurs, d'après Michel Imberty, ce « patriotisme nanterrois » avait beaucoup été renforcé après la crise de 1976 et la scission du droit, entretien du 1 octobre 2019.

2098 Pour établir sa biographie, on pourra s'appuyer à la fois sur son livre Guy Lachenaud, *Comme un arbre qui marche*, éditions Amalthée, 2018, ainsi que sur un entretien réalisé avec lui le 5 juillet 2019

2099 Centre d'Information et d'Orientation universitaire de Paris X, voir Lachenaud, *Comme un arbre qui marche*, op. cit., p.37.

formation des enseignants en 1986<sup>2100</sup>. Guy Lachenaud finit par devenir professeur de langue et de littérature grecque en 1983, charge qu'il gardera jusqu'en 1995, où il devient professeur à Nantes, avant de prendre sa retraite en 2002. Cela fait que, finalement, Guy Lachenaud aura passé l'essentiel de sa vie professionnelle à Nanterre, 28 ans.

Quant à Jean-Yves Guérin, professeur de littérature française, nous avons déjà évoqué son parcours nanterrois, particulièrement lié à l'histoire de l'Institut de l'Éducation Permanente<sup>2101</sup> : arrivé à Nanterre en 1969 pour réaliser sa thèse de troisième cycle, Jean-Yves Guérin commence à enseigner dans le cadre de l'Institut d'Éducation Permanente dès 1971, et il fait parti des premiers animateurs de cette initiative. Après avoir enchaîné les vacations dans cet institut durant de nombreuses années, Jean-Yves Guérin obtient son premier poste titulaire, dans ce même institut en 1979 en tant que responsable de formation, avant d'entrer dans la filière « classique » de l'université en devenant assistant en Lettres modernes en 1983, puis maître de conférence, toujours à Nanterre, en 1986. Ayant obtenu sa thèse de troisième cycle en 1974, puis ayant obtenu son HDR en 1993, toujours à l'université, Jean-Yves Guérin ne quittera finalement cette université qu'en 1994, afin de devenir professeur de littérature française à l'université de Marne-la-Vallée<sup>2102</sup>. Dans une moindre mesure, parmi les universitaires profondément attachés à l'université de Nanterre, on peut citer le cas du juriste Géraud Geouffre de la Pradelle<sup>2103</sup> qui a quasiment fait toute sa carrière à l'université de Nanterre à partir de 1970 jusqu'à sa retraite. Il est resté fidèle à Nanterre lors de la crise de la scission du droit en 1976 : il ne se sentait, nous a-t-il dit, aucune affinité avec les juristes scissionnaires, attaché qu'il était au contact facile avec les étudiants et surtout à sa très grande liberté d'enseignement à Nanterre<sup>2104</sup>.

Bien sûr, à l'origine de la présence d'un « noyau dur » d'universitaires prêts à s'investir durablement à l'université de Nanterre, on retrouve la première génération de professeurs d'université ayant quitté la Sorbonne pour tenter à Nanterre une pédagogie et un enseignement nouveau : parmi ceux-ci, les plus connus sont bien sûr le germaniste Pierre Grappin, le philosophe Paul Ricœur et le littéraire Guy Michaud, qui amena avec lui de nombreux jeunes professeurs agrégés venus de Paris<sup>2105</sup>. Moins connu, on peut aussi citer le cas du littéraire Alexandre Micha<sup>2106</sup>, qui avait lui-aussi

---

2100 Lachenaud, op. cit., p.38.

2101 Voir chapitre V

2102 Entretien du Jean-Yves Guérin, entretien du 18 janvier 2018 et CV de Jean-Yves Guérin, consulté sur le site internet de Paris III, le 1 août 2020.

2103 Entretien du 18 janvier 2018 Géraud de la Pradelle.

2104 M. Geouffre de la Pradelle nous a en effet précisé qu'à Paris II-Assas, la répartition des cours de droit entre les professeurs était plus stricte et que les professeurs les plus prestigieux avaient tendance à monopoliser les cours les plus intéressants et à contrôler ceux des autres enseignants.

2105 Pierre Hyppolite, Guillaume Peureux, *Nanterre en toutes lettres*, Les cinquante ans du département de Littératures française et comparée, Presses Universitaires de Paris Ouest, p.14.

2106 Combecave-Gavet, op. cit., p.317.

quitté la Sorbonne, afin de participer à une université interdisciplinaire, où le rapport avec les étudiants serait plus simple et plus moderne. On peut, enfin, citer encore le cas du médiéviste Pierre Riché, arrivé à Nanterre en 1967. Celui-ci se retrouve séduit par les rapports nouveaux qu'établissent les enseignants entre eux, moins guindés et beaucoup moins marqués par les rapports hiérarchiques comme à la Sorbonne<sup>2107</sup>. Ainsi, on peut dire qu'il a existé à Nanterre un véritable noyau dur d'enseignants-chercheurs, convaincus que l'université pouvait être une pépinière de réformes et d'innovations pédagogiques, et qui, en se consacrant à l'université en partie de façon bénévole, ont largement contribué au développement de celle-ci<sup>2108</sup>. Sans eux, Nanterre aurait été bien différente.

D'ailleurs, d'autres indices soulignent la très grande continuité des carrières des enseignants à l'université de Nanterre : dans sa thèse consacrée au début de l'université<sup>2109</sup>, Marie-Chantal Combecave-Gavet souligne ainsi que, près de 49 % des assistants présents à l'université de Lettres, entre 1964 à 1972, ont ainsi fait par la suite toute leur carrière dans cette même université<sup>2110</sup>.

Cependant, le fait qu'une université se construise et se développe à partir d'une minorité particulièrement active d'enseignants-chercheurs n'a rien de très original. Cela semble même être une tradition : déjà, l'historien Jean-François Condette, dans le livre qu'il a consacré à l'histoire de la faculté de Lettres de Lille sous la III<sup>e</sup> République<sup>2111</sup>, a également souligné la continuité de la majorité du corps universitaire Lillois de cette époque, a commencé sa carrière à la faculté de cette ville pour y rester, soit toute sa vie professionnelle, soit une longue période de 10 à 20 ans<sup>2112</sup>.

Nanterre est également assez comparable aux autres universités françaises de cette époque du point de vue de son recrutement, dans la mesure où les procédures légales traditionnelles sont respectées. En effet, les choses sont différentes à l'université de Vincennes, où la formation du corps enseignant s'est faite sur une base clairement idéologique : en effet, depuis la création de l'université en 1968, les enseignants se sont entièrement cooptés, notamment à partir du noyau dur représenté par Raymond Las Vergnas et Hélène Cixous. Organisés en commissions de spécialistes, ceux-ci ont eu particulièrement à cœur de recruter parfois des profils originaux, même si pour l'essentiel, le

---

2107 Combecave-Gavet, op. cit., p.328.

2108 Combecave-Gavet, op. cit., p.317.

2109 Marie-Chantal Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, soutenue en 1999 sous la direction de Philippe Levillain.

2110 Combecave-Gavet, op. cit., p.340.

2111 Jean-François Condette, *La Faculté des Lettres de Lille de 1887 à 1945, une faculté dans l'Histoire*, Histoire, Septentrion, presses universitaires, 1999.

2112 Selon Condette, *La Faculté des Lettres de Lille de 1887 à 1945*, p.105-106, 33 % des professeurs de la faculté restèrent plus de 20 ans à Lille, 52 % d'entre eux y restèrent au moins 10 ans. Seuls 7 % des professeurs y restèrent moins de deux ans.

recrutement s'y est fait sur une base essentiellement politique et militante<sup>2113</sup>. Beaucoup d'assistants y furent recrutés donc sans concours de l'enseignement, ou même parfois sans diplôme de second cycle : beaucoup de militants trotskystes et maoïstes furent ainsi recrutés, justement à cause de leur engagement politiques, comme Alain Badiou ou Henri Weber, à l'époque encore responsable de la LCR<sup>2114</sup>. On rapporte même le cas d'un vacataire, ancien marin danois, recruté sans diplôme, en sciences de l'éducation comme vacataire, et qui n'obtint sa licence que plusieurs années après avoir enseigné !<sup>2115</sup> Un recrutement aussi laxiste produisit, dans de nombreux départements, un problème d'absentéisme des professeurs qui, par exemple, concerna la plupart des enseignants de l'UER de philosophie en 1975<sup>2116</sup> : sur ce plan, jamais Nanterre n'eut pas à connaître de tels problèmes, puisqu'elle suivit les cadres classiques du recrutement des enseignants-chercheurs.

## La délicate question du statut de l'universitaire

Une autre question mérite cependant d'être tout de suite abordée parce qu'elle constitue le cœur des discussions politiques, syndicales et professionnelles, des universitaires, évoquant leur propre situation. Il s'agit de la question du statut de l'universitaire, qui est particulier en France, et cela, à au moins deux titres : d'abord, parce que le corps des enseignants-chercheurs est marqué par les fortes inégalités de statut entre enseignants (titulaires ou non, professeurs ou non), et ensuite parce que le corps des universitaires est ensuite censé être le seul corps de fonctionnaires, disposant d'une réelle indépendance vis-à-vis de l'État et même appelé à se gouverner lui-même dans une certaine mesure.

Les statuts universitaires les plus prestigieux ont été définis au XIX<sup>ème</sup> siècle, plus précisément par le décret de 1885 et la loi du 10 juillet 1896<sup>2117</sup> : au sommet de ceux-ci, on trouve les professeurs en chaire, dits de « rang A », qui donnent trois heures de leçon par semaine mais consacrent l'essentiel de leur temps à la recherche et à la direction de l'université<sup>2118</sup>. À côté de ce poste le plus prestigieux, on trouve d'autres statuts de professeur d'université, moins prestigieux, on trouve les postes de professeur titulaire à titre personnel et les professeurs titulaires sans chaire<sup>2119</sup>. Ces

---

2113 Sous la direction de Charles Soulié, *Un Mythe à détruire ?*, presses universitaires de Vincennes, 2012, p.123-124 et p.132.

2114 En 1968, à Nanterre, le géographe conservateur Jean Bastié (dirigeant du Syndicat Autonome à Nanterre) tenta, par provocation, de présenter sa candidature à un poste à Vincennes, en sachant très bien qu'il ne serait pas accepté, du fait de ses orientations politiques, voir Mercier, « Les « réactionnaires » à Nanterre aux lendemains de Mai 68 », *Histoire@politique*, n°37, janvier-avril 2019

2115 Sous la direction de Charles Soulié, *op. cit.*, p.245.

2116 Sous la direction de Charles Soulié, *op. cit.*, p.247.

2117 Jean-Yves Mérindol, *Les Universitaires et leurs statuts depuis 1968*, la découverte, le mouvement social, 2010/4, n°233, p.69.

2118 Francis de Baecque (rapport présenté par), *La Situation des personnels enseignants des universités, éléments de réflexion pour une réforme*, la documentation française, 1974, p.16.

2119 Cf. Dominique Picard, *La Profession introuvable*, *op. cit.*, p.29.

derniers sont souvent des professeurs qui attendent une chaire et qui, donc, ne disposent pas du droit de vote au sein des instances universitaires avant 1968 ces deux postes disparaîtront en 1979<sup>2120</sup>. Les professeurs associés<sup>2121</sup> sont des universitaires étrangers ou français, invités pour une période de deux ans maximum dans une université française, ils sont recrutés à partir de leur CV sur décision des instances d'une université<sup>2122</sup>. On comptait seulement 25 professeurs associés en 1967<sup>2123</sup>.

Ensuite, juste en dessous, on trouve les maîtres de conférence, qui sont nommés par arrêté ministériel et disposent avant 1968 d'un doctorat d'État ou d'une thèse de troisième cycle. Ils ont été préalablement inscrits sur une liste d'aptitude. Les maîtres de conférence, comme les maîtres-assistants, animent Travaux Dirigés, cours d'amphithéâtre et travaux de recherche<sup>2124</sup>. Assez proche de ce précédent statut, on trouve également les maîtres-assistants, qui ont également une thèse de troisième cycle, ils disposent souvent d'une agrégation, et ils ont été titularisé à la suite d'un stage .

Cet « éclatement » du statut de l'universitaire est particulièrement sensible dès les années 60.

Ainsi, dès 1963, à l'université de Paris, 40,8 % des personnels universitaires sont des professeurs, 23,2 % sont des maîtres-assistants et 32,4 % sont assistants. En province, cette répartition est différente : 31,4 % sont professeurs, 22,3 % maîtres de conférences et chargés d'enseignement, 13,3 % maîtres-assistants et 33 % assistants<sup>2125</sup>.

Après 1945 d'autres statuts d'universitaires sont créés afin de suppléer au poste de professeur et de maître de conférence déjà existants pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants<sup>2126</sup> : en 1942 est ainsi créé le poste d'assistant en Lettres, en droit en 1950. Ces assistants étaient ainsi, en général, de jeunes gens, ayant accompli leurs études de second cycle, souvent détenteurs d'un concours de l'Éducation Nationale - souvent l'agrégation - et qui avaient pour vocation d'enseigner environ huit heures par semaine, afin de pouvoir consacrer le reste de leur temps à la préparation de leur doctorat ou de leur thèse de troisième cycle<sup>2127</sup>. Ce qui voulait représentait une grande quantité de travail, et il était difficile pour les assistants de parvenir à mener les deux<sup>2128</sup>. Recrutés

---

2120 Mémoire d'étude d'Emelyne Rivalet : 1967, rapport de stage avril mai 1967 (disponible aux archives de l'université de Nanterre), p.58-59.

2121 Dont le statut date de 1955.

2122 Mémoire d'étude d'Emelyne Rivalet : 1967, rapport de stage avril mai 1967, p.62.

2123 Christophe Charle et Régine Ferre, *Le Personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIXe et XXe siècles*, Paris, CNRS, 1985, p.18.

2124 Mémoire d'étude d'Emelyne Rivalet : 1967, rapport de stage avril mai 1967, p.62.

2125 Jean-Yves Mérindol, *Les Universitaires et leurs statuts depuis 1968*, la découverte, le mouvement social, 2010/4, n°233, p 70.

2126 Sur cette question des statuts, nous renvoyons à l'article suivant : Jean-Yves Mérindol, *Les universitaires et leurs statuts depuis 1968*, la découverte, le mouvement social, 2010/4, n°233.

2127 Cf. Dominique Picard, *La profession introuvable*, op.cit., p.71.

2128 Francis de Baecque (rapport présenté par), *La Situation des personnels enseignants des universités, éléments de réflexion pour une réforme*, la documentation française, 1974, p.10.

officiellement par le rectorat à partir des propositions de l'université<sup>2129</sup>, les conditions de recrutement de ces assistants sont en vérité davantage dictées par la coutume que par une démarche réglementaire explicite. Ce qui laisse alors beaucoup de marge de manœuvre aux professeurs d'université, afin de décider qui ils embauchaient comme assistant. En conséquence, les professeurs titulaires choisissent donc ordinairement leurs propres doctorants comme assistants<sup>2130</sup>. Moins bien rémunérés, moins reconnus et dépendants de leur hiérarchie pour le renouvellement de leur poste, ces assistants furent nombreux à rejoindre les syndicats<sup>2131</sup>. Ces postes d'assistant augmentent de façon considérable dans les années de l'immédiat post-68 (entre 1970 et 1972, l'université française recruta près de 2000 agrégés par an<sup>2132</sup>).

En bas de la hiérarchie universitaire, on trouve également les lecteurs, payés uniquement entre octobre et fin juin, et ne disposant ni de prime de transport, ni de droit aux allocations familiales<sup>2133</sup> : les lecteurs sont des étudiants étrangers payés pour enseigner leur langue dans une université française. En outre, il convient de mentionner les moniteurs, qui sont des étudiants ayant obtenu une licence, et sont désignés par les UER pour un an afin de surveiller les bibliothèques. On comptera près de 200 moniteurs à Nanterre en 1973<sup>2134</sup>.

Enfin, parmi les enseignants non-titulaires, on trouve des enseignants vacataires, souvent appelés « chargés de cours » dans les documents de l'époque. Ils sont payés « à la leçon », par l'université au moyen des heures complémentaires, c'est-à-dire à partir des fonds spéciaux réservés au paiement des heures supplémentaires. Les chargés de cours sont officiellement recrutés par le recteur, à partir de l'avis du doyen de la faculté, souvent afin d'effectuer des cours dans des disciplines non pourvues en enseignants titulaires<sup>2135</sup>.

Nos entretiens nous permettent d'évoquer quelques cas précis d'enseignants vacataires, aux conditions sociales - on le verra - très diverses : en effet, certains de ces enseignants « chargés de cours » étaient des professeurs du secondaire qui, en plus de leurs charges, enseignent également à

---

2129 En 1967, sur les 16.200 enseignants agrégés de France, 6.000 travaillaient dans l'enseignement supérieur, cf. Verneuil, op. cit., p.486.

2130 Jean-Yves Mérimondol, *Les Universitaires et leurs statuts depuis 1968*, la découverte, le mouvement social, 2010/4, n°233, p 70

2131 Il y a, à notre connaissance, très peu d'éléments sur l'Histoire du syndicalisme enseignant dans le supérieur, mais nous mentionnons ici l'article de Jeffrey Tyssens, *Quelques Éléments d'Histoire du SNES-SUP, 1945-1972*, paru dans le « SNES-SUP », mensuel d'information du syndicat national de l'enseignement supérieur, n°563, de mars 2008, p.14.

2132 Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, tome IV, depuis 1930, Tempus, Perrin, 2004, p.387.

2133 Mémoire d'étude d'Emelyne Rivalet :1967, rapport de stage avril mai 1967, p.26. Notons que cette source, consultable aux archives de l'université de Nanterre, est l'une des rares à présenter un rapport d'ensemble de cette question des statuts d'universitaires.

2134 Mémoire d'étude d'Emelyne Rivalet : 1967, rapport de stage avril mai 1967, p.68 ainsi que 2590W35, rapport des RG du 16 novembre 1973, « Mécontentements des moniteurs de l'université de Nanterre »

2135 Du moins, avant 1968, voir Mémoire d'étude d'Emelyne Rivalet : 1967, rapport de stage avril mai 1967, consultable aux archives de l'université de Nanterre, p.65.

l'université. A l'exemple de la linguistique Isabelle Weill qui, de 1970 à 1976, a enseigné à Nanterre en plus de ses cours de lycée en tant que professeur de français<sup>2136</sup>. De tels cas n'étaient pas rares : en 1975, près de 15 % des professeurs agrégés reconnaissaient enseigner au moins une heure à la faculté<sup>2137</sup>. D'autres avaient, sans doute, plus de mal à parvenir à tenir financièrement, entre les études qu'ils faisaient et la nécessité de subvenir à leurs besoins : ainsi, le psychologue Edmond-Marc Lypiansky<sup>2138</sup> a ainsi longtemps été amené à être chargé de cours. Entré à Nanterre en 1966, il y poursuit ses études de deuxième et de troisième cycle, et commence à enseigner dès 1971. Ses vacances dureront six ans. Sa situation ne deviendra stable qu'à partir de 1977 où il entre au CNRS. Il ne devient maître de conférence qu'en 1987.

Cette question de la précarité du statut des enseignants, dans les années 60 et 70, n'est pas propre à Nanterre. La hausse du nombre d'étudiants a en effet provoqué la hausse vertigineuse du nombre d'assistants - non titularisés - et qui voient leur contrat renouvelé d'année en année. Cela est aussi particulièrement vrai à l'université de Vincennes, où la question est mieux connue grâce aux travaux de Charles Soulié<sup>2139</sup> : dans cette université, le recours aux vacances et aux heures complémentaires pour payer les universitaires devient de plus en plus fréquents avec le développement de l'établissement. En 1972, Vincennes compte ainsi 690 chargés de cours (296 à temps plein, 394 à temps partiel) pour 416 titulaires, et, en 1976, le nombre d'heures complémentaires est près du double à Vincennes qu'à l'université de Nanterre. À Vincennes, près de 60 % des cours finissent vers 1976 par être assurés par des vacataires<sup>2140</sup>. Après le déplacement de l'université de Vincennes à Saint-Denis en 1980, plusieurs plans de titularisation des enseignants eurent lieu, et vers 1985, plus de 55 % des vacataires de 1979 avaient été titularisés<sup>2141</sup>, même si l'on eut à compter sur plusieurs cas de vacataires suicidés, désespérés de ne pas avoir été titularisés<sup>2142</sup>.

À côté de la multiplication du nombre d'assistants, l'université française voit également dans ces années 60 l'apparition du poste de maître-assistant, qui - lui - est un enseignant titulaire de l'université. Ce statut crée en Lettres en 1960 et en droit en 1962<sup>2143</sup>, le maître-assistant est soumis à

---

2136 Isabelle Weill, entretien 15 février 2018.

2137 Verneuil, op. cit., p.492.

2138 Edmond-Marc Lypiansky, entretien du 14 mars 2019

2139 Sous la direction de Charles Soulié, *Un Mythe à détruire ?* op. cit.

2140 Sous la direction de Charles Soulié, *ibid*, p.244.

2141 Sous la direction de Charles Soulié, *ibid*, p.248.

2142 Sous la direction de Charles Soulié, *ibid*, p.249. Par exemple, on note le suicide de Lonni Bolo, vacataire en science de l'éducation, dans un parking en 1985. Faute de titularisation

2143 Lire aussi, sur ce sujet, Françoise Mayeur, *Les Carrières de l'enseignement supérieur en France depuis 1968*, extrait de Claude-Isabelle Brelot et Jean-Luc Mayeur (sous la direction de), *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, p.72. Ainsi que Francis de Baecque (rapport présenté par), *La Situation des personnels enseignants des universités, éléments de réflexion pour une réforme*, la documentation

une obligation de services de cinq à six heures de cours, en général, parfois plus, mais il est également appelé à faire de la recherche. En effet, le maître-assistant possède, lui, une thèse de troisième cycle ou un doctorat d'État, contrairement aux assistants ; le maître-assistant a ainsi été d'abord inscrit sur une liste d'aptitude établie par une commission de spécialistes de l'université, puis par le Comité Consultatif des Universités (créé par ordonnance en 1945), avant d'être titularisé par le ministère de l'Éducation Nationale<sup>2144</sup>. En revanche, contrairement aux maîtres de conférence que nous évoquerons plus tard, leur charge d'enseignement est souvent un peu plus lourde que la leur. Les maîtres-assistants enseignent d'ailleurs généralement dans les premiers cycles de l'université, plutôt que dans les cycles supérieurs<sup>2145</sup>.

Pour Nanterre, plusieurs sources nous indiquent encore que ces très fortes inégalités de statut et la précarité de l'emploi d'une partie des enseignants-chercheurs étaient très mal vécues par les concernés.

Le premier témoignage peut se lire, de façon saisissante, dans le roman de Robert Merle, *Derrière la vitre*<sup>2146</sup>. Dans ce roman, qui décrit Nanterre à la veille de Mai 68, Robert Merle évoque ainsi le malaise des assistants au travers du personnage de l'assistant Delmont.

Delmont, assistant quadragénaire, possédant une longue expérience d'enseignement, agrégé de littérature française<sup>2147</sup>, tente, à la veille de Mai 68, d'obtenir son inscription à la liste d'Aptitude, afin de devenir maître assistant et donc d'être titularisé. Le récit de ce personnage, malgré son caractère littéraire qui vise avant tout à divertir le lecteur, est néanmoins révélateur des tensions et des ressentiments accumulés par ce corps spécifique d'universitaire à cette époque. En effet, le personnage de l'assistant Delmont est présenté au début du roman en train d'attendre le directeur du département de littérature, le professeur Rancé, avec lequel il a un rendez-vous pour évoquer sa titularisation : le professeur Rancé arrive en retard à ce rendez-vous et parle à Delmont avec paternalisme.

Ainsi, Rancé est décrit par Robert Merle comme l'incarnation du « mandarin », et le regard que Delmont lui porte cumule toutes les récriminations des assistants de l'époque vis-à-vis de leur hiérarchie : Delmont accuse ainsi Rancé de négliger le fait que ce sont, à Nanterre, les assistants qui font l'essentiel du travail pédagogique, corrigeant les copies, préparant les examens, travaillant en

---

française, 1974, p.17.

2144 Jean-Yves Mérindol, *Les Universitaires et leurs statuts depuis 1968*, la découverte, le mouvement social, 2010/4, n°233, p.70.

2145 Mémoire d'étude d'Emelyne Rivalet :1967, rapport de stage avril mai 1967, consultable aux archives de l'université de Nanterre, p.65.

2146 Robert Merle, *Derrière la vitre*, Gallimard, 1970

2147 Merle, op. cit., p.69.



général bien plus que leur contrat initial. De plus, l'assistant Delmont reproche, en son for intérieur, au professeur d'être imbu de lui-même, et finalement de ne pas être également un si bon chercheur que cela : d'après Delmont, Rancé se comporte comme un « petit monarque », avant tout soucieux d'établir autour de lui une cour d'assistants « lèche-bottes » (sic) et d'étudiantes dans sa villa de Saint-Cloud<sup>2148</sup>, alors qu'il n'est ni un grand chercheur, ni un grand pédagogue, et n'a progressé dans sa carrière que « grâce à une médiocrité polie », faite de persévérance et de respect envers les anciens. Enfin, Delmont accuse Rancé de ne pas prendre en compte l'épuisement des assistants, fatigués par des années de préparation de thèse, pour réaliser un travail de recherche, dont Delmont lui-même n'entrevoit ni la fin, ni la qualité intellectuelle intrinsèque. Finalement, dans la suite du roman, Delmont ne sera pas finalement titularisé par Rancé, qui lui reprochera d'être trop proches des étudiants contestataires<sup>2149</sup>. Cependant, par le biais d'une intervention directe son directeur de thèse, Delmont sera finalement inscrit sur les listes d'aptitudes et titularisé<sup>2150</sup> : là-encore, cette anecdote est censée, dans le récit de Robert Merle, démontrer la toute-puissance des professeurs sur la carrière de leurs assistants.

Plus concrètement encore, Guy Lachenaud, assistant de grec à Nanterre en 1967, nous a ainsi raconté comment il avait vécu sa révolte en tant qu'assistant, soumis à l'autorité de ce qu'il qualifiait lui-même, à l'époque, « les mandarins »<sup>2151</sup> : agrégé de Lettres classiques en 1963, ancien normalien, Guy Lachenaud entre à Nanterre en tant qu'assistant en 1967 après plusieurs années d'enseignement au lycée. Participant à l'effervescence contestataire de ces années, Guy Lachenaud nous raconta comment, avec deux de ses collègues, il écrivit une lettre très respectueuse, selon ses termes, à la responsable du département de grec, Madame la professeure Duchemin, afin de lui faire part de son désir de davantage de collégialité au sein de l'équipe des enseignants de grec.

En effet, Guy Lachenaud – lors de son entretien - nous raconta son refus d'être « porte-serviette » (sic) des professeurs, et combien lui pesait sa situation d'assistant, faite de précarité par rapport à son contrat de travail, et de multiples révérences à ses supérieurs hiérarchiques : la correction des copies de fin d'année leur revenait en effet intégralement, l'avis des professeurs de rang A était même nécessaire pour le choix de chaque sujet d'examen, y compris sur des cours de première année qu'ils n'effectuaient pas. Ce sentiment « de se faire traiter comme un petit garçon » (sic) lui fut insupportable, et, par la suite - après la publication de cette lettre - Guy Lachenaud fut mal

---

2148 Robert Merle, *Derrière la vitre*, Gallimard, 1970, p.71.

2149 Merle, op. cit., p.86.

2150 Merle, op. cit., p.325.

2151 Entretien avec Guy Lachenaud, 5 juillet 2019. A noter également que l'historien Jean-Jacques Becker rapporte également, dans son autobiographie, des souvenirs liés à ce mépris des assistants : Jean-Jacques Becker, *Un Soir de l'été 1942, souvenirs d'un historien*, Larousse, 2009, p.300.

considéré par ses supérieurs hiérarchiques, qui vit en lui, d'après ses mots, quelqu'un ayant accompli un « crime de lèse-majesté » (sic). Cette réaction est caractéristique de l'époque : en effet, à cette époque, avant Mai 68, il arrivait encore que des assistants apportassent la serviette du professeur à son cours d'amphithéâtre<sup>2152</sup>. Au lendemain des événements de 1968, le changement des mentalités était en marche, et les rapports hiérarchiques devinrent sans doute plus souple à l'université, du moins du point de vue des rapports humains.

En effet, au milieu des années 70 à Nanterre, cette question des inégalités de statut conserve toute son actualité : en cherchant dans les archives de l'université, nous avons en effet trouvé un tableau tout à fait exceptionnel. Il s'agit du tableau des services de cours pour l'année 1975<sup>2153</sup>, c'est-à-dire du document qui compile les noms de tous les enseignants, par UER, leur statut, avec, à chaque fois, le nombre d'heures de cours effectuées dans l'année, par semaine. De ce document, nous pourrions tirer un éclairage très intéressant sur la situation et la répartition des enseignants-chercheurs en fonction de leur statut : ainsi, sur les 825 enseignants de l'université de Nanterre, dont le nom et le statut apparaissent sur le tableau (l'économie et le droit ne sont pas compris dans ce document), il apparaît que 10,5 % sont des professeurs d'université de rang A<sup>2154</sup>, 2,6 % des maîtres de conférence, 23,6% sont des assistants, 21 % sont des maître-assistants, 4,5 % sont lecteurs alors que plus du tiers des enseignants, en 1975, sont de simple chargés de cours (37,%).

Cette dernière catégorie doit cependant être examinée en détail : en scrutant rigoureusement ce tableau, on s'aperçoit que beaucoup de ces « chargés de cours » (le terme est vague, et varie d'ailleurs en fonction des UER, où ils sont parfois qualifiés aussi de « chargés d'enseignement ») constituent en réalité un groupe très divers, comme nous l'avons déjà dit.

En effet, parmi ces enseignants définis comme « chargés de cours », on trouvait des assistants qui cumulaient leurs cours avec des vacances prises dans d'autres UER, à l'exemple du médiéviste Michel Sot qui, en 1975, donnait visiblement 1 h 30 de cours de TD à l'UER de français, à côté de sa charge d'enseignement en histoire, qui était de 5 heures de TD<sup>2155</sup>. On observe aussi que, parmi ces vacataires payés en heures complémentaires, il y avait des professeurs du secondaire, surtout en langue, qui enseignaient quelques heures à l'université à côté souvent d'un enseignement de lycée : à

---

2152 Christelle Dormoy-Rjraman, dans son article consacré à la sociologie à Nanterre dans les années 68, évoque ainsi le cas de l'assistant E.Enriquez qui apportait, en 1965-66, encore la serviette d'Henry Lefebvre à son cours d'amphithéâtre Christelle Dormoy-Rjraman, « La Sociologie nanterrienne « autour de 68 » Entre expertise et contestation », *Revue d'anthropologie des connaissances*, volume 12, N3, 2018/3, p.491.

2153 Consultable aux archives départementales des Hauts-de-Seine à la cote 1208W255. Le document n'a pas vraiment de nom, mais il se trouve dans une pochette où il est inscrit « Enquête janvier-février 1975 ». Une lettre du 13 février 1975, à la signature illisible, introduit très rapidement ce document.

2154 Toutes catégories confondues : y compris les professeurs associés et les professeurs sans chaire.

2155 1208W255 « Enquête janvier-février 1975 »

l'exemple, d'un certain monsieur Tripodi<sup>2156</sup>, qualifié en 1975 « de chargé de cours, certifié », et qui enseignait au lycée Renoir d'Asnières, tout en donnant 1 h 30 de TD d'anglais à des non-spécialistes.

Parmi les chargés de cours de Nanterre, on trouvait aussi des professionnels spécialistes, qui travaillaient dans un cadre non universitaire, et qui venaient à Nanterre partager quelques savoirs-faire spécifiques. Ce genre de cas s'observait par exemple, en psychologie, où des médecins enseignaient en TD à Nanterre : mentionnons ainsi le cas d'une certaine Catherine Veil, titulaire d'une maîtrise de psychologie, et qui, en plus de son travail à l'hôpital Saint-Antoine, donnait 1h30 de TD à Nanterre cette année-là<sup>2157</sup>. On trouve aussi, nous l'avons déjà mentionné, de jeunes chercheurs diplômés du troisième cycle – précaires - mais qui ne parvenaient pas à trouver un emploi stable à l'université et qui multiplient donc les vacations, dans différentes universités, pour rester dans le monde universitaire et essayer d'y percer. Le cas déjà évoqué d'Edmond-Marc Lipiansky, chargé de cours dans les années 1970 en psychologie, correspond assez bien à ce modèle, semble-t-il.

Sur le tableau des services, on observe également des cas sans doute comparables à celui-là, comme celui, par exemple, d'un certain Jagodic, titulaire d'une maîtrise en philosophie à Vincennes et qui donnait en 1975 un TD d'esthétisme d'1h30 à Nanterre, sans contrat d'assistant ni concours<sup>2158</sup>.

Ces quelques chiffres et ces quelques exemples, en tout cas, soulignent l'importance des assistants, des lecteurs et des chargés de cours vacataires dans l'offre d'enseignement proposés par l'université, puisque, à elles-seules, ces trois catégories forment près des 2/3 des enseignants présents à l'université en 1975. Ces indices semblent d'ailleurs aller dans le sens de ce que disait René Rémond qui, dans ses mémoires, affirmait, vers la fin des années 70, que près de 40 % des cours étaient assurés à Nanterre par des vacations<sup>2159</sup> (ce qui correspond d'ailleurs aux affirmations du rapport Baecque sur la situation nationale des universitaires de 1974<sup>2160</sup>). En 1987, cette proportion d'enseignants vacataires alla même jusqu'à atteindre 50 % du total des effectifs enseignants au sein de l'université<sup>2161</sup>.

---

2156 Mentionné dans le document, à l'UER d'anglais, 1208W255. Le tableau des services est très volumineux et n'est pas paginé.

2157 Même document.

2158 Même document.

2159 René Rémond, *La Règle et le consentement*, Fayard, 1979, p.95.

2160 Francis de Baecque (rapport présenté par), *La Situation des personnels enseignants des universités, éléments de réflexion pour une réforme*, la documentation française, 1974, p.34.

2161 On compte même certaines UER avec jusqu'à 72% d'enseignants vacataires comme en psychologie. En droit, cependant, la proportion de vacataires était très faible en 1987, seulement 6%. Ces chiffres sont évoqués lors d'un débat au sein du conseil d'administration de l'université de Nanterre du 14 décembre 1987, consultable au fond 2283W47.

De plus, ce tableau, comparé à d'autres sources, permet également de mettre en évidence le problème des assistants qui, titulaires d'un doctorat de troisième cycle, restaient néanmoins au même statut d'assistant et se voyaient dans l'obligation de chercher à renouveler leur contrat d'année en année à Nanterre : une note des services administratifs de septembre 1978<sup>2162</sup> nous permet de nous faire une idée précise de cette précarité. Ainsi, cette année-là, l'université comptait 110 assistants en attente de titularisation, tous inscrits à la LAFMA (Liste d'Aptitude aux Fonctions de Maître-assistant). Parmi ces 110 assistants en attente de titularisation, 64 avaient même plus de 7 ans d'assistantat derrière eux.

Enfin, ce tableau des services de 1975 est aussi intéressant pour évoquer la position spécifique des femmes universitaires : alors que Bourdieu, dans son livre *Homo Academicus*, mentionnait, qu'à Paris en 1968, seulement 6 % des professeurs d'université étaient des femmes<sup>2163</sup>, ce tableau des services de 1975 nous permet aussi de faire le point sur la situation des femmes enseignantes-chercheuses à cette époque. En effet, parmi nos sources, nous n'avons, pour ainsi dire, presque rien, aucun témoignage particulier sur la situation des femmes universitaires dans les années 70 et 80. Si le MLF a pu distribuer des tracts à Nanterre<sup>2164</sup>, qu'aucune organisation féministe ne s'est en effet implantée sur le campus, et les femmes universitaires ont elles-mêmes rarement prises la parole pour évoquer leur sort spécifique. Ainsi, aucun rapport, aucune mention dans les conseils de l'université ou aucun témoignage ne nous apporte d'information significative sur ce point : seulement, ce tableau des services de 1975, parce qu'il comporte parfois la civilité de l'enseignant, nous permet de détenir certains sexe-ratio, en fonction des statuts, et de certaines UER de Nanterre. Or, ces sexe-ratio soulignent encore le caractère minoritaire et sous-représenté des femmes aux postes d'enseignements du supérieur, surtout pour les postes les plus prestigieux : ainsi, en Histoire, en 1975, sur les 61 enseignants que compte cette UER, seules 12 sont des femmes, et on ne compte parmi elles aucune professeure de rang A, ni aucune maîtresse de conférence (5 maîtresses-assistantes, donc, et 7 assistantes). Même chose en géographie, où la civilité des enseignants est bien renseignée sur le tableau, et où l'on ne dénombre que 4 femmes sur une petite équipe de 31 personnes. En géographie, également, aucune femme n'est professeur de rang A, et on ne compte qu'une seule femme assistante et deux femmes vacataires (en réalité, des assistantes d'anglais chargées des options d'anglais dans cette matière).

Même dans l'importante équipe d'anglais et d'étude anglo-américaine, qui compte 126 personnes, on

---

2162 1208W254 « Situation des assistants inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistants en occupant un emploi d'assistant »

2163 Bourdieu, op. cit., p.65.

2164 On trouve quelques tracts du MLF, distribués sur le campus de Nanterre, au début des années 70, à la cote 1208 W257.

ne recense que 49 femmes<sup>2165</sup>, soit environ 38 % du total, avec une seule femme au poste de professeur d'université (sans chaire), et une surreprésentation des femmes au niveau des emplois de lecteur, de chargés de cours vacataires et d'assistantes (respectivement, 42 % des chargés de cours-vacataires sont des femmes, 37 % des assistants sont des femmes, ainsi que 55 % des lecteurs). Ces quelques éléments factuels tendent ainsi à souligner le rôle dominé des femmes au sein du corps des enseignants-chercheurs de cette époque. En effet, elles sont coupées le plus souvent des emplois les plus prestigieux et les mieux payés de l'université, et sous-représentées dans le corps enseignant, y compris dans les formations de Lettres et de sciences humaines, où elles forment pourtant, comme nous l'avons vu dans le chapitre VII, la grande majorité des étudiants. Ce manque d'enseignantes, à Nanterre, aussi bien en Histoire, en géographie ou en Anglais, est d'autant plus intéressante à souligner, qu'en 1970, 56% des nouveaux agrégés (toute matière confondue) étaient des femmes et qu'en 1975, ce taux était de 53%<sup>2166</sup>.

Pourtant, mis en parallèle, ces chiffres ne sont guère surprenants : en 1980-1981, sur l'ensemble du corps des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur, quelle que soit la matière enseignée, les femmes ne représentaient que 8,6 % des professeurs de rang A, 29,5 % des postes de maîtres-assistants et de maîtres de conférence, et 30 % des postes d'assistants. Les Lettres sont donc beaucoup plus « féminisées » que le droit, puisqu'en Lettres et en sciences humaines, on comptait en 1980 16,4 % de femmes professeurs de rang A, contre 7,4 % pour le droit et l'économie<sup>2167</sup>. En 2005-2006, encore, seuls 17 % des professeurs d'université étaient des femmes<sup>2168</sup>.

Cette croissance des effectifs d'assistants est donc une source structurelle et durable de contestations et de tensions au sein des universités : en effet, les assistants craignent, qu'au bout de leur contrat, ceux-ci ne soient pas renouvelés et se retrouvent ainsi soit renvoyés dans l'enseignement secondaire, soit mis tout simplement au chômage. Les assistants sont à l'époque très nombreux dans les syndicats de l'enseignement supérieur, et notamment au SNES SUP, qui en 1968 comptait 4800 membres<sup>2169</sup>, pour près de 52 % d'assistants, 30 % de maîtres-assistants et seulement 18 % de professeurs. Ainsi, dès 1975, au niveau national, l'université française est secouée par une grève des assistants, qui sont régularisés par le ministère, après les accords signés le 16 juin 1975<sup>2170</sup>.

---

2165 Dans cette matière, la civilité des enseignants n'apparaît pas toujours clairement.

2166 Verneuil, op. cit., p.407.

2167 Antoine Prost et Jean-Richard Cytermann, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *La Découverte* | « Le Mouvement Social » 2010/4 n° 233, p.43.

2168 *Ibid.*

2169 Pour environ 30.000 universitaires, toute discipline et statut confondu, en 1970. Voir Antoine Prost et Jean-Richard Cytermann, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *La Découverte* | « Le Mouvement Social » 2010/4 n° 233, p.40.

2170 Jean-Yves Merindol, *Les Universitaires et leurs statuts depuis 1968*, la découverte, le mouvement social, 2010/4, n°233, p.71-72.

Dès 1974, conscient de ce problème, le rapport de Baecque - commandé par le ministre de l'Éducation Nationale Jean-Pierre Soisson - demandait ainsi la fin du poste d'assistant et son remplacement progressif par celui, titulaire, de maître-assistant<sup>2171</sup>.

Là encore, la fin du mandat de Giscard d'Estaing - avec l'action de la secrétaire d'État Alice Saunier-Seïté - constitue un tournant, aussi bien par rapport à cette question des assistants, que par rapport à la question du statut de l'universitaire en général.

En 1979, l'une des principales mesures d'Alice Saunier-Seïté sera la fusion de toutes les différentes catégories de professeur d'université, afin de n'en donner plus qu'une seule : disparaissent ainsi les titres de professeur d'université à titre personnel et celui de professeur sans chaire<sup>2172</sup>.

Mais c'est sur la question du statut des assistants qu'Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'État à l'université de 1976 à 1981, réalisa une profonde rupture avec ses prédécesseurs : par une circulaire de février 1976, Alice Saunier-Seïté entreprit de liquider progressivement le corps des assistants, perçus comme à la fois trop coûteux et remuant. Une partie des assistants est ainsi titularisée en devenant maîtres-assistants<sup>2173</sup>, alors que d'autres maîtres-assistants sont promus au grade supérieur de maître de conférence. Pour les autres, par cette circulaire, les conditions de renouvellement de contrat d'assistant deviennent drastiques : il n'est plus possible de renouveler son contrat après cinq ans d'assistantat comme cela était possible auparavant. Le licenciement des assistants est rendu possible sur simple décision du recteur, et leur nombre d'heures de cours sont doublés<sup>2174</sup>.

On le comprend, le but de cette circulaire est finalement de réduire le nombre d'assistants, titulaires d'un doctorat de troisième cycle, et qui renouvellent leur poste d'assistant à l'université d'année en année dans l'attente d'un poste fixe. Cependant, attaquée par les syndicats, cette circulaire sera finalement annulée par le Conseil d'État en février 1978<sup>2175</sup>.

À Nanterre, les mesures de la secrétaire d'État concernant le statut des assistants ont fait l'objet de vives critiques : en octobre 1978, une commission se tient à l'université pour évoquer cette question

---

2171 *Ibid.*

2172 Françoise Mayeur, *Les Carrières de l'enseignement supérieur en France depuis 1968*, extrait de Claude-Isabelle Brelot et Jean-Luc Mayeur (sous la direction de), *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, p.75.

2173 Plus de 4200 personnes seront concernés par cette mesure, d'après la lettre d'Alice Saunier-Seïté du 23 octobre 1978 adressée aux enseignants du supérieur, consultable à la cote 1208W177.

2174 Jean-Yves Merindol, *Les Universitaires et leurs statuts depuis 1968*, la découverte, le mouvement social, 2010/4, n°233, p.73. Pour la secrétaire d'État, Alice Saunier-Seïté, cette réforme permettait, à la fois de récompenser les meilleurs éléments enseignants, de faire partir de l'université les plus mauvais, et de permettre à une nouvelle génération d'enseignants d'entrer à l'université, Saunier-Seïté, Alice, *En première ligne*, De la communale aux universités, Plon, 1982, p.139.

2175 *Ibid.*, p.78.

du problème des assistants<sup>2176</sup>. Lancée à l'initiative du président Jean-Maurice Verdier, dont on connaît l'hostilité à la secrétaire d'État<sup>2177</sup>, cette commission recense les critiques classiques faites au statut des assistants, comme la surcharge de travail qui leur est attribué. De plus, la circulaire de la secrétaire d'État est critiquée par la commission, parce qu'elle double le nombre d'heures de cours à faire par semaine (15 heures par semaine), ce qui rend impossible la rédaction de la thèse. La commission critique aussi la circulaire, parce qu'elle ne procède finalement qu'à une titularisation limitée en nombre des assistants<sup>2178</sup>. La communauté nanterroise semble d'ailleurs avoir suivi les recommandations de la commission, puisque ces critiques seront reprises lors d'une motion, adoptée le 7 décembre 1978 par l'ensemble des élus du conseil de l'université<sup>2179</sup>.

La politique d'Alice Saunier-Seïté provoqua des grèves parmi les assistants, les seules grèves - à notre connaissance - à être celles uniquement des enseignants sur notre période. Ces grèves furent particulièrement virulentes en 1979 et touchèrent notamment l'université de Nanterre, mais aussi de nombreuses autres universités<sup>2180</sup> : en juin 1979, des assistants de Nanterre retinrent notamment leurs notes, afin de bloquer le fonctionnement de l'université en empêchant celles-ci de pouvoir délivrer leur diplôme<sup>2181</sup>. A la rentrée, à l'initiative notamment du SNES-SUP, du SGEN, la grève des assistants reprit de plus belle, et fut cette fois-ci accompagnée d'un refus de faire cours, surtout en économie<sup>2182</sup>. Cette grève ne fut cependant pas vaine, et déboucha sur de nombreuses titularisations et des renouvellements de contrat, notamment en 1979, où tous les assistants furent renouvelés<sup>2183</sup>.

Ensuite, Alice Saunier-Seïté apporta encore deux autres modifications au statut des universitaires : afin d'éviter l'apparition - de nouveau - d'un corps d'assistants, recrutés initialement pour réaliser leur doctorat, et qui finalement parvenaient à renouveler leur contrat année après année, la secrétaire d'État décide également de créer, par le décret du 8 septembre 1976, les allocataires de recherche, censées faire uniquement de la recherche sur deux ans, et ne pouvant prétendre à un renouvellement de leur titre<sup>2184</sup>.

Enfin, Alice Saunier-Seïté modifia les modes de recrutement des enseignants-chercheurs par un décret du 24 août 1977 : le pouvoir de nomination aux postes de maîtres-assistants, maîtres de

---

2176 1208W177 « Réflexions sur le statut des assistants »

2177 Surtout depuis l'affaire de la scission du droit en 1976.

2178 Par le biais d'une inscription à la LAFMA, Liste d'Aptitude à la Fonction de Maître-assistant.

2179 1208W32 Motion du 7 décembre 1978

2180 « Grève des assistants non titulaires », article paru dans *Le Monde* du 3 avril 1979

2181 1208W177 Revue « Bis » du SNES SUP, n°99, du 7 juin 1979

2182 1208W177 Lettre de Jean-François Godechau du 7 novembre 1979

2183 1208W177 Lettre de Verdier au rectorat du 22 septembre 1980

2184 Jean-Yves Mérindol, *Les Universitaires et leurs statuts depuis 1968*, la découverte, le mouvement social, 2010/4, n°233, p.73.

conférence et professions fut alors dévolu à des commissions de spécialistes, placées sous la tutelle du Comité Consultatif des Universités. Ce dernier conseil étant surtout composé de professeurs et de maîtres de conférence, cette mesure apparaît dès lors comme une tentative de renforcer le pouvoir de ceux-ci sur les nominations, au détriment des maîtres-assistants<sup>2185</sup>.

En 1984, la loi Savary modifia finalement à son tour le statut des enseignants-chercheurs, fixant les grandes lignes de ce métier jusqu'à nos jours<sup>2186</sup>. En effet, avec l'élection de François Mitterrand en 1981, le nouveau pouvoir de gauche entend unifier le statut de l'enseignant-chercheur et résoudre la question des assistants non-titulaires, dont le nombre est en nette diminution du fait des non-renouvellements de contrats.

Le décret du 6 juin 1984 constitue, sur ce plan, la grande réforme de la gauche au pouvoir, puisqu'il affirme que, à plus ou moins long terme, les deux principaux statuts universitaires seront ceux de maîtres de conférence et de professeur d'université, qualifiés tout deux « d'enseignants-chercheurs » : le corps des maîtres-assistants est dès lors appelé à disparaître, le corps des assistants disparaît également<sup>2187</sup>. Pour les maîtres de conférence et les professeurs d'université est annualisée la charge d'enseignement, à 150 heures, ce qui permet de mieux répartir les cours sur le long de l'année, afin de permettre à certains enseignants de consacrer uniquement à des tâches administratives ou de recherche ; la possibilité d'une année sabbatique, pour recherche, est aussi créée<sup>2188</sup>. Dans la foulée, le doctorat d'État est supprimé en 1984, considéré comme trop volumineux et trop coupé de la dynamique de la recherche et est remplacé par l'habilitation à diriger des recherches (HDR)<sup>2189</sup>, plus souple<sup>2190</sup>. Désormais, les nouveaux maîtres de conférence sont ainsi élus à la suite de leur doctorat « court » (entre 3 et 6 ans), dit parfois « nouveau régime », puis ces nouveaux maîtres de conférence réalisent leur HDR si ils aspirent à devenir à leur tour professeurs d'université : l'HDR devenant alors une sorte de deuxième thèse amenant au professorat<sup>2191</sup>.

Après 1984, peu d'innovations majeures sont apportées au statut de l'universitaire jusqu'à la fin des années 80 : l'indépendance des universitaires et la garantie de leur liberté d'expression est réaffirmée

---

2185 *Ibid.*

2186 Du moins jusqu'à la réforme LRU de 2007 et ses suites.

2187 Françoise Mayeur, « Les carrières de l'enseignement supérieur en France depuis 1968 », extrait de Claude-Isabelle Brelot et Jean-Luc Mayeur (sous la direction de), *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, p.80.

2188 Jean-Yves Mérindol, *Les Universitaires et leurs statuts depuis 1968*, la découverte, le mouvement social, 2010/4, n°233, p.78.

2189 Décret du 6 juin 1984

2190 Jean-Yves Mérindol, *Les Universitaires et leurs statuts depuis 1968*, la découverte, le mouvement social, 2010/4, n°233, p.78.

2191 Emmanuelle Picard, *La Profession introuvable : les universitaires français de l'université impériale aux universités contemporaines, Aux frontières des disciplines, contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles), dossier HDR*, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, présenté le 18 janvier 2020, garant, Christophe Charle, p.50-51.



par le Conseil Constitutionnel en 1984<sup>2192</sup> et, en 1988, afin de revaloriser le statut d'universitaire, Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation Nationale, décide de créer l'échelon « hors-classe » pour les universitaires, afin d'augmenter les revenus des universitaires les plus anciens et les plus reconnus<sup>2193</sup>. En 1985, est créé le Comité Nationale d'Évaluation afin d'évaluer la recherche des universitaires. Avec ce comité, l'idée de promouvoir également les universitaires grâce à leur charge d'enseignement est aussi évoquée<sup>2194</sup>.

Enfin, afin de permettre la formation des nouvelles générations d'universitaire, sont également créés en 1986 les postes d'ATER (Attachés Temporaire d'enseignement et de recherche), c'est-à-dire des postes d'enseignants, chargés, comme les assistants d'autrefois, d'assurer des cours en même temps que la réalisation de leur thèse. Les allocations de recherche sont entre-temps multipliées. Mais les besoins en terme d'enseignants restent importants : dans la foulée apparaissent ainsi, les postes de PRAG (professeur agrégé de l'enseignement du second degré français), c'est à dire des professeurs agrégés détachés dans le supérieur, qui constituent au final 9% du personnel enseignant du supérieur en 1990-1991<sup>2195</sup>. Dans le même temps, le nombre d'enseignants vacataires reste important : ces vacataires représentaient ainsi plus de 900 postes à l'université de Nanterre en 1991<sup>2196</sup>.

Finalement, l'aspiration, formulée par la réforme Savary de 1984, d'unifier statutairement le corps des enseignants-chercheurs n'a pas abouti, et les inégalités de statut restent nombreuses.

## **Le rayonnement de Nanterre**

Maintenant que nous avons vu à la fois la diversité et l'homogénéité de ce groupe d'universitaires de Nanterre, nous allons chercher à estimer le rayonnement de celui-ci vis-à-vis du reste de la France : quel rôle a alors pu jouer l'université de Nanterre dans le développement et le dynamisme de la recherche française dans les années 70 et 80 ? Peut-on dire que Nanterre a été une université innovante et un foyer intellectuel important durant ces années-là ?

Il nous est difficile de répondre à cette question de manière exhaustive tant le sujet est vaste, et que nous ne disposons pas encore de monographies d'universités suffisamment poussées pour réaliser des comparaisons pertinentes d'universités à universités. De même, il nous faudrait pouvoir mesurer

---

2192 Décision n° 83-165 DC du 20 janvier 1984.

2193 Jean-Yves Mérindol, *Les Universitaires et leurs statuts depuis 1968*, la découverte, le mouvement social, 2010/4, n°233, p.82.

2194 Françoise Mayeur, « Les carrières de l'enseignement supérieur en France depuis 1968 », extrait de, Claude-Isabelle Brelot et Jean-Luc Mayeur (sous la direction de), *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, p.80.

2195 Françoise Mayeur, « Les carrières de l'enseignement supérieur en France depuis 1968 », extrait de, Claude-Isabelle Brelot et Jean-Luc Mayeur (sous la direction de), *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, p.86.

2196 2308W25 « Rapport d'évaluation, décembre 1991 : l'université de Paris X Nanterre », p.20.

le prestige en fonction des différentes disciplines, et donc comprendre et analyser ici les enjeux de chacune. Ce qui sortirait de notre sujet d'origine.

Pour analyser le dynamisme de la recherche à Nanterre, nous pouvons cependant nous appuyer sur les rapports et la recherche réalisés par les services mêmes de l'université<sup>2197</sup>, mais ces rapports soulignent surtout l'organisation de la recherche elle-même et la création des laboratoires, comme nous l'avons vu dans le chapitre IV. Ces sources ne permettent donc pas de rendre compte de l'ensemble de l'impact concret de Nanterre sur la recherche française.

Cependant, au fil des entretiens et de nos lectures, il est apparu qu'un angle d'attaque particulièrement intéressant s'offrait à nous pour comprendre comment Nanterre a pu contribuer au renouvellement des savoirs, notamment des sciences sociales, en France, dans les années 70 et 80. Pour cela, il nous faut encore revenir sur la personne de René Rémond et du cercle d'amis et d'historiens qu'il a su animer autour de lui : la renaissance de l'Histoire politique, par René Rémond et ses disciples, ainsi que l'essor de l'Histoire culturelle, seraient ainsi les deux principaux apports de l'université de Nanterre à la recherche, du moins pour l'Histoire contemporaine dans les années 70 et 80, et la preuve de son dynamisme intellectuel.

Cette renaissance de l'Histoire politique, dans les universités françaises, est pour une bonne part la conséquence du parcours et de l'héritage de René Rémond. La caractéristique principale du parcours de René Rémond est ainsi d'avoir navigué en permanence entre l'université de Nanterre et la fondation des Sciences-politique de la rue de Saint-Guillaume : entré à l'École Normale Supérieure en 1942, agrégé d'histoire en 1945 (reçu deuxième)<sup>2198</sup>, René Rémond présente sa thèse en 1958, consacrée à l'image des États-Unis dans l'opinion publique française. Mais, auparavant, la carrière de René Rémond avait commencé par Science-Po, où il avait entamé ses études dès 1947, avant de devenir directeur de recherche en 1956, sur l'initiative de Jean Touchard, directeur de Science-Po<sup>2199</sup>. En 1960, René Rémond est professeur à l'IEP (Institut d'Étude Politique), mais il décide, trois ans plus tard, en 1963 de devenir maître de conférence de Caen. Ce choix s'explique, selon la biographie de Charles Mercier, par le désir de René Rémond d'entrer de plain-pied dans le monde universitaire, en cessant d'être un simple professeur agrégé du secondaire en détachement dans l'enseignement supérieur<sup>2200</sup>. Deux ans plus tard, même si René Rémond est élu en 1965 professeur

---

2197 Notons cependant que le rapport d'évaluation de l'université de Nanterre de décembre 1991 souligne également la qualité des laboratoires de l'université et le dynamisme de sa recherche, voir p 49, 2308W25.

2198 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (1968-1976)*, Thèse présentée à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, sous la direction du professeur Philippe Boutry, décembre 2011, p.36.

2199 *Ibid*, p.38.

2200 *Ibid*, p.39.

à l'université de Nanterre, on comprend bien que, finalement, son parcours est déjà lié à celui de Science-Po.

Devenu doyen de la faculté de Lettres de Nanterre en 1970, puis président de l'université en 1971, René Rémond parvient à obtenir, dans ces années 70 et 80, l'embauche de plusieurs jeunes assistants, qui feront par la suite carrière dans son sillage : à l'exemple de Jean-Jacques Becker, recruté en tant de chargé de cours en 1967, puis assistant en 1968<sup>2201</sup>, ou encore de Philippe Levillain, recruté également en tant qu'assistant à Nanterre en 1967. Ainsi, à Nanterre, une solide équipe d'assistants et maîtres assistants, autour de leurs maîtres, comme René Rémond ou Philippe Vigier voit le jour. Cette équipe d'enseignants et de jeunes chercheurs apprennent ainsi leur métier, dans le contexte politique et pédagogique particulier des années 70 et 80. L'aspiration à une pédagogie différente, une relation plus détendue entre assistants et professeurs, la formation des laboratoires et une perspective plus ouverte quant aux sujets d'intérêt de la recherche font de Nanterre, dans ces années-là, un lieu particulièrement dynamique intellectuellement. C'est ce qui ressort notamment des entretiens que nous avons réalisés, où René Rémond évoque avec nostalgie comment les « élèves » ont pu prendre des initiatives prometteuses dans le cadre de l'université de Nanterre : plus tard, Jean-Jacques Becker mentionnera ainsi les séminaires de René Rémond à Nanterre, où l'on n'hésitait pas à évoquer des sujets d'Histoire, parfois d'histoire proche, ou encore des sujets d'histoire se transformant à leur tour en véritable sujet de science politique<sup>2202</sup>. Surtout, beaucoup d'anciens assistants et maître-assistants de cette époque insistent sur le fait, que dans les années 70, René Rémond - très occupé à ses tâches administratives - confiait souvent la tenue de ses séminaires à ses assistants. Ce qui était l'occasion pour eux de prendre des responsabilités, qu'ils n'avaient jamais pu espérer auparavant<sup>2203</sup>. Ainsi, à Nanterre, comme à Science-Po, se forge et s'éduque dans ces années 70 et 80 une équipe d'historiens qui prendront une part importante dans l'historiographie française des années 90 et 2000.

Pourtant, ces échanges entre Nanterre et Science Po, ces initiatives de jeunes assistants et de jeunes chercheurs, n'auraient pas pu provoquer le renouveau de l'Histoire politique sans l'action et

---

2201 Voir interview de Jean-Jacques Becker, sur le DVD 1688 « souvenirs d'un mammouth », interviews de Jean-Jacques Becker, de Verdier et de Joseph Hué, 2009, disponible à la bibliothèque contemporaine de Nanterre.

2202 interview de Jean-Jacques Becker, sur le DVD 1688 « souvenirs d'un mammouth », interviews de Jean-Jacques Becker, de Verdier et de Joseph Hué, 2009, disponible à la bibliothèque contemporaine de Nanterre. Dans cet entretien, Jean-Jacques Becker souligne que des questions, aussi larges que « comment meurent les régimes ? », abordés en séminaire, permettait d'évoquer, au lendemain de 1968, des questions aussi bien liées à l'actualité, qu'à l'Histoire ou à la science politique. Propos confirmés dans son autobiographie, *Un Soir d'été 1942*, op. cit., p.310-311.

2203 interview de Jean-Jacques Becker, sur le DVD 1688 « souvenirs d'un mammouth », interviews de JJ Becker, de Verdier et de Joseph Hué, 2009, disponible à la bibliothèque contemporaine de Nanterre. Ce qui fut confirmé également par Pascal Ory, dans son entretien du 9 janvier 2018, par Serge Bernstein, dans sa réponse du 18 septembre 2019, ainsi que par Jean-Pierre Rioux, dans son entretien du 4 septembre 2019.

l'influence de René Rémond lui-même. En effet, il s'avère que, dès les années 60, René Rémond était au cœur d'un puissant réseau social et universitaire : de par ses engagements, son parcours et ses fréquentations, René Rémond fut ainsi à la tête d'un fort capital culturel, social et symbolique, qu'il put mettre au service de l'université de Nanterre et de ses enseignements et de sa recherche en Histoire contemporaine.

Gérard Noiriel<sup>2204</sup> comme Charles Mercier, dans la thèse qu'il a écrite sur René Rémond et Nanterre<sup>2205</sup>, nous fournissent en effet également de très nombreuses et précieuses informations sur les réseaux d'influence de René Rémond et de l'école rémondienne : d'abord, René Rémond, dont l'un des oncles était évêque<sup>2206</sup>, a ainsi toujours été étroitement en contact avec les milieux catholiques et le monde ecclésiastique. Il a dirigé le centre catholique des intellectuels de 1965 à 1975<sup>2207</sup>. A cette époque, ce centre, créé en 1941, bénéficiant de la tutelle de l'épiscopat français, était un lieu de débats et de rencontres particulièrement actifs qui organisait des événements chaque semaine. Au début des années 60, ceux-ci attiraient plus de 9000 personnes par an<sup>2208</sup>.

René Rémond disposait également d'excellents relais médiatiques, aussi bien dans le monde de l'édition que dans le monde de la presse, avec la création du principal magazine de vulgarisation historique *L'Histoire* (fondé en 1978 par son ami Michel Winock, qui dirigeait également au Seuil les livres de la collection Histoire<sup>2209</sup>). On peut également citer le nom d'un autre rémondien, Jean-Pierre Rioux, qui fut responsable, dans *Le Monde des livres*, de la rubrique « Histoire contemporaine »<sup>2210</sup>). D'un point de vue médiatique, René Rémond avait aussi également de nombreux contacts avec le monde de la télévision, comme celui de la radio, et même, dans une moindre mesure, celui de la presse (Jean d'Ormesson, directeur du *Figaro*, fut un ami et un ancien condisciple de René Rémond à l'Ecole Normale Supérieure<sup>2211</sup>). C'est son grand et célèbre livre *Histoire de la droite en France*, en 1954, qui lui a ouvert les portes des médias. À partir de 1954, René Rémond devient dès lors un expert régulièrement invité dans les médias : ainsi, pour la période allant de 1954 à 1968, Charles Mercier a pu compter jusqu'à 57 interventions à la radio par exemple<sup>2212</sup>, d'autant qu'à partir de 1958, René Rémond devient l'un des premiers à pouvoir

---

2204 Gérard Noiriel, *Les Fils maudits de la République l'avenir des intellectuels en France*, Fayard, 2005.

2205 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (1968-1976)*, Thèse présentée à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, sous la direction du professeur Philippe Boutry, décembre 2011.

2206 Portrait de René Rémond, sur le site de Science-Po, [www.sciencespo.fr](http://www.sciencespo.fr), consulté le 6 mai 2021.

2207 Noiriel, op. cit., p.117.

2208 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (1968-1976)*, Thèse présentée à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, sous la direction du professeur Philippe Boutry, décembre 2011, p.42-43.

2209 Gérard Noiriel, op. cit., p.118.

2210 *Ibid*, p.118.

2211 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (1968-1976)*, Thèse présentée à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, sous la direction du professeur Philippe Boutry, décembre 2011, p.234.

2212 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (1968-1976)*, Thèse présentée à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, sous la direction du professeur Philippe Boutry, décembre 2011, p.4.

commenter, à chaud, les élections. À partir de 1971, ce rôle « d'expert » lui sera systématiquement dévolu jusque, au moins, la fin des années 1980<sup>2213</sup>. Ce qui le rendra célèbre auprès des Français, l'historien ayant ainsi la faculté à bien se mouvoir sur les plateaux de télévision, commentant de façon claire et respectueuse les résultats annoncés et rassurant les téléspectateurs<sup>2214</sup>. De 1968 à 1976, Mercier comptera également plus de 90 passages à la télévision<sup>2215</sup>, non seulement dans des émissions politiques, mais aussi dans des émissions de vulgarisation historique, comme les *lundis de l'Histoire*, où Mercier a compté 9 interventions en 9 ans<sup>2216</sup>. René Rémond disposait aussi d'un pouvoir d'influence au sein de l'ORTF, du fait de sa participation au Comité des Programmes de la Télévision, à partir de 1965, où, convié à devenir membre un panel d'experts, René Rémond émettait son avis sur les programmes de l'ORTF<sup>2217</sup>.

Sur la période des années 70, au moment où René Rémond était président de l'université de Nanterre, il cultiva enfin des liens étroits avec différentes institutions de l'enseignement supérieur : d'abord, René Rémond est, à partir de 1970, membre du Comité Consultatif des Universités, membre de la 13<sup>ème</sup> section et 4<sup>ème</sup> sous-section en Histoire Contemporaine<sup>2218</sup>. Cette même section le mit en mesure d'influencer les prochaines nominations d'université. Lors de sa présidence de l'université de Nanterre, René Rémond est aussi nommé, en tant que personnalité extérieure, dans plusieurs conseils d'université ou de grande école : membre du conseil directeur de Science-Po en 1971, membre du conseil d'administration de l'ENS-ULM en 1972, membre du conseil d'administration de la maison de l'Homme en 1975, la même année où il devient également membre du conseil d'administration de l'ENS Saint-Cloud<sup>2219</sup>. En 1973, il devint, avec Jean Favier, codirecteur de la *Revue Historique*, l'une des plus anciennes de France, celle qui soutint, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les historiens méthodiques<sup>2220</sup>. Surtout, René Rémond fut membre, de 1971 à 1973, du conseil de développement culturel, directement associé à l'action du premier ministre d'alors, Jacques Chaban- Delmas<sup>2221</sup> : ainsi, en devenant président de l'université de Nanterre en 1971 - un lieu aussi stratégique dans la France post-soixante-huitarde d'alors - l'historien a pu étendre son influence de façon considérable.

Ainsi, lorsque René Rémond et ses amis publièrent leur livre-manifeste en 1988, « *Pour une*

---

2213 Mercier, *ibid*, p.633.

2214 Mercier, *ibid*, p.639.

2215 Mercier, p.632, soit quand même plus de 10 interventions par an.

2216 Mercier, *ibid*, p.633.

2217 Mercier, *ibid*, p.42.

2218 Mercier, *ibid*, p.642.

2219 Mercier, *ibid*, p.640.

2220 Mercier, *ibid*, p.642.

2221 Mercier, *ibid*, p.687.

*Histoire politique* », René Rémond était déjà un universitaire installé et un personnage déjà bien connu et reconnu du grand public. La publication de ce manifeste lui permit, ainsi qu'à son équipe d'historiens, d'exercer une influence majeure sur l'historiographie française de ces années-là : leur principale influence sera de revaloriser l'Histoire politique, en montrant que celle-ci n'était plus qu'une simple « histoire bataille » - restreint aux campagnes militaires et aux luttes de pouvoir entre quelques grandes figures - mais une analyse globale du passé, qui réconcilie l'histoire politique avec l'apport de l'école des Annales. L'Histoire politique, selon René Rémond et ses amis, devient donc une sous-discipline de l'Histoire qui vise à étudier la vie politique, dans son ensemble le plus large. Avec Rémond et ses disciples, l'Histoire politique implique d'étudier le fonctionnement de l'État, les luttes de la vie politique, les institutions, mais encore les groupes sociaux qui concourent à la lutte pour le pouvoir, les idées et les idéologies qui sous-tendent ces groupes, et la participation de la société en général à la vie politique<sup>2222</sup>. Pour René Rémond et ses amis, la politique ne fait en effet pas qu'enregistrer « le décalque des rapports de force entre catégories socioprofessionnelles »<sup>2223</sup> [...] « La politique est un lieu de gestion du social et de l'économique, alors que le contraire n'est pas vrai »<sup>2224</sup>. Cela veut dire que, contrairement à l'école des Annales, l'évolution historique ne dépend pas uniquement des évolutions sur le long terme, silencieuses, de la vie économique, culturelle et sociale, mais l'histoire d'un pays dépend aussi des choix de ses dirigeants, eux-mêmes influencés par la société dans laquelle ils vivent : la politique permet de modifier les structures sociales, économiques et culturelles d'un pays, tout comme la politique est influencée par ces dernières. En ce sens, René Rémond et ses amis tentent ici de faire la synthèse originale des deux grandes écoles historiographiques : l'école méthodique, de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, et l'école des Annales, née à la fin des années 1920.

Dans ce manifeste fondateur, les références à l'université de Nanterre, et aux expérimentations des années 1970 et 1980, ne sont pas cachées : dans la préface de l'ouvrage, il est ainsi précisé que ce nouveau courant historiographique découle du travail et de la solidarité d'un groupe d'amis historiens, dont une bonne partie est d'ailleurs issue de l'université de Nanterre. Ainsi, est-il écrit : « [II] demeure une solidarité de fait, qui a sa topographie. Elle est constituée selon un axe formé par l'université de Paris X Nanterre et la rue Saint-Guillaume Institut d'études politiques et la Fondation Nationale des sciences politiques : nous avons tous des liens avec l'une ou l'autre institution, souvent l'une et l'autre, et nous sommes tous redevables aux facilités que nous ont offertes ces deux maisons, pour la recherche, pour la confrontation des hypothèses entre nous comme pour l'épreuve

---

2222 Jean-Noël Jeanneney, Jean-François Sirinelli (sous la direction de), *René Rémond historien*, presses de Science-Po, 2014, chapitre 8.

2223 René Rémond (sous la direction de), *Pour une Histoire politique*, op. cit., p.21.

2224 René Rémond (sous la direction de), *Pour une Histoire politique*, op. cit., p.8.

des conclusions au feu de la pédagogie<sup>2225</sup> ». Ainsi, parmi les douze auteurs de ce manifeste, sept sont d'anciens nanterrois, dont René Rémond lui-même !<sup>2226</sup>

Loin d'être une initiative isolée, le renouvellement de l'Histoire politique, à la fin des années 1980, permet donc la multiplication de nombreux travaux au cours des années 1990 et 2000.

Ainsi, à nouveau légitimée, l'Histoire politique permet la multiplication des études et des thèses, dans les années 1990, sur la vie parlementaire et le fonctionnement des partis politiques, à l'exemple de Jean Garrigues qui, en 1993, soutient sa thèse à Nanterre, sous la direction de Philippe Vigier « *Léon Say et le Centre gauche. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la III République 1871-1896* »<sup>2227</sup>. Dans le sillage de ce renouveau de l'Histoire politique, notons que la biographie, en tant que genre historique, fut également remise à l'honneur, après avoir longtemps été décriée comme superficielle par les universitaires et les historiens des *Annales*<sup>2228</sup>. Cette renaissance de l'Histoire politique a aussi largement permis d'ouvrir un nouveau champ d'étude : celle de l'Histoire du temps présent, qui possède, à partir de 1979, son propre Institut au CNRS, IHTP (Institut d'Histoire du Temps Présent), où Jean-Pierre Rioux, l'un des disciples de René Rémond et ancien nanterrois, fut longtemps directeur de recherche, de 1980 à 1991.

Avec l'institut du Temps présent, l'historien se met ainsi à évoquer l'Histoire récente, ayant moins de 10 ans<sup>2229</sup>, et utilise pour cela des matériaux nouveaux, que les historiens ont longtemps sous-estimés, comme l'histoire orale, c'est-à-dire l'histoire constituée à partir d'entretiens avec d'anciens témoins, qui est l'une des spécialités de l'Histoire du temps présent<sup>2230</sup> : immédiatement après est prise d'ailleurs l'habitude à Science-Po d'organiser ainsi des colloques réunissant historiens et anciens acteurs de l'Histoire. Ce qui donna plusieurs ouvrages, par exemple sur les années 1970, avec la participation de l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing<sup>2231</sup>.

Enfin, dans le sillage de cette histoire politique renouvelée, on trouve notamment l'histoire culturelle, c'est-à-dire une histoire des représentations, de la vie culturelle et des industries culturelles<sup>2232</sup>, et de leur lien avec la société en générale : d'après Pascal Ory, les débuts de cette Histoire culturelle eurent lieu à Nanterre dès le début années 1980<sup>2233</sup>.

---

2225 René Rémond (sous la direction de), *Pour une Histoire politique*, op. cit., p.9.

2226 Notamment Jean-Pierre Rioux, Serge Bernstein, Jean Noël Jeanneney, Philippe Levillain, Jean-Jacques Becker,

2227 Claude Gaucard, Jean-François Sirinelli (sous la direction de), *Dictionnaire de l'historien*, PUF, quadrige, 2015, p.44.

2228 *Ibid*, p.66-67.

2229 *Ibid*, p.346.

2230 *Ibid*, p.32.

2231 Serge Bernstein, Jean-François Sirinelli, *Les Années Giscard, les réformes de société 1974-1981*, Paris, Armand Collin, 2007.

2232 Claude Gaucard, Jean-François Sirinelli (sous la direction de), *Dictionnaire de l'historien*, PUF, quadrige, 2015, p.333-334.

2233 Entretien avec Pascal Ory du 9 janvier 2018

En somme, l'influence intellectuelle de Nanterre peut se lire, moins en cherchant à comprendre le fonctionnement des laboratoires de recherche en tant qu'entités administratives, qu'en analysant les parcours de ses enseignants-chercheurs eux-mêmes, leurs réseaux de relation, et l'influence mutuelle de leur travaux sur les œuvres respectives de chacun : c'est surtout cette dernière qui est à analyser et à mettre en évidence pour comprendre en quoi une université peut faire preuve de dynamisme dans une discipline donnée.



## Conclusion générale

La réforme LRU de 2007 et surtout le mouvement social des enseignants-chercheurs de 2009 ont débouché sur un fort sentiment d'inquiétude parmi le corps universitaire : preuve de ce malaise, la production à partir de 2007 d'un nombre importants d'ouvrages, d'essais, rédigés par des universitaires eux-mêmes<sup>2234</sup>, souvent très critiques à l'endroit de leur institution.

Les auteurs soulignent, par la rédaction de ces ouvrages, la réalité de leur désarroi.

Dans ces essais, individuels ou collectifs, l'université est ainsi souvent analysée comme dépassée par des exigences politiques contradictoires, peu armée en terme de recherche, sous-financée et victime d'une dévaluation de la qualité de ses enseignements et de son public - une dévaluation, qui est à l'image du statut de l'universitaire, lui-même dégradé d'après eux<sup>2235</sup>. Dans ces ouvrages, ces mêmes auteurs n'hésitent également pas d'ailleurs à souligner le manque d'autonomie réelle de l'université et le fait que celle-ci reste globalement incomprise par le grand public et du personnel politique. Ce dernier surtout issu des grandes écoles - lieux de son recrutement social et éducatif<sup>2236</sup>. Tous ces ouvrages, rédigés dans un laps de temps relativement court – la plupart entre 2007 et 2010 - rappellent, quelque part, la floraison d'essais, qui étaient parus avant 1968, et qui portaient justement déjà sur la crise de l'université et les moyens de sa réforme nécessaire<sup>2237</sup>.

Pour ainsi contribuer, à notre échelle, au débat sur la situation actuelle de l'enseignement supérieur en France, nous tenons surtout à souligner que l'un des apports majeurs de notre travail est d'avoir souligné la continuité des problèmes et des enjeux qui se posent à l'université française depuis au moins cinquante ans : en effet, entre 1971 et 1988, nous avons vu que l'université de Nanterre s'était profondément métamorphosée, sous l'effet à la fois de la pression de l'augmentation des effectifs

étudiants, de l'action des équipes présidentielles, pédagogiques et administratives de Nanterre<sup>2238</sup>,  
2234 Comme, par exemple, Christophe Charle et Charles Soulié (sous la direction de), *Les ravages de la modernisation de l'enseignement supérieur en Europe*, Syllepse, 2007, Charles Fortier (sous la direction de), *Université, universités*, édition Dalloz, 2010, et surtout, Olivier Béaud, Alain Caille, Pierre Encrevaz, Marcel Gauchet, François Vatin, *Refonder l'université, pourquoi l'enseignement supérieur reste à reconstruire*, La découverte, 2010, Paris. Lire également : François Vatin « Université : la crise se conforme et s'aggrave », *Commentaire*, n°149, 1, 2015, p.143-152.

2235 Même si il est déjà un peu ancien, sur ce thème, on peut mentionner l'ouvrage d'Alain Renaut : Alain Renaut. *Les Révolutions de l'université, essai sur la modernisation de la culture*, Calman-Lévy, Paris, 1995. Nous tenons également à rappeler qu'au moment où nous écrivons une nouvelle loi concernant le statut des universitaires fait craindre à nouveau une dégradation du statut des universitaires.

2236 Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, tome IV, opuscule cité, p.451.

2237 Voir notre chapitre IV.

2238 Au cours de notre travail, nous avons ainsi espéré souligné que l'innovation et la transformation de l'université ne venait pas seulement du ministre de l'Éducation Nationale ou du président de l'université, mais aussi de simples enseignants-chercheurs ou de personnels administratifs qui, grâce à leur engagement pour l'université, à l'exemple de Jean-Yves Guérin pour son investissement dans le développement de l'Éducation Permanente ou de Christiane

mais aussi sous l'effet des différentes lois et mesures gouvernementales.

Pourtant, malgré cela, nous avons montré que ces difficultés de cette époque ressemblent beaucoup à celles d'aujourd'hui : ainsi, notre travail a montré que la question des moyens accordés à l'université, du manque de personnels ou la précarité d'une partie de ceux-ci, faisait déjà débat dans les années 1970, au même titre qu'aujourd'hui<sup>2239</sup>. De la même façon, le souci de l'adaptation des cursus aux débouchés professionnels, de la pratique de la pédagogie dans l'enseignement supérieur existait à l'époque comme aujourd'hui, tout comme le problème de l'accueil d'un public étudiant désormais plus nombreux, plus divers<sup>2240</sup>, et disposant d'un capital culturel beaucoup moins important que celui des années 60<sup>2241</sup>. Enfin, nous avons montré que l'étude de ces années 70 et 80 à l'université de Nanterre met en évidence encore l'importance des enjeux politiques et de gouvernance au sein de l'université – tout comme aujourd'hui la question de la mise en place gouvernement universitaire efficace était à l'ordre du jour. Dans ce cadre, l'un des apports de notre travail a été de montrer que, dès cette époque-là, les autorités universitaires s'interrogeaient sur la façon dont ils devaient parvenir à réguler les tensions internes et la contestation étudiante<sup>2242</sup>. Nous avons alors montré que les élections étudiantes ont été l'un des moyens les plus efficaces pour réguler celle-ci sur le long terme. Enfin, avec la loi Faure, nous avons montré que la question de l'autonomie réelle des universités se posait, et que débutaient des luttes politiques pour savoir qui du ministère ou de l'université devait impulser les nouvelles données de la politique universitaire.

Sur ce dernier point, nous avons par ailleurs montré que, si cette autonomie issue de la loi Faure de 1968 était très restreinte<sup>2243</sup>, il n'en reste pas moins vrai que cette loi a néanmoins beaucoup contribué à transformer l'institution universitaire au cours des vingt années qui ont suivi son vote.

En tout cas pour l'université de Nanterre. En effet, avec la loi Faure, nous avons montré que la

Guillard, pour le développement du télé-enseignement.

2239 Voir par exemple, l'article d'Olivier Monod, paru dans Libération du 19 décembre 2020 « En grève depuis un mois, des vacataires de l'université de Bourgogne dénoncent la « galère » ». Rappelons enfin que l'université reste fortement marquée par de fortes inégalités de genre : les hommes occupant souvent encore les fonctions les plus prestigieuses au sein de l'université. Ainsi, encore, en 2005, seuls 17,3% des professeurs d'université étaient des femmes, Antoine Prost et Jean-Richard Cytermann, « Une Histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *La Découverte* | « *Le Mouvement Social* » 2010/4 n° 233, p.43.

2240 Notamment socialement avec l'arrivée d'étudiants issus de milieux populaires, voire de salariés engagés avant tout dans la vie active, voir notamment notre chapitre V sur l'Institut d'Éducation Permanente et l'arrivée d'étudiants « adultes » et salariés, ainsi que notre chapitre VI, qui évoque notamment les difficultés de la pédagogie universitaire.

2241 De nombreux auteurs ont souligné ce qui apparaissait comme une « secondarisation » de l'enseignement supérieur. C'est à dire l'apparition massive d'étudiants ayant moins de capital culturel que ceux des années 1960 obligerait les enseignants-chercheurs à baisser le niveau de leurs enseignements, cf. Marie-Laure Viaud, op.cit., p.7, ainsi que François Vatin « Université : la crise se conforme et s'aggrave », *Commentaire*, n°149, 1,2015, p.144.

2242 Nous pouvons ici mentionner, par exemple, le très récent mouvement étudiant de 2018 contre la réforme Vidal. On peut également se référer à la situation sociale dégradée des étudiants d'aujourd'hui après les différents confinements entre 2020 et 2021, cf. « COVID-19 : la détresse croissante des étudiants », article consultable sur [www.franceculture.fr](http://www.franceculture.fr), d'Eric Chaverou, d'Hakim Kasmi et de Clara Lecocq Réale, du 12 janvier 2021.

2243 En ce sens, nous nous inscrivons dans les travaux de Christine Musselin et Stéphanie Mignot-Gérard.

figure du doyen était remplacé par le président de l'université, et que ce dernier disposait désormais d'un véritable pouvoir : assisté par ses conseils<sup>2244</sup>, le président disposait surtout d'un pouvoir budgétaire et d'un pouvoir de représentation auprès du ministère qui faisait de lui le véritable « chef d'orchestre » de son établissement. À Nanterre, en effet, les enseignants d'une même discipline se rassemblent en UER/UFR, mais l'autonomie de ces UER/UFR restera toujours restreinte, le pouvoir présidentiel pouvant à tout moment « casser » une décision des UER.

Ainsi, l'université de Nanterre développe une administration et un mode de gouvernement très centralisés, incarnés par un figure d'un président, puissant, mais recherchant en permanence le consensus. Cette interprétation originale<sup>2245</sup> du rôle du président d'université s'explique sans doute par le caractère particulier du contexte de l'université de Nanterre : cet établissement a vu la naissance des prémices du mouvement de Mai 68, avant de devenir l'un des carrefours et des bastions des mouvements étudiants d'extrême gauche du début des années 1970. Une telle situation de troubles politiques a, à la fois, effrayé les professeurs les plus conservateurs qui ont quitté l'université<sup>2246</sup>, tout en rendant nécessaire l'instauration d'un pouvoir « présidentiel » fort.

En effet, la persévérance de l'équipe de René Rémond de maintenir ouverte l'université, d'assurer le maintien des cours et des examens, de poursuivre les réformes universitaires a fini par épuiser l'extrême gauche nanterroise qui, dès 1971, n'apparaît plus comme capable de bloquer à elle-seule le fonctionnement de l'établissement. À partir de cette stabilité retrouvée, l'université de Nanterre pouvait poursuivre sa mutation.

Ainsi, nous avons montré que les missions de l'université changeaient en profondeur au cours des vingt ans qui suivent 1968 : crée en 1971, l'Institut d'Éducation Permanente élargit le public qui fréquente l'université en s'ouvrant aux personnels salariés ou en reprise d'étude. Le télé-enseignement devient l'un des atouts de l'établissement. En 1970, un service d'orientation des étudiants est créé, tout comme de très nombreux laboratoires (56 en 1991<sup>2247</sup>), qui offrent des formations doctorales variées et furent souvent l'occasion de réaliser, désormais, des projets de recherche collectifs et pluridisciplinaires<sup>2248</sup>. Toujours au début des années 1970, l'instauration du contrôle continu permet, au dès le début des années 1970, d'ouvrir la voie à des options nouvelles et pluridisciplinaires, voire à des pratiques plus originales d'enseignement<sup>2249</sup>. Le campus se rénove

2244 Conseil d'université (puis d'administration après 1984), Conseil des Études et de la vie universitaire (après 1984), puis Conseil Scientifique.

2245 Originale dans le sens où nous avons vu dans notre premier chapitre qu'il semble que, dans beaucoup d'universités françaises de cette époque, le président ne possédait pas autant d'influence et de pouvoir qu'à Nanterre.

2246 Cf. Charles Mercier, « Les "réactionnaires" à Nanterre aux lendemains de Mai 68 », *Histoire@Politique*, n° 37, janvier-avril 2019.

2247 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre », rapport d'évaluation du CNE, décembre 1991, p.16.

2248 Voir notre chapitre IV.

2249 Voir notre chapitre IV et notre chapitre VI, même si ces transformations.

durant ces vingt ans, s'agrandit, comme le montre l'ouverture de la Bibliothèque Universitaire en 1969/1970 et de la BDIC (Bibliothèque de Documentation et d'Informations Contemporaine) en 1970. À partir de 1974, des formations nouvelles, à vocation pluridisciplinaires et professionnalisantes, s'ouvrent, comme l'AES (Administration, Économique et Sociale) ou la LEA (Langue Étrangère Appliquée). À partir de 1978, l'université de Nanterre dispose enfin de la propre vice-présidence entièrement consacrée aux échanges internationaux, qui se multiplie au cours des années 1980<sup>2250</sup>.

À la fin de notre période, l'université de Nanterre apparaît donc comme un établissement particulièrement dynamique<sup>2251</sup>. En vingt ans, nous avons finalement montré que c'est finalement toute la faculté du XIX<sup>ème</sup> siècle, avec ses pratiques, son organisation, sa mentalité – cette logique universitaire maintenue artificiellement jusqu'en 1968 - qui a disparu, au profit d'une institution largement renouvelée.

Ainsi, pour reprendre la phrase du cinéaste Luchino Visconti dans son film *Le Guépard* de 1963, faudrait-il pas penser ne « tout change pour que rien ne change » à l'université de Nanterre ? Ne pourrions-nous pas néanmoins nuancer quelque peu la radicalité des transformations opérées durant ces vingt années ayant suivi Mai 68 ?

En effet, au sein des conseils de l'université et des UER, la réalité du pouvoir et de la gestion continue à appartenir à une poignée d'universitaires. Le centralisme présidentiel est parfois vivement rejeté comme le montre la scission du droit en 1976. Le pouvoir des directeurs d'UER/UFR reste importants, et les différents présidents de l'université doivent continuer négocier avec eux la moindre innovation et redoutent toujours une éventuelle obstruction de leur part. L'impossibilité, pour les présidents d'université, de décider ou non de la création des postes d'enseignants empêche en partie la possibilité de mener des stratégies de développement à long terme<sup>2252</sup>. La participation des étudiants aux instances de l'université donne des résultats plus que limités (avec une abstention toujours autour de 80% dans les années 70 et 80<sup>2253</sup>). L'université continue à souffrir d'un manque de moyens, en terme de personnels enseignants et administratifs, ainsi que d'une faible capacité à tisser des liens avec son environnement proche, ce qui accroît le poids du ministère. Enfin, du point de vue des étudiants, pour l'essentiel, la pratique de la pédagogie n'a pas changé à Nanterre. L'alternance CM/TD reste la norme, ainsi qu'un taux d'échec important des étudiants<sup>2254</sup>. Enfin, ces étudiants continuent, pour une grande part d'entre eux, à suivre les

2250 Voir notre chapitre V.

2251 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre », rapport d'évaluation du CNE, décembre 1991, p.239.

2252 Cette analyse avait été évoquée par Patrick Gibert, lors de son entretien du 12 avril 2019.

2253 Voir notre chapitre II.

2254 Voir notre chapitre VII.

formations centrées sur une seule discipline (droit, Histoire, géographie...) et peu professionnalisantes. Le sentiment de solitude, d'anomie des étudiants reste toujours aussi fort dans les universités. Ce qui limite leur acculturation durant la période des études<sup>2255</sup>.

En somme, durant ces vingt ans, l'université de Nanterre s'est transformée en profondeur, sans pour autant résoudre toutes ses contradictions, ni toutes ses insuffisances.

C'est ce caractère incomplet des transformations opérées, ce maintien d'un certain nombre de ce que l'on pourrait appeler « des archaïsmes », fait qu'en 1988, l'université de Nanterre – à l'image de l'université française - se retrouve à nouveau à une croisée des chemins, dans une situation que beaucoup jugent insatisfaisante : ce nouveau malaise universitaire, issu de la seconde massification des universités dans les années 80 – qui virent l'arrivée en masse des nouvelles générations de bacheliers, davantage issus d'un milieu populaire – nous semble bien décrit notamment par l'ouvrage des sociologues, Didier Lapeyronnie et Jean-Louis Marie, *Campus Blues*, publié en 1992<sup>2256</sup>. Dans cet ouvrage, les deux auteurs s'interrogent sur les perspectives offertes à l'université française.

Pour Didier Lapeyronnie et Jean-Louis Marie, l'université en France n'est plus, désormais à cette date, cette institution qui vise à former les élites comme elle le faisait au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>2257</sup>. Selon ces auteurs, l'université est alors surtout devenue le lieu majeur d'éducation des futures classes moyennes. Tout le reste en découle : perte de prestige de l'université et du statut d'universitaire, souci de professionnaliser les études afin de garantir un emploi et donc de limiter le déclassement social, sous-financement chronique des établissements<sup>2258</sup>...

En somme, en 1988, l'université, auquel aspirait un philosophe comme Georges Gusdorf - où un public restreint, issu des élites sociales, s'auto-éduquerait en présence des plus grands esprits de son temps - n'est plus du tout à l'ordre du jour<sup>2259</sup> : à la fin de notre période, l'instruction à l'université n'est plus du tout vue comme une fin en soi et il ne s'agit plus seulement d'éduquer une élite sociale. La recherche du savoir en soi est devenue presque suspecte dans une société française qui se veut mondialisée et compétitive, face aux États-Unis et aux puissances émergentes, comme la Chine, et où la maîtrise des nouvelles technologies et des savoirs-faire est décisive. De plus, face à des Grandes Écoles, assurées de leur prestige du fait qu'elles encadrent l'éducation des élites<sup>2260</sup>, tout

2255 Valérie Erlich, *Les nouveaux étudiants, un groupe social en mutation*, Armand Colin, Paris, 1998, p.120.

2256 Didier Lapeyronnie, Jean-Louis Marie, *Campus Blues, Les étudiants face à leurs études*, Seuil, 1992

2257 Voir, sur ce point, François Guizot, *Essais sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*, Maradam, Paris, 1816, .

2258 Lapeyronnie, Didier, Marie Jean-Louis, *Campus Blues, Les étudiants face à leurs études*, op. cit. p.167 et p.245-248.

2259 Georges Gusdorf, *L'Université en question*, Les éditions Payot, 1964, Paris

2260 Patrick Fridenson, « La politique universitaire en France depuis 1968 », *La Découverte, Le mouvement social*, 2010/4 n° 233 | p.63. Voir aussi, François Vatin « Université : la crise se conforme et s'aggrave », *Commentaire*,

l'enjeu pour les universités françaises, à partir des années 1990 et 2000, est de justement s'organiser pour parvenir à attirer encore des étudiants visant les métiers les plus prestigieux et rémunérateurs. Pour Nanterre, cela passe par l'établissement de liens avec le quartier d'affaires de la Défense, véritable leitmotiv des discours des dirigeants universitaires nanterrois depuis le début des années 1990<sup>2261</sup>. Face au problème de l'absence de débouchés des filières classiques - devenu un thème récurrent dès le début des années 1970<sup>2262</sup> - l'université de Nanterre semble ainsi avoir fait le choix de multiplier les filières, notamment en direction du secteur tertiaire, administratif et bancaire<sup>2263</sup>, avec la multiplication des bi-licences à partir de 1985 ou encore le développement de filières professionnalisantes et des stages<sup>2264</sup>.

En conséquence, depuis les années 2000, les différents rapports d'évaluation de l'université soulignent les carences budgétaires de l'établissement<sup>2265</sup>, la trop grande centralisation du pouvoir présidentiel<sup>2266</sup>, la diversité des sites et la taille du campus, la faiblesse de la capacité de prospection des dirigeants de Nanterre sur plusieurs années<sup>2267</sup>, mais soulignent aussi néanmoins des « points positifs » à l'université de Nanterre, notamment le dynamisme de sa recherche<sup>2268</sup>, l'étendue de son campus et ses installations<sup>2269</sup> ou encore la diversité de ses formations<sup>2270</sup>. En somme, la question de la réforme et de la crise de l'université reste toujours ouverte aujourd'hui, et à l'avenir d'autres chantiers de recherches s'ouvrent donc à nous pour les années à venir : l'historiographie des universités gagnerait beaucoup à poursuivre nos travaux sur l'université de Nanterre dans les années 1990 et 2000.

D'une manière générale, terminons notre propos en émettant quelques propositions de travaux pour les années à venir : ainsi, l'histoire des pratiques pédagogiques à l'université mériteraient d'être approfondies, de même que l'étude précises des offres de formations ou encore l'étude plus précise

n°149, 1, 2015, p.143-152.

2261 Voir Guy Burgel, *Université et ville : Paris X-La Défense, le défi*, document, décembre 1993, Université de Paris X-Nanterre, laboratoire de Géographie Urbaine, ou encore « L'université partenaire », ouvrage promotionnel publié par Nanterre en 1991, consultable à la cote 1208W280. Voir encore « Rapport d'évaluation de l'Université Paris X – Nanterre, par le Comité National d'Évaluation, de 2005 », p.12.

2262 Voir notre chapitre VI.

2263 Voir « Rapport d'évaluation de l'Université Paris X – Nanterre, par le Comité National d'Évaluation », de 2005, p.12.

2264 Voir notre chapitre VI. Lire aussi, « L'université Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation, par le Comité national d'évaluation » 2005, p.12, ou encore « Rapport d'évaluation de l'université Paris Nanterre », campagne d'évaluation 2018-2019, vague E, rapport publié par HCERES le 15/11/2019, p.12.

2265 cf.« L'université Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation, par le Comité national d'évaluation » 2005, p.8, ou encore « Rapport d'évaluation de l'université Paris Nanterre », campagne d'évaluation 2018-2019, vague E, rapport publié par HCERES le 15/11/2019, p.15-16.

2266 Cf.« Rapport d'évaluation de l'université Paris Nanterre », campagne d'évaluation 2018-2019, vague E, rapport publié par HCERES le 15/11/2019, p.13.

2267 Cf.« Rapport d'évaluation de l'Université Paris X – Nanterre, par le Comité National d'Évaluation, de 2005 », p.19, problème que nous avons déjà évoqué lors de notre chapitre I

2268 *Ibid*, p.30.

2269 Cf. « Rapport d'évaluation de l'université Paris Nanterre, campagne d'évaluation 2018-2019 par HCERES », p.31.

2270 Cf. « Rapport d'évaluation de l'université par l'AERES, 2009 », p.13.

de la gouvernance des UER/UFR et des laboratoires. D'une manière générale, l'histoire des universités en France, après 1968, gagnerait beaucoup à l'établissement d'une histoire comparative, afin de déterminer l'originalité de chaque établissement les uns par rapport aux autres. La multiplication des monographies d'université nous semble donc être une chose souhaitable, et Nanterre gagnerait beaucoup à être comparé, de façon plus précise que nous ne l'avons fait, avec des établissements comme Paris VIII ou Paris IV.

## Sources



# Sources primaires

## Sources écrites

### Archives publiques

#### Archives départementales des Hauts de Seine

#### Fonds 1208 (ensemble d'archives de 1971 à 1984)

- 1208w, puis 1208w 2, 3 jusqu'à 38 : comptes rendus de conseils d'université, année 1964 à 1983
- 1208w40 : bureau d'université
- 1208w42 : groupe de travail du Conseil de l'université
- 1208w45, 26, 47, 48, 49 : comptes rendus des conseils scientifiques
- 1208w50, 51 : commission des études
- 1208w59, 60, 61 : commission budgétaire de 70 à 85
- 1208w65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72 : comptes financiers de l'université
- 1208w73 : les heures complémentaires
- 1208w82 : commissions de l'imprimerie, de l'audiovisuel, de l'informatique
- 1208w83 : commission domaine universitaire, vie de l'étudiant, commission des libertés, commission fonctionnement de l'université
- 1208w84 : commissions des locaux, des domaines
- 1208w85 : installations sportives
- 1208w89 : personnel et effectifs sportifs.
- 1208w90 : pour les manifestations sportives
- 1208w91 : les bibliothèques universitaires
- 1208w94 : la BDIC
- 1208w96 : scolarité pour l'année 1970 71
- 1208w97 : contrôle des connaissances
- 1208w111 : télé-enseignement avant 1971
- 1208w114 : documents du CROUS 1955-1970
- 1208w115, 116 : organisation 1968, réunion 1967 68

- 1208w117 : animation culturelle du CROUS
- 1208w124 : procès-verbaux de l'UER de sciences juridiques de 1963 à 1985
- 1208w125 : comptes rendus de l'UER d'Histoire 1971 à 1985
- 1208w131 : comptes-rendus du conseil de l'institut d'études permanentes
- 1208w133, 134, 135, 136, ,137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145 : relation avec les UER
- 1208W148 : conventions avec autres universités françaises
- 1208w149 : conventions avec les Grandes Écoles
- 1208w150 : institut d'Éducation Permanente
- 1208w151 : formation continue
- 1208w160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171 : dossiers et correspondance des présidents
- 1208w172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179 : dossiers thématiques du président Jean-Maurice Verdier
- 1208w180, 181, 182 : gestion des mouvements étudiants de 1967 à 1976
- 1208w183, 184, 185 : relation de l'université de Nanterre avec d'autres universités
- 1208w186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194 : relations internationales de l'université de Nanterre
- 1208w195 : sur les réunions, les colloques, les réceptions tenues à Nanterre
- 1208w205, 206 fait, 207 : préparation du budget, des commissions budgétaires
- 1208w210 : sur les élections, la délinquance à Nanterre
- 1208w211 : Bibliothèque universitaire
- 1208w212 : Éducation permanente statuts, réglementations et correspondance, organisation rentrée 78
- 1208w213 : organisation générale de la fac, gestion du personnel, équipe de direction, de réflexion
- 1208w214 : amélioration de la gestion de l'université
- 1208w215, 216 : étude pour l'amélioration de la gestion
- 1208w217 : programme de développement pluriannuel
- 1208w219, 220 : statistiques sur les étudiants
- 1208w221 : télé enseignement à Nanterre à partir de 1970
- 1208w223 : statistique sur les étudiants par l'infirmerie de l'université de Nanterre

- 1208w224, 225 : informatique à Nanterre
- 1208w226 : bilan statistique des étudiants de l'université de Nanterre
- 1208w254 : organigramme des personnels
- 1208w255 : enquête et statistiques sur le personnel, les étudiants
- 1208w256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264 : tracts étudiants
- 1208w265 : statistique de l'éducation nationale
- 1208w266 : revues poétiques et étudiantes de Nanterre
- 1208w267 : les « Nanterre informations »
- 1208w268 : relation avec le public et les médias, avant 68
- 1208w269, 270, 280 : Guide de l'étudiant

### **Archives des Renseignements généraux et du cabinet de la préfecture des Hauts de Seine**

- 1346w2, 3, 4, 5 : les renseignements généraux RG
- 2590w35 et 134 : archives de la préfecture des Hauts de Seine (qui reprend archives RG)

### **Archives personnelles privées**

- 4J1,2, 4, 5, 6 : archives personnelles de Bénédicte Lauras, ancienne étudiante en géographie à Nanterre

### **Fonds 1282w**

- 1282w1 pour les élections de 1969
- 1208w 145

### **Fonds 2283w**

- 2283w2 sur la formation des maîtres
- 2283w3 réformes du premier cycle 1984
- 2283w4 enquêtes sur l'université
- 2283w5 : enquête sur la gestion de l'université
- 2283w6 : plan étudiant handicapé, insertion pro, informatique pour tous
- 2283w14 : relation du CA avec la chancellerie de Paris
- 2283w29 : convention de l'institut d'éducation permanente avec des entreprises 84-86
- 2283w31, 32, 33, 34, 35 : associations étudiantes
- 2283w84, 85, 86, 87 : budget université 1984-1986

- 2283w93 : recueils des CEVU de 1983 à 1990
- 2283w104 : comités techniques avec représentants du personnels
- 2283w131 : litiges et contentieux traités

### **Fonds 2203w**

- 2203w8 et 9

### **Fonds 2202w**

- 2202w20 : centre d'éducation permanente, CIOUX 1980-1988
- 2202w24 : correspondance avec la tutelle de Nanterre (rectorat et ministère)
- 2202w25 : correspondance avec la région
- 2202w26 : correspondance avec les ambassades
- 2202w27 : correspondance avec le CROUS
- 2202w28 : correspondance avec le CNRS
- 2202w29 : avec la CPU
- 2202w30 : avec l'OCDE
- 2202w31 : inspection générale des finances 1973-1987
- 2202w33 : budgets de 1985 à 1988
- 2202w35 : les ATOS (formation, gestion, notes, pétitions) 1977 1988
- 2202w36 : personnel enseignants sur la période 1965-1988
- 2202w37 : les syndicats
- 2202w38 : les grèves
- 2202w39 : les libraires
- 2202w40 : insécurité sur le campus 1977 1988
- 2202w41 : construction sur le campus
- 2202w42 : étudiants handicapés, aménagement du campus
- 2202w44 : culture
- 2202w47 : grèves Devaquet 1986
- 2202w48 : formation continue
- 2202w49 : formation des maîtres
- 2202w50 : télé enseignement
- 2202w52 : relations internationales 1983-1988

- 2202w54 : anniversaire du 10 eme année de la fac
- 2202w55 : communication externe.
- 2202w56 : informatique

### **Fonds des archives de la Contemporaine**

- F delta 1729/3 : cours de Goichon Amélie-Marie, cours d'arabe à Nanterre
- Arch 0039/1 0039/2 0039/3 0039/4 archives militantes privées de Michèle Tahmazian, militante PCF puis LCR de Nanterre dans les années 60.
- Fonds Grappin (première partie) : F Delta 1056/1, 1056/2, 1056/3, 1056/4, 1056/5, 1056/3 à 6.
- Fonds Grappin (deuxième partie) : Arch 00089/1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
- F delta 1061 (2)/1 ensemble de tracts des groupes étudiants de 1961 à 1967
- F delta 1081/34 : AGEN Nanterre
- F delta 1102/3 : formation professionnelle et éducation permanente
- F delta Res 0110 : élections des 15 16 avril 1970 et suites
- F delta 1061 (3)/3 : archive de la FNEF
- F delta 1081/40 : fonds Roger Barralis, fonctionnement des AGE
- F delta res 0106/1 : ensemble de tracts Nanterre
- F delta 0721/82 Fonds Daniel Guérin
- ARCH/0013 Faculté des lettres et sciences humaines de Nanterre 64-69
- 4 delta Res 0205 : fonds de tracts sur le MARC
- F delta 0813 : fonds de tracts et documents sur l'université de Nanterre ramassé par Marianne Guilbaud
- F delta 1061 (10) /6 mai 68 à Nanterre, de janvier 68 à juin 68, du fonds Maupeou Aboud
- F delta 0824 : France, enseignement supérieur, Paris X Nanterre, 68-76 Ensemble de docs inconnus
- F delta 1959 : France, résistance à la loi Devaquet, Tracts
- BETA 85 (1-4 ) 80 ans de la BDIC. Vidéo ;
- F delta 1102 Documents concernant la formation continue/ Fonds Benoît Willot
- F delta 2177/10\_4/6 docs sur la loi Devaquet
- F delta res 0889/1 chemise 15
- F delta 1777 à la BDIC : Fonds René Girault professeur d'histoire contemporaine à Nanterre

- Interviews de Jean Jacques Becker, Jean Maurice Verdier et Joseph Hue : en 2009, DVD 1688

### ***Archives de l'université de Nanterre***

- Mémoire d'études d'Evelyne Rivalet, en classe de 1<sup>er</sup> technique au lycée Joliot Curie de Nanterre, 1967
- Retranscription de l'interview de Guy Laurent du 20 février 2012
- Dossier étudiant de Rose Levyne, étudiante en Histoire à Nanterre de 1971-1973, à la cote 2012008 1-4

### ***Archives conservées aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine***

- 19920042 / 1-36 : Dossiers individuels d'élèves et d'étudiants, événements de mai 1968 [dont Gérard Bigorgne, Hervé Bochet, Olivier Castro, Daniel Cohn-Bendit, Alain Collomb, Gilles Carencio, Pierre Ploix, Dominique Pourny, René Riesel, René Schulmann, etc.]. 1968-1970.
- 20000387 / 47 : Grèves et incidents à Nanterre. 1970.
- 20020476 / 301 : Manifestations de mai 1968. – Circulaires, arrêtés et correspondance relatifs à la suspension des cours, au maintien de l'ordre et à l'intervention des forces de l'ordre, mai-juin 1968 ; lettres et pétitions adressées au recteur, mai 1968 ; tracts, mai 1968. Rentrée de septembre 1968. – Manifestations politiques, perturbations de sessions d'examens, demandes de crédits supplémentaires et implantation d'un centre expérimental à Vincennes : correspondance, notes, rapports, procès-verbaux de réunions, tracts, juillet-septembre 1968. Troubles d'octobre et décembre 1968. – Manifestations politiques, problèmes posés par l'implantation et le fonctionnement des centres universitaires de Vincennes, Dauphine et de la faculté de Nanterre : tracts, correspondance, notes, rapports, octobre-décembre 1968 ; séquestration du Pr Beaujeu : correspondance, novembre 1968. Manifestations et grèves de janvier à juillet 1969. – Correspondance relative à des incidents à la faculté de Nanterre, tracts, photographies, correspondance, 1969.
- 20010498 / 11 : Faculté des lettres de Nanterre. – Correspondance, arrêtés et circulaires, rapports sur la question du transport des étudiants (1963) ; affiches (1964-1969) ; rapport sur la question du transport des étudiants (1964) ; service de médecine préventive (1965) ; création d'un collège universitaire littéraire auprès du Centre national de télé-enseignement (CNTE) (1967) ; arrêté des cours à Nanterre (1968) ; affaires des étudiants (1965-1969) ; certificat d'études supérieures (CES) (1965-1968). 1963-1969.

- 19870199 / 14-16 : Dossiers d'enquête de l'inspection générale sur les établissements d'enseignement supérieur. – Situation financière de Paris X Nanterre. 1971-1972.

### **Archives du ministère en charge de l'Éducation nationale**

19980154 / 1-7 : Séminaire de René Rémond consacré aux nouvelles institutions universitaires (dont documents collectés auprès des présidents d'université). –

Nouveaux statuts des universités : dossiers de la commission de réflexion sur les universités présidée par François Gazier ; statuts des universités de Paris et de province (1970-1974). Élections aux conseils paritaires des universités : dossiers de mise en place, documents statistiques, profession de foi (1970-1991). Dossiers de préparation du séminaire et des travaux d'Isabelle Boussard, élève de René Rémond (1971-1976). 1970-1991.

### **Archives privées**

- Photos et archives de Christiane Guillard<sup>2271</sup> : ensemble de photos, notamment celles prises par Gilbert Rodriguez et que l'on retrouve en annexes, ainsi que des documents liés aux commémorations des 50 ans de l'université de Nanterre, en 2014, notamment « Un florilège d'événements pour les 50 ans de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense »
- Archives d'Abraham Frois : « Université de Paris X, UER de sciences économiques, année universitaire 1970-1971, 2<sup>ème</sup> cycle, III<sup>ème</sup> année, Dynamique économique, fascicule I, tome I, équipe pédagogique sous la responsabilité de monsieur Abraham-Frois »<sup>2272</sup>
- Archives de Patrick Gibert : « Rapport de la commission réforme sciences économiques »<sup>2273</sup>

2271 Qui nous a transmis ses documents lors de notre rencontre du 15 avril 2019.

2272 Nous avons pu photocopier ce documents lors de notre entretien du 8 novembre 2019.

2273 Document transmis lors de notre entretien avec Patrick Gibert du 12 avril 2019.

## **Archives audio-visuelles, consultées à l'INA (Institut National de l'Audiovisuel)<sup>2274</sup>**

### **Émissions de télévision d'avant 1971**

- Reportage « Nouvelle faculté de Nanterre », Journal télévisé (JT) de 20 heures du 09/07/1964
- Reportage « Les résidents de Nanterre », de l'ORTF, 2<sup>ème</sup> chaîne, du 26/03/1968, une émission de Pierre Charpy
- Émission « Zoom » de l'ORTF, 2<sup>ème</sup> chaîne, du 14 mai 1968

### **Émissions de télévision 1971-1988**

- Reportage « Rentrée universitaire », 2<sup>ème</sup> chaîne, du 07/10/1970
- Reportage « Élections universitaires à Nanterre », JT de 20 heures, 2<sup>ème</sup> chaîne, du 15/01/1971
- Reportage « Situation à la fac de Nanterre », 1<sup>ère</sup> chaîne, JT de 13 heures, du 27/02/1970
- Reportage « Dégâts occasionnées à Nanterre » du 4/03/1970
- Reportage « Situation à Nanterre », 2<sup>ème</sup> chaîne, JT 20 heures, du 13 mars 1970
- Interview de Jean Foyer, 1<sup>ère</sup> chaîne, JT de 20 heures, du 14/11/1970
- Reportage « Entretiens de Nanterre », Antennes 2, le journal de 20 heures du 8/9/1977
- Reportage « Les entretiens de Nanterre » du 12/09/1977
- Reportage « Bagarres à Nanterre », TF1, journal de 20 heures, du 15/12/1980
- Reportage « Manifestation étudiante Nanterre », TF1, « Actualités dernières » du 17/12/1980
- Reportage « Université, Devaquet », Antennes 2, journal de 20 heures du 21/11/1986
- Reportage « Grève générale dans les universités pour protester contre le projet Devaquet », Antennes 2, journal de 8h du matin, du 24/11/1986

<sup>2274</sup>Certaines émissions de l'INA sont mal renseignées. Nous communiquons ici l'intitulé le plus précis possible des émissions de télévision consultées.



- Reportage Antennes 2, pas de titre, du 28/11/1986
- Reportage Antennes 2, pas de titre, du 2/12/1986
- Reportage Antennes 2, journal de 7 heures du matin, du 2/12/1986
- Reportage « mort de Malik Oussekiné », TF1, journal de 20heures, du 10/12/1986
- Reportage « enquête sur les casseurs », Antennes 2, journal du matin 7h30, du 8/12/1986
- Reportage « Récapitulatif des événements de la loi Devaquet », TF1 du 8/12/1986
- Reportage « Une journée à Nanterre », édition spéciale, Antennes 2, du 26/11/1987

## **Émissions de télévision après 1988**

- Reportage « Jospin à Nanterre », TF1, journal de 20 heures, du 6/5/1989
- Reportage « Verdict de Malik Oussékine », Antennes 2, journal de 13h, du 28/01/1990
- Reportage « Nanterre fac inscription », Antennes 2, journal de 13h, du 10/07/1990
- Reportage « Les 25 ans de Nanterre », TF1, journal de 12h45, du 22/03/1991
- Reportage « Cohn-Bendit à Nanterre », Antennes 2, télé-matin, du 22/03/1991
- Reportage « Université Nanterre », TF1, journal de 20 heures, du 10/10/1994
- Reportage « Histoire de banlieue : les 30 glorieuses, Nanterre », La cinquième, du 26/04/1999

## **Émissions de radio**

- Émission de France Inter, « inter-actualité » de 13 heures, du 13/03/1970
- Émission de France Inter, « inter-actualité » de 8 heures, du 14/03/1970
- Émission de France Inter, « Université élection à Nanterre », « inter-actualité » de 13 heures, du 14/04/1970
- Émission de France Inter, « Conflit à l'université de Nanterre », « inter-actualité » du 15/06/1976
- Émission de France Inter, « Mai 1968, il y a 15 ans à Nanterre », inter-actualité de 13 heures, du 22/03/1983

- Émission de France Inter, « inter-actualité » de 9 heures, du 06/12/1986
- Émission de France Inter, « Malik Oussékine », du 22/01/1990

## Sources orales et entretiens :

Nom, prénom	Date et lieu d'entretien	Statut de l'intervenant
Abraham-Frois Gilbert	Entretien du 8 novembre 2019, chez lui	Économiste à Nanterre, ancien directeur de l'UER d'économie
Becker, Jean Jacques	entretien que l'on peut retrouver dans un DVD conservé à la Bibliothèque La Contemporaine de Nanterre « Souvenirs d'un mammouth », 2009, réalisé par l'association Lock'sCorner pour les 40 ans de Nanterre. Le DVD se trouve à la cote DVD 1688.	Professeur d'Histoire
Bernstein Serge	18 septembre 2019 réponses par écrit (mail)	Historien et ancien responsable de la formation AES
Bidard Christian	Entretien du 18 février 2018 dans un café	Économiste
Bidet Jacques	20 juin 2018, entretien chez lui	Professeur de philosophie à l'université de Nanterre
Burgel Guy et son épouse	Entretien du 14 juin 2018 chez lui	Professeur de géographie à l'université de Nanterre
Callet Marie-Christine	Entretien réalisé par l'étudiante en anthropologie Gabrielle Goubert en 2014 dans le cadre du LABEX « Passés dans le présent ». Entretien obtenu grâce à l'aide amicale de Stephane Dennerly	Professeur de latin
Cohn-Bendit, Daniel,	Entretien réalisé en 1988 par Geniève Armand-Dreyfus, pas de date précise, mais disponible à la BDIC/La Contemporaine à la COTE : KA-188	Ancien étudiant en sociologie à Nanterre, leader de la contestation étudiante en mai 68
De la Pradelle Géraud	18 janvier 2019 chez lui	Professeur de droit à l'université de Nanterre
Dominique Picard	16 mai 2019 chez elle	Compagne d'Edmond Marc Lypiansky et ancienne étudiante en lettre à Nanterre, puis ancienne enseignante à l'Institut d'Éducation Permanente
Estellé Michèle	2 septembre, 6 mai et 20 mai 2019, chez elle 3 juin 2019	Directrice de cabinet des présidences de Imberty, Heitz, Verdier

Gadet Françoise et son compagnon Bernard Conein	2 avril 2018 chez elle	Professeur de science du langage à l'université de Nanterre
Garnier Michel	Entretien dans un café, près de la Gare Montparnasse le 23 novembre 2019	Ancien secrétaire général de Nanterre de 1980 à 1983
Geouffre de la Pradelle, Géraud	Entretien du 18 janvier 2019 chez lui	Ancien professeur de droit
Gibert Patrick	12 avril 2019 au bâtiment Max Weber	Ancien assistant d'économie à Nanterre, puis professeur de gestion à Nanterre en 1990
Guérin Jean-Yves	18 janvier 2018 dans son bureau à l'université de Paris III	Professeur de littérature à l'université de Nanterre
Guillard Christiane	Entretien réalisé par l'étudiante en anthropologie Gabrielle Goubert en 2014 dans le cadre du LABEX « Passés dans le présent ». Entretien obtenu grâce à l'aide amicale de Stéphane Dennery. Autre entretien du 15 avril 2019 à l'université de Nanterre Et entretien du 14 mai 2019 à l'université de Nanterre 3 juin 2019 également	Maître de conférence d'Allemand à Nanterre et responsable du télé-enseignement à Nanterre
Hara Raymond	4 avril 2019 au bâtiment Max Weber	Ancien militant maoïste, a participé au mouvement du 22 mars
Hüe Joseph	entretien que l'on peut retrouver dans un DVD conservé à la Bibliothèque La Contemporaine de Nanterre « Souvenirs d'un mammouth », 2009, réalisé par l'association Lock'sCorner pour les 40 ans de Nanterre. Le DVD se trouve à la cote DVD 1688.	Fondateur de la Bibliothèque Universitaire de Nanterre
Imberty Michel	Entretiens les 14 juin 2019 et 1 octobre 2019, à l'université de Nanterre, à la salle de repos des enseignants en psychologie	Ancien professeur de psychologie et ancien président de l'université de Nanterre de 1983 à 1988
Kuperminc Jean-Claude	Entretien le 21 juin 2019 à la bibliothèque Israélite Universelle	Ancien étudiant en AES à la fin des années 70, devenu bibliothécaire
Lapierre, Nicole	Entretien 5 décembre 2017 chez elle	Étudiante en sociologie à Nanterre en 1968

Lachenaud, Guy	Entretien du 5 juillet 2019 à l'université, au bâtiment Max Weber	Ancien professeur de grec, ancien collaborateur proche des présidents Verdier et Rémond
Lauras Bénédicte	Entretien du 25 novembre 2018 dans un café	Étudiante à l'université de Nanterre en 1968
Laurent, Guy	Entretiens des 13 juin 2019 et 25 octobre 2019, réalisés dans les locaux	Secrétaire général de l'université de Nanterre
Le Van Jean-François	Entretien du 26 mars 2019, à son bureau, à Nanterre, au service Comete	Technicien puis responsable de l'enseignement à distance à Nanterre
Leeman Danièle	25 janvier 2018 chez elle	Étudiante puis professeure de linguistique à l'université de Nanterre
Lenfant Alain	19 février 2019 entretien à Nanterre, bâtiment Max Weber 26 avril 2019, entretien à Nanterre, bâtiment Max Weber	Militant trotskyste en 1968, puis enseignant à Nanterre
Lisenfeld Anne-Marie	Entretien réalisé par l'étudiante en anthropologie Gabrielle Goubert en 2014 dans le cadre du LABEX « Passés dans le présent ». Entretien obtenu grâce à l'aide amicale de Stéphane Dennery	Assistante puis enseignante en Histoire à l'université de Nanterre.
Lypianski Edmond Marc	14 mars 2019, entretien chez lui	Enseignant en psychologie à Nanterre
Martha Michèle	Entretien réalisé par l'étudiante en anthropologie Gabrielle Goubert en 2014 dans le cadre du LABEX « Passés dans le présent ». Entretien obtenu grâce à l'aide amicale de Stéphane Dennery Puis entretien du 10 mai 2019	Étudiante en italien, puis en anglais, de 1971 à 1974.
Michaud Jean Luc	2 entretiens : le 3 mai 2018 et le 6 novembre de la même année, dans un café	Étudiant à Nanterre de 1964 à 1967 et fondateur de l'UNEF dans cette université
Ory Pascal	Entretien 9 janvier 2018 dans un café	Historien et professeur d'Histoire à l'université de Nanterre
Rodriguez Gilbert	Entretien du 1 novembre 2019 chez son amie Michèle Estellé	Ancien bibliothécaire à la BU de Nanterre et ancien responsable CGT

Rioux Jean-Pierre	Entretien du 4 septembre 2019	Historien et maître-assistant à Nanterre dans les années 70
Sot Michel	20 novembre 2017 chez lui	Professeur d'Histoire à l'université de Nanterre
Soulage François	19 octobre 2018 à l'université de Nanterre, bâtiment Max Weber	Assistant en économie à l'université de Nanterre, responsable de l'institut d'éducation permanente
Verdier Jean Maurice	14 juin 2018 chez lui + entretien que l'on peut retrouver dans un DVD conservé à la Bibliothèque La Contemporaine de Nanterre « Souvenirs d'un mammoth », 2009, réalisé par l'association Lock'sCorner pour les 40 ans de Nanterre. Le DVD se trouve à la cote DVD 1688.	Professeur de droit du travail à Nanterre et président de l'université de Nanterre de 1976 à 1980. Décédé fin 2018
Weill Isabelle	15 février 2018 chez elle	Professeure de science du langage à l'université de Nanterre

## Sources imprimées

### ***Témoignages, mémoires et autobiographies d'anciennes personnalités de Nanterre***

- ANZIEU Didier, *Une Peau pour les pensées*, Apsygée, Paris, 1991.
- BECKER Jean-Jacques, *Un soir de l'été 1942... : souvenirs d'un historien*, Larousse, Paris, 2008.
- BENAICHA Brahim, *Vivre au paradis, d'une oasis à un bidonville*, Desclée de Brouwer, Paris, 1992.
- COHN-BENDIT Daniel, *Forget 68, entretiens avec Stéphane Paoli et Jean Viard*, L'aube proche, Paris, 2009.
- COHN-BENDIT Daniel, *Le Grand Bazar*, belfond, Paris, 1975.
- DUTUEIL Jean-Pierre, *Nanterre 1965-1966-1967-1968 Vers le mouvement du 22 mars*, Acratie, réédition, 2018.
- EPISTEMON (Didier Anzieu), *Ces idées qui ont ébranlé la France : Nanterre (novembre 1967-Juin 1968)*, Fayard, Paris, 1968.
- GRAPPIN Pierre, *L'Île aux peupliers*, Presses universitaires de Nancy, Nancy, 1993
- HUE Joseph, *Philosophie d'une veille du XX<sup>ème</sup> siècle, 1964-1998* Campus Nanterre, Invalides Paris, 2010.
- HYPPOLITE Pierre et PEUREUX Guillaume, *Nanterre en toutes lettres, les cinquante ans du département de Littératures françaises et comparées*, Presses universitaires de Paris-Nanterre, 2017,
- KRIEGEL Annie, *Ce que j'ai cru comprendre*, Robert Laffont, Paris, 1991
- LACHENAUD Guy, *Comme un arbre qui marche*, éditions Amalthée, Paris, 2018
- LEFEBVRE Henri, *L'Irruption de Nanterre au sommet*, revue « L'homme et la société », n°8, année 68
- LUGAN Bernard, *Mai 68 vu d'en face*, Balland, Paris, 2018
- MENDRAS Henri, *Comment devenir sociologue, souvenir d'un vieux mandarin*, Actes Sud,

Arles, 1995

- MERLE Robert, *Derrière la vitre*, Gallimard, Paris, 1970
- REMOND René, *La Règle et le consentement*, Fayard, Paris, 1979
- REMOND René, *Nanterre depuis 1968*, Revue des travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques et comptes rendus des séances, 1971, 1<sup>er</sup> semestre.
- RICHE Pierre, *C'était un autre millénaire, souvenir d'un professeur, de la commande à Nanterre*, Thallandier, Paris, 2008.
- RICOEUR Paul, *Conceptions de l'université*, éditions universitaires, Paris, 1969.
- RICOEUR Paul, *La Critique et la conviction*, Pluriel, Paris, 2013.
- RICOEUR Paul, *Réflexion faite. Autobiographie intellectuelle*, édition Esprit, 1995.
- SAVARD Aimé, REMOND René, *Aimé Savard interroge René Rémond : vivre notre histoire*, le centurion, Paris, 1976.

### **Essais et études sur l'université**

- ASSOCIATION FEDERATIVE GENERALE DES ETUDIANTS DE STRASBOURG (UNEF), *De la misère en milieu étudiant*, supplément spécial au n°16 de « 21-27 Étudiants de France », Strasbourg, 1966.
- BAUDELLOT Christian, *Les Étudiants, l'emploi, la crise*, Maspéro, Paris, 1981.
- BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *Les Héritiers, les étudiants et leur culture*, Les éditions de Minuit, Paris, 1964.
- BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Le sens commun, Paris, 1984.
- BOURRICAUD François, *Universités à la dérive : France, États-Unis, Amérique Latine*, Stock, Paris, 1971.
- BOUSSARD Isabel, GUEDON Marie-José, WOLF Didier, *Les Institutions universitaires françaises : situation actuelle, notes et études documentaires n°4424-4427*, la documentation française, Paris, 1977.
- CROZIER Michel, *L'Université comme organisation*, Cahiers de l'AUPELF, Septembre 1970.
- De CHALENDAR Jacques, *Une Loi pour l'université*, Desclée de Brouwer, Paris, 1970.



- GERBOD Paul, « Les Étudiants et leurs études », *Revue française de pédagogie*, volume 52, p.47-56, 1980.
- GUSDORF Georges, *L'Université en question*, Les éditions Payot, Paris, 1964.
- KEER Ckark, *Métamorphose de l'université*, Éditions économie et humanisme, Les éditions ouvrières, 1967.

## **Témoignages d'hommes et de femmes politiques**

- ASSOULINE David, ZAPPI Sylvia, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de décembre 1986*, La Découverte, Paris, 1987.
- CHOFFEL Jean, *Seule une femme, Alice Saunier Seité*, Flammarion, 1979.
- DEVAQUET Alain, *L'Amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, éditions Odile Jacob, Paris, 1988.
- FAURE Edgar, *Ce que je crois*, Grasset, Paris, 1971.
- FOUCHET Christian, *Au service de De Gaulle*, Plon, Paris, 1971.
- GUICHARD Olivier, *Un Chemin tranquille*, Flammarion, Paris, 1992.
- MAURICE René, *L'UNEF ou le pari étudiant*, Les éditions sociales, Notre temps, Paris, 1977.
- SAUNIER-SEITE Alice, *En première ligne, de la communale à l'université*, Plon, Paris, 1982.

## **Sur la réforme des l'université dans les années 60-70**

- AMESTOY Georges, *Les Universités françaises*, INAS, Paris, 1968.
- ANTOINE Gérard, PASSERON Jean-Claude *La Réforme de l'université, réforme ou renaissance de l'université, conservatisme et novation*, Calman-Lévy, Paris, 1966.
- BOUSSARD Isabelle, « Les étudiants et la participation. Les élections aux Conseils d'U.E.R. et d'Universités », *Revue française de sociologie*, 1980, 21-1. p.77-96.
- CARRE Jean-Michelet, SCHMEDES Adams *Le ghetto expérimental*, sur l'université Paris 8 Vincennes réalisé en 1975.
- COHEN Habiba, *Elusive reforme : the French universitites 1968-1978*, Westview Press.

1978.

- DEBAUVAIS Michel, *L'Université ouverte : les dossiers de Vincennes* Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1976
- DEVEZE Jacques, *Les Universités : après la loi sur l'enseignement supérieur du 16 janvier 1984*
- DEVEZE Michel, *Histoire contemporaine de l'université*, SEDES, Paris, 1976.
- MINOT Jacques, *L'Enseignement supérieur et la recherche en France*, Ministère de l'éducation nationale/ministère des universités, service de la formation administrative, Paris, 1979.
- MINOT Jacques, *Quinze ans d'histoire des institutions universitaires mai 68-mai 1983*, ministère de l'éducation nationale, direction de l'organisation et des personnels administratifs, ouvriers et de service, service de la formation administrative, 1983.
- MISOT Jacques, *Les Universités après la loi sur l'enseignement supérieur du 16 janvier 1984*, Berger Lerrault, l'administration nouvelle, Paris, 1984. MICHAUD, Guy, *Révolution dans l'université*, classique Hachette, Paris, 1968
- REVUE ESPRIT, *Dossier « Faire l'université »*, numéro spécial de mai juin 1964.
- UNEF, *Manifeste pour une réforme démocratique de l'enseignement supérieur*, 1964.

## **Sur Mai 68 et le mouvement étudiant**

- DELALE Alain, RAGACHE Gilles, *La France de 68*, Seuil, Paris, 1978.
- DUBET François, TOURAINE, Alain, HEDEGUS, Zsuzsa et WIEVORKA Michel, *Lutte étudiante*, Seuil, Paris, 1978
- HERVIEU-LEGER Danièle, *De la mission à la protestation, l'évolution des étudiants chrétiens 1965-1970*, Cerg, Paris, 1973.
- JULY Serge, GEISMAR Alain, MORANE Erlyne, *Vers la guerre civile*, édition et publications premières, Paris, 1969.
- LE MOUVEMENT DU 22 mars, *Ce n'est qu'un début continuons le combat*, cahiers libres 124, édition François Maspero, Paris, 1968.
- MAUPPEOU-ABBOUD Nicole de, *Ouverture du ghetto étudiant. La gauche étudiante à la recherche d'un nouveau mode d'action politique 1960-1960*. Édition Anthropos, Paris, 1974

- SCHNAPP Alain, VIDAL-NAQUET Pierre, *Journal de la commune étudiante. Textes et documents. Novembre 1967 - juin 1968*, Seuil collection L'Univers historique, Paris, 2018.
- TOURRAINE Alain, *Le communisme utopique*, collection « Politique », Le Seuil, Paris, 1972.

## Rapports sur l'université de Nanterre

- COLLECTIF, *L'Université Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation*, par le Comité national d'évaluation, 2005.
- COLLECTIF, *Rapport d'évaluation de l'université Paris Nanterre, campagne d'évaluation 2018-2019*, vague E, rapport publié par HCERES le 15/11/2019.
- COLLECTIF, *Rapport d'évaluation de l'université Paris X-Nanterre*, AERES, février 2009
- DE BAECQUE Francis, *La Situation des personnels enseignants des universités : éléments de réflexion pour une réforme*, rapport fait à la demande de M. Joseph Fontanet, ministre de l'Éducation Nationale, la documentation française, 1974.
- GUIZOT, François, *Essais sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*, Maradam, Paris, 1816.
- RIVALET Éveline, *La Faculté des lettres et sciences humaines de Nanterre, Mémoire d'étude, 1967*, consultable aux archives de l'université de Nanterre.

# Bibliographie

## **Outils et méthode**

- DESCAMPS Florence, *Archiver la mémoire. De l'histoire orale au patrimoine immatériel*, Éditions de l'EHESS, coll. Cas de figure, Paris, 2019
- DESCAMPS Florence (sous la direction de), *Les Sources orales et l'Histoire – récits de vie, entretiens et témoignages oraux*, Bréal, Sources d'histoire, 2006
- DESCAMPS Florence, « L'Entretien de recherche en Histoire : statut juridique, contraintes et règles d'utilisation », *Centre d'histoire de Sciences Po, Histoire@politique*, n°3, 2007, p.14.
- DESCAMPS Florence, *L'Historien, l'archiviste et le magnétophone, De la constitution de la source orale à son exploitation*, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Paris, 2001.
- GAUVARD Claude, SIRINELLI Jean-François (sous la direction de ), *Dictionnaire de l'historien*, PUF, quadrige, 2015
- PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil, Points Histoire, Paris, 1996.

## **Historiographie de l'Histoire récente des universités**

- LUC Jean-Noël, MECHINE Stéphanie, PICARD Emmanuelle (sous la direction de), *Les Archives universitaires. De nouvelles sources pour l'Histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche*, Éditions du centre d'histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle, Paris, 2014.
- PICARD Emmanuelle, « L'Histoire de l'enseignement supérieur français. Pour une approche globale », *Histoire de l'éducation*, n°122, p.11-33, avril-juin 2009.
- REY Olivier, FEYFANT Annie, *Les Transformations des universités françaises*, rapport de recherche, Institut français de l'Éducation, unité veille & analyses. 2017.
- REY Olivier, *L'Enseignement supérieur sous le regard des chercheurs*, en partenariat avec le Réseau d'étude sur l'enseignement supérieur (RÉSUP), cellule de veille scientifique et technologique, février 2005.

## **Histoire politique française générale et Histoire de Mai 68**

- ARTIERES Philippe, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (sous la direction de) *68, une histoire contestée 1962-1989*, édition La Découverte, Paris, 2018.

- BESSE Laurent, « Un ministre et les jeunes : François Missoffe, 1966-1968 », *Histoire@Politique*, vol. 4, no. 1, p.11, 2008.
- BANTIGNY Ludivine, *1968. De grands soirs en petits matins*, Seuil, L'univers historique, 2018.
- CALLU Agnès (sous la direction de), *Le Mai 68 des historiens*, Presses universitaires du Septentrion, 2018.
- DORMOY-RAJRAMAN Christelle, « « Mai 68 » : fenêtre d'opportunité pour un haut fonctionnaire au placard. Jacques de Chalendar et la politique universitaire », *Politix*, (n° 122), p.187-220, 2018/2.
- DUTEUIL Jean-Pierre, *Mai 68, un mouvement politique*, Acratie, 2008.
- FILLIEULE Olivier, BEROUD Sophie, MASCLET Camille et COMMIER Isabelle, avec le collectif Sombrero (sous la direction de), *Changer le monde, changer sa vie, Enquête sur les militantes et les militants des années 68 en France*, Actes Sud, 2017.
- GRANJON Marie-Christine, *L'Amérique de la contestation, Les années 60 aux États-Unis*, Presses de Science Po, Paris, 1986.
- LEGOIS Jean-Philippe, *La Sorbonne avant Mai 68 : chronique de la crise universitaire des années 60 à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris*, maîtrise d'histoire sous la direction d'Antoine Prost, Université de Paris I, 1993.
- LOYER Emmanuelle, *Mai 68 dans le texte*, édition complexe, Paris 2008.
- ORY Pascal, *L'Entre-deux mai, histoire culturelle de mai 68 à mai 1981*, Seuil, Paris, 1983.
- SIRINELLI Jean-François, *Les 20 décisives, le passé proche de notre avenir 1965-1985*, Fayard, Paris, 2007.
- VIGNA Xavier, *L'Insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2007.

## **Septennat de Valéry Giscard d'Estaing et de François Mitterrand**

- BERNSTEIN Serge, SIRINELLI Jean-François, *Les Années Giscard, les réformes de société 1974-1981*, Armand Collin, Paris, 2007.
- BOTHOREL Jean, *Histoire du septennat giscardien*, volume 1 « le pharaon, 19 mai 1974-22 mars 1978 », Grasset, Paris, 1983.

- CHASSAIGNE Philippe, *Les Années 70, fin d'un monde et origine de notre modernité*, Armand Colin, Paris, 2008.
- FAVIER Pierre, MARTIN-ROLAND Michel, *La Décennie Mitterrand*, en deux tomes, Seuil, Paris, 1996.
- MAGGIORI Claude, *Années 70 : la décennie où tout bascule*, Larousse, Paris, 2006.
- SEVILLON Claude, *Les Années 70*, La Martinière, Paris, 2009.

## ***Histoire générale de l'éducation en France et de l'enseignement supérieur***

- BEAUD Olivier, CAILLE Alain, ENCREVAZ Pierre, GAUCHET Marcel, VATIN François, *Refonder l'université, pourquoi l'enseignement supérieur reste à reconstruire*, La Découverte, Paris, 2010.
- DESVIGNES Arnaud, *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme (1968-1984)*, thèse réalisée sous la direction de Jean-Noël Luc et d'Emmanuelle Picard, soutenue à l'université de Paris IV en 2016.
- FOREST Frédéric (sous la direction de), *Les Universités en France, fonctionnement et enjeux*, Presses universitaires de Rouen et du Havre, Le Havre, 2012.
- LELIEVRE Claude et NIQUE Christian, *L'École des présidents, de Charles De Gaulle à François Mitterrand*, Odile Jacob, Paris, 1995.
- POU CET Bruno, VALENCE David (sous la direction de), *La Loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2016.
- PROST Antoine, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°23, Dossier : Mai 68. p.59-70, juillet-septembre 1989.
- PROST Antoine, CYTERMANN Jean-Richard, « Une Histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *La Découverte, « Le Mouvement Social »*, n° 233 | p.31-46, 2010/4.
- PROST Antoine, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation nationale de 1936 à nos jours*, édition du Seuil, 2013.
- PROST Antoine, *Éducation, société et politique, une histoire de l'enseignement en France de 45 à nos jours*, Tempus, Perrin, 2002.
- PROST Antoine, *Éducation, société, politique*, Seuil, 1997.

- PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, tome IV, depuis 1930, Tempus, Perrin, 2004.
- REYNES Léo, *Les Coulisses d'une université, enquête sur le groupe et le travail des BIATSS*, mémoire de L1 de léo Reynes, sous la direction de Sabine Fortino et de Valérie Boussard, 2012-2013.
- RICHE Pierre, VERGER Jacques, *Maîtres et élèves au Moyen Âge*, Pluriel, 2006.
- ROBERT André Désiré, *L'École en France de 1945 à nos jours*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010.
- VASSAL Serge, *L'Europe des Universités*, Editec, Caen, 1988.
- VATIN François, « Université : la crise se conforme et s'aggrave », *Commentaire*, n°149, 1, p.143-152, 2015.
- VERGER Jacques, CHARLE Christophe, *Histoire des universités*, Que Sais-je, 1994
- VERGER Jacques, *Histoire des universités au Moyen-âge*, PUF, Quadrige, 2013.
- VERGER, Jacques (sous la direction de), *Histoire des universités en France*, Privat, 1986
- WEISZ George, *The Emergence of Modern Universities in France (1863-1914)*, Princeton university press, Princeton, 1983.

## ***Histoire de la transformation de l'enseignement supérieur en France dans les années 1970-1980***

### **Ouvrages généraux**

- BEAUD, Olivier, CAILLE, Alain, ENCRENAZ, Pierre, GAUCHET Marcel, VATIN François, *Refonder l'université, pourquoi l'enseignement supérieur reste à reconstruire*, La Découverte, Paris, 2010.
- BORDES Étienne, *La Conférence des Présidents d'université (1971-2007). Une socio-histoire du gouvernement des universités*, sous la direction de Jacques Cantier et d'Emmanuelle Picard. Thèse en préparation Toulouse 2.
- CHARLE Christophe et SOULIE Charles (sous la direction de), *Les Ravages de la modernisation de l'enseignement supérieur en Europe*, Syllepse, 2007.
- FELOUZI Georges, *Les Mutations actuelles de l'université*, PUF, Paris, 2003.



- FORTIER Charles (sous la direction de), *Université, universités*, édition Dalloz, 2010.
- FRIDENSON Patrick, *La Politique universitaire en France depuis 1968*, *La Découverte*, « Le mouvement social », 2010/4 n° 233 | p.47 à 67.
- HILDE DE RIDDER-SYMOENS, *A History of the University in Europe*, Cambridge University Press, Cambridge, 2003.
- JALLEY Émile, « Loi Faure (1968) et décret Savary (1984) : histoire d'un naufrage institutionnel », *Connexions*, 2002/2 no78, p.47-75.
- MERINDOL Jean-Yves, « Comment l'évaluation est arrivée dans les universités françaises », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, (n° 55-4bis), 2008.
- MIGNOT-GERARD Stéphanie, *Échanger et argumenter. Les dimensions politiques des universités françaises*, thèse de sociologie placée sous la direction de Christine Musselin, thèse soutenue en décembre 2006.
- MINOT Jacques, *Histoire des universités françaises*, PUF, Paris, 1991.
- MUSSELIN Christine *La Longue marche des universités françaises*, Paris PUF, 2001.
- MUSSELIN Christine, *La grande course des universités*, Presse de Sciences Po, Paris, 2017.
- MUSSELIN Christine, *Le Marché des universitaires : France-Allemagne-Etats-Unis*, Presses de Sciences-po, Paris, 2005.
- NIQUE Christian, LELIEVRE Claude, *Histoire biographique de l'enseignement en France*, Nathan pédagogie, 2004.
- RENAUT Alain, *Les Révolutions de l'université, essai sur la modernisation de la culture*, Calman-Lévy, Paris, 1995.
- SOULIE Charles, « Précarité dans l'enseignement supérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 115, décembre 1996. Les nouvelles formes de domination dans le travail (2), p.58-64.
- WALTZING Aline, *Pour transformer les universités. L'émergence de l'« évaluation » des universités en France et aux Pays-Bas, années 1980 et 1990*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Dominique Pestre, EHESS, juin 2020.
- WILKIN Luc, « Entretien avec Christine Musselin, auteure de *La longue marche des*

universités », *Pyramides* [En ligne], 14 | 2007, mis en ligne le 09 septembre 2011, consulté le 14 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/pyramides/266>

## Monographies d'université

- BIDOIS Anne, FEIERTAG Olivier, MAREC Yannick, *L'Université de Rouen, 1966-2016. Histoire d'une université nouvelle (vol. I) & L'université de Rouen, 1966-2016. Lieux de mémoire et témoignages (vol. II)*, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2016, deux tomes
- BIENAYME Alain, ROUX Dominique, « Histoire de l'université de Paris-Dauphine 1968-2008 », *Commentaire*, n°122, p.572-583.
- BONNAFOUS Simone et de CHIRON Pierre (Sous la direction de), *L'Université en banlieue, UPEC 1970-2010, après les commémorations*, Michel Houdiard éditeur, 2012.
- BURNEY John, *Toulouse et son université*, Toulouse, Presses Universitaire Du Mirail, Paris, Édition du cnrs, Toulouse, 1988.
- CONDETTE Jean-François, *Histoire d'une faculté française : la faculté de Lettres de Lille, du transfert au transfert 1887-1974 les métamorphoses universitaire*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 1998.
- COUTANT Stéphane, *Naissance et constitution de l'université de Picardie (1960-1971)*, mémoire de DEA en histoire de l'éducation sous la direction de Bruno Poucet, année 2002-2003.
- DENECHERE Yves et MATZ, Jean-Michel (sous la direction de ), *Histoire de l'Université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2012.
- DORMOY-RAJRAMANAN Christelle, *Excentrée ou excentrique ? Positions de l'Université de Vincennes dans la science politique française des années 1970*, *Revue Française de science politique*, Presses de Science Po, p 121 à 143, volume 67, 2017.
- EMPTOZ Gérard (sous la direction de) *Histoire de l'université de Nantes 1460-1992*, Presses Universitaires de Rennes, 1992, Rennes.
- FAUCHERRE Rémi, *Atypie-utopie Vincennes, Naissance d'une université, mai 1968-Janvier 1969*, Maîtrise d'Histoire, Sous la direction de Michelle PERROT Université Paris 7-Diderot Unité de Formation et de Recherche: Géographie-Histoire et Sciences Sociales Année 1991-1992.

- FAVIER René, *Le Roman de l'université, Grenoble 1339-2016*, La pierre et l'écrit, PYG, UGA éditions, Grenoble, 2016.
- GIRAULT Jacques, LESCURE Jean-Claude, VADELORGE Loïc (sous la direction de), *Paris XIII, histoire d'une université en banlieue 1970-2010*, Berg International éditeurs, 2012.
- MALHERBE Marc, *La faculté de droit de Bordeaux 1870-1970*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1996.
- MERLIN Pierre, *Vincennes, l'université assassinée 1969-1980*, édition Ramsay, 2015.
- MOREAU Thomas, *Étudier, enseigner, rayonner. Université de Caen 1793-1944*, thèse soutenue le 17 décembre 2018 à l'université de Caen Normandie.
- POUCKET Bruno (sous la direction de), *Histoire de l'enseignement supérieur en Picardie (1804-1970)*, Amiens, Encrage édition, 2015.
- QUELLIEN Jean, TOULORGE, Dominique, *Histoire de l'université de Caen 1432-2012*, Presses universitaires de Caen, 2012.
- SOULIE Charles, *Un mythe à détruire ? Origines et destin du Centre universitaire expérimental de Vincennes*, Presses universitaires de Vincennes, 2012.
- TUILIER André *Histoire de l'université de Paris et de la Sorbonne*, Nouvelle Librairie de France, Paris, 1995.
- VADELORGE Loïc, BOURILLON Stéphanie, MECHINE Stéphanie *De l'université de Paris aux universités d'Île-de-France*, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

## **Histoire des organisations et les grèves étudiantes**

- BARRALIS Roger, GILLET Jean-Claude (coordonné par), *Au coeur des luttes des années 60, les étudiants du PSU*, Publisud, Paris, 2010.
- BOURSEILLER Christophe, *Les maoïstes, la folle histoire des gardes rouges français*, Document, points, Plon, 2007.
- CARBONI Nicolas, « Le syndicalisme étudiant des années 1970 et 1980 : une antichambre du pouvoir politique ? », *Siècles*, 28, 2008, p.101-115.
- CARBONI Nicolas, *L'agitation étudiante et lycéenne de l'après-Mai 1968 à 1986. Du*

*cadre national à l'exemple clermontois*, Thèse de Doctorat sous la direction de M. Mathias Bernard à l'université Blaise Pascal – Clermont-Ferrand II, soutenue en 2006.

- CARBONI Nicolas, « Regards croisés sur la jeunesse engagée des « années 68 » (1968-1986) », *Siècles, Cahiers du Centre d'Histoire « Espaces et cultures »*, 24, Regards croisés sur la jeunesse, 2006.
- CHAMBRAUD Cécile, « L'UNEF-ID dans le mouvement », *Politix*, vol. 1, n°1, Hiver 1988. Mobilisations étudiantes, automne 1986. p.44-54.
- CHARPIER Frédéric, *Génération Occident*, Seuil, Paris, 2005.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève, GODCHAU Jean-François, « *Le syndicalisme étudiant à Nanterre, Entretien avec Jean-François Godchau* », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11-13, 1988. Mai-68 : Les mouvements étudiants en France et dans le monde, p.105-109.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève, GRAPPIN Pierre, « La faculté de Nanterre de 1964 à 1968. Entretien avec Pierre Grappin », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11-13, 1988. Mai-68 : Les mouvements étudiants en France et dans le monde, p.100-104.
- DUPUIS Jean-Pierre, *La section des ESU Nanterre*, téléchargé sur [www.institut-tribune-socialiste.fr](http://www.institut-tribune-socialiste.fr)
- DUTEUIL Jean-Pierre, « Les groupes politiques d'extrême-gauche à Nanterre », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11-13,1988. Mai-68 : Les mouvements étudiants en France et dans le monde, p.110-115.
- HAMON Hervé, ROTMAN Patrick, *Génération*, Tome I et II, les années de rêves/ les années de poudre, éditions du seuil, Paris, 1988.
- LE COCQ Cédric, *Tenter la Révolution : le rôle de l'UNEF en mai 68*, mémoire de Master 2 sous la direction de Jérôme Grondeux, Université Paris-Sorbonne, 2014.
- LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain, MORDER Robi, *Cent ans de mouvements étudiants*, Sylleps, Paris, 2007.
- LENFANT Alain. « Anti-impérialisme et anti-fascisme à Nanterre », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°11-13, 1988. Mai68 : Les mouvements étudiants en France et dans le monde. p.130-131.
- LESCHI Didier, *La Coordination étudiante de 1986*, Les Cahiers du GERME - spécial n°4 –

mars 2003, p.69-79.

- MOHRAZ Nassera, *L'UNI 1968-1988, Un creuset des droites radicales françaises à l'époque de la guerre froide*, mémoire de master 2, dirigé par François Audigier et Jean El-Gammal, université Nancy II, 2010.
- MONCHABLON Alain, « Les Premières élections de délégués étudiants à l'université de Paris, 1921-1939 », *Les Cahiers du GERME*, n°29, 2010/2011.
- NAQUET Emmanuel, *Un Mouvement typique de la France de l'entre deux-guerres : la LAURS (Ligue d'action universitaire républicaine et socialiste)*, thèse de doctorat, sous la direction de René Rémond et de Jean-François Sirinelli, Université Paris X, 1987.
- NICK Christophe, *Les Trotskistes*, Fayard, Paris, 2002.
- RENOU Xavier, *Le Groupement Union-Défense : contribution à l'étude d'un mouvement politique de jeunes*, mémoire de sciences politiques, de Hugues Portelli, université Panthéon Assas, 1996.
- VILA Romain, « Le Couple Mouvement d'Action et de Recherche Critique (MARC)/CFDT face à la participation étudiante : une tentative de « troisième voie »? », *Les cahiers du GERME*, n°29, 2010/2011, p.67-73.
- YON Karel, « L'Incorporation de l'autorité sociale chez les militants du Bureau national de l'UNEF-ID, production et reproduction d'une « élite militante » », *Les cahiers du GERME, spécial*, N°4, mars 2003, p.92-111.
- YON Karel, *La Ligue communiste et le mouvement lycéen contre la loi Debré (printemps 1973) : rôle et place d'une « avant-garde » dans le mouvement de masse*, mémoire présenté à l'Institut d'Études politiques de Paris, préparé sous la direction d'Olivier Fillieule, 1999.

## **Histoire des intellectuels et des enseignants-chercheurs**

- BRELOT Claude-Isabelle, MAYEUR Jean-Luc (sous la direction de), *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Les Belles Lettres, Paris, 1995.
- CHAPSAL Madeleine, MANCEAUX Michèle, *Les Professeurs pour quoi faire ?*, Le seuil, Paris, 1994.
- CHARLE Christophe, FERRE Régine, *Le Personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, CNRS, 1985.

- CHARLE Christophe, *La République des universitaires*, Seuil, Paris, 1994.
- CHAUBET François, *Histoire intellectuelle de la France (XIX-XX<sup>ème</sup> siècles)*, PUF, collection « Que sais-je ? », Paris, 2021.
- CLARK Terry Nichols, CLARK Priscilla, « Le Patron et son cercle : clef de l'université française », *Revue française de sociologie*, 12-1, 1971, p.19-39.
- COMPAGNON Béatrice, THEVENIN, Anne, *Histoire des instituteurs et des professeurs de 1880 à nos jours*, Perrein (Terre d'Histoire), Paris, 2001.
- CONDETTE Jean-François, *Histoire de la formation des enseignants en France, XIX-XX<sup>ème</sup> siècles*, L'Harmattan, Paris, 2007.
- CONDETTE Jean-François, *Les Chefs d'établissement. Diriger une institution scolaire ou universitaire, XVII-XX<sup>ème</sup> siècle*, PUR, Rennes, 2015.
- COULON Alain, RIDHA Ennafaa, PAIVANDI Saeed, *Devenir enseignant du supérieur. Enquête auprès des allocataires moniteurs de l'enseignement supérieur*, l'Hamattan, Savoir et formations, Paris, 2004.
- DUMOULIN Olivier, *Profession historien, 1919-1939 : un métier en crise ?*, thèse de 3e cycle, sous la direction d'André Burguière, EHESS, 1983.
- JULLIARD Jacques WINOCK Michel, *Dictionnaire des intellectuels français, les personnes, les lieux, les moments*, Seuil, Paris, 1996.
- MAYEUR Françoise, *Les Carrières de l'enseignement supérieur en France depuis 1968*, in *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, textes réunis par Claude-Isabelle Brelot et Jean-Luc Mayaud, *Annales littéraires de l'université de Besançon*, n° 550, pp. 71-88, 1995.
- MERINDOL Jean-Yves, « Les Universitaires et leurs statuts depuis 1968 », *Le mouvement social*, n°4, p.69-94, 2010.
- MUSSELIN Christine, *Les Universitaires*, La Découverte, Repères, Paris, 2008.
- NOIRIEL Gérard, *Les Fils maudits de la République : l'avenir des intellectuels en France*, Fayard, 2005, Presse Universitaire de Presse, Paris, 2014.
- PICARD Emmanuelle, *La Profession introuvable : les universitaires français de l'université impériale aux universités contemporaines, Aux frontières des disciplines, contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIX-XX<sup>ème</sup> siècles)*, dossier

*HDR*, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, garant Christophe Charle, présenté le 18 janvier 2020.

- PROST Antoine (sous la direction de), *La Formation des maîtres de 1940 à 2010*, Presse Universitaire de France, Paris, 2014.
- REUTER Helga, TRIPIER Pierre, AUBERT F, LAHON D, *Le Travail de recherche dans l'université structures et déterminants*, Centre de documentation et de recherche en sciences sociales groupe de formation-emploi, Université de Paris X, 1980.
- ROGGERS Rebecca, MOLINIER Pascale (sous la direction de), *Les Femmes dans le monde académique*, PUR, Rennes, 2016.
- VERNEUIL Yves, *Les Agrégés, Histoire d'une exception française*, Belin, Paris, 2005.
- VIRY Laurence, *Le Monde vécu des universitaires ou la République des egos*, PUR, Rennes, 2006.

## **Histoire du syndicalisme enseignant**

- AUBERT Véronique, BERGOUNIOUX, Alain, MARTIN Jean-Pierre et MOURIAUX René, *La Forteresse enseignante. La fédération de l'éducation nationale* Fayard/fondation Saint-Simon, Paris, 1985.
- BRUCY Guy, *Histoire de la FEN*, Belin, Paris, 2003.
- ROBERT André Désiré « *Trois syndicats d'enseignants face aux réformes scolaires. Positions idéologiques du SNI, du Snes, et du SGEN par rapport au système d'éducation nationale entre 1968 et 1982* », thèse de doctorat dirigée par Viviane Isambert-Jamati, Université Paris V, 1989.
- ROBERT André. D. (sous la direction de). *Le Syndicalisme enseignant et la recherche : clivages, usages, passages*, Presses universitaires de Grenoble et INRP, Grenoble, 2004.
- SINGER Madeleine, *Le SGEN de 1937 à mai 1986*, les éditions du Cerf, Paris, 1993.
- TARTAKOWSKY Danielle, *Le SNES-SUP en mai-juin 1968*, Les dossiers thématiques Histoire du SNESUP, février 2018.
- TYSENS Jeffrey, *Quelques Éléments d'Histoire du SNES-SUP, 1945-1972*, paru dans le « SNES-SUP », mensuel d'information du syndicat national de l'enseignement supérieur, n°563, de mars 2008.

## Histoire et sociologie des étudiants

- BARON Myriam, « Les Transformations de la carte universitaire depuis les années 1960 : constats et enjeux », *La Découverte, Le Mouvement social*, 2010/4, n°233, p.93-105.
- BEAUD, Stéphane, *80 % au bac... et après ?*, La Découverte Poche, Sciences humaines et sociales, Paris, 2003.
- BEAUPERE Nathalie, CHALUMEAU Lucile, GURY Nicolas, HUGREE Cédric, *L'Abandon des études supérieures*, rapport réalisé pour l'Observatoire national de la vie étudiante, Panorama des savoirs, la documentation française, Paris, 2007.
- CARON Jean-Claude, *Génération romantiques. Les étudiants de Paris et le Quartier Latin (1814-1851)*, Armand Collin, Paris, 1991
- CHRISTEN-LECUYER Carole, « Les Premières étudiantes de l'université de Paris », *Travail, Genre et société*, n°4, octobre 2000, p.35-50.
- COULON Alain, *Le Métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire*, PUF, Paris, 1997.
- ERLICH Valérie, *Les Nouveaux Étudiants*, Armand Colin, Paris, 1998.
- FELOUZI Georges, *La Condition étudiante. Sociologie des étudiants et de l'université*, PUF, Paris, 2001.
- FISCHER Didier, *L'Histoire des étudiants en France*, Flammarion, Paris, 2000.
- GEISSER Vincent, « Le « Double discours » des pouvoirs publics français sur l'accueil des étudiants étrangers : une si vieille histoire », *Centre d'information et d'études sur les migrations internationales, « Migrations Société »*, 2018/4, N° 174, p.3-15.
- GRUEL Louis, GALLAND Olivier, HOUZEL Guillaume, *Les Etudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, collection « Le sens social », Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2009.
- LAPEYRONNIE Didier, MARIE Jean-Louis, *Campus Blues : les étudiants face à leurs études*, Seuil, Paris, 1992.
- MOULINIER Pierre, *La Naissance de l'étudiant moderne (XIX siècle)*, Paris, Belin, 2002
- ROMAINVILLE Marc, *L'Échec dans l'université de masse*, l'Harmattan, Paris, 2000.
- ROMAINVILLE Marc, MICHAUT Christophe Michaut (sous la direction de), *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur*, De Boeck Supérieur, « Perspectives en



éducation et en formation », Louvain-la-Neuve, 2012.

- SIRINELLI Jean-François, *Khâgneux et normaliens des années vingt : histoire politique d'une génération d'intellectuels, 1919-1945*, thèse d'histoire dirigée par René Rémond, université Paris X Nanterre, 1986

## **Sur les universités étrangères et comparaisons internationales**

- BOFFO Stefano, DUBOIS Pierre, MOSCATI Roberto, *Gouverner les universités en France et en Italie*, L'Harmattan, Paris, 2008.
- FRIEDBERG Erhard, MUSSELIN Christine, *En quête d'universités*, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », Paris, 1989.
- FRIEDBERG Erhard, MUSSELIN Christine, *Le Gouvernement des universités, perspectives comparatives*, L'Harmattan, Paris, 1992.
- HOUNZANDJI Aimé, *Une Université nationale en Afrique occidentale, Dahomey-Nénin 1944-1974*, L'Harmattan, Études Eurafriaines, Paris, 2021.
- TOURAINE Alain, *Université et société aux États-Unis*, Seuil, collection sociologie, Paris, 1972.

## **Histoire de la formation continue dans les universités**

- DENANTES Jacques, *Les Universités françaises et la formation continue, 1968-2002*, L'Harmattan, Paris, 2006.
- VATIER Raymond, *Ouvrir l'école aux adultes. Une mission originale à l'Éducation Nationale*, L'Harmattan, Paris, 2008.

## **Sur les missions et la pratique de l'enseignement à l'université**

- ACHERE Chantal, « Histoire de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED) », *Distances et médiations des savoirs*, 6, 2014.
- CHARMASSON Thérèse, *Histoire de l'enseignement, XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles*, Guide du chercheur, Institut National de recherche pédagogique, Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris 2006
- DAUMAS Alban, « Les Bibliothèques universitaires ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 7, p.316-327, 1973.

- DEPLAUDE Marc-Olivier, « Instituer la sélection » dans les facultés de médecine. Genèse et mise en œuvre du numerus clausus de médecine dans les années 68 », *Revue d'Histoire de la protection sociale*, 2, 2009.
- DESVIGNES Arnaud, « De la conférence mondaine aux travaux dirigés : transmission du savoir au sein des Facultés des lettres, en France, de la Restauration à la fin des années 1870 », dans HUMMEL Pascale (sous la direction de ), *Mésavours, études sur la (dé)formation par la transmission*, Philologicum, Paris, 2010, p.111-114.
- DORMOY-RAJRAMANAN, Christelle, « L'Ouverture de l'Université vers le monde extérieur autour de 1968 : entre consensus partiel, polarisation et compromis », *Formation emploi, Revue française de sciences sociales*, n°132, octobre-décembre 2015
- DORMOY-RAJRAMANAN, Christelle, *L'institutionnalisation de domaines d'études pluridisciplinaires autour de 68, entre intérêts savants, économiques et militants*, *Revue d'Anthropologie des connaissances*, n°3, vol 11, 2017.
- FAVE-BONNET Marie-Françoise, ANNOTT Emmanuelle (sous la direction de), *Pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur. Enseigner, apprendre, évaluer*, L'Harmattan, Paris, 2004.
- FILHON Alexandra, « La Première année en filière administration économique et sociale : motivations, abandons et attentes des étudiants », *Formation Emploi, Revue française de Sciences sociales*, n°111, juillet-septembre 2010.
- GOZLAN Clémentine, *Réinventer le jugement scientifique, l'évaluation de la recherche en sciences humaines et sociales à l'AERES*, thèse de sociologie soutenue à l'École Doctorale de Sciences-po sous la direction de Christine Musselin, le 14 novembre 2016.
- GUEISSAZ Albert, *Les Mondes universitaires et leur informatique. Pratiques de rationalisation*, Éditions du CNRS, Paris, 1999.
- *Histoire du CNED depuis 1939, brochure de l'éducation nationale*, 2009
- JARNET Loïc, « La Production universitaire du corps sportif », Presses Universitaires de France, *Cahiers internationaux de sociologie*, 2003/2, n° 115,p.229-254.
- LE GOFF Armelle, *Les Hommes et les femmes de l'université, deux siècles d'archives*, Archives nationales, direction des archives de France, Institut national de recherche pédagogique, Lyon, 2009

- LEFEUVRE Sonia, *Entre souci d'insertion professionnelle et désir d'épanouissement intellectuel: la trajectoire des étudiants d'AES et de LEA*. Sciences de l'Homme et Société. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2009
- LEHNISCH Jean-Pierre, *L'Enseignement à distance*, Presses universitaires de France, 1981.
- LUC Jean-Noël, TERTRAIS-DELPYERRE José, *Histoire et audio-visuel dans l'enseignement supérieur, réflexions autour de l'évaluation d'un document*, ENS de Saint-Cloud, novembre 1977.
- MOUNIER KUHN Pierre, *Histoire illustrée de l'informatique*, EDP, Sciences, Paris, 2016.
- MOUNIER-KUHN Pierre-Eric, *L'Informatique en France : l'émergence d'une science*, PUPS, Paris, 2010.
- NEUMANN Cédric, « La Construction sociale d'une catégorie : les « automatismes de gestion » », *Entreprises et histoire*, vol. 52, no. 3, 2008, p.85-95.
- PAVIS Fabienne, « L'Institutionnalisation universitaire de l'enseignement de gestion en France (1965-1975) », *Formation Emploi*, 2003, p.51-63.
- POU CET Bruno, *Enseigner la philosophie. Histoire d'une discipline scolaire 1860-1990*, CNRS Éditions, Paris, 1999.
- ROBERT André, « Autour de mai 1968, la pédagogie en question. Le colloque d'Amiens », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. vol. 41, no. 3, 2008, p.27-45.
- VIAUD Marie-Laure, *Les Innovateurs silencieux, histoire des pratiques d'enseignement à l'université, des années 1950 à 2010*, PUG, Grenoble, 2015.

## **Sur l'Histoire de l'université de Nanterre**

### **Travaux sur quelques universitaires de Nanterre**

- « *La Mémoire vivante de Jean-Maurice Verdier* », commémoration au Collège de France, du 21 juin 2019. Article téléchargé le 2 novembre 2020 sur le site du Collège de France.
- CAILLET Jean-Pierre, « Carol Heitz (1923-1995) », *Revue de l'Art*, 1996, n°111, p.95.
- CORBIN Alain, DEMIER Francis, « Hommage à Philippe Vigier », *Revue d'histoire du XIX<sup>ème</sup> siècle*, n°12, 1996.
- COUTROT Aline, « Rémond René, *In Memoriam*, 1927-1987 », *Revue française de science*

*politique*, 38<sup>ème</sup> année, n°2, 1988, p.180.

- DOSSE François, *Paul Ricœur, les sens d'une vie*, La Découverte, Paris, 1997.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève, « Départ en retraite de Joseph Hùe », *Matériaux pour l'Histoire de notre temps*, n °49-50, 1998.
- GERMAIN Marie-Odile (sous la direction de), *René Rémond, un historien dans le siècle : hommages*, Fayard, BNF, Paris, 2009.
- HESS Rémi, *Henri Lefebvre et l'aventure du siècle*, Paris, Edition Métaillié, 1992.
- JEANNEY Jean-Noël, SIRINELLI Jean-François, *René Rémond Historien*, Les presses de Science Po, 2014.
- LA REDACTION, « In memoriam Jean-Pierre Deconchy(1934-2014) », *Archives sciences sociales des religions*, n°169, 2015, p.9-10.
- MERCIER Charles, *René Rémond, Biographie : une traversée du XX<sup>ème</sup> siècle*, Salvator, Paris, 2018.

## **Études et travaux sur l'université de Nanterre**

- BURGEL Guy, « Paris X-Nanterre et le Grand Axe de La Défense. Chronique d'un rendez-vous manqué », *Les Annales de la recherche urbaine*, N°62-63, 1994. Universités et territoires, p.179-186.
- BURGEL Guy, *Université et ville : Paris X-La Défense, le défi*, document, décembre 1993, Université de Paris X-Nanterre, laboratoire de Géographie Urbaine.
- COHEN GISTI Muriel, « Bidonvilles de Nanterre : une destruction en trompe-l'œil », *Plein droit*, 2011/1 n° 88, p.32 à 36.
- COHEN Muriel, « Les Algériens des bidonvilles de Nanterre pendant la guerre d'Algérie. Histoire et mémoire », Maîtrise d'histoire, Université Paris 1, sous la direction de Jean-Louis Robert et Marie-Claude Blanc-Chaléard, 2003.
- COLLET Victor, *Nanterre, du bidonville à la cité : les trois âges des luttes pro-immigrés : une sociohistoire de Nanterre (1957-2011)* thèse de science politique sous la direction d'Annie Collovald, Université Paris X-Nanterre, thèse soutenue le 06-12-2013.
- COMBECAVE-GAVET Marie-Chantal, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-*

1972) : *histoire d'une institution universitaire*, thèse menée sous la direction de Philippe Levillain, soutenue en 1999.

- CROUZET François, « A University besieged : Nanterre 1967-1969 », *Political science Quarterly*, vol. 84, n° 2, 1969, p. 228-250.
- DELANOE Nelcya, *Nanterre la folie*, Seuil, Paris, 1998.
- DENIS François, *Informatique et organisation : étude de l'organisation du système informatique de l'université de Paris X*, maîtrise de sociologie, sous la direction de Pierre DUBOIS, université de Paris X – Nanterre, 1992.
- DICHE Marc, et PERRIER Isabelle, *Étude statistique descriptive de l'Université de Paris X Nanterre*, maîtrise d'aménagement, sous la direction de Guy Burgel université de Paris X – Nanterre, 1992.
- DORMOY-RJRAMAN Christelle, « La Sociologie nanterrienne « autour de 68 », Entre expertise et contestation », *Revue d'anthropologie des connaissances*, volume 12, N3, pages p 481 à 511, 2018/3.
- DOUAT Frédéric, « Le Fonds de l'Université de Paris X - Nanterre », *La Gazette des archives*, n°193, Association des archivistes français, Paris, 2002, p.116-122.
- DROUAS de H, *Une Université dans son environnement : le cas de Paris X-Nanterre*, mémoire de maîtrise d'aménagement, mention urbanisme, juin 1986.
- DUMONT Sylvie, HILD Nathalie, SALANIE Catherine, *Du campus au quartier universitaire*, DESS d'aménagement urbain et de développement local, Paris X, 1990.
- GUERRE Louise, *Étudiants en géographie de l'université de Paris X-Nanterre : origines et vie active (Les)*, maîtrise de géographie, sous la direction de Guy Burgel, université de Paris X – Nanterre, 1981.
- KERZREHO René, « La Folie. Du camp d'aviation militaire à l'Université Paris X Nanterre 1916-1972 », *Bulletin de la Société d'Histoire de Nanterre*, juin 2004.
- MERCIER Charles, « Les "réactionnaires" à Nanterre aux lendemains de Mai 68 », *Histoire@Politique*, n° 37, janvier-avril 2019.
- MERCIER Charles, « *Les Archives des universités* » dans Marguerite Figeac et Jean François Condette (sous la direction de), *Sur les traces du passé de l'éducation... patrimoines et territoires de la recherche en éducation dans l'espace français*, éditions de la

MSHA, Bordeaux, 2014.

- MERCIER Charles, *Autonomie, autonomies. René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 68*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2015.
- MERCIER Charles, *René Rémond et Nanterre. Les enfantements de 68. Contribution à l'histoire d'un universitaire et d'une université iconiques (1967-1976)*, Le Bord de l'eau, séries: « Documents », Lormont, 2016.
- MERCIER Charles, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (1968-1976)*, Thèse présentée à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, sous la direction du professeur Philippe Boutry, décembre 2011.
- ROHFRITSCH Anne, « Commémorer une naissance, valoriser un service d'archives ? Les 40 ans de l'université de Nanterre ». In: *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3.
- TROUX Manon, « En lisière des tours de la Défense », *La revue d'Urbanisme*, n°406, autonome 2017, p.36-37.
- TROUX Manon, *Bidonville : une fabrique de la ville ? Étude de l'évolution de la ville de Nanterre par le prisme de l'habitat précaire, de 1900 à aujourd'hui*, mémoire de DPEA Recherches en architecture, sous la direction d' Alessia De Biase, de Cristina Stogia et d'Alice Rossi, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette, septembre 2016
- WASSERMAN Gilbert, *Nanterre, une histoire*, Temps actuels, Paris, 1982.

## **Table des annexes**

### ***Documents écrits***

- Annexe 1 : Témoignage de Didier Anzieu, directeur d'UER, un bilan après sa prise de fonction en 1970
- Annexe 2 : La fonction de président de l'université, vue par un Michel Imberty en 1988
- Annexe 3 : Un exemple de rapport d'activité d'un laboratoire de Nanterre, le rapport scientifique du laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparée de Nanterre en 1970
- Annexe 4 : Une proposition de réforme de l'enseignement en juin 1968, le rapport de la commission réforme sciences économiques
- Annexe 5 : Rapport de stage de Jacques Fournier de Laurière, énarque, après son passage à Nanterre (rapport du 10 mars 1975)

### ***Tableaux et schémas***

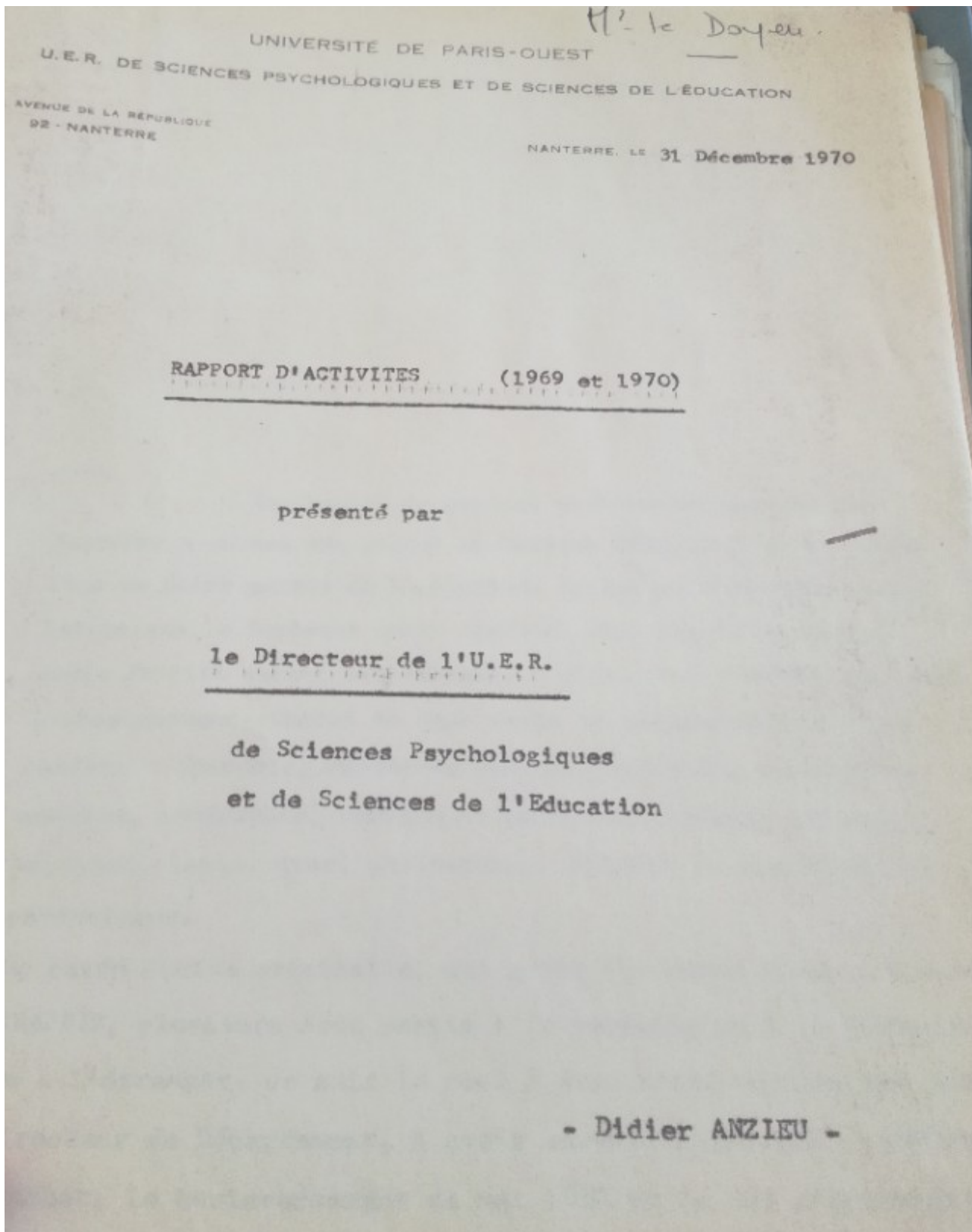
- Annexe 6 : Nanterre en chiffres
- Annexe 7 : Les principales instances de l'université en 1971
- Annexe 8 : Les différentes UFR/UER de Nanterre en 1971 et en 1991 et les principales formations proposées
- Annexe 9 : Les laboratoires à l'université de Nanterre en 1970-71, en 1976-1977 et en 1983, d'après la brochure éditée par l'université de Nanterre, « Le point sur la recherche »
- Annexe 10 : La répartition des étudiants de Nanterre par matière, par sexe, par origine sociale, et par origine géographique
- Annexe 11 : Résultats électoraux des différentes élections étudiantes
- Annexe 12 : L'université de Nanterre et ses liens avec des universités étrangères en 1979 et en 1988
- Annexe 13 : Exemples de cursus enseignés à Nanterre en 1975-1976
- Annexe 14 : Les formations proposées par l'Institut d'Éducation Permanente en 1974
- Annexe 15 : Les effectifs étudiants dans le télé-enseignement à Nanterre (1968-1990)

## ***Autres annexes***

- Annexe 16 : Liste des membres des différentes équipes présidentielles de Nanterre
- Annexe 17 : Chronologie récapitulative sur l'Histoire de l'université de Nanterre, de 1964 à 1988
- Annexe 18 : Différents plans du campus de Nanterre
- Annexe 19 : Portraits des différents présidents de l'université de Nanterre 1971-1988
- Annexe 20 : Liste des entretiens réalisés par Charles Mercier, consultable à la Bibliothèque La Contemporaine de Nanterre
- Annexe 21 : Photos de l'université en Nanterre en 1985 par Gilbert Rodriguez
- Annexe 22 : Photos de la faculté de Lettres de Nanterre avant 1968



**Annexe 1 Témoignage de Didier Anzieu, directeur d'UER, un bilan après sa prise de fonction en 1970**



**Extrait du « Rapport d'activité 1969-1970 » de Didier Anzieu, psychologue et directeur de l'UER de Sciences Psychologiques et de Sciences de l'Éducation, du 31 décembre 1970, consultable à la cote 1208w136<sup>2275</sup>**

« La Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Nanterre a ouvert ses portes en octobre 1964. J'ai eu le privilège de faire partie de la première équipe de Professeurs titulaires que la Sorbonne avait choisis, sans savoir encore que cette Faculté serait indépendante d'elle, pour y mettre sur pied l'enseignement. Chacun de nous avait la responsabilité d'une matière : français, ancien ou moderne, histoire, ancienne ou moderne, géographie, humaine ou physique, anglais, allemand, espagnol, latin, grec, philosophie. J'étais le treizième, le psychologue.

De cette équipe originelle, qui avait élu comme Doyen Pierre Grappin, plusieurs sont partis à la retraite ou à la Sorbonne ou à l'étranger. Je suis le seul à être resté pendant ces six ans Directeur de département, à avoir survécu à travers la réforme Fouchet, le bouleversement de mai 1968 et à la Loi d'orientation Edgar Faure. Cette stabilité ou cette obstination, chacun peut en effet juger la chose très diversement, dans la fonction qu'on m'avait confié et que j'ai pleinement assumée, accordez-moi d'y voir au moins la marque d'un double investissement personnel pour Nanterre et pour la psychologie.

En 1964, j'ai fait connaissance, dans l'unique bâtiment construit alors, de Jean-Claude Filloux, maître-assistant et unique collaborateur. Ensemble nous avons préparé la suite : l'aménagement matériel du quatrième étage affecté à la psychologie dans le bâtiment C, de son laboratoire avec salle d'observation et d'enregistrement, de la salle de travaux pratiques à cloisons coulissantes ; le choix des enseignants que nous avons sollicités de nous rejoindre (*sic*) ; les programmes des certificats que nous avons au fur et à mesure créés.

Tous deux nous étions des agrégés de philosophie, devenus psychologues par goût du concret et entraînés aux techniques psycho-sociologiques par la conviction que nulle institution ne saurait fonctionner de façon efficace quant à ses buts, ni de façon satisfaisante quant à ses membres, si elle n'est pas vivifié par un état d'esprit de groupe. Deux principes nous ont guidés :

- Choisir des spécialistes d'une valeur scientifique avérée et représentant tous les grands secteurs, toutes les grandes méthodes de la psychologie.

<sup>2275</sup> Le texte est un tapuscrit. Nous avons rajouté entre parenthèse les passages manuscrits ajoutés par Didier Anzieu.

- Appeler pour une moitié au moins, des collègues formés aux méthodes dites de groupe et aptes à promouvoir une nouvelle pédagogie avec les étudiants et de nouveaux rapports de travail entre enseignants. Ajoutons ici un principe complémentaire qui se retrouvera dans la suite de mon exposé : ces collègues formés au groupe ont été choisis hors de tout monolithisme dans une perspective pluraliste par rapport aux groupements existants de psycho-sociologues (j'entends de groupements ayant fait leurs preuves).

Ainsi, Francès, avec Martin, pendant le temps où celui-ci est resté avec nous, puis avec Hiriatorbe, a organisé la psychologie générale et expérimentale, y compris l'enseignement des statistiques. Touzard, puis Maisonneuve, ont avec Filioux, mis sur pied la psychologie sociale. Dorey, puis Xildoche, ont, avec moi, institué la psychologie pathologique. Ferry, avec Osterrieth de Bruxelles, a fondé la psychologie de l'enfant, avant de passer la main à Zazzo aidé, pendant ce temps de Gantherer. [...]

Chaque année a vu croître notre corps, pour atteindre maintenant 38 enseignants à plein temps, une vingtaine de moniteurs, une cinquante de chargés de cours et de chefs de stages qui assurent, avec les enseignants à plein temps, 138 heures complémentaires. Une collaboratrice technique faisant fonction de secrétaire générale, madame Denis, un agent de laboratoire, trois secrétaires, un appariteur. Nous constituons, de ce point de vue, sans doute une des plus fortes UER de psychologie de France, de même que l'université de Paris X-Nanterre avec ses 800 enseignants, ses 22.000 étudiants a le redoutable privilège d'être désormais la plus volumineuse de toutes les nouvelles Universités Françaises.

Le nombre de nos étudiants a cru parallèlement de zéro en 1964 (il n'y avait alors que la propédeutique et nous ne faisons cours qu'à des philosophes) à 190 en 1965, et maintenant à plus de 1200.

Chaque année a vu se créer de nouveaux grades universitaires : première puis deuxième année de la licence d'ancien régime, doctorat, puis le nouveau régime avec le Duel et la licence, et ensuite la maîtrise de psychologie, pour laquelle nous sommes une des rares Universités à propos à nos étudiants quatre des cinq certificats C3 possibles (seul le C3 de psychologie différentielle n'est pas préparé) et le C4 de psychologie clinique, avec la licence, puis la maîtrise, puis le doctorat de sciences de l'éducation, et, nous l'espérons un jour, avec le DEA de biologie animale (une douzaine de thèse de 3ème cycle, d'université ou d'État, ont été soutenues en psychologie à Nanterre. Une soixante d'autres sont en préparation).

Des laboratoires de recherche se sont ajoutés à l'enseignement. Robert Francès a amené chez nous le laboratoire de psychologie de la culture (équipe de recherche associée au CNRS) de l'Institut d'Esthétique et des Sciences de l'Art qu'il dirige par ailleurs, et il a créé le laboratoire de psychologie générale et expérimentale. Jean Maisonneuve et Jean-Claude Filloux ont fondé le laboratoire de psychologie clinique et pathologique. René Zazzo a conservé la direction du laboratoire de psychologie de l'hôpital Henri Rousselle. Rémy Chauvin, avant de nous quitter pour Paris V, a amené avec lui et nous a laissé la moitié de son laboratoire strasbourgeois d'éthologie.

[...] <sup>2276</sup>

Il convient d'aborder maintenant un point généralement passé sous silence, celui du contrôle du travail des enseignants. Il ne saurait être question de soumettre les membres de l'enseignement supérieur à un quelconque contrôle disciplinaire répressif ; mais il est tout autant indispensable de se protéger des négligences abusives et de vérifier qu'ils s'acquittent normalement de leur double tâche d'enseignant et de chercheurs. Une solution entre les deux écueils me semble le pouvoir être trouvée dans une démarche conforme à ce que nous savons des processus de régulation spontanée dans les groupes. Ce serait de demander aux enseignants de rédiger chaque année un rapport d'activités, en y précisant les enseignements accomplis, les méthodes pédagogiques utilisées, les responsabilités de gestion administrative assumées, les recherches en cours, en y réfléchissant sur les problèmes rencontrés et y en faisant part des critiques et des suggestions d'intérêt général. Ces rapports seraient réunis en un document à usage interne. Une régulation réciproque s'enclencherait à partir de là, car des rapports vides ou fallacieux ne manqueraient pas de susciter des réactions de la part des autres collègues. Par ailleurs, le directeur de l'UER posséderait là un document de base pour présenter, au conseil de l'université, le bilan et les projets de l'UER et pour rédiger le rapport annuel d'activités de l'UER que les statuts des nouvelles universités lui font maintenant obligation de publier.

Avec l'afflux démographique, avec l'autonomie des UER, avec la contestation étudiante, avec la médiocrité des connaissances et des capacités de travail autonome des élèves sortant du second degré, le métier d'enseignant d'université est devenu lourd, complexe et souvent décevant. Toutefois, depuis mai 1968, nous n'enseignons plus comme auparavant et c'est heureux. Les cours magistraux sont devenus chez nous l'exception ; la règle, c'est le travail en groupes où l'enseignant, assis au milieu des étudiants, communique son savoir et où les échanges, les discussions sont plus

2276 Ensuite, sur plusieurs pages, le texte revient sur les différentes matières et théories de la psychologie qui sont enseignées à Nanterre. Nous avons ici coupé ces passages.

vivants, plus spontanés. La règle, maintenant, c'est aussi le stage, conseillé dès la licence, obligatoire pour la maîtrise, dans le domaine où le futur psychologue compte se spécialiser : psycho-pathologie, psychologie du travail, psychologie de l'enfant, psychologie sociale.

La mise sur pied de cette évolution pédagogique nous a pris beaucoup de temps et d'énergie. Nous considérons maintenant notre enseignement relativement au point et nous venons de décider que, désormais, la priorité dans nos efforts serait donnée d'une part à l'éducation permanente, d'autre part à la recherche.

L'enseignement supérieur continue de m'intéresser, parce, quelque soit le contexte, interne ou externe, de l'université, j'ai toujours trouvé et des interlocuteurs pour faire avancer mes travaux et mes publications. Il ne pourra attirer et retenir les meilleurs de nos collègues à tous les niveaux, assistant, maître-assistant, professeur, que si chacun trouve une organisation qui requière de lui une participation active pour faire fonctionner l'institution, mais qui lui apporte en échange cette liberté de temps, un minimum de moyens matériels et intellectuels et « valables » pour progresser dans ses recherches. Un outil utile dans cette perspective est de consacrer à la confrontation des recherches personnelles[...] Une des réunions régulières du collège des enseignants à temps plein, et aussi d'organiser des journées d'études centrées sur des problèmes scientifiques précis en faisant appel au concours de spécialistes extérieurs à l'UER. Nul ne peut avancer si, en dehors de certains moments où cela lui était nécessaire, il s'enferme seul dans sa recherche. Nul ne peut se faire estimer de ses collègues s'il ne leur parle de ce qui l'intéresse personnellement dans le champ de la science psychologique, des résultats qu'il a obtenus, des méthodes qu'il utilise, des incertitudes, des difficultés, des problématiques qui sont les siennes.

Il est un dernier point, encore plus délicat à aborder sinon avec sérénité du moins avec objectivité, mais qu'il me semble impossible de passer sous silence si l'on veut achever de faire le tour du métier d'enseignant de psychologie dans la Société contemporaine : c'est le problème de l'attitude à adopter face à l'agitation étudiante.

Là aussi, mai 1968 a introduit un changement important que la loi que la loi d'orientation a légalisé : la libre expression des opinions politiques est non seulement, elle est même souhaitable dans l'enceinte de l'Université.

Dans notre UER, les discussions entre réformistes, révolutionnaires et nihilistes n'ont jamais été refusées et elles ont occupé une place notable dans nos réunions d'enseignants. Chacun y a toujours

pu faire entendre son point de vue mais aussi ses critiques envers les points de vue contraires. Celles-ci ont d'ailleurs été aussi serrées envers les erreurs commises par nos collègues [présence d'un passage censuré?] gauchistes qu'envers les résistances des collègues « traditionalistes ». Ma chose s'est trouvée compliquée du fait que les enseignants ne pratiquent pas toujours la pédagogie correspondant à leur idéologie. Il arrive en effet par exemple que des professeurs conservateurs ou libéraux en politique, soit révolutionnaires dans leur pédagogie et que des militants de gauche soient rigides et autoritaires dans leurs contacts humains et professionnels. Ceci n'est pas pour étonner le psychologue qui connaît toute la complexité des médiations dialectiques qui existent entre les idées d'un individu, ses attitudes intérieures, et ses conduites manifestes. Il n'y a pas de raison, tout psychologue que nous soyons, pour qu'en matière politique l'appareil psychique fonctionne chez nous différemment des autres hommes.

L'enseignant de psychologie, solidairement avec tous les (autres) enseignants, a la responsabilité de veiller au respect des libertés fondamentales par tous les usagers de l'Université. Des problèmes graves surgissent quand l'agitation politique n'est plus régie par les règles du jeu démocratique mais quand il y a des menaces suivies de faits sur des membres du personnel enseignant, administratif ou de service dans l'exercice de leurs fonctions. L'expérience nous a appris que dans ce cas deux écueils sont à éviter :

- 1) le recours intempestif à la police, qui n'est généralement que la signature de sa propre peur et l'illusion fallacieuse que la force résoudra les problèmes que les intéressés n'ont pu ou su résoudre ;
- 2) la lâcheté, parfois poussée jusqu'au masochisme, qui préfère céder au terrorisme verbal, aux demandes irréelles et inassouvissables et tolérer les injustices commises par ceux-mêmes qui se prétendent des justiciers.

L'expérience m'a aussi appris qu'un homme seul est un homme qui a beaucoup plus de chances d'être trahi par ses inhibitions, ou par des réactions instinctives, comme la peur de l'agressivité – la sienne ou celles des autres. La concertation entre collègues, les responsabilités collégalement exercées, les décisions mûres en groupe et solidairement appliquées, fournissent une double garantie de rationalité et de fermeté, visible pour tous, spécialement pour les agitateurs qu'elles découragent de la violence physique, sans les contraindre physiquement, et à qui elles imposent, par l'exemple, le retour aux règles du jeu démocratique.

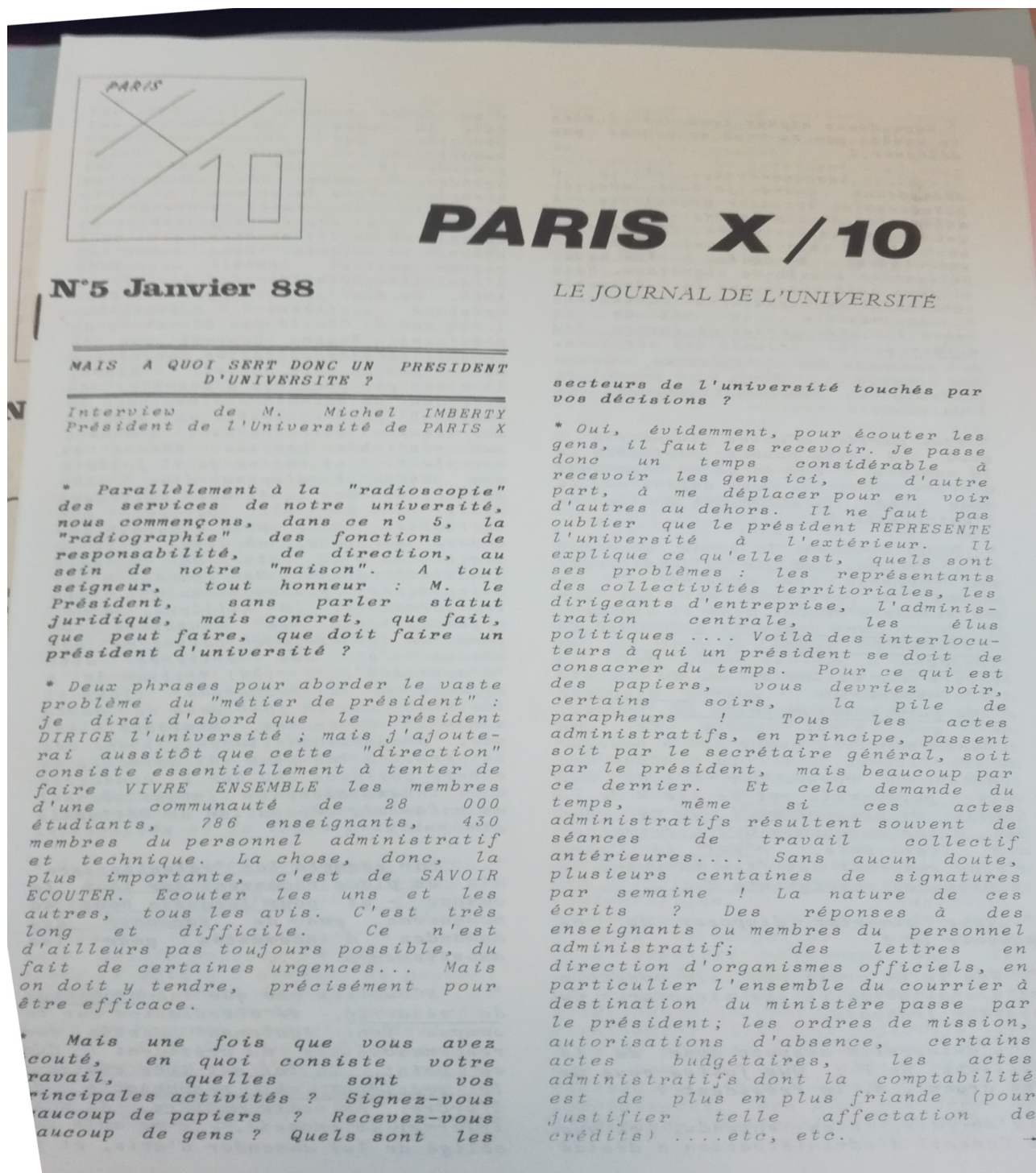
C'est la raison pour laquelle Hubert Touzard et moi-même avons, en avril 1970, accepté de faire partie de l'équipe que René Rémond, le nouveau de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de

Nanterre, avait décidé de constituer autour de lui et de l'acceptation de laquelle il avait fait une condition *sine qua non* de son investiture par le Conseil Transitoire de Gestion. Cette formule a fait ses preuves face aux incidents du restaurant universitaire en octobre 1970, puis face aux séquestrations d'enseignants qui se sont produites en novembre 1970, à l'occasion des actions menées, contre le cours de M. Foyer, à la faculté de Droit.

Des répliques coup pour coup ont été données pour chaque incident ; plaintes s'il agissait de délits caractérisés de droit commun, discussion avec les représentants de toutes les organisations d'enseignants et d'étudiants qui le demandaient ou l'acceptaient et dont plusieurs ont pu ainsi, à leur tour, par d'autres discussions endiguer les actions des tenants de la violence physique. [...]

Le refus de faire intervenir que de fermer la Faculté ; le refus de l'escalade et de l'exploitation passionnelle des incidents auprès de l'opinion publique dans un sens ou dans un autre ont permis aux examens et aux enseignements de se dérouler normalement pendant toute cette période et ont entraîné la lassitude et le départ (toujours provisoire) des agitateurs professionnels. L'agitation, comme en mai 1968, sert de détonateur s'il y a, dans une institution donnée, trop de problèmes importants non résolus et si l'institution réagit à retardement, puis maladroitement et enfin répressivement (*sic*). Si une institution sait évoluer à temps, si les problèmes essentiels sont résolus au fur et à mesure, si la contestation est acceptée, l'agitation (reste sans cesse explosive) car ses dénonciations apparaissent (vaines) et elle se discrédite par les injustices qu'elle finit par commettre. [...]

## Annexe 2 : La fonction de président de l'université, vue par un Michel Imberty en 1988 (président de Nanterre de 1983 à 1988 pour son premier mandat<sup>2277</sup>)



2277 L'interview est parue dans la revue d'informations interne de l'université : « Paris X/10 », numéro 5 de janvier 1988 (consultable à la cote 2203W8), p.1 à 5. Nous donnons ici une retranscription partielle de cet entretien. Les questions sont posées par Jean-François Godchau.



## Retranscription partielle de l'entretien

**« Mais à quoi sert donc un président d'université ? » Interview de M. Michel Imberty, président de l'Université de Paris X**

**Questions<sup>2278</sup> : Parallèlement à la « radioscopie » des services de notre université, nous commençons, dans ce n°5, la « radioscopie » des fonctions, de responsabilité, de direction, au sein de notre « maison ». A tout seigneur, tout honneur : Monsieur Le Président, sans parler du statut, juridique, mais concrètement, que fait, que peut faire, que doit faire un président d'université ?**

Deux phrases pour aborder le vaste problème du « métier de président » : je dirai d'abord que le président *DIRIGE* l'université ; mais j'ajouterai aussitôt que cette « direction » consiste essentiellement à tenter de faire VIVRE ENSEMBLE<sup>2279</sup> les membres d'une communauté de 28.000 étudiants, 786 enseignants, 430 membres du personnel administratif et technique. La chose, donc, la plus importante, c'est de SAVOIR ECOUTER. Écouter les uns et les autres, tous les avis. C'est très long et difficile. Ce n'est d'ailleurs pas toujours possible, du fait de certaines urgences... mais on doit y tendre, précisément pour être efficace.

**Question : Mais une fois que vous avez écouté, en quoi consiste votre travail, quelles sont vos principales activités ? Signez-vous beaucoup de papiers ? Recevez-vous beaucoup de gens ? Quels sont les secteurs de l'université touchés par vos décisions ?**

Oui, évidemment, pour écouter les gens, il faut les recevoir. Je passe donc un temps considérable à recevoir les gens ici, et d'autre part, à me déplacer pour en voir d'autres au dehors. Il ne faut oublier que le président REPRESENTE l'université à l'extérieur. Il explique ce qu'elle est, quels sont ses problèmes : les représentants des collectivités territoriales, les dirigeants d'entreprise, l'administration centrale, les élus politiques... voilà des interlocuteurs à qui un président se doit de consacrer du temps. Pour ce qui est des papiers, vous devriez voir, certains soirs, la pile de parapheurs ! Tous les actes administratifs, en principe, passent soit par le secrétaire général, soit par le président, mais beaucoup par ce dernier. Et cela demande du temps, même si ces actes administratifs résultent souvent de séances de travail collectif antérieures... Sans aucun doute, plusieurs centaines de signatures par semaine ! La nature de ces écrits ? Des réponses à des enseignants ou membres du personnel administratif ; des lettres en direction d'organismes officiels, en particulier l'ensemble du courrier à destination du ministère passe par le président ; les ordres de

2278 Nous rajoutons cet élément pour plus de clarté.

2279 Les mots écrits en majuscule le sont également dans le texte original.

mission, autorisations d'absence, certains actes budgétaires, les actes administratifs dont la comptabilité est de plus en plus friande (pour justifier telle affectation de crédits). Etc, etc. [...]

**Question : Vous parliez d'actes financiers : quel est votre pouvoir véritable en la matière ? Est-ce qu'en répondant à cette question, vous définiriez, en même temps, l'AUTONOMIE réelle de l'université ?**

C'est vraiment la question ! [...] Le pouvoir du président est fonction des masses d'argent dont il dispose. Il n'y aura vraiment AUTONOMIE de l'UNIVERSITE que le jour où le président<sup>2280</sup> – pas lui seul, mais au travers des délibérations du Conseil d'Administration – pourra disposer d'une part substantielle du budget, ce qui n'est guère le cas actuellement. Le nôtre est à hauteur de 16 millions de francs. Le mont des traitements versés par l'État aux divers personnels est de 186 M de francs. Quelle disproportion ! Je ne rêve pas d'une autonomie à l'américaine-aux États-Unis, c'est le chef d'établissement qui fixe lui-même le salaire des enseignants !...

**Question : vous aimeriez disposer de ce pouvoir-là ?**

Non, je ne crois pas cela possible ni souhaitable, vues les structures du système français.

**Question : L'université dispose donc de 16 millions de Francs : Que faites-vous de cet argent, m. le président ?**

J'en fais, bien entendu, ce que le Conseil d'administration a décidé d'en faire puisque c'est lui vote le budget. Le budget est préparé par la commission budgétaire ; il émane de l'équipe présidentielle qui oriente les grandes dépenses. Pour donner un exemple précis de ce que j'ai voulu accomplir : la première année de mon mandat, j'ai décidé de présenter un budget en équilibre alors que nous étions en déficit. Nous avons dû rogner partout. Puis une fois l'équilibre rétabli, j'ai décidé, en 1985, de doubler le budget des UFR. Celui-ci atteint aujourd'hui 1.200.000 francs. Voilà des décisions du président. Encore faut-il que le Conseil d'administration marque son accord par un vote positif ! Sinon, il n'est pas possible d'avancer. Au président de connaître assez bien la « maison » pour soumettre au conseil des mesures correspondant vraiment aux véritables besoins. Encore un exemple : j'ai estimé qu'il fallait que Paris X dispose d'un LIEU permettant de tenir des colloques (coût 700.000 francs). Ce fut mon initiative. Mais elle n'aurait pu, encore une fois, aboutir, si il y avait eu un veto du Conseil d'Administration. Mon travail a été d'expliquer pourquoi cela était indispensable. 16 millions, donc, affectés par le Ministère en fonction des surfaces bâties et non bâties et des critères dits « d'activité ». 1 million de francs affecté à la recherche (faut-il insister sur la faiblesse de cette somme ? Et encore, Nanterre n'est pas, proportionnellement, l'une des

2280 Le propos est lui-même souligné dans le texte original.

universités les plus mal dotées), et encore quelques 290.000 francs consacrés à l'investissement (investissement en matériel, réparation de bâtiments etc...!).

**Question : Revenons un instant sur l'autonomie « à la française » des universités et de leurs présidents...**

Oui, j'aimerais avoir la liberté – et les moyens – de faire venir à Nanterre tel professeur – français ou étranger sans attendre forcément la vacance d'un poste, sans devoir prévoir l'affaire au moins 18 mois à l'avance, en pouvant le payer au cours de son séjour, et non des mois après... etc, etc. Voilà un progrès concret, modeste et décisif à la fois vers l'autonomie. Nous disposerions d'un petit volant d'emplois que nous pourrions gérer comme nous l'entendons, pour inviter des collègues de l'extérieur, aussi bien, pour pallier telle carence momentanée à l'intérieur, cela améliorerait considérablement le fonctionnement de nos universités. Le président – et ceux qui l'entourent – pourraient ainsi infléchir les formations universitaires dans telle ou telle voie, initier de nouveaux secteurs de recherche. Actuellement, nous devrions pouvoir disposer plus souplesment des crédits alloués (26 millions y compris les droits universitaires). Je voudrais surtout pouvoir disposer de moyens beaucoup plus importants permettant par exemple la mise en place d'un système complémentaire d'aide aux étudiants. Le système national est complexe et rigides, donc, non seulement des bourses, mais des aides aux projets d'études, aux recherches originales, en France ou à l'étranger... Enfin, et ceci risque de ne pas plaire à tout le monde, mais il faut néanmoins le dire : je ne crois pas du tout aux instituts ou facultés morcelés, qui se juxtaposeraient les uns aux autres au sein d'un campus, mais je crois à une université forte. Les universités américaines – auxquelles beaucoup se réfèrent – se composent, certes, de départements ou d'instituts, mais qui sont contrôlés par le Conseil d'Administration et par le président. Dans la C.E.E ? Nos voisins allemands, anglais – et aussi italiens – renforcent la cohésion de leurs universités. Alors que, 1992 n'étant pas loin, nous voyons, chez nous, se développer des tendances inverses sur cette question, les président ont un rôle à jouer. Nous n'aurons pas d'universités dynamiques, modernes, si leurs présidents n'ont pas de pouvoirs réels à la tête établissements pour mettre en œuvre UNE politique universitaire globale (scientifique, pédagogique, économique) qui forge en même temps l'image de marque de l'université. Cela signifie notamment que les universités puissent avoir une politique de recrutement des enseignants-chercheurs qui soient étroitement liée aux objectifs que l'on se propose d'atteindre. Je ne nie pas le rôle obligatoire et nécessaire des commissions de spécialistes, non plus que celui de l'instance nationale (CNU) mais il faut que le dernier mot – le choix effectif – appartienne à l'université. Sinon, on peut ruiner tous les efforts faits par celle-ci en faveur de filières nouvelles ou de domaines nouveaux de recherche.

### **Question : Et la Conférence des Présidents d'Université ?**

Elle ne figure pas en tant que telle dans la loi de 1968, mais elle a été créée, dans son sillage, par Edgar Faure, celui-ci pensant que ses interlocuteurs « naturels » privilégiés devaient être les présidents. Cela me paraît le simple bon sens ! Cette conférence a fort bien fonctionné pendant l'après 68 : avec des ministres comme E. Faure, Olivier Guichard, Joseph Fontanet, Jean-Pierre Soissons – premier secrétaire d'État aux Universités... Il y a eu, ensuite, des difficultés avec Mme Saulnier-Seïté (sic), qui avait décidé de boycotter la conférence. Celle-ci figure en toutes lettres dans la loi de 1984, qui lui confie un rôle consultatif, à côté du CNESER, du Comité National d'Évaluation... Ce devrait être une bonne chose. Un ministre, pour appliquer sa politique – quelle qu'elle soit – et pour avoir une chance de pouvoir l'appliquer, doit absolument tenir compte du « terrain ». Or, qui, mieux que les présidents, connaît ce terrain ? Je peux en témoigner, y siégeant depuis bientôt 5 ans, que, quelques que soient leurs opinions politiques, les présidents ont, tous, le souci de bien faire fonctionner leur établissement, et dans l'intérêt général, dépassant, dans l'ensemble, le champ des conflits politiques. C'est pourquoi je regrette qu'il y ait eu, par le passé (et je ne fais pas allusion seulement à Alain Devaquet, qui a surtout pêché par timidité), des tendances à négliger notre conférence. Déjà, sous la gauche, certains nous considéraient comme des empêcheurs de tourner en rond. Pourtant si l'on nous avait écouté, certaines erreurs – relatives notamment au personnel ATOS – auraient pu être évitées. IL FAUT CONSULTER LA CONFERENCE DES PRESIDENTS...

### **Question : Lorsqu'on est président d'université, est-on encore « enseignant-chercheur » ?**

On essaie ! Je dirais que je suis resté chercheur. J'ai continué, malgré tout, à publier, à participer à des congrès, à des colloques. Enseignant, c'est beaucoup plus difficile : j'ai gardé le contact avec les étudiants par le biais de mon séminaire de 3ème cycle, d'un cours, également. Mais, dans une grosse université comme la nôtre, assurer un enseignement régulier est presque impossible, du fait des rendez-vous urgents au ministère, au rectorat...

### **Question : Combien de temps passez-vous à l'université ?**

Des semaines bien remplies de 40 à 45 heures !

### **Question : [...] Y-a-t-il des aspects agréables du métier de président ?**

Oui, la satisfaction de voir l'université évoluer, prendre un rythme de croisière qu'elle n'avait pas pu avoir lors des années difficiles, sous la présidence Rémond, et Verdier. Ou même lorsque M.Heitz, mon prédécesseur, connaissait les difficultés financières évoquées plus haut. Réussir la réforme des 1<sup>ers</sup> cycles a, vraiment, été une bonne chose : moins d'échecs, moins de déperditions en

cours d'année... Des regroupements de laboratoires améliorent l'état de notre recherche en sciences-économiques, en psychologie... Ma plus grande satisfaction – mais ceci dépasse de loin ma personne et mon mandat, pour englober toute l'histoire de notre maison et l'oeuvre de tous ses présidents – c'est de rencontrer assez souvent, en des endroits nombreux et variés, dans l'administration centrale, dans les collectivités territoriales, d'anciens étudiants de Nanterre. Non seulement ceci facilite les contacts, mais, surtout, cela a permis de changer complètement l'image de marque de l'université. Tout simplement parce que l'on s'aperçoit que ces gens, formés chez nous, sont, incontestablement, compétents...

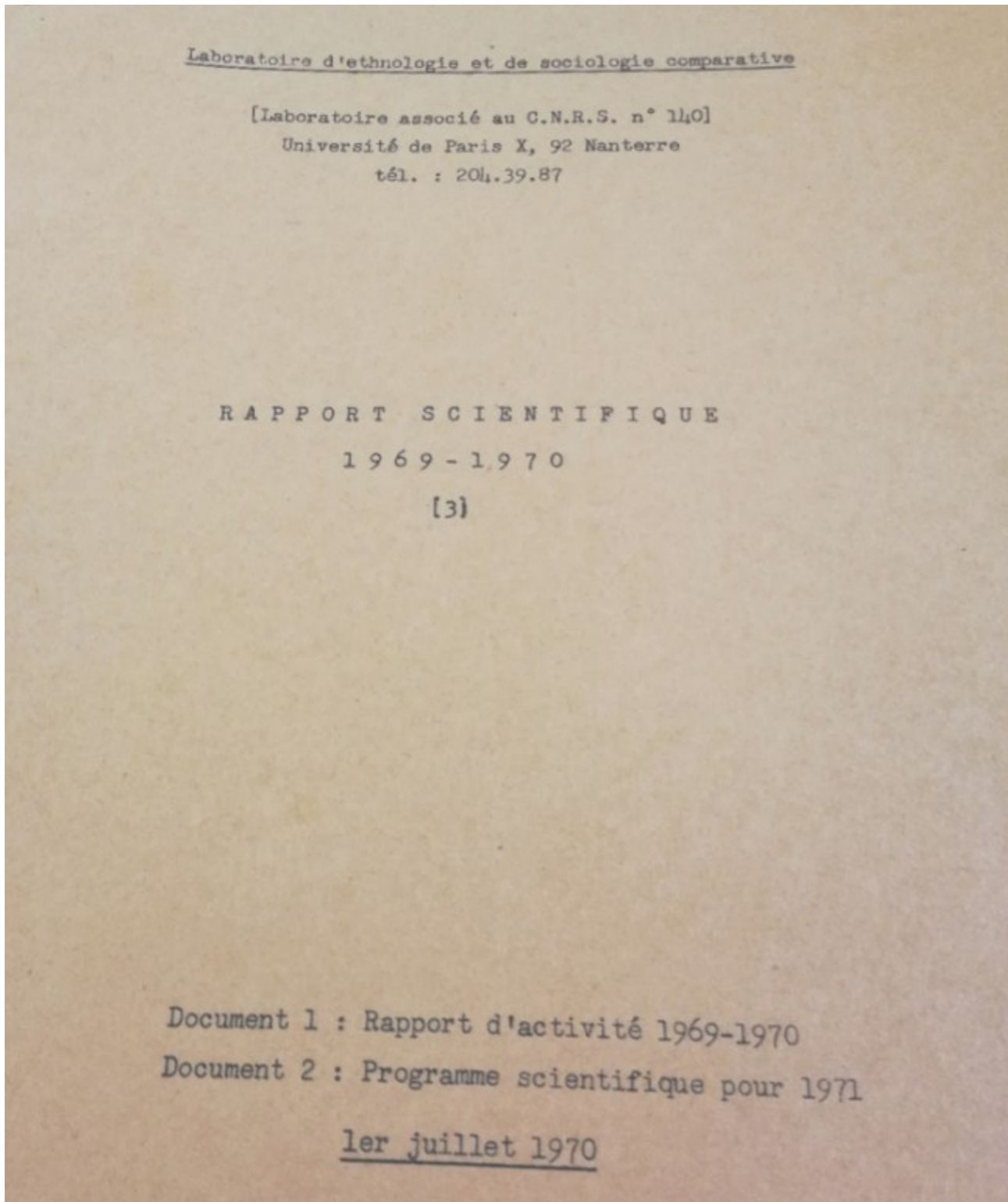
**Question : Comment avez-vous composé votre « équipe présidentielle » ?**

En respectant certaines règles de bon sens, sinon de droit : c'est au président de choisir ses collaborateurs, quitte, ensuite, à faire, démocratiquement, ratifier son choix. Il est important, d'abord, que l'équipe soit cohérente ; composée de gens avec qui le président ait l'envie et la possibilité de travailler... et réciproquement. Il faut un minimum de confiance au départ... Il faut, ensuite, que l'équipe soit équilibrée au point de vue des disciplines. Il faut que juristes, économiques, littéraires, linguistes... apprennent à travailler ensemble. Il faut encore des gens disponibles, la fonction de vice-président exigeant un temps certain...

**Question : Plaisanterie mise à part, les fonctions de président et de vice-président ne donnent droit à aucun dédommagement, à aucune indemnité ?**

La fonction de président donne droit à un dédommagement d'environ 1000 francs par mois. Les 3 vice-présidents peuvent prétendre à quelques... 3500 francs par an (études, recherches et moyens). Les autres membres de l'équipe – délégués – ont droit, eux à ... la reconnaissance éternelle de leurs collègues... Mais je tiens à dire, qu'à une ou deux exceptions – momentanée-près, aucun membre de mon équipe n'a voulu accepter de décharge de service. Cela mérite d'être dit...

**Annexe 3 : Un exemple de rapport d'activité d'un laboratoire de Nanterre, le rapport scientifique du laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparée de Nanterre en 1970<sup>2281</sup>**



2281 Le rapport est consultable à la cote 1208w134. Nous ne recopions ici que quelques extraits du rapport d'activité.

## **Activités de recherche<sup>2282</sup>**

**1. Première équipe<sup>2283</sup>** : [...] En 1968-1969, année de sa création, cette équipe<sup>2284</sup> avait adopté trois orientations de recherche : (1) étude des systèmes d'idées et des conduites en rapport avec la maladie et l'infortune dans les sociétés africaines et sous l'Ancien Régime en France ; (2) étude des faits et de sorcellerie contemporains en milieu rural français et africain ; (3) étude des processus de socialisation précoces (première enfance) et tardifs (adolescence) en milieu africain.

Le séminaire de 1968-1969 avait été centré sur la première orientation. Au cours de l'année écoulée, il a été modifié de manière à intégrer les deux autres directions de recherche. Tenu régulièrement à partir de décembre 1969 et suivi par plusieurs chercheurs et étudiants extérieurs à la faculté, il a été le foyer des activités de l'équipe. Chaque séance a été introduite par un exposé fait par un chercheur de l'équipe :

J. Favret : Les faits de sorcellerie dans le Bocage (Mayenne) (4 séances)

A.Zempléni et A.Adler : Divination et maladie chez les Moudang du Tchad (2 séances), Divination et pouvoir politique chez les Moundang (2 séances) : séance de discussion sur la divination Moundang.

[...]

D'un commun accord<sup>2285</sup>, l'équipe s'est attachée davantage à la critique et à la clarification des concepts utilisés dans son champ d'intérêt qu'à la constitution systématique d'une documentation. Ce mode de travail lui a permis de mieux articuler les trois orientations de recherche à partir desquelles elle s'était constituée. En juin, un séminaire de trois jours à Cérizy fit le point des acquis de l'année.

[...]

Projet 1.3 : étude de la sorcellerie en France.

1.3.1. Mme Favret poursuit depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1969 son enquête sur le terrain, en Mayenne (bourg de Vaucé et alentours). L'ampleur des questions mises en jeu par les faits de sorcellerie qu'elle étudie l'a amenée à constituer un réseau d'informateurs ou d'interlocuteurs composé de paysans ensorcelés, de guérisseurs de divers ordres (rebouteux, magiciens, voyantes) et de tenants du discours officiel sur la maladie et la mort : les médecins et les prêtres. Les entretiens qu'elle a eus avec ces personnes constituent ses matériaux d'enquêtes et ont la matière première de sa contribution au séminaire.

1.3.2. Mme. Clastres a effectué une mission dans l'Ariège de juin à septembre 1969. Son enquête sur (a) la sorcellerie ; (b) la toponymie et l'organisation de l'espace d'une commune ; © les rites, les contes et les légendes anciens.

2282 Ce passage est extrait de la page 6 du rapport. Dans cette annexe, nous ne recopierons que les passages qui nous semblent les plus révélateurs des activités de recherche de ce laboratoire, notamment en terme d'originalité des sujets étudiés, ainsi qu'en terme de pluridisciplinarité. Par cette annexe, nous tentons de mettre en évidence le dynamisme des nouveaux laboratoires de recherche mis en place à Nanterre après la loi Faure de 1968. En effet, au fil du rapport, on peut être surpris par le nombre importants de chercheurs (et la présence de nombreuses femmes parmi cette équipe), ainsi que par la diversité des méthodes et des objets d'étude, et la capacité du laboratoire à organiser des séminaires et des équipes de travail pour mener des recherches sur plusieurs années.

2283 Le laboratoire, d'après les pages 3 et 4 du rapport, comprend 21 enseignants-chercheurs titulaires, 5 chercheurs et enseignants associés, et 20 doctorants. Le laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative de Nanterre est associé au CNRS (n°140).

2284 Il s'agit de la première équipe de recherche d'ethnologie du laboratoire, spécialisée dans l'étude de l'éthno-médecine, de la sorcellerie et de la socialisation. Cette équipe comprend des chercheurs comme Alfred Alder, Jacques d'Arthuys, ou encore Hélène Clastres et Jeanne Favret (p.6 du rapport).

2285 Page 7 du rapport.

1.3.3. M. Gaultier (EPHE) et M. Naguet se sont joints à ce projet et préparent des enquêtes sur la sorcellerie et la médecine rurale en Touraine et en Haute-Savoie.

[...]

**Deuxième équipe** (littératures et traditions orales de l'Ancien Monde)<sup>2286</sup>

[...] Cette année<sup>2287</sup> a été marquée par les séjours sur le terrain de la plupart des membres de l'équipe : poursuite des séjours de J. Pimpaneau à Hong-Kong et C. Pion à Formose, mission d'A. Macdonald au Népal, de P. Pitoëff en Afghanistan, séjour de M. de Lignières à Hong-Kong, d'A. Gokalp en Anatolie.

Les membres de l'équipe se sont régulièrement tenus informés des progrès de leurs travaux respectifs et des problèmes nouveaux soulevés par les progrès mêmes de leurs recherches qu'ils ont orientées selon la perspective de l'analyse de systèmes de genres, élaborée au cours des réunions de l'an dernier.

La publication d'un ouvrage collectif consacré à l'étude des genres dans diverses « littératures » traditionnelles reste l'objectif principal de l'équipe.

Projet 2.1 : étude du théâtre populaire et de la mythologie chinoise. [...]

<sup>22</sup><sup>2288</sup> M. Macdonald a effectué, d'août à octobre 1969, une mission au Népal (sur les crédits de la RCP 65). Il y a mené des études d'ethnographie religieuse dans la région de Solu et a rassemblé des documents tibétains écrits concernant l'organisation et l'histoire des clans Sherpa. [...]

23. M. Pitoëff est parti en juillet 1969 pour effectuer une mission de six mois en Afghanistan (dans le cadre des activités et sur les crédits de la RCP 178, avec l'aide du LA 140) afin d'y étudier la littérature orale pashaï (étude des processus de composition) et recueillir un corpus de musique nuristani. Malheureusement, un maladie grave ayant provoqué son rapatriement peu après son arrivée sur le terrain, il n'a eu le temps que d'effectuer un voyage de reconnaissance dans le pays pashaï ; voyage qui lui a permis de repérer les ponts où la littérature orale demeure particulièrement vivace, et de noter certaines particularités de l'organisation sociale (jumelage de vallées). [...]

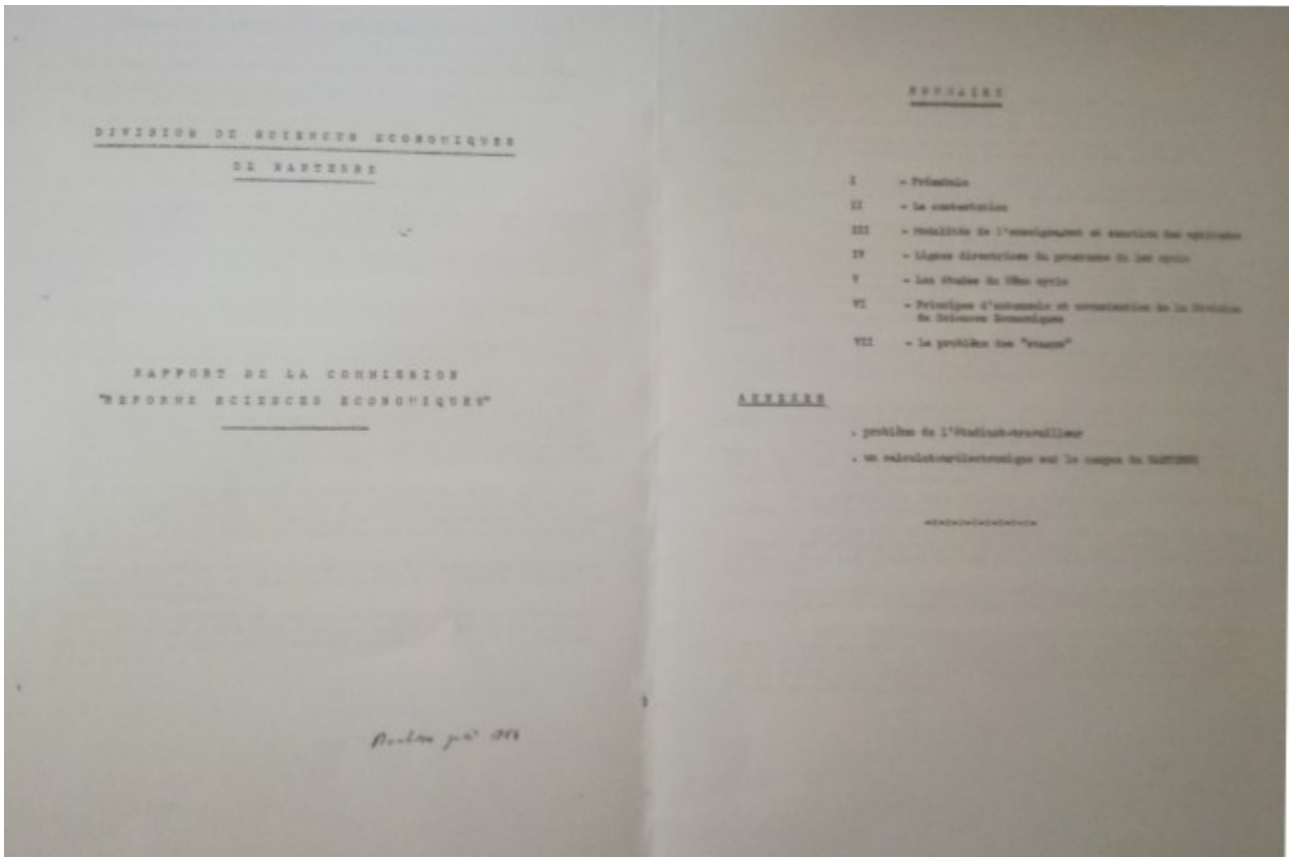
2286 Page 11 du rapport. Cette deuxième équipe comprend des chercheurs comme Danièle Delprat, Martine Desormonts, Altan Gokalp, Ellis Hemsu ou encore Marie de Lignières Mourgue.

2287Il s'agit donc de l'année 1970

2288Extrait de la page 13.



**Annexe 4 : Une proposition de réforme de l'enseignement en juin 1968, le rapport de la commission réforme sciences économiques<sup>2289</sup>**



2289 Une reproduction de ce document nous a été confié par l'économiste Patrick Gibert lors de notre entretien avec lui du 12 avril 2019. Ce rapport est donc le bilan des discussions et des propositions de la commission de révision des études de sciences économiques. Cette commission mixte, enseignant-étudiant, s'est réunie pendant l'occupation de la faculté de Nanterre en juin 1968.

## Division de science économique de Nanterre<sup>2290</sup>

Rapport de la commission « réforme sciences économiques » [...]

*Réflexion sur la réforme de la licence sciences économiques*

I-L'enseignement donné par la division de Sciences Économiques doit éviter deux écueils :

1 ) La tentation d'une « culture générale » qui n'est trop souvent qu'un ensemble de connaissances floues, « de bon ton », et plus ou moins orientées.

2 ) La recherche à tout prix d'une technique étroitement spécialisées ne préparant qu'à des débouchés précis. Une telle option déshumanise l'Économie Politique en lui retirant son caractère de science sociale sans apporter à l'étudiant une véritable garantie de l'emploi.

En revanche, l'enseignement doit rendre les étudiants aptes :

1 ) à exercer une profession d'une manière satisfaisante après un temps relativement bref d'adaptation et à changer facilement d'activité si leurs goûts ou l'évolution du système économique les y incitent.

2 ) à prendre leurs responsabilités et à faire preuve d'esprit critique autant que d'initiative vis-à-vis des grands problèmes politiques, économiques et sociaux qui les concernent.

Ces résultats ne peuvent être obtenus que par l'acquisition conjointe de connaissances de base suffisantes et de méthode de travail efficaces.

II-La Commission est convaincue que les problèmes de pédagogie, de programmes, d'insertion graduelle dans la vie active et de contrôles des aptitudes sont indissociables.

A-La pédagogie doit permettre à l'étudiant une approche critique<sup>2291</sup> de la réalité économique et mettre en œuvre le principe d'un dialogue permanent entre « enseignants-enseignés ». Elle doit associer l'approche théorique et l'appréhension concrète. Elle doit tendre à la mise en œuvre de la recherche, au besoin très élémentaire, car cette recherche donne à l'étudiant le sentiment justifié d'accomplir un travail productif et évite que l'enseignant ne trouve dans les travaux de ses étudiants le simple reflet, quelque peu altéré, de ses idées ou de ses connaissances.

B-Le programme d'enseignement est réparti en deux cycles. Le premier, tout en permettant l'acquisition d'un fond commun de connaissances nécessaires aux économistes quels qu'ils soient,

2290 Nous recopions ici seulement certains passages de ce rapport. Nous cherchons également à respecter les titres et la forme de ce document.

2291 Ces mots sont également soulignés dans le texte original.

donne la priorité à l'apprentissage des méthodes de travail. Le second oriente les étudiants vers les différentes spécialités économiques.

C-L'insertion graduelle dans la vie active prépare à l'exercice de la profession future et évite la rupture brutale entre la période de formation et la période d'activité professionnelle.

D-Le contrôle des aptitudes doit remplacer la sanction unique des connaissances. La diversification de ce contrôle tant pour le fond que pour la forme et son étalement dans le temps doivent permettre la minimisation de l'aléa inhérent à tout contrôle.

### *La contestation*

A maintes reprises, les membres de la Commission ont insisté sur la nécessité de la mise en place de programmes et d'une pédagogie permettant la libre contestation par les étudiants de ce qui leur est enseigné.

Dans le préambule de ce rapport, la Commission n'a pas fait usage du mot « contestation » et a remplacé ce terme par les expressions « esprit critique » et « approche critique ».

Il ne s'agissait pas de rejeter le principe de la contestation mais d'éviter l'utilisation d'un terme qui apparaît à beaucoup comme étant essentiellement négatif.

Il est vrai qu'étymologiquement la contestation, c'est « l'action de ne pas reconnaître le droit ou la prétention de quelqu'un à quelque chose » et c'est aussi « le refus d'accéder », mais telle que nous la concevons, la contestation, c'est le refus de l'individu d'être le véhicule inconscient d'une idéologie, le refus du dogme, de la vérité érigée en absolu ; ce n'est pas seulement un outil technique pour une meilleure connaissance mais aussi une valeur en elle-même découlant naturellement de la liberté individuelle.

Les aspects positifs de la contestation ainsi entendus apparaissent clairement :

- 1 ) Face à un interlocuteur qui privilégie certaines variables, la contestation peut conduire à l'introduction de nouvelles variables considérées comme aussi importantes ou à la substitution de ces dernières à certaines des variables primitives.
- 2 ) La contestation peut amener à l'examen d'hypothèses considérées, *a priori*, comme aberrantes ou peu probables par la pensée classique.
- 3 ) La contestation qui se traduit pas nécessairement par un refus pur et simple ou l'acceptation d'une idée autre que celle de l'auteur de la pensée contestée. Elle peut se traduire au contraire, grâce aux réponses apportées par ce dernier, par une adhésion systématique.

4 ) La contestation permet d'opposer à l'irréalisme, la force de certaines réalités, au réalisme l'utilité de l'imaginaire et de l'utopie.

5 ) Si comme il a été noté par ailleurs, certaines matières telles que l'histoire des doctrines ou le Droit sont propices que d'autres à la contestation, celle-ci peut s'exercer dans une mesure plus ou moins importante dans tous les domaines.

6 ) Anti-système en elle-même, la contestation ne peut être systématique sous peine de se nier : « l'esprit critique n'est pas l'esprit de critique ».

La contestation ne saurait être enfermée dans des institutions prédéterminées, on peut seulement la favoriser par la mise sur un pied d'égalité de deux sources de connaissances, par l'instauration de conférences hebdomadaires faites par des personnalités extérieures à l'Université, par l'instauration de débats à l'issue des conférences, etc...

### **Modalités de l'enseignement et sanction des aptitudes**

#### I ) Modalités de l'enseignement

La commission s'est prononcée pour la suppression du cours magistral tel qu'il existe actuellement et pour le remplacement de la dichotomie « Cours-TD » par un triptyque d'enseignement « Cours-Travaux Complémentaires ».

##### 1 ) Les conférences hebdomadaires

Elles seraient faites par les professeurs et par des personnalités du monde économique. Elles pourraient porter aussi bien sur les points délicats du cours que sur des sujets d'actualité intéressant les étudiants. Le conférencier traiterait d'un sujet et d'un sel, son exposé étant naturellement suivi d'un débat.

##### 2 ) Les travaux dirigés

Ils doivent permettre approfondissement du cours et la discussion des points controversés à partir du photocopié, des manuels ou des « text-book ». L'effectif de chaque groupe pourrait être de 50 ans sans que l'assiduité soit rendue obligatoire, l'intérêt des travaux effectués étant suffisant pour inciter les étudiants à s'y participer activement.

##### 3 ) Les travaux pratiques

Ils s'effectueraient dans le cadre d'un groupe de 15 étudiants répartis en équipe de 3 ou 4. Chaque équipe devrait effectuer un travail de recherche élémentaire. L'animateur du groupe serait chargé d'enseigner aux étudiants les méthodes de travail en équipe, d'orienter chacun vers la documentation

à connaître et les personnalités à voir et de s'assurer que le travail est effectuée régulièrement et enfin que l'équipe ne s'oriente pas vers une direction sans issue.

La commission tient à préciser que ce schéma a été principalement élaboré pour l'Economie Politique et qu'il est possible que dans les autres matières ne subsistent qu'une ou deux des 3 niveaux précédemment déterminés.

## **II Sanction des aptitudes**

La mise en œuvre du principe énoncé dans le Préambule au paragraphe D conduit à distinguer 3 objets de sanction :

### **1 ) La connaissance du cours**

Elle pourrait être vérifiée par des interrogations écrites d'une durée de 20 minutes au nombre de 4 par an ou par des questionnaires à reprises multiples plus nombreux. Cette vérification se ferait dans le cadre de séances de T.D. Rendues obligatoires pour la circonstance.

### **2 ) Le travail de réflexion et de synthèse**

Son contrôle pourrait se manifester 2 ou 3 fois par an sous la forme de dissertations, à l'aide au besoin de documents distribués.

### **3 ) Le travail de recherche élémentaire**

Pour les matières dans lesquelles ces 3 formes de contrôle sont applicables, il est souhaitable que le coefficient attribué à chacune de ces formes soit le même. [...]

## **II Le stage d'information et d'adoption à la vie professionnelle**

Le but d'un tel stage est double :

- faire prendre conscience au stagiaire du fonctionnement concret d'une entreprise.
- Le placer dans des conditions de travail voisines de celles de son emploi futur.

Pour que ces deux directifs soient pleinement réalisés, il semble que le stage doive durer six mois et se situer en fin d'études. Un accord entre l'organisme chargé des stages au sein de la Division de Sciences Économiques et les employeurs sur les modalités précises du travail exigé à l'étudiant permettrait de dispenser ce dernier du certificat optionnel C4. (voir « études du 2<sup>ème</sup> cycle »)

On a mentionné à plusieurs reprises l'utilité d'un organisme divisionnel chargé des Relations Extérieures. Ses tâches essentielles seraient le recenser toutes les possibilités offertes par le monde du travail en vue d'assurer le plus large éventail de stages aux étudiants et de nouer des relations

avec les universités étrangères afin de déterminer les conditions dans lesquelles les étudiants de la Division pourraient suivre des études à l'étranger utiles à leur spécialisation et susceptibles de remplacer le certificat C4. [...]

**Annexe 5 : Rapport de stage de Jacques Fournier de Laurière, énarque, après son passage à Nanterre (rapport du 10 mars 1975)<sup>2292</sup>**

L'attrait principal de mon stage à l'Université de PARIS-X NANTERRE résidait dans l'originalité de l'établissement public créé par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

L'organisation administrative d'une université, reposant sur le modèle d'un Président élu par l'Assemblée (Conseil d'Université) et assisté d'un Secrétaire Général, constitue une structure très rare en France dans le secteur de l'administration traditionnelle. Dans ce cadre, c'est avec les collectivités locales que la comparaison est la plus profitable. Toutes proportions gardées, la situation d'un Président d'Université est très proche de celle d'un Maire, surtout quand, et c'est le cas pour Paris-X Nanterre, l'Université gère un campus où les problèmes d'ordre public, de circulation, d'éclairage et de stationnement sont très importants.

J'ai pu constater que cette similitude de situation est pour l'heure assez peu sensible en pratique. Si le Maire exerce avec le concours du Conseil Municipal, une autorité établie de longue date sur la marche de l'administration communale, le Président de l'Université, dans l'exercice de son mandat, se trouve confronté à deux blocs bien distincts : l'Administration Universitaire et les enseignants. Le grand intérêt que présente actuellement l'institution Universitaire pour un observateur est l'affirmation progressive de l'autorité du Président sur un ensemble très hétérogène - le Président REMOND entendant gouverner réellement l'Université de PARIS-X NANTERRE, j'ai pu étudier de près les structures nécessaires à l'exercice de son autorité.

De ce fait, mon stage à l'Université de PARIS-X NANTERRE a été constamment partagé entre une attitude d'observation du fonctionnement du système, et la réalisation de travaux précis selon les demandes du Président.

Le Président, en tant qu'autorité nouvellement établie, a besoin de définir son cadre d'action vis-à-vis des autres puissances potentielles que compte une Université. Bien que reprenant, dans sa fonction de représentation, le rôle des anciens doyens, il a un pouvoir beaucoup plus important et direct sur le fonctionnement de son établissement. L'exercice de cette autorité s'effectue à travers la structure institutionnelle de décision de l'Université.

En premier lieu, le Président s'appuie sur le Conseil d'Université, source des décisions dans les domaines majeurs. Pour comprendre la vie d'une Université, il m'a semblé indispensable d'observer de près le fonctionnement de cette Assemblée dans ses modalités pratiques. Tous les problèmes sont soulevés au cours des réunions, tous les conflits et tensions s'y perçoivent.

La bonne marche du Conseil surprend. Une comparaison qui le confronte aux assemblées des collectivités locales joue le plus souvent en sa faveur. Ainsi au cours de mon stage des textes très importants ont été discutés et adoptés; il s'agissait du statut des commissions de spécialistes chargés de choisir les titulaires de postes d'enseignement, les compositions des Conseils de la bibliothèque et du centre sportif universitaire. Le résultat est atteint malgré quelques défauts sérieux dont pâtissent ses travaux; le plus inquiétant tient à la lenteur des délibérations. Les Universitaires ont la réputation d'apprécier les textes soigneusement rédigés, les "littéraires" plus que d'autres encore. La discussion d'un statut occupe ainsi de nombreuses séances; elle est souvent émaillée de retours en arrière et de mises au point quelque peu pointilleuses. Le fonctionnement du Conseil d'Université est en outre entravé par un absentéisme important.

L'attrait<sup>2293</sup> principal de mon stage à l'université de Paris-Nanterre résidait dans l'originalité de

2292 Ce rapport se trouve à la cote 1208W149. Nous reproduisons ici certains passages de ce document. Ce témoignage nous semble pertinent dans la mesure où il s'agit d'une analyse globale du fonctionnement de l'établissement, rédigé par un stagiaire de l'ENA (École Nationale d'Administration) qui, après avoir travaillé au sein de l'équipe de direction de l'université, livre ici ses réflexions sur les pratiques de gouvernance de l'université à l'aune de son expérience administrative.

2293 Note personnelle : ce document, visiblement, ne contient pas de titre et se compose d'une succession de paragraphes de taille variable. Nous essayons de reproduire cette présentation particulière dans cette annexe.

l'établissement public crée par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

L'organisation administrative d'une université, reposant sur le modèle d'un président élu par l'Assemblée (Conseil d'Université) et assisté d'un Secrétaire Général, constitue une structure très rare en France dans le secteur de l'administration traditionnelle. Dans ce cadre, c'est avec les collectivités locales que la comparaison est la plus profitable. Toutes proportions gardées, la situation d'un Président d'Université est très proche de celle d'un Maire, surtout quand, et c'est le cas pour Paris-X Nanterre, l'Université gère un campus où les problèmes d'ordre public, de circulation, d'éclairage et de stationnement sont très importants.

J'ai pu constater que cette similitude de situation est pour l'heure assez peu sensible en pratique. Si le Maire exerce, avec le concours du Conseil Municipal, une autorité établie de longue date sur la marche de l'administration communale, le Président de l'Université, dans l'exercice de son mandat, se trouve confronté à deux blocs bien distincts : l'Administration Université et les enseignants. Le grand intérêt que présente actuellement l'institution Universitaire pour un observateur est l'affirmation progressive de l'autorité sur Président sur un ensemble très hétérogène – le Président Rémond entendant gouverner réellement l'Université de Paris-X Nanterre, j'ai pu étudier de près les structures nécessaires à l'exercice de son autorité.

De ce fait, mon stage à l'Université de Paris-X Nanterre a été constamment partagé entre une attitude d'observation du fonctionnement du système, et la réalisation de travaux précis selon les demandes du Président.

Le Président, en tant qu'autorité nouvellement établie, a besoin de définir son cadre d'action vis-à-vis des autres puissances potentielles que compte une Université. Bien que reprenant, dans sa fonction de représentation, le rôle des anciens doyens, il a un pouvoir beaucoup plus important et direct sur le fonctionnement de son établissement. L'exercice de cette autorité s'effectue à travers la structure institutionnelle de décision de l'Université.

En premier lieu, le président s'appuie sur le Conseil d'Université, source des décisions dans les domaines majeurs. Pour comprendre la vie d'une Université, il m'a semblé indispensable d'observer de près le fonctionnement de cette Assemblée dans ses modalités pratiques. Tous les problèmes sont



soulevés au cours des réunions, tous les conflits et tensions s'y perçoivent.

La bonne marche du Conseil surprend. Une comparaison qui le confronte aux assemblées des collectivités locales joue le plus souvent en sa faveur. Ainsi, au cours de mon stage, des textes très importants ont été discutés et adoptés ; il s'agissait du statut des commissions de spécialistes chargés de choisir les titulaires de postes d'enseignement, les compositions des Conseils et de la bibliothèque et du centre sportif universitaires. Le résultat est atteint malgré quelques défauts sérieux dont pâtissent ses travaux ; le plus inquiétant tient à la lenteur des délibérations. Les Universitaires ont la réputation d'apprécier les textes soigneusement rédigés, les « littéraires » plus que d'autres encore. La discussion d'un statut occupe ainsi de nombreuses séances ; elle est souvent émaillée de retours en arrière et de mises au point quelque peu pointilleuses. Le fonctionnement du Conseil d'Université est en outre entravé par un absentéisme important.

Le rapporteur d'un projet est amené, en début de séance, à préciser la teneur des débats de la séance précédente pour ceux qui n'y participaient pas. Il est fréquent de voir une discussion close rebondir et interrompre fâcheusement l'avancement des travaux.

Dans ces conditions, le bon fonctionnement du Conseil d'Université dépend en grande partie de l'aptitude du Président à diriger un débat. Sa fonction n'est pas aisée. Dans la plupart des cas, il devra dégager un terrain d'entente, ou plutôt de non-affrontement, entre des blocs vivement opposés. Il lui faut beaucoup d'habileté pour préserver l'image d'objectivité, et par là d'arbitrage, qui doit rester attachée à sa personne. Le président Rémond m'a montré l'exemple d'une réussite dans cette diplomatie. Un parallèle avec la fonction de Préfet s'impose à l'esprit. Mais le Président d'Université ne joue pas sur le même registre, et son rôle est certainement plus délicat : il n'a pas à trancher en tant qu'autorité hiérarchiquement supérieure, mais à dégager un consensus et à convaincre.

J'ai ainsi beaucoup appris sur l'importance et le fonctionnement de telles assemblées élues. Une observation assidue m'a permis, dans un deuxième temps, d'avoir un rôle plus actif au sein de l'Université. L'aspect plus directement productif de mon stage s'est d'abord marqué par le travail que j'ai pu réaliser en vue ou à la suite des réunions des autres commissions.

Le nombre considérable des divers autres conseils et commissions se justifie par une exigence

générale de consultation et d'information. Bien qu'ils aient l'avantage de s'acquitter de tâches difficiles, leurs quantités peuvent paraître exagérées, et en voie probable de réduction.

L'ensemble des réunions est l'occasion pour plusieurs centaines d'enseignants et de membres du personnel de se rencontrer et de rompre les cloisonnements qui s'érigent inévitablement entre professions, ou même entre branches. Un certain nombre de commissions permettent aux membres du corps enseignants de confronter leurs expériences. La commission des études en particulier est chargée d'établir le catalogue des modalités de contrôle des connaissances de chaque U.E.R. Ce travail doit permettre de dégager, dans un second temps, les principes de contrôle des connaissances valables pour l'ensemble de l'Université. Il débouche directement sur le choix d'une pédagogie.

Les relations entre l'administration universitaire et le corps enseignant ont été pendant très longtemps inexistantes. Actuellement, le secrétaire général et les différents chefs de service participent à la plupart des commissions, et leur compétence technique est indispensable pour traiter de nombreuses questions. La commission budgétaire est significative de l'intérêt de cette collaboration.

Le personnel de l'Administration Universitaire dispose d'un dernier lieu de rencontre et de discussion avec la Présidence. La commission administrative, qui regroupe les représentants du personnel administratif et de service et ceux de l'administration, permet à l'Université d'avoir dans une certaine mesure sa propre politique du personnel, ce que son statut d'établissement public rend possible.

Le très bon fonctionnement de cette commission m'a frappé. L'absentéisme y est réduit ; les débats sont menés avec rapidité. Durant mon stage, la commission administrative a établi le statut du personnel rétribué sur le budget de l'Université. J'ai pu observer tous les stades du projet. L'exposition des divers avis, menée dans une bonne ambiance, a été clôturée par des résultats très tangibles.

Au cours de ces réunions, j'ai fait l'apprentissage du fonctionnement complet de l'Université. A chaque domaine correspond une commission au degré élevé de spécialisation. La commission budgétaire et le conseil scientifique ont particulièrement retenu mon attention. La commission budgétaire, dont j'ai rédigé à plusieurs reprises les procès-verbaux, sert de cadre à la préparation du

budget de l'Université. Les problèmes budgétaires de toute université sont bien connus : problèmes de ressources, qui mènent à se demander si la proportion actuelle dans la subvention ministérielle entre la somme accordée par étudiant et celle obtenue par m<sup>2</sup> couvert ne devrait pas être modifiée ; problème de ventilation intérieure des recettes, qui exige une recherche de technique toujours plus fine de distribution entre les différentes U.E.R – L'Université de Nanterre s'est penchée sur ce dernier point : grâce au service d'informatique, il sera possible, dès cette année, de calculer la charge réelle d'enseignement supportée par chaque U.E.R – En premier lieu, il a fallu définir une unité standard pouvant s'appliquer aux différents systèmes pédagogiques coexistant à Paris-X.

L'application du système, qui bouleversera probablement plusieurs dotations, suscitera bien des difficultés. Au sein de la même commission s'est posé le problème de l'imputation des dépenses effectuées par les différentes U.E.R. Là-encore, tout doit être mis en œuvre pour déjouer les forts obstacles psychologiques et économiques. La majeure partie des directeurs d'U.E.R n'ont pas les moyens, actuellement, de tenir une comptabilité stricte de tous les engagements financiers que suppose l'activité d'une U.E.R, depuis les factures de téléphone et les remplacements d'ampoules jusqu'au paiement des heures supplémentaires d'enseignement. Une évolution dans ce sens permettrait pourtant d'approcher de façon plus juste la notion de coût de l'enseignement supérieur, pour aboutir au calcul le plus affiné, celui du coût réel de l'étudiant par discipline. [...]

Le Conseil Scientifique, et les six commissions qui préparent son travail, sont compétentes pour tout ce qui touche à la recherche, avec la réserve bien entendu de la compétence finale du conseil d'université. L'Université de Paris-X compte quarante deux centres de recherche d'importance très variable. Certaines disciplines, la sociologie, la psychologie, l'ethnologie, les sciences économiques, sont particulièrement orientées vers la recherche de groupe. Par contre, dans l'U.E.R d'Anglais, elle reste encore peu développée et le premier y a été créé dans les derniers mois de l'année 1972. Par les contrats de recherche auxquels ils peuvent donner lieu, les centres de recherche constituent un des instruments privilégiés que devraient utiliser les Universités pour développer leurs relations avec leur environnement.

[...]

La participation des enseignants à la gestion de l'Université peut difficilement se limiter au travail effectué dans les organes élus et leurs commissions. Il fallut établir une collaboration permanente entre enseignants et administrateurs – l'on pouvait s'attendre à ce que le président se fasse seconder

par le bureau du Conseil d'Université, mais celui-ci n'est pas qualifié pour cette tâche. Son comportement engage, même indirectement, le conseil dont il est l'émanation ; de plus, sa composition étant représentative des diverses tendances du conseil, en donne une image de structure qui prépare les décisions et recherche les compromis, et non d'échelon de gestion.

Le président de Paris-X a mis en place une « équipe de direction qui se regroupe autour de sa personne le Secrétaire Général, les principaux Chefs de services administratifs et une dizaine d'enseignants de tout rang, qui approuvent sa conception de la politique à mener dans l'Université. La présence d'une équipe de direction auprès d'un Président d'Université montre le caractère très présidentiel de l'organisation de cet établissement public. En m'incluant immédiatement à l'équipe, le Président Rémond m'a permis de comprendre son importance et d'apprécier l'apport indispensable de ce rouage dans la gestion et dans la préparation des décisions. La collaboration suivie des membres enseignants avec les services administratifs apporte de la souplesse dans l'application des règles administratives.

Le progrès a été en particulier remarquable au moment de la rentrée universitaire, lorsque les cas de dérogation aux délais d'inscription, et les équivalences de diplômes à donner aux étudiants venant d'autres universités, posaient de nombreux problèmes, tant administratifs que pédagogiques.

Au cours de la réunion hebdomadaire de l'équipe, toutes les affaires en cours sont évoquées. La décision n'est adoptée qu'après un large échange de vues. Son caractère collégial lui confère indiscutablement un impact psychologique très important, tant sur les services administratifs que sur les enseignants.

[...]

« L'équipe de Direction », telle qu'elle est conçue à Paris-X Nanterre, est tout à fait informelle, et peut donc d'adapter chaque fois que nécessaire pour remplir au mieux sa fonction de liaison permanente entre les autorités qui décident de la politique de l'Université et les services administratifs.

Ce lien est très important pour une université ; trop souvent les services administratives n'ont pas reçu de directives suffisamment précises. Dans la structure actuelle le Président donne les grandes

options qui seront appliquées par les services sous l'autorité du Secrétaire Général, seul lorsque l'application est strictement administrative, ou secondé par l'équipe lorsque l'ensemble de l'Université est concerné. On s'aperçoit ici que les situations respectives du Président et du Secrétaire Général ne s'éclaircissent que progressivement. Le système institué par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur donne tous pouvoirs au Président et fait du Secrétaire Général le chef des services administratifs, sous l'autorité du Président. Assez différente de la précédente, cette situation suppose que le Président exerce pleinement ses responsabilités, ce qui n'est pas toujours le cas. À Paris-X Nanterre, le Secrétaire Général occupe une place importante, mais qui reste conforme aux principes posés par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. La politique générale conçue par l'Université est ainsi mise en application, sous l'autorité du Président, par les services administratifs.

Les rapports avec les services administratifs ont été le volet le plus important de mon stage. J'ai toujours consacré une partie importante de mon temps à me rendre compte de leur fonctionnement. En particulier, j'ai cherché à comprendre la nature des relations qui relient les secrétariats des différentes U.E.R aux services « centraux » de l'Université. Des séjours successifs dans les services les plus importants ont complété mon expérience du service des affaires générales, acquise dès le début du stage, puisqu'il tient lieu par ailleurs de cabinet et de secrétariat particulier du Président. J'ai travaillé au service des études générales, au service des diplômés, au service du personnel administratif et enseignant, au service financier, et dans les secrétariats des différentes U.E.R. La forme fédéraliste des Universités a pour corollaire, sur le plan administratif, une transmission difficile de l'information ; on relève de nombreux oublis ou double-emplois dans le travail qui consiste à suivre l'évolution des études de chaque étudiant. Une meilleure définition des tâches des services centraux et secrétariats d'U.E.R serait peut-être bénéfique. [...]

Les problèmes de l'emploi justifient en grande partie la mise en œuvre d'une politique de formation permanente. Les Universités sont en mesure de jouer un rôle déterminant dans la diffusion d'une formation continue. Pourtant le marché ouvert par la loi du 16 juillet 1971 semble surtout pour l'heure exploité par des organismes privés qui souvent ne sont pas en mesure d'apporter la même qualité d'enseignement que l'Université. Tout projet de transformation se heurte aux réticences des industriels face à tout ce qui concerne le milieu universitaire, et à l'aversion d'une majorité d'enseignants pour tout ce qui vient du domaine industriel. À Paris-X Nanterre, l'institut d'éducation permanente propose un enseignement diversifié, distribué selon de nouvelles techniques

pédagogiques. Quelques conventions ont été signées avec des industriels. Mais de nombreux problèmes restent posés et font obstacle au développement de ce qui sera probablement une activité majeure des Universités ; trop souvent la formation permanente n'est pas envisagée par les enseignants comme une activité régulière. Les conventions avec l'extérieur devront être recherchées très activement.

Dans cette optique, le Ministère de l'Éducation Nationale a fourni à plusieurs universités, dont Paris-X Nanterre, une mission d'aide initiale. Les trois collaborateurs recrutés par l'Université n'auront pas, dans ce cas particulier à mettre en place l'organisme, mais seront chargés de prospecter le marché et de concevoir une politique de formation permanente.

Les nouvelles démarches de l'Université illustrent la richesse fondamentale d'un milieu dont la contribution à la collectivité locale ira en s'élargissant. La variété des contacts que j'ai eus au cours de mon stage en est l'image. Les déjeuners quotidiens auprès du Président m'ont mis en présence de ses collaborateurs et de ses invités et ont été pour moi d'un grand intérêt.

L'université est une administration qui fonctionne bien. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur a institué un système cohérent, modelé sur les nécessités actuelles, mais qui exige l'intérêt de l'ensemble des parties intéressées au fonctionnement de l'Université. Or les conclusions à cet égard sont plutôt pessimistes. Plus grave encore que le faible taux de participation électorale du collègue étudiant, est l'absence de relève constatée chez les enseignants. Peu de remplacement ont été faits depuis 1969. Ce problème ne peut être résolu que par la prise en compte dans la carrière des enseignants de leur participation à la gestion administrative de l'université au même titre que des travaux de recherche par exemple.

Signé : Jacques Fournier de Laurière.

## Annexe 6 : Nanterre en chiffres

Année	Nombre d'étudiants	Nombre d'enseignants	Nombre de personnels administratifs
1964-1965 <sup>2294</sup>	2400	14 professeurs (faculté de lettres), 19 maître-assistants, 38 assistants, 3 lecteurs 8 chargés de cours	18 <sup>2295</sup>
1965-1966 <sup>2296</sup>	5000	31 professeurs (faculté de lettres), 31 maître-assistants 71 assistants 9 lecteurs 10 chargés de cours	46 <sup>2297</sup>
1966-1967 <sup>2298</sup>	9500	40 professeurs, 47 maître-assistants, 107 assistants, 12 lecteurs, 15 chargés de cours	89 <sup>2299</sup>
1971-1972 <sup>2300</sup>	20,746 étudiants (hors IUT)	720 enseignants-chercheurs dont 32 lecteurs, mais René Rémond précise dans les mémoires qu'il a consacré à Nanterre qu'environ 40 % des cours à Nanterre restent effectués durant ces années 70 par près de 900 vacataires, effectuant des heures d'enseignement payées par heures complémentaires. Ces vacataires réalisaient près de 40 % des cours à Nanterre, mais leur comptabilité reste difficile à établir <sup>2301</sup>	98

2294 Mémoire d'Evlyne Rivalet, mémoire de stage de 1966-1967, archives de l'université, p.16.

2295 1208W255 Tableau montrant l'évolution du personnel

2296 Mémoire d'Evlyne Rivalet, mémoire de stage de 1966-1967, archives de l'université, p.16.

2297 1208W255 Tableau montrant l'évolution du personnel

2298 Mémoire d'Evlyne Rivalet, mémoire de stage de 1966-1967, archives de l'université, p.16.

2299 1208W255 Tableau montrant l'évolution du personnel

2300 Archives nationales, 19870199/16, rapport sur la situation financière de l'université de Nanterre, 1972

2301 René Rémond, *La Règle et le consentement*, Fayard, 1979 p.95.

1974-1975 <sup>2302</sup>	22.260	1236 enseignants, dont 65 de l'éducation permanente, 133 pour l'UER des études anglo-américaine, 158 en lettres, 110 en psychologie, 208 en études juridiques, 148 en économie.	464
1982-1983	27.000 <sup>2303</sup>	1091 enseignants, dont 175 professeurs, 325 maître-assistants, 212 assistants ( dont 63 du second degré pour 149 du supérieur ), 1 professeur agrégé et 3 professeurs certifiés du secondaire, 1 auxiliaire, 32 lecteurs <sup>2304</sup> , et 342 vacataires <sup>2305</sup> . 776 enseignants titulaires en 1985 <sup>2306</sup> .	432 <sup>2307</sup> , dont 241 fonctionnaires. 443 personnels en 1985 <sup>2308</sup> .
1988 <sup>2309</sup>	30.000	882 enseignants-chercheurs et 991 enseignants-vacataires	651 emplois IATOS et 95 chercheurs de grands organismes
2018-2019 <sup>2310</sup>	34.186 étudiants	1374 enseignants, dont 803 enseignants-chercheurs titulaires et 571 vacataires	968 personnels administratifs, dont 671 titulaires

2302 Les chiffres de cette année proviennent d'un rapport contenu en 1208W211 « Question d'intérêt général »

2303 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre par Benoin »

2304 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre par Benoin, pour l'année 1983-1984 », précisément p.45.

2305 2202W31 Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre par Benoin, pour l'année 1983-1984, précisément p.45.

2306 2202W24 « Note à l'attention de monsieur le ministre délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur »

2307 2202W31 Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre par Benoin, pour l'année 1983-1984, p.53

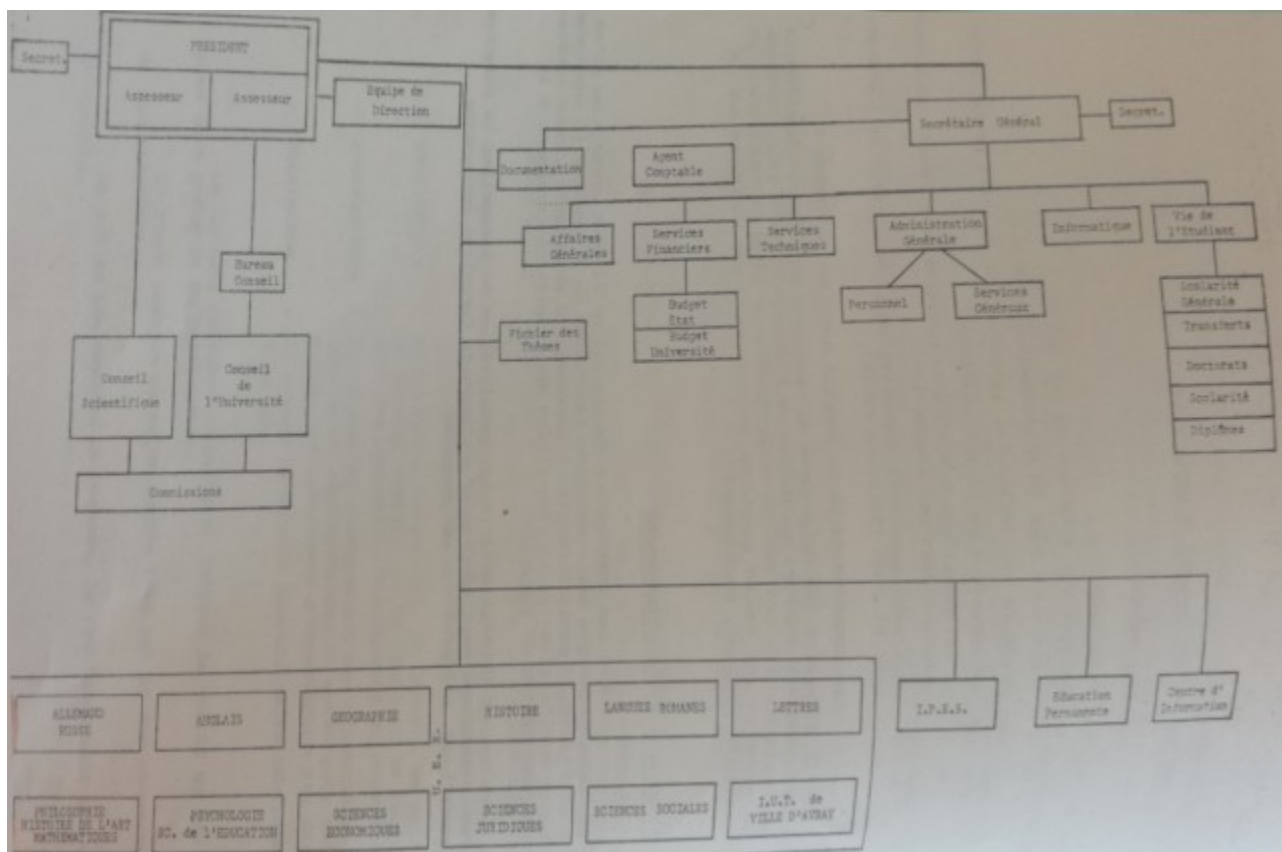
2308 2202W24 « Note à l'attention de monsieur le ministre délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur »

2309 Pour l'année 1988, les chiffres viennent du rapport d'évaluation de Nanterre 1991, consultable à la cote 2308W25

2310 Chiffres données par l'université de Nanterre sur son site, rubrique « quelques repères », consulté le 16 avril 2020



## Annexe 7 : Les principales instances de l'université en 1971<sup>2311</sup>



2311 Nous reproduisons ici le schéma présent à la page 7 de la revue d'informations interne de l'université de Nanterre : « Nanterre informations », de novembre 1971, n°3, consultable à la cote 1208W267. On notera que le président de l'université est assisté de son bureau, de sa secrétaire/directrice de cabinet, et qu'il préside le conseil de l'université, ainsi que le conseil scientifique. À gauche, l'administration centrale de l'université est placée sous la direction du secrétaire général. En bas du schéma, on trouve les administrations des différentes U.E.R, ainsi que la présence de certaines administrations autonomes, comme l'éducation permanente.

## Annexe 8 : Les différentes UFR/UER de Nanterre en 1971 et en 1991 et les principales formations proposées

### Les UFR de Nanterre en 1972 et les principales formations proposées<sup>2312</sup>

Noms des UFR	Formations proposées
Études anglo-américaines	<p>Pour toutes les matières littéraires et sciences sociales, il existe alors le système du DUEL (Diplôme Universitaire d'Enseignement Littéraire) en premier cycle<sup>2313</sup>, qui comprend en 1972 l'obligation de suivre des enseignements obligatoires par disciplines, complétés par des options obligatoires, ainsi que par des options librement choisies dans une autre discipline. Les notes de ces dernières options comptent pour moins 25% de la notation globale. Ce système d'étude s'appelle alors le système FOL (pour Fondamentaux, Optionnels et Libres<sup>2314</sup>). Ce système se poursuit en troisième année d'étude, l'année de la licence.</p> <p>Il faut savoir qu'en 1969-1970<sup>2315</sup>, les étudiants de Nanterre pouvaient choisir leurs options « libres » entre les disciplines de sciences humaines et littéraires suivantes : Français, littérature comparée, langues anciennes, linguistique, théâtre, philosophie, mathématiques, sociologie, ethnologie, cinéma, psychologie, géographie, italien, anglais, allemand, russe.</p> <p>Après la licence, les étudiants peuvent entrer en maîtrise. Il existe une maîtrise d'enseignement, une maîtrise de lettres dite libre, une maîtrise spécialisée, soit une maîtrise à quatre certificats (double maîtrise). Pour le troisième cycle, après la maîtrise, possibilité de passer un doctorat des lettres et sciences humaines ou un doctorat de troisième cycle.</p>
Études germaniques et slaves	
Géographie	
Histoire	
Langues romanes (Espagnol, italien)	
Lettres anciennes et modernes et linguistique (plus interdisciplinaire)	
Philosophie (et Histoire de l'art et Mathématiques)	
Sciences psychologiques et de l'éducation	
Sciences sociales (sociologie et ethnologie)	
Sciences économiques	<p>Premier cycle d'économie, licence d'économie, licence, DES d'économie, et doctorats</p>

2312 1208W280 « livret étudiant de 1972-1973 ». Nous reproduisons ici certains éléments de ce document, et nous avons réalisé par à partir de cette archive la synthèse qui suit dans la rubrique « formations proposées ».

2313 À l'époque le premier cycle comprend les premières et deuxièmes années d'étude post-bac.

2314 Que nous avons étudié dans notre chapitre IV.

2315 1208w96 « Analyse des résultats du premier semestre »

Sciences juridiques	Premier cycle Droit, licence de droit (options droit privé, droit public et droit des affaires), certificat de droit pour la quatrième année, DES (droit privé, histoire du droit, droit public, science politique, sciences sociales et du travail)
---------------------	--

## Les UFR et les formations proposées à Nanterre en 1991<sup>2316</sup>

Noms de l'UFR	Départements internes à l'UFR
<b>UFR littérature langages, philosophie<sup>2317</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département de lettres classiques (Licence lettres classiques, maîtrise lettres classiques, préparation CAPES/ Agrégation )</li> <li>• Français (DEUG Lettres, Licence, DEA Lettres )</li> <li>• Arts du spectacle (DU<sup>2318</sup> Arts du spectacle, licence d'études théâtrales, maîtrise d'études théâtrales)</li> <li>• Philosophie (DEUG, Licence, Maîtrise, DEA)</li> <li>• Science du langage (Licence de linguistique, Maîtrise FLE<sup>2319</sup>, Doctorat de linguistique ).</li> <li>• Sciences de l'information et de la communication (DEUST<sup>2320</sup>, licence, maîtrise)</li> </ul>
<b>UFR Geroslaphia<sup>2321</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de département en particulier</li> <li>• LEA (Langues étrangères appliquées) pour l'anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, italien, portugais, russe, avec pour applications : droit public et privé, économie.</li> <li>• LEA deuxième cycle, avec licence (comprend stage), maîtrise. Mention FLE.</li> <li>• Contribution à des bi-DEUG (formations sélectives ) : Droit langue (en russe, allemand, anglais, italien, espagnol), économie-langue ( mêmes langues ). 35 étudiants ont obtenus en DEUG droit-langue en 1989, 32 en 1989<sup>2322</sup>.</li> </ul>

2316 2308W25 « L'université de Paris X-Nanterre, rapport d'évaluation » de décembre 1991

2317 Présentation de l'UFR et de ses formations, p. 57-80 du rapport.

2318 Diplôme d'université.

2319 Français Langues Étrangère.

2320 Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.

2321 Présentation de l'UFR et de ses formations, p.81-84 du rapport.

2322 cf. p.82 du rapport d'évaluation.

<b>UFR d'études anglo-américaines</b> <sup>2323</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de département en particulier</li> <li>• DEUG, licence, maîtrise d'anglais, DEA littérature et civilisation</li> <li>• DU Diplôme d'Études Juridiques Appliquées mention droit-anglais</li> </ul>
<b>UFR Sciences Sociales et Administration</b> <sup>2324</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Géographie (DEUG, Licence de géographie, licence d'aménagement, DESS d'urbanisme et d'aménagement)</li> <li>• Histoire ( DEUG, Licence, Maîtrise, Préparation aux concours, DEA, Thèses)</li> <li>• Sociologie-Ethnologie (DEUG de sociologie, Licence de sociologie, DEA, doctorat et thèse d'État), filière cinéma (DEA, DESS et thèse d'État), DEUG d'ethnologie, licence, DEA, doctorat. Double licence ethnologie-sociologie</li> <li>• AES<sup>2325</sup> (DEUG, Licence, maîtrise)</li> </ul>
<b>UFR des sciences psychologiques et de l'éducation</b> <sup>2326</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEUG de psychologie, Licence et maîtrise de psychologie</li> <li>• Licence des sciences de l'éducation, maîtrise de sciences de l'éducation, DEA des sciences de l'éducation</li> </ul>
<b>UFR des sciences juridiques, administratives et politiques</b> <sup>2327</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEUG de droit, licence, maîtrise, DEA et DESS de droit</li> </ul>

2323 Présentation de l'UFR et de ses formations, p.85-91.

2324 Présentation de l'UFR et de ses formations, p.92-109.

2325 Administration économique et sociale.

2326 Présentation de l'UFR et de ses formations, p.110-121.

2327 Présentation de l'UFR et de ses formations, p.122-129.

<b>UFR de sciences économie-langues, gestion, mathématiques et informatique</b> <sup>2328</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEUG d'économie, économie-langue, économie-droit, DEUG MASS (Mathématiques appliquées aux sciences sociales)</li> <li>• licence en sciences économiques avec trois options (option : économie de l'entreprise, économétrie, économie internationale et politiques économiques), licence MASS, magistère</li> <li>• Maîtrise de sciences économiques avec les trois mêmes types d'option qu'en licence</li> <li>• 6 types différents de DEA (dynamique de l'économie mondiale, économiste mathématique et macro-économie, monnaie et financement, stratégie et management, économie du travail et politiques sociales, économie et société théories comparées).</li> </ul>
<b>UFR des activités physiques et sportives</b> <sup>2329</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEUG STAPS, DEUST Gestion, animation et entraînement. Licence et maîtrise STAPS<sup>2330</sup></li> </ul>

**Annexe 9 : Les laboratoires à l'université de Nanterre en 1970-71, en 1976-1977 et en 1983, d'après la brochure éditée par l'université de Nanterre, « Le point sur la recherche »**

**Les laboratoires de l'université en 1970-1971<sup>2331</sup> : 37 laboratoires**

Nom du laboratoire <sup>2332</sup>	Nom du directeur	Quelques thèmes de recherche de cette année-là dans le laboratoire	Personnels enseignants et chercheurs (toutes catégories)	Thèses soutenues et publications cette année-là (toutes catégories)
Laboratoire d'Ethnologie expérimentale (éthologie), basé à Mittainville	Rémy Chauvin	Étude du comportement des fourmis et des souris.	11 chercheurs, dont 1 professeur	2 thèses soutenues et 15 publications

2328 Présentation de l'UFR et de ses formations, p.130-138.

2329 Présentation de l'UFR et de ses formations, p.139-147.

2330 Ainsi qu'un DEA « Processus d'acquisition et de développement de l'efficacité motrice dans les activités physiques et sportives ».

2331 Nous tirons toutes ces informations de la brochure « Le point de la recherche », édité par le Service des Affaires Générales, en juin 1972. Document consultable aux archives de l'université de Nanterre. Dans cette brochure, introduite par un propos général du président de l'université, on peut y lire une présentation de chaque laboratoire. Il peut exister quelques variantes dans la façon de présenter chaque laboratoire. Nous n'avons retenu ici que les informations les plus importantes.

2332 Les noms des centres apparaissent comme présentés dans la brochure.

Laboratoire de psychologie de la culture (basé à Paris au 16 rue Chaptal et label CNRS)	Robert Francès	Études des différents genres cinématographiques, approche psychosociologique du goût musical, structure des intérêts artistiques de loisir, les composants psychologiques du goût musical	13 chercheurs, dont 1 professeur et 2 maîtres de conférence	67 publications
Centre de psychologie de l'Enfant (basé à l'école maternelle Jacques Decour à Nanterre)	René Zazzo	Intégration de l'enfant au groupe et à l'école. Étude des facteurs non-intellectuels du rendement intellectuel.	4 chercheurs, dont 1 professeur	Rien
Laboratoire de psychologie expérimentale et différentielle	Robert Francès	Étude de la personnalité, étude de l'auto-évaluation de la personnalité. Étude du langage. Psychologie du travail.	13 chercheurs, dont 1 professeur et 2 maître-assistants, ainsi que 4 assistants	4 doctorats délivrés et 17 publications
Laboratoire de psychologie sociale et science de l'éducation	Jean Maisonneuve	Conduite, rôles et image de rôle dans la société contemporaine. Formation et intervention psychologiques. Étude de méthodologie. Étude des représentations sociales.	12 chercheurs et 45 étudiants en doctorat <sup>2333</sup>	3 thèses soutenues et 4 publications

2333 Soit un nombre particulièrement important de doctorants par rapport aux autres laboratoires de l'université.

Laboratoire de psychologie clinique et pathologique	Didier Anzieu	Étude sur la puberté, étude sur l'établissement d'analyse des dessins d'enfants schizophrènes, étude sur les maladies mentales	7 chercheurs, dont 1 professeur et 6 maître-assistants	1 thèse soutenue et 21 publications
Laboratoire d'Ethnologie et de sociologie comparative (label CNRS)	Eric de Dampierre	Ethno-médecine, littérature et traditions orales, ethnolinguistique	34 chercheurs, dont 4 professeurs	12 thèses et 153 publications
Centre d'études de documentations de recherches des études sociales	Annie Kriegel	Enquête de sociologie sur le théâtre de marionnettes en France, analyse de contenu du Corpus de Contes populaires français, sociologie médicale, sociologie urbaine, sociologie du travail. Étude du communisme	12 chercheurs, dont 1 professeur et 2 maître-assistants	5 publications
Groupe de recherches sociologiques (laboratoire CNRS)	Henri Mendras	Étude de la sociologie rurale (vie au village, la jeunesse rurale), la sociologie économique (modes de vie et consommation, pêche maritime, politique de gestion des chefs d'entreprise), étude de la régulation sociale et idéologique (transformation de l'idéologie paysanne)	14 chercheurs, plus 4 collaborateurs techniques	3 thèses soutenues et 50 publications

Section de cinématographique	Jean Rouch	Étude sur l'utilisation du matériel de prise, création d'une cinémathèque, analyse de films	6 chercheurs	Rien
Centre de géographie physique	Jean Demangeot	Histoire de la terre, écriture d'un atlas des forêts du bassin de Paris.	10 chercheurs, dont 2 professeurs	Pas de thèse soutenue et non communication des publications
Centre de géographie humaine	Jean Bastié	Géographie urbaine et industrielle, géographie rurale, étude de l'Afrique noire. (comprend en son sein le laboratoire d'études géographiques sur l'Afrique noire, le laboratoire d'études et de recherches géographiques sur l'Europe Centrale et Orientales, ainsi que le laboratoire de Géographie rurale qui forment des laboratoires autonomes au sein du Centre de géographie humaine)	20 chercheurs, dont 4 professeurs et 4 maître-assistants	23 thèses soutenues et 12 publications, plus 27 résumés de thèses soutenues à Nanterre depuis 1968
Centre d'anthropologie économique et sociale, application et recherches	André Nicolai	Ethnologie économique, fonctionnement des économies occidentales (recherche sur le secteur des services, des entreprises), étude sur la population des firmes françaises	7 chercheurs, dont 1 professeur	Rien



Centre interdisciplinaire d'étude des croissances	Maurice Levy- Beboyer	Beaucoup de thèmes communs à l'Histoire, la géographie et l'économie : Étude de la croissance urbaine (banlieue ouest et sud-ouest de Paris), étude sur les problèmes sociaux de la croissance (croissance et poids de la seigneurie à l'époque moderne, la presse révolutionnaire et la suppression de la féodalité), étude de la monnaie	11 chercheurs, dont 5 professeurs	4 publications
Centre de recherches économiques et sociales	Émile Levy	Étude des politiques de reconversion dans les 6 pays du marché commun, enquête sur les débouchés des diplômes, étude sur la rationalisation des choix budgétaires (les plans d'épargne, étude du financement de l'enseignement supérieur en France...)	22 chercheurs et 3 personnels administratifs et techniques	11 thèses et mémoires soutenus et 37 publications

Centre de recherche sur l'épargne (laboratoire certifié CNRS)	André Babeau	Étude socio-économique des épargnants, étude des mouvements d'épargne, étude sur le financement des petites et moyennes entreprises, comportement de titulaires de compte chèque bancaires.	5 chercheurs (dont Dominique Strauss-Kahn qui y s'y trouve également en tant que boursier CNRS)	16 publications
Institut de recherches en économie de la production	Jacques de Bandt	Développement d'une théorie de la production	7 chercheurs	10 publications, dont la plupart sont le fait du directeur du laboratoire
Institut de recherche sur l'entreprise et les relations professionnelles	Jean Maurice Verdier	Étude des aspects juridiques et socio-économiques de la gestion d'une entreprise. Étude la négociation en entreprises	13 chercheurs, dont une inspectrice du travail et 7 professeurs	5 thèses soutenues et 2 publications
Institut de recherche sur le droit des pays en voie de développement	Eugène Schaeffer	Étude du droit en Afrique, connaissance du contexte économique et social	18 chercheurs, dont 2 professeurs	1 thèse soutenue et 5 publications
Institut de recherche droit et société	Juliette Turlan	Programme informatisé sur la presse juridique des communes (Paris, Province, Versailles),	6 chercheurs	3 mémoires soutenus
Institut de recherche sur le Droit appliqué	George Briere de L'Isle	Étude juridique du problème du contentieux dans la vie de l'assurance, étude de la pratique notariale et du droit positif	3 chercheurs, dont deux professeurs	Rien

Laboratoire de science et pratique administrative	Paul Sabourin	Étude de l'entreprise publique, du point de vue juridique. Étude de l'EPAD de la Défense.	11 chercheurs, dont 4 professeurs	1 publication
Centre de recherches sur Berlin et l'Allemagne du Nord	Pierre-Paul Sagave	Étude de l'Histoire et de la littérature allemande, et notamment de la Prusse	6 chercheurs, dont 1 professeur	8 thèses soutenues et 4 publications, toute du directeur du centre
Centre de recherches de linguistique et de sciences humaines de l'institut d'études ibériques et latino-américaines	Charles Minguet	Histoire de l'Amérique espagnole des XVIII-XIX ème siècle. Étude de la littérature de l'Amérique Latine.	12 chercheurs, dont 1 professeur et 8 assistants	1 thèse soutenue, et 26 publications
Centre de recherche de l'institut d'études italiennes	Ida Maeir	Étude de l'Histoire et de la littérature italienne	9 chercheurs, dont 2 professeurs	Rien
Centre d'études des sciences de la littérature	Jacques Truchet	Histoire de la poésie orale et populaire au Moyen-Age, étude des mentalités des XVII et XVIIIème siècle via la littérature, étude des périodiques français.	15 chercheurs, dont 8 professeurs	Les publications ne sont pas communiquées
Laboratoire de recherche sur la néologie lexicale (laboratoire du CNRS)	Louis Guilbert	Étude de la création lexicale française, et notamment du processus d'acceptation sociale des nouveaux mots	13 chercheurs, dont 1 professeur et 1 maître de conférence	2 thèses soutenues et 22 publications

Centre de recherches d'archéologie classique	René Ginouves	Informatisation de l'archéologie, iconographie de l'archéologie classique (création notamment d'un lexique de l'iconographie grecque et romaine)	10 chercheurs, dont 2 professeurs	8 publications
Centre de recherche mythologique	Jacqueline Duchemin	Centre interdisciplinaire, étude des mythes de l'Antiquité classique, mais aussi archaïque et moderne.	11 chercheurs, dont 5 professeurs et 1 maître de conférence	1 thèse et 10 publications
Laboratoire de Grec	Francis Vian	Étude du théâtre grec, de la pensée grecque, du lyrisme choral, de la poésie grecque, de la rhétorique	40 chercheurs, dont 4 professeurs	8 thèses soutenues et 18 publications
Laboratoire de latin	Charles Guiraud	Étude de l'histoire et de la littérature romaine, de la science romaine, de sa civilisation et de sa langue	21 chercheurs, dont 4 professeurs	14 publications
Centre de recherche sur l'Antiquité tardive et le Haut-Moyen Age	Pierre Riché	Étude de la vie quotidienne, politique, sociale, religieuse du Haut-Moyen Age.	14 chercheurs, dont 5 professeurs et 1 maître de conférence	2 thèses soutenues, et 21 publications
Centre de recherche d'Histoire de l'Art	Marc Le Bot et Yves Bottineau	Formulation d'une méthode de classement de l'Art.	5 chercheurs	20 publications
Laboratoire d'Histoire des Idées cosmologiques au XIX ème siècle	Jacques Merleau-Ponty	Étude de la cosmologie dans le cadre de l'étude des approches scientifiques du XIX ème siècle	Jacques Merleau-Ponty et ses étudiants	6 publications de Jacques Merleau-Ponty

Laboratoire d'esthétique	Mickel Dufrenne	Étude de la peinture contemporaine, sur la perception du spectacle théâtral	3 chercheurs	2 thèses soutenues.
Laboratoire de recherches phénoménologiques (CNRS)	Paul Ricœur	Étude de l'oeuvre d'Husserl	Paul Ricœur et ses étudiants	7 publications
Centre d'étude des civilisations	Guy Michaud	Recherche interdisciplinaire et d'ethnopsychologie. Travaux sur la francophonie.	15 chercheurs	1 publication

## Années 1976-1977 : 39 laboratoires<sup>2334</sup>

Nom du laboratoire <sup>2335</sup>	Nom du directeur	Quelques thèmes de recherche de cette année	Personnels enseignants et chercheurs (toutes catégories)	Thèses soutenues et publications cette année-là (toutes catégories)
Laboratoire de psycho-sociologie	François Vincent	Étude sur le sommeil paradoxal chez l'humain. Étude des primates, étude des oiseaux, sur les insectes, des rongeurs et leur comportement	8 chercheurs et un technicien	6 publications et deux thèses.
Laboratoire de psychologie de la culture (certifié CNRS)	Robert Francès	Crée en 1969, le laboratoire vise à étudier le rapport entre comportement humain et culture. Étude des stimuli nerveux face aux œuvres d'art. Étude la perception musicale.	17 chercheurs dont 3 doctorants	1 thèse soutenue et 67 publications
Centre de psychologie de l'enfant (basé au Groupe scolaire Jacques Decour à Nanterre)	René Zazzo	Étude des facteurs d'adaptation de l'enfant et sa socialisation. Enquête en 1975 sur le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire	12 chercheurs, dont 6 temporaires	2 publications

2334 Toutes les informations données ici proviennent de la brochure « Le point de la recherche », n°4, de juin 1978, consultable aux archives de l'université.

2335 Les noms des centres apparaissent comme présentés dans la brochure.

Laboratoire de psychologie expérimentale et différentielle	Robert Francès	Étude de la personnalité, de la psychologie du travail, du langage (rôle de la famille dans l'acquisition du langage) et de la perception (perception visuelle et mémoire)	15 chercheurs dont 5 à temps partiel et une secrétaire	4 colloques organisés et 22 publications
Laboratoire de psychologie sociale et sciences de l'éducation	Jean Maisonneuve et G. Ferry	Laboratoire créé en 1969, étude du processus psychologiques de la vie quotidienne. Étude de la psychologie des groupes, des effets de l'organisation urbaine sur les groupes sociaux, de la formation en psychologie	16 chercheurs à temps plein et un agent technique	6 thèses soutenues
Laboratoire de psychologie clinique et pathologique	Didier Anzieu	Validation des méthodes d'étude de la personnalité, histoire de la psychanalyse, utilisation de la démarche psychanalytique à l'évolution socio-culturelle contemporaine	15 chercheurs	3 thèses soutenues, présence d'une revue « Perspectives psychiatriques », avec 10 numéros entre 1975 et 1976. Publication de 5 revue « Nouvelle revue de psychanalyse », ainsi que 49 articles publiés

Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (label CNRS)	Eric de Dampierre	Étude de l'ethno-médecine et des pratiques magiques. Étude des systèmes d'interprétation de la maladie et des thérapies. Étude de la littérature, des rites et des systèmes symboliques. Étude ethnolinguistique (notamment le mongol).	41 chercheurs et 9 personnels techniques	4 thèses soutenues, six livres publiés et 6 articles/revues.
Centre d'études et de recherches en sciences sociales	Henri Raymond	Étude de la démographie, de la gestion de l'espace, anthropologie (recherche sur les hospices), recherche sur la formation et l'emploi	21 chercheurs, dont 11 temporaires	14 articles en 1975
Groupe de recherches sociologiques (label CNRS)	Henri Mendras	Étude du monde rural (ses conflits, ses évolutions, son écologie), sociologie de la famille, sociologie économique (étude la rémunération du travail, recherche sur les chefs d'entreprise)	26 chercheurs, dont 13 titulaires	7 thèses soutenues depuis 1973. Entre 1974 et 1977, 97 publications
Formation de recherches cinématographiques	Jean Rouch	Recherche sur le matériel cinématographique, recherches scénographiques, recherches pédagogiques sur l'enseignement du cinéma	16 chercheurs et 12 chercheurs associés	23 publications et 63 films et reportages



Centre de géographie physique	Jean Demangeot	Étude des sédiments, étude de différents milieux naturels (Amazonie, Basse-Seine, région de Laon)	6 chercheurs	Thèses en cours
Centre de recherches sur l'environnement naturel (label CNRS)	François Morand	Étude des relations entre milieux naturels et activités humaines. Travaux de mésologie stationnelle (étude des températures des sols), étude de la déprise agricole et ses conséquences sur le dynamisme de la végétation, cartographie, histoire de la végétation et de la flore.	Un chercheur et ses étudiants	5 soutenances de thèses prévues pour 1976 et deux articles et six cartes thématiques
Laboratoire de géographie urbaine	Guy Burgel	Étude de la géographie urbaine, impact des inégalités et des politiques municipales sur les villes, étude de la législation nationale au Pays-Bas, ainsi que dans d'autres pays étrangers comme l'URSS	8 chercheurs	2 thèses soutenues et publication d'une revue interne en 1977

Centre d'études géographiques sur l'Afrique Noire	Paul Pelissier	Étude des structures agraires et problèmes de développement de l'Afrique Tropicale, étude de l'organisation des espaces urbains et industriels en Afrique Tropicale.	Un professeur, un assistant et une secrétaire	16 thèses soutenues
Laboratoire de géographie rurale et laboratoire d'études et de recherches sur l'Europe centrale et orientale	André Blanc	Étude de l'environnement des agglomérations urbaines, étude de la diffusion du progrès agricole, étude des structures des exploitations agricoles	7 chercheurs	6 thèses soutenues et 22 publications
Centre d'anthropologie économique et sociale	Eugène Enriquez	Étude sur les systèmes sociaux et l'organisation économique, épistémologie de la pensée économique, étude des comportements économiques en URSS, de la gestion des entreprises publiques,	42 chercheurs	37 publications et livres et 11 thèses soutenues

Centre interdisciplinaire d'étude des croissances	Maurice Levy-Leboyer	Étude de l'histoire économique (travaux sur l'urbanisation aux époques pré-industrielles, la publicité financière au XIX-ème siècle, le recrutement et le rôle des ingénieurs, l'épargne, l'essor de la grande entreprise lors de la Révolution Industrielle	13 chercheurs	7 publications et 4 thèses soutenues
Centre de recherches économiques et sociales (label CNRS)	Pierre Llau	Étude sur l'entreprise multinationale, macro-économie, présence d'un groupe d'étude sur les finances publiques, étude sur l'économie de l'éducation, économie des transports,	31 chercheurs	7 thèses soutenues,
Centre de recherche économique sur l'épargne (label CNRS)	André Babeau	Étude des modèles d'accumulation du patrimoine des ménages, recherche sur les conséquences de l'inflation, travaux économétriques sur la détention des valeurs mobilières	7 chercheurs (dont Dominique Strauss-Kahn), dont 3 boursiers	3 thèses soutenues et 36 publications
Institut de recherches en économie de la production	Jacques de Bandt	Développement d'une théorie de la production, étude sur la structure des organisations, la productivité	7 chercheurs, et 2 administratifs et 2 collaborateurs techniques	Publication d'une revue du laboratoire : « Les cahiers théorie de la production », avec deux numéros par an, ainsi que 23 articles

Institut de recherche sur l'entreprise et les relations professionnelles	Jean-Maurice Verdier	Étude, du point de vue juridique et social, de la gestion des entreprises et du monde du travail, et de la formation continue.	9 chercheurs titulaires et 4 chercheurs assistants	Une thèse soutenue, un article publié
Laboratoire de science et pratique administrative sur l'entreprise publique	Monsieur Robin	Étude des entreprises publiques, en France et à l'étranger	Deux chercheurs, dont le directeur	Rédaction d'un bulletin, un par an.
Centre de recherches anglo-américaines	Pierre Arnaud (jusqu'en juillet 1977), puis Georges Albert Astre (depuis juillet 1977)	Fondé en 1973, le laboratoire travaille sur la littérature anglaise, à l'époque classique et contemporaine, ainsi que sur le pouvoir et le rôle des médias de masse aux États-Unis, de plus, étude de la linguistique de l'anglais	28 chercheurs titulaires et 39 assistants	5 thèses soutenues et 64 publications
Centre de recherches sur Berlin et l'Allemagne du Nord	Pierre-Paul Sagave	Histoire de l'Allemagne et de la Prusse, histoire de Berlin, étude de la littérature allemande	6 chercheurs	2 thèses soutenues et 14 publications
Centre de recherches latino-américaines	Charles Minguet	Étude de l'œuvre de Miguel Angel Asturias, étude de l'Histoire et de la littérature d'Amérique Latine (notamment Équateur), étude de la littérature espagnole ; Étude de l'économie d'Amérique Latine	32 chercheurs	1 thèse soutenue et 55 publications

Centre de recherches sur la poésie et les genres poétiques ibériques et latino-américains	Madame Chevallier	Études sur la traduction, la littérature espagnole, sur le genre du conte et de la poésie.	31 chercheurs titulaires, dont 21 titulaires	Publication d'une revue « Cahiers de poésie ibérique et latino-américaine » et 13 publications
Centre de recherche de langue et littérature italienne	Gérard Genot	Étude sur la narratologie (établissement par Paul Larivaille du schéma narratif), étude de la littérature italienne et de l'histoire italienne	16 chercheurs	9 publications
Centre d'études des sciences de la littérature (label CNRS)	Louis Forestier	Fondé en 1972, le centre travaille sur la littérature (classique et contemporaine), études théâtrales, études de littérature générale et comparée (présence d'un Centre Arthur Rimbaud)	33 chercheurs titulaires (dont 7 assistants), 2 chercheurs CNRS, 7 participants étrangers, 12 universitaires hors Paris X.	9 thèses soutenues, 4 publications, dont un périodique sur Arthur Rimbaud
Centre d'études de la néologie lexicale (label CNRS)	Louis Gilbert	Étude des néologismes et de la terminologie, linguistique	5 chercheurs	4 thèses soutenues et 40 publications
Centre de recherches d'archéologie classique (label CNRS)	L Kahil.	Étude de sémiologie et informatique de l'Archéologie. Laboratoire du lexique iconographique de la Mythologie. Étude de l'architecture gréco-romaine	5 chercheurs	15 publications

Centre de recherches mythologiques	Jacqueline Duchemin	Étude sur les origines proches-orientales des Mythes gréco-romains, étude de la mythologie égyptienne, étude de la littérature et de la poésie grecque	16 chercheurs	9 thèses soutenues et 46 publications
Laboratoire de Grec	Francis Vian	Histoire des genres littéraires, des idées et de la philosophie grecque, histoire du style littéraire grec	20 chercheurs	3 thèses soutenues et 19 publications
Institut de latin	P. Jal	Étude des rapports entre littérature latine et la société, étude de latinité tardive, de la linguistique, de la paléographie et de l'édition des textes	21 chercheurs	12 publications
Centre de recherche sur l'antiquité tardive et le Haut Moyen Age	Pierre Riché	Étude de la transition entre l'Antiquité et le Moyen-Age, participation à des fouilles	12 chercheurs	5 thèses soutenues et 19 publications
Laboratoire d'esthétique	Gilbert Lascault	Étude des rapports entre l'art contemporain et la philosophie	6 chercheurs, dont le directeur et 3 chercheurs sous contrat	8 publications
Centre de recherches en art contemporain	Bruno Foucart	Étude de l'art contemporain, enquête sur l'architecture des lignes de chemin de fer,	3 chercheurs	Pas de publication
Histoire des idées cosmologiques	J. Merleau-Ponty	Étude de la pensée cosmologique au XIX <sup>ème</sup> siècle.	Le directeur est le seul chercheur	Une thèse soutenue en 1975, 5 publications

Centre d'étude des civilisations (label CNRS)	Guy Michaud	Crée en 1964, centre pluridisciplinaire d'étude des civilisations : épistémologie de l'interdisciplinarité ethnopsychologie, étude linguistique	9 chercheurs	Nombreuses thèses en préparation, pas d'autres informations
Centre de recherches phénoménologiques (label CNRS et basé à Paris)	Jacques Ricœur	Études des archives d'Husserl	28 chercheurs	71 entre 1975-1976 et 11 thèses

## Les laboratoires de l'université de Nanterre en 1983<sup>2336</sup> : 44 centres de recherches à cette date

Nom du centre <sup>2337</sup>	Nom du directeur	Quelques thèmes de recherche	Nombre de chercheurs	Nombre de thèses et de travaux publiés pendant la période 1980-1983
Centre de recherches anglo-américaines (ce centre a été fondé en 1973 <sup>2338</sup> )	Henri Suhamy	Recherche sur la production littéraire et le devenir social dans le monde britannique, recherche sur le rôle des <i>mass media</i> aux États-Unis, analyse linguistique de l'Anglais	67 chercheurs, dont 18 assistants	7 revues publiés, ainsi que 8 thèses d'État, ainsi que 20 thèses de troisième cycle, ainsi que 118 articles et ouvrages publiés.
Laboratoire de pédagogie informatique de la langue russe	André Karnycheff	Conception et réalisation de logiciels d'enseignement de la langue russe (par micro ordinateur)	7 chercheurs	5 publications
Centre de recherche sur la RFA et Berlin	Ursula E. Koch	Influences culturelles et économiques françaises sur l'Allemagne, rayonnement de la pensée française en Allemagne, histoire des XIX <sup>ème</sup> et XVIII <sup>ème</sup> siècle de la Prusse. Étude de l'actualité économique, sociologique et religieuse de la RFA.	22 chercheurs, dont 3 professeurs	3 thèses d'État soutenues, ainsi que 9 thèses de troisième cycle, ainsi que 36 articles et livres publiés.

2336 Nous tenons ces informations de la revue « Le point de la recherche », numéro 6, éditée par l'université de Nanterre en mai 1986, et qui recense les centres de recherches de l'université entre 1980 et 1983. Cette revue est consultable aux archives. L'unique laboratoire de l'IUT de la ville d'Avray n'est pas évoquée dans notre annexe.

2337 Les noms des centres apparaissent comme présentés dans la brochure.

2338 p.24 de la brochure.



Centre de recherches en langue et littérature italienne	Paul Larivaille	Recherches en narratologie, analyse de la littérature italienne des origines au XVII <sup>ème</sup> siècle. Étude de la grammaire italienne standard	12 chercheurs	6 thèses soutenues, et 13 ouvrages rédigés
Centre de recherches latino-américaines	Charles Minquet	Études de la littérature d'Amérique Latine du XX <sup>ème</sup> siècle	40 chercheurs, dont 10 viennent de Nanterre, dont 9 chercheurs étrangers associés à ce centre. Les 21 autres chercheurs de ce centre sont soit associés à la Bibliothèque Nationale, soit à d'autres universités françaises	30 thèses de troisième cycle et 3 thèses d'État
Centre de recherches ibériques	Bernard Segé	Étude des mentalités ibériques, de leurs caractères spécifiques et de leurs évolutions du Moyen-Âge à l'époque contemporaine : d'où étude de l'Histoire, de la littérature, de la poésie, du théâtre espagnol.	15 chercheurs titulaires, 2 chercheurs associés, 4 assistants, et 7 doctorants <sup>2339</sup>	99 publications d'articles, de comptes-rendus de colloque ou de livres.

2339 Au sein de la brochure, chaque laboratoire a eu tendance à adopter son propre système de présentation, plus ou moins détaillé.

Laboratoire de géographie urbaine	Guy Burgel	Étude de la géographie urbaine, avec une spécialisation portée sur l'Europe de l'Est et orientale, l'étude de la géographie urbaine l'URSS, ainsi que la géographie urbaine de l'Île-de-France	12 chercheurs et une documentaliste	53 publications, articles et livres rédigés, ainsi que 6 thèses de troisième cycle
Laboratoire d'analyse régionale de l'Europe Occidentale	Bernard Dezert	Étude de l'affectation des sols et des paysages (étude de l'aménagement de l'Île-de-Franc, ainsi que l'essor de la périurbanisation)	7 enseignants-chercheurs titulaires, 5 assistants, et 8 doctorants	Une thèse d'État soutenue, ainsi que 4 thèses de troisième cycle, ainsi que 9 publications.
Centre de géographie-physique H.Elhai	Gérard Soutadé	Étude des risques naturels, des montagnes méditerranéennes, étude des littoraux.	12 chercheurs, dont 6 titulaires	3 thèses d'État et 4 thèses de troisième cycle. 3 livres rédigés, plus de « nombreux articles dans les différents domaines »
Centre interdisciplinaire d'études des croissance	Maurice Lévy-Leboyer et André Thépot.	Étude de la croissance économique (rôle de l'épargne, rôle des chefs d'entreprise, de la presse, de l'urbanisation). Travail pluridisciplinaire.	15 chercheurs dont 13 titulaires	15 publications et trois thèses soutenues.

Centre de recherches sur l'Antiquité tardive et le Haut-Moyen Âge	Pierre Riché	Étude du Bas-Empire et du Haut Moyen-Âge, en Orient et en Occident, entre le III <sup>ème</sup> et le X <sup>ème</sup> siècle. Histoire des mentalités, du christianisme et des arts religieux.	11 chercheurs dont 2 assistants	1 thèse d'État soutenu, ainsi que 14 thèses de troisième cycle. 75 articles, publications et livres publiés également.
Centre de recherche d'Histoire de la France contemporaine <sup>2340</sup>	Philippe Vigier	Étude de la société française d'après 1840 : étude des régions françaises, des élites économiques, des classes moyennes.	13 chercheurs titulaires, et 9 assistants et chargés de cours	13 thèses de troisième cycle, ainsi que 8 thèses d'État
Centre de sémiotique textuelle	Claude Abastado	Étude de la littérature des récits de vies, des textes de Jean-Paul Sartre, étude de la littérature d'Afrique noire et des Antilles, et de l'identité culturelle	7 enseignants-chercheurs de Nanterre, 18 chercheurs et 18 assistants <sup>2341</sup>	27 publications, ainsi 10 thèses de troisième cycle soutenues
Centre des sciences de la littérature	Emmanuelle Baumgartner et Danièle Ménager	Étude de la littérature portant sur la guerre, ainsi que sur le livre et le circuit de l'imprimé	Non précisé	1 publication
Institut de latin	Paul Jal	Étude de la poésie latine, des mythes à Rome, de la linguistique latine, de la civilisation romaine, de la littérature romaine tardive	6 professeurs, 12 maître-assistants, 1 assistant	15 thèses soutenues, et 44 publications

2340 Centre créée en 1977, p.75 de la brochure.

2341 Ainsi que 4 chercheurs à l'activité non-précisée, p.79 de la brochure.

Centre de recherches mythologiques	François Jouan	Étude de la survie des mythes, étude pluridisciplinaire des sources des mythes dans le monde antique	11 professeurs et 19 autres chercheurs, la plupart assistants <sup>2342</sup>	6 publications, un colloque et 3 thèses soutenues
Centre de recherches linguistiques	De 1980 à 1981, Marie-Françoise Mortureux, puis de 1981 à 1983 Michel Arrivé	Linguistique, étude de l'épistémologie,	50 chercheurs, dont 8 professeurs et 19 maître-assistants	Publication régulière d'une revue : LINX et 47 autres publications
Centre de recherches d'art contemporain	M.P. Vaisse	Étude de l'art contemporain	Autre information	Autre information
Laboratoire de grec	Francis Vian	Histoire de la langue grecque, étude des dialectes et des textes épigraphiques, étude des origines de l'éducation grecque, élaboration de manuels pour les collègues	5 professeurs, 8 maître-assistants, 1 assistant et un collaborateur technique	5 thèses d'État soutenues, 5 thèses de troisième soutenues et 35 publications
Centre de recherches en archéologie classique	René Ginouves	Étude la mythologie classique, du décor antique, de la mosaïque romaine et de la peinture murale romaine,	27 chercheurs	19 publications
ERA de philosophie, économique et sociale (label CNRS)	Georges Labica	Étude de l'œuvre de Karl Marx et du marxisme	13 enseignants-chercheurs de Nanterre	10 thèses soutenues et 24 publications et articles.
Histoire des idées cosmologiques	Jacques Merleau-Ponty	Étude des idées cosmologiques	5 chercheurs dont 1 assistant	2 thèses soutenues et 15 publications

2342 De nombreux présents de ce centre viennent d'autres universités que Nanterre, comme de Paris IV ou de Lyon III.

Laboratoire de psychologie clinique et pathologique	Didier Anzieu	Étude de la psychiatrie, étude du travail psychique de création des œuvres d'art et de pensée, étude du travail psychanalytique dans les groupes et les institutions, étude des troubles de la personnalité	18 chercheurs, dont 6 assistants et 3 doctorants allocataires	16 thèses de troisième cycle soutenues et 20 livres publiés
Centre de psychologie de l'enfant	Matty Chiva	Étude de l'enfance, de l'impact des milieux de vie sur l'enfance et du modelage culturel des conduites.	11 enseignants-chercheurs dont 5 assistants et chargés de cours	24 publications
Laboratoire de psychologie sociale et des sciences de l'éducation	Jean-Pierre Deconchy et Jean-Claude Filloux	Étude des représentations idéologiques, sciences de l'éducation	25 chercheurs, dont 3 professeurs	4 thèses d'État et 17 thèses de troisième cycle et 108 publications
Laboratoire de psychologie expérimentale et différentielle	Robert Francès et madame Bruchon-Schweitzer	Étude de la personnalité, psychologie du travail, processus cognitif et langage	11 chercheurs à temps plein <sup>2343</sup> et 8 à temps partiel	
Laboratoire de psychologie de la culture	Robert Francès	Psychologie de la culture, étude de l'appréciation des œuvres d'art	14 chercheurs (dont 2 professeurs et deux maître-assistants) et 4 techniciens CNRS	4 thèses de troisième cycle soutenues et 33 publications
Laboratoire de biologie et physiologie du comportement	François Vincent	Éthologie, étude du comportement des primates, des êtres humains ( <i>sic</i> )	Non indiqué	Organisation d'un colloque à Nanterre en 1984, ainsi que 10 publications

2343 Précision apportée sur la brochure, p.147.

Formation de recherches cinématographiques	Claudine de France	Étude des outils d'enregistrement, étude la mise en scène (notamment de documentaire)	20 chercheurs	15 thèses de troisième cycle soutenues à Nanterre, ainsi que 36 courts métrages et 24 publications
Groupe de recherches sociologiques (label CNRS)	Henri Mendras	Sociologie du monde rural, étude des mentalités et des structures économiques	23 chercheurs titulaires	1 thèse d'État soutenue, 17 thèses de troisième cycle soutenues et 53 publications
Centre de recherches en sciences sociales	H. Raymond	Étude des classes moyennes, du salariat, de l'hétérogamie.	13 chercheurs et techniciens, dont 3 techniciens et 2 professeurs	24 publications
Institut de recherches en économie de la production (label CNRS)	Jacques de Bandt	Mesure de l'analyse des performances industrielles, étude des structures industrielles et des politiques industrielles, étude des systèmes d'innovation et de recherche scientifique	4 chercheurs titulaires, 8 stagiaires de recherches et 3 secrétaires	20 thèses de troisième cycle et 98 publications
Groupe de recherches Mathématiques <sup>2344</sup>	Lucien Birgé et Albert Hanen	Étude des mathématiques	25 chercheurs dont 3 professeurs et 11 maîtres-assistants	1 thèse de troisième cycle soutenue, 2 thèses d'État soutenues. Publication d'une revue : « Les cahiers Mathématiques de Paris X », ainsi que 35 publications

2344 Centre créée à la fin de l'année 1981, p.203 de la brochure.

Laboratoire d'Énergétique et d'Économie d'énergie	Jean Cabrol	Étude des chaudières, des économies d'énergie, étude sur la combustion des flammes	Non précisé	46 publications
Centre d'Anthropologie économique et sociale, application et recherche	Roger Frydman	Études des inégalités sociales, à la vie professionnelle des femmes, étude des systèmes de pensée économique	29 chercheurs, dont 6 professeurs	26 thèses de troisième cycle soutenues et 3 thèses d'État, ainsi que 20 publications
Centres de recherches Économiques et sociales	Pierre Llau	Laboratoire divisé entre 7 équipes distinctes : étude des entreprises multinationales, des systèmes économiques, étude de la planification urbaine, étude de la monnaie	73 chercheurs	106 publications
Centre d'étude et de recherche sur l'épargne, les patrimoines et les inégalités (label CNRS)	Pas de directeur affiché	Étude du pouvoir d'achat des ménages, des institutions et des circuits financiers, ainsi que l'étude des politiques publiques.	14 chercheurs <sup>2345</sup>	Organisation de 4 colloques en 1984, ainsi que 50 publications.
Institut des sciences et pratiques administratives	Christine Brechon	Étude du droit public de l'entreprise, le droit des collectivités territoriales, droit de l'environnement sous responsabilité	10 chercheurs	4 thèses d'État, et diverses publications <sup>2346</sup>

2345 Dont Dominique Strauss-Kahn.

2346 Dont le nombre reste très imprécis, dans la brochure, p.240.

Institut de politique internationale et européenne	Hugues Portelli	Étude des mouvements politiques d'un point de vue transnational, étude des forces de défense, sociologie électorale	25 chercheurs, dont 3 étrangers	Organisation de 5 colloques et 6 publications collectives
Centre de droit international de Nanterre	Brigitte Stern et Serge Sur	Étude du droit international, du nouveau ordre économique mondial	10 chercheurs	2 thèses de troisième cycle soutenues, ainsi qu'un doctorat d'État et un nombre non définis de publications
Institut de recherche juridique sur l'entreprise et les relations professionnelles	Jean-Maurice Verdier	Étude du fonctionnement des entreprises du point de vue juridique et sociologique : droit du travail, droit syndical, gestion des conflits, insertion professionnelle des jeunes	16 chercheurs, dont 4 professeurs d'université	2 thèses d'État soutenues et 4 thèses de troisième cycle, ainsi que 43 publications, articles et ouvrages.
Centre droit et cultures	Raymond Verdier	Étude anthropologique du droit	6 chercheurs, dont 2 assistants ou chargés d'enseignement	
Centre de recherche STAPS de Nanterre	Francis Gottsmann	Enseignement programmé et activités acrobatiques, didactique des activités physiques de combat, observation et analyse des conduites motrices et de leur pédagogie	12 enseignants-chercheurs <sup>2347</sup>	6 publications

2347 Le statut d'aucun d'entre-eux n'est précisé, p.261.



**Annexe 10 : Répartition des étudiants de Nanterre par matière, par sexe, par origine sociale, et par origine géographique**

**Répartition des étudiants de Nanterre, par matière et par année**

	1970-1971 <sup>2348</sup>	1973-1974 <sup>2349</sup>	1974-1975 <sup>2350</sup>	1980-1981 <sup>2351</sup>	1985-1986 <sup>2352</sup>
Sciences humaines et sociales	5000 étudiants, soit <b>25,09 % de l'ensemble des étudiants de Nanterre</b> , avec 1665 étudiants en Histoire, 1269 en philosophie, 255 en géographie et 1189 en psychologie	5842 étudiants, inscrits, soit <b>28,3 % du total</b> , dont 1647 inscrits en Histoire, 1259 en philosophie, 1638 en psychologie, 876 en sociologie-psychologie	8785 étudiants <sup>2353</sup> , soit 40,79 % de tous les étudiants, dont 340 étudiants en géographie	<b>7767 étudiants</b> , soit <b>29,53 % du total</b> des étudiants de Nanterre, dont 1282 en Histoire, 1202 en philosophie, 2539 en psychologie et sciences de l'éducation ;	9257 étudiants, soit <b>35,62% de tous les étudiants inscrits</b> , dont 791 inscrits en Histoire, 1281 inscrits en philosophie, 1841 en psychologie et sciences de l'éducation, mais 2292 sciences sociales et administrations
Droit	3092 étudiants en droit, soit <b>15,51% de l'ensemble des étudiants de Nanterre</b>	4168 étudiants inscrits, soit <b>20,25 % du total</b> des étudiants inscrits	5067 étudiants, soit 23,53 % de tous les étudiants,	6859 étudiants inscrits, soit <b>26,1 % du total</b> des étudiants de Nanterre	5452 étudiants, soit <b>20,98% de tous les étudiants inscrits</b>
Économie	2327 étudiants en économique, soit <b>11,68 % de l'ensemble des étudiants de Nanterre</b>	2831 étudiants inscrits, soit <b>13,75 %</b> du total des étudiants	3158 étudiants, soit 17,9 % des étudiants	3271 étudiants inscrits, soit <b>12,44 %</b> des étudiants inscrits à Nanterre	3967 étudiants, soit <b>15,26 % de tous les étudiants inscrits</b>

2348 1208W226 Statistiques étudiantes : Bilan statistique au 04/10/1971

2349 1208W219 « Flash statistique sur la population étudiante 1973-1974, Répartition des étudiants par UER et dominante »

2350 1208W219 statistique pour l'année 74 75

2351 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre » par Benoin, annexe du rapport, chiffre à l'arrondi

2352 2308W45 Flash statistique sur la population universitaire 1985-1986 de Paris X-Nanterre

2353 Attention, cette année-là, les étudiants en philosophie ne sont pas considérés comme faisant parties des sciences humaines

Lettres et langues	7797 étudiants en lettres et langues, soit <b>39,13 % de l'ensemble des étudiants de Nanterre</b> , avec 3427 étudiants en lettres classiques et modernes, 756 étudiants en langues slaves et germaniques, 756 en études romanes	7738 étudiants inscrits, soit <b>37,6% du total</b> , dont 907 en allemand russe 3389 en français et lettres classiques 820 en langues romanes, 2509 en anglais	3859 étudiants, soit 17,9 % des étudiants	6237 étudiants inscrits, soit <b>23,7 % du total des étudiants inscrits à Nanterre</b>	6305 étudiants, soit <b>24,26% de tous les étudiants inscrits</b>
EPS (STAPS) et autres <sup>2354</sup>	16	Néant		1130 étudiants, dont 355 en STAPS, soit 4,29 % du total des étudiants	1005 étudiants, dont 477 en STAPS, soit <b>3,86% de tous les étudiants inscrits</b>
Total	19.923 étudiants en tout	20.579 étudiants en tout		26.294 étudiants en tout	25.986 étudiants en tout

## Les étudiants de Nanterre par origine sociale et géographique

Année	CSP Matière/ ensemble de discipline pourcentage	Origines géographiques
1973-1974 <sup>2355</sup>	<p>Sur 19.723 étudiants de Nanterre ( science humaine, lettres, éco et droit ), 18.172 ont donné une réponse sur l'origine sociale et professionnelle de leurs parents.</p> <p>Grade 1 : étudiants de Nanterre, fils et filles d'agriculteurs ayant un père exploitant agricole, soit <b>2,56 % des étudiants ayant indiqué l'origine de leurs parents</b></p> <p>Grade 2 : enfants de petits patrons et patrons 2113 soit <b>11,62 % des étudiants ayant indiqué l'origine de leurs parents</b></p> <p>Grade 3 : enfants professions libérales, cadres sup dont professeurs 7818, soit <b>43 % des étudiants ayant indiqué l'origine de leurs parents</b></p> <p>Grade 4 : enfants de cadres moyens,</p>	Origines non indiquées

<sup>2354</sup>Formation spéciale d'instituteurs, télé-enseignement, IPAG (Institut de Préparation aux concours de l'Administration Générale)

<sup>2355</sup>1208W267 « Nanterre-Université, Flash statistique sur la population étudiante 1973/1974 »

	<p>techniciens, 3990, soit <b>21,95 %</b></p> <p>Grade 5 : enfants de employés de bureau, commerce 1585, soit <b>8,72 %</b></p> <p>Grade 6 : enfants de contremaîtres, ouvriers, mineurs 1667, soit <b>9,17 %</b></p> <p>Grade 7 : enfants de employé de service 99 soit <b>0,54 %</b></p> <p>Grade 8 : enfants de artistes, clergé, armé 408 soit <b>2,24 %</b></p> <p>Grade 9 : sans professions 24 soit 0,13 %</p> <p>Sans réponse : 1551</p>	
1980-1981 <sup>2356</sup>	<p>Enfants d'agriculteurs-exploitants : 2,6 %</p> <p>Ouvriers agricoles 0,1</p> <p>Patrons de l'industrie et du commerce 10,8 %</p> <p>Professions libérales et cadres supérieurs 39 %</p> <p>Cadres moyens 24 %</p> <p>Employés 9,2%</p> <p>Ouvriers 11,4 %</p> <p>Personnels de service 0,8 %</p> <p>Autres catégories d'actifs 1,9 %</p> <p>Personnes non actives 0,2%</p>	<p>Origine géographique des étudiants de Nanterre résidant en Île-de-France :</p> <p>Département des Yvelines : 22,2%</p> <p>Hauts-de-Seine : 31,2%</p> <p>Paris : 34,8%</p> <p>Val-d'Oise 4,9 %</p> <p>Seine Saint-Denis 2,9 %</p> <p>Val-de-Marne 2,4 %</p> <p>Essonne 1,6</p> <p>Seine-et-Marne 0</p>
1984-1985 <sup>2357</sup>	Non indiqué	<p>25 % des étudiants viennent des Yvelines et des 23 % viennent des Hauts-de-Seine. 23 % des étudiants de Nanterre viennent de Paris (mais spécialement des 15ème, 16ème, 17ème, 18ème arrondissement de Paris, qui sont surreprésentés, et forment 41% de l'ensemble).</p>
1985-1986 <sup>2358</sup>	<p>Grade 3 <b>Enfants professions libérales et cadres supérieurs</b> : 8956 étudiants, soit <b>34,46 % du total</b></p> <p>Grade 4 : Enfants de <b>Cadres moyens, techniciens,</b> <b>6108 étudiants, soit 23,50 % du total</b></p>	Origines non indiquées

2356 Guy Burgel, *Villes en parallèle*, document, 1993, p.51 et p.56.

2357 Marc Diche, Isabelle Perrier, *Étude statistique descriptive de l'université de paris X Nanterre*, mémoire de maîtrise d'aménagement et d'urbanisme, université de paris X Nanterre, année universitaire 1991/1992, sous la direction de Guy Burgel, p.34.

2358 2308w45 « Flash statistique sur la population universitaire 1985-1986 de Paris X-Nanterre »

	<p><b>Grade 6, Enfants de contremaîtres, ouvriers, mineurs 2843 soit 10,94 % du total</b></p> <p><b>Grade 5 : Enfants d'employés de bureau, commerce, 2322 étudiants, soit 8,93 % du total</b></p> <p><b>Grade 2 : Enfants de petits patrons et patrons, 1958 étudiants, soit 7,53 % du total</b></p> <p><b>Grade 1+10 : Enfants d'agriculteurs 521 soit 2 % du total</b></p> <p><b>Grade 8 : enfants de soldats, clergé, armé 391, soit 1,5 % du total</b></p> <p><b>Grade 9 : sans emploi 25 Infime</b></p>	
1986-1987 <sup>2359</sup>	<p><b>Enfants de cadres supérieurs et professions libérales 37,40%</b></p> <p><b>Enfants de cadres moyens 24,20%</b></p> <p><b>... Ouvriers 11,60%</b></p> <p><b>...Employés 9,00%</b></p> <p>...de patrons et petits patrons 7,20%</p> <p>...d'exploitants agricoles 1,50%</p>	<p>90 % environ des étudiants de Nanterre viennent de la région parisienne, dont 59,8 % du rectorat de Versailles ( soit 24,5 % viennent des Yvelines, 23,8 % des Hauts de Seine en tout ), 23 % des étudiants de Nanterre viennent de Paris. 19,6 % des étudiants de Nanterre viennent l'académie de Créteil ( soit 8,5 % de Val d'Oise, 4,4 de Seine Saint Denis, 3,7 de Val de Marne, 2,9 % de l'Essonne, 2,6 % de l'Essone ). Le reste d'ailleurs : soit ce sont les étudiants venus directement de l'étranger, soit d'ailleurs en France ( ce qui est le cas pour 6,5 des étudiants de Nanterre).</p>

2359 Pour l'année 1987, les chiffres viennent du rapport d'évaluation de Nanterre 1991, p.24, consultable à la cote 2308w25

## Répartition des étudiants par sexe et par cycle d'étude

1970-1971 <sup>2360</sup>	<p>Cette année-là, 56 % des étudiants de Nanterre sont des femmes.</p> <p>On compte</p> <p>61% de femmes au sein du premier cycle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 72 % de femmes au sein du premier cycle en sciences humaines</li> <li>• 41 % de femmes au sein du premier cycle en économie et en droit</li> <li>• Soit 8976 étudiants inscrits au premier cycle cette année-là ( dont 916 au CNTE<sup>2361</sup> ), soit 45 % du total des étudiants de cette année.</li> </ul> <p>60 % de femmes au sein du deuxième cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 71 % de femmes en sciences humaines</li> <li>• 36,54 % de femmes en sciences économiques et droit</li> <li>• Soit en tout 5808 étudiants inscrits en deuxième cycle cette année-là, soit 29 % du total</li> </ul> <p>40,3% de femmes au sein du troisième cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 45,3 % de femmes en sciences humaines</li> <li>• 25,9 % de femmes en Droit et économie</li> <li>• 968 étudiants en tout inscrits en troisième cycle, soit 4,8 % du total</li> </ul> <p>71 % de femmes dans les formations de préparations de concours : soit, en tout En tout 2624 étudiants dans ces formations, soit 13% du total</p> <p>19.923</p>
1973-1974 <sup>2362</sup>	<p>59,92 % de femmes au sein du premier cycle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont 72,53 % en sciences humaines</li> <li>• dont 45,86% en droit</li> <li>• dont 34,41 % en économie</li> <li>• Soit 9474 étudiant en premier cycle</li> </ul> <p>61,07% de femmes au sein du second cycle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont 71,14 % en sciences humaines et lettres</li> <li>• dont 45,22% en droit</li> <li>• dont 31,82 % en économie</li> <li>• Soit 6821 étudiants en second cycle</li> </ul> <p>36,26% de femmes au sein du troisième cycle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont 45,82% en sciences humaines et lettres</li> </ul>

2360 1208w226 « Statistiques étudiantes : Bilan statistique au 04/10/1971 »

2361 Centre National de Télé-enseignement

2362 1208W267 « Nanterre-Université, Flash statistique sur la population étudiante 1973/1974 »

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dont 33,82% en droit</li> <li>• dont 22,91% en économie</li> <li>• Soit 2396 étudiants en troisième cycle</li> </ul> <p>70 % de femmes au sein des préparations aux concours, pour 1105 étudiants dans ces formations.</p>
1985-1986 <sup>2363</sup>	<p>Cette année-là, 61,60% des étudiants de Nanterre sont des femmes.</p> <p>Au premier cycle, on compte 64,41 % de femmes parmi les étudiants.</p> <p>Au second cycle, 62,25% des étudiants de second cycle sont des femmes, et 43,81 % des étudiants de troisième cycle sont des femmes.</p> <p>Enfin, pour les autres formations, notamment les préparations aux concours, on compte 63,53 % de femmes.</p>

## Les étudiants étrangers à Nanterre

Année	Nombre et pays d'origine	Matières et/ou cycle d'étude
1973-1974 <sup>2364</sup>	<p>948 étudiants étrangers, soit <b>4,80 % du total</b>,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont 176 d'Amérique du Nord et du Sud</li> <li>• 384 d'Afrique ( soit 40,50 % du total des étudiants étrangers ), dont 168 du Maghreb</li> <li>• 98 étudiants d'Asie</li> <li>• 274 d'Europe ( soit 28,90 % du total des étudiants étrangers ), dont 47 d'Espagne, 34 de Grèce, 41 d'Italie, 37 de RFA</li> </ul>	<p>367 étudiants en premier cycle, 278 étudiants en second cycle 298 en troisièmes cycle</p>
1979-1980 <sup>2365</sup>	<p>3747 étudiants étrangers, soit <b>15% des effectifs</b></p>	<p>1677 en premier cycle, 793 en deuxième cycle, 1098 en troisième cycle.</p>
1986-1987 <sup>2366</sup>	<p><b>11,6 % d'étudiants de Nanterre</b> sont étrangers, contre 12,5 % en France à cette époque en moyenne dans les universités françaises. A cette date, 6,8 % des étudiants de Nanterre sont donc originaire d'Afrique, 2,5 % d'Europe, 1,2 % d'Asie, 1,1% d'Amérique</p>	<p>Il est noté dans le rapport qu'il y a une surreprésentation des étudiants étrangers en troisième cycle : 33,7% des étudiants étrangers sont en troisième cycle.</p>

2364 1208W267 « Nanterre-Université, Flash statistique sur la population étudiante 1973/1974 »

2365 2202W31 « Rapport de février 1984 sur la gestion budgétaire et du personnel de l'université de Paris X Nanterre » par Benoin, annexe du rapport, chiffre à l'arrondi

2366 Pour l'année 1987, les chiffres viennent du rapport d'évaluation de Nanterre 1991, p.25, consultable à la cote 2308W25.

## Annexe 11 : Résultats électoraux des différentes élections étudiantes<sup>2367</sup>

### Répartition des élus étudiants par organisation

Années	Nombre d'élus UNEF Renouveau (puis AGEN-UNEF)	Nombre d'élus UNEF ID	Nombre d'élus CLER U / puis CERA après 1973	Nombre d'élus MARC	Nombre d'élus UNI	Nombre d'élus des autres organisations de droite	Nombre d'élus d'autres organisations et indépendant
1969 (élection pour les premiers conseils d'UER)	29 élus dans les UFR de la facultés de lettres <sup>2368</sup>					53 élus, toute tendance confondues	19 élus, élus sur des listes « divers gauche »
1971 <sup>2369</sup>	20 élus sur les 81 élus étudiants dans les conseils d'UER de l'université. 5 élus au conseil de l'Université, soit 20 % des élus étudiants du conseil.		27 élus dans les conseils d'UER (soit 33% des sièges) et 8 élus sur 24 au conseil de l'université.	5 élus dans les conseils d'UER de l'université, et 1 élu au conseil de l'université			29 autres élus étudiants dans les conseils d'UER (étiquette inconnue).
1973 <sup>2370</sup>	27 sièges sur 55 élus étudiants dans les conseils d'UER de l'université		8 élus	2 élus		7 élus UCS (« corpo droit » ) +2 élus RER	9 élus

2367 Sauf mention contraire, nous ne mentionnons pas ici les résultats des votes ayant eu lieu à l'IUT de Ville d'Affray, car ce site est en réalité indépendant du reste de l'université de Nanterre. Pour le reste, nous avons ici recopié les informations présentes dans les différentes archives mentionnées.

2368 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques – 68-76* ), documents, le bord de l'eau, 2016, p.127.

2369 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (1968-1976)*, volume II, thèse de doctorat d'Histoire sous la direction du professeur Philippe Boutry, p.30.

2370 1208W267 « Informations flash, n°1 du 15 février 1973 »



1975 <sup>2371</sup>	19 élus sur 31 élus étudiants dans les conseils d'UFR de l'université <sup>2372</sup>		9 élus	3 élus			1 élu
1976 <sup>2373</sup>	27 élus sur 39 élus étudiants. Premier syndicat sur Nanterre, 69 % des élus		3 élus	4 élus	2 élus	1 élu « corporatif »	1 élu UNEF-MARC 1 élu
1980 <sup>2374</sup>	26 élus sur 52 élus dans les UER					1 élu	Différentes listes liées à une discipline en particulier : 25 élus.
1987 <sup>2375</sup>	2 élus au conseil d'administration	6 élus			2 élu	2 élus du Collectif des Étudiants Libéraux de France	2 élus (dont 1 élu « lame de fond », la corporation des étudiants de droit)
1988 <sup>2376</sup>	2 élus (2 élus au CEVU également, et 1 élu au conseil scientifique)	6 élus (7 élus au CEVU et 2 élus au Conseil scientifique)			2 élus (2 élus au CEVU)	2 élus du Collectif des Étudiants Libéraux de France (2 élus au CEVU)	2 élus (dont 1 élu « lame de fond », la corporation de droit). 3 élus indépendants au CEVU également

2371 1208W267 « Flash », revue d'informations internes de Nanterre, n°12 de mars 1975

2372 À cause de la scission du droit, il n'y a eu d'élus étudiants en sciences juridiques cette année-là.

2373 Pour l'année 1976, on retrouve la compilation de ces résultats dans la brochure « élections aux conseils d'UER » de janvier 1976, à la cote 1208W267.

2374 1208W267 « La quinzaine » de Nanterre, mensuel, n°17, de janvier 1980

2375 2283W43 compte-rendu du conseil d'administration de l'université du 14 décembre 1987

2376 2203W8 « Paris X, le journal de l'université, n°5 de janvier 1988 » Précisions ici également que qu'après la loi Savary de 1984, un nouveau conseil apparaît, où les étudiants sont représentés via leurs représentants : il s'agit du CEVU (Conseil des études et de la vie universitaire), le nombre d'élus dans ce conseil préparatoire au conseil d'administration se trouve ici mis entre les parenthèses.

## Taux de participation étudiant à Nanterre aux élections universitaires

Années	Nombre d'électeurs étudiants <sup>2377</sup>	Nombre de votants chez les étudiants	Taux de participation / d'abstention
1969 <sup>2378</sup>	12.268 étudiants	5377	<b>43,8 % de participation</b> , 56,2 % d'abstention
1971 <sup>2379</sup>	19.932	5441	<b>27,4% de participation</b>
1973 <sup>2380</sup>	18.234	3502	<b>19,21% de participation</b> , 80,79% d'abstention
1975 <sup>2381</sup>	14.092 <sup>2382</sup>	1532	<b>10,9% de participation</b> / 89,1% abstention
1976 <sup>2383</sup>	19.606	3707	<b>18,9% de participation</b> / 81, 1% d'abstention
1980 <sup>2384</sup>	20.212 <sup>2385</sup>	3880	<b>19,20% de participation</b> / 80,8% d'abstention
1987 <sup>2386</sup>	Non donné	Non donné	<b>18,16% de participation</b> , 81 % de participation
1988 <sup>2387</sup>	28.223	5126 <sup>2388</sup>	<b>18,1% de participation</b> , 81,9% d'abstention

2377 Sauf cas particulier, nous excluons ici les étudiants de l'IUT de la ville d'Avray, car son rattachement à l'université de Nanterre n'est que symbolique et purement administratif.

2378 Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68, contribution à l'Histoire d'un universitaire et d'une université iconiques – 68-76* ), documents, le bord de l'eau, 2016, p.125.

2379 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université, les enfantements de 68 (1968-1976)*, volume II, thèse de doctorat d'Histoire sous la direction du professeur Philippe Boutry, p.30.

2380 1208W267 « Flash », revue d'informations internes de Nanterre, n°12 de mars 1975

2381 1208W267 « Flash », revue d'informations internes de Nanterre, n°12 de mars 1975

2382 Attention, cette année-là, du fait de la sécession du droit de Nanterre, les étudiants juristes ne sont pas comptabilisés dans ce comptage.

2383 1208W267 « élections aux conseils d'UER » de janvier 1976

2384 1208W267 « La quinzaine » de Nanterre, mensuel, n°17, de janvier 1980

2385 Ce chiffre comprend les votes des étudiants de l'IUT.

2386 2283W43 « Compte-rendu du conseil d'administration de l'université du 14 décembre 1987 »

2387 2203W8, « Paris X, le journal de l'université », n°5 de janvier 1988. Précisions ici également que notre tableau ne comprend pas ici les résultats du CEVU, conseil créé après la loi Savary de 1984. Le tableau ne comprend ici que les résultats aux élections du conseil d'administration.

2388 Ici, uniquement vote pour le conseil d'administration de l'université.

## Quelques résultats nationaux : 1971-1977<sup>2389</sup>

Année	UNEF <sup>2390</sup>	UNI	CLERU	MARC
1970-71	A Paris : 30 % des élus dans les conseils d'université En province : 38,7% des élus dans les conseils d'université	A Paris : non présent En province : non présent	A Paris : 10,1% En province : 2,8%	A Paris : 0,5% En province : 0,7%
1973-1974	A Paris : 41% En province : 35,1%	A Paris : quasiment non présent, moins de 1% En province : 0,8%	A Paris : 5,1 En province :	A Paris : 0,5% En province : 2,3%
1976-1977	A Paris : 26,9% En province : 41,7%	A Paris : 1,3% En province : 5 %	A Paris : disparu En province : disparu	A Paris : 8 % En province : 6,6%

2389 Boussard Isabel, « Les étudiants et la participation. Les élections aux Conseils d'U.E.R. et d'Universités ». In: *Revue française de sociologie*, 1980, 21-1. p.83.

2390 Il s'agit ici du pourcentage de la proportion d'élus étudiants de chaque tendance dans les conseils des universités de ces années-là.

## **Annexe 12 : L'université de Nanterre et ses liens avec des universités étrangères en 1979 et en 1988**

### **En 1979<sup>2391</sup>**

Nom de l'université étrangère	Conventions
Université de Brazzaville	Convention pour des formations en géographie, signée le 21/12/1979 M. Pélissier
Brazzaville	Convention pour des formations en sciences de l'éducation avec M. Fillioux, le 1/04/79
Ouagadougou	Convention pour des formations en audio-visuel-cinématographie, avec Abastado, signé le 19/12/78
Costa Rica Université de San José	Convention pour des formations en études ibériques et latino-américaines, avec M. Minguet, signée le 1/02/79
Québec, Montréal	Convention pour des formations de psychologie sociale avec Mr. Maisonneuve, signée pour 1977-78
Abidjan	Convention pour des formations de « tradition orale et littérature écrite africaine », de mr. Claude Abastado, signée le 4/7/78
Montréal,	Convention pour des formations « Discours politiques et systèmes de nationalité », de m. Cornillot, pour l'année 79
USA : Middlebury college	Convention pour des formations de français et d'anglais, avec Mr Schneilin, en cours en 1979
RFA Commission historique de Berlin	Convention pour des formations d'Histoire de Berlin, Mr. Sagave, signée le 5/02/79
Pologne, Łódz	Convention pour des formations d'économie politique, politique et la planification de l'économie, économétrie, statistique et démographique, politique sociale et droit public, par messieurs Coubis et Verdier pour 1979

2391 Toutes nos informations sur cette année viennent d'un numéro spécial du 12 mars 1979 de la « Quinzaine de Nanterre », revue interne d'informations de l'université, consultable à la cote 1208w227. Nous avons recopié ce document en ne prenant que les informations qui nous semblaient les plus importantes.

## En 1988<sup>2392</sup>

### Universités concernées et commentaires sur la nature des échanges

Pour le programme Erasmus (Europe de l'Ouest) :

- Échange avec l'institut européen de Florence et l'université d'Édimbourg : programme de 3<sup>e</sup> cycle, avec délivrance d'un DEA de droit comparé et raisonnement juridique. Six étudiants se déplacent. trois par pays.
- Échange avec Université de Gênes : programme de maîtrise en Sciences politiques, dix étudiants se déplacent, cinq par institution, et enseignant dans chaque sens.
- Échange avec Université de Sarrebruck : Programme de 3<sup>e</sup> cycle, DESS de droit commercial international, quatre étudiants de Nanterre échangés avec quatre de Sarrebruck. Stage en entreprise. Déplacement d'enseignants.
- Échange avec université de Bamberg. Programme de licence, en histoire de l'art (six étudiants Bamberg) et Histoire géographique – deux étudiants.
- Échange avec université de Reading : programme de 2 et 3<sup>ème</sup> cycle, diplôme de Droit français et Anglo-saxon. Délivrance d'un diplôme d'université. Recrutement après Deug Disciplinaire Droit et Anglais, avec stage d'un an à l'université de Reading. Échange simultané de six étudiants avec déplacement de quatre professeurs de Droit des deux universités, dont trois Britanniques qui viennent assurer le Droit Anglais pour quatre semaines.
- Échange avec université de Reading : programme de maîtrise dans le domaine de la gestion des entreprises. Stages entre trois et six mois dans l'université d'accueil. Quatre étudiants font le déplacement. Déplacement d'un professeur de chaque nationalité pour mission.
- Échange avec les universités de Léon, Madrid, Rome, Murcie, Duisburg, Stirling : programme de niveau licence dans le domaine de la langue, de la communication, et de la culture. Déplacement de vingt-deux étudiants.
- Échange avec université de Madrid : programme de licence, en littérature, Deux étudiants de Nanterre se déplacent contre deux de Madrid.
- Échange avec université de Polytechnics of central London, The Polytechnic Wolverhampton, Bologne, Gênes, Glessen : programme de licence, avec délivrance commune en juin 1989. Le but est de former des étudiants trilingues, en économie, gestion

2392 2458w18 « Rapport d'activité sur les relations internationales 1987 1988 » Là-encore, nous n'avons fait que reprendre les informations les plus importantes.

ou droit, pour devenir des spécialistes pour les métiers de l'exportation. Les étudiants viennent soit de Droit, soit de LEA, soit économie : 87 étudiants se déplacent par semestre, sont 45 de Nanterre.

- Échange avec université de Complutense, faculté de sciences économiques : programme de maîtrise d'économie et déplacement de cinq de chaque facultés pour obtenir le diplôme de maîtrise.

Avec Europe de l'est :

- Convention avec Moscou, académie des sciences, avec le laboratoire de géographie de Nanterre :
- Convention avec l'université de Varsovie : visite de professeurs polonais à Nanterre, à l'institut de géographie
- Convention avec l'université de Vélko Tırnovo en Bulgarie. Formation des étudiants et professeurs en français en Bulgarie
- Convention avec le Centre National de Recherches Sociales EKKE : convention dans le domaine de la recherche en géographie et sociologie urbaine.

Avec l'Afrique :

- Algérie : convention avec l'université d'Annaba et de sa bibliothèque, convention avec l'université d'Alger en cours dans le domaine des Sciences Économiques.
- Bénin : accords donnant lieu à des missions en droit et littérature d'expression anglaise en Afrique
- Burkina Faso : formation à Ouagadougou d'étudiants en DEA, en langue et littérature française.
- Cameroun : formation en premier cycle de lettres, avec accueil des étudiants camerounais
- Congo : convention avec l'INSEED (l'Institut national de la Statique et des Études Économiques et Démographiques) de Brazzaville pour la formation dans le domaine des sciences de l'éducation, et convention avec l'Université Marian Ngouabi pour deux missions annuelles de coopération dans le domaine et de la civilisation et littérature anglo-américaine.
- Guinée : Accords avec Université de Conakry, de Kanhan, de l'école normale Supérieure de Maneah pour former enseignants de français de rang universitaire, et constituer une bibliothèque en français, et accueillir des étudiants guinéens dans les DEA de Français.
- Zaïre : convention avec l'institut pédagogique national de Kinshasa et coopération en géographie tropicale. Mission de spécialistes en économétrie.

- Formation avec le gouvernement algérien pour le DESS aménagement.
- Université de Witwatersrand à Johannesburg : contact pour suivi du dossier.

#### Amérique du Nord :

- Accords groupés avec les universités de Cuny Hunter, Fullerton, San Francisco, Cuny Barush, Sacramento, Brooklyn, Illinois, Denver, San Diego. vingt-cinq étudiants de Nanterre en troisième cycle partent dans ces universités : dont dix étudiants en MBA, quatre en master de Droit international, quatre étudiants en master de communication. Venue de quinze étudiants américains à Nanterre, dont trois en littérature française et six en français langue étrangère.
- Échanges avec Columbia : sept étudiants de Nanterre vont à Middlebury College. Cinq étudiants de Nanterre envoyés pour des cours d'été ou des postes de Teaching Assistant
- Convention avec Georgetown University : Envoi d'un professeur français de Droit Public/ Droit Constitutionnel.
- Convention avec Pittsburg : 1 Nanterre de Nanterre pour poste de Teaching Assistant contre 3 étudiants USA en économie.
- Convention avec Boston University : Échange annuel de droit public pour quatre à six semaines.
- Convention avec Stony Brook Suny : trois étudiants de Nanterre partent avec une bourse de 8000 dollars, contre dix étudiants américains. Un séjour intensif de cours pour douze étudiants en gestion français est également prévu.

#### Chine et Japon :

- Institut des langues n°2 de Pékin : échange d'un enseignant, mission de recherche, échange de deux étudiants.
- Université de Shanghai : même chose qu'à Pékin.
- Japon : ouverture d'un enseignement de japonais

#### Canada :

- Avec université du Québec : vingt échanges d'étudiants entre 88 et 90.
- Université d'Ottawa / Québec à Montréal : visite d'étude des étudiants et enseignants en DESS de Psychologie du travail.
- Échange de 2 étudiants en 3e cycle. Échange de Stages en entreprise. Cinq au Canada, deux en France.

#### Amérique du Sud :

- Accord avec universidad Nacional : formation en science de l'éducation, avec l'institut

national de technologie agraire

- Accord avec Brésil : échange d'enseignants, deux chercheurs Nanterre accueillis en linguistique.
- Chili : accord de l'académie de l'Humanisme chrétien de Santiago, recherche en économie et politique.
- Mexique : accords avec l'université autonome de Métropolitaine.



## Annexe 13 : Exemples de cursus enseignés à Nanterre en 1975-1976

### DEUG 1975-1976<sup>2393</sup> :

Droit	Matières fondamentales obligatoires	Options obligatoires	Options libres
<u>Première année</u>	Introduction au Droit (avec TD) 3 heures par semaine et par semestre	<b>Première spécialisation</b> <sup>2394</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>Histoire des idées politiques, économiques et sociales (3 heures par semaine et par semestre)</li> <li>Sciences Politiques (3 heures de cours par semaine, dont 1h30 de TD)</li> <li>Problèmes économiques contemporains( 1h30 de cours par semaine, par semestre)</li> <li>Langues obligatoires (acquisition du langage juridique) (1h30 de cours par semaine, par semestre)</li> </ul>	Sociologie politique (1h30 par semaine sur l'année) OU Droit de la famille (1h30 par semaine sur l'année) + deux matières parmi les options libres proposées par l'université (voir à la fin)
	Droit civil (droit des biens) (avec TD), 3 heures par semaine et par semestre		
	Histoire du droit et des		

2393 Toutes les informations qui suivent, pour le DEUG, viennent du livret « X 1<sup>er</sup> cycle (D.E.U.G) » consultable à la cote 1208w217. Nous avons recopié ici le descriptif détaillé de quelques formations les plus saillantes de l'université de Nanterre au milieu des années 1970. On remarquera l'existence du système FOL, décrit dans notre chapitre IV, ainsi que la large palette d'options disponibles au sein de l'université, ainsi que la présence de formations pluridisciplinaires.

2394 Cette première spécialisation s'appelle OJA (pour « optionnels de Sciences Juridiques A »), p.1 du document. Les étudiants devaient donc choisir l'une ou l'autre des spécialisations.

2395 Cette première spécialisation s'appelle OJB (pour « optionnels de Sciences Juridiques B »), p.1 du document.

	institutions (avec TD) 3 heures par semaine et par semestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sciences politiques</li> <li>• Sociologie et psychosociologie sociale</li> <li>• Langue vivante (l'ensemble de ces 4 options représentent 4h30 de cours par semaine sur l'ensemble de l'année)</li> </ul>	
	Droit constitutionnel et Institutions politiques (avec TD) 3 heures par semaine et par semestre		
	Sciences économiques (avec TD) 3 heures par semaine et par semestre		
<u>Deuxième année</u>	<i>Matières obligatoires</i>	<i>Options obligatoires</i>	<i>Options libres</i>
	Droit civil (droit des obligations) (avec TD) 3 heures semestrielles	<b>Première spécialisation</b> <sup>2396</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Option droit des Affaires (avec TD, pour 3 heures de cours par semaine tout au long du semestre),</li> <li>• Droit pénal (3heures de cours par semaine)</li> <li>• Relations Internationales (3heures de cours par semaine)</li> <li>• Langues obligatoires (compréhension des concepts juridiques des droits étrangers, soit 1h30 de cours par TD)</li> </ul>	Deux options obligatoire parmi celles-ci : Histoire de l'administration (1 h 30) Ou Histoire de l'Antiquité Procédure pénale ou Institutions financières privées ou Flux monétaires (cours 1h30 à chaque fois)
	Droit administratif (avec TD) 3 heures semestrielles		
	Finances publiques	<b>Deuxième spécialisation</b> <sup>2397</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Option en droit des affaires,</li> <li>• Option en</li> </ul>	
	Droit des Affaires (avec TD) 3 heures semestrielles		
	Droit administratif		

2396 Cette première spécialisation s'appelle OJA (pour « optionnels de Sciences Juridiques A »), p.1 du document.

2397 Cette première spécialisation s'appelle OJB ( pour « optionnels de Sciences Juridiques B »), p.1 du document.

	(renforcement)	<p>Histoire contemporaine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Option en géographie économique.</li> <li>• L'ensemble de ces cours correspond à 4h30 d'enseignement, chaque semaine, tout au long de l'année.</li> </ul>	
--	----------------	--	--

<b>LEA (Langues étrangères appliquées)</b>	<i>Matières obligatoires</i>	<i>Options obligatoires</i>	<i>Options libres</i>
<p><u>Première année</u> Choix de deux langues à étudier entre : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, russe</p>	<p>Cours de civilisation dans les deux langues, introduction à la vie quotidienne des pays étudiés (4 heures par semaine dans le semestre)</p>	<p>Option de Français (techniques de l'expression), Option de Sciences juridiques (droit privé), Sciences économiques (les mécanismes généraux de l'économie). Pour chaque option, 1 h 30 par semaine par semestre par cours.</p>	<p>Choix de 4 options dans la liste des enseignements libres proposées par l'université, mais l'UER recommande cependant de prendre des options d'Histoire (histoire des relations internationales), linguistique, sciences juridiques (complément de droit privé), sciences économiques (initiation aux systèmes comptables), initiation à une autre langue</p>
<p><u>Deuxième année</u></p>	<p><i>Matières obligatoires</i></p>	<p><i>Options obligatoires</i></p>	<p><i>Options libres</i></p>
<p>Choix de deux langues à faire entre : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, russe</p>	<p>Cours de civilisation dans les deux langues, introduction à la vie quotidienne des pays étudiés (4 heures par semaine dans le semestre)</p>	<p>Français (techniques de l'expression). Sciences juridiques (droit privé). Sciences économiques (dynamique nationale et internationale)</p>	<p>Choix de 4 options dans la liste des enseignements libres proposées par l'université, mais l'UER recommande cependant de prendre malgré tout des options d'Histoire (histoire des relations internationales), linguistique, sciences juridiques (complément de droit privé), sciences</p>
	<p>Technique de la langue dans les deux langues : Techniques de la traduction, compréhension écrite et orale, laboratoire (6 heures minimum)</p>		
	<p>Technique de la langue dans les deux langues : Techniques de la traduction, compréhension écrite et orale, laboratoire (6 heures minimum)</p>		

	heures minimum)		économiques (initiation aux systèmes comptables), initiation à une autre langue
--	-----------------	--	---

<b>AES (Administration, Économique et Sociale)</b>	<i>Matières obligatoires</i>	<i>Options obligatoires</i>	<i>Options libres</i>
<u>Première année</u>	<p>Principes généraux du Droit (la personne et son environnement), 3 heures par semaine par semestre, dont 1 h 30 de TD</p> <p>Économie : analyse économique et croissance, application à l'économie française, 3 heures par semaine par semestre, dont 1 h 30 de TD</p> <p>Histoire : la France au 20<sup>ème</sup> siècle 3 heures par semaine par semestre, dont 1 h 30 de TD</p> <p>Sociologie et psychologie sociale : la société française depuis 1945, le comportement et l'attitude des individus et des groupes 3 heures par semaine par semestre, dont 1 h 30 de TD</p>	<p>1 enseignement à prendre en langue vivante (anglais, allemand, russe, espagnol, italien, portugais) pour 3 heures de cours par semaine + Mathématiques, statistiques et informatique pour 1 h 30 de cours par semaine et par semestre + Administration et organisation du travail pour 3 heures par semaine et par semestre</p>	<p>Choix d'options entre 4 matières : Droit (institutions financières, publiques et privées, nationales et internationales), économie (économie sociale), Histoire, Sociologie et Psychologie sociale (sociologie du droit des institutions et de l'administration)</p>
<u>Deuxième année</u>	Matières obligatoires	Options obligatoires	Options libres
	<p>Droit de l'entreprise, éléments de droit social, de droit du travail 3 heures par semaine par semestre, dont 1 h 30 de TD</p> <p>Économie : analyse économique appliquée à l'entreprise, 3 heures par semaine</p>	<p>1 enseignement à prendre en langue vivante (anglais, allemand, russe, espagnol, italien, portugais) pour 3 heures de cours par semaine + Mathématiques, statistiques et</p>	<p>Choix d'options entre 4 matières : Droit (institutions financières, publiques et privées, nationales et internationales), économie (économie sociale), Histoire, Sociologie et Psychologie sociale</p>

	par semestre, dont 1 h 30 de TD	informatique pour 1 h 30 de cours par semaine et par semestre +Administration et organisation du travail pour 3 heures par semaine et par semestre	(sociologie du droit des institutions et de l'administration)
	La vie internationale au 20 <sup>ème</sup> siècle 3 heures par semaine par semestre, dont 1 h 30 de TD		
	Sociologie et psychologie sociale : le comportement des entreprises, leur environnement – sociologie des organisations économiques 3 heures par semaine par semestre, dont 1 h 30 de TD		

<b>Histoire</b>	<i>Matières obligatoires</i>	<i>Options obligatoires</i>	<i>Options libres</i>
<u>Première année</u>	Histoire contemporaine : la France et le monde au XIX <sup>ème</sup> et XX <sup>ème</sup> siècle (politique, économique, sociale et culturelle), avec 1 heure de cours magistral et 3 heures de TD	Introduction à la géographie générale, 3 heures par semaine et par semestre.	4 matières (soit 6 heures minimum) à prendre parmi la liste des enseignements libres de l'université (LLL)
	Histoire moderne : Histoire démographique, sociale, politique, économique et culturelle de la France, de l'Europe et des nouveaux mondes au XVI <sup>ème</sup> au XVIII <sup>ème</sup> siècle, avec 1 heure de cours magistral et 3 heures de TD OU Histoire ancienne : Histoire politique et religieuse, économique et sociale du monde greco-romain (VIII <sup>ème</sup> siècle avant JC au V <sup>ème</sup> siècle après JC)		
	Langue vivantes, 1 h 30 par semaine et par semestre		
	Méthodologie : introduction aux méthodes et vocabulaire		

	des sciences historiques, soit 2 heures par semaine et par heures		
<u>Deuxième année</u>	<i>Matières obligatoires</i>	<i>Options obligatoires</i>	<i>Options libres</i>
	<p>Histoire du Moyen-Age : Occident chrétien, monde musulman et byzantin au Moyen Age, avec 1 heure de cours magistral et 3 heures de TD</p> <p>Histoire ancienne : Histoire politique et religieuse, économique et sociale du monde gréco-romain (VIII<sup>ème</sup> siècle avant JC au V<sup>ème</sup> siècle après JC), avec 1 heure de cours magistral et 3 heures de TD OU Histoire moderne : Histoire démographique, sociale, politique, économique et culturelle de la France, de l'Europe et des nouveaux mondes au XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle, avec 1 heure de cours magistral et 3 heures de TD</p> <p>Méthodologie Histoire et sciences humaines, étude comparée des méthodes, pour deux heures par semaine et par semestre</p>	Géographie de la France et du monde méditerranéen, pour 3 heures de cours par semestre et par semaine	4 matières (soit 6 heures minimum) à prendre parmi la liste des enseignements libres de l'université (LLL)

## Liste des enseignements libres de l'université<sup>2398</sup>(LLL)

Histoire	Histoire contemporaine Histoire moderne Histoire médiévale Histoire ancienne
Sociologie	« Toutes les unités d'enseignement de sociologie sont proposées aux étudiants de l'université »
Cinéma	Histoire du cinéma Lire un film : la mise en scène Cinéma et sciences humaines Description des procédés cinématographiques Techniques du cinéma (première et deuxième année)
Géographie	Géographie humaine : les rapports villes-campagnes Géographie des grandes fonctions économiques Géographie du monde anglo-saxon Géographie du monde russe et de l'Europe orientale Géographie du monde ibérique et latino-américain Géographie du monde germanique
Ethnologie	« Toutes les unités d'enseignement d'ethnologie sont proposées aux étudiants de l'université »
AES	Droit : institutions financières publiques et privées, nationales et internationales Économie : économie sociale Histoire Sociologie et psycho-sociologie : sociologie du droit, des institutions et de l'administration
Philosophie	Tous les cours de l'UER sont accessibles
Archéologie	Tous les cours de l'UER sont accessibles

2398 Toutes les informations qui suivent, pour le DEUG, viennent du livret « X 1<sup>er</sup> cycle (D.EU.G) » consultable à la cote 1208W217. Nous ne donnons ici qu'un résumé des cours proposés : la LLL était donc la liste des options libres que chaque étudiant de Nanterre pouvait prendre au cours de sa formation.

Sciences économiques	Histoire économique I Histoire économique II Initiation aux systèmes comptables Démographie économie Politique économique Politique économique des P.O
Mathématiques	Tous les cours de la matière sont accessibles
Droit	Introduction générale à l'étude du droit et Droit Civile Droit constitutionnel et institutions politiques et science politiques Sciences économiques et problèmes économiques contemporain Droit de la famille Histoire du Droit et des Institutions et Histoire des idées politiques, économiques et sociales Sociologie politique
Littérature	Tous les cours de la matière sont accessibles
Histoire des arts	Tous les cours de la matière sont accessibles
Portugais	Cours pour non-spécialistes
Allemand	Cours pour non-spécialistes, mais aussi cours de néerlandais et danois
Anglais	Anglais audio-visuel, première et deuxième année Anglais pour non-spécialiste (cours adapté d'anglais pour philosophe, sciences économiques, droit, sociologie...)
Espagnol	Littérature et civilisation catalanes Arts hispano-américain A) Espagne B)Amérique Littérature et civilisation luso-brésiliennes Littérature et civilisation latino-américaines L'Amérique latine de la Révolution à l'avènement du Castrisme Le nouveau roman latino-américain



	<p>Littérature et civilisation espagnoles</p> <p>Le théâtre de Garcia-Lorca</p> <p>L'Espagne de Charles Quint</p>
Russe	<p>Deuxième langue – 2<sup>ème</sup> niveau</p> <p>Deuxième langue – 1<sup>er</sup> niveau</p> <p>Initiation au russe – 1 et deuxième niveau</p> <p>Soljénitsyne et la littérature russe du XX<sup>ème</sup> siècle</p> <p>La Russie des origines à 1861</p>
Anglais	<p>Anglais audio-visuel, initiation 1<sup>ère</sup> année</p> <p>Anglais audio-visuel, initiation méthode intensive 1<sup>ère</sup> année</p> <p>Anglais audio-visuel, perfectionnement 2<sup>ème</sup> année.</p>
Interdisciplinaire	Tous les cours de la matière sont accessibles
Études théâtrales	<p>Les grandes époques du théâtre</p> <p>L'activité théâtrale dans la France contemporaines</p> <p>Histoire de la mise en scène</p> <p>Théâtre du XVI<sup>ème</sup> siècle au XX<sup>ème</sup> siècle</p> <p>Techniques de l'expression : geste et mouvement, la voix</p> <p>Récit et jeu dramatique</p> <p>Animation culturelle</p> <p>Ateliers de réalisation</p> <p>Initiation aux techniques de la scène</p> <p>Évolution d'un personnage ou d'un mythe</p> <p>Fortune d'une œuvre dramatique</p>
Tchèque	<p>Initiation au Tchèque – 1 et 2<sup>ème</sup> niveau</p> <p>Langue tchèque- 3<sup>ème</sup> année</p> <p>Civilisation tchèque</p> <p>Littérature tchèque</p>
Hébreu	Initiation à l'hébreu – 1 et 2 <sup>ème</sup> année
Arabe	Initiation à l'arabe littérale 1 et 2 <sup>ème</sup> année

	Initiation à l'arabe dialectale
Chinois pratique	Chinois pratique
Activités physiques, sportives et de plein air	

## Deuxième cycle, licence-maîtrise<sup>2399</sup>

Droit	Première année de licence <sup>2400</sup>
	<p>L'étudiant de troisième année doit choisir entre ces 5 formules</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droit privé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ cette formation comprend 7 semestres (cours)<sup>2401</sup> obligatoires faisant l'objet d'un TD et d'un CM<sup>2402</sup> : Droit civil, Droit commercial, procédure civile (TD), droit du travail, politique sociale et sécurité sociale.</li> <li>○ cette formation comprend ensuite 3 semestres (options) à choisir parmi les cours suivants : comptabilité et gestion de l'entreprise, criminologie, droit administratif, droit fiscal général et comparé, droit international public, droit processuel, histoire du Droit des biens, histoire des obligations, libertés publiques, méthodes des sciences sociales, urbanisme et aménagement du territoire</li> <li>○ mention « notariale » : en cas d'option pour la filière notariale, l'étudiant doit choisir le cours « Principes de comptabilité et de fiscalité pratique », enseigné au Centre Supérieur d'Études Notariales.</li> </ul> </li> <li>• <b>Droit des affaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ cette formation comprend 8 semestres (cours) obligatoires faisant l'objet de T.D et d'un CM : droit commercial, comptabilité de gestion de l'entreprise, droit fiscal général et comparé, droit civil, droit du travail</li> <li>○ cette formation implique ensuite de choisir 2 semestres (cours) dans la liste suivante : criminologie, droit administratif, droit international public, droit des relations économiques internationales, droit processuel, histoire du Droit des biens, histoire des obligations, libertés publiques, méthodes des sciences sociales, procédure civile, politique sociale et sécurité sociale, urbanisme et aménagement du territoire</li> <li>○ enfin il existe une option commune : droit privé ou droit des affaires mention « certificat d'études judiciaires » Les étudiants choisissant cette option doivent obligatoirement remplir un dossier d'inscription à l'Institut d'Études Judiciaires dans les délais prévus. Cette option est fortement conseillée aux étudiants qui ont l'intention d'exercer la profession d'avocat ou de magistrat.</li> </ul> </li> <li>• <b>Droit public (sans mention spéciale) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ cette formation comprend 6 semestres (cours) obligatoires comprenant un TD et un CM : droit international public, droit commercial, droit administratif, droit fiscal général et comparé, droit du travail, libertés publiques ?</li> <li>○ cette formation comprend deux options à choisir dans la liste suivante : criminologie, urbanisme et aménagement du territoire, droit des relations économiques internationales, histoire du droit des biens, histoire des obligations, méthodes des sciences sociales, politique sociale et sécurité sociale</li> </ul> </li> <li>• <b>Droit public (mention « droit international et Droit européen ») :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ cette formation comprend 5 semestres (cours) obligatoires faisant l'objet de TD et d'un CM : droit international public, droit commercial, droit</li> </ul> </li> </ul>

2399 Nous tirons nos informations de la brochure « X deuxième cycle (licences-maîtrises) », de l'année 1975-1976, consultable à la cote 1208W217

2400 En droit, la licence se fait en deux ans. En Lettres et sciences humaines, la licence se fait en un an.

2401 Nous avons rajouté ce terme, car il nous semble semestre et cours sont ici synonymes.

2402 Nous donnons ici une version simplifiée de la présentation de ces formations.

	<p>administratif, droit du travail, droit des relations économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ cette formation comprend 2 options à choisir parmi la liste suivante : droit civil, droit fiscal général et comparé, libertés publiques, urbanisme et aménagement du territoire, Histoire, langues, sciences économiques.</li> <li>• <b>Droit public (mention « science politique »)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ cette formation comprend 5 cours obligatoires comprenant un TD et un CM : droit international public, droit du travail, libertés publiques, méthodes des sciences sociales</li> <li>○ cette formation comprend 3 options à choisir parmi les Unités de Valeurs en Histoire, sociologie, psychologie, langues et sciences économiques</li> </ul> </li> <li>• <b>Droit public (mention « administration publique »)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ cette formation comprend 5 formations obligatoires : droit administratif, urbanisme et aménagement, droit commercial, droit international public, libertés publiques</li> <li>○ cette formation comprend 3 options à choisir parmi la liste suivante : comptabilité et gestion de l'entreprise, droit fiscal général et comparé, droit du travail, politique sociale et Sécurité sociale</li> <li>○ un cours à choisir parmi les autres matières enseignées en 3<sup>ème</sup> année</li> </ul> </li> </ul>
Droit	Deuxième année de licence (correspond à la quatrième année d'étude)
	<p><b>Option droit privé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Premier certificat<sup>2403</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3 cours fondamentaux avec CM/TD<sup>2404</sup> : droit civil, droit commercial, droit international privé</li> <li>○ plus 2 options à prendre parmi ces spécialités : comptabilité générale, droit commercial international, droit de l'exécution, droit international privé, droit maritime et aérien, droit pénal spécial, droit privé comparé, droit privé européen, droit du travail spécial, droit social international et européen, droit des communautés européennes, histoire du droit privé, histoire de la science juridique, problèmes syndicaux contemporains</li> </ul> </li> <li>• Deuxième certificat : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3 cours à choisir parmi la liste générale précédente</li> <li>○ spécialisation : « droit privé notarial »</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Option droit des affaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Premier certificat <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 3 cours fondamentaux avec CM/TD à choisir parmi cette liste : droit commercial, droit fiscal des affaires, droit commercial international, comptabilité et gestion de l'entreprise, banque et bourse</li> <li>○ plus 2 options à prendre parmi ces spécialités : droit des assurances, droit de l'exécution, droit international privé, droit maritime et aérien, droit pénal spécial, droit privé comparé, droit privé européen, droit du travail spécial, droit social international et européen, droit des relations financières avec l'étranger, droit des communautés européennes, informatique de gestion, propriétés incorporelles, problèmes syndicaux contemporains</li> </ul> </li> <li>• Deuxième certificat :</li> </ul>

2403 Qui correspond à une moitié de l'année

2404 Tous les cours fondamentaux en licence sont composés d'un TD et d'un CM. Ce qui n'est pas forcément le cas des options.

- 5 cours à choisir parmi la liste des options précédentes
- certificat d'études judiciaires : 2<sup>ème</sup> année option Droit privé ou Droit des affaires

**Option droit public, mention « droit public » et « administration publique »**

- Premier certificat :
  - 3 cours fondamentaux à choisir parmi la liste suivante : droit des communautés européennes, droit public économique, grands services publics, histoire des idées politiques contemporains
  - 2 cours à choisir parmi les options suivantes : droit administratif comparé, droit constitutionnel comparé, droit international du développement, droit des relations financières avec l'étranger, droit du travail spécial, droit social international et européen, institutions européennes, histoire des idées politiques, institutions politiques et droit économique soviétiques, les conventions européennes, problèmes syndicaux contemporains, science administrative
- Deuxième certificat :
  - 5 cours à choisir dans la liste précédente

**Option droit public, mention « sciences politiques »**

- Premier certificat :
  - 3 cours fondamentaux à choisir parmi la liste suivante : droit des communautés européennes, droit public économique, grands services publics, histoire des idées politiques, grands problèmes politiques contemporains
  - 2 cours à choisir parmi les options suivantes : droit international du développement, droit du travail spécial, droit social international et européen, institutions européennes, histoires des idées politiques, institutions politiques et droit économique soviétique, problèmes syndicaux contemporains, science administrative
- Deuxième certificat :
  - 5 cours à prendre parmi la liste des options précédentes

**option droit public, mention « droit international » et « droit européen »**

- Premier certificat :
  - 3 cours fondamentaux à prendre parmi les enseignements suivants : droit des communautés européennes, droit commercial international, histoire des idées politiques, grands problèmes politiques contemporaines
  - 2 cours à choisir parmi les options suivantes : droit international du développement, droit des relations financières avec l'étranger, droit privé européen, droit du travail spécial, droit social international et européen, institutions européennes, histoire des idées politiques, institutions politiques et droit économique soviétique, les conventions européennes, problèmes syndicaux contemporains.
- Deuxième certificat : 5 cours à prendre dans les liste précédentes

Enfin, tous les étudiants de quatrième année de droit devront prendre l'une de ces trois options suivantes, à moins qu'elles ne soient déjà prises auparavant comme option ou comme cours fondamental : terminologie juridique anglaise, terminologie juridique allemande, terminologie juridique espagnole.

Histoire	Licence d'Histoire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 cours obligatoire à choisir au sein de chaque période <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Histoire contemporaine : (1) L'Allemagne de 1848 à 1933 ou (2) l'évolution économique de l'Europe occidentale de 1929 à 1973</li> <li>◦ Histoire moderne : (1) L'empire maritime portugais de 1570 à 1825 ou (2) Réforme et réformés en France au XVI<sup>ème</sup> siècle</li> <li>◦ Histoire médiévale : (1) L'église dans la société occidentale aux X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècle</li> <li>◦ Histoire antique : (1) Les Grecs et la mer de 600 environ J.C à la fin du IV<sup>ème</sup> siècle ou (2) le monde romain de Constantin à Théodose</li> </ul> </li> <li>• 1 option à prendre parmi la liste suivante : institutions et structures politiques de la France contemporaine, Histoire politique et sociale, histoire économique et sociale, les problèmes économiques du Tiers-Monde et leurs antécédents historiques, histoire économique et sociale de la période moderne, histoire institutionnelle et sociale de l'époque moderne, histoire sociale et culturelle de l'époque moderne, histoire sociale et culturelle de la Méditerranée médiévale, société et vie matérielle en France et en Angleterre XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup>, histoire sociale et culturelle du Haut Moyen-Age, Histoire du Bas-Empire et Haut Moyen-Age, civilisation grecque, civilisation romaine, constructions civiles et militaires, histoire du christianisme et de l'antiquité tardive, histoire des relations internationales contemporaines, histoire politique comparée. <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 option de sciences auxiliaire à choisir obligatoirement parmi : archéologie antique, archéologie médiévale, épigraphie latine, statistique, bibliographie, sources d'Histoire médiévale du XIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle, sources de l'Histoire du Haut Moyen-Age (IV<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle), paléographie romane des XIII<sup>ème</sup>, XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècle, études de presses, archivistique, traitement graphique de l'information historique.</li> <li>• 1 option libre à choisir parmi la liste suivante : institutions et structures politiques de la France contemporaine, histoire politique et sociale, histoire économique et sociale, les problèmes économiques du Tiers-Monde et leurs antécédents historiques, histoire économique et sociale de la période moderne, histoire institutionnelle et sociale de l'époque moderne, histoire sociale et culturelle de l'époque moderne, histoire sociale et culturelle de la Méditerranée médiévale, histoire sociale et culturelle du Haut Moyen-âge, histoire du Bas-Empire et Haut Moyen-Age, civilisation grecque, civilisation romaine, constructions civiles et militaires, histoire du christianisme et de l'antiquité tardive, histoire des relations internationales contemporaines, histoire politique comparée <ul style="list-style-type: none"> <li>• enfin 1 ou 2 cours pris hors de l'UER d'Histoire</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

**Annexe 14 : Les formations proposées par l'Institut d'Éducation Permanente en 1974<sup>2405</sup>**

<p><i>La vie de l'entreprise</i></p> <p>Cours de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les contrats commerciaux</li> <li>• L'économie de l'entreprise</li> <li>• La pratique juridique de la gestion des entreprises</li> <li>• Les contrats administratifs et leurs contentieux</li> <li>• Les travaux publics</li> </ul> <p>Cours « L'homme au travail »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le droit du travail</li> <li>• La réforme du licenciement</li> <li>• les institutions représentatives du personnel</li> <li>• L'ergonomie</li> <li>• La restructuration des tâches</li> <li>• Fonction et Évolution des Organisations sociales</li> <li>• Pratique de la négociation sociale et de la résolution des conflits</li> <li>• Communication</li> </ul>	<p><i>L'homme et ses langages</i></p> <p>Les langues techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes d'analyse ( propriété et fonction numériques )</li> <li>• Algèbre linéaire appliqué à la programmation mathématique</li> <li>• Le projet informatique</li> </ul> <p>Les langues étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allemand, anglais, Chinois, Espagnol, Italien</li> </ul> <p>L'expression en français</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alphabétisation : formation globale des travailleurs étrangers</li> <li>• Expression écrite</li> </ul> <p>Perfectionnement à la pratique de la langue française</p> <p>L'expression non verbale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les gestes, les sons, le rythme, le graphisme</li> <li>• L'expression artistique</li> <li>• Formation aux arts et techniques graphiques</li> </ul>
<p><i>Pratique de la vie sociale</i></p> <p>Les relations inter-personnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les problèmes de la communication en général</li> <li>• La conduite de réunion : les techniques d'animation</li> <li>• La dynamique de groupe</li> <li>• La créativité et l'innovation</li> <li>• La psychologie de l'enfant</li> <li>• L'éducation sexuelle</li> <li>• Le droit de la famille</li> <li>• L'économie domestique</li> </ul>	

Les relations avec l'environnement

- Le fonctionnement de l'administration française
- L'initiation économique : entraînement à la compréhension des mécanismes économiques de notre société
- Croissance et économie mondiale : la problématique de la croissance dans les sociétés industrielles avancées
- La politique économique conjoncturelle
- La répartition des richesses
- Les problèmes de l'urbanisme : nouvelles tendances et nouvelles politiques en architecture et en aménagement de l'espace
- La sociologie rurale
- L'analyse de la vie politique
- La médecine et la société
- L'étude historique des problèmes contemporains
- L'évolution de la société contemporaine
- L'éthologie

Préparations spéciales en vue d'un diplôme ou d'un examen

- Examen spécial d'entrée à l'université



## Annexe 15 : Effectifs étudiants en télé-enseignement<sup>2406</sup>

Par année	Par matière
<ul style="list-style-type: none"> <li>1968-1969, 708 étudiants inscrits dans le cadre de DEUG ( formation à bac + 2 )<sup>2407</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anglais : 101 en première année, 55 en deuxième.</li> <li>Italien : 14 première année</li> <li>Espagnol : 34 première année, 8 en seconde</li> <li>Allemand : 43 étudiants en première année et 16 en deuxième année.</li> <li>Lettres modernes : 137 première, 61 seconde</li> <li>Lettres classiques : 11 en première, 3 en seconde</li> <li>Russe : 6 en première année</li> <li>Histoire 71 en première année, 32 en seconde</li> <li>Géographie : 34 en première année, 2 en seconde</li> <li>Psychologie : 5 étudiants en première année</li> <li>Sociologie : 40 étudiants en première année</li> <li>Histoire de l'art : étudiants en première année</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Année 1969-1970<sup>2408</sup> : 1490 étudiants. Tous en DEUG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Philosophie : 75 étudiants en première année, 31 en deuxième année</li> <li>Sociologie : 51 en première année</li> <li>Lettre 296 en première année, 120 en seconde année</li> </ul>

<sup>2406</sup>Nous avons à chaque fois recopié les informations écrites dans les archives mentionnées.

<sup>2407</sup>1208W111 Lettre de Georges Pauline, responsable du télé-enseignement le 26 janvier 1969

<sup>2408</sup>1208W111 « Rapport du 19 novembre 1969 sur le télé-enseignement »

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Histoire 147 en première année, 55 en seconde</li> <li>• Géographie 52 étudiants en première année</li> <li>• Anglais : 280 étudiants en première année, 131 en seconde</li> <li>• Allemand : 81 étudiants en première année, 31 en seconde</li> <li>• Italien : 24 étudiants en première année</li> <li>• Espagnol : 76 en première année, 31 en seconde</li> <li>• Russe : 5 étudiants</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 731 étudiants en 1974-1975<sup>2409</sup>, dont 629 en première année, 102 en deuxième année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'information</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Année 1982 -1983<sup>2410</sup>, 1896 étudiants dont 1233 étudiants en DEUG, 663 en licence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allemand : 127 en DEUG,103 en licence</li> <li>• Anglais ; 283 en DEUG, 170 en licence</li> <li>• Espagnol : 125 en DEUG,58 en licence</li> <li>• Histoire : 206en DEUG, 65 en licence</li> <li>• Lettres modernes : 293 en DEUG, 207 en licence</li> <li>• Philosophie : 199 en DEUG, 60 en licence</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Année 1983-1984<sup>2411</sup> 644 étudiants, dont 319 en DEUG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allemand : DEUG première et deuxième année, 26 étudiants, 7 auditeurs libres. 88 étudiants en licence, et 2 auditeurs libres</li> <li>• Anglais : DEUG première et deuxième année 181 / 3 auditeurs libres / 137 / 4 auditeurs libres</li> <li>• Espagnol : DEUG première et deuxième</li> </ul>

2409 1208W221 « Préparation au DEUG de l'université Paris X », année 1974-1975 (non datée), p.3-20.

2410 2202W50 « Rapport pédagogique de 1982/1983 de Christiane Guillard », p.2.

2411 2202W50 lettre du 13 juillet 1984 de Christiane Guillard

	<p>année 32 / 67 étudiants en licence / 3 auditeurs libres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettres : DEUG première et deuxième année 48 / 190 étudiants en licence / 6 auditeurs libres</li> <li>• Philosophie : DEUG première et deuxième année 22 / 49 étudiants en licence / 3</li> <li>• LEA : 25 étudiants en licence, et 2 auditeurs libres</li> <li>• Histoire : 66 étudiants en licence, 2 auditeurs libres</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2222 étudiants en 1989-1990<sup>2412</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de détails</li> </ul>

## **Annexe 16 : Liste des membres des différentes équipes présidentielles de Nanterre<sup>2413</sup>**

### **▪ Dirigeants de la faculté de Lettres et sciences humaines avant 1971 :**

- Pierre Grappin (doyen de janvier 1965 à septembre 1968), professeur d'allemand
- Jean Beaujeu (doyen par intérim de septembre 1968 à avril 1969), professeur de latin
- Paul Ricœur (doyen d'avril 1969 à mars 1970), professeur de philosophie
- René Rémond (avril 1970-février 1971), professeur d'Histoire moderne et contemporaine

### **▪ Dirigeants de la faculté de droit et sciences économiques**

- Philippe Malaurie (novembre 1968-septembre 1969), professeur de droit civil et de droit privé
- Jean-Maurice Verdier (septembre 1969-décembre 1970), professeur de droit privé et de sciences criminelles.

### **▪ Équipe de René Rémond (1971-1976)**

- président : René Rémond
- deux assesseurs du président : Jean-Maurice Verdier, premier assesseur, chargé de l'éducation permanente, et Philippe Vigier, second assesseur.
- chargés de mission : études et pédagogie (Dominique Carreau, Guy Lachenaud, Gérard Schneilin), éducation permanente (Jean-Maurice Verdier et Mlle Starck), information (Paul Savourin et Hubert Touzin), animation (Paul Sabourin et Daniel Ménager), domaine et constructions (Jacques Zighera), recherche (Robert Francès et René Rémond).

### **▪ Équipe de Jean-Maurice Verdier (1976-1981)**

- président : Jean-Maurice Verdier
- vice-président chargé de la recherche : Robert Mandrou, remplacé en juin 1977 par Paul Larivaille,
- vice-président chargé des problèmes budgétaires : Pierre-Henri Derycke,
- vice-président chargé des études et de la formation : Françoise Gerbod,
- vice-président chargé des objectifs de l'université et des problèmes d'organisation : Gérard Schneilin,
- délégué pour la « qualité de vie » : Gérard Couchez,

2413 Dans les archives départementales des Hauts-de-Seine, il existe un document de présentation des archives du fonds 2202W. Ce document de présentation rappelle tous les membres des différentes équipes de direction de l'université. Nous reproduisons ici une partie de ce document, intitulé « Archives de la présidence de l'Université de Nanterre, 2202W/1-236, répertoire numérique détaillé, service des archives de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, instrument de recherche rédigé par Aurélie Hervé, décembre 2011, revu en novembre 2012 »

- délégué pour les problèmes de l'information : Hubert Touzard, remplacé en juin 1977 par Daniel Ménager

### ▪ **Équipe de Carol Heitz (1981-1983)**

- président : Carol Heitz
- premier vice-président responsable des moyens : Michel Imberty, assisté de M. Lemette (adjoint aux affaires financières) et Jean-Jacques Lecercle (chargé de l'incidence de la recherche et de la pédagogie sur les moyens)
- deuxième vice-président chargé de la recherche : M. Portelli, assisté de Denis Kessler (finances) et M. Hartweg (conventions avec l'étranger),
- troisième vice-président chargé des statuts, des structures et des sports : Gérard Schneilin,
- quatrième vice-président chargé des études : Nicolas Lossky, remplacé pendant un an par M. Lemette (vice-président intérimaire),
- délégué aux relations internationales : Olivier Himy, assisté de Bernard Bobbe et M.Hartweg,
- délégué chargé de la culture et de la vie sur le domaine : Jacques Phytillis

### ▪ **Première équipe de Michel Imberty (1983-1986)**

- premier vice-président chargé des études : M. Lemette, assisté de Guy Lachenaud, vice-président délégué chargé des problèmes de structures avec la nouvelle loi et les problèmes d'orientation ; puis à partir de mars 1984 Mme. Barthélémy,
- deuxième vice-président chargé des moyens : Marie-Françoise Mortureux, réélue en janvier 1986,
- troisième vice-président chargé de la « Vie sur le campus » : Gérard Schneilin, non reconduit dans ses fonctions en janvier 1986, les nouveaux statuts de 1985 ne prévoyant que trois vice-présidents,
- quatrième vice-président chargé de la recherche : M. Portelli, puis Jean-Jacques Becker à partir de janvier 1986,
- délégué aux relations internationales : Olivier Himy
- délégué chargé de la vie culturelle : Jacques Phytillis,
- délégué chargé des problèmes de postes d'enseignants : Pierre Llau.

### ▪ **Deuxième équipe de Michel Imberty :**

- premier vice-président et vice-président du conseil des études et de la vie universitaire : Mme. Barthelmy,
- vice-président chargé des moyens et vice-président du conseil d'administration : Marie-Françoise Mortureux,
- vice-président chargé de la recherche et du conseil scientifique : Jean-Jacques Becker
- vice-président délégué à la formation des maîtres et à la formation continue : Guy

Lachenaud,

- vice-président délégué aux statuts-structures : Gérard Schneilin,
- vice-président délégué aux relations internationales : Olivier Himy,
- vice-président délégué aux relations avec les collectivités territoriales, locales et relations publiques : Monique Pauti,
- vice délégué aux emplois du personnel enseignant : Pierre Llau,
- chargée de mission aux affaires culturelles : Mme. Prudhomme,
- chargée de mission aux affaires financières : Mme. Seigneuret,
- chargé de mission à l'information et à l'orientation : Jean Dubost

## **Annexe 17 : Chronologie récapitulative sur l'Histoire de l'université de Nanterre, de 1964 à 1988**

### **Les premières années des deux facultés (1964-1968)**

1963 : première pierre de Nanterre, posée le 5 novembre 1963, alors que la décision de créer des facultés à l'ouest de Paris date de 1962, afin de désengorger la Sorbonne

1964 : installation de la faculté de lettres sur le campus de Nanterre. Apparition des premiers cours. Installation des premiers éléments de la BU (Bibliothèque Universitaire) de Nanterre

1965 : les derniers bâtiments de la faculté de lettres sont terminés.

1967 : arrivé de la faculté de droit sur le campus de Nanterre. Transfert du Centre National de Télé-Enseignement de la Sorbonne à Nanterre : désormais, Nanterre disposera en son sein d'un important système de cours par correspondance.

1968 : événement de mars puis d'avril 1968. Création du fichier central des thèses (qui permet à chaque étudiant de s'informer en continu sur les thèses déjà terminées ou en cours à travers toute la France). Ouverture de la piscine universitaire en janvier 1968.

### **Après la loi Faure, la transition (1968-1971)**

1969 : élection pour les premiers conseils d'UER. Création des différents UER de Nanterre – Ricœur est élu doyen de la faculté de lettres, mais démissionnera en 1970 dans un contexte de scandale national, face à la contestation de l'extrême gauche (anarchiste, trotskyste, maoïste). Création du BUS (Bureau Universitaire de Statistiques) : début du service d'orientation à l'université. Ouverture de la BU (Bibliothèque Universitaire)

1970 : élection de l'assemblée provisoire constitutive de Nanterre : René Rémond, doyen de la faculté de lettres à la suite de la démission spectaculaire de Ricœur, le 16 mars 1970. Mise en place de « Nanterre-Informations » : première brochure régulière d'informations de l'université. Ouverture de la BDIC sur le campus. Création officielle du Service d'Orientation et d'informations de l'université, qui deviendra le CIOUX (Centre Interuniversitaire d'Orientation Universitaire de Paris X) en 1974.

**Surtout, 1970, année de crise à Nanterre, la contestation étudiante y est très forte : « affaire du resto U » en février + « banalisation du campus » en février et mars + « affaire Jean Foyer » en novembre**

### **Mandat de René Rémond (1971-1988)**

1971 : Rémond élu président de l'université, pour 5 ans. Adoption officielle des statuts de l'université et fusion, de fait, entre les deux administrations des deux anciennes facultés de lettres et de droit, ce qui donne la création officielle de l'université de Nanterre. Mise en place de l'institut de

l'éducation permanente. Fondation de la plupart des laboratoires de l'université de Nanterre (mise en place également de la revue interne de Nanterre, concernant la recherche : « Le point sur la recherche »). Création de « Radio-Nanterre » pour l'enseignement par correspondance : l'université donne des cours par correspondance en utilisant notamment les ondes fréquences de Radio-Bleu.

1972 : mise en place officielle du système FOL (possibilité de choisir des options, pluridisciplinarité), par la charte pédagogique du 30 octobre 1972. Ouverture de la gare RER. L'Institut d'Éducation Permanente commence à nouer des contrats avec des entreprises et des administrations publiques, afin de se développer.

1973 : mouvement de grève contre la réforme Soisson. Mise en place des DEUG : l'université doit proposer des formations au cadre national des diplômes. Début de la contestation de l'UER de droit, qui refuse d'appliquer la pluridisciplinarité – conflit latent à ce propos. Au télé-enseignement de Nanterre, l'enseignement commence à se faire de plus en plus par l'intermédiaire de cassettes, réalisées à l'université.

1974 : création officielle des DEUG d'AES (Administration Économique et Sociale), de LEA (Langues Étrangères Appliquées), et de MASS (Mathématiques appliquées aux Sciences Sociales). Création d'un service publication à l'université de Nanterre. Création du Centre Informatique de recherche, d'enseignement, de gestion et d'études (le CIRCE) : début de l'informatisation des tâches universitaires.

1976 : départ de René Rémond de la présidence de Nanterre. Élection de Jean-Maurice Verdier comme président de l'université le 9 février. Grève contre la réforme des seconds cycles au printemps (la grève débute le 3 mars à Nanterre). Départ et scission du département de droit, dont la plupart quittent Nanterre pour Malakoff. Les postes sont transférées à cette nouvelle antenne de Paris V. Crise vitale pour Nanterre qui perd une grande partie de ses subventions et ses postes de professeurs, alors que la plupart des étudiants de droit sont encore à Nanterre. Début de l'informatisation des catalogues de la Bibliothèque Universitaire.

## **Après le mandat de René Rémond (1976-1988)**

1977 : la décision de la déssectorisation des étudiants de droit de Nanterre (qui permettait aux étudiants de quitter Nanterre pour une autre université) est cassée par le Conseil d'État le 9 mai.

1978 : mise en place d'une vice-présidence « relation internationale » de l'université, à la suite d'une réunion du 12 janvier 1978.

1979 : la décision du transfert des postes de professeurs de droit est cassée par le conseil d'État le 30 mars 1979. Le ministère doit donc recréer des postes de professeurs de droit à Nanterre. L'université commence à sortir de la crise. Le 6 novembre, un raid du GAJ – d'extrême droite – sur l'université provoque de nombreuses violences, et soude le corps des étudiants de Nanterre « contre la vermine fasciste ».

1981 : départ de Jean-Maurice Verdier. Élection de Karol Heitz le 23 février.

1982 : Heitz fait une crise cardiaque et laisse la réalité de la gestion de Nanterre à Michel Imberty, son vice-président chargé des moyens.



1983 : Michel Imberty est officiellement élu président, après la démission de Karol Heitz pour raison de santé, le 9 mai 1983

1984 : mise en place des nouveaux cursus (abolition du système FOL, trop compliquée. Apparition des bi-DEUG, apparition des premiers semestres d'orientation en première année, qui permettent une réorientation plus facile des étudiants ). Réfection du campus (nettoyage et suppression notamment des graffitis laissés par Mai 68).

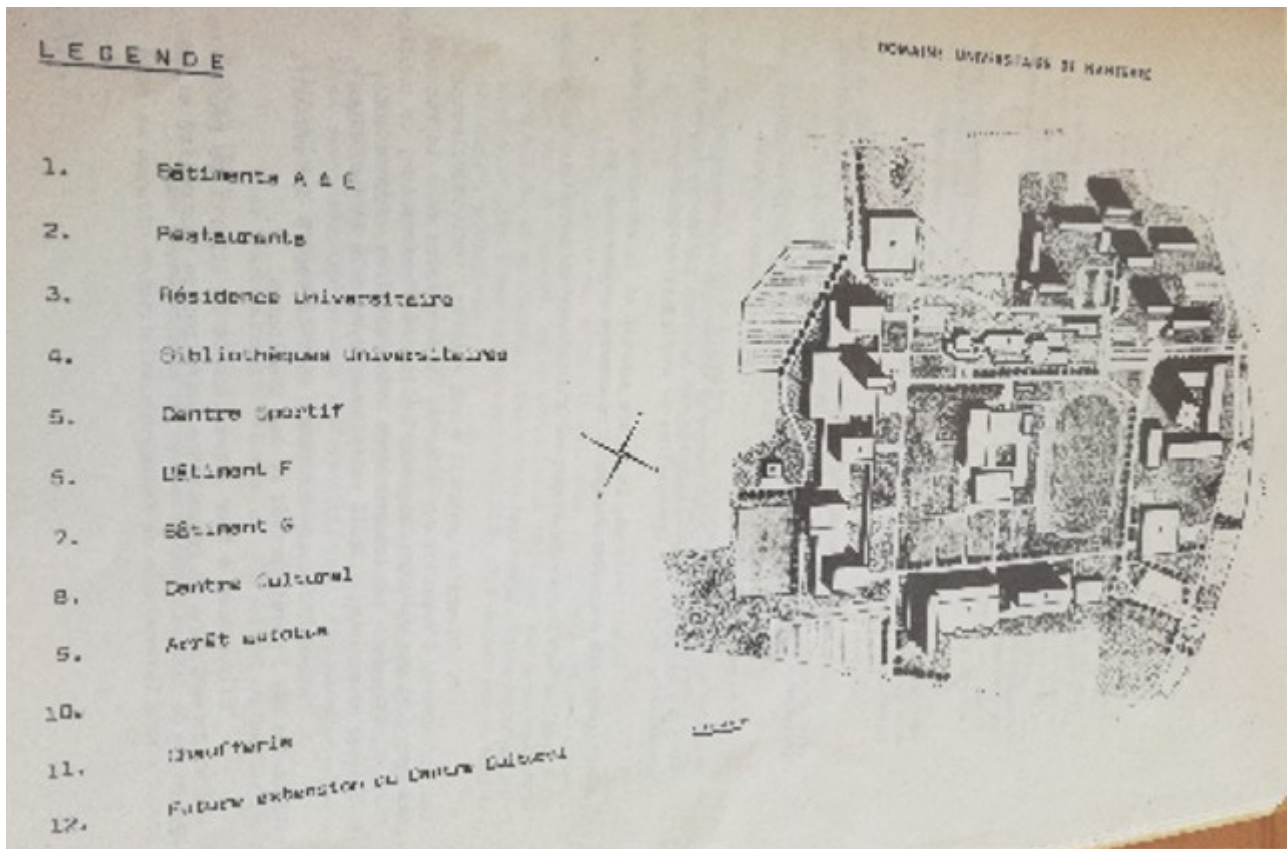
1985 : réorganisation des UER à Nanterre, qui deviennent des UFR : de nombreuses UER fusionnent à l'occasion, par exemple UFR Sciences Sociales et Administration (avec l'AES, l'Histoire, la sociologie, l'ethnologie, la géographie). Début de la collaboration de Nanterre à l'édification de la future université Saint-Quentin en Yvelines-Versailles.

1986 : grève contre le mouvement Devaquet en décembre. Première grande grève à ne pas se heurter de front contre la présidence de l'université, qui laisse faire le mouvement. Un protocole est trouvé entre les grévistes et la direction de l'université : peu d'affrontements à l'époque et la courte occupation de l'université se fait sans encombre.

1988 : départ de Michel Imberty, remplacé par Paul Larivaille

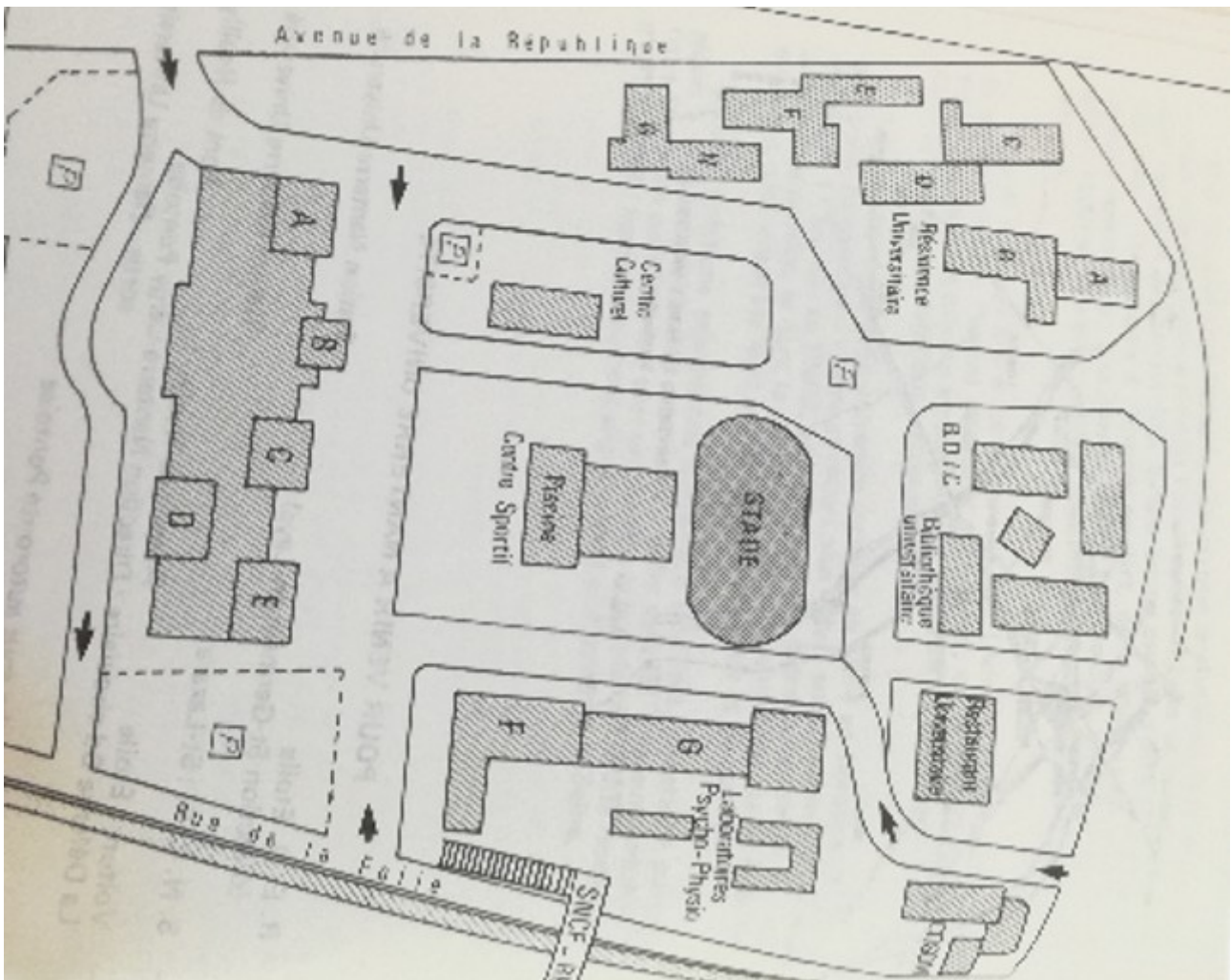
## Annexe 18 : Différents plans du campus de Nanterre

### Le campus de Nanterre en 1971<sup>2414</sup>

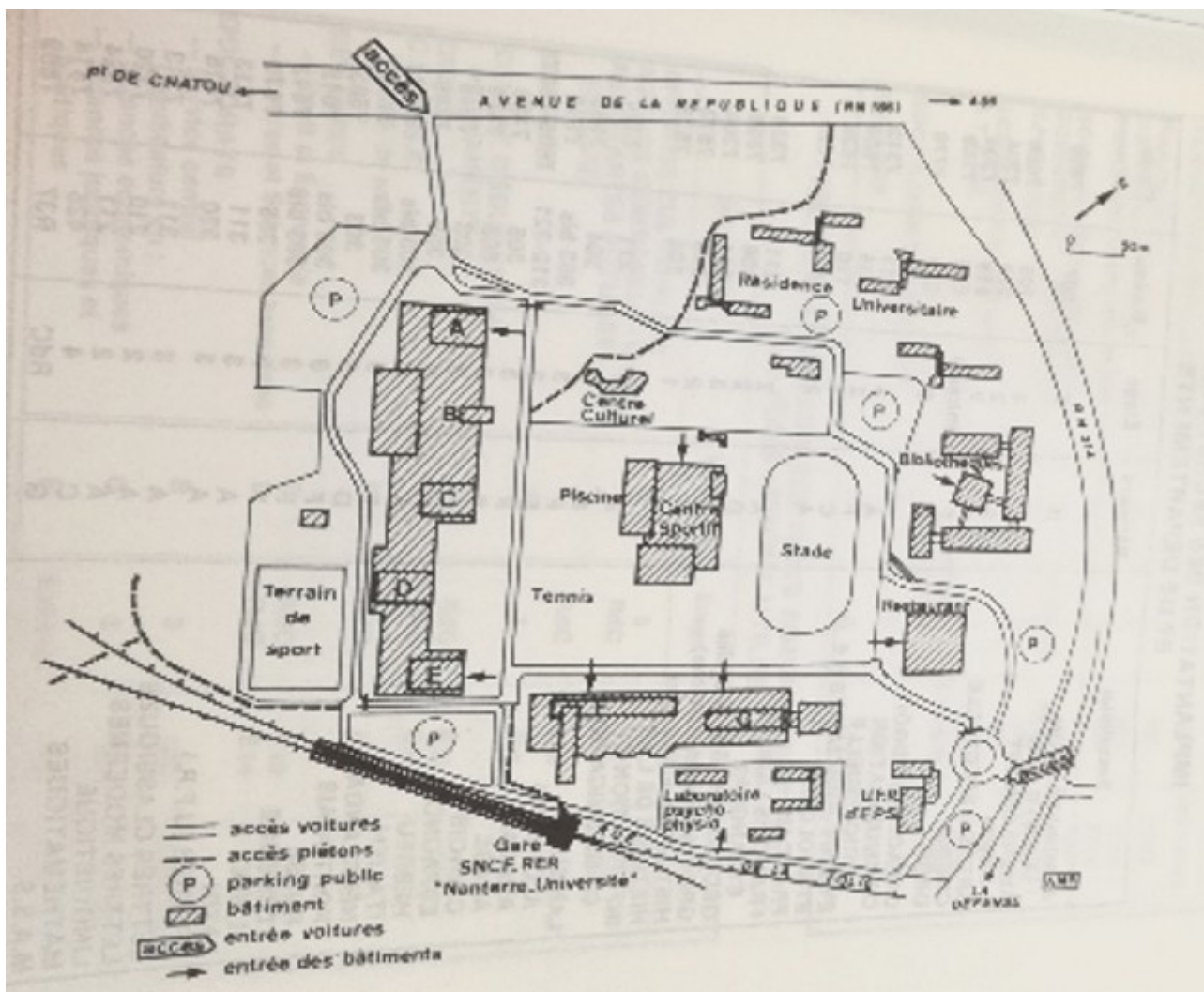


2414 Cette carte est extraite de la page 2 de la revue interne de l'université de Nanterre, « Nanterre-Informations » n°3 de novembre 1971. Nous reproduisons ici, à chaque fois, le plan du campus.

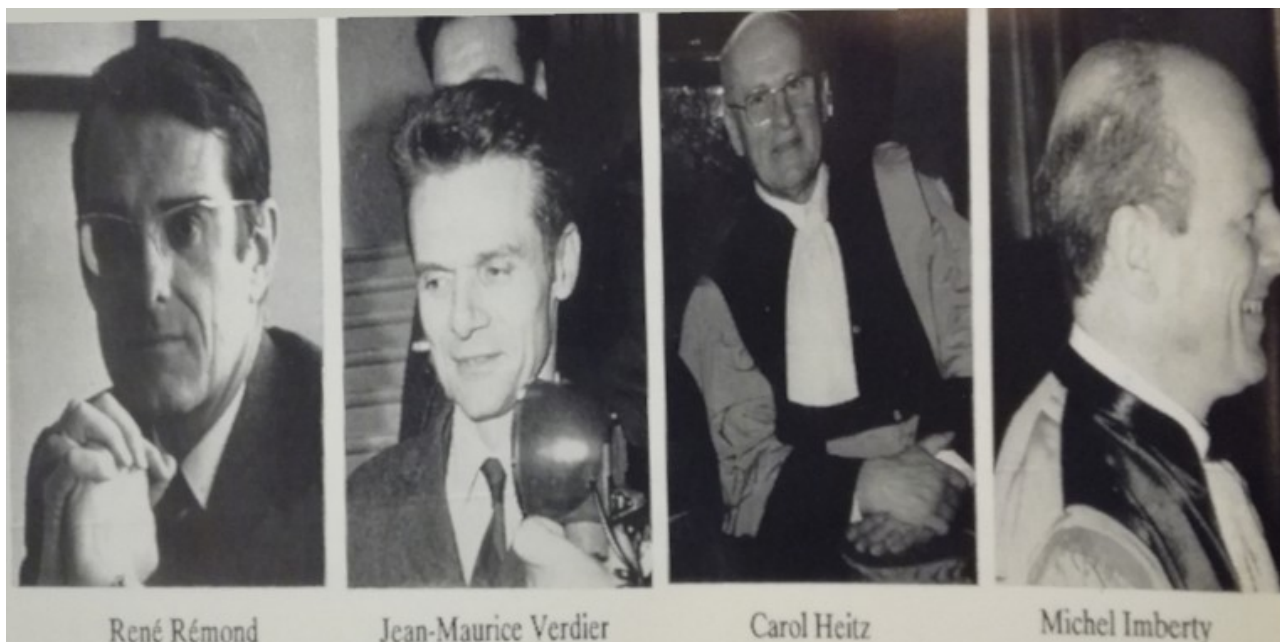
## Le campus de Nanterre en 1983<sup>2415</sup>



# Plan du campus en 1991<sup>2416</sup>



**Annexe 19 : Portraits des différents présidents de l'université de Nanterre 1971-1988<sup>2417</sup>**



**Annexe 20 : Liste des entretiens réalisés par Charles Mercier, consultable à la Bibliothèque La Contemporaine de Nanterre<sup>2418</sup>**

**Archives électroniques :**

Nom de la personne interrogée	Date de l'entretien	Rapide description <sup>2419</sup>
Asséo Henriette	09/06/08	Né en 1947, étudiante en Histoire à Nanterre (1965-1970), historienne.
Auduc Jean-Louis	02/06/09	Né en 1949, étudiant en histoire à la faculté des Lettres et des sciences humaines de Nanterre (1967-1968), étudiant en année préparatoire à l'IEP de Paris (1968-1969)
Aurenche Guy	18/07/07	Né en 1946, membre du groupe « Paroles » (depuis 1990)

2417 Ces portraits sont extraits du livre « L'université », produit par l'université de Paris X Nanterre en 1991, p.6 et que l'on peut consulter aux archives départementales à la cote 1208W280.

2418 Il s'agit des entretiens réalisés par l'historien Charles Mercier au cours de la rédaction de sa thèse, entre 2007 et 2011. Faute de temps, nous n'avons pas pu consulter l'intégralité de ces entretiens. Nous avons surtout utilisé nos propres sources orales, afin de rédiger notre thèse. Cependant, nous mettons ici une description de ces entretiens, afin de permettre à ceux qui le souhaitent un approfondissement du sujet. Ces entretiens sont accessibles à la bibliophilique La Contemporaine, à partir de la cote ARCN/4.

2419 Nous reprenons la description de l'entretien, telle que l'on peut la trouver sur le moteur de recherche numérique de La Contemporaine.

Bacle Roger	21/10/08	Né en 1924, membre de l'Equipe-Notre-Dame de René Rémond (1952-2007), entretien réalisé au domicile de Roger Bacle
Becker Jean-Jacques	24/09/08	Né en 1928, maître-assistant à l'université de Nanterre (1968-1977), entretien réalisé à son domicile.
Casanova Jean-Claude	28/09/10	Né en 1934, professeur à la faculté de droit et de sciences économiques de Nanterre (1968-1969), professeur titulaire à l'IEP de Paris (1969-2002), conseiller technique au cabinet de Joseph Fontanet (1972-1974). Entretien au bureau de Jean-Claude Casanova.
Coloni Michel	12/09/07	Né en 1927, assistant ecclésiastique du Centre catholique des Intellectuels Français entre 1966 et 1976. Entretien réalisé chez Michel Coloni
Crouzet François	30/04/04	Né en 1922, professeur d'histoire contemporaine à Paris X Nanterre entre 1964 et 1969
Duquesne Jacques	23/06/09	Né en 1930, membre de la Jeunesse Étudiante Chrétienne, rédacteur en chef adjoint puis rédacteur en chef au Point entre 1974 et 1977. Entretien réalisé chez Jacques Duquesne.
Elgey Georgette	25/06/09	Née en 1929, co-auteure avec René Rémond du documentaire « Les Français sous l'occupation » diffusé en 1974 à l'ORTF. Directrice littéraire des éditions Gallimard. Entretien réalisé chez elle.
Fontanet Hélène	09/02/11	Née en 1925, veuve de Joseph Fontanet, ministre de l'Éducation Nationale (1972-1974). Entretien réalisé à son domicile.

Fridenson Patrick	19/03/11	Né en 1944, assistant à Nanterre entre 1968 et 1971, maître-assistant à l'université Paris X-Nanterre (1971-1985), membre du Conseil de l'Université de Paris-Nanterre (1972-1975), membre de l'équipe nationale du SGEN (depuis 1974). Entretien réalisé au bureau de Patrick Fridenson
Grandjean André (père)	18/06/18	Né en 1919, aumônier équipe Notre-Dame de René Rémond (1952-2007). Entretien réalisé à son domicile.
Grech Jean	16/12/09	Né en 1952, étudiant en philosophie à la Faculté des Lettres de Nanterre (1969-1974), ancien membre de la Gauche Prolétarienne (1969-1971). Entretien dans un café.
Grosser Alfred (ou Jean-Pierre)	11/06/08	Né en 1925, directeur d'études et de recherches à l'Institut d'Études Politiques de Paris (1962-1965). Entretien réalisé dans le bureau d'Alfred Grosser.
Hazéra Colette	14/08/08	Née en 1936, chef du service du personnel de la faculté des Lettres et des sciences humaines de Nanterre (1966-1971), directrice du service des affaires générales de l'université de Paris X (1971-1976). Entretien réalisé chez elle.
Hervieu-Léger Danièle	25/02/10	Née en 1947, étudiante à l'IEP de Paris (1964-1968), responsable au Centre Saint-Guillaume (aumônerie des étudiants catholiques de l'IEP de Paris) (1967-1968). Entretien réalisée chez elle.



Lachenaud Guy	15/10/10	Né en 1938, assistant à la faculté de Lettres (1967-1970), maître-assistant de lettres à l'université Paris X-Nanterre (1971-1983), vice-président de l'Assemblée Constitutive provisoire de l'université Paris X-Nanterre (1970-1971), membre de l'équipe présidentielle de René Rémond (1971-1976). Entretien réalisé dans un café.
Leboucher Marc	29/04/08	Né en 1959, interviewer et éditeur de René Rémond pour <i>le christianisme en accusation, une mémoire française</i> et <i>le nouvel anti-christianisme</i> . Entretien réalisé au bureau de Marc Leboucher.
Le Bris Raymond-François	11/09/08	Né en 1935, président de l'université de Brest (1971-1972), directeur délégué puis général aux enseignements supérieurs et de la recherche (1972-1974), directeur de cabinet de J-P Soisson (1974-1976). Entretien réalisé chez Raymond-François Le Bris.
Lossky Nicolas	07/11/08	Né en 1929, assistant d'Anglais à la faculté de Lettres de Paris X (1965-1969), maître-assistant d'anglais dans la même faculté (1969-1971), membre de l'équipe décanale puis présidentielle de René Rémond (1970-1976). Entretien réalisé chez Nicolas Lossky.
Madelin Henri	29/09/09	Né en 1936, jésuite depuis 1957, étudiant en trois cycle à l'IEP de Paris (1968-1971), maître de conférence à l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris (depuis 1971). Entretien réalisé rue de Grenelle, Paris.



Mayeur Jean-Marie	18/10/08	Né en 1933, étudiant du troisième cycle à l'IEP de Paris, maître-assistant à la faculté de Lettres de Nanterre (1934-1968). Entretien réalisé chez lui.
Nora Pierre	16/09/09	Né en 1931, maître-assistant à l'IEP de Paris (1965-1976), directeur littéraire aux éditions Gallimard (depuis 1966). Entretien réalisé à son bureau.
Pasqua Charles	12/12/08	Né en 1927, député UDR des Hauts-de-Seine (1968-1973), puis président du Général des Hauts-de-Seine (73-76). Entretien réalisé à son bureau.
Perret Bernard	24/10/07	Né en 1951, membre du groupe Paroles depuis 1995. Entretien réalisé chez Bernard Perret.
Poulat Émile	27/09/08	Né en 1920, historien et sociologue. Entretien réalisé chez lui.
Quermonne Jean-Louis	27/09/08	Né en 1928, président de l'université des sciences sociales de Grenoble (1970-1974), premier vice-président de la CPI (1971-1972), chargé de mission auprès de Jean-Pierre Soisson (1974-1975), directeur des enseignements supérieurs et de la recherche (1975-1976).
Rémond Emmanuel	04/06/08	Né en 1953, fils de René Rémond, étudiant à Nanterre (1972-1977). Entretien réalisé chez lui.
Riché Pierre	03/12/07	Né en 1921, professeur d'histoire médiévale à Paris X Nanterre (1967-1989). Entretien réalisé chez lui.
Rioux Jean-Pierre	30/06/09	Né en 1939, assistant puis maître-assistant à l'université de Paris X-Nanterre (1972-1980). Entretien réalisé chez lui.

Savard Aimé	21/01/09	Né en 1939, journaliste, interviewer de René Rémond pour son livre <i>Vivre notre Histoire</i> . Entretien réalisé au bureau d'Aimé Savard, à Fresnes.
Sirinelli Jean-François	27/01/11	Né en 1949, fils de Jean Sirinelli (directeur des enseignements supérieurs et de la recherche entre 1968 et 1972), étudiant à Nanterre pour préparer l'agrégation d'Histoire en 1972-1973, puis doctorant de René Rémond (1974-1986), historien.
Soisson Jean-Pierre	11/06/08	Né en 1934, secrétaire d'État aux universités (1974-1976). Entretien réalisé à son bureau.
Touraine Alain	05/06/08	Né en 1925, professeur de sociologie à la faculté des Lettres de Nanterre (1966-1969), sociologue. Entretien à son bureau.
Verdier Jean-Maurice	20/10/08	Né en 1928, doyen de la faculté de droit et de sciences économiques de Nanterre (1969-1970), vice-président de l'université de Paris-Nanterre, président de cette université (1976-1981). Entretien réalisé à son domicile.

**Annexe 22 : Photos de l'université en Nanterre en 1985 par Gilbert Rodriguez<sup>2420</sup>**

**Salle de TD de Nanterre**



2420 Ces photos ont été prises par Gilbert Rodriguez, syndicaliste CGT et bibliothécaire à la BU de Nanterre, avant les travaux de rénovation de Nanterre de 1985. Gilbert Rodriguez nous a commenté ces photos lors de son entretien le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Gilbert Rodriguez n'a pas laissé de titre à ces photos, qui restent sans légende et dont certaines sont difficiles à situer. Les titres et les légendes proposées sont donc de nous. Ces photos illustrent l'état de dégradation des bâtiments, laissés notamment la grève de 1976 contre la réforme des seconds cycles. Le nombre très important de tags et de graffitis politiques, peints sur les murs du bâtiment, permet par ailleurs de se faire une idée de l'image de « bastion rouge » que pouvait renvoyer l'université de Nanterre.









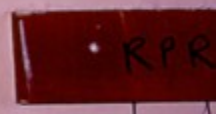
GISCARD ment ! <sup>qu'il dit que</sup>  
<sup>les gens de</sup>  
<sup>gauche sont intelligents</sup>

Giscard, meher.  
"la hausse des prix en 76"  
sera de 12%...  
les services du ministère de  
l'économie et des finances  
travaillent sur la base d'une hausse  
évaluée de 15% minimum...

LA JUSTICE MI  
CE QUE LA MUSIQUE

LIBEREE

GISCARD : UN VRAI PRESIDENT... DIRECTEUR GENERAL ?  
NOTRE





## Peintures murales<sup>2421</sup>



2421 Peintures murales probablement situées dans le hall du bâtiment des Lettres. Beaucoup de ces peintures font référence au mouvement de grève de 1976.







# Le hall du bâtiment des lettres





**Annexe 22 : Photos de la faculté de Lettres de Nanterre avant 1968<sup>2422</sup>**

**Dans les couloirs et un amphithéâtre du bâtiment des lettres**



2422 Ces photos sont extraites du fond Pierre Grappin, déposé à la Contemporaine, à la cote 1056 1-4. Ces photos ne sont pas datées, mais elles ont été prises par Alain Coiffier, probablement étudiant à l'IDHEC (Institut Des Hautes Études en Cinématographie).

**Dans les salles réservées à la bibliothèque universitaire avant la construction du bâtiment<sup>2423</sup>**



2423 On se souviendra que, durant les premières années de la faculté de lettres, plusieurs salles de classe furent réquisitionnées pour l'installation de bibliothèques de fortune, en attendant la construction des bâtiments de la BU vers 1969.



## La gare de Nanterre-La Folie<sup>2424</sup>



2424 La photographie de la gare date d'avant 1971, où une nouvelle gare fut construite. On notera alors la présence d'un terrain vague et du bidonville de Nanterre tout autour de la petite gare, ainsi que les bâtiments de la faculté à gauche de la photographie.

## Vue de la faculté de Nanterre à la fin des années 60<sup>2425</sup>



2425 Cette photographie du campus de Nanterre avant 1968 représente les bâtiments de lettres de la faculté, avec notamment la tour administrative B sur la droite de la photographie. À gauche de la photographie, en noir, on reconnaît même, sans doute, un hangar de l'ancien terrain militaire d'aviation. Là-encore, les bâtiments de la faculté émergent dans le chaos du terrain vague.

## Index des noms propres

Alain Lenfant.....	207, 268 sv
Alain Savary.....	28, 248
Alice Saunier-Seïté.....	55, 74, 136, 138 sv, 142, 147, 246 sv, 381 sv
Christian Bidard.....	178, 181
Colette Hazéra.....	46
Couve de Murville.....	30
Daniel Garnier.....	80 sv, 84, 181
Danièle Leeman.....	282 sv, 337, 359
De Gaulle.....	17, 30 sv, 117, 416, 422
Devaquet.....	24, 100, 136, 149 sv, 155 sv, 291, 403 sv, 407 sv, 451, 544
Didier Anzieu.....	45, 56, 113, 281 sv, 363, 414, 438, 440 sv, 478, 486, 500
Edgar Faure.....	30 sv, 50, 111, 422, 441, 451, 572
Edmond Marc Lypansky.....	359
Eric de Dampierre.....	109, 478, 487
François Mitterrand.....	61, 149, 154, 383, 421 sv
François Sirinelli.....	336 sv, 428
François Soulage.....	76, 202, 208, 258, 362, 367
Françoise Gadet.....	359
Georges Gusdorf.....	164, 396
Geouffre de la Pradelle.....	367, 369, 411
Gilbert Rodriguez.....	191, 406, 439, 554
Giscard d'Estaing.....	149, 381, 390, 421
Guy Burgel.....	72, 190, 359, 363, 436, 488, 497
Guy Lachenaud.....	44, 56, 253, 362, 368 sv, 376, 539 sv
Guy Laurent.....	54, 80 sv, 89, 113, 170, 172, 233, 321, 343, 349, 405
Guy Michaud.....	255, 283, 369, 484, 494
Henri Mendras.....	363 sv, 367, 478, 487, 501
Isabelle Weill.....	374
Jacqueline Duchemin.....	362, 483, 493
Jacques Body.....	67
Jacques Chaban-Delmas.....	154, 199
Jacques Chauliat.....	17, 185
Jacques Chirac.....	90, 142, 149 sv, 153 sv
Jacques de Bandt.....	78, 290, 481, 490, 501
Jacques Phytillis.....	59, 540
Jean Bastié.....	109, 479
Jean Dubois.....	282
Jean Foyer.....	117 sv, 150, 407, 542
Jean-Claude Kuperminc.....	131, 259, 268, 270, 276, 313, 333
Jean-Jacques Becker.....	276 sv, 362, 386, 540
Jean-Jacques Payan.....	247
Jean-Maurice Verdier.....	35, 44, 54 sv, 58 sv, 80, 82, 115, 118, 133, 139, 143, 145, 148, 177 sv, 232, 235, 245, 247, 289, 347, 354, 359, 382, 401, 434, 491, 503, 539, 543
Jean-Pierre Chevènement.....	151
Jean-Pierre Rioux.....	203, 208, 270, 276 sv, 280, 387, 390
Jean-Pierre Soissons.....	246, 451
Jean-Yves Guérin.....	155 sv, 203 sv, 207, 368 sv
Joseph Fontanet.....	71, 122, 246, 418, 451, 549

Joseph Hüe.....	188, 191 sv, 234 sv, 435
Karol Heitz.....	543 sv
Klark Kerr.....	293
Michel Imberty.....	12, 56, 59 sv, 77, 79, 99, 133, 152, 154, 158, 179 sv, 221, 236, 243, 245, 247 sv, 250, 267, 270, 281, 290, 347, 355, 359, 363, 438, 447 sv, 540, 543 sv
Michel Sot.....	130, 163 sv, 267, 269, 278, 280, 290, 359, 363, 377
Michel Winock.....	387
Michèle Estellé.....	40, 47, 84, 102, 133, 232, 342, 346 sv, 350, 352, 354, 412
Michèle Matha.....	131 sv, 268, 272, 333
Nelcya Delanöé.....	155 sv
Olivier Guichard.....	75, 120, 246, 451
Pascal Ory.....	270, 276 sv, 280, 390
Patrick Gibert.....	166, 172, 270, 406
Paul Larivaille.....	268, 492, 496, 539, 544
Paul Ricœur.....	34, 47 sv, 103, 113 sv, 162, 186, 222, 255, 279 sv, 286, 369, 435, 484, 539
Philippe Vigier.....	44, 59, 116, 386, 390, 434, 498, 539
Pierre Albarède.....	73 sv
Pierre Beaujeu.....	34, 109, 170
Pierre Chaunu.....	109
Pierre Grappin.....	15, 17, 19, 24, 34, 111, 113, 170, 279, 285 sv, 355, 369, 427, 441, 539
René Monory.....	149, 154
René Rémond.....	8, 12, 14 sv, 34 sv, 38 sv, 42 sv, 57 sv, 61, 63, 67, 73 sv, 78, 82, 88 sv, 98 sv, 102 sv, 109 sv, 115 sv, 121, 124, 128 sv, 133 sv, 139, 146 sv, 152, 166 sv, 179, 187, 200, 244 sv, 249, 268, 273, 276 sv, 279, 286 sv, 305, 321, 329, 334, 347, 351 sv, 355, 368, 378, 385 sv, 394, 406, 415, 428, 432, 435, 437, 445, 470, 539, 542 sv, 549 sv
Robert Francès.....	45, 56, 363, 443, 477, 485 sv, 500, 539
Robert Mandrou.....	181, 539
Robert Merle.....	268, 274 sv, 326 sv, 375 sv
Sauvage.....	36, 61
Serge Bernstein.....	258, 362 sv

## Table des matières

Remerciements.....	2
Sommaire.....	4
Abréviation.....	5
Introduction générale.....	8
Une histoire de l'enseignement supérieur en pleine rénovation.....	9
L'histoire d'un établissement universitaire, inauguré en 1964 mais avant tout issu de Mai 68.....	15
Nos sources et notre démarche.....	21
Première partie : Gouverner Nanterre.....	28
Chapitre I : Les principales instances de l'université et le rôle central du président .....	30
La loi Faure et la fondation de Nanterre.....	30
René Rémond et la formation d'une culture présidentielle forte.....	38
L'héritage de René Rémond : les mandats des présidents Verdier, Heitz et Imberty .....	54
Nanterre, un mode de gouvernement universitaire original dans la France d'alors ?.....	63
Chapitre II : Le jeu politique complexe de la gouvernance universitaire.....	69
Les réelles limites de l'autonomie de l'université.....	69
Le président de l'université doit composer avec les directeurs d'UER et l'administration centrale .....	79
Le rôle politique et institutionnel des étudiants.....	91
Chapitre III : Le maintien d'une culture de la contestation à Nanterre.....	102
Les contestations des années 1970-1973 : le spectre jamais effacé de Mai 68.....	103
Le maintien d'une culture de la violence politique à Nanterre.....	122
La question de l'insécurité : une autre forme de remise en cause du pouvoir des autorités universitaires.....	129
La grève de 1976 et la scission du droit .....	135
La dernière crise étudiante : le mouvement contre la loi Devaquet de 1986.....	149
Seconde partie : Transformer les missions de l'université pour faire face à la massification .....	160
Chapitre IV : Se donner de nouveaux moyens pour accomplir les missions traditionnelles.....	161
Une aspiration à la transformation de la pédagogie.....	161
La mise en place du contrôle continu et le développement de la pluridisciplinarité.....	169
Une recherche pluridisciplinaire et innovante ?.....	173
Les modifications du campus de Nanterre, l'essor de l'informatique et l'extension des bibliothèques .....	184
L'aménagement du campus.....	184
L'établissement des bibliothèques .....	188
Le développement de l'informatique.....	193
Chapitre V : Les nouvelles missions de l'université.....	196
L'éducation permanente.....	196
Le télé-enseignement.....	210
La mission de l'orientation des étudiants .....	221
Les échanges internationaux.....	230
Chapitre VI Un bilan mitigé des transformations opérées.....	238
Les transformations limitées par le manque de financement .....	238
Les cursus et les diplômes enseignés à Nanterre restent dans la lignée d'avant Mai 68.....	251
Une pratique de l'enseignement, à peine modifiée par Mai 68.....	262
Se donner une nouvelle image pour tourner la page de Mai 68 .....	285
Troisième partie : Rassembler des communautés différentes .....	293
Chapitre VII : Les étudiants, une sociologie en évolution .....	295
La grande continuité du recrutement social et géographique des étudiants de Nanterre .....	295



Les étudiants et leurs études .....	306
Réussite et échec dans les études .....	309
Les débouchés des formations de Nanterre.....	317
Un folklore ou une anomie nanterroise ? Les étudiants forment-ils une communauté solidaire et consciente d'elle-même ?.....	322
Des conditions sociales variées et la « sociabilité des copains ».....	322
Les étudiants de Nanterre et leur campus.....	331
La vie étudiante : une entrée dans la vie politique ?.....	335
Chapitre VIII : Les personnels administratifs, un corps invisible ?.....	339
Définition des ATOS et éléments de leur sociologie.....	340
La question délicate du statut d'ATOS et de bibliothécaire .....	342
Un exemple de parcours d'un personnel administratif .....	346
Le ressenti des personnels ATOS.....	347
S'occuper des petits problèmes : le souci des autorités universitaires.....	351
Chapitre IX : Les enseignants-chercheurs : vers un corps homogène ? .....	356
Les enseignants-chercheurs de Nanterre : un groupe divers mais cohérent.....	356
La délicate question du statut de l'universitaire.....	371
Le rayonnement de Nanterre .....	384
Conclusion générale.....	392
Sources.....	399
Sources primaires .....	400
Sources écrites.....	400
Archives publiques.....	400
Archives départementales des Hauts de Seine .....	400
Fonds 1208 (ensemble d'archives de 1971 à 1984).....	400
Archives des Renseignements généraux et du cabinet de la préfecture des Hauts de Seine.....	402
Archives personnelles privées.....	402
Fonds 1282w.....	402
Fonds 2283w.....	402
Fonds 2203w.....	403
Fonds 2202w.....	403
Fonds des archives de la Contemporaine.....	404
Archives de l'université de Nanterre.....	405
Archives conservées aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.....	405
Archives du ministère en charge de l'Éducation nationale.....	406
Archives privées.....	406
Archives audio-visuelles, consultées à l'INA (Institut National de l'Audiovisuel).....	407
Émissions de télévision d'avant 1971.....	407
Émissions de télévision 1971-1988.....	407
Émissions de télévision après 1988.....	408
Émissions de radio.....	408
Sources orales et entretiens :.....	410
Sources imprimées.....	414
Témoignages, mémoires et autobiographies d'anciennes personnalités de Nanterre.....	414
Essais et études sur l'université .....	415
Témoignages d'hommes et de femmes politiques.....	416
Sur la réforme des l'université dans les années 60-70 .....	416
Sur Mai 68 et le mouvement étudiant .....	417
Rapports sur l'université de Nanterre .....	418

Bibliographie.....	419
Outils et méthode.....	420
Historiographie de l'Histoire récente des universités.....	420
Histoire politique française générale et Histoire de Mai 68.....	420
Septennat de Valéry Giscard d'Estaing et de François Mitterrand.....	421
Histoire générale de l'éducation en France et de l'enseignement supérieur.....	422
Histoire de la transformation de l'enseignement supérieur en France dans les années 1970-1980	
.....	423
Ouvrages généraux.....	423
Monographies d'université.....	425
Histoire des organisations et les grèves étudiantes.....	426
Histoire des intellectuels et des enseignants-chercheurs .....	428
Histoire du syndicalisme enseignant .....	430
Histoire et sociologie des étudiants .....	431
Sur les universités étrangères et comparaisons internationales.....	432
Histoire de la formation continue dans les universités .....	432
Sur les missions et la pratique de l'enseignement à l'université .....	432
Sur l'Histoire de l'université de Nanterre.....	434
Travaux sur quelques universitaires de Nanterre.....	434
Études et travaux sur l'université de Nanterre .....	435
Table des annexes.....	438
Documents écrits.....	438
Tableaux et schémas.....	438
Autres annexes.....	439
Annexe 1 Témoignage de Didier Anzieu, directeur d'UER, un bilan après sa prise de fonction en 1970.....	440
Extrait du « Rapport d'activité 1969-1970 » de Didier Anzieu, psychologue et directeur de l'UER de Sciences Psychologiques et de Sciences de l'Éducation, du 31 décembre 1970, consultable à la cote 1208w136.....	441
Annexe 2 : La fonction de président de l'université, vue par un Michel Imberty en 1988 (président de Nanterre de 1983 à 1988 pour son premier mandat).....	447
Retranscription partielle de l'entretien .....	448
« Mais à quoi sert donc un président d'université ? » Interview de M. Michel Imberty, président de l'Université de Paris X.....	448
Annexe 3 : Un exemple de rapport d'activité d'un laboratoire de Nanterre, le rapport scientifique du laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparée de Nanterre en 1970.....	453
Activités de recherche .....	454
Annexe 4 : Une proposition de réforme de l'enseignement en juin 1968, le rapport de la commission réforme sciences économiques.....	456
Annexe 5 : Rapport de stage de Jacques Fournier de Laurière, énarque, après son passage à Nanterre (rapport du 10 mars 1975).....	462
Annexe 6 : Nanterre en chiffres.....	470
Annexe 7 : Les principales instances de l'université en 1971.....	472
Annexe 8 : Les différentes UFR/UER de Nanterre en 1971 et en 1991 et les principales formations proposées.....	473
Les UFR de Nanterre en 1972 et les principales formations proposées.....	473
Les UFR et les formations proposées à Nanterre en 1991.....	474
Annexe 9 : Les laboratoires à l'université de Nanterre en 1970-71, en 1976-1977 et en 1983, d'après la brochure éditée par l'université de Nanterre, « Le point sur la recherche » .....	476
Les laboratoires de l'université en 1970-1971 : 37 laboratoires.....	476

Années 1976-1977 : 39 laboratoires.....	485
Les laboratoires de l'université de Nanterre en 1983 : 44 centres de recherches à cette date.	495
Annexe 10 : Répartition des étudiants de Nanterre par matière, par sexe, par origine sociale, et par origine géographique.....	504
Répartition des étudiants de Nanterre, par matière et par année.....	504
Les étudiants de Nanterre par origine sociale et géographique.....	505
Répartition des étudiants par sexe et par cycle d'étude.....	508
Les étudiants étrangers à Nanterre .....	510
Annexe 11 : Résultats électoraux des différentes élections étudiantes .....	511
Répartition des élus étudiants par organisation.....	511
Taux de participation étudiant à Nanterre aux élections universitaires.....	513
Quelques résultats nationaux : 1971-1977.....	514
Annexe 12 : L'université de Nanterre et ses liens avec des universités étrangères en 1979 et en 1988 .....	515
En 1979.....	515
En 1988.....	516
Annexe 13 : Exemples de cursus enseignés à Nanterre en 1975-1976.....	520
DEUG 1975-1976 : .....	520
Liste des enseignements libres de l'université(LLL).....	526
Deuxième cycle, licence-maîtrise.....	530
Annexe 14 : Les formations proposées par l'Institut d'Éducation Permanente en 1974.....	534
Annexe 15 : Effectifs étudiants en télé-enseignement.....	536
Annexe 16 : Liste des membres des différentes équipes présidentielles de Nanterre .....	539
Dirigeants de la faculté de Lettres et sciences humaines avant 1971 :.....	539
Dirigeants de la faculté de droit et sciences économiques.....	539
Équipe de René Rémond (1971-1976).....	539
Équipe de Jean-Maurice Verdier (1976-1981).....	539
Équipe de Carol Heitz (1981-1983).....	540
Première équipe de Michel Imberty (1983-1986).....	540
Deuxième équipe de Michel Imberty :.....	540
Annexe 17 : Chronologie récapitulative sur l'Histoire de l'université de Nanterre, de 1964 à 1988 .....	542
Les premières années des deux facultés (1964-1968).....	542
Après la loi Faure, la transition (1968-1971).....	542
Mandat de René Rémond (1971-1988).....	542
Après le mandat de René Rémond (1976-1988).....	543
Annexe 18 : Différents plans du campus de Nanterre .....	545
Le campus de Nanterre en 1971.....	545
Le campus de Nanterre en 1983 .....	546
Plan du campus en 1991.....	547
Annexe 19 : Portraits des différents présidents de l'université de Nanterre 1971-1988.....	548
Annexe 20 : Liste des entretiens réalisés par Charles Mercier, consultable à la Bibliothèque La Contemporaine de Nanterre.....	548
Archives électroniques : .....	548
Annexe 22 : Photos de l'université en Nanterre en 1985 par Gilbert Rodriguez.....	554
Salle de TD de Nanterre.....	554
Graffitis muraux .....	556
Peintures murales.....	558
Le hall du bâtiment des lettres.....	560
Annexe 22 : Photos de la faculté de Lettres de Nanterre avant 1968.....	561

Dans les couloirs et un amphithéâtre du bâtiment des lettres.....	561
Dans les salles réservées à la bibliothèque universitaire avant la construction du bâtiment. .	562
La gare de Nanterre-La Folie .....	563
Vue de la faculté de Nanterre à la fin des années 60.....	564
Index des noms propres.....	565

Université Paris Nanterre  
Ecole doctorale 396 : Economie, organisation, société  
IDHES UMR 8533  
200 avenue de la République, bâtiment Max Weber  
92000 Nanterre Cédex  
France

### Résumé

Cette thèse est une contribution à l'Histoire des universités françaises : en effet, après la crise de Mai 68, la société entame un profond processus de transformations sociales, politiques et culturelles. Le monde des universités et de l'éducation est lui-aussi concerné par ces transformations : en novembre 1968, le ministre français de l'Éducation Nationale, Edgar Faure initie une loi-cadre qui va mettre fin à l'ancien système des facultés, issu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Avec cette loi radicale, les universités en France deviennent officiellement autonomes et pluridisciplinaires.

Le but de cette étude est d'évaluer les conséquences réelles de la loi sur le temps long, via l'analyse concrète d'une université en particulier : l'université de Nanterre, qui a vu la contestation étudiante apparaître sur son campus en 1968.

Donc, dans cette thèse, nous étudierons d'abord les aspects politiques de l'université de Nanterre après 1968 : nous analyserons la fonction de président d'université et les différents conseils, mais nous essaierons surtout de comprendre les mécanismes de la culture politique de l'université de Nanterre après 1968, notamment le rôle du ministère dans la gestion de l'université et la gestion des différentes tensions internes.

Ensuite, nous examinerons la transformation des missions de l'université : en effet, nous étudierons comment de nouveaux enseignements furent créés, comment de nouvelles disciplines et laboratoires furent fondés, et nous explorerons plusieurs initiatives originales de la période comme le téléenseignement ou l'éducation permanente.

Finalement, nous verrons les évolutions sociologiques des étudiants, de leurs enseignants et du personnel administratif.

Pour réaliser ce travail, nous nous sommes appuyés sur de nombreuses sources : les archives de l'université, ainsi que des archives de particuliers, conservées à La Contemporaine, ainsi que des sources audiovisuelles et des entretiens oraux avec des témoins de cette époque.

### Summary

This essay is a contribution of the history of french universities : indeed, after the crisis of May 68, the french society began a deep process of cultural, political and social changes and we don't know a lot about it. These transformations concerned the world of education and universities too : in november 1968, the minister of Education, Edgar Faure, initiated a framework law which will put end to the old french university system of the nineteenth century. With this revolutionnary law, universities in France became officially autonomous and multiplinary.

The goal of this essay is to evaluate the real consequences of this law in a long run, by focusing on a particular university : the university of Nanterre, the place where the student contestation of May 68 was born.

So, in this essay, we will study, in the first part, the different ways to rule the university in this time : we will examine the presidential's function and the characteristics of the different university council, but, at the same time, we will study too the political culture of a french university, including the relationship with the central ministry, the management of internal contestations or tensions, and the balance of power between teachers and students.

Then, we will consider the transformations of the mission of the university : by this way, we will see that how new training were created, and how new laboratories and disciplines were founded.

Finally, we will analyse the sociological evolutions of the students of Nanterre, the teachers and the office staff of the institution.

To accomplish this work, we used lot of sources : university archives, archives from different teachers and presidents of university, and lot of interviews.